

Tp quissme.

AVERTISSEMENT

Sur la continuation du Recueil des Affaires (anciennes & nouvelles) *de l'Angleterre & de l'Amérique.*

L'OUVERTURE des ports de France aux Vaisseaux Américains, facilitant à l'Editeur de ce Recueil une correspondance plus active avec l'Amérique, la distribution de ses Cahiers sera aussi plus rapide. De plus, pour l'intérêt des Armateurs & Assureurs des deux Nations amies, il sera joint à chaque Cahier une liste exacte des prises faites à la mer, tant par les Anglois que sur eux, avec les noms, chargemens & destinations, &c.

Le prix de l'abonnement des vingt Cahiers, qui désormais seront donnés chacun en deux parties, est toujours de 24 liv. franc de port pour Paris, & il sera de 32 liv. pour la Province. Il faut s'adresser à PISSOT, Libraire, quai des Augustins, en affranchissant lettres & argent.

Messieurs les Abonnés sont priés de

ſe ſouvenir que l'Editeur, qui ſeul a publié dans ce Recueil les diverſes Conſtitutions des Etats-unis, qui ont paru juſqu'au moment actuel, ſe propoſe de donner un *Code Américain*, où elles ſeront toutes raſſemblées, & qui leur ſera délivré *gratis* comme une dépendance de leur abonnement. Quelques-uns de ces Etats n'ayant point encore achevé cet important ouvrage, ou voulant y retoucher, on ne peut pas dire avec certitude dans quel tems cet engagement aura ſon effet.

On trouve chez le même Libraire, les quarante premiers numéros.

possible, & pour la défense de laquelle il n'est rien de juste & de raisonnable que nous n'entreprenions avec le meilleur cœur. 1776. Mai Juin. & Juillet.

W. Hamilton, Orateur.

N°. II. A l'honorable Congrès des Colonies-Unies de l'Amérique Septentrionale. — Le 29 Mai. Mémoire du Comité de la ville & des libertés de Philadelphie, remontrant respectueusement, ainsi qu'il suit.

Le Comité n'a pu voir qu'avec un extrême déplaisir que l'assemblée de la province de Pensylvanie se soit retirée de son union avec le Congrès (suivant ses instructions à ses Délégués) à l'occasion de l'arrêté du Congrès du 15 du présent mois, pour supprimer toute autorité émanée de la Couronne de la Grande-Bretagne dans les Colonies-Unies.

Le Comité regarde la sureté, la liberté & la prospérité futures de cette Colonie comme inséparablement liées à son union avec les autres Colonies.

Il a toujours cru que son principal bonheur consistoit dans l'exécution fidelle des arrêtés du Congrès qui tendoient à maintenir cette union.

Les Délégués nommés par l'assemblée de Pensylvanie s'étant retirés de l'union avec les autres Colonies, le Comité croit pouvoir

regarder cette défection comme un appel au peuple.

1776.
Mai Juin. & Juillet.

Conformément à la requête d'une pluralité considérable des Habitans de la ville & des libertés de Philadelphie, le 20 du présent mois, le Comité (en vertu d'un pouvoir à lui donné dans une assemblée provinciale tenue à Philadelphie au mois de Janvier 1775) a expédié des lettres pour demander une conférence des Comités afin de recueillir l'opinion des habitans sur le susdit arrêté du Congrès, & d'opérer, s'il est possible, la réunion de la Province avec les autres Colonies, en demandant une assemblée Provinciale dans la vue de former un gouvernement pour cet objet.

Le Comité a été très-étonné d'apprendre que l'assemblée de cette Province est sur le point de présenter un Mémoire à votre honorable corps, en conséquence d'une requête qui lui a été adressée par quelques habitans de Philadelphie, & dans laquelle il est dit qu'ils ont demandé une interprétation de votre arrêté du 15 de ce mois.

La requête sur laquelle ce Mémoire est établi porte une atteinte directe à l'union des Colonies, en ce qu'elle sollicite pour cette Province la continuation d'un gouvernement qui, dans ses parties exécutrices roule entiérement sur un Gouverneur & des Officiers qui exercent tout leur pouvoir sous l'autorité du Roi de la Grande-Bretagne.

Cette requête a été obtenue sur de faux exposés & par des menées inconcevables. Elle est signée principalement par des personnes qui ont des places dépendantes de la Couronne, ou par des gens qui leur sont liés, ou par ceux qui se sont constamment opposés à toutes les opérations du Congrès (à l'exception des seules petitions au Roi) ou enfin par ceux qui ont ouvertement blâmé quelques-unes des démarches faites dans cette province pour soutenir l'union des Colonies.

1776. Mai Juin & Juillet.

Le Comité ayant résolu d'acquiescer à l'arrêté du Congrès du 15 de ce mois, dans la maniere susdite, il déclare que l'assemblée actuelle de la province n'a point été légalement élue, & qu'elle n'a pas les pouvoirs nécessaires pour mettre à exécution ledit arrêté.

La répugnance de la Chambre d'assemblée à en appeller au peuple, & les mouvemens qu'elle s'est donnés pour obtenir du Congrès de s'ingérer dans notre police intérieure, décelent la crainte où est cette Chambre, que son refus de se conformer à l'arrêté du Congrès n'éprouve de l'opposition de la part de ses constituans.

La plupart des Membres de l'assemblée actuelle n'ont point la confiance du peuple. Cette assemblée ne forme point une représentation égale & complette de cette province. Elle est composée de gens qui exercent des charges sous l'autorité de la Couronne Britannique; le pouvoir qui

1776. Mai Juin. & Juillet.

étoit confié à eux seulement, ils l'ont confié à d'autres qui n'ont point la sanction de la voix du peuple pour des objets de législation, & nous avons raison de croire qu'ils n'ont adhéré à la plupart des arrêtés du Congrès que par l'appréhension de donner lieu à une assemblée provinciale.

Nous croyons avoir tout autant à redouter d'un Gouvernement composé de gens connus par de pareilles inconséquences, par leurs préjugés & leurs vues tyranniques, que de l'exercice illimité du pouvoir qui a prétendu hautement jouir du droit de nous taxer sans notre consentement, & de nous assujettir à ses volontés dans tous les cas possibles.

Le Comité a trop de confiance dans la sagesse de votre corps pour croire (en vous supposant informés de la vraie situation de notre Province), que vous ayez pû comprendre son assemblee dans vos recommandations aux assemblées pour former de nouveaux gouvernemens. L'origine & la tenance actuelle de votre pouvoir ne vous permettent jamais d'oublier que c'est en subordonnant les mots aux choses & les formes de la justice à sa substance, que vous avez acquis la confiance de l'Amérique & l'admiration de l'univers.

Le Comité supplie le Congrès de ne point se laisser tromper par de faux exposés. Il déclare solemnellement qu'il n'a ni le dessein

ni le désir d'alterer les parties de la Chartre ou des loix de cette Province, qui assurent à tout homme la jouissance de sa propriété & de sa liberté, ainsi que les droits sacrés de la conscience. Il souhaite seulement qu'on fasse quelque changement aux loix qui doivent fixer la représentation dans la Province, & à celles qui exigent le consentement du Roi & de son Gouverneur, pour donner de l'éfficacité & de l'exécution à nos loix; & il considere ces changemens comme tout aussi essentiels à l'Amérique en général qu'à la sureté & au bonheur de notre Colonie en particulier.

1776. Mai Juin & Juillet.

Il est vrai que la situation de notre Province exige de la vigueur & de l'harmonie dans la conduite des affaires tant civiles que militaires; mais cette vigueur & cette harmonie manquent toujours quand le peuple n'a plus de confiance dans ses chefs. Le Comité ne craint point qu'il éclate une fatale désunion dans la Province; mais il appréhende qu'on n'ait trop de raison d'imputer la foiblesse de nos Conseils à notre union avec des gens qui n'ont que des vues étroites & intéressées. En tems de guerre la force d'un pays consiste dans le nombre de ses combattans. Les constituans de ce Comité, principalement composés d'hommes de cette classe, ont déclaré qu'ils soutiendroient l'union de cette Province avec les autres Colonies *à tout événement*, & c'est

1776. Mai Juin & Juillet.

avec une vraie setisfaction qu'ils ont le plaisir de vous informer que la plupart des bataillons de la Province sont dans la même résolution.

Par ordre du Comité.

Thomas M'kean, Président.

Troubles dans le Maryland, sur la résolution qui avoit été prise de ne plus prier pour le Roi de la Geande Bretagne.

De Baltimore le 28 Mai.

D'autant que Sa Majesté Britannique, le Roi George, a fait & fait encore la guerre aux Colonies Britanniques en Amérique, & a donné son approbation aux actes du Parlement, qui déclarent les habitans desdites Colonies en rébellion actuelle, & d'autant que le bon peuple de cette Province a pris les armes pour défendre ses droits & libertés, & pour repousser les hostilités dirigées contre lui, & que tant qu'il sera engagé dans cette querelle il ne peut pas former des vœux sinceres pour la prospérité des armes dudit Roi; en conséquence il est arrêté que toute priere & intercession pour Sa Majesté dans le livre des prieres ordinaires, & administrations des sacremens & autres droits & cérémonies de l'Eglise Anglicane, à l'exception de la seconde collecte pour le Roi dans le service ordinaire, sera dorénavant omise dans toutes Eglises & Chapelles

de cette Province, jusqu'à ce que nos malheureux différends soient terminés.

1776. Mai Juin & Juillet.

Extrait des minutes des délibérations de la convention.

Signé, G. Duval, Clerc.

Cet arrêté ayant causé quelque rumeur dans la Province, le Congrès y fit passer trois mille hommes, qui désarmerent les mutins. La lecture de l'ouvrage politique attribué à M. *Adams*, intitulé le (*a*) *Sens commun*, acheva la conviction, & le parti de l'indépendance l'emporta généralement, tant dans cette Province que dans celle de Pensylvanie, sur celui qui vouloit que l'on continuât la guerre seulement jusqu'à ce que le Ministère Anglois eût accordé aux Colonies des conditions honorables & équitables.

Etat exact des troupes Américaines à la fin de Mai.

Au Canada, 9,000 hommes de troupes du Continent, commandées par le Major général Sullivan, & les Brigadiers Arnold & Wœdkle. Les Généraux Schuyler & Woster étoient à *Albany* avec un corps de milice, dont on ne sait pas exactement le nombre.

A New-York, 12,000 hommes de troupes du Continent, 11,000 hommes de milices

(*a*) Il a pour Auteur M. *Payne*.

1776. Mai Juin. & Juillet.

& la Brigade de Jerſey de 3,300 hommes; commandés par le Général Washington, les Majors Généraux Putnam & Gates, & les Brigadiers Heath, Green, Lord Sterling, Waterbury & Mercer.

Dans les Jerſeys & la Penſylvanie, un camp volant de 10,000 hommes commandé par les Brigadiers Mifflin, Dean & Johſon.

Dans la Virginie, 8,000 hommes de troupes du Continent.

Dans la Caroline Septentrionale, 4,000 ditto.

Dans la Caroline Méridionale, 1,000 ditto, commandés par le Major général Lée. & les Brigadiers Armſtrong, Howe, Moore & Lewis.

A Boſton, 2,000 hommes de troupes du Continent, aux ordres du Major général Ward & du Brigadier général Spencer.

Suivant cet état il y avoit 36,000 hommes de troupes du Continent, & 24,300 hom. de milices en campagne ou prêtes à y entrer. Si on y ajoute 20,000 hommes de milices dont la ſtation n'étoit pas déterminée, le total ſe monte à plus de 80,000 hommes.

Voici cet état des forces Américaines plus développées. Il eſt garanti authentique au 31 Mai 1776, mais il faut obſerver qu'alors il y avoit pluſieurs des régimens, dont on va voir la liſte, qui ne venoient que d'être créés, & que beaucoup d'autres n'étoient

pas complets. Ainſi le nombre d'hommes porté vis-à-vis du nom de chaque régiment n'eſt point ſa force actuelle, mais celle que le Congrès avoit fixée.

1776. Mai Juin. & Juillet.

INFANTERIE.

Régimens.	Hommes.	Stations.
1 Putnam's	810	New-York.
2 Thomas......	751	ditto.
3 Wooſter	759	Canada.
4 Pribble.......	790	Maſſachuſſets.
5 Gardiner.....	703	Canada.
6 Warner.......	804	New-York.
7 Wilcoe.......	760	ditto.
8 Raymond.....	665	ditto.
9 Jackſon	750	Rhode-Iſland.
10 Phipps........	670	ditto.
11 Simmons......	860	New-Jerſey.
12 Cox..........	784	Long-Iſland.
13 Lée	690	Virginie.
14 Washington ...	800	ditto.
15 Webſter......	677	ditto.
16 Sams.........	701	ditto.
17 Scheppery.....	660	ditto.
18 Dickinſon.....	700	ditto.
19 Caldwall......	664	ditto.
20 Gaynors......	790	ditto.
21 Arnold.......	664	ditto.
22 Fields........	664	New-York.
23 Bynes........	894	Boſton.
24 Peins.........	900	New-York.
25 Williams ..e..	850	Boſton.
26 Grigg.........	700	ditto.
27 Eultum.......	660	ditto.
28 Hewitts......	700	ditto.
29 Timmon......	696	New-York.
30 Swan.........	908	Virginie.

1776. Mai Juin & Juillet.

Régiments.	Hommes	Stations.
31 M'cabe........	544	ditto.
32 Dunn.........	694	Caroline Méridionale.
33 Bradshaw......	946	New-York.
34 Pemberton.....	840	Annapolis.
35 Hearder.......	621	dittto.
36 Gordon........	495	ditto.
37 Neel..........	740	Kent.
38 M'dowell......	576	New-York.
39 Gibſon........	911	Philadelphie.
40 Ryau..........	699	Boſton.
41 Hamilton......	990	ditto.
42 Thompſon......	800	ditto.
43 Hartley	798	ditto.
44 Swash.........	696	ditto.
45 Poiſom........	700	ditto.
46 Villet........	676	ditto.
47 O'Sullivan....	840	ditto.
48 Hodſons.......	777	ditto.
49 Lamb..........	696	ditto.
50 Wens	944	ditto.
51 Hammon.......	817	ditto.
52 Parſons.......	741	ditto.
53 Daly..........	700	ditto.
54 Ford..........	680	New-York.
55 Minetem	695	ditto.
56 Mac Donald....	676	ditto.
57 Wilmot	596	ditto.
58 Savage........	810	Boſton.
59 Upton.........	676	Canada.
60 Haley.........	554	ditto.
61 Madden........	819	New-York.
62 O'Hara.......	1000	ditto.
63 Pendergraſs....	501	Boſton.
64 Flood.........	497	ditto.
65 Crecas........	450	ditto.
66 Mare	671	ditto.
67 Barrow	997	ditto.

1776. Mai Juin. & Juillet.

Régimens.	Hommens.	Stations.
68 Hirys.........	856	ditto.
69 Thornton......	821	ditto.
70 Walsh........	851	ditto.
71 Hume........	710	ditto.
72 Thrale........	412	New-York.
73 Rimmon......	377	ditto.
74 Swamp........	440	Canada.
75 Handle........	666	ditto.
76 O'Mara........	666	Boſton.
77 White........	542	Virginie.
78 Wrixon........	480	ditto.
79 Webſter........	556	ditto.
80 Rone..........	499	Caroline Septentrionale.
81 Schalin........	666	ditto.
82 Rogin..........	499	ditto.
83 Hope..........	480	Boſton.
84 Wilſon........	480	Charles-Town.
85 Wane..........	666	ditto.
86 Brunes........	390	ditto.
87 Handles.......	390	ditto.
88 O'Dermott.....	480	Connecticut.
89 Adams........	666	ditto.
90 Tay..........	556	ditto.
91 O'Madden....	1000	New-York.
92 Hunt..........	550	ditto.
93 Flin..........	480	ditto.
94 Sterling	666	ditto.
95 Newcomb.....	666	Penſylvanie.
96 Halfpenny	770	ditto.
97 Fitzpattick....	390	ditto.
98 King..........	550	ditto.
99 Hancock.......	550	Albany.
100 Kovers........	390	ditto.
1 Nowlan	550	ditto.
2 Blake	390	Canada.
3 Bryan.........	480	ditto.
4 Powers........	834	ditto.

1776. Mai Juin. & Juillet.

Régimens.	Hommes.	Stations.
5 Milla	954	ditto.
6 Collier	666	ditto.
7 Daniel	666	ditto.
8 Crofsley	550	New-York.
9 Powel	550	New-London.
10 Smith	550	Bofton.
11 Ormfton	666	Virginie.
12 Nash	480	ditto.
13 Blofs	390	Caroline Méridionale.
14 Dowfon	666	ditto.
15 M'Nabas	480	ditto.
16 Tubbers	390	ditto.
17 Nought	390	Caroline Septentrionale.
18 Molloy	550	ditto.
19 Dermot	390	ditto.
20 Talbot	550	Bofton.
1 Edmund	550	New-York.
2 Gannon	390	ditto.
3 Whal	390	Albany.
4 Nans	390	Kent.
5 Grand	390	Annapolis.
6 Weftema	390	ditto.
7 Moore	480	ditto.
8 Marsh	480	ditto.
9 Pomput	390	ditto.
130 Pin	390	ditto.
1 Lemon	390	ditto.
2 Lawfon	480	New-York.
3 Sonds	480	ditto.
4 Mander	480	ditto.
5 Archer	480	Kent.
6 Burcher	390	ditto.
7 Downing	390	ditto.
8 Hutcginfon	390	Annapolis.
9 Templeton	390	ditto.
140 Tury	310	Georgie.
1 Hampden	480	ditto.

1776 Mai Juin. & Juillet.

Régimens.	Hommes.	Satians.
2 M'Guire......	390	ditto.
3 Abſtam........	390	ditto.
4 Hobongh......	390	ditto.
5 Thompſon......	480	ditto.
6 Punge........	320	Caroline Septentrionale.
7 Ponteland.....	390	ditto.
148 Punchard.....	390	Caroline Méridionale.
TOTAL.	91,380	

CAVALERIE LÈGERE.

1 Dickinſon.....	440	Penſylvanie.
2 Williamſon....	500	Boſton.
3 Duncan.......	445	Jerſey.
4 Tomkin.......	520	ditto.
5 Anvouloup....	520	Penſylvanie.
6 Lemaître.....	445	New-York.
7 Shamvier.....	445	Boſton.
TOTAL.	3,315	

ARTILLERIE.

1 Nuncons......	420	Boſton.
2 Phipry.......	420	ditto.
3 Shimpory.....	420	Penſylvanie.
4 Avocoop......	390	New-York.
5 Simonades.....	390	Canada.
6 Hart.........	390	Virginie.
7 Shordoff......	390	Sundry Places.
8 Temple.......	390	Caroline.
TOTAL.	3,210	

1776. Mai Juin & Juillet.

Répartition de ces troupes ainsi qu'elle avoit été arrêtée par le Congrès.

	Infanterie.	Cavalerie legere.	Artillerie.	Total.
Boston..........	24,088	945	840	25,873
Connecticut......	1,702	945	840	1,702
New-London......	550			550
Massachussets.....	790			790
Rhode-Island.....	1,420			1,420
Canada.........	7,808		390	8,198
Albany..........	1,880			1,880
New-York.......	18,417	445	390	19,252
Long-Island......	784			784
New-Jersey......	860	965		1,825
Philadelphie......	3,287			3,287
Pensylvanie......		960	420	1,380
Kent...........	2,396			2,396
Annapolis........	5,646			5,646
Virginie.........	10,522		390	10,612
Caroline Septentri.	3,774			3,774
			390	390
Caroline Mérid....	3,010			3,010
Charles-Town....	1,926			1,926
Georgieo........	2,520			2,520
Sundry places....			390	390
TOTAUX.	91,380	3,315	3210	97,905

Nombre des régiments fournis par chaque Province dans les 148, *dont la levée a été ordonnée par le Congrès.*

Boston..................	33
New-York..............	30
Virginie................	16

1776. Mai Juin & Juillet.

Canada.	12
Annapolis.	12
Caroline Seprentrionale. . .	8
Caroline Méridionale	6
Georgie.	6
Philadelphie	5
Charles-Town.	4
Albany.	4
Connecticut	3
Kent	3
Rhode-Island	2
Massachussets.	1
New-Jersey	1
Long - Island	1
New-London.	1
Total	148

On a remarqué que la Province de Pensilvanie, quoiqu'une des plus riches, ne fournissoit que 5 régimens; mais on va voir que cette même proportion a été suivie pour la milice, dont les calculs ont été faits sur la population; & il faut considérer que c'est la Pensylvanie qui a le plus armé de bâtimens pour la course. *Voyez ci-après.*

Etat de la Milice dans chaque Province de l'Amérique, suivant los roles arrètés par le Congrès

Provinces.	Hommes.
Massachussets.	19.990

1776 Mai Juin & Juillet.

Provinces.	Hommes.
New-Hampshire..........	13,100
Connecticut...............	12,000
Rhode-Island...............	10,500
New-York...............	16,600
Jersey..................	9,000
Maryland.................	15,000
Pensylvanie.................	11,100
Delavare..................	6,500
Virginie..................	17,000
Caroline Septentrionale....	6,100
Caroline Méridionale......	7,000
Géorgie..................	3,300
Total	147,190

Il n'y en avoit pas à la fin de Mai la moitié de levés, faute des armes nécessaires pour l'exercice.

Dépense (a) de l'armée du Continent de l'Amérique.

ÉTAT-MAJOR

	Par jour.		
	₶	ß	₰
Commandant en chef; Général Washington, (pour sa table......	2		
4 Aides de Camp à 4 s. 6 d. chacun.		18	
1 Adjudant général............		18	
1 Quartier-Maître général.....		12	
1 Aide Quartier-Maître général.		4	6
1 Trésorier général......		13	6
6 Majors de Brigades à 4 s. 6 d..	1	7	
Secrétaire du Commandant en chef.		9	9

(a) Il faut se souvenir que l'argent d'Amérique appellé *eurremy* à Boston, a un tiers en sus de valeur sur l'argent sterling, & à Philadelphie plus de moitié. 165 liv. y équivalent à 100.

Directeurs

LETTRE

*D'un Banquier de Londres, à M.*** à Anvers.*

De Londres le 10 Avril 1778.

VOUS préfererez sûrement, Monsieur, un écrit bien raisonné sur la position actuelle de l'Angleterre, à tout ce que je pourrois vous envoyer de nouvelles hazardées ou de vains clabaudages contre les Ministres. Cet écrit sera suivi de quelques détails parlementaires, tant de l'Irlande que de la Grande-Bretagne, & d'une lettre de Philadelphie, d'une date très-fraîche, par laquelle vous jugerez qu'il ne se passera rien d'intéressant jusqu'au retour des milices Américaines aux diverses armées de Washington, de Gates & de Putnam.

N.° I. *L'excellent écrit* (a) *suivant a été mis sous les yeux des Ministres, & on l'offre aujourd'hui au public Anglois comme présentant les seules ressources qui restent pour sauver la nation Britannique de la ruine affreuse dont elle est menacée, si elle ne profite pas du moment présent pour s'accommoder avec l'Amérique.*

» Tant que nous avons eu quelque espoir

(a) Il y a grande apparence que cet écrit est du Duc de Richmond.

de conſerver l'Empire Américain, nous ne pouvions pas commencer un traité pour reconnoître ſon indépendance dès le premier article, attendu que les Américains auroient pû rompre le traité auſſi-tôt ce préliminaire obtenu, & ſe ſervir de cette condeſcendance pour autoriſer les autres Nations à commercer avec eux; alors nous n'aurions point été fondés à prendre les vaiſſeaux Etrangers qui ſeroient arrivés ſur leurs côtes «.

» Cette précaution eſt aujourd'hui inutile, car la France eſt réſolue à traiter & à commercer avec eux. Or, ſi la France eſt dans cette diſpoſition, nous n'avons aucun intérêt à empêcher les autres nations de faire la même choſe; il vaut encore mieux qu'elles ayent leur part de ce commerce, que de le laiſſer tout entier à la France «.

» Les Américains tireront dorénavant de la France toutes leurs munitions de guerre, ſans que nous puiſſions l'empêcher; & ſi nous avons la guerre, ils prendront chez elle & les vaiſſeaux & les hommes & tout ce qu'il leur faudra, tant pour ſe défendre que pour nous attaquer «.

» Ainſi toute eſpérance de conquête eſt détruite «.

» L'Amérique tient le haut du pavé, c'eſt à la France & à l'Angleterre à la courtiſer «.

» Nous ne voyons aucune poſſibilité de faire la paix avec elle qu'en reconnoiſſant

ſa parfaite indépendance par un Acte immédiat du Parlement «.

» Si nous prétendons retenir quelqu'autorité ſur elle, nous la forçons à ſe jetter entre les bras des François, & à les regarder comme des protecteurs & des défenſeurs, & les ſeuls qui puiſſent aider l'Amérique à obtenir & à conſolider ce qu'elle appelle ſa liberté «.

» Si un pareil acte n'eſt point paſſé ſur le champ & envoyé en Amérique avant que les Américains aient eu connoiſſance d'un commencement d'hoſtilités entre la France & l'Angleterre, alors les Américains ſe lieront avec la France pour faire cauſe & guerre commune contre nous; & après cette alliance nous ſerons à la merci non ſeulement des Américains, mais des François «.

» Aujourd'hui il nous eſt libre de ne traiter qu'avec l'Amérique, & dès qu'elle ſera ſûre de ſon indépendance, elle n'aura point de raiſon pour déſirer de continuer la guerre avec nous. Si nous réduiſons les Américains à s'allier étroitement avec la France pour nous faire la guerre, notre futur traité avec l'Amérique ne pourra ſe faire qu'avec le concours de la France, qui ne manquera pas d'exciter ſes alliés à faire les demandes les plus extravagantes, afin de retarder la paix & de les éloigner encore davantage de nous «.

» Il n'eſt pas poſſible de retenir à préſent les Américains comme ſujets: le ſeul eſpoir

qui nous reste est de les regagner comme amis «.

» Mais ils ne seront jamais nos amis, tant que nous paroîtrons vouloir conserver quelqu'ombre d'autorité sur eux, & qu'en conséquence ils croiront avoir quelque chose à craindre de notre part «.

» Je n'ai pas besoin de faire voir les terribles conséquences d'une guerre que nous aurions à soutenir contre la France & l'Amérique réunies, ni jusqu'à quel point ces deux puissances peuvent s'entraider mutuellement contre nous à tous égards, & sur-tout par les connoissances qu'elles se donneront mutuellement pour faire avec succès une guerre de cette nature «.

» N'hésitez donc point à déclarer l'indépendance de l'Amérique, & dès cet instant vous n'avez plus de sujet de querelle avec la France, Nous n'aurons point de motif pour nous brouiller avec cette Puissance, sur ce qu'elle a déclaré Etats libres les Américains : lorsque nous mêmes nous aurons pris le même parti «.

» Alors les Américains seront absolument les maîtres de commercer avec telle nation qu'il leur plaira. Ils aimeront mieux commercer avec les deux Puissances, c'est-à-dire avec la France & avec l'Angleterre; & nous y aurons toute la part que nous pouvons y avoir. Les usages, les mœurs, les vêtemens des Américains sont encore les mêmes que

les nôtres : si nous les déclarons tout de suite indépendans, ils continueront de les conserver : mais si nous avons une longue guerre avec eux & que nous les forçions de tirer tous leurs besoins de la France, avec le tems ils se *franciseront* totalement, ils nous deviendront étrangers, & ils prefereront les manufactures & les productions Françoises aux nôtres «.

» Leurs enfans seront envoyés en France pour y être elevés (ainsi que Franklin en a donné l'exemple), pour y apprendre la Langue Françoise, pour être en apprentissage dans des maisons Françoises, pour établir des comptoirs, &c. «.

» Quand nous serions sûrs de l'emporter à la fin sur eux & sur la France, quel fruit recueillerons-nous d'une guerre même de la plus longue durée ? Toutes les victoires possibles peuvent-elles nous dédommager de l'indifférence ou même de la répugnance que les Américains auront prise nécessairement pendant un si long espace de tems pour les mœurs & les manufactures Angloises ? «

» Je ne fais pas d'observations sur l'accroissement énorme & inévitable de la dette nationale (en supposant encore que nos fonds puissent tenir aussi long-tems) accroissement qui mettra le prix de notre main-d'œuvre & de nos manufactures bien audessus de celles des autres nations. Je ne

dis rien non plus de toute la dépense que cette guerre nous occasionnera inutilement «.

» Quand même il y auroit déja eu un commencement d'hostilités entre la France & l'Angleterre, plus nous nous hâterons encore de passer cet acte d'indépendance & de l'envoyer aux Américains, & mieux ce sera pour nous. Car ils ne ratifieront point un traité avec la France, ou du moins ils seront moins disposés à assister les François, lorsqu'ayant obtenu ce qu'ils demandent ils se verront dans une situation à avoir moins besoin de leurs secours «.

» La déclaration que la France nous a fait faire par son Ambassadeur, n'a eu pour objet que de nous provoquer à faire la guerre, dans l'espérance certaine que si nous prenions les armes, elle s'assureroit tous ces bons effets & qu'elle feroit tomber tous ces malheurs sur l'Angleterre : malheurs dont on ne verra pas sitôt la fin «.

» Telle a été précisément l'intention de la France en nous menaçant de cette guerre. Les Politiques ne connoissent ni passions, ni ressentimens ; ils n'envisagent que l'intérêt de la nation. Je conclus de ce principe que puisqu'il est de l'intérêt de la France de nous provoquer à la guerre, il est de notre intérêt de l'éviter, jusqu'à ce que nous aions fait notre arrangement avec l'Amérique «.

» Il est impossible que la France se con-

tienne long-tems, & c'eſt une raiſon de plus qui nous prouve la néceſſité de paſſer ſans délai un acte pour l'indépendance Américaine, & d'accélerer une paix avec l'Amérique avant de nous précipiter dans une guerre avec la France. Actuellement il ne peut pas y avoir grand inconvénient à rappeller nos Croiſeurs & à laiſſer paſſer les vaiſſeaux François. La France n'aura donc nul prétexte pour nous faire la guerre. Aſſurément le petit nombre de vaiſſeaux que nous pourrions prendre parmi tous ceux qu'elle enverra en Amérique, ne nous dédommageroit pas de toutes les calamités qu'entraîneroit une rupture précipitée «.

» Tant que vous tiendrez dans la crainte les Américains, en retenant ſur eux quelqu'autorité ou même quelque ombre d'autorité, ils reſteront tous unis contre vous. Abandonnez cette prétention, ils ne penſeront plus, chacun en particulier, qu'à s'établir une forme de gouvernement qui leur ſoit convenable. Peut-être ne ſeront-ils pas d'accord ſur tout les points. Avec le tems quelques-uns de ces Etats reconnoîtront que leur condition étoit meilleure quand ils étoient unis à l'Angleterre ; ils offriront alors de revenir à elle : & c'eſt ce qu'ils ne feront jamais tant que nous nous débattrons avec eux. Ainſi le ſeul eſpoir qui nous reſte pour en recouvrer quelques-uns, c'eſt de les abandonner tous «.

N°. II. *Discours de l'Alderman-Bull prononcé dans la Séance des Communes de la Grande-Bretagne du lundi 30 Mars, à l'occasion de la motion du Colonel Barré pour faire nommer un Comitté chargé d'examiner les comptes des dépenses extraordinaires de l'armée dans l'année derniere.*

» Mes obligations envers mes Constituans & ma Patrie, me font un devoir de déclarer mes sentimens sur des points relativement auxquels les Membres de cette Chambre me paroissent être investis d'une maniere plus spéciale, de la garde & de la représentation des peuples en général «.

» Mon objet a quelque rapport avec la motion sur laquelle vous allez délibérer. Les faits que je rapporterai sont bien connus, quoique, selon moi, on n'y ait pas donné toute l'attention qu'ils méritoient «.

» Depuis la derniere guerre l'administration a remboursé onze millions de la dette nationale. Cependant la nation ne s'est point apperçue qu'elle eût gagné à cette réduction, & cela étoit bien impossible, puisque les taxes sont restées toujours les mêmes, jusqu'au moment où l'on nous a dit que, dans le cas d'une guerre, le gouvernement seroit en état d'emprunter de nouveau la somme remboursée sans mettre de nouvelles charges sur le peuple «.

» Elle est venue cette guerre, & comment les

les promeſſes miniſtérielles ſe ſont elles effectuées. L'événement a fait voir que ce n'étoit qu'un vain artifice. Au premier beſoin de ſubſides, de nouvelles taxes ont été propoſées. En 1776, l'intérêt de deux millions cent cinquante mille livres, a été hypotéqué ſur de nouvelles taxes. L'année derniere cinq millions ont été conſtitués de même. Enfin *nos Maîtres* viennent de nous donner connoiſſance d'une partie de l'emprunt additionel de l'année préſente: c'étoit une obſervation qu'il étoit eſſentiel de faire à la Chambre, & dont aucun de ſes Membres ne s'étoit encore occupé «.

» Je ne puis m'empêcher d'ajouter un mot relativement à la guerre malheureuſe où nous nous trouvons engagés. Mes ſentimens n'ont point varié ſur cette guerre. Je l'ai toujours crue *injuſte* dans ſon principe, & barbare dans la maniere dont on l'a faite juſqu'ici. J'eſpere que les peuples ouvriront enfin les yeux ſur l'état critique où ils ſe trouvent. Peut-être n'y a t'il pas une ſemaine d'intervalle, de ce moment-ci à celui où nous ſerons rayés du nombre des Puiſſances. Nous *avons perdu* l'Amérique, en la pouſſant à l'indépendance, & je ſuis perſuadé que tous les arrêtés du Parlement ne l'empêcheront pas de s'y maintenir. Mais les Miniſtres nous rendront-ils les milliers de braves Sujets & les millions d'argent ſterling que cette affreuſe guerre nous a coûtés; & pouvons nous aſſez

gémir de tous les malheurs où elle nous précipite «?

» M. Barré a dit que l'abbattement de la ville de Londres étoit ſi grand, qu'elle avoit à peine le courage de faire entendre ſes plaintes. Cependant, quoique Citoyen de Londres, je demande la permiſſion de déclarer mes ſentimens dans cette Chambre en préſence de certains Lords (North & Germaine) qui m'écoutent. Je ſuis d'autant plus empreſſé de faire connoître ma façon de penſer, que je la crois celle, non-ſeulement de la *minorité*, mais de la *majorité* de cette Chambre. Je la déclare donc hautement cette opinion, & je dis que le ſeul objet de l'adminiſtration actuelle, de ſes *entours & ſuppôts*, eſt & a toujours été de *s'aggrandir & de s'enrichir*, en réduiſant les peuples au plus honteux eſclavage «,

LE Comitté choiſi pour l'examen des dépenſes extraordinaires de l'armée s'aſſemblera pour la premiere fois le ſamedi 11 Avril.

Ces dépenſes ſont celles auxquelles le Parlement n'avoit point pourvu d'avance dans la Seſſion précédente. Il s'en fait de ſemblables tous les ans. C'eſt ce qui fait que le ſubſide accordé pour l'année, ne fait jamais connoître exactement qu'elles ſeront les dépenſes de l'année, puiſqu'il ſe fait toujours des dépenſes imprévues auxquelles on pourvoit par le ſubſide ſuivant. Il pourroit y avoir de même des épargnes.

N°. III. *Séance de la Chambre des Communes de la Grande-Bretagne.*

Le 3 & le 4 Avril.

Le *Lord North* informa la Chambre qu'il croyoit devoir remettre à la semaine prochaine la proposition qu'il avoit annoncée pour cette Séance, relativement à une indemnité pour les Souscripteurs de l'emprunt, attendu qu'il se trouvoit dans la Chambre un trop petit nombre de Députés.

M. *David Hartley* pria le Ministre de renoncer à sa proposition, puisqu'indépendamment des objections dont elle est susceptible sur l'article de l'économie, & sur beaucoup d'autres, il y en a une capitale qui doit la faire rejetter sans examen; c'est qu'elle sera le plus grand tort au *crédit public.*

Le *Chevalier George Yonge* fut du même avis, & il proposa de mettre sous les yeux de la Chambre la liste des noms de ceux qui devoient souscrire, envoyée de la Trésorerie à la Banque, & celle renvoyée de la Banque à la Trésorerie où l'on trouvera les noms de ceux qui ont payé les dix pour cent au premier des termes fixés.

Après quelques mots d'une conversation particuliere avec le Lord North, M. Hartley reprit la parole pour engager M. Yonge à retirer sa motion pour le moment afin de voir si le Lord North persisteroit dans son

projet relativement à la propoſition, ce qu'il ne croyoit pas. » En effet, dit il, le premier effet d'une pareille démarche ſeroit une confuſion générale, & elle empêcheroit les peuples de mettre à l'avenir aucune confiance dans les actes du Parlement, relativement aux affaires d'argent «.

Le Chevalier Yonge conſentit à retirer ſa motion, & la Chambre ſe ſépara à ſept heures après s'être ajournée au 6 Avril.

Le 6.

Le Chevalier William Meredith porta la motion qu'il avoit annoncée, pour la révocation de l'acte déclaratoire du droit de la Grande-Bretagne à l'exercice de la taxation dans ſes Colonies.

M. Graves demanda que l'examen de cette motion fût renvoyé à deux mois, c'eſt-à dire, qu'on arretât de ne point s'en occuper dans la Seſſion actuelle.

Les débats durerent juſqu'à dix heures du ſoir, & enfin l'opinion de M. Graves, prévalut ſans qu'on allât aux voix.

N° IV. *Etat de la Milice d'Angleterre lorsque les corps ſeront aſſemblés.*

	Hommes.		Hommes.
Bedford	400	Cheſter	560
Berks...........	560	Cornwal	640
Bucks............	560	Cumberland	320
Cambridge......	480	Derby...........	560

	Hommes.		Hommes.
Devon..........	1,600	Southampton......	960
Dorſet..........	640	Staffords........	560
Durham..........	400	Suffolk..........	960
Eſſex...........	960	Surry............	800
Gloceſter.......	960	Suſſex...........	800
Hereford........	480	Warwick..........	640
Hertford........	560	Weſtmorland......	240
Hutingdon.......	320	Worceſter........	500
Kent............	960	Willts...........	800
Lancaſtre.......	800	York..... 1240	
Leiceſter.......	560	— N. Ri. 720	2,360
Lincoln.........	1200	— E. Ri.. 400	
Midleſſex.......	1600	Angleſey.........	80
Montmouth.......	240	Btecknock........	160
Norfolk.........	960	Cardigan.........	120
Northampton.....	640	Carmarthen.......	200
Northumberland..	560	Cornarvon........	80
Nothingham......	480	Denbigh..........	280
Oxford..........	560	Flint............	120
Rutland.........	120	Glamorgan........	360
Salop...........	640	Merioneth........	80
Sommerſet.......	840	Montgommery......	240
		Pembrock.........	160
		Radnor...........	120
		Total.....	30.840

N°. V. *Parlement d'Irlande.*

La Chambre des Communes d'Irlande a délibéré le 26 Mars ſur les moyens d'offrir au Roi les ſecours les plus prompts, & à cet effet de paſſer un Bill pour lever des compagnies franches, pour lequel on pourroit

avoir obtenu l'agrément de la Cour avant le 7 Avril. Il fut agité si on ne se contenteroit point de Milices, dont chaque Comté fourniroit de cent à trois cents hommes. Mais quinze ou vingt mille hommes parurent un nombre insuffisant pour défendre le royaume en cas d'invasion, ou pour détourner l'idée de l'ennemi d'un pareil projet. On convint que le Bill pour la levée de la Milice & pour celle des compagnies franches n'en formeroient qu'un, & la Chambre en Comité, travailla à le rédiger.

Le 27 le Sécrétaire d'Etat remit à la Chambre un message du Vice-Roi, par lequel elle étoit informée » que le Vice-Roi avoit ordre de Sa Majesté de donner connoissance à la Chambre de la conduite de la Cour de France & de la déclaration remise par son Ambassadeur au Lord Weymouth, & d'assurer ses fideles Communes, que Sa Majesté mettant la plus grande confiance dans leurs sentimens, comptoit fermement sur leur appui ».

Il fut proposé sur le champ de répondre à ce message par une adresse où » l'on assureroit Sa Majesté du ressentiment & de l'indignation dont la Chambre étoit remplie contre la France, & du zele qu'elle montreroit pour Sa Majesté dans une occasion si importante en lui fournissant tous les secours qui seroient jugés nécessaires ».

Ce projet d'adresse passa d'une voix una-

nime, & quelques Membres féliciterent la Chambre fur ce que fa précédente adreffe pour offrir des fecours au Roi avoit été pareillement le vœu général de la Chambre, avant qu'elle en eût été follicitée par aucun meffage. M. Gardiner & le Chevalier Henri Cavendish en augurerent que la Cour fatisfaite de ces expreffions de la loyauté de tout le peuple d'Irlande ne tarderoit pas à accorder au commerce de ce royaume, quelques nouvelles facilités qui lui fourniroient le moyen de fubvenir aux efforts extraordinaires qu'il fe préparoit à faire. M. Gratton demanda feulement qu'il fût ajouté à l'adreffe que la Chambre attendoit de la fageffe de Sa Majefté, & de fon affection paternelle pour fes peuples, que dans la crife actuelle, Sa Majefté prendroit confeil des hommes les plus fages & les plus éclairés, & que relativement à l'Irlande, dont la détreffe aujourd'hui eft exceffive fur tous les points, Sa Majefté prendroit en confidération les charges, les revenus & le commerce de ce royaume. Cette motion fut admife.

Le 30 de Mars, le Procureur-géneral du Parlement d'Irlande propofa à la Chambre un vote de crédit de 300,000 livr. fterling pour mettre ce Royaume dans un état convenable de défenfe. Après un débat affez court, il fut fait une motion pour reftreindre cette fomme à moitié ; mais cet avis fut rejetté à la pluralité de cent quatorze voix,

contre treize. Elle doit être levée par tontines.

N°. VI. *Lettre écrite par un Officier de l'armée Angloise à Philadelphie, à son ami à Londres datée de Philadelphie le 25 Février 1778.*

» J'attendois toujours, dans l'espoir de vous écrire quelqu'événement intéressant, mais j'ai le déplaisir d'avoir attendu en vain. Il n'y a encore rien de fait, & je ne vois point d'apparence qu'il soit possible de rien faire. Tout est ici à un prix exhorbitant. Aucun *Subalterne* ne peut vivre de sa paye. Ceux qui ne peuvent tirer des lettres de change sur leurs familles se voient forcés de faire des dettes Plusieurs d'entre eux sont très embarassés, & le sort des volontaires qui sont venus ici servir leur Roi & leur Patrie est réellement digne de pitié. La nécessité en a forcé plusieurs à user de moyens mal honnêtes pour lesquels ils ont été renvoyés du service «.

» A l'ouverture de la campagne dans le Jersey (en Mai 1777) notre dessein étoit de nous rendre à Philadelphie *par le chemin le plus court*, mais ces brutaux d'Américains nous barrerent le chemin, & nous fûmes obligés de nous retirer. Depuis ce tems nous avons eu environ dix huit cents hommes tués ou blessés, & je doute fort que sur le nombre des blessés il en reste cent en état de servir la Campagne prochaine «.

« Vous aurez ſu le déſaſtre de Burgoyne long-tems avant que cette lettre vous parvienne. C'eſt un bruit général que lui & ſon armée n'auront pas la permiſſion de retourner en Europe, ou que ſi la capitulation s'exécute, l'Angleterre ne verra pas mille hommes de cette armée «.

» Le Général Howe hiverne à Philadelphie où il eſt bien fortifié avec 15000 hommes. Le Général Washington eſt baraqué ſur un terrein très-avantageux à *Valley-Forge*, & aux environs à ſept lieues de Philadelphie. Il n'a que 12000 hommes de troupes réglés. Ses Milices paſſent l'Hiver dans leurs familles «.

» Les Généraux Gates & Arnold font tout leur poſſible pour reſſerrer & affamer le Général Clinton, & les Partiſans de l'*Angleterre* dans New-York. Le Général Pigot eſt bloqué par le Général Putnam à Rhodeiſland ; mais Pigot a trouvé moyen de fortifier ce poſte de manière que ſon ennemi n'a pas oſé juſqu'à préſent lui livrer l'aſſaut. On dit que le parapet du Général Pigot eſt en pierres «.

» Le bruit court depuis quelque tems que les Américains veulent tenter une expédition contre le Canada où commande le Général Carleton : que pour cet effet, ſur les hommes de Milice de la Province de New-York & des autres Provinces Septentrionales, on a levé le cinquième homme, & que ces levées ont

ordre de ſe tenir prêtes à marcher au premier coup de tambour «.

» Le Général - Washington (ſans doute pour donner de l'ardeur à ſon armée, car on veut ici que rien de tout cela ne ſoit vrai) a donné l'information ſuivante dans l'ordre du 17 Décembre «.

» *La France nous accorde tous les ſecours que nous demandons, & il y a des raiſons pour croire que le tems n'eſt pas loin où elle doit prendre une part plus active en déclarant la guerre à la Grande-Bretagne* «.

Quant au terme de notre malheureuſe querelle, je penſe que nous en ſommes encore plus éloignés qu'il y a trois ans, lorſque nous étions bloqués à Boſton. Dieu ſait quelle ſera l'iſſue de la campagne prochaine. Nous ne pouvons rien faire avec nos forces actuelles. Cinquante mille hommes de plus pourroient nous mettre en état d'agir ; mais même avec ce renfort je ne crois pas que nous puiſſions conquérir l'Amérique. Nous n'y réuſſirons pas à moins d'exterminer toute la race en paſſant tout au fil de l'épée, hommes, femmes & enfans. Cela eſt il juſte, cela eſt-il ſage, cela eſt-il même pratiquable? Nous avons fait notre devoir ; mais je crains bien que les Miniſtres n'ayent pas fait le leur : il n'eſt ſorti de leurs têtes que des folies & des chimères ; mais quoique nous ayons ſupporté toute la peine & la fatigue de cette guerre, je ne doute pas qu'ils ne s'efforcent

de faire tomber sur nous le blâme qui est dû à leur conduite : il faut pourtant espérer qu'ils succomberont à la fin, & que même ils seront punis s'ils ne savent pas à propos se dérober à l'orage qui s'amassera sur leurs têtes. Quoique je vous aie toujours connu pour leur admirateur, vous verrez que tout ce que je vous prédis se vérifiera tôt ou tard.

Précis de la Séance du 7 Avril dans la Chambre des Pairs.

Le Duc de *Richmond*, après avoir retracé à la Chambre le tableau de la détresse actuelle de la Grande-Bretagne dans toutes les branches de son administration, après avoir démontré de nouveau l'impossibilité où elle étoit de soutenir une guerre qui, en trois campagnes lui avoit coûté vingt-trois millions sterling (542,950,819 livres 13 sols 5 den. $\frac{19}{61}$ tournois) & qui lui en auroit coûté 33 avant que la quatrième fût finie, proposa, pour conclusion, à la Chambre, de supplier le Roi de retirer ses Escadres & ses troupes d'Amérique, & de changer son ministere.

Le Lord Weymouth fit voir, en réponse au Duc, que les raisons qui avoient fait rejetter déja plusieurs fois les mêmes propositions subsistant encore, la Chambre ne devoit y avoir aucun égard; & il y opposa la question préalable, de savoir s'il convenoit dans le moment actuel que la Chambre fît cette démarche.

Le Comte de Chatham, qu'on n'avoit point vu au Parlement depuis sa rentrée des vacations de Noel, parla ensuite. Mais il étoit si foible, qu'il sembloit que ce fût son dernier souffle, & qu'il eût obtenu du sort ce moment de plus pour rappeller sa nation de ses égaremens, & prendre un éternel congé d'elle par ces mots du grand *Cobham.* » Dieux, sauvez mon pays & que » je meure « ! Il soutint, contre l'opinion du Duc de Richmond, que rien au monde ne devoit porter l'Angleterre à reconnoître l'indépendance de l'Amérique. Il rappella la gloire passée de la nation, & les droits des Princes héritiers & appuis du thrône, qui ne devoient point être ainsi sacrifiés. Il dit que le désespoir étoit le plus mauvais parti que l'on pût prendre, & que les Anglois, s'ils étoient dignes de leurs ancêtres, devoient montrer un courage proportionné aux difficultés où ils se trouvoient, quoiqu'il fût obligé d'avouer qu'il ne savoit pas de quel moyen ils useroient pour s'en retirer. Enfin, dans l'ardeur de son zèle pour les races futures, il s'écria : » Si l'Amérique » prétend se rendre indépendante, elle me » trouvera par tout sur son chemin «. Mais ce transport lui ayant coûté plus de forces qu'il n'en avoit apporté à la Chambre ; il fut contraint de s'asseoir pour reprendre haleine.

Le Duc de Richmond repliqua au Lord

Chatham en insistant sur la nécessité de reconnoître l'indépendance, & sur l'absurdité d'un Conseil qui précipiteroit la Grande-Bretagne dans une guerre où il lui étoit impossible de s'engager, & dans laquelle, celui qui prétendoit l'y pousser ne voyoit point comment elle pourroit s'y prendre pour la faire à son honneur.

Ce Seigneur auroit parlé plus long-tems, mais on vit le Lord Chatham s'évanouir, & les secours qu'il fallût lui donner jetterent la Chambre dans un tel désordre, que les débats furent remis au lendemain.

Le 8, Milord Chatham se trouvoit un peu mieux, quoique les Médecins ne le jugeassent pas encore en état d'être transporté chez lui de l'appartement du Greffier de la Chambre où on l'avoit reçu.

Le 8.

Il fut apporté un message du Roi dans lequel Sa Majesté demande à la Chambre qu'il soit fait un fonds particulier pour l'entretien des douze enfans de Sa Majesté & des deux enfans du Duc de Gloucester son frere ; & sur le champ le Lord Weymouth, qui avoit apporté ce message, proposa une adresse qui eut l'approbation générale de la Chambre, & dans laquelle Sa Majesté étoit assurée de son empressement à satisfaire à une demande si juste.

La motion du Duc de Richmond ayant

été reprife, le Lord Shelburne foutint fortement l'opinion du Lord Chatham. » Du moment, dit-il, que l'indépendance de l'Amérique fera reconnue, le foleil de l'Angleterre eft couché pour toujours, & la guerre avec la France devient inévitable ».

Le Lord *Ravensworth* déclara que fi les Miniftres vouloient agir en honnêtes-gens & regagner la confiance des peuples, ils iroient trouver le Roi & lui diroient : » nous nous fommes trompés : nous avons engagé la nation dans des embarras d'où nous ne pouvons pas la tirer : recevez nos démiffions.

La motion du Duc de Richmond fut rejettée par cinquante voix contre trente-trois : pluralité dix-fept.

Le 9.

Il y eut de nouveaux débats fur la taxe des maifons ; mais malgré les oppofans, il fut arrêté que la Chambre délibéreroit de nouveau en Comité fur le Bill, par une pluralité de trente-fix contre quinze.

Le Lord Chatham s'eft trouvé affez bien le 9 pour qu'on ait pu le tranfporter chez lui.

Précis de la Séance de la Chambre des Communes, le 7 Avril.

La Chambre en comité délibéra fur les adouciffemens qu'il feroit poffible d'accorder à l'Irlande, relativement aux diverfes reftrictions qui gênent fon commerce & fes ma-

nufactures. On fit beaucoup valoir les preuves de zèle que ce royaume vient de donner volontairement pour aider l'Angleterre dans sa détresse actuelle, & il fut dit que l'Angleterre l'ayant toujours traitée avec une extrême rigueur ; elle n'avoit pas le droit de s'attendre à tant de loyauté & d'affection de sa part. Les objections qui furent faites sur le préjudice que pourroient souffrir certaines manufactures angloises, n'ayant point prévalu, il fut arrêté d'une voix unanime, » que toutes les productions & manufactures d'Irlande, à l'exception des laines & laineries, pourroient en être exportées en droiture pour tous les établissements anglois au-dehors, & que toutes les productions de ces établissemens, même le sucre, (quoiqu'il doive en résulter une perte considérable pour les Marchands Anglois, qui gagnent 2 & demi pour cent sur le sucre qu'ils envoyent en Irlande,) pourroient y être importées directement, à l'exception du tabac & de l'indigo. «

Il y fut ajouté que le coton filé & les toiles à voile d'Irlande seroient reçus en Angleterre sans payer de droits.

Ces divers arrêtés passerent à l'unanimité.

Le 8.

Le Lord North fit lecture dans la Chambre des Communes d'un message pareil à celui qu'avoient reçu les Lords. Il articula qu'il

convenoit d'octroyer au Roi 60,000 liv. st. pour les sept princes, 30,000 liv. pour les cinq Princesses, & 12,000 liv. pour les enfans du Duc de Gloucester. — Ce message donna lieu à quelques débats qui n'empêchèrent point que l'adresse ne fût votée unanimement. — M. Wilkes félicita la Chambre sur la participation qui venoit de lui être donnée du mariage du Duc de Gloucester, que jusques là on lui avoit laissé ignorer. — On remit sur le tapis quelques articles du bill pour le commerce d'Irlande, qui furent renvoyés à un comité. Il paroît que le seul article du tabac sera excepté des importations qui lui seront permises.

Le 9.

La Chambre arrêta sur le rapport du comité du subside, qu'il seroit accordé les secours ordinaires pour les établissemens civils de la Géorgie, de la Nouvelle-Ecosse, des deux Florides, & de Sénégambie. — De plus un million sterling à compte de la dette de la marine, & quinze cent mille livres sterling à lever par billets de l'échiquier. M. Hartley reprit l'examen de l'état de la Nation sur lequel il parla pendant deux heures. Le Lord North lui fit une réponse qui dura une heure & demie; tous deux ne firent que répéter ce que l'on a vu tant de fois dans les débats des deux Chambres, l'un insistant sur la ruine de la Nation, sur sa foiblesse, sur son discrédit, sur la nécessité de renvoyer les Ministres

niſtres; l'autre ſoutenant le contraire. C'eſt une matiere ſi uſée, qu'il ſuffira déſormais d'indiquer les ſujets des débats, au moins juſqu'à ce que la face des affaires ait totalement changé, ce qui ne peut gueres arriver que quand on verra bien décidément ici qu'on ne doit plus compter ſur l'Amérique.

Les fonds ont repris un peu de faveur, quoiqu'ils ſoient encore au-deſſous du taux où ils étoient lors de l'emprunt. On attribue cette hauſſe à l'eſpoir où ſont quelques perſonnes que le Miniſtère va changer. Suivant d'autres, il y a eu de la manœuvre dans la baiſſe, & ceux qui l'ont procurée venant acheter aujourd'hui pour en profiter, c'eſt ce qui les fait hauſſer quelque peu. Les bruits que le Miniſtere fait répandre que le Congrès eſt diviſé, & qu'il refuſe de ratifier le Traité avec la France, peuvent auſſi y contribuer. A cette occaſion, je dois vous prévenir, Monſieur, que je viens de voir dans les gazettes une prétendue copie d'une longue lettre de M. Benjamin Franklin à M. Samuel Adams (*a*), qui n'eſt ni le frere ni peut être le parent de John Adams qui vient d'arriver en France. Cette lettre, ſans date, a été trouvée, dit-on, ſur un vaiſſeau Américain qui a été amené à Corke le 12 Mars. Dans tout ſon contenu elle tend à

(*a*) On a mal à propos avancé dans le dernier N.° qu'ils étoient freres.

ſ

décider le Congrès à ne pas rejetter d'abord les propositions de Milord North, & à sacrifier s'il le faut, le nom d'indépendance, pour en avoir la réalité, par l'assurance que l'Amérique ne sera jamais taxée. Mais il est visible que cette piece a été fabriquée à Londres, pour soutenir pendant quelques instans les efforts que fait le crédit pour se relever. Il retombera de plus belle quand il sera généralement connu que le Congrès a pris dans le mois de Novembre dernier l'arrêté suivant :

En Congrès le 22 Novembre 1777.

» Arrêté que toutes propositions pour un traité entre le Roi de la Grande-Bretagne ou aucun de ses Commissaires & les Etats-unis d'Amérique, lesquelles ne s'accorderoient point avec l'indépendance desdits Etats ou avec les traités ou alliances qui pourroient avoir été contractées sous leur autorité, seront rejettées par le Congrès.

Je vous enverrai, Monsieur, par le prochain ordinaire l'arrêté motivé du Congrès, relativement à l'armée du Général Burgoyne, qui, suivant les apparences, ne sera pas de si-tôt de retour en Angleterre. En substance : - » le Congrès ayant eu de fortes raisons de croire que le Général Burgoyne se proposoit de ne point tenir sa capitulation, a résolu que ce Général seroit retenu en Amérique, jusqu'à ce que ladite capitulation eût été ratifiée par le Roi de la Grande-Bretagne «.

Vous savez que la frégate Américaine sur laquelle M. John Adams est venu en France, a pris sur sa route un vaisseau Anglois qui alloit à New-York, & qui est estimé soixante & quinze mille livres sterling. Il a été amariné & envoyé à Boston.

PRISES FAITES A LA MER.

Vaisseaux pris par les Anglois.

Noms ou désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Un Vaisseau. . .	De la Martinique : 49 boucaults de tabac : 126 bariques de sucre blanc : 116 de café : 2 caisses de cuivre & environ mille piastres.	Pour Boston & Bordeaux.	Pris par le *Bess*, Capitaine Parcy de Liverpool, qui l'a envoyé à Cast le Haven.
La Fidele. . . .	De Saint Domingue, avec sucre, café, coton & indigo.	Pour le Havre.	L'un & l'autre vaisseaux François saisis le 29 Mars dans le port de Plymouth, par le Receveur de la Douane.
Le Succès. . . .	De Cadix, avec du tabac de la Havane. . .	Pour Morlaix.	
L'Adelaïde. . .	De la Caroline méridionale, riz & indigo.	Pour France.	Pris & mené aux Bermudes.
Un Brigantin François.	De Nantes, armes & munitions.		Pris par 41 d. Lat. Nord, & 13 d. Long. W. par les Capitaine Ben & M'glarty de Glasgow, pour la Jamaïque.
Le Landover. . .	Guadeloupe.	Boston.	Mené à New-York
Le Sally.	Caroline Mé. riz & indigo.	Guadeloupe.	Mené à Antigoa
Un Corsaire de 12 canons & 45 hommes.	. . . .	. . . .	Pris par le Corsaire *l'Antigua*, de 12 canons, après un combat dans lequel quatre hommes du Corsaire ont été tués.
Le Léopard. . .	De la Caroline Septentrionale avec douves & cire d'abeille.	Pour Ténérif.	Pris par le *Swift*, lettre de marque, & amené à Plymouth.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus &c.*
L'Indépendance.	De la Virginie avec 52 boucaults de tabac & merrein pour le commerce, pris par 45 Lat. & 6. 39 Long. Occidentale.	Pour la Jamaïque.	Pris par le *Cochran*, lettre de marque, de 20 canons de 12, & 20 pierriers, & envoyé à Glasgow.

Vaisseaux pris sur les Anglois.

Le Peggy.	De Cadix, chargé de fruits.	Pour Exeter.	Fouillé par un vaisseau de Nantes pour l'Amérique, qui croioit y trouver de l'argent.
Le Wrow-Judith.	De Damarare & Saint Eustache.	Pour Amsterd.	Pris & mené à Boston d'où il a été relaché. Il n'a été retenu qu'une partie de la cargaison, qui a dû être condamnée.
Le Nancy. ...	D'Antigoa par Saint Jean en Floride.	Pour Glasgow.	Pris le 23 Octobre 1777 par le Corsaire la *Représaillle.* Le Capitaine & l'équipage ont été débarqués à Boston.
La Lady Gage.	De Madere.	....	Pris par le Corsaire le *Cumberland*, de 20 canons,
Le Duckenfield.	De Londres.	Pour la Jamaïque.	Pris après un combat opiniâtre par le Corsaire le *Portsmouth*, de 24 canons & 110 hommes.

FIN.

LETTRE

*D'un Banquier de Londres, à M.*** à Anvers.*

De Londres le 16 Avril 1778.

Vous avez vu, Monſieur, que dans les débats du huit à la Chambre des Pairs le Lord Shelburne plaida avec force pour la guerre, ſoutenant que le plus ſûr moyen de recouvrer l'Amérique, étoit de déclarer ſur le champ la guerre à la France. Comme il avoit entrepris d'expliquer & de défendre la thèſe du Lord Chatham, il retorqua contre le Duc de Richmond le ridicule dont celui-ci avoit prétendu couvrir ce Lord. » Vous l'accuſez, dit-il, de vouloir nous pouſſer à la guerre, quoiqu'en avouant qu'il ne ſait point par quels moyens on la feroit. Mais obſervez je vous prie qu'un tel aveu eſt une maniere de parler : il ſignifie ſeulement qu'on ne ſait point ce qu'on ſauroit ſi on étoit Miniſtre. Vous demandez où on prendroit des hommes. Eſt-ce que les rues, eſt-ce que les grands chemins n'en ſont pas couverts : eſt-ce que tout ce que je vois ici de Lords, ne ſont pas des hommes, du moins tant qu'ils n'auront pas ſouſcrit à l'indépen-

dance de l'Amérique ? Vous manquez d'argent; faites renvoyer les Miniſtres & il abondera de toutes parts dans vos coffres «. Le zele de ce Lord l'emporta juſqu'à expoſer le ſyſtême de défenſe qu'il croyoit néceſſaire d'adopter, pour que la France ne fût point tentée d'agir offenſivement contre l'Angleterre. » Il ne faut pas moins de quarante mille hommes, dit-il, pour garder toutes les parties foibles de nos côtes. Plimouth a beſoin de dix mille hommes, ce port étant ſitué de maniere qu'il ne pourroit pas entretenir de communication avec la grande armée. Un pareil nombre ſeroit néceſſaire à Portsmouth, & de-là on formeroit une chaîne de poſtes juſqu'à Harwich. Je voudrois qu'il y eût à Newcaſtle un corps reſpectable. La France connoît auſſi bien que nous l'importance de Newcaſtle. Toute la côte de Newcaſtle à Harwich ſeroit pareillement gardée. Peut-être, ajouta-t-il, me taxera-t-on d'imprudence, ſur ce que je ſemble indiquer à l'ennemi, les endroits où il peut nous attaquer : mais je n'apprens rien de nouveau aux François : ce ſont nos Miniſtres qui ne ſavent pas un mot de tout cela «.

Sur l'article de la commiſſion conciliatoire il aſſura qu'on ne devoit en attendre aucun autre effet que de voir les Miniſtres conſerver leurs places quelques mois de plus. Il eût, dit-il, eſpéré un ſuccès plus heureux

d'un ſyſtême de réunion qui auroit fait de la ville de Londres la Métropole de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, de l'Amérique & de l'Aſie : & il parut compter beaucoup ſur le gros de la nation Américaine, qui ne s'étoit révolté que contre l'obſtination des Miniſtres actuels, & contre leurs indignes Ecrivains, contre les Ecrivains qui leur ont ſervi à perdre d'honneur & de réputation des Généraux honnêtes & habiles comme les deux freres Howe.

Le Duc de Richmond continua de lui oppoſer, dans ſa réponſe, le manque d'hommes. Il le pria d'obſerver que ce ne ſont point les hommes qu'on voit dans les rues & ſur les grandes routes qui font la guerre; & pour l'en convaincre, il lui cita l'embarras où l'on étoit encore actuellement pour compléter les équipages des trente vaiſſeaux de ligne raſſemblés à Spithead.

Quelques-uns des détails de l'état de la nation ſur leſquels étoit appuyée la motion portée le 7 Avril & repriſe le 8 par le Duc de Richmond, étant de nature à ne devoir point être confondus avec les vaines déclamations dont ces ſortes de diſcours ſont ordinairement remplis, je crois devoir vous en faire ici un expoſé ſommaire. Quoiqu'ils n'ayent point réuni les ſuffrages de toute la Chambre, & que même la motion de ce Seigneur ait été rejettée par une pluralité de dix-ſept voix, il m'a paru qu'on avoit généralement applaudi

à l'exactitude des recherches, & que la seule appréhension de prononcer en les admettant, la condamnation des Ministres, avoit empêché qu'elles ne fussent consacrées par le vœu unanime de la Chambre.

Troupes de terre dans l'Amérique Septentrionale.

		Hommes.
Leur nombre étoit	en 1774....	6,884
	en 1775....	11,219
	en 1776....	45,865
	en 1777....	48,616

Elles ont été soutenues d'une artillerie très-forte & bien distribuée.

» La consommation d'hommes qui s'est faite dans cette armée, a été, d'après les derniers états de revue produits à la Chambre,

Tués ou manquans (ou déserteurs).	19,381
Prisonniers (non échangés)......	5,336
Malades......................	4,639

» L'Armée actuelle de l'Amérique, tant à Philadelphie qu'à New-York, à Rhode-Island & dans le Canada, est de 36,731 «.

» Ce nombre joint aux tués ou manquans, aux prisonniers non échangés & aux malades actuels, porte à 66,706 le nombre des hommes qui ont été envoyés en Amérique. Cette armée ne peut point être recrutée

qu'il n'y ſoit envoyé un nouveau renfort de 11,885 hommes, pour qu'elle ſoit du même nombre d'hommes que l'année derniere, c'eſt-à-dire de 48,616 hommes de vieilles troupes «.

» Dans le danger actuel d'une invaſion de la France, il n'eſt pourtant point poſſible de détacher pour l'Amérique des forces auſſi conſidérables, ni même aucune partie des vieux ou des nouveaux corps qui ſont encore bien loin d'être en nombre ſuffiſant pour la défenſe de l'Iſle de la Grande-Bretagne, de celle d'Irlande, ainſi que de Gibraltar & de l'Iſle de Minorque «.

Forces navales dans l'Amérique Septentrionale.

» Pendant les quatre années dernieres l'Angleterre a conſtamment employé à la guerre d'Amérique quatre vingt-trois vaiſſeaux, frégates & corvettes, avec un grand nombre de petits bâtimens armés, qui ſont équipés encore actuellement par 22 mille 337 matelots. Les derniers états font voir que par les pertes, les déſertions & les maladies, il y a eu dans cette partie une conſommation de 6,794 hommes «.

» Jamais l'Angleterre n'a mis dehors, à la fois, des forces de terre & de mer plus reſpectables : cependant il lui reſte à conquérir neuf grandes provinces, & elle ne poſſede qu'en partie celles où ſes troupes ſe ſont maintenues. L'Amérique, ſeule ou

avec des ſecours foibles & clandeſtins, dénuée d'argent, d'armes, de munitions, de magaſins, d'Habits, de diſcipline, & preſque dans l'anarchie, a pu faire avorter à ce point tous les efforts de la Grande-Bretagne ! comment peut-on eſpérer de la réduire aujourd'hui, qu'elle ſera ſoutenue ouvertement par la France, qui s'eſt déclarée hautement pour elle « ?

» Le Duc de Richmond produiſit encore divers autres réſultats, tant ſur l'état actuel de l'armement de Portmouth dont il fit voir (*a*) l'inſuffiſance, ſur les captures faites par les Américains, dont il porta la valeur à plus de 2,600,000 liv. ſterling, ſur la perte du commerce d'Afrique, qu'il

---

(*a*) Il eſt de trente vaiſſeaux de ligne; mais il n'y a plus [le 12 Avril] un ſeul vaiſſeau de ligne en croiſiere devant les ports de France, ni dans le Golfe de Biſcaye : il n'y en a que trois dans la Méditerranée où les 30 de Spithead ne ſeroient pas des forces trop conſidérables, en cas de guerre avec la France & l'Eſpagne, & où tout au moins il en faut vingt. L'Amérique n'en a que ſix, encore dans le plus mauvais état; & il lui en faudroit 20 au moins. Terreneuve doit en employer deux : les Indes Occidentales dix: l'Inde qui n'en a que deux, doit en avoir 8 ou dix: ajoutez à cette diſtribution une eſcadre de quinze au moins, qui eſt néceſſaire dans le golfe de Biſcaye. Voilà de l'emploi pour 77, ſans qu'il reſte un ſeul vaiſſeau de ligne pour garder la Grande-Bretagne: autrement l'Angleterre n'eſt en état de défenſe nulle part.

eſtima être de plus de 1,400,000 liv. ſterl. par année, que ſur la ruine du crédit, bien manifeſte dans l'emprunt de ſix millions qui vient de ſe faire, & qu'on n'eſpere point de remplir, quoiqu'en donnant un intérêt plus fort que pour les douze millions qui furent empruntés en 1761, après ſept années de guerre, & quoiqu'on eût à combattre toutes les forces de la Maiſon de Bourbon. Il fit voir que dans de ſi fâcheuſes circonſtances le ſeul conſeil ſalutaire qu'on pût donner au Roi, étoit de rappeller auſſi-tôt ſes troupes & ſes armées, qui ſe détruiſoient en Amérique, où elles ne pouvoient ſubſiſter qu'avec les plus grandes difficultés & à des frais immenſes : tandis que leur préſence étoit ſi néceſſaire à la ſureté de l'Angleterre, &c. Sa motion ayant été rejettée, il fut fait une proteſtation, qui fut ſignée par dix-neuf autres Lords, à qui le Duc de Richmond propoſa de s'unir à lui pour préſenter en leur nom une requête au Roi. Mais ils convinrent que cette démarche n'étant point parlementaire, il en ſeroit traité entre eux hors du Parlement ».

En vertu d'une commiſſion royale paſſée au grand ſceau, l'Archevêque de Cantorbery, le Lord Chancelier & le Comte de Marchmont, ont donné le 10 le conſentement de Sa Majeſté à trente-un Bills, après quoi la Chambre des Pairs s'eſt formée en comité ſur le Bill de la taxe des maiſons.

Le Lord Effingham demanda que les délais pour les repréſentations de ceux qui ſe croiroient ſurtaxés, fuſſent de quatorze jours au lieu de trois qui lui parurent un terme trop court. Mais le Lord Chancelier fit voir que le jugement porté par les Commiſſaires de la taxe des terres, deſignés pour recevoir ces repréſentations, n'étoit pas définitif, & qu'il reſtoit aux plaignans un tems ſuffiſant pour ſe pourvoir devant les Juges. La motion du Lord Effingham ne fit donc rien changer au Bill. Une ſeconde motion de ce Seigneur pour faire retrancher du Bill la clauſe qui aſtreint le plaignant au ſerment, eut le même ſort.

Voilà ce qui s'eſt paſſé de plus intéreſſant dans la Chambre des Pairs dans les Séances du 8, du 9 & du 10. Je vais reprendre celles de la Chambre des Communes du 9 dont je n'ai pu vous dire qu'un mot dans ma derniere lettre. Je laiſſe de côté toutes les déclamations : je ne m'attache qu'aux ſeuls faits & à ce qui peut donner des connoiſſances ſur l'état actuel de l'Angleterre.

Le Lord North dans la ſéance du 9, répondant à M. David Hartley, inſiſta ſur la néceſſité d'accorder un intérêt additionnel d'un quart pour cent aux Souſcripteurs, en faiſant voir que tôt ou tard le Parlement ſeroit obligé de les indemniſer, ſi on vouloit s'aſſûrer de trouver des Prêteurs dans d'autres occaſions. Mais il paroît qu'aujourd'hui il a

abandonné ce projet, & qu'il aime mieux que cette indemnité devienne l'affaire de la prochaine ſeſſion du Parlement, & peut-être d'un nouveau Parlement & d'un nouveau Miniſtre. Les inconvéniens, dont la conſidération l'en a détaché, jeteroient un trouble affreux dans les affaires, la plupart des ſouſcriptions ayant déjà paſſé par pluſieurs mains, ſur divers marchés où cette ſpéculation n'eſt point entrée. Ce fut dans ce même débat que Mylord North avoua que dans l'état actuel des finances de l'Angleterre, il étoit impoſſible qu'elle eût en réſerve dans ſes coffres, une ſomme de quatre à cinq millions ſterling, qu'il appella *le nichet*, expreſſion que je crois neuve en finances, & d'après laquelle il ſera permis de dire que l'Angleterre *ne pond plus ſur ſes œufs*.

Mylord North eut occaſion de parler de l'acte de Québec, dont la révocation eſt demandée avec inſtance, même par le Gouverneur Johnſtone, un des Commiſſaires conciliateurs; & il le juſtifia en diſant, que cette loi étoit ce qu'on avoit pu faire de mieux pour amener par degrés un peuple tout françois à goûter la conſtitution angloiſe, puiſque c'étoit le droit civil de France uni au droit criminel d'Angleterre. Sur l'article de l'accroiſſement de la dette, il ſoutint à M. Hartley qu'il ne ſeroit à la fin de l'année préſente que de vingt trois millions ſterling, quoique ce calculateur de l'oppoſition le por-

tât pour la même époque à trente-deux millions cinq cents mille livres, d'accord en cela comme sur bien d'autres points avec le Duc de Richmond.

Le 10, lorsque le bill concernant les Annuités demandées pour les Enfans du Roi & pour ceux du Duc de Gloucester eût été lu pour la premiere fois, le Lord North demanda qu'il en fût fait sur le champ une seconde lecture. Le Lord Irnham, beau-pere du Duc de Cumberland, s'y opposa, désirant qu'on procédât avec moins de précipitation dans une affaire où il s'agissoit de deshériter les Enfans du Prince de Brunswick & du Prince d'Orange, qui jusques à ce moment avoient été aux yeux du Parlement les plus proches héritiers collatéraux du thrône, puisque la légalité des mariages des deux freres du Roi n'avoit pas encore été reconnue du Parlement. M. Rigby soutint que personne ne pouvoit douter de cette légalité, dont il avoit vu les preuves sur le Bureau du Conseil. Le Lord North insista pour que la seconde lecture se fît dans la même séance que la premiere, comme chose d'usage pour les affaires qui concernent la famille royale, afin que les suffrages parûssent être unanimes; mais M. Wilkes arrêta la délibération par cette motion, » qu'il seroit demandé » communication des preuves dont le rap» port avoit été fait au Conseil privé, pour » établir la légalité des deux mariages. «

Le Lord Irnham appuya la motion, & insista pour que cette occasion fût saisie d'éclaircir & de lever tous les doutes que les Ministres en différens tems avoient affecté de jetter sur cette légalité. » Pourquoi, dit-il, » la Duchesse de Gloucester se trouvant » grosse, a-t on fait proposer au Prince, de « consentir à un nouvel acte de célébration ? » Pourquoi un de ses enfans étant mort, la » sépulture des Rois lui a-t-elle été fermée ? » Pourquoi a-t-on manœuvré auprès des » Cours étrangeres, pour que les honneurs » dûs aux femmes de l'un & de l'autre, en » leur qualité de sœurs du Roi d'Angleterre, » ne leur fussent point rendus ? « Il insista sur la nécessité de ne rien faire qui pût porter ombrage au Prince de Brunswick dans un moment où l'Angleterre attendroit peut-être de lui seul son salut ? Il fit voir enfin que l'honneur des Duchesses leur faisoit désirer ardemment ces éclaircissemens. — La chaleur avec laquelle avoit parlé ce Député, faisant craindre qu'il ne portât plus de préjudice à la cause des Ducs qu'il ne lui feroit de bien, M. Thomas Townshend, M. Walpole, & le Chevalier James Lowther se réunirent pour obtenir de M. Wilkes de retirer sa motion, ce que ce Député accorda à leurs instances; & sur l'engagement que prit le Chevalier Lowther, que l'état des deux Duchesses seroit assuré par un Arrêté parlementaire, propre non-seulement à satisfaire toute la nation, mais à

mériter ses plus sinceres applaudissemens. — Cet obstacle levé: on fit la seconde lecture du bill.

La Chambre s'étant formée en Comité, pour délibérer sur l'état de la nation, M. Powis, Député de Northamptonshire, entreprit de faire voir à la Chambre que, dans l'épuisement où étoient les finances du Royaume, & aux approches d'une guerre avec la France, il devenoit indispensable de traiter de la paix avec l'Amérique. Il se montra convaincu, qu'après les efforts prodigieux qu'elle avoit faits pour obtenir sa liberté, elle ne consentiroit jamais à se remettre au pouvoir d'aucun Ministre, & qu'elle ne voudroit entendre parler de traiter avec l'Angleterre que sur le pied de l'indépendance: de là, il conclud que c'étoit une folie, même d'envoyer des Commissaires, dont les pouvoirs ne s'étendroient pas jusqu'à traiter avec les Américains comme avec des peuples indépendans; & il observa que le Royaume étant obéré par une dette énorme, l'envoi de ces Commissaires, sans les pouvoirs suffisans, étoit une dépense très-considérable dont on devoit le soulager. Il proposa donc que pour obtenir la paix, devenue aujourd'hui si nécessaire, il convenoit que le Parlement donnât plus d'étendue aux pouvoirs des Commissaires, & qu'ils fussent autorisés à déclarer que l'Angleterre reconnoîtroit que l'Amérique étoit en possession absolument & pour toujours de l'indépendance.

dance. Cette motion fut ſoutenue par M. Fox, & combattue par M. Pulteney, & par le Gouverneur Johnſtone. (Celui ci eſt un des trois Commiſſaires.)

M. Henri Dundas, (autrement appellé Henri *Famine*, pour avoir donné le conſeil d'*affamer* l'Amérique par le Bill prohibitif de tout commerce,) s'éleva avec la derniere violence, contre cette propoſition, qui tendoit, dit-il, à couvrir d'infamie la Grande-Bretagne, en déclarant à tout l'univers, qu'il lui étoit impoſſible de réduire un peuple, dont l'exiſtence étoit l'ouvrage de ſes mains. Il ſoutint que ſi les offres contenues dans les Bills conciliatoires, ne ſuffiſoient pas pour ramener ces rebelles au ſentiment de ce qu'ils doivent à leur patrie, il falloit que la Grande-Bretagne fît voir qu'aucune Puiſſance au monde n'étoit capable de lui faire la loi, & que ce refus inſultant de ſes enfans rebelles, ſuffiroit pour ranimer en elle une indignation & un courage, qui triompheroient des efforts réunis de toute la terre. Ce fier Ecoſſois, (il eſt député de la Ville d'Edinbourg, & Lord-Avocat d'Ecoſſe,) déclara qu'il ſentoit ſon ſang bouillir dans ſes veines à l'idée ſeule que ſa patrie pourroit abandonner une juſte cauſe, & renoncer à un grand empire par l'impoſſibilité de faire valoir ſes droits.

M. Fox, qui lui répliqua, entreprit de démontrer par les plus ſolides raiſons, & avec une chaleur vraiment patriotique, la néceſſité

impérieuſe de la motion propoſée. Il fut combattu à ſon tour par le Lord Mulgrave, à qui répondit M. Burke. Celui-ci après avoir analyſé le diſcours du député écoſſois, & en avoir montré tout le vuide, par la réalité de la détreſſe de la nation, inſiſta de toutes ſes forces pour que la motion fût approuvée. Le lord North parla, M. Dunning lui répondit, & la motion fut rejettée ſans qu'on jugeât néceſſaire de compter les ſuffrages. — Mylord North fit entendre dans ſa réponſe, qu'il regardoit la guerre comme inévitable. C'eſt vraiſemblablement ce qui a fait de nouveau baiſſer les fonds.

Le 13, il y eut de violens débats dans la Chambre des Communes ſur les entrepriſes de fournitures pour l'armée & la marine. Le Chevalier Philipp Jennings Clarke (député de Totneſſ Comté de Dévon) demanda qu'il fût porté un Bill pour empêcher que les membres du Parlement puſſent, par eux-mêmes ou par des prêtes-noms, faire des marchés avec la Tréſorerie, la marine, l'artillerie, ou d'autres départemens de l'adminiſtration, à moins que ces marchés ne fûſſent paſſés publiquement. — Il fit voir que nombre de ces marchés avoient été donnés ſecrétement par les miniſtres, & avec des profits uſuraires, à des députés qui étoient devenus par ce moyen les vils dépendans de la Cour; la motion fut appuyée par le Colonel Barré. Celui-ci démontra l'avantage que trouveroit l'adminiſtration à prendre ſes fournitures de la premiere main,

étant d'ailleurs ridicule, que ce fût un marchand de drap qui eût l'entreprise des souliers, un marchand de bois, celle du Rum, & un banquier, celle des salaisons. Il exprima le désir de voir dans la Chambre, non-seulement moins d'entrepreneurs, mais aussi moins de militaires, les uns & les autres étant également à la merci des ministres. » J'avoue, dit-il, que je suis fâché d'être du Comité des 21 pour l'examen des extraordinaires de l'armée. Je voudrois en être dehors, sans manquer à la Chambre: ce n'est pas que mes bras, mes jambes, ou ma tête, y courent aucun risque. Mais j'y perdrai tout ce que je puis y perdre, de tems en tems mon dîner. « Il poursuivit ainsi: » J'avoue que toutes nos appréhensions relativement aux abus, sont mal fondées, tant que le Ciel nous conserve un ministre de la Trésorerie comme celui que nous avons, vigilant, actif, prudent, attentif, honnête, désintéressé, habile, mais c'est une faveur que la Providence n'accorde qu'une fois dans un siécle, & il peut venir un tems où le premier Lord de la Trésorerie aura tous les vices opposés, où il sera négligent, imprudent, paresseux, inattentif, inepte, & tout ce qu'on peut dire hormis frippon. C'est alors qu'il nous faudra user de la plus grande surveillance.

Le Lord North pria la Chambre de suspendre son jugement sur le marché pour le transport des trois cents mille guinées en Amérique, sur lequel on prétend que M. l'Alder-

man Hartley a gagné 34,500 liv. ſt. — Il aſſura en même tems qu'il y avoit des marchés qui ne pouvoient point être rendus publics. Sur cette aſſertion du Miniſtre, M. Thomas Townshend lui obſerva qu'il falloit paſſer les marchés de cette eſpece avec des gens qui ne fuſſent point membres de la Chambre. Il forma le même vœu que le Colonel Barré concernant les militaires, & cita l'exemple d'un d'entre eux, (le montrant preſque au doigt,) à qui ſa commiſſion avoit été retirée, parce qu'il avoit voté contre l'ordre du Miniſtre. —

Ce trait hardi encouragea le jeune Lord George Gordon à former une accuſation grave contre Mylord North, en qualifiant de marchés *infâmes* certaines affaires dont ce Lord s'étoit mêlé. —

Le Lord North répondit avec beaucoup de ſang-froid, que c'étoit un langage tout neuf pour lui : qu'il étoit accoutumé à s'entendre qualifier d'obſtiné, d'imbécille, d'inepte aux affaires, mais que c'étoit la premiere fois qu'on avoit oſé lui reprocher une *baſſeſſe*.

Le Lord Irnham entreprit de faire voir au jeune Lord Gordon, qu'il avoit manqué à toutes les regles de l'honnêteté en outrageant ainſi le premier Miniſtre ; mais ce Lord ſoutint qu'il étoit fondé dans ce qu'il avoit avancé ; & pour ſe juſtifier, il apprit à la Chambre, » qu'il n'eût tenu qu'à lui d'avoir un

emploi (*a*) de mille livres ſterling de revenu, ſuivant l'offre que le Miniſtre en avoit faite au Duc ſon frere, s'il eût voulu quitter ſa place dans la Chambre pour qu'une créature du Miniſtre pût y être élue. «

Le Lord North ſe leva de nouveau pour prier la Chambre de ne plus s'occuper de cette querelle qui devenoit une affaire perſonnelle pour lui : mais l'Orateur exigea du jeune Lord de ſe rétracter, ce qu'il fit non ſans beaucoup de peine.

La motion de M. Clarke paſſa, avec quelques modifications, à la faveur de ce qu'un grand nombre des Députés étoient ſortis pour aller dîner, & Mylord North ſe trouva dans une minorité de 21 contre 57, pluralité 36.

Je vous ai annoncé, Monſieur, pour l'ordinaire de ce jour, l'arrêté du Congrès relatif à l'armée du Général Burgoyne. Ce morceau vous donnera sûrement la plus haute idée de la ſageſſe, de la fermeté, ainſi que des lumieres de cette auguſte aſſemblée. Pour moi j'y vois un exemple digne de faire autorité dans tous les cas ſemblables, qui s'offriront entre les nations civiliſées, & un monument dont cette République naiſſante pourra s'honorer à jamais.

(*a*) C'étoit la Vice-Amirauté d'Ecoſſe.

En Congrès le 8 Janvier 1778.

Le Comité chargé de l'examen des Lettres que se sont écrites le Général Heath & le Général Burgoyne, ainsi que de celle du Général Burgoyne au Général Gates, ayant fait son rapport; & ledit rapport pris en considération, le Congrès a délibéré ainsi qu'il suit,

RAPPORT.

» Le Comité a examiné avec une mûre attention la convention faite à Saratoga entre le Major Général Gates & le Lieutenant Général Burgoyne au mois d'Octobre dernier; & il lui paroît que quantité de boîtes à cartouches & plusieurs autres articles d'équipement militaire à l'usage des bas Officiers & des Soldats dans l'armée du Général Burgoyne, n'ont pas été remis, quoique, conformément a l'esprit de la convention & à l'interprétation technique du mot *armes*, ils eussent dû l'être. Cette opinion est fondée, non-seulement sur le jugement des Publicistes les plus renommés, mais aussi sur l'interprétation & l'usage admis par les Officiers Britanniques dans des cas semblables, qui ont eu lieu pendant la présente guerre, particulierement dans la Capitulation du Fort Saint Jean, du 2 Novembre 1775. «

» Le Comité pense qu'il y a tant d'autres

circonſtances dans la remiſe des armes & des munitions militaires, leſquelles donnent fortement lieu à ſoupçonner que la convention n'a pas été remplie ſtrictement de la part du Général Burgoyne, ainſi qu'elle eût dû l'être, ſuivant le vrai eſprit & l'intention des Parties contractantes, & qu'on a eu précédemment tant d'exemples de fraude dans la conduite de nos ennemis, que le Congrès, quoiqu'attentif à éviter juſqu'au ſoupçon de manque de bonne foi, eſt autoriſé à prendre toutes les meſures qu'il jugera propres à aſſûrer l'accompliſſement de la convention, ſans que cette précaution puiſſe impliquer aucune nouvelle condition, ni tendre à différer l'exécution de cette même convention. De cette nature eſt, au jugement du Comité, la réſolution du Congrès du 8 Novembre dernier, qui ordonne au Général Heath » de faire prendre » par écrit le nom & le rang de chaque Officier » breveté, ainſi que le nom, le dernier domi- » cile, la profeſſion, la taille, l'âge, & autres » ſignalemens de tout Officier non breveté & » ſimple Soldat, comme auſſi de toutes autres » perſonnes compriſes dans la convention de » Saratoga. «

» Un tel Arrêté n'a point pu être enviſagé comme établiſſant aucune nouvelle condition, puiſque c'eſt ſeulement une précaution réſultant naturellement des articles de la convention dont le parti qui a eu la ſupériorité a droit de ſe prévaloir, & que l'on pourroit juſ-

tifier ſtrictement, quand même on n'eût eu aucun ſoupçon légitime de manque de bonne foi, de la part du parti qui a été forcé de céder. L'opinion du Comité eſt que les raiſons ſur leſquelles le Général Burgoyne refuſe d'acquieſcer à cette réſolution du Congrès ne peuvent point être appliquées au cas dont il s'agit, & le Comité demande la permiſſion d'obſerver que ce Général eſt mal fondé à citer pour exemple la conduite du Chevalier Guy Carleton & la ſienne propre relativement aux priſonniers relâchés du Canada au mois d'Août 1776. En effet, quoiqu'il ait déclaré expreſſément le contraire dans ſa lettre du 23 Novembre dernier au Général Heath, il paroît par la liſte originale des priſonniers relâchés du Canada, laquelle eſt jointe au préſent rapport, que les Provinces, Comtés & Villes auxquels appartenoient les priſonniers relâchés, étoient placés vis-à-vis de leurs noms reſpectifs, & que pour plus grande sûreté du parti qui avoit eu l'avantage ces détails avoient été ſignés par les priſonniers reſpectifs. En conſéquence, le Comité ne peut point s'empêcher d'enviſager le refus que fait le Général Burgoyne de donner des liſtes détaillées des Officiers non-brévetés & des ſoldats de ſon armée, rapproché de la conduite précédente de ce Général & de ſon aſſertion mal fondée dans la préſente occaſion, comme un juſte ſujet d'inquiétude, ſur-tout, ſi l'on conſidere que neuf jours avant de notifier ce

refus, il avoit, ſans alléguer aucune juſte cauſe, déclaré dans une lettre au Général Gates, que la foi publique engagée dans la convention de Saratoga avoit été violée de la part des Etats-unis. «

» Cette imputation d'une violation de la foi publique, eſt d'une nature très ſérieuſe; elle préſente des ſuites allarmantes & mérite d'autant plus d'attention, qu'elle n'a pas été lâchée dans la chaleur d'une conteſtation, ni n'eſt provenue d'un emportement ſoudain, mais qu'elle a été exprimée par le général Burgoyne comme un acte de jugement réfléchi, miſe par écrit & envoyée au Général avec lequel il avoit fait la convention; & ſi on peut ajouter foi à ce que le Général-Burgoyne a dit de lui-même dans ſa lettre du 23 Novembre au Général Heath, on ne peut point lui ſuppoſer un caractere aſſez léger pour avoir agi dans une affaire d'état auſſi ſérieuſe d'après un premier mouvement de vivacité «.

» Le motif de ſon imputation eſt que les Officiers compris dans la convention, depuis leur arrivée dans la Baye de Maſſachuſſett, n'ont pas eu des quartiers convenables à leurs rangs reſpectifs; mais à ce ſujet ſi on conſidere l'arrivée ſoudaine & inattendue d'un corps de troupes ſi nombreux, le concours des étrangers dans Boſton & dans ſes environs, la dévaſtation & la deſtruction occaſionnées par l'armée Britannique, bloquée peu de temps auparavant dans cette

Ville, & par l'armée Américaine qu'il y avoit tenue assiégée : si on se rappelle que les Officiers ne devoient point être séparés de leurs Soldats, & que les troupes ne pouvoient point être cantonnées avec la même facilité dans aucun autre endroit, au dedans des limites désignées & exprimées dans la convention, puisque dans aucune autre partie de cet état il n'y avoit un nombre suffisant de baraques ; le Comité prend la liberté d'observer que si par toutes ces circonstances inévitables & plusieurs autres, il a pu se faire que le logement du Général Burgoyne & de ses Officiers n'ait point été tel que le public l'auroit pu desirer ou plus au gré de ce Général ; cependant l'imputation qu'il fait d'une violation de foi publique à ce sujet n'est justifiée, ni par la lettre des articles préliminaires convenus entre lui & le Général Gates le 14 Octobre, ni par l'esprit de la convention signée le 16 du même mois, puisque l'examen de ces articles fera voir que la stipulation concernant les quartiers des Officiers n'a pas dû être entendue dans le sens rigoureux que le Général Burgoyne affecte de lui prêter, mais qu'au contraire » on y a consenti autant que les circonstances le permettroient «.

» Le Comité s'abstient de péser sur la tentative faite par l'ennemi pour obtenir qu'on changeât le lieu de l'embarquement, & faire substituer au port de Boston celui de Rhode-

Iſland ou le *Sound* qui eſt ſi proche de celui de New-York, lequel *Sound* eſt actuellement en ſa poſſeſſion auſſi bien que le port de Rhode-Iſland. Il n'appuie pas non plus ſur le nombre des vaiſſeaux viſiblement inſuffiſant (n'y ayant eu que vingt ſix bâtimens de tranſport envoyés à Rhode-Iſland, ainſi qu'il paroît par une lettre du Général Pigot au Général Burgoyne en date du 5 Décembre) pour une armée conſiſtant en 5,642 hommes qui devoit paſſer en Europe en Hyver; ni enfin ſur ce qu'il n'étoit point probable que l'ennemi fût en état d'avitailler en ſi peu de tems une pareille flotte & une pareille armée pour un ſi long voyage; puiſque la déclaration du Général Bourgoyne, que la foi publique avoit été violée, eſt ſuffiſante par elle-même pour que le Congrès ſoit autoriſé à aſſurer l'accompliſſement de la convention par toutes les meſures que le droit des gens peut permettre d'après une ſemblable conduite «.

» Tels ſont les faits & les opinions que dans une matiere d'une ſi grande importance pour l'honneur & la ſureté de ces Etats, le Comité a cru de ſon devoir de rapporter au Congrès. Conſidérant donc que le Général Bourgoyne n'a point rempli completement la convention de Saratoga, ſpécialement en ce qu'il n'a point remis les boîtes à cartouches & équipemens; qu'il a accuſé expreſſément & ſans juſte fondement les Etats-unis

d'une violation de foi publique ; qu'en conséquence d'une telle déclaration faite tandis qu'il eſt encore en notre pouvoir, il peut ſe croire lui & l'armée à ſes ordres diſpenſé de la convention, & qu'il ſe peut, que ce ſoit ſur ce motif qu'il ait refuſé de conſentir à une choſe qui réſultoit naturellement de la convention, & qui tendoit uniquement à faire craindre à ſes Officiers & Soldats de manquer aux termes de cette même convention, & conſidérant en outre que vû la diſtance entre l'Amérique & la Grande-Bretagne, il n'eſt pas poſſible de s'entendre ſur ces différens dans un eſpace de tems raiſonnable avec le Souverain de l'Etat au nom duquel cette convention a été faite, & que les opérations de l'armée du Général Burgoyne en Amérique, non-ſeulement détruiroient l'objet principal de cette convention, mais deviendroient extrêmement préjudiciables aux intérêts de ces Etats, le Comité ſoumet le tout aux lumieres du Congrès pour qu'il prenne telles meſures qu'il jugera correſpondre à la ſureté & à l'honneur des Etats-unis «.

Sur quoi le Congrès a pris les réſolutions ſuivantes :

Arrêté

Qu'attendu que quantité de boîtes à cartouches & divers autres articles dépendans de l'équipement militaire des Officiers non brevetés, & des Soldats compris dans la convention de Saratoga, n'ont pas été

remis, la convention n'a pas été remplie ſtrictement de la part de l'armée Britannique.

Arrêté

Que le refus du Lieutenant-Général Burgoyne de donner des liſtes détaillées des Officiers non brevetés & des Soldats de ſon armée, à la ſuite de la déclaration par lui faite que la foi publique avoit été violée, eſt enviſagé par le Congrès ſous un point de vue allarmant, puiſque ſon acquieſcement à la réſolution du Congrès à cet égard n'auroit pu être préjudiciable à cette armée que dans le cas d'une infraction de ſa part à la convention.

Arrêté

Que l'imputation faite par le Lieutenant-Général Burgoyne dans ſa lettre du 14 Novembre au Major général Gates, d'une violation de foi publique de la part des Etats-unis, n'eſt appuyée ſur le vrai ſens d'aucun des articles de la convention de Saratoga, & que cette imputation eſt un fort indice de ſon intention, & donne tout lieu d'appréhender qu'il ne veuille ſe prévaloir de cette prétendue violation de la convention, pour ſe diſpenſer lui & l'armée à ſes ordres de l'obligation où ils ſont vis-à-vis des Etats-unis, & que par-là ſe trouve détruite la ſureté que ces Etats avoient dans ſon honneur perſonnel.

Arrêté en conſéquence :

Que l'embarquement du Lieutenant-Général Burgoyne, & des troupes ſous ſon commandement, demeurera ſuſpendu juſqu'à ce que la Cour de la Grande-Bretagne ait fait notifier formellement au Congrès une ratification claire & expreſſe de la convention de Saratoga.

Par ordre du Congrès.

Henri LAURENT, Préſident.

Contreſigné Charles THOMSON, Sécrétaire.

P. S. du 17 Avril.

LE Roi s'eſt rendu hier 16 à la Chambre des Pairs, où il a donné ſon conſentement aux divers Bills qui étoient en état. La Chambre s'ajourna enſuite au Mercredi 29 Avril, jour qui a pareillement été choiſi par la Chambre des Communes, pour reprendre ſes délibérations après les vacations des fêtes. On doute que la prorogation ordinaire du Parlement ait lieu cette année ; il paroît plus vraiſemblable qu'il ne prendra de relâche que par des ajournemens d'une courte durée. C'eſt non-ſeulement la criſe actuelle des affaires qui fait conjecturer que cela ſe paſſera ainſi, mais il y a encore une autre raiſon non moins plauſible, je veux dire l'embarras où doivent être les miniſtres pour rédiger le diſ-

cours par lequel il faudroit que le Roi fît la clôture de la session.

Il est statué par le Bill pour assurer la subsistance des enfans & neveux du Roi, qu'il sera fait à chacun des Princes ses fils un revenu de dix mille livres sterling par année, & six mille livres à chacune des Princesses ; le fils du Duc de Gloucester aura huit mille liv. & la Princesse sa fille quatre mille.

Il a été fortement question dans la chambre des Communes le 14 du changement de la forme de Gouvernement donnée au Canada, par l'acte de Quebec. La motion portée à cet effet par le Chevalier George Saville a été rejettée par 56 voix contre 54 : pluralité 2.

Les débats du 15, dans la même Chambre, ont roulé sur les secours annuels que le Gouvernement a accordés aux personnes qui ont souffert dans leurs biens par la rébellion de l'Amérique, secours qui de 30,000 l. st. sont montés à la somme de 56,000 l. Le Colonel Barré avoit demandé que les noms de ceux qui sont ainsi assistés par la Nation fussent produits devant la Chambre, tandis qu'elle étoit occupée de vérifier l'utilité de la plupart des dépenses publiques ; mais le Ministre intéressa l'humanité de la Chambre en leur faveur, en faisant voir les divers inconvéniens qui résulteroient de cette publication, au préjudice de quelques-uns d'eux qui s'étoient sacrifiés pour l'Etat ; & sur la

promesse qu'il fit de distribuer ces graces d'une main plus économe, la motion fut retirée.

Le 16 au matin, le Comte de Carlisle, M. Johnstone, Capitaine des Vaisseaux du Roi, ci-devant Gouverneur de la Floride, & M. Eden, Sous Secrétaire d'Etat au Département du Nord, nommés par Lettres-Patentes avec le Chevalier Howe & le Lord Howe, pour traiter, délibérer & convenir sur les moyens de faire cesser les désordres actuellement subsistans dans certaines des colonies, plantations & provinces de Sa Majesté en Amérique, se sont embarqués à Portsmouth sur le Vaisseau *le Trident* de 64 canons, qui s'est rendu aussitôt à la rade de Sainte-Hélene, où il n'attendoit que le premier vent favorable pour appareiller. — On sait que M. Jackson avoit été choisi par la Cour avant M. Johnstone, mais que des raisons particulieres ont donné lieu à ce changement. Les véritables avoient été jusqu'ici ignorées du Public, qui auroit perdu beaucoup à ne pas les savoir, car elles ont été trouvées très-divertissantes. Ce M. Jackson avoit déclaré, dit-on, qu'il n'iroit point en Amérique, si on ne lui permettroit pas de se faire accompagner de sa femme. Celle ci ne vouloit point absolument partir sans son enfant. Jusques là on ne désespéroit point de s'arranger ; mais l'enfant demandoit sa bonne, & celle-ci avoit besoin du consentement de son mari, qui se trouvoit

être

être cocher de Milord North. M. de la Bride, bonne tête de cocher, avoit imaginé que ce pouvoit être pour lui un petit moyen de fortune; & il insistoit pour que son maître lui assurât, sur les meilleurs fonds de l'Echiquier, une pension de quatre cents livres sterling sa vie durant, pour le consoler d'une si douloureuse séparation.

Malheureusement pour lui & pour le bien que M. Jackson auroit pu faire à la cause de la Grande Bretagne, il s'est passé, dans l'intervalle des diverses conférences ministérielles qui se sont tenues à ce sujet, plusieurs scenes des plus scandaleuses dans le Parlement, où l'on a reproché aux Ministres l'énorme prodigalité avec laquelle ils dissipoient les trésors de l'Etat. M. Jackson qui a craint d'exposer ses protecteurs à de nouveaux reproches, a pris tout d'un coup le généreux parti de renoncer à sa mission. On assure que le Cocher a été renvoyé pour avoir bû: suivant lui, c'est pour avoir jasé; un Cocher est bien capable de l'un & de l'autre.

Chacun des cinq Commissaires reçoit en présent de la Cour une vaisselle d'argent. La dépense des cinq services complets s'est montée à cinq mille livres sterling. Ce n'est qu'un cinquieme de ce que l'Etat dépensera pour enrégimenter la milice.

Mylord Germaine a reçu des nouvelles très fraîches de Philadelphie, par le vaiſ-

ſeau de tranſport l'Aigle qui eſt ſorti des *caps* du fleuve Delavarre le 17 de Mars. Les fonds publics n'ayant fait appercevoir par aucun mouvement, comment les Miniſtres avoient pu être affectés de ces nouvelles, le Public s'eſt décidé à croire le bruit qui ſe répand depuis quelques jours, que le Général Howe n'attend que le retour du Lord ſon frere, & des bâtimens que ce Lord avoit menés à Rhode-Iſland dans l'eſpoir d'y embarquer l'armée du Général Burgoyne. Auſſi-tôt qu'ils ſeront arrivés, il fera paſſer en Angleterre, ſur ces mêmes bâtimens, tous ſes malades & bleſſés qui ſont au nombre de trois ou quatre mille hommes, & il évacuera Philadelphie où il ne s'eſt ſoutenu qu'avec les plus grandes peines pendant tout cet hyver, pour aller joindre avec ſon reſte d'armée celle du Général Clinton dans la Nouvelle-Yorck où il attendra les ordres de la Cour qui, dit-on, ſe propoſe de l'envoyer au Canada.

Douze vaiſſeaux de ligne, des trente aſſemblés à Spithead, doivent former une eſcadre qui partira inceſſament ſous les ordres d'un Amiral & de deux Vice-Amiraux, pour aller *obſerver* les mouvemens de celle *qui s'équippe* à Toulon, & dont M. le Comte d'Eſtain a pris le commandement. Six autres partiront vers le même tems pour les Iſles de l'Amérique, qu'on croit menacées de quelque entrepriſe de la

part des François ; & il en partira deux avec trois frégates, pour ramener en sûreté de l'Isle Sainte Hélene la flotte des vaisseaux de l'Inde.

On vient de me faire lire, Monsieur, un quatrain en vers latins sur l'alliance conclue entre la France & les Etats-Unis d'Amérique. Il me paroît que l'idée en est heureuse, ainsi que l'expression. Je souhaite que vous en portiez le même jugement. Mais vous saurez toujours bon gré à l'Auteur de son zèle. C'est M. Peusqueurs, premier Commis du Bureau de la poste de Dusseldorff.

Regna alii acquirant, acquirant oppida et urbes,
Acquiris mundos, tu L O D O I C E *novos.*
Major Alexandro es, lacrimas qui moverat illi
Mundus, opem implorat, Rex L O D O I C E *tuam.*

Me permettez-vous d'y joindre un essai de traduction ? Je dis un essai, parce que vous savez combien il est difficile que la précision du latin passe dans notre langue.

» Que d'autres reculent les limites de leur Empire : qu'ils acquierent de nouvelles Villes & de nouveaux Etats ; pour toi, Louis, c'est d'un monde entier que s'accroit tout-à-coup ta puissance. Tu l'emporte sur Alexandre : ce Conquérant pleura de ne point trouver l'hémisphere qui veut aujourd'hui tenir de toi son bonheur «.

PRISES FAITES A LA MER.

Vaisseaux pris par les Anglois.

Noms ou désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Le Prospect.	Caroline Mérid. avec riz, indigo & tabac.	Pour France.	Mené à Halifax en Nouvelle Ecosse.
La Lady Elisabeth.	Martinique, draps & baloteries.	Caroline.	Mené à New-York.
La Louise, Cap. Westmann.	Nantes, avec 1,100 barils de salpêtre & de poudre.	Guadeloupe.	Mené à Guernsey.
Un Vaisseau.	....		Pris par le *Beliourt* de New-York & envoyé à la Jamaïque.
Le Hanach.	Caroline Mérid.	Nantes.	Mené à la Jamaïque.
Un gros Brigantin	Caroline Mérid.	Nantes.	Mené à Tabago.
Le Truebleue, Corsaire.	....		Pris par le vaisseau de guerre l'*Apollo*, & mené à Halifax.
Le Betty.		Pour les Isles.	Repris & envoyé à Halifax.
Le Lightfoot.	Caroline Mérid.	Nantes.	Mené à Saint Augustin.
Deux vaisseaux	estimés chacun 2,000 liv. sterl.	.....	Pris par le *Levant*, lettre de marque, & envoyé à Saint Christophe & à la Jamaïque.

Noms ou désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Le Molly, Cap. Tabey.	Nouvelle Angleterre, chargé de poisson, de farine & de bois.	St. Domingue.	Pris par le *Gallicia*, & mené à Plimouth.

Le Jeudi 2 Avril, les ordres ont été envoyés de Dublin dans tous les ports d'Irlande, d'arrêter tous les vaisseaux François ou autres appartenans à aucuns ports de France ou destinés pour ces ports.

Vaisseaux pris sur les Anglois.

Le Défiant. . .	D'Afrique, avec 300 Noirs.	. . . . . .	Pris par le Corsaire l'*Expériment*, de 18 canons, & mené à la Martinique.
Six bâtimens charbonniers. . . .	De Sunderland.	. . . .	Saisis à Dunkerque
Deux bâtimens. .	. . . .	. . . .	Saisis à Boulogne.
Trois bâtimens, dont la *Minerve*.	De Limerick.	Bordeaux.	Saisis à Bordeaux.
La Rose, bâtiment de transport	. . . .	. . . .	Pris & brûlé par les Américains sur la riviere Delaware.
Le Garland. . .	Des Isles du Vent	A S. Augustin.	Mené à Charles-Town.
Le Kitty. . . .	New-York.	Isles du Vent.	Pris par le Corsaire l'*Aigle*, de 12 canons & mené à Boston.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus &c.*
Trois vaisseaux.	De Madere avec du vin.		Pris par six Corsaires Américains qui croisent dans ces parages.
Le Corsaire le *Hawke.*	De Guernsey & croisant trop près de la côte de France.		Pris par la frégate Françoise l'*Oiseau*, & mené à l'Orient.
La Sarah. ..... *L'Anne.*	De Newcastle.	Pour Gibraltar & Malaga.	Pris & conduits à Salem.
Le Railton, Cap. Waist.	D'Afrique, avec 200 Noirs.	Pour les Isles Angloises.	Conduit à la Martinique.
L'expériment, Cap. Léman.	Isles Angloises.	New-York.	Mené à la Martinique.
Le New-Tower, Cap. Casteens. ..	Isles Angloises chargé de rum.	New-York.	Pris par le Corsaire le *Hawke* & envoyé à Boston.
Le Lancastre, Cap. Jonas.	....		Envoyé à la Martinique.
Le Martha, Cap. M'intosh.	Londres, effets & provisions pour la valeur de 75, 000 liv. sterl.	New-York.	Pris par le *Boston*, frégate de 32 canons & 170 hommes, sur lequel étoit John Adams, Député en France.

FIN.

1776. Mai Juin & Juillet.

	Par jour. ₶	ß	d.
Directeurs des Hôpitaux.......		18	
4 Chirurgiens à 6 ſ...........	1	4	
1 Apothicaire................		6	
2 Garçons & un Commis à 3 ſ..		9	
1 Commiſſaire général.........		12	
2 Majors généraux ſous les ordres du Commandant en chef à 1 l. 4 ſ. 9 d.	2	9	6
4 Aides de camp à 4 ſ. 6 d.....		18	
6 Brigadiers généraux à 18 ſ. 9 d.	5	12	6
1 Ingénieur		9	
4 Sous-Ingénieurs à 4 ſ. 6 d...		18	
4 Majors généraux Commandans des armées ſéparées, à 4 ſ. 6 d. chacun......................	9	18	
8 Aides de camp à 4 ſ. 6 d....	1	16	
8 Majors de Brigades à 4 ſ. 6 d.	1	16	
4 Secrétaires à 4 ſ. 9 d.......		19	
4 Sous Adjudans généraux, à 9 ſ. 4 ½.....................	1	17	6
4 Sous Quartiers-Maîtres généraux à 6 ſ......................	1	4	
4 Sous Commiſſaires généraux à 6 ſ.......................	1	4	
8 Sous Ingénieurs à 4 ſ. 6 d....	1	16	
9 Brigadiers généraux à 18 ſ. 9 d.	8	8	6
TOTAL...	45	17	6

Soixante Régimens.

60 Colonels à 13 ſ. 6 d........	40	10	
60 Lieutenans-Colonels à 9 ſ..	27		
60 Majors à 6 ſ..............	18		
540 Capitaines à 4 ſ. 6 d.......	121	10	
1080 Lieutenans à 3 ſ..........	162		

S

1776. Mai Juin & Juillet.

	Par jour. #	ß	d.
540 Enſeignes à 2 ſ.	54		
2160 Sergens à 1 ſ. 3 d.	135		
2160 Caporaux à 1 ſ. 1 d.	117		
540 Tambours à 1 ſ. 1 d. & 540 Fifres à 1 ſ. 1 d.	58	10	
30600 Soldats à 1 ſ.	1,530		
(Non compris les Aumoniers, les Chirurgiens & les aides Chirurgiens.)			
TOTAL....	2,263		

Camp volant.

	#	ß	d.
14 Colonels à 13 ſ. 6 d.	9	9	
14 Lieutenans - Colonels à 9 ſ.	6	6	
14 Majors à 6 ſ.	4	4	
128 Capitaines à 4 ſ. 6 d.	28	16	
256 Lieutenans à 3 ſ.	38	8	
128 Enſeignes à 2 ſ.	12	16	
512 Sergens à 1 ſ. 3 d.	32		
512 Caporaux à 1 ſ. 1 d.	27	14	8
256 Tambours & Fifres à 1 ſ. 1 d.	13	7	4
8,692 Soldats à 1 ſ.	434	12	
TOTAL....	607	0	6

Brigade de Jerſey.

	#	ß	d.
5 Colonels à 13 ſ. 6 d.	3	7	
5 Lieutenans-Colonels à 9 ſ.	2	5	
5 Majors à 6 ſ.	1	10	
42 Capitaines à 4 ſ. 6 d.	9	9	
84 Lieutenans à 3 ſ.	12	12	
42 Enſeignes à 2 ſ.	4	4	
168 Sergens à 1 ſ. 3 d.	10	10	
168 Caporaux à 1 ſ. 1 d.	9	2	

	Par jour. #	ß	₰	1776.
84 Tambours & Fifres à 1 ſ. 1 d.	4	11		Mai Juin. & Juillet.
2856 Soldats à 1 ſ.	142	16		
TOTAL....	200	6	6	

Milice (à la ſolde.)

	#	ß	₰
44 Colonels à 13 ſ. 6 d........	29	14	
44 Lieutenans-Colonels à 9 ſ..	19	16	
44 Majors à 6 ſ.............	13	4	
400 Capitaines à 4 ſ. 6 d.....	90		
800 Lieutenans à 3 ſ.	120		
400 Enſeignes à 2 ſ.........	40		
1,600 Sergens à 1 ſ. 3 d........	100		
1,600 Caporaux à 1 ſ. 1 d......	86	13	
800 Tambours & Fifres à 1 ſ. 1 d.	43	6	
27,000 Soldats à 1 ſ..........	1,350		
TOTAL.....	1,892	14	

Rations journalieres

Une livre de viande fraîche ou une livre de poiſſon ſalé ; trois quarts de porc ou vingt onces de bœuf ſalé ; une livre de pain de fleur de farine ; une pinte de lait ; un quart de cidre ou de bierre par jour ; trois livres de chandelles, huit livres de ſavon par ſemaine pour cent hommes ; trois pintes de pois, une pinte de farine de maïs ; ſix onces de beurre par homme chaque ſemaine. Cette ration ſe monte à environ 10 d. par jour.

Rations ſur le pied moyen de 3 rations par jour pour les Officiers

1776. Mai Juin & Juillet.

	Par jour. ₶	ſ.	d.
Généraux & autres, 4,898 à 2 ſ. 6 d.	612	5	
Bas Officiers & Soldats, 80,248 à 10 d.	3,343	13	4
Habillement pour l'armée du Continent, le camp volant & la Brigade de Jerſey, 49,248 hommes à 2 d. par jour.	410	8	8
Dépenſe journaliere	9,380	17	4

Ce qui ſur le pied de 28 shellings d'Amérique pour une guinée, fait 7,035 l. 13 ſ. $\frac{2}{14}$ d. ſterl.

On ne comprend point dans ce compte les dépenſes accidentelles de la Marine ni les extraordinaires des Guerres.

Ces comptes des armées Américaines ont été faits à la fin de Mai 1776. Lorſque le Congrès eut avis qu'on avoit loué des troupes étrangeres & que le Général Howe ſe propoſoit de venir d'Halifax à New-York, il ordonna de porter le nombre des troupes du Continent à ſoixante & dix mille hommes. On envoya en même tems les rôles de revue des hommes à la minute (*celeres*). Ils montoient à cent quarante mille hommes.

Etat de la Marine Américaine au mois de Mai.

Provinces.	Vaiſſeaux.	Canons.
Maſſachuſſets	21	de 10 à 40.
Idem	10	plus petits.
Nouvelle-Hampshire	27	petits & autres.
Connecticut	37	ditto.
Rhode-Iſland	40	ditto.
New-York	50	de 10 à 40.

1776. Mai Juin & Juillet.

Provinces.	Vaisseaux.	Canons.
Maryland	15	de 10 à 30.
Idem...........	10	plus petits.
Pensylvanie............	40	de 10 à 40.
Idem	50	plus petits.
Delavare..............	25	petits & autres.
Virginie	30	ditto.
Caroline Septentrionale..	27	ditto.
Caroline Méridionale ...	33	ditto.
TOTAL.....	445	

Troubles dans la Nouvelle-York.

Aux honorables représentans de la Province de la Nouvelle-York, assemblés en Congrès Povincial le 29 Mai.

Humble adresse du Comité Général des Artisans en union, des Ville & Comté de la Nouvelle-York.

MESSIEURS,

» Nous, comme faisant partie de nos Constituans & comme inviolablement attachés à notre malheureux pays, demandons humblement la permission d'élever aujourd'hui la voix jusqu'à vous qui êtes nos Représentans, & nous vous supplions d'accueillir favorablement notre respectueuse adresse ».

» Lorsque notre idée s'arrête sur le Continent qui nous est si cher & où nous avons joui long-tems de la liberté civile & religieuse, Continent qui offre aux desirs de

1776. Mai Juin & Juillet.

l'homme les plus riches productions multipliées encore par le commerce & l'industrie des Colons, nos ames sont navrées de douleur en voyant aujourd'hui ce même Continent gémir sous les coups redoublés de l'oppression, de la tyrannie & de la mort; mais lorsque nous portons un peu plus loin nos regards & que nous découvrons la verge de fer levée sur nous, lorsque nous voyons que cette verge est tenue par notre Souverain, que son serment & sa place obligeoient de nous soutenir & de nous défendre dans la paisible jouissance de tous les priviléges glorieux dont nous jouissons en qualité d'hommes libres, lui dont les possessions ont été conservées & enrichies par notre commerce, alors il ne nous est plus possible de garder le silence, ni de nous regarder plus longtems comme Sujets d'un Prince qui ferme l'oreille à toutes nos pétitions, & qui, au lieu d'interposer son autorité Royale pour redresser nos griefs, semble tout au contraire prendre plaisir à notre destruction. Une année entiere de meurtres & de désolation n'a pas suffi pour assouvir la rage d'un cruel ministere, il ne s'est pas contenté de brûler nos villes, d'enlever nos vaisseaux, massacrer nos précieux enfans de la liberté, de condamner à des larmes éternelles nos veuves & nos orphelins, en massacrant inhumainement les objets infortunés de leur plus tendre affection; ce ministere impitoyable ne se

rallentit point dans ſon ſyſtême de ſang & d'atrocité, il continue de nous pourſuivre le fer & la flamme à la main; & quels ſont nos crimes? C'eſt parce que nous refuſons de devenir ſes eſclaves & de nous laiſſer taxer ſans notre conſentement ». 1776. Mai Juin & Juillet.

» A ces cauſes, comme nous aimons mieux nous ſéparer de ces barbares opreſſeurs, que d'être liés plus long-tems avec eux; Nous, le Comité des Artiſans en union, déclarons ici publiquement & pour nous, & pour nos Conſtituans, que ſi vous, Meſſieurs, de notre honorable Congrès provincial, vous jugez à propos d'ordonner à nos très-honorables Délégués au Congrès Continental d'uſer de tous les moyens poſſibles dans cette auguſte aſſemblée pour que ces Colonies-Unies deviennent indépendantes de la Grande-Bretagne, cette démarche nous donnera la ſatisfaction la plus complette; & en conſéquence nous vous faiſons la promeſſe la plus ſolemnelle de ſacrifier tous nos biens, & de verſer juſqu'à la derniere goute de notre ſang pour ſoutenir une réſolution à laquelle nous attachons tout notre bonheur ».

Signé par ordre du Comité.

Lewis Thibou, Préſident.

A l'Aſſemblée des Artiſans à New-York, le 29 Mai 1776.

1776.
Mai
Juin
&
Juillet.

Etat de Boston.

De Boston le 29 Mai. Par l'activité des habitans & de quelques Ingénieurs Prussiens, les fortifications de cette place seront sous peu de jours en état de n'en avoir rien à craindre de nos ennemis avec quelques forces qu'ils viennent l'attaquer.

Le Général Howe faisoit embarquer le 28 Mai à Halifax la plus grande partie de ses troupes, sans qu'on sçût encore à quelle expédition il les destinoit. Il n'y avoit rien à craindre pour Halifax de la part des Provinciaux, puisqu'outre que M. Howe l'avoit fait fortifier, il devoit y laisser une Garnison de 2000 hommes, sous les ordres du Général-Major Massey, Officier aussi vaillant qu'expérimenté (les troupes sont restées long-tems à bord sans partir.

Remerciemens du Général Howe pour les souscriptions faites à Londres en faveur des troupes.

Lettre du Général Howe à George Danbeny, à Bristol. Halifax 29 Mai.

J'ai eu l'honneur, Monsieur, de recevoir votre lettre du 17 Février, & je vous fais part de l'arrivée du vaisseau le *Renown*, fretté par la Société de Marine de Londres, dans des vues qui font autant d'honneur à la fidélité des souscripteurs, en leur qualité de sujets, qu'à leur bienfaisance comme

hommes. J'eſpere que la répartition de ce bienfait, par les Officiers généraux qui en ſont chargés, remplira les intentions de nos bons amis de Briſtol : le ſecours généreux qu'ils apportent à la partie ſouffrante des troupes qui ſont ſous mes ordres, doit pénétrer l'armée d'un ſentiment ſi vif de ce qu'elle doit à ſont honneur & à ſa patrie, que j'eſpere de ſes efforts, que la rébellion ſera bientôt ſupprimée.

1776. Mai Juin & Juillet.

Je ne puis terminer ma lettre ſans vous remercier des expreſſions honnêtes & flateuſes dont vous avez bien voulu vous ſervir au nom du Comité, & ſans vous aſſurer que je ſuis avec le reſpect le plus ſincere, Monſieur, votre, &c.

WILLIAM HOWE.

Diſette dans les Iſles Angloiſes.

N°. I. Extrait d'une lettre datée des Barbades le 29 Mai.

Le peuple d'Angleterre aura peine à croire l'effet que l'interruption du Commerce Américain a produit ici & dans les Iſles voiſines. Ce n'eſt pas tant pour nous mêmes que pour nos eſclaves qui peut-être ſeront morts de faim avant que nous puiſſions recueillir les grains que nous avons été obligés de ſemer. Rien ne peut égaler la perte que nous faiſons par la privation des bois de l'Amérique.

1776. Mai Juin & Juillet.

Les douves & les lattes font des articles considérables pour nous, sans parler de la quantité de melasse & de rum que ce commerce nous faisoit débiter.

N°. II. *Extrait d'une lettre de S. Christophe.*

La guerre civile d'Amérique nous réduit à une grande détresse. Les provisions fraîches sont si rares, que nous avons peine à trouver des vivres, & ceux que nous viennent sont d'une cherté si excessive, que si la guerre duroit encore long-tems, nous mourrions certainement de faim ou nous serions forcés de manger nos Negres.

N°. III. Toutes les provisions quelconques sont beaucoup plus cheres à la Barbade, qu'elles ne l'étoient pendant toute la guerre derniere, parce que les provisions ordinaires d'Irlande n'arrivent point à cause des enlevemens considérables qu'on y a fait pour l'Amérique.

Le continent Septentrional, qui fournissoit de la volaille aux Isles, a défendu tout commerce avec elles, ce qui a fait monter le prix d'une oie à 10 sols 6 den. au lieu de 12 à 18 den. Tout est haussé à proportion. Si le gouvernement n'y porte pas un prompt remede, il en résultera des suites affreuses.

La Barbade, selon les avis du 8 Mai, étoit dans un état qui faisoit tout craindre de la

ſureur des Negres, puiſque l'on n'avoit plus de quoi les nourrir : déja au commencement d'Avril, l'on n'y vivoit depuis quelque tems que de féves gâtées & d'un reſte de bled à moitié corrompu, dont la quantité ne ſuffiſoit pas pour la ſubſtance de dix à douze jours. Toutes les lettres des Antilles Angloiſes font enviſager les Colons, qui ci-devant nageoient dans le luxe & la bonne-chere, effets de la trop grande proſpérité, comme eſſuyant aujourd'hui les plus triſtes revers.

1776. Mai Juin & Juillet.

N°. IV. Suivant une lettre de Kingſton dans la Jamaïque, les Iſles de Montſerrat & de Nevis ſouffrent une grande diſette de proviſions, & les Gouverneurs ont offert des gratifications pour l'importation de la farine, du pain, du bœuf, du beurre & divers autres denrées.

N°. V. La défenſe faite par le Congrès général, de ne rien exporter des Colonies pour les beſoins des Domaines de la Couronne a ſur-tout été funeſte aux Bermudes. Ces Iſles recevoient auparavant avec tant d'abondance & à ſi bon marché, tout ce qui pouvoit être néceſſaire à leurs beſoins, qu'on y avoit diſcontinué d'employer les Negres à cultiver des denrées de premiere néceſſité. Dans les mois d'Octobre & de Novembre 1775, on fut obligé d'y ſemer des grains pour ſuppléer aux ſecours dont

1776 Mai Juin & Juillet.

on alloit manquer ; mais les ouragans, la sécheresse & le vent, fléaux auxquels ce pays est très exposé chaque année, ont privé les habitans de ces Isles du fruit de leurs travaux, & la famine les désole aujourd'hui. Les fâcheux effets de cette prohibition s'étendent aussi sur toutes les autres Isles Angloises. A Saint-Vincent, les vivres sont à un prix exorbitant, & il est fort à craindre, si on n'y envoye pas plus réguliérement des provisions, que les Negres qui souffrent depuis long-tems de cette cherté, ne finissent par se révolter.

Prises de Vaisseaux Américains par l'Escadre de la Jamaïque.

Le Vice-Amiral Young a écrit à l'Amirauté une lettre datée du 31 Mai, pour annoncer que le Capitaine Bryne, commandant le vaisseau du Roi *The-Hind*, en station à Saint-Augustin, dans la province de Géorgie, ayant appris que les Américains étoient occupés à armer quelques bâtimens dans les rivieres voisines, avoit ordonné au Lieutenant Ellis, commandant le Schooner *Hinchingbrooke*, de passer la barre avec son bâtiment, un allege & quelques chaloupes bien équipées & armées, & de détruire tous les bâtimens des Américains ; ce qu'il avoit heureusement exécuté, ayant mis le feu à un brigantin chargé ; & à un bâtiment de 20 canons qui étoit sur les chantiers, &

destiné à aller en course. Cet Amiral ajoute que depuis sa lettre du 3 Mars, ses vaisseaux avoient enlevé 17 bâtimens appartenans aux Américains, ou faisant commerce avec eux. La Cour a aussi appris que les vaisseaux de Sa Majesté ont conduit à Hallifax pendant le mois de Mai, neuf bâtimens Américains.

1776. Mai Juin & Juillet.

Nouvelle preuve que l'évacuation de Boston n'avoit point été concertée avec la Cour.

De Kinston dans la Jamaïque.

Le 31 Mai est arrivé à la Baye de Montego le *Samuel*, Capitaine Hammond, venant de Cork d'où il étoit parti le 5 Avril. Vingt bâtimens de transport & de provisions pour l'Amérique avoient appareillé de Corke le même jour avec dix mille hommes de troupes parmi lesquels étoient 1000 Allemands. Ils étoient escortés par une frégate & par le *Hound*, Sloop de vingt canons. En cas que quelqu'un de ces vaisseaux fût séparé de la flotte pendant la traversée, le rendez-vous étoit indiqué à Boston (*a*).

Divers autres bâtimens de cette flotte,

(*a*) Ceci prouve que la Cour n'avoit nullement prévû l'évacuation de Boston, quelqu'effort que les Ministres aient fait dans les débats du mois de Mai 1776, pour persuader le contraire. Aussi plusieurs vaisseaux chargés de munitions & de troupes ont-ils été pris en suivant cet ordre.

1776. qui ont rélâché à d'autres Isles, ont fait le même rapport.

Mai Juin & Juillet.

Les Américains reçoivent des munitions d'Europe, & font des prises qui s'en trouvent chargées

De Newbury le 30 Mai. Notre frégate, le *Belleisle* est arrivée hier ici d'un port Européen. Elle apporte 90 barrils de poudre à canon, de l'artillerie, & beaucoup de bombes & de grenades pour le service de l'armée provinciale.

Le 28, le Senau le *Ranger*, de 14 canons, commandé par Patrick Dennis, au service du Congrès, a amené ici un vaisseau du port de 280 tonneaux, & un autre de 260, tous deux d'Angleterre & chargés d'habits & de munitions pour les troupes Britanniques. Il y avoit aussi à bord de ces vaisseaux plus de onze mille paires de souliers.

Engagement Anglois trouvé sur un Soldat Ecossois qui étoit à bord d'un de ces bâtimens de transport, & qui prouve que les terres des Américains avoient été promises aux Ecossois.

Du quartier général de Boston le 18 Décembre 1775.

Duncan Macarthur, porteur de la présente s'étant engagé volontairement à servir Sa Majesté dans le Régiment royal Montagnards Emigrans (levé & créé pour le dessein juste & loyal de traverser & de reprimer une

rebellion aussi extravagante qu'elle est injuste & contraire à la nature) conformément aux ordres & aux instructions de Son Excellence le Commandant en chef, & conformément aux intentions gracieuses de Sa Majesté, signifiées par le Comte de Dartmouth (Secretaire d'Etat pour l'Amérique). » Que les Emigrans de l'Ecosse (ainsi que d'autres sujets fideles) qui voudront s'engager à servir dans le susdit corps, devront être accueillis de la maniere la plus favorable; & qu'après la conclusion de la malheureuse guerre civile actuelle (pendant laquelle seulement ils devront servir), ils auront droit de posséder deux cents acres de terre vagues & vaines (ou confisquées) pour chaque chef de famille, avec cinquante acres de plus pour chaque personne dont leur famille sera composée, dont l'octroi leur sera expédié sans aucun frais, & qu'en outre ils seront exempts pendant vingt-un ans de tous cens & rentes envers la Couronne «. En conséquence du consentement & par approbation de Son Excellence le Commandant en chef, je certifie & je déclare que ledit Duncan Macartur sera libre à la fin des présens troubles, (& lorsque la paix, l'ordre & l'obéissance aux loix seront rétablies sur le Continent & dans les Isles Angloises de l'Amérique Septentrionale) qu'il obtiendra son congé absolu du susdit régiment & du service militaire de Sa Majesté,

1776. Mai Juin & Juillet.

1776. Mai Juin & Juillet.

& qu'il recevra en même tems comme une juste récompense de sa fidélité & de son courage, la concession sus mentionnée de terres en conséquence des ordres & des instructions qu'il a plû à Sa Majesté de donner à ce sujet.

Donné sous ma signature & mon sceau, au jour, tems & au lieu sus-mentionnés.

A tous ceux qu'il appartient.

Au Major John Small.

Murdoch Maclaine, Capitaine des Emigrans Royaux.

Troubles de la Virginie.

Extrait d'une lettre écrite de *Norfolk harbour*, le 30 Mai.

» Le plan de Richard Henri Lée, de Patrick Henri & d'autres factieux, aura enfin son exécution. La *Convention* de cette Colonie, autrefois si heureuse, s'est déclarée elle-même indépendante de la Grande Bretagne. Elle a pris en même tems divers arrêtés pour confisquer les biens de ceux qu'elle appelle les déserteurs de la cause Américaine, qu'elle a forcée de quitter le pays. On vendra ceux de M. Corbyn, le seul particulier riche qu'il y eût dans cette Colonie. — M. Wormeley, l'un des Membres du Conseil du Roi, a été arrêté pour une lettre par lui écrite au Comte de Dartmouth. Il est dans

la

LETTRE

*D'un Banquier de Londres, à M.*** à Anvers.*

De Londres le 23 Avril 1778.

IL A ÉTÉ préſenté, Monſieur, le 9 de ce mois à Milord Germaine une pétition ſignée de tous les Négocians du Canada, actuellement à Londres au nombre de 24. Ce Miniſtre a promis d'y donner toute l'attention que ſon importance exigeoit, & d'en faire ſon rapport au Conſeil. C'eſt une piece très-intéreſſante, dans les circonſtances actuelles, où le Canada devient preſque la ſeule poſſeſſion qui reſte à l'Angleterre ſur le continent de l'Amérique. La queſtion eſt de ſavoir ſi elle peut eſpérer de conſerver ce pays, ſous le régime actuel de l'acte de Quebec paſſé en 1774. Le Colonel Johnſtone, un des Commiſſaires partis avec les offres conciliatoires, a fait inutilement tous ſes efforts dans le parlement pour en obtenir la ſuppreſſion. Mais Milord North paroît tenir fortement à cette loi ; & on voit qu'il n'avoit point été ébranlé par les remontrances des Canadiens, puiſque c'eſt depuis leur préſentation qu'il a oppoſé la plus ferme réſiſtance à leurs défenſeurs.

» Le Mémoire en question rappelle au Ministre que cette loi ne fut pas plutôt passée que le Roi & les deux Chambres du Parlement furent suppliés de la révoquer, ou au moins d'y faire des changemens.

Les Canadiens avoient jusques-là vécu heureux & contens sous le régime des loix Angloises, & ils ne purent voir qu'avec autant de douleur que de surprise qu'ils ne participeroient plus au bénéfice de la constitution Britannique, & de ses excellentes loix mercantiles, & qu'on leur retiroit le droit d'être jugés par leurs Pairs, ce rempart si sûr contre l'injustice & l'oppression. Outre que les Loix Françoises du Canada n'y sont presque plus entendues, elles consistent principalement dans des Ordonnances provisoires d'anciens Gouverneurs qui servent aujourd'hui de titres pour exercer des vexations odieuses contre les Sujets. On envoye les Canadiens aux corvées, sans aucune paye ni indemnité quelconque, & ceux qui s'y refusent sont jettés dans les prisons «.

» Le Gouverneur & le Conseil ont rendu depuis peu une Ordonnance au soutien de l'ancienne loi Françoise, sans vouloir entendre les représentations des Marchands, animés par la vue de l'intérêt général, qui demandoient qu'on laissât subsister la loi Mercantile d'Angleterre, si généralement connue & entendue, disent-ils, & si sagement calculée pour l'avancement du commerce & de l'industrie «.

» Le Mémoire détaille en outre tous les défauts des Ordonnances nouvelles, & les inconveniens ſans nombre qui doivent réſulter de leur ſtile embrouillé & équivoque, des formes longues & diſpendieuſes qu'elles preſcrivent, & du pouvoir trop indéterminé qu'elles laiſſent aux juges, le tout pour faire prévaloir l'ancienne loi du pays. Elles expoſent entre autres la traite des pelleteries avec les Sauvages, à un nombre infini de difficultés & de dangers, tant par l'énoncé louche & inſidieux des paſſeports, que par l'encouragement donné aux délations, ce qui a jetté tant de découragement parmi les Traiteurs, que ſi jamais la route d'Albany s'ouvre de nouveau, une grande partie de ce commerce ſe fera par la Nouvelle-York, quoique la ſituation du Canada y ſoit infiniment plus favorable «.

» Tous ces maux ont leur ſource dans l'acte de Quebec. Il a cauſé un mécontentement général dans la province, ſans le moindre avantage pour la Mere-Patrie; & l'affection des Canadiens eſt aliénée au point de faire craindre qu'ils ne ſoient diſpoſés à changer leur forme actuelle de gouvernement, ſi malheureuſement l'occaſion s'en offroit à eux «.

» Le Miniſtre eſt ſupplié par ce Mémoire de faire ſubſtituer à l'acte de Quebec, une loi qui établiſſe dans le Canada un gouvernement libre par une aſſemblée où le peuple

ſoit repréſenté, conformément à la promeſſe de Sa Majeſté dans la proclamation de l'année 1763. Il n'y a que ce ſeul moyen également fondé en juſtice & en politique, qui puiſſe ramener des eſprits mécontens, raffermir leur affection chancellante & faire revivre dans le Canada cette confiance mutuelle entre le peuple & les Adminiſtrateurs qui eſt ſi néceſſaire au bonheur de l'un & de l'autre «.

Le Mémoire eſt daté du 2 Avril.

CINQ jours après que Milord Germaine eût aſſuré les Canadiens que le Conſeil prendroit leur demande en conſidération, ce même acte de Quebec fut mis de nouveau ſous les yeux de la Chambre des Communes. Le Chevalier George Savile, ne ſe laiſſant point décourager par la mauvaiſe iſſue de la tentative du Gouverneur Johnſtone dans la ſéance du 9, informa la Chambre qu'il avoit en vue une motion pour demander la révocation de cette loi. » Ce n'eſt pas mon intention, dit-il, que la Chambre s'en occupe ſur le champ, & pour ordonner la rédaction du Bill, de maniere à le faire paſſer en loi ſans délai. Il me ſuffira qu'à l'occaſion de ma propoſition, le Parlement Britannique ſe montre diſpoſé à écarter toutes les juſtes défiances des Américains ſur ſes offres conciliatoires, & qu'il prouve aux Colonies que ſes déclarations ſur les droits des deux pays

ſont ſérieuſes & ſinceres. Le Gouverneur Johnſtone, un des Commiſſaires nommés par la Cour pour réaliſer ſes offres, s'eſt montré perſuadé qu'elles ne ſeroient ſuivies de quelque effet, qu'autant que la loi déclaratoire du droit de taxation, ainſi que l'acte de Quebec ſeroient révoqués, ou qu'on pourroit promettre cette révocation aux Colonies. La loi déclaratoire laiſſoit l'Amérique à la merci de la Grande-Bretagne, qui reſtoit toujours la maîtreſſe de faire valoir ſes prétendus droits auſſi-tôt qu'elle en trouveroit l'occaſion. L'autre eſt un envahiſſement de la propriété des Colonies, effectué en établiſſant la Religion Romaine & une nouvelle forme de gouvernement, non pas ſeulement dans les territoires proprement compris dans les limites de la Province Françoiſe du Canada, mais dans de vaſtes pays appartenans aux Provinces voiſines ou en dépendans. Il y a d'ailleurs pluſieurs fortes raiſons pour que cette révocation ſoit accordée. D'abord l'incertitude des limites ſera une ſource éternelle de conteſtations & de mécontentemens. Je dirai enſuite que le gros des Habitans François déſaprouve en ſa totalité la forme de gouvernement civil inſtituée par l'acte. Les anciens Sujets du Roi la condamnent de même. Enfin ſi nous ſouhaitons ſincérement la réconciliation, & ſi nous voulons qu'elle ſoit durable, c'eſt un motif qui rend cette révocation, au moins très-convenable,

ſi même il n'en fait pas voir la néceſſité abſolue «.

» M. *Joliff*, Député de Petersfield & un des Lords Commiſſaires du Bureau du Commerce, prétendit au contraire, que cette révocation porteroit plus de préjudice à la cauſe de la Grande-Bretagne, qu'elle ne lui ſeroit favorable «. Le Parlement n'eſt-il pas aſſez humilié ? De quelle diſgrace nouvelle veut-on l'accabler encore ? Que penſerons de nous les Américains s'ils nous voient occupés ſans ceſſe à paſſer des loix & à les révoquer ; & cela ſans autre fondement que les vagues ſuggeſtions de quelques mauvais raiſonneurs. Où ſont les preuves produites à la Chambre que les Canadiens, anciens ou nouveaux Sujets du Roi, déſapprouvent la loi actuelle ? Je n'en vois pas une. (Ce Député ignoroit-il de bonne-foi la démarche que vingt-quatre Canadiens avoient faite le 9 en préſentant leur petition au Conſeil ? Et comment les Miniſtres ont-il pu l'entendre articuler ce doute ſans informer la Chambre de ce qui ſe paſſoit à cet égard ?) Il ne ſeroit donc rien de plus abſurde que de retirer la conſtitution donnée à une province, ſans avoir pour cela d'autres motifs que l'opinion de deux ou trois individus. Une telle conduite ne ſerviroit qu'à rendre le Parlement ridicule & mépriſable. Si on prétend que l'acte de Quebec a pris ſa ſource dans l'ignorance, je ſoutiens moi que ce ſeroit pareillement

l'ignorance qui le feroit révoquer. Avant que j'y donne ma voix, il faudra qu'on me prouve qu'une grande pluralité des Canadiens, s'éleve contre cet acte sur des raisons valables & justes, & que ce n'est point l'effervescence d'une faction «.

M. *Field*, Député de Hertford, & qui n'a aucune place dans le ministere, rappella à la Chambre que quand cet acte avoit été passé, on avoit prédit tout le mal qu'il causeroit. Il assura qu'il savoit de science certaine que tout le Canada étoit soulevé contre ce même acte, & que l'Etat seroit bien heureux si telles mesures que l'ont pût prendre pour arrêter les progrès de ce mécontentement, & si sage & modérée que fût la conduite du Parlement envers les Canadiens, on faisoit jamais rentrer l'Angleterre dans ses droits sur leur confiance & leur affection. » Je n'hésite point, dit il, à déclarer, & je soutiendrai avec persévérance qu'en justice comme en politique, c'est la loi la plus mauvaise qui ait jamais été passée par le Sénat Britannique. C'est la premiere des opérations du gouvernement qui ait donné aux Américains un juste sujet de se défier de la parole du Roi, puisque sa proclamation royale du mois d'Octobre 1763 devoit être sacrée. Par cette proclamation il étoit dit que les peuples du Canada jouiroient de toutes les libertés & de tous les priviléges des Sujets Britanniques. Nonobstant cette assûrance royale, la Pro-

vince eſt reſtée pendant onze ans dans le plus grand déſordre. Les propriétés, les loix, la police & les réglemens civils de toute eſpece y ont été abandonnés au hazard. Le Corps des Habitans François a ſouffert les vexations les plus tyranniques de la part de ſes propres Seigneurs, & de celle des Adminiſtrateurs Anglois envoyés dans la province. Enfin, au lieu de la liberté qui leur étoit promiſe, on leur a donné un gouvernement François de l'eſpece la plus vicieuſe. La Nobleſſe a exercé impunément les vexations les plus criantes ſur le tiers Etat, le Gouverneur la ſoutenant dans toutes ſes injuſtes prétentions, & le Clergé même s'étant rendu ſi déſagréable au peuple que les plus zélés Catholiques, y ſoupirent après une adminiſtration purement Angloiſe. Je ne connois point de moyen plus efficace pour la nation Britannique, que la révocation de l'acte, ſi elle veut s'aſſurer la conſervation de cette importante acquiſition «.

» Ce Député ajouta encore, que le gouvernement avoit agi contre toutes les regles de la politique en donnant au Canada une étendue infiniment plus grande que celle qu'il avoit lorſqu'il appartenoit à la France: que ſon intention avoit frappé toutes les Colonies, qui en avoient conçu une juſte indignation, puiſqu'elles avoient vu qu'en réuniſſant à cette province tous les pays que les autres Colonies ſe conteſtoient entre elles

elles, il cherchoit à étendre l'empire des loix arbitraires ſur un nombre conſidérable de Sujets Britanniques qui n'étoient pas nés pour les connoître, & que par-là il avoit fait voir aux autres Colonies que c'étoit la liberté générale de l'Amérique qu'on cherchoit à reſſerrer dans d'étroites bornes pour la proſcrire quelque jour entiérement de l'Amérique «.

» Le Chevalier George *Howard*, Colonel du régiment de la Reine & Gouverneur de l'Hôpital des Invalides de terre, ſoutint, pour le Miniſtre, que la motion du Chevalier Saville étoit abſurde. Il alla juſqu'à dire qu'il n'imaginoit que deux choſes qui pûſſent faire perdre le Canada, l'une la révocation de l'acte de Quebec, l'autre le rappel du Général Carlton, Gouverneur de cette province (on ſait pourtant qu'il eſt rappellé & remplacé par le Général Haldiman, qui eſt aujourd'hui ſur le point de partir. Il s'étoit déja embarqué avant l'hyver; mais les vents l'ont retenu) «.

» M. Thomas *Townshend* répondit à ce dernier que l'acte en queſtion n'avoit point fait d'honneur à la Chambre des Pairs, ni à celui de ſes Membres (Milord Mansfield) qui en avoit donné le projet. Il détailla les motifs que cette Chambre avoit eus, ainſi que les fâcheux effets de l'acte; & il appuya ſur les plus ſolides raiſonnemens la néceſſité de le révoquer ſans le moindre délai «.

» Le Lord *Ongley* essaya de faire voir que les circonstances n'y étoient nullement propres, & qu'au moins falloit-il attendre que l'on sût avec certitude les dispositions actuelles des Colonies «.

» Le Chevalier George Saville étoit sorti pour prendre quelques rafraîchissemens: on profita de son absence pour recueillir les suffrages, ce qui ne s'est jamais fait jusqu'ici dans le Parlement; & il fut décidé que sa motion ne seroit point admise. La pluralité fut seulement de deux voix : cinquante-six, contre cinquante-quatre «.

DANS les circonstances présentes, Monsieur, ne regarderiez-vous pas la résistance opiniâtre du Ministere en faveur de l'acte de Quebec, qui donne au gouvernement une autorité presque illimitée dans cette grande & belle province, comme un indice presque sûr du parti que le Conseil a pris de s'y maintenir par la force. Il me semble que cette conduite dévoile l'intention secrette où il est d'y réunir promptement toutes ses armées; & si j'étois entiché de la manie de ce pays ci pour les gageures, je parierois avec la plus ferme assurance qu'avant le mois d'Août on apprendra que les armées Angloises ont entiérement évacué les pays qu'elles occupent sur diverses parties des côtes de l'Amérique, & qu'elles sont rassemblées, tant à Quebec qu'à Montréal. Mais je ne parierois pas que ce moyen fût le plus effi-

cace que l'Angleterre pût employer pour conſerver cette importante poſſeſſion.

Il y a ici des gens qui s'inquietent ſérieuſement du ſort réſervé au Canada, ſur-tout depuis les bruits qui ſe ſont répandus, que le Congrès a formé le plan d'une expédition contre cette province, & que le Marquis de la Fayette aura du commandement dans l'armée qui y ſera envoyée. Cette derniere circonſtance leur paroît inquiétante, en ce que tous les habitans François opprimés par un Gouverneur Anglois qui veut faire exécuter des loix qu'ils ne peut pas entendre, ne manqueront ſûrement pas d'accourir en foule pour ſe ranger ſous les drapeaux Américains, autour d'un grand Seigneur François, dont le nom ſeroit pour eux, en France même, un appui impoſant contre les petits gentillâtres campagnards qui les tyranniſent.—Le rappel du Général Carlton dans de pareilles circonſtances ne ſe conçoit pas; ou plutôt on le trouve parfaitement d'accord avec le plan de conduite qui a fait perdre à l'Angleterre un grand tiers de ſes poſſeſſions. Voici comme s'en explique un Ecrivain qui ſigne *fuimus.*

» LES Américains comprirent à merveille, dès le commencement des troubles, qu'il ſeroit extrêmement important pour eux de débuter par la conquête du Canada que l'Angleterre avoit laiſſé preſque ſans défenſe. Malgré tout ce que peut dire Milord Germaine,

il n'y a que la judicieuse intrépidité de Carlton qui ait fait manquer ce coup. Dans la situation actuelle des choses, il est incontestable que l'Amérique va faire les plus sérieux efforts pour s'emparer de ce pays, parce que ses chefs ne peuvent point ignorer, que tant qu'il restera entre les mains de la Grande-Bretagne, leur indépendance ne pourra jamais être regardée comme solidement établie. Leurs derniers succès feront revivre & soutiendront leur espoir avec d'autant plus d'efficacité, qu'ils peuvent aujourd'hui faire un emploi plus direct de leurs forces : que les mécontens du Canada se montreront avec plus d'assurance, & que les Emissaires de la France dans le pays trouveront plus de liberté pour agir. — Or quel est le plan défensif de nos Ministres ? Jusqu'ici on n'en voit aucun. Il y a sur les lieux un homme qui, autant par le bien qu'il a fait, que par les fautes de ses prédécesseurs, doit avoir toutes les connoissances locales & pratiques qui sont nécessaires dans une situation si périlleuse : un homme qui connoît les sentimens & les intérêts de chaque habitant : qui a déja une fois sauvé le pays ; & c'est cet homme qu'on rappelle au moment d'un nouveau danger ! Il est difficile d'imaginer un acte d'impéritie plus impardonnable «.

VOUS venez de voir, Monsieur, tant dans les débats parlementaires, que dans les écrits des patriotes, les mêmes raisons que le

Gouverneur Johnſtone s'eſt efforcé de faire entendre au Miniſtere avant ſon embarquement. Il ſemble que la confiance à laquelle ce Commiſſaire conciliateur avoit droit de prétendre, & que le choix des Miniſtres faiſoit naturellement ſuppoſer, eût dû donner plus de poids à ſes repréſentations; mais le ſyſtême miniſtériel a prévalu, & il eſt parti avec la pleine conviction que ſes propoſitions ſeroient rejettées, puiſqu'il ne pouvoit pas annoncer ſa miſſion par la révocation de la loi, qui a plus qu'aucune autre ſoulevé les Américains contre le Gouvernement. Une circonſtance très-fâcheuſe de cette campagne pacifique, c'eſt que dès ſon début la confiance ou le cœur manquent également aux trois Commiſſaires: à M. Johnſtone la confiance, parce qu'il eſt perſuadé qu'il ne ſera pas plus écouté en Amérique qu'en Angleterre; & aux deux autres le cœur, par le mal de mer qui les a cruellement tourmentés depuis le moment qu'ils ont eu mis le pied ſur le bord, & ſurtout le Lord Carliſle. Il a fallu que ce Lord fût deſcendu à terre, à la pointe de Sainte-Helene, où le *Trident* a été retenu par le vent juſqu'au 21. Je vais vous tranſcrire la lettre par laquelle on a appris cette triſte aventure.

De la pointe de Sainte Helene le 20 *Avril.*

» Hier, le Lord Carliſle, l'un des trois Commiſſaires qui vont porter la branche d'o-

livier en Amérique, a été obligé de prendre terre ici, ſe trouvant très mal de la connoiſſance qu'il venoit de faire avec celui des Elémens qui a le moins de (*a*) *ſavoir vivre.* Il étoit ſi foible, qu'il a fallu le porter juſqu'à l'auberge du *Chat muſqué*, où il a vécu hier & aujourd'hui d'*éther & de bouillon de poulet.* Il prétend que c'eſt l'odeur du goudron qui l'a incommodé. Si cela eſt, ſuppoſé toutes fois qne ſon tempéramment délicat puiſſe réſiſter à un voyage de ſix ſemaines, il ſera donc tué roide par les exhalaiſons des cheveux gras des Membres du Congrès & de leurs craſſeux bonnets de laine «.

P. S. » On ne ſait pas encore avec certitude ſi ce Lord continuera ou non ſon voyage. Toutes les perſonnes qui l'approchent ſont émues de pitié, en l'entendant crier ſes pauvres nerfs «.

» Il eſt arrivé le même jour un Courier porteur de nouvelles inſtructions pour les Commiſſaires, qui, ſans doute, ſont relatives aux dernieres dépêches du Chevalier Howe, dont on n'a pas jugé à propos de donner connoiſſance au public. S'ils partent le 22, on ne peut gueres attendre de leurs nouvelles que vers le 10 Juillet. Il faut compter près de cinq ſemaines pour aller; & un mois (car la traverſée eſt plus courte en revenant) pour le retour du bâtiment par lequel on

(*a*) Ce Lord eſt Préſident de la coterie appellée *le bon-ton* ou le *ſavoir vivre.*

apprendra leur arrrivée. Comme on croit qu'ils trouveront le Congrès dans Philadelphie, que l'armée du Roi aura évacuée, une huitaine leur suffira pour remonter jusqu'à cette ville présenter leurs propositions, recevoir en réponse l'arrêté du Congrès du 22 Novembre, & repartir *sous peine de mort* «.

Voilà, Monsieur, ce que l'on pense à Portsmouth de cette expédition. Ce port sera bientôt le théâtre des grands mouvemens. Depuis la nouvelle reçue ici que la France envoye en Amérique une escadre formidable, qui même est déja partie de Toulon, l'Amiral Keppel s'est rendu chez le Roi, & après avoir eu un entretien avec Sa Majesté, il est parti de de Londres. Si c'est en droiture pour Portsmouth, il doit avoir rencontré en route l'Amiral Gayton, arrivé de son commandement de la Jamaïque avec 70,000 livres sterl. formant son huitieme des prises que son escadre y a faites. Cet Amiral a vu aujourd'hui (21) le Lord Germaine. L'argent qu'il apporte, tant à lui qu'aux marchands, arrive dans une circonstance où le besoin d'especes est des plus pressans. Les Dividendes des actions qui depuis nombre d'années n'avoient point été retardés, le sont aujourd'hui de (*a*) quinze jours. La Banque

(*a*) Pendant les guerres de la Reine Anne le Ministere eut tellement à cœur de paroître satisfaire à ses payemens, que le Comte d'Oxford imagina de payer

vient d'eſcompter pour la Maiſon Irlandoiſe de Finlay & compagnie 56,000 liv. ſterl. Ce nouvel effort de la Banque pour ſoutenir le Gouvernement, a donné lieu à des obſervations très-judicieuſes ſur l'abus que les Miniſtres ont fait de ſa complaiſance, & que je mettrai inceſſamment ſous vos yeux. Il s'eſt fait en outre une aſſociation des principaux négocians de Dublin pour recevoir le papier de la Maiſon Finlay; le Vice-Roi & la Nobleſſe ont déclaré & publié qu'ils avoient la plus grande confiance dans la ſolidité de cette Maiſon, & qu'ils ſe joignoient aux Négocians pour eſcompter ſes billets : mais on aſſure que le double de la ſomme avancée par la banque d'Angleterre ne ſuffiroit pas pour la relever. Cette faillite a été occaſionnée par celles qui ont eu lieu à Londres depuis (a) peu. Un commerce d'eſcompte

---

en argent quelques demandes faites ſur la Tréſorerie, au lieu de les payer en or. C'étoit un expédient pour gagner du tems, parce que les porteurs étoient obligés de compter leur argent à diverſes repriſes, & qu'on ne les laiſſoit approcher que chacun à leur tour. Quoique cette reſſource ſoit pitoyable, on aſſure très-poſitivement qu'on va y avoir recours. Il y a quelques perſonnes employées à ramaſſer tout l'argent poſſible, & entr'autres les petites monnoies frappées à Birmingham; il n'eſt pas difficile de conjecturer dans quel deſſein. Le Docteur Price dit hautement, à qui veut l'entendre, que la banqueroute eſt très-prochaine.

(a) Un des principaux Braſſeurs de Londres man-

trop étendu pour les affaires du miniſtere, a été la ſource de ces (*a*) fâcheux événemens. Pour avoir trop eſcompté, on ne le fait plus, & il reſte du papier pour des ſommes immenſes ſans circulation. Le crédit de l'Irlande éprouve cette ſecouſſe dans un moment où ſes beaux jours commençoient à luire. Les voilà déja obſcurcis de nuages. Il eſt à craindre qu'elle ne ſe ſoit flattée d'un eſpoir trompeur. Le commerce de Briſtol allarmé de l'indulgence avec laquelle le Parlement ſe diſpoſe à traiter l'Irlande, a délibéré le 15 d'adreſſer des remontrances au Roi, aux Pairs & aux Communes pour s'en plaindre, & d'expoſer aux yeux de toute la Nation le préjudice énorme qui en réſultera pour toutes ſes manufactures. Suivant l'arrêté, il eſt néceſſaire pour le bien général de la Grande-Bretagne que l'Irlande reſte ſous les entraves que lui donnent les loix actuellement ſubſiſtantes, & qui ne permettent point qu'elle puiſſe exporter dans aucune

qua dans les premiers jours d'Avril. Sa maiſon avoit été obligée vers le 15 Mars de vendre pour 9,000 liv. ſterl. d'effets publics qu'elle avoit achetés 77 & dont elle n'a tiré que 60 $\frac{1}{4}$.

[*a*] En 1772 il y eut vingt commiſſions de banqueroute paſſées au grand ſceau en un jour, & le 17 Mars dernier il y en eut *vingt-ſix* dans la même journée. Il fut dit dans le tems que cette ſecouſſe ſeroit reſſentie dans pluſieurs autres grandes Villes, Cette prédiction s'eſt vérifiée bien des fois depuis.

des Colonies Britanniques d'autres marchandiſes que des comeſtibles, des chevaux & des toiles; les laines & lainages d'Irlande ne pouvant en ſortir que pour la Grande-Bretagne.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. du 24 Avril.

Si le vent de Nord-Nord-Eſt continue, le *Stafford*, vaiſſeau de la Compagnie des Indes, pourra arriver des Dunes à Portsmouth le 26. — Mais il n'en partira point ſous l'eſcorte de l'*Aſia*, ayant ordre, je crois, d'attendre de nouvelles dépêches. Le *Trident*, avec les Commiſſaires, aura ſûrement appareillé le 22: le vent y étoit propre. L'Amiral Keppel pourroit bien être arrivé hier (23) à Portsmouth, ainſi que l'Amiral Palliſer & l'Amiral Hyde Parker. Ces trois Officiers généraux completeront la ſoixantaine: il n'y a pourtant que trente vaiſſeaux de ligne en rade; & il s'en faut qu'ils ne ſoient tous complettement équipés. On dit que M. Keppel attendra pour ſortir, que le Roi ſoit venu faire la revue de ſon eſcadre. Cependant le moment actuel ne permet gueres que le Roi s'éloigne de la Capitale. Son voyage à Chatham a été retardé d'un jour par l'arrivée d'un Courier; & Chatham n'eſt qu'à quelques lieues de Londres. On apprendra

demain 25, par un Exprès dépêché à la Reine, le retour prochain du Roi, & nous aurons le plaisir de voir Sa Majesté rentrer dans Londres le 28 au bruit du canon & des acclamations de son peuple, dont l'affluence sera prodigieuse sur toute sa route.

L'*Esprit de Merlin* (c'est le titre d'une nouvelle Gazette Angloise qui a embouché la trompette prophétique) nous annonce pour cette semaine la nouvelle de quelque entreprise heureuse des Américains. Son langage énigmatique laisse pénétrer que l'événement se sera passé sur mer. » Le sixieme jour du onzieme mois, dit-il, appellé *Sabbat*, (c'est le 27 Janvier dans le Calendrier Hébraïque) ils ont sucé le grain le plus gros d'une grappe de cinq cens grains; & après avoir rempli de son jus plusieurs cuves, ces cuves & eux-mêmes ont disparu «.

Autant que je puis interprêter les rêves de cette espece, le sage consolateur de Bradamante nous parle d'une expédition de quelques Corsaires Américains à l'Isle de la Nouvelle Providence, la plus considérable des cinq cents Isles Lucayes. S'il ne l'eût pas si clairement désignée, j'aurois pû craindre pour l'Isle Tortola, l'une des Antilles, que je soupçonne menacée d'une entreprise par plusieurs vaisseaux armés à Charles-Town. L'événement s'étant passé à la Nouvelle-Providence, c'est la seconde fois de cette guerre

que les Américains se seront emparés de cette Isle. Mais il paroît qu'ils n'y font que des coups de main quand ils sont appellés par les Habitans, interressés sans doute dans leurs captures.

Si on peut s'en rapporter au même Prophète, l'absence du Roi aura été prolongée par un *désapointement* : c'est un mot Anglois très-noble pour rendre une expression Françoise fort triviale. Merlin nous dit gravement » la marée n'attend personne «. Est-ce que Milord Sandwich auroit fait ses dispositions, de sorte que le Roi seroit sorti pour monter sur son yacht après la marée descendue, & que Sa Majesté se seroit vue obligée de remettre la partie au lendemain? C'est ce qui ne peut pas s'imaginer d'un Ministre aussi habile qui sûrement n'a jamais eu l'intention que le Roi commençât sa premiere campagne sur un vaisseau échoué. Dieu le garde d'avoir commis une pareille balourdise, car l'opposition lui en feroit bien payer la façon, surtout si le yacht du Ministre avoit toujours été de l'avant, tandis que celui du Roi seroit resté à sec. Mais jusqu'à ce que les Gazettes nous ayent appris autentiquement ce fait remarquable, nous avons le droit de supposer que c'est un radotage du vieux Merlin, qui aura cru bonnement que la leçon donnée par *Alfred le Grand* aux flatteurs de sa Cour, au sujet de la marée, pouvoit encore être de quelque prix dans le siecle éclairé de George III.

ON DIT que le Lord Chatham eſt toujours dans un état inquiétant à ſa terre de *Haies*, où il s'eſt fait tranſporter. Quelqu'un a fait un parallele aſſez ingénieux entre ce Lord & l'Angleterre.

» Le Lord Chatham aſſûre que nous devons inſiſter ſur la dépendance de l'Amérique, & ne point permettre ſon indépendance. À la bonne-heure. Mais en nous donnant ce conſeil, pourquoi balbutier, pourquoi trembler de tout ſon corps ? Ne devoit-il pas au contraire ſe tenir ferme, ſans béquilles, & parler avec cette éloquence qui lui étoit familiere avant que les principes vitaux fuſſent éteins en lui? Si je faiſois une pareille obſervation à ce Lord, il me répondroit ſans doute. » Ce que vous demandez eſt impoſſible, l'âge & la maladie ont détruit mes facultés, je ne ſuis plus ce que j'étois il y a trente ans. Cette vigueur de raiſonnement qui me rendit autrefois ſi célèbre, cette éloquence que l'on admiroit dans mes diſcours, tous ces avantages & la vie même ne ſont bientôt plus qu'un ſonge pour moi «.

» Helas ! l'Angleterre & le Comte de Chatam ſont préciſément dans le même cas; les forces de l'Angleterre ſont épuiſées pas des maladies, tant interieurs qu'extérieures. Elle eſt devenue vieille & décrépite, les béquilles qui la ſoutiennent encore pourront échapper à ſes défaillantes mains, comme il eſt arrivé au Comte Chatam, & elle ſera comme lui

tranſportée dans la maiſon d'un voiſin ſon ennemi.

PLUS d'une fois le Lord Chatam ſert à des alluſions prophétiques ſur les grands intérêts de la nation. Le Roi ne fut pas plutôt parti pour ſa premiere expédition navale, qu'on a imprimé une chanſon avec ce refrein, *Chatam n'a pas voulu aller au Roi, & le Roi eſt allé à Chatam.*

Lorſque M. Pitt (Milord Chatam) quitta le miniſtere en 1761, par un mécontentement, il y avoit peu de ſemaines que George III, avoit été ſacré. On peut ſe ſouvenir (car toute l'Europe le fut alors) que dans cette cérémonie, le plus gros des diamants de la Couronne s'en détacha. La retraite de M. Pitt fut regardée comme l'événement ſiniſtre que ce petit accident avoit annoncé; aujourd'hui on ne manque pas de dire que c'étoit la perte du *grand Empire de l'Amérique*, qui ne ſeroit pas arrivée ſi le Roi n'eût pas retiré à M. Pitt ſa confiance.

PRISES FAITES A LA MER.

Vaisseaux pris par les Anglois.

Noms ou désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Trois bâtimens de Bermudes.	....	....	Pris en Février par le Chevalier Packer & conduits à la Jamaïque,
La *Liberté*. . . .	Caroline Mérid. 180 barrils de riz & 60 boucaults de tabac.	Nantes.	Pris par un vaisseau armé & conduit à Liverpool.
Deux gros bâtimens Américains.	Caroline Mérid. riz & indigo.	....	Pris par un vaisseau ayant lettres de marque le 4 Février & conduit à la baye de Honduras.
Deux Corsaires de force, l'un desquels est le *Badger* de 30 canons.	....	....	Pris à 25 heures de Rhode-Island par la frégate de guerre la *Brune*.
Deux gros bâtimens.	Caroline Mérid. riz, tabac & indigo.	. . . . . .	Pris par le *Comte de Rochford*, vaisseau armé de New-York pour les Isles & conduits à la Jamaïque.
Un Sloop & un Brigantin.	....	....	Pris par la frégate le *Winchelsea* & mené à la Jamaïque.
Un brigantin. . . .	....	....	Amené à Kingston de la Jamaïque par le vaisseau de guerre le *Bristol*.

Noms ou désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Deux bâtimens.			Amenés à Kingston de la Jamaïque par les frégates la *Diligence* & le *Hornet.*
Un bâtiment. . .	chargé de bois, merrain & de poisson salé.	. . . . . .	Amené à la Jamaïque par la frégate la *Diligence.*
La Sally, Cap. Bilby.	Caroline Mérid.	Pour France.	Pris par un vaisseau armé & conduit à Halifax.

Vaisseaux pris sur les Anglois.

La Restitution. Capitaine Barron	Terreneuve avec du poisson.	Jamaïque.	Pris en Décembre & conduit à Piscataqua.
Le Pierre & Jean Cap. Lainbon.	Oporto.	Terreneuve,	Pris par un Corsaire Américain & conduit à Salem.
Quatorze bâtimens.	Un des quatorze étoit chargé d'habits, de bierre forte & d'autres articles pour l'armée.	Il étoit pour New-York.	Pris par un Corsaire Américain de 30 canons, Capit. Cornelius Stag. C'est sa premiere campagne. Ils ont été tous les quatorze conduits & vendus à la Guadeloupe.

La flotte avec les sucres nouveaux doit partir de la Jamaïque le 20 Mai pour les ports de Liverpool, de Bristol & de Londres. Celle qui va d'Angleterre aux Indes

Occidentales, partira le 30 Avril : elle doit être de 25 voiles, dont cinq pour la Jamaïque & le reste pour les autres Isles.

La flotte pour Quebec & Montréal avec des chargemens très-considérables, partira d'Angleterre aussi vers le 30 Avril, sous l'escorte de la frégate le *Montréal*, sur laquelle sera embarqué le Général Haldiman.

Il doit partir vers le même tems un convoi de Spithead pour Gibraltar.

L'*Asia*, de 64 canons, n'attend aussi que ses derniers ordres pour appareiller. Il prend sous son convoi les vaisseaux de la Compagnie des Indes le *Calcuta*, le *Gratton*, le *Morse*, le *Royal* Amiral, le *Henri*, & le *Colebrook*. Ces vaisseaux ne relâcheront point aux Isles Madere. Ce sont ceux pour lesquels la Compagnie avoit demandé inutilement des convois aux Ministres le 12 Mars. Je ne suis point surpris qu'on leur recommande aujourd'hui de ne point s'arrêter en route.

la prison des malfaicteurs à Williamsbourg. On le jugera comme traître à la cause Américaine, & ses biens seront confisqués par ordre de la Convention. 1776. Mai Juin. & Juillet.

Prévoyance du Congrès général relativement aux consommations

En Congrès le 30 Mai.

D'autant qu'il a été représenté au Congrès que certaines personnes mal-intentionnées & guidées par une basse cupidité, avoient osé mettre le sel à un prix exhorbitant, sous le prétexte de la résolution du Congrès passée le 30 Avril, à l'effet de retirer aux Comités d'inspection le pouvoir de regler le prix des denrées.

Arrêté qu'il soit recommandé aux Comités d'observation & d'inspection dans les Colonies-unies, de regler le prix du sel de maniere à empêcher toute exaction déraisonnable de la part du vendeur, sans toutefois négliger d'avoir égard à la difficulté & aux risques de l'importation, sans préjudice des reglemens déja faits ou qui seront faits à l'avenir par la Législation des Colonies respectives.

Extrait des minutes.

Charles Thomson, Secrétaire

T

1776. Mai Juin. & Juillet.

Convocation de l'assemblée de la Nouvelle Jersey par le Gouverneur pour le Roi.

Le 30 Mai, William Franklin, Gouverneur de la Nouvelle Jersey, publia au nom du Roi une convocation de l'assemblée générale de la Province pour le 20 Juin.

Départ du Général Clinton pour son expédition au Sud.

Le Général Clinton n'ayant point reçu le 30 Mai les ordres que lui avoit envoyés d'Halifax le Général Howe pour venir le joindre au Nord, avant de quitter le Cap Fear, il a fait route vers le Sud pour attaquer Charles-Town dans la Caroline Méridionale, conformément aux premiers ordres qui lui avoient été donnés avant de quitter l'Angleterre.

Résolutions prises par la Nouvelle-York relativement à la formation d'un nouveau Gouvernement.

Arrêté pris le 31 Mai par le Congrès de la Colonie de la Nouvelle-York.

D'autant que le présent Gouvernement de cette Colonie a été établi par les Comités & le Congrès, pendant que le Gouvernement précédent sous la Couronne de la Grande-Bretagne subsistoit en pleine vigueur, & qu'il a été établi dans la seule vue de

résister à l'usurpation du Parlement Britannique, & qu'il devoit cesser au moment d'une réconciliation avec la Grande-Bretagne, qu'on regardoit alors comme très-prochaine; mais qui est envisagée aujourd'hui comme un événement également éloigné & incertain.

1776. Mai Juin & Juillet.

Et d'autant que ledit systême de gouvernement par Congrès & Comité est sujet à de grands & de nombreux inconvéniens, puisque dans bien des occasions la nécessité à fait confier aux mêmes personnes à la fois les pouvoirs législatifs, judiciaires & exclusifs, particulierement depuis la dissolution du Gouvernement précédent, opérée par l'abdication du dernier Gouverneur & par l'exclusion donnée à cette Colonie, quant à la protection du Roi de la Grande-Bretagne.

Et d'autant que le Congrès continental a arrêté ce qui suit (*a*):

Et d'autant qu'il s'est élevé des doutes sur la question de savoir, si le Congrès étoit revêtu de pouvoir & d'autorité suffisans pour délibérer & statuer sur un objet aussi important que la nécessité d'ériger & détablir une nouvelle forme de Gouvernement & de police intérieure, indépendante de toute jurisdiction, domination & inspection étrangere quelconque.

Et d'autant que de droit, c'est unique-

(*a*) Voyez l'arrêté du Congrès du 15 Mai.

1776. Mai Juin & Juillet.

ment au peuple de cette Colonie qu'il appartient de prononcer sur ces doutes.

A ces causes.

Il a été arrêté qu'il sera recommandé aux Electeurs dans les divers districts de cette Colonie, d'autoriser en s'assemblant & en observant les formalités requises pour l'élection du présent Congrès, ou bien les députés actuels, par un supplément aux pouvoirs dont ce Congrès est revêtu, ou d'autres en place de leurs députés actuels ou l'un d'entr'eux, à prendre en considération la nécessité & la convenance d'établir un nouveau gouvernement conformément à l'arrêté du Congrès continental; & si la majorité des districts, par leurs députés dans le Congrès provincial, opine pour qu'il soit érigé & établi un nouveau gouvernement semblable, d'ériger & d'établir alors ce gouvernement sur le pied qu'ils jugeront le plus convenable pour assûrer les droits, les libertés & le bonheur du bon peuple de cette Colonie, lequel gouvernement devra subsister jusqu'à ce que la paix vienne à se faire avec la Grande-Bretagne & le rende inutile.

Arrêté que lesdites élections dans les divers Comtés devront se faire aux jours & dans les endroits que le Comité de chaque Comté jugera à propos de fixer. Il est recommandé auxdits Comités de fixer les jours pour les élections, assez-tôt pour que

tous les Députés qui seront élus, ayent suffisamment de tems pour se rendre à la ville de New-York le second Lundi du mois de Juillet prochain, qui est le jour où tous lesdits députés devront s'y trouver sans faute. 1776. Mai Juin & Juillet.

Et d'autant que l'objet des arrêtés ci-dessus est de la plus grande importance pour le bon peuple de cette Colonie.

Arrêté qu'il est recommandé instamment par les présentes aux Comités, Francs-tenanciers & autres Electeurs dans les divers Comtés de cette Colonie, de se presser de mettre ces arrêtés en exécution.

Elections des Représentans au Congrès général pour la Ville & Comté de New-York, relativement à une nouvelle forme de gouvernement.

Conformément à un arrêté du Congrès Provincial du 31 Mai, les particuliers dont les noms sont rapportés ci-après, ont été élus pour cette Ville & Comté, à l'effet de servir l'année prochaine dans le Congrès, & on leur a donné en outre le pouvoir de former un nouveau gouvernement pour cette Colonie. Ils doivent s'assembler ici en Congrès avec les Députés des autres Comtés le second Lundi (le 14) du mois de Juillet.

John Day	Francis Lewis.
James Duane	Isaac Stoutenberg.
Philip Livingston.	William Denning.

1776. Mai Juin & Juillet.

Abraham Brasher. Thomas Randle.
Henri Remſen. Iſaac Rooſevelt.
Jo. Van. Corlandt. John Broome.
Jonh M. Scots. Pet. P. Van Zandt
James Beckman. Garret Abel.
Antony Rutgers. Robert Harpur.
Evert Bautker. Abraham P. Lott.
Dan Eunſcombe.

Changement dans le gouvernement de la Géorgie.

Vers la fin de Mai, la province de Géorgie ſuivit l'exemple général. Il y eut des lettres écrites de *Savanah* qui portoient que tout le ſyſtême de gouvernement étoit changé. Un vaiſſeau qui en partit pour l'Angleterre avec ces lettres eut beaucoup de peine à obtenir ſes expéditions. Il fut déclaré aux habitans qui voulurent profiter de cette occaſion pour paſſer en Angleterre qu'ils ſeroient reputés bannis de leur patrie, & que leurs biens & effets ſeroient mis en ſequeſtre, & peut être confiſqués. Enfin on avoit impoſé une forte amende à tous ceux qui refuſoient de prendre les armes, & cette amende devoit ſe lever tous les mois.

Le Congrès s'occupe des moyens d'employer tous les bras utilement pour le pays.

Le Congrès a fortement recommandé aux

Créanciers de cesser leurs poursuites contre leurs Débiteurs, & de prendre avec eux des arrangemens amiables d'après l'inspection des affaires de ces débiteurs : la défense du pays, ainsi que ses manufactures & son agriculture exigeant que tous les bras soient employés.

1776. Mai Juin. & Juillet.

Il prend les mesures nécessaires pour que l'ennemi ne trouve aucunes subsistances.

En Congrès le 3 Juin 1776.

Arrêté qu'il sera sérieusement recommandé aux Assemblées, Conventions & Comités de sûreté dans les Colonies-unies, de s'occuper des moyens les plus efficaces d'éloigner les provisions, les grains & la farine des différentes parties de leurs Colonies respectives qui sont envahies, ou en danger d'être envahies par l'ennemi.

Extrait des minutes.

Charles Thomson, Secrétaire.

Dispositions du Congrès, relativement au Canada.

N.° I. Extrait d'une lettre écrite par un Marchand de la Nouvelle-York.

» Nous sommes ici dans les plus vives allarmes, notre ville est menacée d'être bientôt détruite ou par les troupes reglées d'An-

gleterre ou même par nos Provinciaux, dont
1776. Mai Juin. & Juillet. les forces augmentent journellement. Quoique les frégates Angloises nous aient pris quelques vaisseaux, les Américains ont fait, de leur côté, des captures pour le triple de la valeur. Quelques Membres du Congrès général qui avoient voté contre la résolution d'envoyer des forces en Canada, & qui vouloient attendre encore quelque tems à déclarer l'indépendance, se sont enfin rangés du côté des autres, & je puis vous assurer qu'il regne entr'eux la plus parfaite unanimité.

N.° II. Huit bataillons des troupes de Pensylvanie sont partis pour le Canada : sept régimens de New-York sont commandés pour la même destination. Le Congrès regarde comme une chose très importante la conservation de ce qu'il possede dans cette Province, il fera ensorte d'y occuper les troupes du Roi pendant tout l'Eté, pour les empêcher de tomber sur les autres Colonies.

VIRGINIE.

La Convention de la Virginie a publié le premier Juin une déclaration expositive de ses droits pour l'établissement de son libre gouvernement.

[*Cette déclaration se trouve en entier au Tome V. des Affaires de l'Angleterre & de l'Amérique*, *page* lix.

Promotion dans l'armée Américaine.

1776. Juin. & Juillet.

De Cambridge le 2 Juin.

Le Général Washington a fait les promotions suivantes :

Le Major John Mills, de Philadelphie, a été élevé au grade de Quartier-Maître général de l'armée Américaine.

Le sieur James Dillon, de Philadelphie, à celui d'Assistant Quartier-Maître général,

Richard Boot, de Connecticut, à celui de Major de Brigade.

Thomas Coles & le Capitaine Georges Self, tous deux Virginiens, à celui d'Aides de Camp.

Traité du Congrès avec les Sauvages.

Au commencement de Juin, un Député des Six Nations étoit à Philadelphie où il négocioit un traité avec le Congrès.

Les Américains trouvent chez eux des munitions de guerre.

Extrait d'une lettre de Boston du 3 Juin.

On a fait à Andover, depuis six semaines, environ un millier de livres de poudre par semaine. Comme il y a à Stoughton des moulins à poudre qui commenceront à travailler sous peu de jours, ainsi que dans deux ou trois autres endroits, notre Colo-

1776. Juin & Juillet.

nie ſera en état de fournir au Continent, chaque ſemaine, plus d'une tonne de poudre à canon. L'accroiſſement de notre manufacture de ſalpêtre a été ſi rapide dans notre Colonie, que le 28 Mai dernier on a apporté dans les magaſins du Commiſſaire général, à Watertown, 12,310 livres de ſalpêtre, le Tréſor de la Colonie a payé ce ſalpêtre ſur le pied de 14,360 piaſtres, ce qui revient à 7 ſchellings la livre.

» Il eſt ſurprenant de voir les Habitans de cette Ville, qui, pendant que les troupes Royales en étoient en poſſeſſion, paroiſſoient les plus fideles ſujets, travailler volontairement aux fortifications que l'on éleve ſur les hauteurs qui défendent notre voiſinage : une telle conduite ne juſtifie-t elle pas ce mot ; *que le petit peuple reſſemble aux bêtes de ſomme, qui portent tout ce que leurs Maîtres chargent ſur leurs épaules* «.

Bon état de défenſe de la Nouvelle-York.

De Boſton le 3 Juin.

M. James Blake, Aide de camp du Général à Newydeken, eſt arrivé ici ce matin avec des dépêches pour le Général Washington.

Le Général Lée termine ainſi une de ſes lettres au Général Washington à Boſton.

» Je ſuis actuellement bien retranché devant la Nouvelle-York, avec 18,000 hommes de bonnes troupes ; à 5 milles d'ici il y a

une forte batterie où sont 900 Sauvages & 1,600 Provinciaux. Ce sera pour moi une retraite en cas de nécessité. Les Sauvages sont repandus dans le pays, où ils forment diverses embuscades. Si je prenois le parti de me retirer, & que les Royalistes voulûssent me poursuivre, il en resteroit bien peu pour rapporter des nouvelles de leur expédition.

1776. Juin. & Juillet.

De Frederik'stown, le 3 Juin.

Il est arrivé ici hier quatre guerriers Sauvages, accompagnés de leurs fils. Leur visage étoit peint de couleur de sang. Ils nous ont rapporté que plusieurs Tribus de l'intérieur du Continent alloient arriver pour secourir leurs freres.

Suite des troubles de la Nouvelle-York.

Réponse du Congrès Provincial à M Lewis Thibou.

En Congrès Provincial, à New-York le 4 Juin 1776

Nous regardons les Artisans en union comme une association volontaire d'un certain nombre d'habitans de cette Ville, fortement attachés à la cause de la liberté. Nous présumons cependant que ni cette Association, ni son Comité, ne prétendent à aucune autorité quelconque dans les affaires publiques

1776. Juin. & Juillet.

dont il eſt queſtion actuellement; mais qu'au contraire ils ſont prêts à ſe ſoumettre à l'autorité conſtitutionelle qui a été confiée par une élection libre aux divers Congrès & Comités. Le Congrès Provincial ſera en tout tems diſpoſé à écouter toutes les Requêtes de l'Aſſemblée, ou de telle autre que ce puiſſe être. Nous eſtimons que le ſeul Congrès Continental connoît aſſez parfaitement toute l'étendue de nos affaires pour pouvoir décider ſur les moyens qui tendent le plus directement au bien général. Ainſi nous ne pouvons point prendre ſur nous de donner des inſtructions aux Députés de cette Colonie ſur l'affaire importante qui fait l'objet de votre adreſſe, juſqu'à ce que nous ſachions qu'elle a été miſe ſous les yeux du Congrès Continental, & juſqu'à ce que ce Congrès ait requis l'avis de notre Colonie.

Par ordre.

Nathaniel Woodhull, Préſident.

GEORGIE.

N.° I. *La Géorgie ſe déclare pour le Congrès.*

De Savanah le 8 Juin.

Notre Congrès Provincial s'eſt aſſemblé ici le 5 de ce mois, & Son Excellence M. Archibald Bullok, Préſident & Commandant en chef, a prononcé à cette occaſion le diſcours ſuivant:

M. l'Orateur & Messieurs du Congrès. 1776 Juin. & Juillet.

D'après la ſituation de la Province, lors de votre derniere aſſemblée, il a été néceſſaire d'adopter divers reglemens paſſagers pour le maintien de la paix & de la ſûreté publique. Le choix que vous avez fait de moi pour exécuter vos arrêtés dans une circonſtance auſſi critique & auſſi importante pour le bien-être de cette province, demanderoit la plus grande prudence & les talens les plus diſtingués.

Dans un tems où nos droits & nos privileges ſont envahis, où les principes fondamentaux de la Conſtitution ſont renverſés, où des hommes qui devroient nous protéger & nous défendre ſont devenus nos délateurs & nos meurtriers; tout citoyen honnête doit ſe préſenter avec courage pour arrêter le torrent impétueux de la corruption & du deſpotiſme.

Les preuves que vous m'avez données en diverſes occaſions de votre attachement pour ma perſonne, & un deſir ardent de faire le bonheur de mon pays, m'ont engagé à accepter cette Charge importante. Je n'aurai que vos intérêts en vue dans toute ma conduite; & au moyen de votre concours & de votre aſſiſtance dans les difficultés, j'oſe me flatter de réuſſir.

Quelques ames venales & mal intentionnées pourront s'efforcer de perſuader aux peuples

1776. Juin & Juillet.

de se soumettre aux ordres du despotisme; mais certainement tout homme libre voudra considerer la nature & examiner les desseins & la marche du gouvernement sous lequel il peut être destiné à vivre. Les Habitans de cette Province, en s'opposant aux projets d'un Ministere cruel & corrompu ont triomphé de ce qui paroissoit être des difficultés insurmontables. Et malgré l'artifice & l'adresse qui ont été pendant long-tems mis en œuvre pour détourner leur attention de la cause publique, ils ont enfin réussi par des degrés imperceptibles, & fait connoître la résolution qu'ils ont prise d'assûrer leurs libertés & priviléges, & de les maintenir à tout événement, concurremment avec les autres Colonies associées. De mon côté, je déclare hautement que dès l'origine de ces malheureuses contestations, j'ai approuvé de tout mon cœur la conduite des Américains. Mon approbation n'étoit point l'ouvrage du préjugé ou de la partialité, elle provenoit d'une ferme persuasion qu'ils avoient agi conformément aux principes constitutionels & aux obligations d'une conscience pure & désintéressée.

Nous devons tous reconnoître l'étendue de nos obligations envers nos ancêtres, pour les inestimables privileges dont nous jouissons. C'est notre devoir indispensable de les transmettre à nos descendans dans leur intégrité : toute négligence dans une affaire

de cette importance imprimeroit ſur l'époque actuelle une tache d'infamie inéfaçable. Animé de ce principe, je me croirai récompenſé ſi je ſuis aſſez heureux pour rendre quelque ſervice à la cauſe de la liberté & de la poſtérité. 1776. Juin & Juillet.

Monſieur l'Orateur & Meſſieurs du Congrès.

Comme je ſais que des matieres de la plus grande importance pour la Colonie occuperont votre attention dans cette aſſemblée, je prendrai le moins qu'il me ſera poſſible ſur le tems que vous devez aux affaires publiques. Quelques reglemens ultérieurs relativement aux Cours de Juſtice, à l'état des bataillons du Continent & à la meilleure adminiſtration de notre Milice, ſeront néceſſairement le ſujet de vos délibérations.

Vous êtes convaincus, ſans doute, des difficultés ſans nombre qui vous ſeront ſuſcitées de la part de tous les traîtres qui vivent parmi nous à l'ombre d'une fauſſe neutralité. Les raiſons qu'ils alleguent, pour juſtifier leur conduite, paroiſſent trop foibles pour mériter une réfutation: ce n'eſt point le tems de parler de modération. Dans la circonſtance préſente elle ceſſe d'être une vertu. C'eſt au Ciel que nous en avons appellé, appel qui doit faire la plus profonde impreſſion dans les ames: c'eſt pour la ſoutenir que des milliers d'Américains expoſent journellement leur vie. Nos freres du Nord

1776 Juin & Juillet.

nous montrent leurs bleſſures & ſollicitent nos efforts les plus vigoureux: Dieu nous préſerve qu'une ſi noble querelle ſe termine d'une maniere honteuſe pour nous. J'eſpere donc que vous ne vous laiſſerez gagner par aucunes ſuggeſtions de ces ennemis de la liberté de l'Amérique, & que vous ne ſerez retenus par aucune cenſure qu'ils pourront faire du zele & de l'ardeur que montrera dans la cauſe commune cette Colonie naiſſante. Vous devez ſentir la néceſſité de faire de nouvelles loix relativement à ces diſſidens, & quoiqu'il puiſſe ſe faire que quelques-uns d'entr'eux paroiſſent actuellement diſpoſés à ſigner l'aſſociation, cependant il eſt de notre intérêt de tenir toujours les yeux ouverts ſur leurs motifs & ſur leur conduite, dans la crainte que la choſe publique ne ſoit expoſée à quelque danger par leur perfidie & par leur prétendue amitié.

Par les arrêtés du Congrès général, il eſt permis aux Habitans des Colonies-unies de commercer dans toutes les parties du monde connu, excepté dans les domaines du Roi de la Grande-Bretagne. En conſéquence il ſera néceſſaire de choiſir quelque maniere de procéder pour l'expédition des bâtimens & autres objets qui y ſont relatifs, & peut-être jugerez vous qu'il eſt en outre convenable de nommer les Officiers pour terminer cette affaire, afin que les Armateurs éprouvent le moins d'obſtacles qu'il ſera poſ-

ſible

LETTRE.

*D'un Banquier de Londres, à M.*** à Anvers.*

De Londres le 30 Avril 1778.

JE vous ai annoncé, Monſieur, un écrit ſur les cauſes de la ſtagnation du crédit de l'Angleterre. Je crois que dans les circonſtances actuelles il eſt très intéreſſant de les connoître, parce qu'il eſt poſſible de juger par leur nature non ſeulement du parti pour lequel l'Angleterre pourra ſe décider, mais encore du ſyſtême de conduite, en paix ou en guerre, qu'il lui conviendra d'adopter. Cet écrit s'adreſſe

A Milord North.

» QUOIQUE toute la nation en général ſe reſſente, Milord, des funeſtes effets de votre malheureuſe adminiſtration, & qu'elle ait entraîné la ruine de pluſieurs particuliers, cependant je crains qu'il n'y ait trop peu de perſonnes qui connoiſſent la vraie ſource d'où ces maux ſont provenus. Si on la connoît, je doute fort qu'on prévoie juſqu'à quel point les conſéquences en ſeront fatales à la nation : & autant que je puis en juger,

on n'imagine gueres qu'elles se termineront, comme le reste de votre administration, d'une maniere aussi fâcheuse pour l'Angleterre que la guerre d'Amérique «.

» Comme j'imagine, Milord, que vous voyez tous ces maux aussi clairement que moi; je ne vous adresse cette lettre que pour réveiller, par votre nom, l'attention du public sur une matiere d'une aussi grande importance pour l'Etat «.

» La détresse actuelle où se trouve la partie commerçante de la nation, provient de ce qu'il y a une grande quantité de papier monnoie sans circulation. Tant que les particuliers pourront retirer cinq pour cent de leur argent, soit en le plaçant dans les fonds publics, soit en le constituant sous hypothéque, ils ne l'employeront pas pour escompter des billets au même intérêt «.

» La Banque a fait de si grands efforts depuis quelque tems pour le service du gouvernement, en emploiant tout son crédit pour lui avancer de l'argent, qu'elle est actuellement hors d'état de remplir sa premiere institution, qui consistoit à soutenir le crédit national; c'est une calamité, Milord, qui provient uniquement de ce que vous avez pû contracter une énorme dette (*a*) non fondée,

(*a*) C'est ainsi que s'appelle la partie de la dette contractée sur le papier Ministériel, & pour laquelle le Parlement n'a fait aucuns fonds, ni assigné aucune

par le moyen des billets de marine & de vivres, que vous avez eu le crédit de faire acheter par la Banque à meſure qu'ils ſont ſortis de vos mains, pour ſauver par ce moyen le gros eſcompte qu'ils auroient ſubi ſans cela «.

» Par un calcul moyen, Milord, entre la ſomme à laquelle vous portez nos eſpeces en circulation, & celle du Docteur Price, nous devons avoir pour environ vingt millions d'eſpeces d'or & d'argent (450,000,000 liv. tournois). Ces eſpeces réelles faiſoient circuler quatre-vingt millions aumoins de papier monnoie (1,800,000,000 liv. tournois) parce qu'il ſe trouvoit des gens diſpoſés à eſcompter ce papier. Mais aujourd'hui que la Banque & les Particuliers, graces à votre ſage adminiſtration, ſont hors d'état, ou ce qui eſt encore plus fâcheux, refuſent d'eſcompter, il en réſulte qu'une grande partie de ce papier monnoie ſe trouve comme ſupprimée. Au lieu de cent millions (2,250,000,000 livres tournois) que nous avions ci-devant pour faire nos opérations de commerce, nous n'avons peut-être pas actuellement

---

hypotéque. Elle conſiſte dans les billets de l'Echiquier, les billets de la Marine & ceux des vivres, qui tous ſont mis en circulation par la Banque. Cette dette étoit en 1776 de près de ſix millions ſterling, y compris les avances de la Banque pour les taxes foncieres & annuelles. On croit qu'à la fin de l'année 1778 elle pourra ſe monter à vingt millions ſterling.

60,000,000 liv. sterl. (1,350,000,000 liv. tournois) & voilà d'où provient notre détresse. Un corps auquel il faut un poids de cent livres pour le faire mouvoir, ne sauroit être mû par soixante ; c'est ainsi qu'en faisant faire de trop grands efforts à la Banque, vous avez occasionné une baisse prodigieuse des fonds. Nombre de particuliers ont été ruinés : nombre d'autres le seront encore ; & il est à craindre qu'à la fin nos fonds publics, l'unique soutien de ce Royaume, n'éprouvent la même catastrophe. Vous savez, Milord, que telle est la vraie cause du manque d'argent dont gémit aujourd'hui toute l'Angleterre «.

» Si nous entrons en guerre, (& je puis vous dire qu'il vous sera impossible de l'éviter) comment pourrez-vous, Milord, ou aucun autre Ministre, lever des taxes pour payer l'intérêt de la dette additionelle que nous serons obligés de contracter. Cet accroissement deviendra égal à celui de la derniere guerre. L'augmentation de l'intérêt sera aumoins de 3,500,000 livres par an. Or, je demande où vous prendrez cette somme ? Vous voulez savoir sur quel fondement je dis que vous ne pouvez pas empêcher la guerre. Le voici, c'est que je crois fermement qu'elle est déja commencée quelque part, & que le coup que j'ai annoncé il y a un an est frappé. Oui, Milord, il y a un an que je vous ai averti, & directement &

par les papiers publics, que j'avois les meilleures informations qu'on pût avoir, & que si vous ne preniez pas les mesures les plus promptes pour faire la paix avec l'Amérique, l'Angleterre étoit menacée d'une secousse qui l'ébranleroit jusques dans ses fondemens. J'aurois pû fournir des preuves de ce que j'avançois, si je n'avois pas vû qu'aucun des amis du Roi n'étoit disposé à me croire «.

TANDIS qu'on éleve de si sérieuses plaintes contre le Chancelier de l'Echiquier sur les ruineuses ressources auxquelles l'excessive détresse des finances le contraint d'avoir recours, on attaque avec tout autant de violence dans la personne du même Ministre, le premier Lord de la Tréforerie, pour les marchés qu'il a passés de son autorité privée, tant à des Marchands dans le Parlement qu'à des gens en société avec eux. Son affaire avec le Lord George Gordon paroît avoir donné un nouveau ressort à l'ardeur de ceux qui veulent que son systême de corruption soit dévoilé, pour que toute la nation voye à découvert la vraie cause de sa perte. — On a publié un nouveau récit de l'altercation du Lord Gordon avec le Ministre. La crise actuelle est si intéressante, que je me reprocherois de ne pas vous présenter sous leurs plus vraies couleurs tous les événemens qui y concourent.

Voici un exposé plus exact que ceux qu'on a vûs dans les papiers publics, de ce qui s'est passé le Lundi 13 Avril dans la Chambre des Communes, entre le Lord George Gordon & le Lord North.

» M. Philippe Clarke ayant fait la motion pour son Bill concernant les marchés & entreprises, qui fut appuyée par la minorité & qui n'a trouvé d'opposition que de la part du Lord North & des Courtiers & Entrepreneurs qui sont dans le Parlement, le Lord George Gordon se leva & dit qu'il étoit fâché de ne pouvoir pas être du même sentiment que le noble Lord au ruban bleu (Milord North) qu'il qualifia de Courtier du Cabinet, & les autres personnes de la Chambre qui s'étoient opposées à la motion; qu'il prenoit la liberté de déclarer qu'il se joignoit de tout son cœur aux Membres très-respectables qui, avec tant de force, d'éloquence & de précision & par des raisons si victorieuses, s'étoient efforcés d'engager la Chambre à passer le Bill «.

» Qu'ayant fait mention du Lord North comme du chef des Courtiers, il alloit appuyer d'un seul exemple & en peu de mots ce qu'il avoit avancé. Il dit donc que le Lord North étoit le plus grand de tous les faiseurs de marchés : qu'il étoit un maquignon d'hommes : des hommes de votre troupeau, M.

l'Orateur, (tournant ſes regards du côté du fauteuil) un Courtier qui fait ſa marchandiſe des Repréſentans du peuple. — Ce noble Lord a fait propoſer par un Duc (le Duc de Gordon) un office de mille livres ſterling par an au Membre le moins important de la Chambre, ſous la condition qu'il quitteroit ſa place dans le Parlement «.

» Le Duc en queſtion, pourſuivit-il, s'eſt comporté dans cette occaſion en homme, en ami & en frere; il a rejetté l'infâme propoſition du noble Lord & s'eſt montré indigné d'une démarche ſi effrontée «.

» Le Lord Gordon ajouta qu'il n'avoit aucune liaiſon avec le Miniſtre, qu'il ne lui avoit jamais parlé & qu'il n'avoit jamais eu l'honneur d'aller chez lui; mais qu'il ſouhaitoit ſincerement que ce Lord ſongeât à mettre en ſûreté ſa tête & ſa patrie: qu'il le prioit de rappeller des Colonies ſes bouchers & ſes loups raviſſeurs; de ſe retirer avec les autres habiles Conſeillers de Sa Majeſté, du gouvernement public: de faire place à des gens plus honnêtes & plus ſages: d'abandonner enfin ſes mauvais deſſeins & de changer de vie; qu'il l'avertiſſoit lui & ſes collegues de profiter du dernier moment pour ſe repentir, tandis que le cri de la vengeance publique ne s'étoit pas encore fait entendre contr'eux, & que les troupes de Sa Majeſté en Amérique n'étoient pas encore entierement défaites «.

» Après avoir remercié la Chambre de l'attention qu'elle lui avoit donnée, quoique ce fût la premiere fois qu'il eût eû l'honneur de parler devant elle, il finit en disant qu'il ne vouloit point abuser davantage de sa complaisance «.

» Le Lord North se leva ensuite & nia que la proposition dont le Lord Gordon venoit de parler, fût une proposition *infâme*; il prétendit que le mot *infâme* étoit très-déplacé dans une assemblée de Parlement & contraire à toutes les regles de l'honnêteté «.

» Le Lord George Gordon répliqua qu'il rétractoit l'épithete d'*infâme* comme une expression déplacée dans le Parlement, mais qu'il défioit le noble Lord, ainsi que toute autre personne, de nier la vérité du fait qu'il avoit avancé, & qu'il laissoit chaque Membre du Parlement le maître de substituer une épithete plus convenable à une proposition de cette nature faite à un frere pour son frere «.

L'ECLAT de cette affaire a mis en humeur les Ecrivains patriotes. Je vais joindre ici quelques écrits qui vous feront juger, Monsieur, qu'on ne peut pas la regarder comme terminée, sur-tout dans la circonstance actuelle où les marchés extraordinaires passés par le Ministere sont sous les yeux du Comité des 21, qui est chargé d'en faire l'examen.

N.° I. *Au Lord George Gordon.*

MILORD.

» Quelque ſoit le motif qui fait agir un homme raiſonnable, reſſentiment particulier ou zele du bien public, ſi ſa conduite tend viſiblement à l'avantage de ſon pays, elle mérite approbation «.

» L'imputation que vous avez faite dans la Chambre des Communes au Lord North, d'avoir tenté *lâchement* de vous engager par le canal de votre frere à quitter votre place dans le Parlement, a été ſoutenue par vous avec une ſi généreuſe chaleur & un reſſentiment ſi animé, qu'elle ne peut être partie que d'une entiere conviction de la vérité du fait. Votre honneur, Milord, vous dictera ſans doute la vengeance que vous devez tirer de l'inſulte perſonnelle que vous avez reçue par cette tentative; mais il faut autre choſe à la nation. L'outrage que le Miniſtre a fait à vos commettans, & l'atteinte qu'il a portée aux loix fondamentales de la Conſtitution, doivent être expiés «.

» Que penſeroit de vous le monde, Milord, ſi après avoir intenté avec tant de publicité & de véhémence une accuſation d'une nature ſi odieuſe contre le Miniſtre, vous aviez la puſillanimité de garder le ſilence pendant que celui même que vous avez accuſé vous donneroit le démenti & attaque-

roit ainsi votre honneur & votre véracité? Les sentimens par lesquels vous vous êtes toujours distingués, & plus encore les devoirs sacrés attachés à la confiance qu'ont mise en vous ceux que vous représentez, exigent que vous fassiez ordonner sur le champ & que vous poursuiviez avec toute la vigueur dont vous êtes capable, des recherches parlementaires pour constater la vérité de votre accusation contre le Lord North «.

Signé *Amator Patriæ.*

N.° II. — » Toutes les fois qu'on a découvert un déficit énorme dans les fonds, la phrase ordinaire, la même dont le Lord North s'est servi pour se justifier, a été qu'au fond pourtant le Ministre est un honnête homme, & que s'il a fait des marchés ruineux pour le gouvernement, il n'en a pas retiré le moindre profit. Ces raisons & le ton dont elles sont dites, ont souvent arrêté toutes recherches. Mais devons nous conclure dans ces grandes affaires d'après de simples assertions, pendant qu'il existe des faits qui peuvent guider nos opinions? «

» Le Secrétaire de cet honnête Ministre (M. John Robinson) est le patriote & l'ami intime du fameux Entrepreneur Atkinson. On auroit pû garder le silence, si le Lord après avoir été une fois dupé par un Entrepreneur adroit, se fût tenu sur ses gardes pour

la ſuite. Mais il eſt notoire à tous ceux qui connoiſſent le commerce des Iſles, que M. Bayley ſavoit bien ce qu'il faiſoit, quand il offrit, l'année derniere, de fournir à la flotte & à l'armée du rum pour la moitié du prix qu'on en avoit donné l'année précédente. Que dirons-nous de voir que le marché eſt continué au même Entrepreneur, à un prix encore plus avantageux, quoique M. Bailey ait fait éclater en plein Parlement ſon indignation avec pluſieurs autres Membres contre ce Marché, & qu'il ait renouvellé ſes offres de fournir du rum pour la moitié du prix? «

» N'avons-nous pas le droit d'en tirer cette concluſion, que le Miniſtre, ſon Secrétaire & l'Entrepreneur ont un intérêt commun, quoique le premier ſoit ſeul reſponſable envers ſa patrie offenſée? «

» Le marché pour les tranſports eſt encore plus odieux que celui du rum, & nous avons quelque ſoupçon que ce même M. Atkinſon a un nouveau marché pour du bled «.

» Toutes ces découvertes ont été faites par le Comité des 21, qui doit démontrer clairement à la Chambre que c'eſt le Lord North qui a mandé Atkinſon, & qui a fait ſecretement avec lui le nouveau marché pour le rum, ſans que ce marché ait été porté ſur les regiſtres, quoiqu'il fût paſſé depuis pluſieurs jours, & enfin qu'il s'eſt fait ſans la connoiſſance ni le conſentement du Bureau de la Tréſorerie. C'étoit à ce nouveau

marché que le Colonel Barré faiſoit alluſion dans les débats du 13, lorſqu'il ſe répandit en éloges ironiques ſur les grandes qualités du chef actuel de la Tréſorerie, & ſur les graces à rendre au Ciel de ſon rare déſintéreſſement «.

N.° III. — Le Lord North a été accuſé publiquement d'avoir commis une action baſſe & infâme. En effet, ſuivant ce que l'on en ſait, il y a complication de crimes dans cette affaire. D'abord, pour avoir tenté d'engager un Duc à tromper ſon propre frere ; ce qui eſt un trait odieux de perfidie. En ſecond lieu, par le prix exceſſif de corruption de mille livres ſterling pour une place dans le Parlement. C'eſt un exemple des plus allarmans d'abus de pouvoir, & de gaſpillage des fonds publics. Rarement des manœuvres auſſi corrompues viennent au jour, parce qu'en général toutes les parties intéreſſées ſont également attentives à les tenir cachées. De-là cette majorité accablante par laquelle les Miniſtres font approuver toutes leurs balourdiſes: de là auſſi la deſtruction de la Conſtitution, ſi nous pouvons nous en rapporter à la prédiction de l'homme le plus éclairé qui ait jamais écrit ſur cette matierre.

C'eſt *Monteſquiou*, Liv. XI. Chap. VI. de l'*Eſprit des Loix.*

» Comme toutes les choſes humaines ont
» une fin, l'Etat dont nous parlons (l'Angle-
» terre) perdra ſa liberté, il périra. Rome,

» Lacédémone & Carthage ont bien péri. *Il*
» *périra lorſque la puiſſance légiſlative ſera plus*
» *corrompue que l'exécutrice* «.

Apperçu de l'état des affaires.

» Les bruits de guerre renouvellés ont eu deux principes : la déclaration du Lord North, qui a dit dans la Chambre des Communes que la guerre ſembloit inévitable, & le tour d'agiotage joué une premiere fois en la perſonne (*a*) du Maréchal de la Cité, & une ſeconde au nom du Député Maréchal du Royaume. Il eſt aiſé de ſentir avec quelle facilité ces cauſes peuvent s'allier, combien elles peuvent concourir à duper les poſſeſſeurs de fonds qui ne ſont pas ſur leurs gardes & effrayer la nation en général. Mais ſi nos Miniſtres ſont capables de différer, la déclaration de guerre pour mettre une coterie d'Agioteurs en état de tromper l'autre, nous ne devons pas nous étonner de toute allarme vraie ou fauſſe.

La Nation reſte dans le même état d'incertitude entre la paix & la guerre avec tout le monde. Le Seigneur du Château s'amuſe à paſſer en revue ſes Gardes-de-Chaſſe, & les Braconniers tuent & emportent ſon gibier ſur les liſieres de ſes Domaines. Le Roi va

---

[*a*] Il eſt queſtion de deux tentatives aſſez mal adroites faites coup ſur coup par des placards affichés ou diſtribués dans Londres, pour faire croire que l'ordre de la déclaration de guerre étoit expédié.

aller faire l'inſpection de ſa flotte à Spithead : c'eſt la plus ſuperbe flotte qu'on ait jamais vue dans nos ports. Elle en ſortira ſous les yeux de Sa Majeſté pour aller attaquer celle de Toulon. Mais où eſt celle de Toulon ? C'eſt ce que nos Miniſtres ignorent «.

» Nos Commiſſaires de paix ſont partis comme nos équipages de guerre un an trop tard ; il y a un an que les Américains auroient, peut-être, rempli l'air de cris de *Vive le Roi* en les voyant arriver. Aujourd'hui on leur criera vive le Congrès & l'Indépendance : vive la France & les amis de l'Amérique : il eſt vrai que les Calfats du chantier de Chatham, ont chanté l'air Anglois de *Vive le Roi* d'un cœur qui a fait le plus grand plaiſir à Sa Majeſté, & que Mylord Sandwich a prétendu en faire retentir l'Europe par la Gazette de la Cour. Les François ne font pas tant de bruit, mais ils couvrent les mers de leurs eſcadres. Après tout, ces cris de joie, ces expreſſions de contentement & d'affection, ce n'eſt qu'à Chatham qu'on les entend, & ils ſont d'une toute autre nature à White-haven en Irlande, où les (*a*) Américains viennent de faire une deſcente le fer & la flamme

---

[*a*] Le *Ranger*, petit Corſaire de 18 canons, Capitaine Jean Paul, a mis toute cette partie de l'Irlande en déſarroi. Il ſe propoſe, dit-on, d'y bruler cinq ou ſix Villes & enſuite de changer le nom actuel de ſon vaiſſeau en celui de *Lord Dunmore*.

à la main, & en Ecosse, chez le Comte de Seikirk, dont ils ont pillé le château «.

» Nos Ministres ont perdu l'Amérique Septentrionale: ils sont sur le point de perdre encore l'Amérique Méridionale; si après cela ils restent en place, ils n'auront plus qu'à s'occuper de l'Inde l'année prochaine pour être spectateurs de sa perte, & pouvoir rendre témoignage qu'elle s'est faite *secundum artem*. Il leur sera aisé de faire voir que l'Inde n'a pas assez de rapport avec les places des Ministres pour les faire expulser du glorieux emploi de ruiner sans ressources tout l'Empire Britannique. Si vous demandez des nouvelles des freres Howe, on vous dira hardiment que tout est dans une tranquillité profonde, que les quartiers d'hyver sont excellens, que les troupes ont tout autant de provisions qu'il leur en faut, tandis que les Rebelles sont tapis dans des trous comme des lapins. Avec tant d'avantages comment la Grande-Bretagne ne prospereroit-elle point dans une situation si florissante «?

» Les Ministres ont une telle peur de perdre leurs places & tant d'envie d'y rester, qu'ils s'acrochent indifféremment à toutes les branches qui peuvent les y soutenir: ils n'ignorent pas le peu d'estime que la nation & nos voisins sur le Continent ont pour eux: ils sentent leur inhabileté à subjuguer les Américains tout poltrons qu'ils sont: ils se voyent dupés & outragés par la France: ils savent à n'en

pouvoir douter que la guerre eſt inévitable: ils ſavent encore mieux qu'ils ſont incapables de la faire; malgré tout cela ils s'obſtinent à garder les rênes du gouvernement juſqu'à ce qu'elles leur ſoient arrachées honteuſement des mains par un peuple qu'ils auront ruiné & mis au déſeſpoir «.

» L'adminiſtration adopte actuellement un ſyſtême qui dévoile de plus en plus ſa foibleſſe, c'eſt de s'approprier les opinions & les plans de l'oppoſition. Les Américains ſont des poltrons, *s'écrioient ci-devant* le miniſtere & ſes mirmidons : avec trois régimens, on traverſeroit le Continent Américain dans toute ſa longueur. Les Américains ne ſont point des poltrons, s'eſt écriée à ſon tour l'oppoſition, & vos trois régimens n'effectueront pas ce que quarante mille hommes n'oſeroient pas ſe promettre d'exécuter. Qu'à fait le gouvernement? Il a envoyé quarante mille hommes «.

» Il faut marcher à ces poltrons de rebelles, & nous les ſubjuguerons : tel étoit le refrein continuel de la Cour. Encore une fois, les Américains ne ſont point des poltrons, a repété l'oppoſition. Ils ſe ſont mocqués de vos quarante mille hommes, un de vos Généraux eſt renvoyé ici honteuſement, lui & ſon armée; un autre Général reſte là bas au milieu de ſes troupes, les bras croiſés. Ne traitez pas les Américains en rebelles, continue l'oppoſition; appellez-les vos amis,

recherchez

recherchez leur alliance. Il n'eſt pas tems encore, ont répondu les Miniſtres : le bon moment pour faire des propoſitions eſt le moment de la victoire : l'Amérique eſt à préſent trop puiſſante : nos Freres de l'autre côté de l'Atlantique reſſemblent en tous points aux Anglois. Mais la conteſtation eſt trop dangereuſe pour riſquer la guerre, a repliqué l'oppoſition. Les François connoiſſent la valeur de vos Colonies, ils ont déja conclu un traité d'amitié avec elles : vous avez mis l'Amérique entre les mains de la France : les François vous ont joué en Europe, & vous vous êtes trompés en Amérique ; vous auriez dû faire la paix avec les Colonies, & déclarer la guerre à vos perfides voiſins en Europe. Je nommerai, a répondu le Miniſtre, des Commiſſaires pour traiter avec nos freres : je ſolliciterai leur retour à la Mere-Patrie aux conditions qu'ils dicteront eux-mêmes, & une heure après je déclarerai la guerre à la France. Je rappellerai l'Ambaſſadeur & je mettrai en même-tems un embargo ſur les vaiſſeaux François, voilà ce que crient à haute voix les Miniſtres «.

» Pourquoi tout ce fracas ? répond l'oppoſition. Où ſont vos troupes. Avec quoi équiperez-vous une flotte ? Cela eſt vrai, ſe diſent entre eux les Miniſtres, puis l'ordre donné aux Hérauts-d'Armes d'endoſſer leurs caſaques pour la déclaration de guerre eſt ſuſpendu : puis les Commiſſaires partent pour l'Amérique «.

» Ce tableau, tout riſible qu'il paroît, n'eſt point trop chargé. Telle a été la conduite de nos Miniſtres depuis le commencement de la guerre. Aujourd'hui ils ſe font gloire de céder à la voix du peuple, & d'adopter les meſures propoſées par l'oppoſition même. Mais il faut autant l'habilité pour exécuter un plan que pour l'imaginer; & la victoire ne ſecondera pas les efforts d'une adminiſtration qui met plus de confiance dans une armée d'entrepreneurs que dans les troupes les mieux diſciplinées qu'il y ait ſur la face du globe «.

Suivant les calculs de *Merlin*, l'armée de Washington, vers la fin de Février, devoit être forte de plus de vingt mille hommes de troupes du continent, pleines d'ardeur, & abondamment fournies de munitions. Vers le milieu de Mars, cette armée qui ſe groſſiſſoit tous les jours, aura été en état d'agir; & comme le Général Howe avoit raſſemblé beaucoup de bâtimens de tranſport ſur la Delavare, il eſt très-probable, qu'on ne tardera pas à apprendre ſon départ de Philadelphie. — Dix mille hommes des mêmes troupes, aux ordres du Général Arnold, doivent s'être mis en marche, auſſi dans le mois de Février, pour le Canada.

PRISES FAITES A LA MER.

Vaisseaux pris par les Anglois.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus &c.*
Un Brigantin Américain. . . .	Chargé de bois, merrein & de douves.	. . . . .	Pris par le *Stanley* & conduit à Antigoa.
Un Brigantin Américain	Chargé de tabac.	. . . . .	Pris par le *Suffolk*, & conduit à Antigoa.
Un gros bâtiment François.	Caroline Mérid. riz, tabac & indigo.	Nantes.	Pris par la *Revanche*, lettre de marque, & conduit à Guernsey.
Le John.	De Bilbao, chargé de fer & de couvertures.	Amérique Septentrionale	Conduit à Guernsey, pris par l'*Antelope* de 50 canons, Amiral Gayton.
Un Brigantin Américain.	Riz & tabac.	. . . .	S'est perdu devant Figuera.
Deux Corsaires Américains, un de 14 canons, l'autre de 10.	. . . .	. . . .	Pris en sortant de Monte-Christ par un vaisseau de guerre Anglois & conduits à la Jamaïque.
Le Chevalier W. Erskine.	Glasgow.	New-York.	A été repris par le vaisseau de guerre l'*Ambuscade*, & envoyé à Halifax.
Le Hampden, Corsaire de 12 canons, 64 hommes	. . . .	. . . .	Pris par le *Seaford*, vaisseau de guerre, & conduit à la Martinique.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus.*
Un petit Corsaire de 8 canons & 30 hommes,	....		Pris par l'*Arian* vaisseau de guerre
Le Nancy, Corsaire, 12 canons & 40 hommes.	....		Pris par le vaisseau armé l'*Antigua*.
Treize Bâtimens Marchands.	....		Pris depuis la liste publiée dans la gazette de Londres du 13 Août, tous par l'escadre de l'Amiral Yonge, suivant ses lettres d'Antigoa du 13 Mars.
Un Brigantin.	Bilboa, 95 bales de draperies, & 18 tonnes de fer.	Pour Boston.	
Un vaisseau. .	Cap François.		Pris par la *Daphné*, envoyé le premier à New-York, l'autre à Pensacola.
La Comette, Corsaire.	Charles-Town.	France.	
Un Brigantin.	Caroline Septent. 100 barils de goudron, 40 de térébentine, 340 boisseaux de maïs.	Bedford de la baie de Massachusset.	Pris par le vaisseau armé le *Keeper*, & envoyé à New-York.

Vaisseaux pris sur les Anglois.

Un Sloop.	Saint Vincent.	La Grenade.	Pris le 16 Décembre par deux Corsaires Américains dont l'un est commandé par Henri Munro.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
La Paix & l'Harmonie Capitaine Kennedy.	Lisbonne.	Londres.	Tous pris par le Corsaire la *Revange*, Capitaine Cunningham de 18 canons. Une corvette du Roi le *Sprightly*, envoyée à la poursuite de Cunningham, s'est perdue corps & biens devant Jersey. Le Capitaine Cunningham a relâché à Cadix.
La Betsy, Capit. Murphy.	De la Méditerannée, barils & fruits	Pour Newry en Irlande.	
Le Fanmy, Cap. Sainte Barbe, monté de 8 canons & 12 pierriers.	De la Méditerrannée, fruits.	Pour Londres.	
L'Entreprise, allege de la frégate de ce nom, montée de 4 canons de 2, & 6 pierriers.	....		
Trois vaisseaux de la Barbade.	....		Enlevés de la baie de Carlisle dans cette Isle, par le vaisseau de guerre Américain l'*Ulysse*, & conduit à Boston en Février.
Le Prince Frédéric, Cap. Cole.	Jamaïque chargé de rum.	Pour l'armée du Général Howe.	Pris par un Corsaire Américain & conduit à la Martinique.
L'*Ester*, Capit. Hall.	Isles Angloises.	New-York.	Pris & conduit à Salem.

Le fameux Corſaire Américain, appellé le *Serpent à ſonnettes*, étoit le 10 Décembre ſur le chantier à la Martinique. Il eſt monté de 22 canons de fonte de 6. : ſon équipage eſt composé de François & d'Italiens, & ſon Capitaine eſt un Irlandois. Il a une commiſſion du Congrès & le pavillon aux treize bandes.

Les vaiſſeaux de guerre ſuivans ſont ſtationnés ſur les côtes pour la ſûreté du commerce, ſavoir : dans la Mer d'Allemagne, depuis Harwich juſqu'à l'Ecoſſe, la *Comteſſe de Scarborough* & le *Marchand*, montés chacun de 20 canons, avec deux ſloops de guerre.

Dans le canal Saint George, la frégate le *Boſton*, de 32 canons : le vaiſſeau armé la *Harpie*, & le ſloop de guerre le *Drake*.

L'Amirauté leur a indiqué dans chaque ſtation un rendez-vous où ils doivent ſe préſenter toutes les ſemaines, & où ils apprendront s'il y a quelques Corſaires qui ſe montrent ſur la côte.

Le paquebot le *Grenville*, avec la malle de Londres pour Antigoa, a manqué d'être pris par deux Corſaires Américains devant l'Iſle Madere. Le Maître de la poſte de l'Iſle a fait ſortir fort à propos des bateaux armés qui ont obligé les Corſaires à s'écarter. Au commencement de l'attaque le Capitaine avoit fait jetter la malle à la mer où elle étoit encore tenue du vaiſſeau par une corde ; mais

un boulet ramé ayant coupé la corde, elle a coulé à fond. — Le paquebot d'Antigoa a éprouvé la même cataſtrophe : des Corſaires Américains l'ont ſuivi de ſi près, comme il ſortoit de l'Iſle, qu'il a été obligé de jetter la malle à la mer.

L'Amiral Gayton parti le premier Mars de la Jamaïque ſur le vaiſſeau l'*Antelope* de 50 canons, y a laiſſé 17 bâtimens prêts à faire voile pour l'Angleterre : aucun n'a obtenu la permiſſion de venir avec l'Amiral.

P. S. du premier Mai.

Les deux Chambres ſont rentrées le 29 Avril. Il ne s'y eſt rien paſſé d'intéreſſant. Les fonds baiſſent de ce matin.

ſible. Je vous recommanderai en même tems de prendre en conſidération le prix exhorbitant des marchandiſes & des choſes de premiere néceſſité dans la ville de Savanah & dans toutes les autres parties de la Province. Cet objet demande certainement quelques reglemens qui ne peuvent être faits trop tôt, attendu que le pauvre doit avoir conſidérablement à ſouffrir d'extorſions auſſi allarmantes & auſſi inouies.

1776. Juin & Juillet.

Relativement aux affaires avec les Sauvages, je croyois avoir le plaiſir de vous aſſurer d'après l'état des opérations des Commiſſaires que ces peuples étoient à tous égards nos amis, qu'ils avoient à cœur nos intérêts, & qu'on avoit les plus fortes raiſons d'attendre la continuation de ces diſpoſitions amicales ; mais j'ai reçu quelques avis moins favorables. Comme cet objet eſt de la plus grande importance pour la paix & la proſpérité de la Colonie, ne ſeroit il pas néceſſaire de prendre quelques arrêtés pour prevenir toute méſintelligence future entre ces Sauvages & les Planteurs qui habitent les derrieres de la Colonie? je crois pouvoir ajouter que dans la circonſtance actuelle on doit ſur-tout s'occuper du ſoin de mettre cette Province dans le meilleur état de déſenſe.

Le Congrès du Continent a toujours cherché à promouvoir l'accroiſſement & la perfection des connoiſſances utiles, & regardant

V

1776. Juin & Juillet.

avec la ſatisfaction la plus vive les progrès des Sciences & des Arts en Amérique, il a jugé à propos de recommander l'encouragement des manufactures de ſalpêtre, de ſouffre & de poudre à canon. Le procédé en eſt très-facile. Je ſerois fort aiſe de voir quelques-uns des Habitans de cette Province s'exercer à la fabrique de ces articles utiles & néceſſaires. S'ils conſiderent que c'eſt l'intérêt du bien public, ils n'auront pas beſoin d'autre aiguillon.

Monſieur l'Orateur & Meſſieurs du Congrès.

Ne perdez pas de vue, dans toutes vos délibérations, que vous êtes chargés des devoirs les plus pénibles & les plus importans. Les générations à naître ſeront redevables de leur liberté & de leur bonheur à vos réſolutions; & la maniere dont vous aurez répondu à la confiance de vos Conſtituans, aſſurera à jamais à votre mémoire les hommages ou les malédictions de ces Etres dont la deſtinée eſt dans votre main. Des conſidérations de cette nature vous engageront à dépouiller toute eſpece de prévention & d'animoſité particuliere, & à travailler de toutes vos forces à maintenir l'unanimité, la fermeté & l'impartialité dans toutes vos opérations.

N.° II. *A Son Excellence M. Archibald Bullock, Président & Commandant en chef de la Province de Géorgie.* 1776. Juin. & Juillet.

Adresse du Congrès Provincial,

Sous le bon plaisir de Votre Excellence.

Nous les Représentans de la Province de Géorgie, assemblés en Congrès, demandons la permission de remercier votre Excellence du discours qu'elle a prononcé hier.

Animés des principes de citoyens honnêtes & remplis des sentimens qui conviennent à la cause glorieuse dans laquelle nous sommes engagés, nous voyons avec plaisir l'élevation de ceux de nos concitoyens qui par leur zele & leurs efforts infatiguables, ont mérité la bienveillance & la prédilection de leur pays, & nous sommes fermement persuadés que tant que les places qui donnent les pouvoirs exécutifs du Gouvernement, continueront d'être occupées par de tels personnages, il n'y aura jamais de murmure ou de mécontentement parmi les Habitans de cette Province.

Intimement convaincus que la qualité d'hommes libres dans la Constitution Britannique pour laquelle nos ancêtres ont combattu & versé leur sang, implique le droit d'examiner avec liberté & de censurer ou d'approuver chaque acte du Gouvernement, Nous avons exercé le droit de juger les dernieres

1776. Juin & Juillet.

mesures suivies contre ces Colonies, & plus nous délibérons sur cette motion, plus nous nous affermissons dans l'opinion que ces mesures ont un objet dangereux & criminel, & que comme elles sont fondées sur l'iniquité, elles finiront, si on s'y soumet, par la ruine & la destruction de nous & de notre postérité.

Tels sont les motifs & les considérations qui nous ont fait accéder à la présente opposition, dans laquelle nous sommes déterminés à persévérer religieusement, jusqu'à ce que la loi & la justice élevent leurs têtes au-dessus de la tyrannie & de l'opposition, & Votre Excellence peut être persuadée que toute mesure sage & nécessaire, tendant à ce grand objet, aura notre concours & notre appui.

Tant que nous persévererons daus les sentimens qui nous ont portés à secouer le joug de l'autorité usurpée de la Grande-Bretagne, nous esperons que personne ne se formera de nous une idée assez deshonorante pour supposer que nous puissions être gagnés par aucuns autres motifs que ceux qui dans tous les tems doivent être la regle des honnêtes gens & des citoyens libres; en conséquence Votre Excellence doit être bien convaincue que dans toutes nos délibérations & dans toute notre conduite, soit qu'il s'agisse de nos amis ou de nos ennemis, nous procéderons toujours avec fermeté, justice & impartia-

lité, autant que cela sera compatible avec la grande cause dans laquelle nous sommes engagés. 1776. Juin & Juillet.

C'est avec un vrai déplaisir que nous avons appris par votre discours que les dernieres nouvelles touchant les Sauvages sont moins favorables que les précédentes. Mais en même tems que nous désirons mettre en œuvre tous les moyens qui seront en notre pouvoir pour prévenir une aussi grande calamité que celle d'une guerre avec ces peuples barbares; nous sommes cependant résolus à ne souffrir aucune attaque de leur part, & si nos cruels ennemis les amenoient au point de nous faire la guerre, nous esperons que Dieu, qui s'est déja déclaré notre protecteur, nous fera triompher de nos persécuteurs.

Permettez nous de féliciter Votre Excellence & la Province, sur divers autres nominations qui se sont faites pendant la Constitution passagere dont nous sortons. Ce doit être pour vous, Monsieur, une reflexion agréable, que votre service dans les affaires importantes de l'Etat vous associe des hommes si connus par leurs talens, leur intégrité & leur zele.

Nous prendrons dans la plus sérieuse considération les différentes affaires qui nous seront recommandées par Votre Excellence, & nous les traiterons avec toute la célérité,

1776. Juin & Juillet.

la prudence & la fermeté que requiert la nature des choses.

A Savanah le 7 Juin 1776.

Son Excellence répondit à ce discours dans les termes suivans.

Monsieur l'Orateur & Messieurs du Congrès.

Recevez tous les remerciemens que je vous dois de cette adresse, je me flate que vous êtes convaincus que je ne puis avoir d'intérêt séparé des vôtres, & qu'en conséquence vous ne devez avoir aucune inquiétude sur les moyens à employer ou sur les sources où il faudra les chercher, pour procurer à ma patrie les avantages inestimables de la prospérité publique.

Je me suis toujours fait la plus haute idée du zele des vrais amis de notre glorieuse cause, bien convaincu qu'ils ne sont dirigés par aucun autre motif que par ceux qui conviennent à des hommes & à des citoyens libres.

Arrêtés pris à Savanah, dans la Georgie.

Dans le Conseil de sureté.

Les habitants de Savannah en Georgie, déterminés à réduire leurs vaisseaux & la capitale en cendres, plutôt que de les laisser tomber entre les mains de leurs persé-

cuteurs, ont pris les résolutions suivantes : 1776. Juin & Juillet.

« Dans le Conseil de sûreté, pour le bien de cette Province & celui des Colonies-unies on a décidé unanimement :

1°. Que l'on appréciera la valeur des maisons dans cette Ville & ses environs ainsi que des vaisseaux à présent dans ce port, les biens des veuves & orphelins, & tout ce qui appartient à ceux-là seulement qui se sont attachés ou s'attacheront par la suite aux intérêts de ces Colonies, & qui ont assisté ou assisteront à la défense de nos droits & libertés.

2°. Que quiconque quittera la Ville de Savannah, ou les villages & autres endroits qui sont de ce ressort pendant la guerre actuelle, sera traité comme déserteur de la bonne cause & renonçant à tout titre & toute possession dans cette Colonie, sans avoir à esperer le moindre secours ou dédommagement pour ce qu'il aura pu souffrir ou perdre avant cette défection.

3°. Que toute personne ayant à cœur le bien général de l'Amérique, s'obligera à défendre cette Ville (Savannah) envers & contre tous, tant que la place sera tenable.

4.° Que plutôt que de se rendre aux ennemis dans le cas où la résistance deviendroit impraticable, la Ville sera réduite en cendres, ainsi que les vaisseaux qui pourront être alors dans le port.

1776. Juin & Juillet.

5.° Que communication des présentes sera donnée à l'Officier commandant nos troupes, afin que lesdites résolutions ayent leur plein & entier effet.

Ladite copie confrontée à l'original sur les minutes.

Signé Edward Langworth, Secrétaire.

N.° III. *De Cambridge le 4 Juin.*

Le Général Washington a reçu la nouvelle qu'à l'arrivée des troupes venues de la Géorgie à Saint Augustin, dans la Floride, on avoit sû que la plus grande partie des Habitans de Savanah avoient déclaré la résolution où ils étoient d'adherer au Congrès, & de concourir autant qu'ils pourront à l'éxécution de son plan.

Départ du Général Washington pour la Nouvelle York,

Le Général Washington, ayant laissé une forte garnison à Boston, s'est mis en marche avec vingt mille hommes pour la Nouvelle York; la Province de la Nouvelle Angleterre avoit réitéré au Congrès général ses instances sur la nécessité de rompre avec la Grande-Bretagne, en ajoutant que si le Congrès se décidoit pour l'indépendance, la Province le soutiendroit aux dépens de ce qu'elle avoit de plus cher.

Le Général étoit encore à Cambridge le 4 Juin. 1776. Juin & Juillet.

Il a reçu des félicitations à New-York le 8 & le 9 : c'eſt une preuve qu'il y étoit le 7, & qu'il ſera parti de Boſton le 5 Mai avant l'armée.

Navigation du grand convoi, parti d'Angleterre le 7 Mai pour la Nouvelle-York.

Le Chef d'eſcadre Hotham, parti le 7 Mai d'Angleterre ſur le vaiſſeau du Roi le *Preſton*, ayant ſous ſon eſcorte le grand convoi avec la premiere diviſion des troupes de Heſſe, la brigade des Gardes Angloiſes, &c. le tout deſtiné à ſe réunir au Général Howe, étoit arrivé le 5 Juin au quarante-quatrieme degré cinquante-ſept minutes de latitude Septentrionale, & au trentieme degré douze minutes de longitude Occidentale du Lézard avec tout le convoi, hormis un brigantin, qui en fut ſéparé par le gros tems le 26 Mai : toutes les troupes étoient pleines de ſanté & d'ardeur.

N. B. On verra par la ſuite que tout ce convoi alloit droit à Boſton, dont les Miniſtres ignoroient l'évacuation.

Suite des troubles de la Nouvelle-York.

Chambre du Comité, à New-York le 7 Juin 1776.

D'autant qu'au Congrès Provincial il s'eſt

1776. Juin & Juillet.

élevé des doutes pour favoir : » si les Membres actuels sont revêtus de pouvoirs suffisans pour délibérer & prendre une résolution sur l'objet important & indispensable de dresser & de constituer une nouvelle forme de gouvernement & de police intérieure, à l'exclusion de toute juridiction, domination & inspection étrangere quelconque, conformément à un dernier arrêté de l'honorable Congrès Continental.

Et d'autant que le Congrès Provincial, par son arrêté du 31 Mai dernier, a recommandé aux Electeurs des divers Comtés de cette Colonie, de procéder par élection en la maniere & forme prescrite pour l'élection du présent Congrès, à autoriser leurs Délégués actuels, en ajoutant aux pouvoirs dont ils sont déja revêtus, ou d'autres Délégués en leur lieu ou tel d'entr'eux, à prendre en considération, avec le pouvoir le plus ample, la nécessité & la convenance d'instituer un nouveau gouvernement, tel qu'il a été décrit & recommandé par l'arrêté du Congrès Continental, & au cas où la pluralité des Comtés, opinant par leurs Députés au Congrès Provincial (de la Nouvelle York) seroient d'avis qu'un tel nouveau gouvernement doit être institué & établi, à instituer & à établir ce gouvernement de la maniere qui leur paroîtra la plus propre pour assurer les droits, la liberté & le bonheur du bon peuple de cette Colonie, ce qui subsistera ainsi

jusqu'à la future paix avec la Grande-Bretagne. 1776. Juin & Juillet.

Le Comité général de ces Ville & Comté de New-York, conformément à la recommandation susdite, requiert instament & prie tous les Francs-tenanciers & hommes libres, comme aussi tous les autres Habitans desdites Ville & Comté, possesseurs de biens & de propriétés en leur nom jusqu'à la somme de quarante livres, de se trouver à l'assemblée de ladite Ville le Lundi 17 du présent mois de Juin à dix heures du matin, pour y donner les pouvoirs susdits à leurs Membres actuels du Congrès Provincial, ou pour élire par scrutin d'autres Membres à leur place ou à la place de quelqu'un d'eux avec pareils pouvoirs, pour continuer de représenter lesdites Ville & Comté au Congrès, jusqu'au second Mardi du mois de Mai 1777, ou jusqu'à ce qu'une réconciliation avec la Grande Bretagne ou l'établissement d'une nouvelle forme de gouvernement rende inutiles ces pouvoirs. Le Président ou le Vice-Président assistera à ladite élection avec six Membres & le Secrétaire. On ne doute point que tout véritable ami de cette Colonie, ayant droit de voter dans ladite assemblée, ne s'empresse de s'y rendre pour déclarer par son suffrage qu'il adhere à l'opinion du Congrès & du Comité, & qu'il approuve l'arrêté suivant, d'autant que la démarche dont il est question ci-dessus est de la plus haute importance pour le

1776 Juin & Juillet. bon peuple de cette Colonie & pour les libertés de l'Amérique en général.

Extrait des minutes publié par ordre du Comité.

Joſeph Winter, Secrétaire.

Précautions priſes par le Gouverneur de la Jamaïque pour la ſubſiſtance des Habitans de cette Iſle.

A Kingſton dans la Jamaïque, le 7 Juin 1776.

Son Excellence Baſiyle Keith, Gouverneur de la Jamaïque, vient de rendre une ordonnance pour empêcher l'exportation des farines & d'autres proviſions de cette Iſle pendant deux mois, à compter du 7 Juin, à l'exception des proviſions néceſſaires pour le voyage de tout vaiſſeau, bâtiment ou bateau.

Remerciemens du Congrès Provincial de New-York au Général Washington.

Délibérations du Congrès Provincial à la Nouvelle York, le 8 Juin 1776.

Arrêté que le Congrès fera ſes remerciemens à Son Excellence le Général Washington, pour les ſervices importans qu'il a rendus à cette Colonie, relativement à ſon intérêt & à ſon autorité civile, & que le Congrès aſſurera le Général qu'en tout tems

il ſera toujours prêt à lui procurer les ſecours qui dépendront du Congrès, pour le mettre en état d'exécuter les entrepriſes importantes qu'on lui a confiées. 1776. Juin & Juillet.

Arrêté que le Préſident rendra viſite au Général Washington & lui communiquera ladite réſolution.

Le 9 Juin, Le Préſident informa le Congrès qu'en conſéquence de l'arrêté de la veille, il avoit été rendre viſite au Général, & qu'il lui avoit communiqué ladite réſolution: que Son Excellence lui avoit fait la réponſe ſuivante, avec priere de la communiquer au Congrès.

MESSIEURS.

» Je vous ſuis extrêmement obligé du cas que voulez bien faire de mes ſervices, & des aſſurances que vous me donnez de me fournir toute l'aſſiſtance poſſible pour exécuter les commiſſions importantes dont je ſuis chargé. Vous pouvez être certain que je mettrai toute mon attention à contribuer au bonheur de la Colonie, & que je chercherai continuellement à faire valoir toute ſon autorité civile, tant que je ſerai honoré du commandement qui m'eſt confié «.

Certifié. Robert Benſon, Secrétaire.

1776. Juin & Juillet.

Suite de la guerre du Canada dans le mois de Juin.

N.° I. Extrait des lettres du Capitaine Douglas à l'Amirauté, sur ce qui s'est passé après la levée du siege de Quebec.

Du Bureau de l'Amirauté, 30 *Juillet* 1776.

Par des lettres de M. Douglas, Capitaine commandant le vaisseau de Sa Majesté l'Isis, écrites de Quebec, en date des 26 & 27 du mois de Juin il paroît qu'immédiatement après la levée du siége de Quebec dont il a rendu compte dans ses lettres du 8 & du 15 Mai, on prit toutes les mesures convenables pour faciliter les opérations ultérieures que l'on méditoit contre les Rebelles. On fit descendre la riviere à tous les pilotes que l'ont put rassembler, avec ordre de faire remonter tous les bâtimens de transport que l'on attendoit tous les jours d'Angleterre & d'Irlande, sous les ordres du Général Burgoyne; & afin qu'à leur arrivée on ne perdît point de tems le Capitaine Douglass avoit placé un nombre suffisant de pilotes sur la partie superieure de la riviere, & distribué aux endroits convenables des frégates & autres bâtimens armés pour les appuyer & leur servir d'escorte. De même, prévoyant que des vents contraires pourroient empêcher les bâtimens de transport de remonter la riviere, il avoit placé aux endroits convenables des

vaiſſeaux chargés de vivres pour le rafraî-chiſſement des troupes, dans le cas où elles ſeroient obligées de quitter leurs vaiſſeaux & de prendre la route de terre. En conſéquence de ces diſpoſitions, tous les bâtiments qui portoient des troupes à bord, & qui avoient des pilotes, remonterent la riviere ſans s'arrêter à Quebec, & arriverent à tems à Trois Rivieres pour y défaire les Rebelles. Enſuite ils les chaſſerent de Saint Jean, & de tous leurs poſtes au-deſſus du lac Champlain.

1776. Juin & Juillet.

Le Capitaine Douglas dit dans la même lettre que la conduite prudente & la vigoureuſe activité de M. Harvey, Capitaine du vaiſſeau le Martin, eſt au-deſſus de tout eloge; que le zéle, la vigueur & l'eſprit unanime de tous les ſerviteurs de Sa Majeſté, ſur l'un & l'autre élément, l'ont emporté dans cette occaſion ſur tout ce qu'il peut rappeller à ſa mémoire. Il ajoute qu'il étoit actuellement occupé à concerter avec le Général Carleton les moyens les plus propres d'employer des vaiſſeaux armés ſur les lac Champlain & Ontario, la grande difficulté étant de les y faire entrer, ainſi que d'autres vaiſſeaux marchands, dont l'uſage ſeroit d'accélérer le paſſage de l'armée. Il dit que M. Harvey, Capitaine du vaiſſeau le Martin, retournoit à Sorel pour y examiner les moyens dont on pourroit ſe ſervir pour faire traverſer les courants de Chamblé, & faire entrer dans le lac Champlain, comme font

1776. Juin & Juillet. les Ruſſes & les Hollandois, à l'aide des machines appellées *chameaux*, les ſix vaiſſeaux armés dont l'un étoit déjà arrivé d'Angleterre, & les cinq autres étoient attendus à chaque inſtant.

N.° II. *Relation de l'affaire aux* TROIS RIVIERES, *le 8 Juin, & de ſes ſuites, par le Général Carlton.*

Whitehall, 27 Juillet, 1776.

Le Capitaine le Maître eſt arrivé en qualité d'exprès de Montréal, & a remis aujourd'hui la lettre ſuivante au Lord George Germaine, de la part du Général Guy Carleton

MILORD.

« Je vous ai informé dans une lettre précédente que les troupes avoient reçu ordre de s'aſſembler à Trois Rivieres : elles ſe mirent en marche, & firent une extrême diligence, en s'éloignant de Quebec, ou par terre ou par eau, ſelon que la nature des circonſtances avoit rendu l'un ou l'autre plus convenable. Le 8 de ce mois, les Rébelles hazarderent un coup hardi ; ils partirent de Sorel à bord de 50 bateaux, au nombre de plus de 2,000 hommes, & prirent terre avant le jour à la pointe du Lai, delà ils marcherent pour attaquer nos troupes à Trois Rivieres, bravant le vaiſſeau



AFFAIRES DE L'ANGLETERRE ET DE L'AMÉRIQUE.

LETTRE

*D'un Banquier de Londres, à M.*** à Anvers.*

De Londres le 9 Mai 1778.

Vous vous souvenez, Monsieur, que dans les débats de la Chambre des Pairs du 8 Avril, il fut convenu entre le Duc de Richmond & dix-neuf autres Lords, qu'ils s'uniroient pour présenter au Roi, en leur propre nom, des remontrances sur le mauvais plan de conduite adopté par ses Ministres. Je ne sais point si ces Lords ont mis leur

projet à exécution, mais l'idée en a paru heureuse à un Ecrivain patriote qui a adressé au Roi, par la voie des papiers publics, le morceau intéressant que vous allez lire.

AU ROI.

SIRE.

» Dans la position critique & humiliante où se trouvent actuellement les possessions de Votre Majesté, chacun de vos fideles Sujets à le droit & peut se croîre même obligé de mettre en usage tous les moyens qui peuvent détourner la ruine totale dont elles sont menacées. Je supplie donc Votre Majesté de donner une attention sérieuse aux vérités importantes que je prens la liberté de mettre sous ses yeux; j'espere qu'elles ne seront point rejettées, puisque Dieu lui-même, dans les plus intéressantes occasions, a daigné plus d'une fois faire servir à ses desseins les instrumens les plus foibles ».

» Il est généralement reconnu aujourd'hui (& toute espece de doute à ce sujet, seroit offensante pour Votre Majesté autant qu'absurde & ridicule) il est reconnu, dis-je, que nous avons fait la plus grande folie de sacrifier l'honneur, les richesses & la prospérité de ces royaumes pour une vraie chimere. Comment avons-nous pu entreprendre de taxer l'Amérique sans avoir la force nécessaire pour réduire, ou même (ainsi qu'on le

déclare à présent) ſans avoir l'intention de lui faire tant de violence? C'étoit bien, je crois, quitter la réalité pour l'ombre. Il ne ſeroit pas moins extravagant de prétendre que nous ſommes en état de jouer plus long-tems un jeu ſi ruineux. Je ne me permettrai point de reproches contre vos Miniſtres ſur le dédain avec lequel ils ont reçu les avis, les proteſtations, les pétitions & les remontrances de la plus reſpectable partie de votre Parlement & de la cité de Londres. Je ne vous rappellerai point qu'ils ont perſuadé à Votre Majeſté que ces démarches étoient intéreſſées & ſéditieuſes, & que tout au moins c'étoit l'erreur qui les ſuſcitoit; que ſerviroit-il aujourd'hui de s'élever contre les manœuvres criminelles qu'ils n'ont ceſſé de pratiquer pour corrompre, abuſer & opprimer les fideles Sujets de Votre Majeſté dans la vue de faire réuſſir les plus pernicieux projets? Je ne blâmerai ni ne louerai vos Miniſtres actuels, ni aucune autre adminiſtration quelconque, parce que je crois que tous également ils ont leurs défauts, qu'ils ſont aſſez éclairés pour connoître leurs devoirs & les véritables intérêts de Votre Majeſté & de vos Etats (intérêts qui ſont inſéparables) & qu'il ne leur manque qu'une ame honnête, & la volonté de faire le bien. Mon deſſein n'eſt pas d'aggraver ſur nous le poids d'une détreſſe que nous n'avons que trop méritée: je n'ai pour but que de montrer à Votre

Majesté le seul rayon d'espérance avec le secours duquel nous pourrions sortir de ce labyrinte d'infortunes, mais qui nous indique une route directement opposée à celle que nous avons suivie jusqu'à présent ».

» Depuis nombre d'années, le Gouvernement a adopté ouvertement le systême de la corruption, & il n'y a pas de ressort qu'il n'ait fait jouer pour décourager & opprimer la vertu & le vrai patriotisme. On a multiplié les pensions à l'infini ainsi que les places sans fonctions ; dans quelle vue l'a-t-on fait? Uniquement, j'ose le dire (& pourquoi ne le dirois-je point, puisqu'on ne s'en cache pas) pour acheter la pluralité des suffrages dans le Parlement. On donne les plus grands encouragemens au luxe & à la dissipation afin de nous plonger dans les horreurs de la misere, & de la dépendance, & de saisir l'occasion de nous présenter le salaire de l'iniquité, comme la coupe empoisonnée de Circé. Après cela doit-on s'étonner que nous ayons sous les yeux tant d'exemples de fragilité humaine? Non, assurement ; mais je crois fermement aussi que les tentateurs auront un compte bien plus terrible à rendre que les tentés. L'objet & les conséquences de ce systême diabolique sont aussi sensibles que propres à allarmer. Car l'esclavage doit être la conséquence nécessaire du manque d'honnêteté & d'économie. Avec quelle apparence de justice peut-on blâmer les Améri-

cains d'avoir refusé d'être taxés par un gouvernement où ils n'ont ni représentans ni crédit : par un gouvernement dont ils n'avoient nulle douceur à attendre, & qui, tout au contraire paroissoit disposé à leur ôter jusqu'au dernier sou, à moins qu'ils n'eussent été assez imbécilles pour croire que ce même gouvernement les traiteroit avec plus d'indulgence qu'il n'en a montrée pour la Grande-Bretagne & pour l'Irlande ? Cependant il y a encore plus de folie que d'injustice dans notre conduite, & elle ne peut se comparer qu'à l'avarice cruelle de cette mauvaise menagere qui s'avisa de tuer sa poule pour avoir tous ses œufs à la fois. Au moyen d'un commerce exclusif avec les Américains, & de la résidence que faisoient, chez nous, quelques-uns des principaux d'entre eux, nous avions & nous pouvions nous flatter de conserver pendant des siècles la possession tranquille & assûrée de la plus grande partie des richesses de l'Amérique Septentrionale. Nous ne cessons de répéter qu'ils nous ont les obligations les plus essentielles, & nous nous plaignons amérement de leur ingratitude. Ces propos & ces plaintes sont ridicules, car nous ne leur avons jamais témoigné de bonne volonté que dans la vue d'en tirer quelque avantage ».

» Nous paroissons attendre d'eux une soumission & une obéissance qu'aucun Pere n'est en droit d'exiger de ses enfans, lorsqu'ils sont parvenus à un âge mûr. Ne seroit-

il pas abſurde de prétendre que les Etats n'ont pas, comme les individus, leurs Périodes de maturité & de déclin ? C'eſt une vérité prouvée, par le ſort de tous les Empires, depuis la création du monde, & j'appréhende fort qu'elle ne ſe trouve confirmée par l'exem- de ce royaume, n'agueres encore ſi heureux & ſi floriſſant ».

» Les hommes les plus proſtitués à la Cour, conviennent qu'il eſt impoſſible que ce petit coin de terre conſerve long-tems ſon autorité ſur l'immenſe continent de l'Amérique Septentrionale, quoiqu'il ſoit univerſellement reconnu qu'une alliance établie ſur des fondemens de raiſon, de juſtice & de commerce (telle qu'elle fut propoſée il y a trois ans dans l'excellent Pamphlet, intitulé l'*Indépendance Américaine*) nous auroit aſſuré pour des ſiecles la conſervation de tous les avantages que nous pouvions deſirer, & cela ſans aucunes dépenſes ni inimitiés. Mais ces beaux jours ſont évanouis. Par une ſuite conſtante d'inconſéquences & de cruautés, nous avons forcé les Américains de recourir à l'indépendance : je crains bien même que nous ne leur ayons fait concevoir pour nous une antipathie dont ils ne reviendront jamais. Cependant, l'humanité & la généroſité avec laquelle ils ont traité nos armées (envoyées pour les maſſacrer) lorſqu'elles étoient à leur diſcrétion, & les ſentimens de bienveillance & de chriſtianiſme

épuré qui diſtinguent ce vraiment grand-homme, leur célèbre Protecteur & Plénipotentiaire le Docteur Franklin, permettent encore d'eſpérer que nous pourrions échapper à la ruine totale qui nous menace ; mais nous reſte-t-il aſſez de courage pour prendre le ſeul parti que l'intérêt de notre ſûreté devroit nous ſuggérer ? La première démarche ſeroit de reconnoître nos fautes avec cette franchiſe & ce repentir qui feroient honneur aux hommes les plus fiers, & qui conviennent également aux grands Etats ».

» Il eſt pareillement de notre devoir & de notre intérêt de nous rappeller que nous n'avons pas le droit d'attribuer nos malheurs aux François, parce qu'en examinant leur conduite avec ſoin & ſans prévention, il ſera aiſé de voir qu'elle n'a rien de répréhenſible. Qui oſera leur faire un crime de s'être ouverts un commerce qu'ils ne pouvoient faire autrement que d'accepter, que nous avions répouſſé avec mépris, & qu'il nous devenoit impoſſible de recouvrer « ?

» La France a reconnu l'indépendance de l'Amérique ; elle l'a reconnue, non pas ſecretement, mais publiquement. La France eſt accuſée de perfidie dans quelques écrits miniſtériels. Mais eſt-ce une perfidie bien atroce à une nation rivale de conclure un traité de commerce avec un pays révolté, après avoir attendu le tems néceſſaire pour voir ſi ce pays étoit en état de ſe rendre indépen-

dant ? Je demande encore si quelqu'autre Puissance maritime n'eût pas fait la même chose dans le cas où la France ne se fût pas décidée, & s'il n'y a pas déja d'autres Puissances qui reconnoissent l'indépendance de l'Amérique » ?

» Suivant une lettre de France reçue ici le 23 Avril, l'escadre Françoise est partie pour l'Amérique où elle secondera les opérations de Washington en bloquant le Général Howe dans Philadelphie «.

» Les François ne nous ont-ils pas laissé, pendant plusieurs années le loisir de nous battre ou de nous accommoder selon notre bon plaisir, sans prendre à nos divisions d'autre intérêt que celui dont l'humanité même leur faisoit un devoir ? Est-il juste de leur reprocher d'accorder quelque protection à l'innocence opprimée, lorsqu'on nous a vu piller, mettre aux fers, & détruire des Empires immenses en Asie, en Afrique & même en Amérique, quoique je voulusse pouvoir au moins excepter l'Amérique de cette liste de proscriptions ? Avons nous daigné seulement colorer du moindre prétexte des excès aussi révoltans ? Quels peuvent-être nos autres griefs ? Etoit-il juste : étoit-il même possible que le monopole du commerce de la moitié du globe restât éternellement entre nos mains ? Quel droit avons - nous d'attendre du commerce d'Amérique ou de tout autre pays des avantages plus considérables qu'il

n'eſt de leur intérêt de nous en accorder ? Enfin, ne voit-on pas clairement, par la déclaration même de l'Ambaſſadeur de France, que le traité de commerce conclu entre les deux Nations, n'eſt pas excluſif, puiſque les Américains ſe ſont réſervés le droit de commercer librement avec tous les peuples de l'univers, & que nous en aurons nous mêmes une grande part, ſi nous voulons l'accepter ? Je ne crains point d'affirmer qu'à l'avenir, ſoit par la guerre, ſoit par la paix, nous n'aurons d'autre part dans leur commerce, que celle qu'il ſera de leur intérêt de nous accorder. Comme perſonne ne conteſte la vérité de ces faits, quel ſeroit donc l'objet d'une guerre contre la France, qui, en déclarant les intentions les plus pacifiques, a ſignifié en même-temps la ferme réſolution où elle eſt d'effectuer & de protéger ſon traité de commerce avec les Etats-Unis ? Il n'y a aucun motif qui puiſſe nous faire ſuccomber à la tentation extravagante d'engager la nation dans une guerre, à laquelle elle eſt ſi mal préparée, & qui ne peut promettre aux Miniſtres d'autre avantage que de voir les calamités inévitables qu'entraînera cette guerre ſervir de ſauvegarde à ceux qui ont été la premiere cauſe de nos infortunes, à ces hommes perfides que rien ne doit ſouſtraire à la juſte indignation d'un peuple qu'ils ont ſi cruellement outragé.

Ainſi, ce que nous avons de mieux à faire,

c'eſt de nous contenter de la portion qu'il conviendra aux Américains de nous donner dans leur commerce : c'eſt d'envoyer au plutôt à nos Commiſſaires des pleins pouvoirs pour terminer nos différends aux conditions les plus avantageuſes qu'ils pourront obtenir. En prenant ce parti, ſi nous mettons dans notre conduite la franchiſe & la loyauté convenable, nous pourrons encore conſerver nos Iſles & nos autres Colonies, qui, ſans cela, ſeront infailliblement réunies ſous peu d'années aux Etats indépendans d'Amérique.

La vérité de toutes ces aſſertions eſt démontrée d'une maniere ſi évidente, qu'il eſt inutile de les appuyer d'autres preuves, & mon profond reſpect pour Votre Majeſté ne me permet pas de croire qu'elle puiſſe jamais ſe laiſſer engager à conſommer la ruine des Royaumes confiés à ſes ſoins, par le ſeul motif de couvrir & de faire oublier les fautes de ſes Miniſtres.

SI de tels écrits, Monſieur, reſtoient ſans réponſe, on pourroit penſer que le Miniſtre ſe connoît une ſupériorité qui l'éleve au-deſſus de toute appréhenſion. Mais comme cette ſupériorité lui manque réellement, & qu'il ſeroit difficile qu'on pût y croire, il entretient à grands frais des champions qui entrent pour lui dans l'arêne & qui ſont toujours prêts à prendre ſa défenſe. Voici

un autre écrit où l'on fait voir toute la sagesse du plan de conduite actuel de Milord North. Outre qu'il est convenable de ne point vous cacher ses motifs de justification, vous y trouverez encore l'avantage de pénétrer dans la marche qui pourra être tenue pour la campagne prochaine en Amérique. Ce n'est que par les écrits apologétiques des Ministres, qu'on peut avoir une connoissance anticipée de certains événemens.

Coup-d'œil impartial sur les opératious actuelles du Ministere.

» Malgré la nécessité qui a forcé le Ministere de prendre des voyes de conciliation dans la crise présente des affaires, on doit s'attendre qu'elles ne seront approuvées ni de l'un ni de l'autre des deux partis qui divisent actuellement la nation. Ceux qui ont désiré & prêché la guerre, assurent qu'il n'y a que la victoire qui puisse amener la paix; & ceux qui déployent leur éloquence en faveur de la paix, ne parlent ainsi que parce qu'ils ne sont point chargés de la conduite de la guerre. Les premiers regardent une soumission absolue de la part de l'Amérique comme nécessaire à l'intérêt & à la dignité de la Grande-Bretagne; les derniers sont persuadés que toute soumission deviendra nuisible à leurs propres intérêts. Les premiers n'osent céder quelques points aux Re-

belles, de peur des conséquences d'un pareil exemple: les seconds esperent que l'apparence de la concession de quelques points, fortifiera les Américains dans leur résistance. Les deux partis s'efforcent de corrompre les principes de la nation, ou d'armer ses préjugés en leur faveur, & ils ont réussi à tel point que le peuple en général, après avoir balancé long-tems entre l'une & l'autre opinion, s'est ennuyé de la querelle & est devénu presque indifférent sur l'issue qu'elle doit avoir «.

» Dans cet état des choses le Ministre n'a d'autre route à suivre que celle qu'il a commencée. Un parti le presse pour la guerre, l'autre lui recommande la paix; la dignité de la nation semble exiger la guerre, mais l'intérêt de cette même nation demande la paix. Pressé par la violence des deux partis, & ne voyant dans les esprits aucun principe déterminant propre à décider son choix, il a cru n'avoir rien de mieux à faire que de prendre un juste milieu; & tandis qu'il a ouvert toutes les portes à la paix en faisant des concessions, il a eu soin de se préparer à la guerre pour se procurer tous les moyens d'y réussir en cas qu'elle arrive «.

» Quant aux propositions conciliatoires, il n'est gueres possible qu'on en pût imaginer de plus sages & de plus politiques. Les Commissaires sont munis de pouvoirs pour

traiter avec les Colonies *séparément* ou *collectivement*. La plupart des Chefs dans les Provinces Méridionales ont blâmé la violence des mesures prises par le Congrès. Si les Commissaires manquent leur objet avec cette assemblée, ils trouveront ailleurs des hommes en crédit qui saisiront avec plaisir cette occasion de rétablir la paix dans leurs Colonies particulieres. Si cela s'effectue en un seul endroit, le Ministre aura réussi aussi complettement qu'il puisse le désirer. Rien n'étoit plus capable de faire naître cette désunion que ce pouvoir donné aux Commissaires de tâter les Colonies l'une après l'autre. Quoiqu'elles se soient toutes opposées à la taxation, parce qu'elle pese également sur toutes, il faut espérer qu'elles ne rejetteront pas avec la même unanimité une réconciliation. Comme il est démontré que si l'indépendance s'établissoit, les Provinces du Nord seroient celles qui en retireroient le plus grand avantage, il est très-vraisemblable que nos offres seront plus favorablement accueillies par celles du Sud, je veux dire la Virginie & la Caroline où il y a moins d'Américains natifs & dont la Religion & les mœurs se prêtent moins à la forme républicaine «.

» Enfin il est très-vraisemblable que nos forces, au lieu d'être dispersées comme elles l'ont été jusqu'ici, seront rassemblées à New-York pour que notre armée reste maîtresse

de la riviere de Hudſon & réparer autant qu'il ſera poſſible le préjudice que nous avons ſouffert de la priſe de Philadelphie, qui ne pouvoit d'ailleurs être d'aucune utilité «.

VOUS voyez clairement, Monſieur, que tout le blâme de la mauvaiſe iſſue de la derniere campagne retombera ſur M. le Chevalier Howe. Il aura lieu, ainſi que le Lord ſon frere, de ſe repentir long-tems d'avoir rejetté les avis qui lui ont été donnés pour le détourner de prendre le commandement de cet armée. J'attens ſon retour, que l'on dit très prochain, pour vous faire lire une lettre que les circonſtances rendent très-intéreſſante, & dont il ne ſe mocqueroit pas aujourd'hui, comme il le fit avant ſon départ. Nous allons parcourir rapidement ce qui s'eſt paſſé de plus curieux dans les débats du Parlement depuis ſa rentrée.

Chambre des Communes.

Le Vendredi premier Mai, le Chevalier Philipp Jennings Clerk préſenta ſon Bill contre les Entrepreneurs des fournitures de l'armée, de la marine, &c. ſuivant lequel aucun d'eux ne pourra conſerver ſa place dans la Chambre, à moins qu'il n'ait pris ſon marché à une enchere publique. Il fut agité s'il en feroit fait une premiere lecture, & la queſtion fut décidée par 72 contre 61, pluralité 11. La ſeconde lecture fut ordon-

née pour le Lundi 4 en Comité de la Chambre. Le Lord North parut fort étonné que le nombre des voix se fût trouvé contre lui.

Mais dans les deux jours d'intervalle il manœuvra si habilement que le 4 Mai le Bill eut un sort tout différent. Le Lord Nugent débuta par demander que la Chambre ne se formât point en Comité pour délibérer sur ce Bill, & ce parti l'emporta de 115 contre 113, pluralité 2. Les Entrepreneurs & leurs amis voyant que le moment étoit favorable, insistèrent pour que le Bill fût renvoyé à un Comité de la Chambre dans deux mois, à compter de ce jour, ce qui veut dire qu'il ne puisse plus en être question dans la session actuelle: Ils l'emportèrent encore de 114 contre 109, pluralité 5.

Dans cette discussion, le Lord George Gordon déclama avec beaucoup de véhémence contre le Lord North, sans cependant s'abandonner autant que dans celui où il avoit pensé se faire une affaire personnelle avec ce Ministre.

» L'entreprise de nettoyer les Ecuries d'Augias étoit un jeu d'enfans, en comparaison du travail qu'il faudroit pour purifier la Chapelle Saint Etienne (lieu où s'assemble le Parlement) devenue un repaire d'oiseaux de proie, dont l'infection ternit la masse de l'Orateur & déshonore le Sénat Britannique. Grace à tous nos marchés, la Chambre qui n'est plus remplie que de Tailleurs, de Cordonniers,

de Marchands de ſel, de choux-croute, de patates, &c. eſt devenue redoutable même pour l'odorat. Le tems approche cependant où je verrai ces mêmes perſonnes faire des marchés pour des *habits noirs* & des *échaffauds*, dont leur conduite publique doit nous offrir inceſſament le ſpectacle «.

M. *Byng* fit la cenſure la plus amere de la conduite de l'Adminiſtration dans la criſe actuelle, & en particulier dans l'affaire qui occupoit la Chambre. Il fit voir combien il étoit extravagant de donner en ſpectacle au peuple cette marine ſi vantée, & de ſe permettre à cette occaſion des rodomontades ſi ridicules, lorſque ces mêmes vaiſſeaux qui ſont encore à Portsmouth, auroient dû être en mer pour obſerver les mouvemens de nos ennemis, longtems avant le départ de la flotte de Toulon.

M. *Temple Luttrell* propoſa de mettre ſous les yeux de la Chambre les lettres & les mémoires des Marchands d'Afrique, comme un moyen d'information avant l'examen que l'on doit faire de la ſituation du commerce d'Afrique.

Le Lord *North* fit quelques objections à cette motion, parce que les papiers demandés étoient déja ſous les yeux d'un Comité.

M. *Thomas Luttrell* ſe plaignit que des objections & des difficultés toujours renaiſſantes arrêtâſſent depuis pluſieurs années l'examen d'une affaire auſſi importante pour la Nation.

Nation. » Lorſque le Lord North, dit-il, eſt entré dans le Miniſtere, il n'y avoit pas moins de 205 vaiſſeaux employés au commerce d'Afrique; & actuellement il n'y en a que deux ou trois. Nous tranſportions tous les ans de cette partie du monde 20,000 Negres pour les Iſles de l'Amérique, tandis que la traite des François ne montoit pas à 2,000. Les François nous ont enlevé notre commerce, ils ont établi des factoreries au-deſſous de nos forts & même dans les maiſons de nos Agens. Enfin ce commerce eſt dans la ſituation la plus périlleuſe. Nos établiſſemens à moitié envahis n'ont aucune eſpece de fortifications, & ils ſont incapables de réſiſter à la plus foible attaque.

Le 5, le Lord North préſenta à la Chambre des Communes le meſſage ſuivant de Sa Majeſté.

George Roi.

» Sa Majeſté comptant ſur le zele & l'affection de ſes fidelles Communes, éprouvés tant de fois, & conſidérant que dans cette conjoncture critique il peut ſurvenir des événemens de la plus grande importance & qui auroient les ſuites les plus dangéreuſes ſi l'on ne s'occupoit pas promptement des moyens capables de les arrêter ou de les prévenir, Elle déſire que cette Chambre la mette en état de faire face à toutes dépenſes extraordinaires ſurvenues ou à ſurvenir dans les

ſervices militaires de l'année 1778 & de prendre toutes les autres meſures que la néceſſité des affaires peut exiger «.

Ce meſſage du Roi pour un vote de crédit, occaſionna les débats les plus violens. M. Thomas Townſend fit une vive ſortie contre les Miniſtres, qu'il repréſenta comme les gens les plus nonchalans, les plus lâches, les plus indolens, les plus inactifs & les plus traîtres qui eûſſent jamais tenu les rênes du gouvernement. Il dit qu'ils méritoient d'être traités ainſi d'après leur conduite dans la poſition préſente des affaires; que l'eſcadre Françoiſe étoit ſortie de Toulon dès le 13 Avril, & qu'on avoit laiſſé notre eſcadre dans le port pour amuſer le Roi & la Reine, & pour récréer les femmes & les enfans, qui auroient le tems d'aller à Portsmouth pour voir la belle parade que le premier Lord de l'Amirauté donneroit au Souverain, dans l'intention de le diſtraire d'une ſuite d'autres objets bien plus preſſans & bien plus utiles.

Le Lord North parla après M. Townſend, il débuta par ſe féliciter qu'il y eût un citoyen aſſez affecté du ſalut de ſon pays pour faire préſent à l'Adminiſtration d'une pareille collection d'épithetes avant de ſavoir ſi elle les méritoit ou non. Il obſerva que les ſarcaſmes que M. Townſend venoit de décocher contre les Miniſtres auroient fait ſur lui la plus forte impreſſion, s'ils fûſſent partis d'une perſonne mieux inſtruite. Pour répondre en-

ſuite ſur certains faits allégués par le même Membre, le Lord North parla ainſi : je ſais que l'eſcadre Françoiſe a été prête avant les nôtres, mais attendu la différence des Conſtitutions des deux pays, l'avantage ſingulier que la France retire des claſſes de ſes matelots, & beaucoup d'autres circonſtances particulieres à un gouvernement arbitraire, il y a toujours à parier que les opérations militaires ſeront exécutées en moins de tems que celles de la Grande-Bretagne. Cependant quoique dans ce moment-ci il ne me ſoit preſque pas poſſible d'ouvrir la bouche ſur ce ſujet ſans trahir le ſecret de l'Etat & ſans préjudicier à nos intérêts, je ſuis très-perſuadé que lorſqu'il ſera tems de juſtifier la conduite de l'Adminiſtration, il n'y aura perſonne qui ne reconnoiſſe qu'on a pris toutes les meſures qu'il convenoit de prendre tant pour la défenſe du Royaume, que pour nous mettre en état de tirer vengeance de toutes les attaques ou inſultes que nos ennemis pourroient nous faire. Il ſe peut ſans doute que dans un commencement de guerre la France ait quelques petits avantages. Dans toutes guerres où les poſſeſſions d'une des Puiſſances belligérantes ſont auſſi étendues que les nôtres, on reçoit des échecs & l'on ſupporte des pertes ; mais je ne doute point qu'après les meſures qui ont été adoptées, l'avantage ne ſoit définitivement pour la Grande-Bretagne.

M. *Pultney* informa la Chambre qu'il avoit

été la ſemaine derniere à Portsmouth, qu'il y avoit vû 18 vaiſſeaux prêts à mettre à la mer, & que le vent avoit toujours été bon depuis le Lundi 27 Avril, juſqu'au ſamedi 2 Mai : qu'il ne vouloit pas pour cela former aucune accuſation contre les Miniſtres : mais que les choſes pouvant devenir très-ſérieuſes, il ſupplioit la Chambre de ſe ſouvenir de ſes obſervations.

M. *Adams* félicita ironiquement M. Townſend ſur la véhémence qu'il avoit miſe dans ſon diſcours, & dit qu'il regrettoit ſeulement que les Membres de la Chambre qui penſoient ainſi n'eûſſent pas tenu plutôt le même langage, attendu qu'il croyoit que dans ce cas aucun de ces Meſſieurs n'eûſſent eû l'occaſion d'engager le gouvernement à des meſures violentes dans un ſtile auſſi vif que celui qu'ils employent aujourd'hui, ſi à la réception de la notification de l'Ambaſſadeur de France ils n'eûſſent pas prêché la paix comme ce qu'il y avoit de mieux à faire.

Le meſſage a été envoyé au Comité de ſubſide.

VOICI l'obſervation que fait ſur ce débat un Ecrivain Miniſtériel.

» Ce qui afflige particulierement le parti de l'Oppoſition, qui n'a ceſſé de déplorer la foibleſſe de notre Marine, c'eſt que Sa Majeſté s'eſt convaincue par ſes propres yeux

qu'elle avoit une très-belle flotte prête à combattre, & ce qui ajoute encore au chagrin de ce Parti, c'eſt qu'une foule d'Anglois eſt accourue de toutes les Provinces du Royaume pour voir cette eſcadre & que tout le Royaume va enfin connoître la vérité. Faut-il donc s'étonner que cette revue ait tant déplu à l'Oppoſition «?

COMME vous le voyez, Monſieur, les Miniſtres s'applaudiſſent d'avoir pu faire manœuvrer devant le Roi une magnifique eſcadre; mais perſonne ne doute que trente vaiſſeaux de ligne en rade ne faſſent un grand effet. On ſe plaint ſeulement de ce que les Miniſtres ont ſacrifié à leur juſtification perſonnelle un intérêt auſſi important que celui de mettre cette même eſcadre entre les flottes de Toulon & de Breſt. La Nation vouloit voir ſes eſcadres à la mer pour l'argent qu'elle donne; & elle trouve fort mauvais qu'on les ait retenues contre ſon gré dans les ports pour les faire voir au Roi, à qui elles ne coutent pas un ſou, & qui a fait pour cela deux voyages, dont les frais, encore pour la Nation, ſont évalués à 70,000 livres ſterling.

Depuis que j'ai fait l'extrait que vous venez de lire, j'ai recueilli les détails ſuivans de ces mêmes débats.

Le Chevalier George Yonge.

» Le Lord North qui a remis à la Cham-

bre le meſſage du Roi, eſt obligé par ſa place de nous dire à quels ſervices on doit employer l'argent demandé, d'autant plus qu'à l'exception de quelques préparatifs pour la défenſe du Royaume, il n'a été pris aucune meſure efficace pour nous mettre en état d'agir avec vigueur. Il eſt vrai qu'il y a à Portſmouth une belle flotte qu'on montre comme une curioſité, mais c'eſt tout. L'inactivité des Miniſtres eſt inexcuſable; & leur conduite, tant avant que depuis la déclaration du Roi de France relativement à l'Amérique, démontre qu'ils ſont totalement indignes de la confiance de la Chambre & de la nation en général. Je ſoutiens donc que ſi les nouveaux ſubſides demandés aujourd'hui ſont octroyés comme néceſſaires, ils ſeront encore perdus ſi on les confie à l'Adminiſtration actuelle «.

M. Turner.

» Je ſuis de l'avis du Chevalier George Yonge. S'il eſt néceſſaire de demander un vote de crédit dans l'intention de faire la guerre, car cela eſt ſpécialement exprimé dans le meſſage du Roi, pourquoi proroger le Parlement dans une conjoncture auſſi critique & auſſi allarmante? Selon moi, il feroit bien plus à propos de laiſſer ſiéger le Parlement par de courts ajournemens, que de confier l'argent de la nation à des gens qui n'ont d'autre talent que de piller le public pour finir peut-être par le trahir «.

M. Townshend.

» Auſſitôt que les Miniſtres ont eu connoiſſance de l'activité avec laquelle on équipoit la flotte de Toulon, n'auroient ils pas dû faire partir des forces aſſez conſidérables pour épier ſes mouvemens, & ſe ſtationner de maniere à mettre le Comte d'Eſtaing dans l'impoſſibilité de nous échapper ? Que pouvons-nous faire à préſent ? La flotte eſt partie, mais où eſt-elle allée ? Eſt-ce à Halifax, à la baye de Delavare ou à Quebec ? Va-t-elle attaquer nos Iſles, va-t-elle faire des conquêtes dans l'Inde ?

» Comment donc s'eſt perdu l'eſprit de la Nation Angloiſe ? Où eſt la ſageſſe qui préſidoit jadis à ſes Conſeils ? Où ſont les terreurs qu'elle imprimoit dans l'ame de ceux qui l'oſoient inſulter. Non, je n'en doute plus, la Grande-Bretagne a été trahie ; la trahiſon & la corruption ſe diſputent à l'envi à qui completera le plutôt ſa ruine & ſon deshonneur...... Le moment où je parle eſt le plus terrible que l'Angleterre ait jamais connu : demain la ſcène ſera peut-être encore plus effrayante. Dans une criſe auſſi dangéreuſe, il n'y a point de véritable Anglois qui ne doive frémir à l'aſpect de ſa patrie chancelante, & faire les derniers efforts pour empêcher ſa chute...... Les Miniſtres, au lieu de venger la nation & de faire ſortir nos eſcadres, ont ajouté à l'é-

puisement du public en prodiguant des sommes immenses pour la dépense d'une revue ridicule. Quelques-uns des plus braves Capitaines de l'Univers, pour se porter aux folies de la Cour, ont été obligés de se montrer en spectacle comme des marionettes, tandis qu'ils gémissoient au fond du cœur de l'état de foiblesse de leurs vaisseaux trop mal équipés pour agir offensivement ou défensivement........ «

» Les Espagnols ont à Cadix une flotte formidable, très bien armée & approvisionnée. L'escadre de Brest n'attend que le signal pour mettre à la voile. Si ces deux escadres se proposoient une jonction dans nos mers, la premiere nouvelle que nous recevrions c'est qu'elles sont devant nos côtes : il faut ou que les Royaumes Britanniques soient l'objet des desseins de nos ennemis, ou que nous perdions quelques-unes de nos dépendances «.

M. Pulteney.

» L'Exprès qui a apporté à Londres la nouvelle du départ de l'escadre de Toulon, est arrivé le Lundi 27 Avril ; cependant ni ce jour-là ni le lendemain il n'y eut rien de résolu. Le Conseil ne fut convoqué que pour le Mercredi 29, & qui sait même s'il s'est tenu plutôt qu'aujourd'hui ? Ainsi on n'a pris aucune mesure quelconque. Sa Majesté & le Lord Sandwich ont été se promener à

Portſmouth pour paſſer en revue une flotte qui auroit dû être partie depuis long-tems... Si par notre négligence il arrive que les François obtiennent ſur nous quelqu'avantage, les Miniſtres doivent en être reſponſables à la nation. Les ordres auroient pû être envoyés le Lundi 27, & la flotte ſeroit partie le 28. Le vent a été favorable juſqu'au Samedi 2 Mai après midi. A préſent le vent ne permet pas aux vaiſſeaux de ſortir du canal, & il eſt impoſſible de dire quand il ſera bon «.

Chambre des Pairs, le 6.

» A l'occaſion de la ſeconde lecture du Bill pour recruter les troupes de terre & de marine; le Duc de *Bolton* marqua ſon étonnement de ce que dans un moment où la Chambre délibéroit ſur un Bill d'une telle importance, il ne ſe trouvoit préſent aucun Miniſtre pour répondre aux objections qu'on pourroit faire au Bill. Ce Lord en énonça pluſieurs. Il dit entr'autres que c'étoit une choſe illégale & contraire à la Conſtitution, de preſſer des hommes pour aucun ſervice & particulierement pour celui de terre: que les hommes déſignés par l'acte ſeroient *preſſés* dans différens cas qui ne requeroient point abſolument l'uſage de ce moyen violent: qu'enfermer des gens qui ne veulent point ſervir, ce n'eſt que le moyen de remplir les priſons & d'augmenter le déſordre. » J'ai

vû, ajouta-t-il, lorſque les fonctions de ma place m'obligeoient de faire preſſer pour le ſervice de la marine, j'ai vu ce moyen, quoique néceſſaire, entraîner des conſéquences ſi funeſtes, que ſi vous aviez été comme moi témoin de ce ſpectacle, vous ne penſeriez certainement pas à étendre un pareil acte de violence, au cas actuel où il n'eſt pas juſtifié de même par l'impérieuſe loi de la néceſſité. Il eſt encore une autre raiſon non moins déterminante pour rejetter ce Bill : c'eſt l'étourderie inconcevable dont il porte le caractere, lorſqu'on lit qu'*il ſera payé à la Tréſorerie, par les Commiſſaires de la taxe des terres,* QUARANTE SOLS *par livre pour le compte de l'armée* «.

» Le Lord *Effingham* oppoſa au Bill une objection très-forte, c'eſt qu'en 1757 un Bill ſemblable avoit chargé la taxe des terres de 1756 & de 1757 du payement du ſervice des recrues, & que par le Bill actuel on engageroit la taxe des terres de 1778 & 1779, ce qui étoit anticiper ſur les revenus publics «.

» Le Duc de *Mancheſter* appuya le Lord Effingham. Il eſt très étonnant, dit-il, que les Miniſtres adoptent ce moyen anti-conſtitutionel de preſſer des hommes de terre pour le ſervice, tandis qu'ils refuſent les ſecours de pluſieurs citoyens, diſtingués par leur rang & par leur fortune, qui propoſent de lever (a)

(a) On ſait que les offres faites par e Com

des corps à leur compte, ce qui est bien plus conforme à l'esprit de la Constitution «. Il finit son discours par un tableau frappant des suites funestes qu'entraîne la méthode d'amonceler les hommes les uns sur les autres & de les laisser ainsi enfermés jusqu'à ce que le nombre requis soit complet. Il rapporta à ce sujet un événement dont il venoit d'être témoin lui-même à Portsmouth, où parmi un certain nombre d'hommes ainsi pressés & enfermés à bord du *Terrible*, de 74 canons, il y avoit 250 malades «.

» Le Lord *Denbigh* nia ce dernier fait ou du moins il prétendit qu'il étoit beaucoup exagéré : que les hommes qui avoient été malades, alloient tous beaucoup mieux; & qu'on avoit pu en juger par la vivacité avec laquelle le *Terrible* avoit manœuvré. Il ajouta qu'il parloit avec d'autant plus d'assurance, qu'il avoit été témoin oculaire de ce qu'il avançoit ».

» Le Duc *de Richmond* dit qu'il avoit été à Spithead ainsi que le Comte Denbigh. Quelqu'ardeur, poursuivit-il, que ce Lord ait pu voir parmi l'équipage du *Terrible*, j'ai remarqué, moi, que ce vaisseau étoit très-lent dans ses manœuvres; & la raison qu'on m'en a donnée, c'est que l'équipage étoit malade, & qu'il n'y en avoit pas la moitié

---

d'Effingham & par le Général Conway, n'ont pas été acceptées

en état de ſervir. En général la plupart des hommes embarqués ſont dans le même état ; & quoique le Lord Denbigh n'ait rien entendu dire de ſemblable, le fait n'en n'eſt pas moins conſtant. Au ſurplus je dois rendre juſtice à ce Lord ſur-tout ce qu'il rapporte de l'avide curioſité avec laquelle il a tout examiné à Portsmouth. Il l'a même pouſſée au point de gêner prodigieuſement le ſervice, & de couter au Roi pluſieurs barils de poudre qui ont été employés à le ſaluer, ce qui s'eſt fait avec tant d'apparat que pluſieurs perſonnes de la populace ont pris le Lord Denbigh pour Sa Majeſté elle-même ».

» La queſtion pour mettre le Bill en Comité ayant été miſe aux voix, paſſa à la pluralité de vingt-deux contre dix ».

Le 7 la Chambre des Pairs aſſemblée à trois heures.

» Le Bill pour recruter les troupes de terre de Sa Majeſté a paſſé au Comité, & il a été ordonné qu'il ſeroit lu une troiſieme fois ce même jour ».

» On a lu enſuite l'ordre de la Chambre relativement à une motion du Duc de Richmond. Ce Lord expoſa qu'il convenoit de demander copie de tous les papiers relatifs aux nouvelles reçues de l'équipement, du départ & de la deſtination de la flotte de Toulon ».

» Le Lord *Weymouth* objecta qu'il paroiſſoit peu convenable de communiquer des

papiers d'une nature auſſi délicate, & qui pourroit par la ſuite empêcher le gouvernement de recevoir de pareilles informations ».

» Le Duc de *Richmond* convint que l'objection étoit fondée, & ayant borné ſa motion à l'équipement & à la ſortie elle fut agréée ſans autre oppoſition ».

Chambre des Communes le 7.

La Chambre a entendu & agréé le rapport du Comité du ſubſide de la veille pour accorder à Sa Majeſté un vote de crédit d'un milion ſterling ».

L'ordre du jour ayant été lu pour ſe former en Comité ſur le Bill de la Milice, différentes clauſes furent propoſées & agréées. La Chambre alla aux voix à l'occaſion d'une clauſe relative à la fixation du rang des Officiers des nouveaux corps de volontaires qui viennent d'être levés en Ecoſſe, article qui paſſa à la pluralité de cinquante-deux contre neuf.

Le Lord *Beauchamp* propoſa un autre article pour déterminer le rang entre les Officiers de Milice en Angleterre, & ceux de ces nouveaux corps de troupes. Il dit qu'il y avoit trois cas où ces troupes pourroient ſervir enſemble: une rébellion ou une invaſion en Angleterre ou en Ecoſſe, ou bien un ordre de Sa Majeſté pour appeller en Angleterre ces corps Ecoſſois. Dans toutes ces circonſtances les commiſſions des Officiers

des troupes volontaires étant données par le Roi, & celles des Officiers servant dans la Milice d'Angleterre, n'étant émanées que des Lords Lieutenans des Comités, cette différence pourroit donner aux premiers une supériorité qu'il présumoit n'être nullement conforme aux intentions du Parlement. En conséquence il proposa que les Officiers de l'un & de l'autre corps fussent sur le pied d'une égalité parfaite, & que l'ancienneté seule reglât le pas entre eux. Cette motion fût agréée sans aucune opposition.

A six heures la Chambre se forma en Comité sur le Bill.

DANS les débats de la Chambre des Communes du 6, encore à l'occasion du vote de crédit d'un million sterling, il fut dit de part & d'autre des choses très-remarquables. Voici ce qui en a été relevé dans les écrits publics les plus accrédités.

» M. Thomas *Townshend* s'expliqua ainsi : La nation est sans défense & la Milice sans armes : cette Milice va camper sans équipages de guerre ; notre marine n'est ni équipée, ni approvisionnée. L'escadre de Spithead y reste enfalée pour servir de spectacle à la Famille Royale, tandis que celle de Toulon est partie pour une expédition contre les Possessions éloignées de l'Empire Britannique, sans qu'il nous soit possible encore de savoir contre lesquelles, car nous avons autant sujet

d'appréhender pour nos magaſins & notre port d'Halifax dans la nouvelle Ecoſſe, que pour le Canada, la Jamaïque ou l'Inde. Notre ſituation eſt vraiment déplorable. Il n'y a pas de jour que nos Villes & nos côtes ne ſoient pillées & jettées dans la conſternation par les corſaires Ennemis ».

» M. *Pinton*, Lord de l'Amirauté, répondit à M. Townshend ſur ce qui regardoit la marine. Je puis, dit-il, aſſurer la Chambre que l'eſcadre eſt équipée & approviſionnée pour toute expédition quelconque. A l'égard des déprédations du corſaire Américain, le Capitaine Thurot n'a-t-il pas également répandu l'alarme ſur nos côtes dans le tems même que nos armes avoient les plus brillans ſuccès pendant la guerre derniere? Au ſurplus j'ai tout lieu de croire que le corſaire le (*a*) *Ranger* eſt pris actuellement; on a envoyé quatre frégates à ſa pourſuite ».

» Le Chevalier *George Yonge* ſomma M. Penton de dire s'il étoit bien informé qu'on eût donné ordre à quelque partie de l'eſcadre de mettre à la mer ».

» M. *Penton* refuſa de ſatisfaire à cette queſtion d'un député, à moins que la Chambre

---

(*a*) Il eſt arrivé à Breſt avec ſa priſe le *Drake*, vaiſſeau de Roi, dont le Capitaine a été tué dans le combat & qui a eu 42 hommes tués ou bleſſés. Le *Ranger* n'a eu que 2 hommes tués & 4 bleſſés; il a avec lui 200 priſonniers. *Anvers* 15 *Mai*.

ne le lui ordonnât, difant que pour lors il fe croiroit obligé de répondre ».

» M. *Fox* cenfura la conduite des Miniftres relativement à la flotte de M. Deftaing qu'ils ont laiffé fortir fans ordonner auffi-tôt qu'on allât à fa pourfuite. Suivant ce député, il y a quinze jours qu'on a reçu à Londres des nouvelles certaines du départ de cette flotte: toute la ville en étoit informée, & cependant, continua-t-il, lorfque j'ai été à Portsmouth le 1 Mai, cette nouvelle ne faifoit que d'y arriver. Il rappella à la Chambre que le Miniftre de la marine avoit affuré chez les Pairs qu'il y avoit 35 vaiffeaux de ligne en état de partir & fept autres prêts à les fuivre, & pourtant dit-il à peine les 35 font-ils prêts, plus de deux mois après qu'on nous a donné ces affurances. Il apprit auffi à la Chambre que divers approvifionnemens manquoient à l'efcadre & en particulier la bierre. Il ajouta qu'il fommoit les Miniftres de dire à la Chambre ce qu'ils favoient de la deftination de la flotte de Toulon & des mefures qu'ils avoient prifes conféquemment au départ de cette flotte ».

» Le Lord *George Germaine* reconnut que fur ce point les apparences n'étoient pas en faveur du gouvernement: que la nouvelle étoit arrivée le lundi 27 Avril, & que le mercredi 29 à une heure le Confeil du Cabinet n'avoit pas encore éte convoqué pour délibérer fur cette affaire: il dit qu'il étoit

fâché

fâché de cette perte de tems, mais qu'on ne devoit lui reprocher aucune négligence, attendu qu'il s'étoit rendu tout de ſuite au lever du Roi : que pour plus grande diligence il avoit dreſſé les principaux chefs d'inſtruction dans l'anti-chambre de Sa Majeſté : qu'il les avoit envoyés à ſes bureaux : que les Commis les avoient copiés aſſez à tems pour que le Roi les ſignât : que ces papiers avoient paſſé par toutes les formes des Bureaux : & qu'ils avoient été (*a*)

[*a*] Le premier de Mai on a reçu ordre à Portsmouth de mettre ſur le champ à la mer dix vaiſſeaux de ligne & une frégate de la flotte de l'Amiral Keppell. Il s'y débita que c'étoit en conſéquence de nouvelles apportées par le Major Trigge dépêché de Florence par le Chevalier Horace Mann.

Voici une anecdote intéreſſante ſur ces ordres.

Cet ordre n'a point été adreſſé à l'Amiral Keppel, Commandant de la flotte comme cela auroit dû être ; mais à un des favoris du Lord Sandwich. On trouve par-là le moyen de rendre inutile le jugement & l'expérience de l'Amiral, qui lui auroient indiqué le choix qu'il convenoit de faire des vaiſſeaux propres à l'expédition projettée. Il eſt évident, d'après cette circonſtance, que le Gouvernement ne regarde Keppel que comme un homme de paille, auquel il a eu ſes raiſons pour donner le commandement oſtenſible de la flotte. Si on avoit voulu réellement donner une autorité & une confiance effective à l'Amiral Keppel, c'eſt à lui que l'ordre en queſtion auroit été adreſſé. Mais c'eſt un honnête homme, un bon patriote, & par conſéquent il n'eſt point propre à être initié dans les petites intrigues & les odieux myſteres des Miniſtres

envoyés à Portsmouth le ſoir même avant neuf heures ; qu'ainſi il deſiroit qu'on n'accuſât point de négligence généralement toute l'adminiſtration : qu'il étoit poſſible de faire une information particuliere, & qu'en ſuppoſant qu'il y eût quelqu'un de blâmable dans cette affaire ; c'étoit ſur (*a*) cette perſonne ſeule que devoit tomber le blâme. — Il ajouta qu'on n'avoit pas jugé à propos de détacher aucune diviſion de l'eſcadre Angloiſe, juſqu'à ce que la ſûreté intérieure de la Grande-Bretagne pût le permettre ».

Suivant d'autre relations de ces débats

---

actuels. On voit auſſi par-là que ſi l'Amiral Keppel a le malheur de ne point réuſſir dans l'expédition quelconque qui lui eſt deſtinée, ſoit faute d'ordres & de pouvoirs convenables, ſoit par quelqu'autre événement dont les Miniſtres ſeuls doivent répondre, le Lord Sandwich & ſes Aſſociés ont réſolu de lui en imputer le blâme, & il ſera abandonné au bras ſéculier des Ecrivains miniſtériels, qui le déchireront tous les jours dans les gazettes, comme ils ont déchiré les Freres Howe.

[*a*] Ce ne ſeroit pas non plus ſur l'Amiral Keppel ſi l'anecdote ſuivante eſt vraie. Quelque tems avant la revue de l'eſcadre de Portſmouth, l'Amiral Keppel étant à dîner avec pluſieurs perſonnes, la converſation tomba ſur les eſcadres de Breſt & de Toulon. *J'ai entendu dire qu'elles étoient ſorties*, dit quelqu'un de la compagnie. *Sont-elles ſorties ?* répondit le brave Amiral, *plût-à Dieu que j'en eûſſe été témoin* ! Cette répartie fait voir (à préſent que nous ſavons le départ de l'eſcadre de Toulon) que ce n'eſt pas la faute de l'Amiral s'il n'eſt pas actuellement à ſa pourſuite.

le Lord Germaine parut jetter le blâme ſur l'abſence des Miniſtres du Cabinet, mais toute la Chambre, tant le parti de la Cour que celui de l'oppoſition, comprit bien que la cenſure remontoit plus haut. Le Lord Germaine allegua auſſi qu'il n'eût pas été ſûr de confier la protection des Iſles Britanniques à des forces de terre, par où il a donné à entendre que le Conſeil appréhende que la France ne médite quelqu'expédition importante contre la Grande-Bretagne.

M. Fox.

» Je rends juſtice à la candeur du Lord Germaine; mais il me permettra de remarquer que le découragement vient aujourd'hui de la part de l'adminiſtration & non pas de celle de l'oppoſition (il faut ſe ſouvenir que l'oppoſition avoit eſſayé de tempérer le feu *de paille* des Miniſtres, après le meſſage du Roi ſur la déclaration de la France) Je déſaprouve cette petite politique qui conſerve une flotte auſſi formidable pour la défenſe de la Grande-Bretagne. Elle aura toujours aſſez de force & de courage pour repouſſer toutes les troupes Françoiſes qui viendroient débarquer chez elle; & j'aimerois mieux entendre dire que les François ſe ſont emparés de notre Iſle, que de voir ſacrifier honteuſement nos Poſſeſſions éloignées à une ſûreté flétriſſante pour la Grande-Bretagne ».

» Le Lord *Germaine* répondit qu'il s'étoit

expliqué d'une maniere franche & ouverte ; mais qu'il ne croyoit pas avoir rien dit qui sentît le découragement ; que tout au contraire si M. Destaing alloit en Amérique, il comptoit assez *sur les faveurs du ciel* pour espérer que la flotte Angloise y arriveroit assez-tôt pour le punir de tout ce qu'il oseroit entreprendre contre les armes Britanniques ».

» M. *Burke* parla pendant près de deux heures. Il compara le Lord North au bon homme *Palinure* qui s'étoit endormi après avoir amarré le gouvernail, & qui avoit abandonné le vaisseau au milieu de la tempête ; il dit que le Chevalier Howe & ses 36000 hommes, l'élite de l'Armée Britannique, étoient menacés d'éprouver le même sort que M. Burgoyne, attendu qu'ils ne recevoient de vivres que par la mer qui étoit actuellemenr leur nourrice & leur protectrice, & qu'aussi-tôt que l'Amiral François, se seroit rendu maître des mers Américaines (ce qui ne pouvoit pas manquer d'arriver, parce que le Lord Howe n'auroit pas le courage de tenir la mer devant lui) le Chevalier Howe & toute son armée se rendroient à discrétion. Il termina son discours en regretant que les Ministres Anglois n'eussent plus que des vœux & des prieres à adresser au ciel ; la seule consolation, ajouta-t-il, que nous puissions attendre, c'est que le Lord Germaine se fasse Moine, s'il

ſe juge lui même incapable d'être plus longtems Miniſtre ».

» Le Chevalier *Aſtley* déclara qu'il ne donneroit point ſon conſentement au vote de crédit, s'étant toujours oppoſé aux opérations du gouvernement depuis le Bill pour fermer le Port de Boſton. — Il demanda ſi le gouvernement étoit ſûr de la fidélité des Canadiens, ſi on n'avoit pas appris que ces peuples ſe diſpoſoient à une révolte, qu'ils déſiroient d'être admis dans la confédération des treize Colonies, & qu'ils avoient prié le Marquis de la Fayette d'appuyer leur demande ».

» Le Gouverneur *Pownal*, ſans s'arrêter à l'objet particulier des débats, diſcuta les inſtructions données aux Commiſſaires, partis pour l'Amérique. Les Américains, dit-il, ne conſentiront jamais à la ſuprématie des Parlemens, ou bien ce ne ſera que par un ſtratagême politique. — En conſéquence s'il eſt encore tems je requiers que les Commiſſaires ſoient autoriſés à reconnoître l'indépendance, à rétablir la paix, le ſeul objet dont la Grande-Bretagne doive s'occuper, & à conclure avec eux un traité de commerce offenſif & défenſif ».

La queſtion du vote de crédit, miſe aux voix paſſa à l'affirmative.

» On fit enſuite la ſeconde lecture des Bills Irlandois dont le premier a pour objet de ſupprimer les droits impoſés ſur les toiles à voiles d'Irlande, les toiles ordinaires, &c.

Le Chevalier Cecil *Wray* proposa de subs-tituer dans le Bill, *d'aujourd'hui en deux mois* au lieu de ce mot *actuellement*. Cette motion, qui devoit anéantir le Bill occasionna quelques discussions entre lui & le Lord Nugent, promoteur de ces Bills ».

M. *Burke* parla en faveur de l'Irlande. Il rendit un compte détaillé de la transaction entre les deux pays, lorsque l'Irlande fit le sacrifice de son commerce de laines uniquement pour partager avec la Grande Bretagne, ses manufactures de lin & de chanvre. » Mais celle-ci, ajouta-t-il, jalouse des succès de l'Irlande, qui accordoit une gratification d'un denier par verge sur ses toiles à voiles, chargea les toiles Irlandoises d'un denier à l'exportation, ajoutant en même tems une gratification d'un denier à ses propres manufactures; ce qui devint l'équivalent d'une prohibition entiere de cet article de l'Irlande. « Il finit par déclarer que le refus de ces Bills pourroit occasionner en Irlande un soulevement.

La proposition du Chevalier Cecil *Wray* passa cependant. Ainsi il ne sera plus question dans cette session du Bill pour retirer l'impôt sur l'exportation des toiles d'Irlande. On lut ensuite le second Bill *pour la libre importation en Irlande de toutes les marchandises d'Amérique, d'Afrique & des Isles de l'Amérique*, &c. Le Chevalier Cécil Wray s'y opposa pareillement par une autre motion,

pour ſubſtituer ces mots *d'aujourd'hui en trois mois* au mot *actuellement*. Cette propoſition occaſionna des débats très-animés «.

» Le Chevalier Cécil Wray fit l'expoſé de l'état du commerce d'Irlande, & il témoigna le déſir le plus ardent qu'il fût poſſible au Parlement Bitannique, de donner à ce Royaume tous les ſecours qui ſont en ſon pouvoir, ſans porter préjudice au commerce de la Grande-Bretagne. » Il n'y a point d'inconvénient, dit-il, à laiſſer l'Irlande partager ſur un pied égal avec nous les bénéfices d'un commerce libre, pourvû qu'elle ſupporte ſur le même pied ſa part des charges nationales. Mais c'eſt ce qui n'a pas lieu. On compte en Irlande deux millions d'habitans, & ce Royaume n'eſt taxé que pour un million, ce qui fait 10 shellings par perſonne. La Grande-Bretagne, avec ſix millions d'habitans, paye douze millions de taxe, c'eſt-à dire 40 ſols par perſonne. Cette différence énorme ſuffit pour faire rejetter les Bills ſur leſquels on délibere. Je connois très-bien les griefs de l'Irlande & j'en gémis comme tous les bons Irlandois : tels ſont entr'autres la liſte des penſions, les Offices ſans fonctions, les Bills des Catholiques Romains, les taxes ſur les abſens & pluſieurs autres. Perſonne ne ſeroit plus flatté que moi de pouvoir contribuer à la réforme de ces abus. Mais les affaires actuelles ſont trop ſérieuſes & trop compliquées pour être exa-

minées comme il convient dans le tumulte inséparable de la fin d'une session. Selon moi l'examen des intérêts de l'Irlande doit être renvoyé à un Comité, qui fera sur cet objet les recherches les plus exactes & rapportera son travail à la Chambre. Alors nous prendrons le tout en considération, & nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour soulager les Irlandois. Quant au danger d'une rébellion en Irlande, dans le cas où le Parlement ne passeroit pas ces bills, je ne vois rien qui puisse justifier cette inquiétude. En général le gros de la Nation Irlandoise n'est point intéressé à la passation des Bills, qui ne sera utile qu'à un petit nombre de Marchands de Corke, de Dublin, &c. Ce ne sont point les gens riches qui font les révoltes : il faut n'avoir rien à perdre pour jouer à ce jeu là. Si l'Amérique eût été riche, elle ne se seroit jamais révoltée, car il n'y a que les riches dont on puisse faire des Esclaves. C'est en Angleterre qu'il faut craindre une rébellion si les Bills passoient, parce que nos Manufacturiers se trouveroient sans emploi ; & on devroit avoir d'autant plus d'inquiétudes sur les suites de cette opération, qu'elle laisseroit de même sans pain plus de onze cents matelots à Liverpool.

Le Chevalier *Thomas Egerton* appuya la motion relativement à ses constituans de Manchester. Il dit que les Bills feroient perdre au commerce de cette Ville plus de cent mille

livres ſterling par an. Il pria la Chambre de vouloir au moins entendre les Avocats des différentes Villes qui ont préſenté des requêtes avant de paſſer les Bills en queſtion, & il inſiſta auſſi pour que l'examen du commerce d'Irlande fut renvoyé à un Comité.

La Chambre ayant été aux voix, il y en eût 126 pour le Bill & 77 contre : pluralité 49.

Le Bill fut lu une ſeconde fois, & il fut arrêté qu'on entendroit le 8 les Avocats des Villes qui ont préſenté des mémoires.

Le 7 la Chambre approuva l'arrêté pris la veille relativement au vote de crédit, & il fut ordonné de rédiger le Bill.

Le 8, le Chevalier Meredith propoſa de demander communication des avis donnés au Miniſtere relativement à l'armement de l'eſcadre ſortie depuis peu de Toulon. — On lui obſerva que le Parlement n'ayant point ſçû d'une maniere autentique que cette eſcadre fût ſortie, il n'étoit pas poſſible qu'il s'exprimât de la ſorte, & qu'il ſuffiroit de dire relativement à l'armement & au départ de l'eſcadre de Toulon. - Cette derniere motion fût rejettée par 49 contre 47, & la propoſition du Chevalier Meredith paſſa. M. Temple Luttrell avoit demandé qu'on fît enſorte d'y joindre que le Parlement ſeroit informé s'il étoit vrai que l'eſcadre fût ſortie du Détroit le 23 ou le 27 d'Avril. Mais cela ne fit rien changer à la motion.

On entendit les Avocats des villes qui s'opposent aux Bills pour faciliter le commerce d'Irlande : l'affaire fût remise au Lundi 11.

Chambre des Pairs, le 7.

» Après quelques discussions sur une modification à faire à l'article de la *presse* de terre, qui suivirent les délibérations dans lesquelles fût agréé le Bill pour les recrues de l'armée, le Duc de *Richmond* ouvrit l'avis de demander communication de tous les avis reçus par le Ministre relativement à l'armement de l'escadre de Toulon & de sa destination. » C'est un principe de notre politique, dit-il, lorsque nous sommes en guerre avec la France, d'entretenir une forte escadre à Gibraltar, pour empêcher celles de Toulon & de Brest de se joindre, ce qui est l'unique moyen de garantir nos ports dans la Manche, & de nous rassurer contre une invasion.... On s'est si fort écarté de ce principe, que c'est tout au plus s'il y a présentement dans Gibraltar une frégate. On m'objectera que nous n'avons pas en état le nombre de vaisseaux suffisant pour garder nos côtes & pour envoyer une escadre à Gibraltar. Mais seroit-ce Milord Sandwich qui oseroit faire cette objection, lui qui a déclaré dans cette Chambre, il n'y a que quelques semaines, qu'un Ministre de la Marine qui n'auroit pas toujours une armée de mer égale aux forces réunies de la France & de

l'Efpagne, ne feroit pas capable d'être à la tête d'un département de cette importance «. Ce Seigneur répeta tout ce qui avoit été déja dit dans les deux Chambres fur le tems qui s'eft écoulé depuis l'arrivée de la nouvelle du départ de l'efcadre Françoife, jufqu'à l'envoi des ordres à Portsmouth & fur toutes les fâcheufes conféquences qui en peuvent réfulter. Il finit en obfervant que fa motion n'étoit pas la premiere de fon efpece, & qu'il y en avoit eu un exemple dans la derniere guerre «.

» Le Lord *Weymouth* convint que l'on avoit fû le 27 le départ du Comte d'Eftaing, mais qu'il n'en étoit venu des nouvelles autentiques que le 29. — Si la flotte, pourfuivit-il, n'a point appareillé auffitôt, c'eft qu'il reftoit à faire quelques petits préparatifs inévitables. Dans cet intervalle le vent a changé ; & quoique tout foit prêt aujourd'hui, c'eft encore le vent qui la retient (*a*) en rade. — Il n'admit point l'exemple dont s'étoit appuyé le Duc de Richmond, attendu que la chofe s'étoit paffée en pleine guerre. » Ce n'eft pas, obferva-t-il, que je prétende infinuer qu'il n'y aura point de guerre mais au moins ne fommes-nous pas en guerre actuellement, & c'eft une raifon fuffifante

---

(*a*) Elle étoit encore le 11 à la rade de Sainte Helene, d'où elle devoit fe rendre à Plymouth. Elle fera de douze vaiffeaux de ligne.

pour nous empêcher de faire une démarche qui équivaudroit presque à une déclaration de guerre. Il fit voir aussi qu'il seroit dangereux de mettre au grand jour ce que l'on sait de la destination du Comte d'Estaing puisque ce seroit informer le public des mesures que l'on prendra en conséquence. — Il proposa donc de délibérer préalablement s'il y avoit lieu à la motion du Duc de Richmond «.

» Ce Seigneur, dans sa réplique au Secrétaire d'Etat, apprit à la Chambre que les nouvelles du départ du Comte d'Estaing lui avoient été mandées de Paris le 17 Mars, & qu'ainsi il les avoit sûes près de cinq jours avant les Ministres, ce qui faisoit voir qu'ils étoient bien mal servis. — Il soutint que toute l'administration partageoit la faute du Lord Sandwich, puisqu'elle n'avoit pas pû ignorer que les préparatifs de l'escadre étoient si peu avancés, & qu'elle avoit aidé, par sa connivence, ce Ministre de la Marine à tromper la nation. Il entra dans le détail de divers articles qui manquent à cette escadre pour qu'elle puisse sortir. Il y a sur les vaisseaux rassemblés à Portsmouth 21,000 hom. & la provision de bierre & d'eau suffiroit à peine pour la consommation de 18,000. Qu'est donc devenu l'argent qui a été donné avec tant de profusion à Milord Sandwich? Quoiqu'il y ait de fortes Brasseries dans les environs de Portsmouth, les mesures ont été

ſi mal priſes, que ce ſont celles de Londres qui fourniſſent la bierre qu'on embarque ſur l'eſcadre. — » Il eſt vrai, pourſuivit-il, que nous ne ſommes pas en guerre & que la guerre n'a pas été déclarée; mais eſt-ce une raiſon pour agir comme ſi nous étions en pleine paix? — On veut qu'il ſe ſoit paſſé quelqu'événement pour qu'une pareille recherche ſoit admiſe. C'eſt-à-dire, qu'il faut attendre que le Général Howe ait capitulé avec M. le Comte d'Eſtaing pour qu'on puiſſe faire une démarche qui aura l'air d'un acte de guerre. (M. le Duc de Richmond auroit pû rappeller à la Chambre que le Gouvernement Anglois n'avoit pas toujours été ſi ſcrupuleux) «.

» Ce Seigneur convint au ſurplus qu'il y auroit du danger à expoſer ce qu'on peut ſavoir de la deſtination du Comte d'Eſtaing; & après qu'il eût préſenté de nouveau ſa motion, dont cet article ne faiſoit plus partie, le Lord Weymouth ſe départit de ſa *queſtion préalable*, & la motion paſſa *nemine contradicente*. — Il fût arrêté en conſéquence qu'on rédigeroit le projet d'adreſſe au Roi «.

On fut généralement ſurpris dans la Chambre de l'iſſue de cette motion, qui tourna tout à-coup contre le Lord Weymouth. On s'attendoit à un autre effet de la queſtion préalable qui, ſuivant l'uſage, devoit la mener à être rejettée. Cette défaite, ſi on la rap-

proche de celles dont le Lord North s'eſt vû (*a*) menacé dans l'autre Chambre, annonce qu'il eſt tems que les Miniſtres faſſent proroger le Parlement. On pourroit même ſe permettre de conjecturer que le diſcours de la clôture de la ſeſſion roulera principalement ſur le bon état où Sa Majeſté a eu la ſatisfaction de voir ſes forces navales & ſes principaux arſenaux, & ſur les merveilles qu'on doit attendre de la bravoure de ſes Officiers de mer & de leurs équipages,

(*a*) Si le Bill des Entrepreneurs eût paſſé à la Chambre des Communes, le Lord North auroit demandé ſa retraite, comme n'étant plus en état de regler les opérations de cette Chambre conformément à ſes deſſeins. Le Lord North a plus de courage que le Chevalier Robert Walpole, qui, pour n'avoir eu l'avantage que de deux voix ſeulement dans une affaire qui lui tenoit à cœur, fut ſi déconcerté de cet événement, qu'il engagea le Roi à ſéparer le Parlement & à le faire paſſer ſur le champ dans la Chambre des Pairs.

Le Bill des Entrepreneurs a échoué par la pluralité d'une voix ſeulement. Le Lord Irnham & M. Temple Luttrell étoiens ſortis pour porter un Bill à eux relatif à la Chambre des Lords & le Chevalier Michael Flenning étoit enfermé dans la buvette. Une circonſtance remarquable, c'eſt que M. Soumes Jennings, ce brave champion du Miniſtere s'étant endormi pendant les débats, ſe reveilla comme la Chambre alloit aux voix. Entendant alors le Lord Ongley autre Membre Miniſtériel, mais qui appuyoit le Bill, donner ſa voix en conſéquence, il en conclud qu'il en falloit faire autant, & par cette mépriſe il ſe trouva voter pour l'Oppoſition.

s'il y a quelque Puiſſance aſſez inſenſée pour oublier le reſpect qui eſt dû à la ſupériorité du pavillon Britannique.

Vous ſerez peut-être bien aiſe, Monſieur, de ſavoir comment on raiſonne ici ſur l'expédition de M. le Comte d'Eſtaing, tandis que l'eſcadre deſtinée à le chercher, attend le vent favorable pour appareiller.

» Si le Comte d'Eſtaing eſt parti pour l'Amérique Septentrionale, il eſt aſſuré d'y faire tout ce qu'il voudra, ſans que notre flotte puiſſe l'en empêcher. Dans le nombre des cinq ou ſix vaiſſeaux de ligne de l'eſcadre du Lord Howe, il n'y en a que trois qui ſoient armés pour combattre. Il n'y a pas moins de quarante de ſes frégates de rappellées par des ordres partis d'Angleterre il y a environ un mois. On voit, par-là, quelle eſt la maladreſſe de nos Miniſtres. Au lieu de fortifier notre flotte en Amérique, ils l'ont affoiblie. Les Gardes ont été auſſi rappellés dans le même tems. «

» C'eſt avec la même gaucherie que nos Miniſtres envoyent des troupes à Halifax. Le ſoixante-dixieme Régiment, celui d'Argyleshire de nouvelle levée, & celui de Macleau, dans lequel eſt le Duc d'Hamilton, auſſi nouveau, ſe ſont embarqués à Gréenock pour Halifax. Cette opération eſt inutile, & pourra avoir de fâcheuſes ſuites. Halifax n'eſt pas une place dans laquelle on puiſſe ſe défendre. Il y a mille à parier contre un, qu'elle

ſera priſe ſi elle eſt attaquée. On auroit mieux fait de laiſſer ces troupes en Ecoſſe, où elles étoient néceſſaires pour la ſureté des côtes.«

» Il n'a été & il ne ſera envoyé aucuns renforts aux armées de Philadelphie & de New-Yorck. On a aſſuré le Général Howe, à pluſieurs repriſes, qu'il recevroit un renfort de vingt mille hommes vers le commencement de Mai. Comme il ſe trouvera *déſappointé!* Un miniſtre ſage auroit renforcé cette armée, ou bien il l'auroit fait revenir. Elle eſt trop foible s'il eſt queſtion d'agir: elle eſt trop nombreuſe & trop précieuſe à l'Angleterre, pour qu'on ſouffre qu'elle ſoit perdue, ce qui eſt inévitable, ſi la deſtination du Comte d'Eſtaing eſt de ſoutenir les opérations de Washington. «

Les Miniſtres conviennent enfin que le Canada s'eſt ſoulevé; qu'environ ſept mille hommes de troupes de la nouvelle Angleterre, (les mêmes qui ont triomphé du Général Burgoyne,) ſont partis pour les lacs; qu'ils ont fait de Ticondérago une place d'armes; que cette armée eſt commandée par le Général Conway, Officier François; que le Général Arnold & le Marquis de la Fayette, à la tête d'un corps conſidérable des Provinces centrales, doivent le joindre; que ce ſont ces Provinces & celles du Nord qui ſe chargent de cette expédition, tandis que les Etats méridionaux ont promis de fournir au Général Washington toutes les forces qui lui

ſeront

feront néceſſaires ; & que penſent les Miniſtres de toutes ces belles nouvelles ? — Mylord North eſt tranquille, parce qu'il croit la Ville de Quebec & les munitions du Roi à l'abri de tout danger. Quant au reſte du Pays, il a dit froidement aux Marchands Canadiens, qui lui ont expoſé leurs inquiétudes, qu'il ne répondoit pas que les Américains n'y fiſſent des incurſions, & qu'il ne ſavoit qu'y faire pour l'empêcher.

P. S. du 13 Mai.

La Chambre des Communes diſcuta le 8 la queſtion du bill annuel de la Police des grains. M. Gaſcoyne ayant démontré que la publication du prix des grains ordonnée par l'acte entraînoit de grands inconvéniens, en ce qu'elle étoit plus favorable que contraire aux Monopoleurs, & facilitoit la fraude & la colluſion, il fut arrêté par une pluralité conſidérable, qu'il ne ſeroit plus formé par les Jurés de Regiſtre hebdomadaire du prix des grains.

La Chambre agita enſuite celle des bills relatifs au commerce d'Irlande : on entendit les Avocats de pluſieurs Villes d'Angleterre à qui ces bills porteroient préjudice ; & après des débats très-animés, le lord Nugent qui défendoit les bills conſentit que la Chambre s'ajournât au lundi 11 pour diſcuter cette matiere de nouveau.

Le 11, les Témoins produits de la part de

Liverpool furent entendus, & on remit au lendemain 12 à entendre ceux qui se présentoient à l'appui des pétitions de Glasgow, de Chester, de Bristol & de Lancastre.

Il étoit onze heures du soir, lorsque le Colonel Barré, d'une voix entrecoupée de sanglots & fondant en larmes, demanda que le Roi fût supplié d'ordonner que l'inhumation du Comte de Chatham (mort le matin sur les onze heures à sa terre de Hayes) se fît aux frais publics. M. Thomas Townshend, presque suffoqué par sa douleur, appuya cette motion. On s'attendoit que les partisans du lord North la feroient rejetter par une suite de leur aversion pour le nom de Chatham; mais M. Rigby parlant pour les Ministres, donna à sa mémoire les plus pompeux éloges. Loin de mettre aucun obstacle à la proposition, il s'exprima dans des termes qui durent faire juger que la haine du Parti Royaliste connoissoit des bornes, & qu'à leur mort, tous les Membres de l'Opposition pouvoient compter sur son estime. Le plaisir avec lequel on enterre un ennemi, éclata dans l'approbation qui fut donnée par M. Rigby à la motion; & il voulut même y mettre du sien, en demandant qu'il fût élevé un monument à ce grand homme. M. Townshend essaya de parler; mais les forces lui manquerent, & il fut obligé de se rasseoir, & de laisser couler un torrent de pleurs. Lorsqu'il se fut remis, il articula une observa-

tion qui ne feroit pas venue de M. Rigby, quelque justice qu'il eût paru rendre au Lion défunt, c'est qu'il étoit bien fatal que l'aveugle Parque eût coupé un fil si précieux, le seul, peut être, auquel tenoit le salut de l'Etat.

M. Dunning, du même parti, exprimoit ses sentimens sur cette perte avec un pathétique dont la Chambre, qui lui donnoit la plus grande attention, étoit peut-être diversement affectée, lorsqu'on vit rentrer Mylord North qui avoit quitté la séance quelques momens avant pour retourner chez lui, & qui revenoit d'un air très-empressé. Ce Ministre déclara, (ce sont ses termes,) » qu'il s'estimoit heureux d'arriver à tems pour donner son suffrage au projet d'honorer de toutes les manieres possibles, la mémoire du Lord Chatham, & qu'il ne doutoit point que la motion n'obtînt une pleine unanimité. « Il s'excusa d'en dire davantage, sur ce qu'il étoit venu très-vîte, & qu'à peine pouvoit-il respirer. Sans cela, il auroit donné l'essor aux sentimens de respect dont il étoit pénétré pour Mylord Chatham, & qu'il regrettoit de renfermer en lui-même, tandis qu'il avoit une si belle occasion de les manifester. La motion, portée aux voix, passa unanimement, & il fut arrêté :

» Qu'une humble adresse seroit présentée au Roi pour supplier Sa Majesté de vouloir bien ordonner que les cendres de William

Pitt Comte de Chatham, seroient mises en terre aux frais de la Nation; que de plus il seroit élevé un monument dans l'Eglise collégiale de Saint Pierre de Westminster, à la mémoire de ce *grand & excellent homme d'Etat*, avec une inscription, qui exprimeroit la douleur sentie par la Nation pour une perte si grande & si irréparable, & que Sa Majesté seroit assurée que la Chambre satisferoit aux dépenses & de l'inhumation & du monument. «

On sera surpris, sans doute, de voir qualifier *de grand & excellent homme d'Etat*, celui à qui il a été dit en face dans cette session même, que jamais le Roi ne prendroit de ses conseils. Chacun se dira qu'on voit bien qu'il n'est plus, & qu'avec lui sont disparus les risques qu'il y auroit eu pour ses adversaires à lui rendre de son vivant un si magnifique témoignage. Pour vous, Monsieur, qui avez bien présente à l'idée l'histoire de la guerre derniere entre l'Angleterre & la France, ce sera sous un autre point de vue que vous le considérerez. Vous vous souviendrez que pour avoir sacrifié à sa propre gloire jusqu'au caractere de la Nation qu'il avoit à conduire, caractere marqué pour le commerce & non pour les conquêtes, Mylord Chatham a porté un coup mortel à l'Angleterre par les triomphes mêmes qu'il lui a fait obtenir. Quand il se félici-

toit d'avoir conquis l'Amérique en Allemagne, il oublioit que cette conquête avoit coûté à l'Angleterre quatre-vingt millions sterling qui devoient la mettre hors d'état de soutenir toute autre guerre de plus d'un demi siecle. C'est cette même conquête de l'Amérique par l'Angleterre qui est cause que l'Amérique échappe aujourd'hui à sa domination. Combien elle a lieu de regretter tous les millions inutilement prodigués par ce Ministre pour ses extravagantes & inutiles expéditions sur les côtes de France, & pour la pompe ridicule avec laquelle il a fait placer à la tour quelques cloches & quelques (*a*) canons fleurdelisés? Les qualités dominantes dans Mylord Chatham, étoient la vaine gloire & l'entêtement. Peut-être n'auroit-il pas poussé les choses avec l'Amérique aussi loin que Mylord North; mais il n'auroit pas non plus reculé comme celui-ci vient de le faire par ses Bills conciliatoires. Une faute impardonnable de ce Ministre, c'est d'avoir donné à l'Angleterre une trop haute idée d'elle-même, en même tems qu'il la ruinoit. Comme il ne pouvoit pas se le dissimuler, il n'a cessé d'insister dans le Parlement pour faire rappeller d'Amérique l'armée angloise, & pour que l'Angleterre se bornât à une guerre contre la France; mais

(*a*) Il les faisoit venir à Londres en poste à 36 chevaux.

le mal étoit plus grand qu'il ne croyoit encore. Il l'a connu dans toute ſon étendue par les adreſſes fulminantes des deux Chambres en réponſe au fulminant meſſage du Roi ſur la déclaration de la France, qui n'étant ſuivies que d'une inaction presque léthargique, ont dû être regardées de lui-même comme l'effervefcence paſſagere d'un orgueil impuiſſant. Il ſe traîna le 7 Avril au Parlement pour l'accuſer d'une foibleſſe & d'une irréſolution qui étoient ſon ouvrage; mais quelle impreſſion ſa voix mourante pouvoit-elle faire ſur une Nation prête elle-même à expirer? Ses reproches ne furent point ſentis, ou ils furent dédaignés; & un grand mois après, ſans qu'il ait pu voir un ſeul vaiſſeau mettre à la mer, ſurmonté par ſon dépit ou par ſes remords, il s'eſt endormi avec tous les autres grands & excellens hommes d'Etat, dont l'ambition a été le fléau de leur pays.

La demande arrêtée par la Chambre pour l'enterrement de ce Lord, a été portée le 12 au matin au Roi, qui a fait aux Députés l'accueil le plus gracieux.

P. S. du 14

A la grande ſurpriſe de la Cour & de la Ville, le Général Burgoyne vient d'arriver. Il a débarqué hier matin à Portſmouth de la frégate le Grampus partie le 10 Avril de Rhode-Iſland. Le parti miniſtériel, toujours attentif à profiter des circonſtances pour re-

lever, ne fût-ce que pour quelques momens, le crédit des fonds, fait courir le bruit qu'il apporte des propositions d'accommodement; mais comme cela n'est gueres vraisemblable d'après ce qu'on sait des résolutions du Congrès, on est plûtôt porté à croire que c'est une grace personnelle qui lui a été accordée, pour qu'il puisse plaider lui-même sa cause au Parlement, avant sa séparation, confondre les Ministres qui ont voulu le perdre, & faire entendre au Roi & à la Nation qu'il n'y a plus rien de mieux à faire, que de ratifier sa capitulation & de retirer toutes les armées angloises de l'Amérique, où elles se consomment inutilement & sans gloire, indépendamment des autres risques qu'elles peuvent y courir. On saura par ce Général des détails plus précis de l'expédition contre le Canada.

La division du Contre-Amiral Palliser n'étoit point encore partie le 13 de la rade de Sainte-Hélene: mais tous les vaisseaux de force attendus de la Tamise, ainsi que de Plimouth, étoient réunis à l'escadre d'observation de Spithead aux ordres de l'Amiral Keppel.

P. S. du 15 Mai.

LE Général Burgoyne n'a point encore paru devant le Roi, & on croit qu'il ne demandera point d'audience à Sa Majesté, qu'il n'ait été justifié, par un Conseil de

Guerre, relativement à la malheureuse affaire de Saratoga. On assure que son début avec le Ministre, a été de demander à être jugé, & qu'on lui a promis de prendre, à ce sujet, les ordres du Roi.

La corvette le Grampus, sur laquelle il est revenu, étoit accompagnée de trois bâtimens de transport chargés de malades & de blessés de l'armée de Rhode-Island.

Le vaisseau l'*Europa*, de 64 canons, Amiral Montagu, est parti avec plusieurs bâtimens sous son convoi, pour la station de Terreneuve. Le *Prince de Galles*, de 74 canons, Amiral Barrington, destiné pour celle des Isles du Vert, étoit encore retenu par le vent, à Sainte-Hélene, le 13; ainsi que le *Royal Oak*, de 74 canons, Amiral Parker. C'est celui-ci qui conduira les onze vaisseaux de ligne attendus à Plimouth par l'Amiral Byron, sur l'*Albion* de 74 canons. — De ces onze vaisseaux, il y en a dix de 74 canons, & un de 70.

Il en restera à Spithead vingt un, savoir; un de cent, destiné pour l'Amiral Keppel, c'est le *Victory*; cinq, de 90; neuf, de 74; un de 70, & cinq de 64. On assure que tous en général, au nombre de trente-trois, sont très-mal armés, le vaisseau de 90 canons n'ayant que 600 hommes, & le reste à proportion. Ils ne sont pas mieux approvisionnés.

Il y a eu de nouveaux débats dans le Par-

lement au ſujet du Lord Chatham. Mylord Shelburne ayant expoſé aux Lords tout ce qui s'étoit fait chez les Communes pour honorer la mémoire du Lord Chatham, & ayant repréſenté à la Chambre, qu'il ne convenoit point que celle des Communes eût l'avantage ſur elle d'avoir ſignalé ſeule ſa reconnoiſſance pour ce grand homme, il demanda qu'il fût arrêté que la Chambre aſſiſteroit à ſes funérailles; mais cette motion fut combattue fortement par le Duc de Chandos & par le Chancelier, qui firent voir que ce ſeroit le premier exemple d'un pareil hommage rendu par la Chambre, & qu'il ſeroit bien plus glorieux pour le nom du feu Lord, s'il étoit volontaire, que s'il étoit forcé. La motion fut rejettée à la pluralité d'une voix.

Il en a été porté une dans la Chambre des Communes, pour demander au Roi de payer ſes dettes & de faire un ſort à ſa famille, attendu qu'il eſt mort preſque inſolvable. Le Lord North s'y eſt prêté d'auſſi bonne grace qu'à celle de l'inhumation & du monument, à laquelle le Colonel Barré, ami intime du feu Lord, obſerva que ſon Ombre ſeroit bien plus ſenſible, d'après ſa paſſion connue pour la gloire, qu'à toutes les graces pécuniaires qu'on pourroit faire à ſes enfans. En conſéquence, il a été ordonné de rédiger un projet d'adreſſe au Roi.

PRISES FAITES A LA MER.

Vaisseaux pris par les Anglois.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus &c.*
Un bâtiment François. Un Américain.	Fretté à Curaçao par Miles, dont 320 boisseaux de sel, 27 bariques de rum & des salaisons.	Pour Charles wood de Bermudes, & actuellement à Boston.	Pris par un des Croiseurs du Chevalier Collier, & conduits à Halifax
Un vaisseau ..	De la Caroline Méridionale, 76 boucauts de tabac, 40 caisses d'indigo 170 barils de riz.	Pour France.	Pris par l'équipage après 24 jours de navigation, & amené à Bristol.
Neuf bâtimens.	Bordeaux, chargés de munitions.	Caroline Méridionale.	Pris par l'*Ariane*, frégate de guerre, sur les attérages de la Caroline.
Les Freres.	....		Pris près de la Jamaïque par le vaisseau de guerre la *Diligence.*
Quatre bâtimens.	Chargés de tabac & d'indigo.	....	Pris par deux lettres de marque de la Dominique.
L'Active, Corsaire Américain.	....		Pris & conduit à la Jamaïque.
Quatre gros bâtimens Américains.	Chargés de tabac & d'indigo		Pris par deux lettres de marque & conduits à Tabago.
Deux Brigantins.	De Saint Eustache chargés de sel & de rum.	. . . . .	Pris par le vaisseau de guerre le *Fairfax*, & amené, à New-York.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
La Comete, Corsaire Américain de 16 canons de 6, 20 pierriers & 160 hommes.	Charles-Town,	France.	Pris par la frégate de guerre la *Daphné* allant de la Jamaïque à Pensacola.
Un Senaut François.	Chargé de couvertures, de cordages de toiles à voiles, &c.	. . . . . .	Pris par le *Nottingham* de Corke pour Philadelphie, & envoyé à New-York.
Le *Lexington*, Corsaire de 30 canons.	....		Pris par une lettre de marque & conduit à Tabago.
L'Indépendance, Corsaire de 26 canons, & 120 hommes.	....	....	....
Six bâtimens Américains.	Tous chargés de riz, d'indigo & de tabac.	....	Pris & conduits à Lisbonne.
Un brigantin Américain de 90 tonneaux.	Chargé de douves, cerceaux, &c.	....	Pris par le *Salles* de Liverpool pour Tortola.
Un Corsaire de 16 canons.	....		Coulé bas par le même, après un combat de quatre heures,
Le Boston, Corsaire de 16 canons	....		Pris par un vaisseau armé & conduit à New-York
Le Dévonshire, Corsaire de 14 canons.	....		Pris & conduit à Antigoa par un vaisseau ayant lettres de marque.
Le God-intent.	Terreneuve.	Dominique.	Repris & conduit à la Dominique.

Vaisseaux pris sur les Anglois.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus.*
Le Hope, Capit. Jones.	Des Isles.	Pour Bristol.	Pris par la *Revanche*, Capitaine Cuningham. Treize des matelots du *Hope* ont passé à bord du Corsaire. - Le *Hope* a été repris par un vaisseau de guerre, & conduit à Gibraltar.
Le Mermaid, Capit. Gilbert.	Bâtiment de transport de Rhode-Island.	Pour Philadelphie.	Pris dans la baye de Delaware.
Le Mary, Capit. Randall.	Malaga.	Nice.	Pris par un Corsaire Américain, & envoyé en France.
Un vaisseau de la Compagnie des Indes. - On croit que c'est le *Mount-Stuard*, Capitaine John Steward.	Parti des Dunes le 25 Janvier.	Pour la côte de Coromandel & la baye de Bengale,	Pris par deux Corsaires Américains & envoyé à Boston.
La Bethsy, Capitaine Morgan.	Antigua.	Halifax.	Pris le 10 Mars par deux Corsaires de la Caroline Méridionale, l'*Entreprise* & la *Défiance*, & envoyé à Curaçao.
Un vaisseau.	De Londres.	....	Pris devant le havre de Milford par un gros Corsaire Américain & envoyé en France.
Le Mary, Capit. Henri Johnson.	Kingston de la Jamaïque.	New York.	Pris à la Nouvelle Providence par le Corsaire Américain qui s'est emparé du fort.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Cinq bâtimens.	....	....	Repris par le même Corsaire au même lieu sur le Corsaire Anglois le *Gayton.*
La Paix & l'*Harmonie*, Capitaine Kennedy.	Lisbonne.	....	....
Le Fanny, Capitaine Barb, montant 8 canons & 12 pierriers.	De Zante, chargé de fruits.	Londres.	....
Deux vaisseaux d'Irlande.	....	....	Retenus à Bordeaux.
Le Fanny de 300 tonneaux.	Londres.	....	Pris le 23 Mars par un Corsaire Américain de 36 canons, à 50 lieues du cap Finisterre & envoyé à Charles-Town.
Un gros vaisseau des Isles Angloises.	....	....	Pris & mené à la Martinique, où il a été changé en Corsaire de 32 canons.
Deux brigantins, l'un Capitaine Richard, l'autre Capitaine Golifinots.	....	....	Pris par le *Ranger*, Capitaine John ou Paul, parti de Piscataquai le premier Novembre pour Nantes, où il est arrivé le 2 Décembre 1777. Ce Corsaire percé pour 20 canons, en monte 18 de 6 & 6 pierriers. Il a à bord environ 150 hommes.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Le Lord Chatham dont les Assûreurs avoient refusé une prime de 50 guinées.	De Londres avec le bagage du Général Irwin.	Pour Dublin.	Pris par le même Corsaire & envoyé à Brest.
Un brigantin . .	De Rhode-Island chargé de graine de lin.	Pour l'Irlande.	Pris par le même.
Un autre. . . .	Chargé d'orge & d'avoine.	. . . . . .	Pris par le même.
Un sloop sur son lest.	De Dublin.	Pour Londres.	Pris par le même.
Le Drake, corvette du Roi en croisiere avec quelques barques de pêcheurs, & le brigantin l'*Elisabeth*.	De Glasgow.	. . . . . .	Pris sur la côte de Galloway, par le Corsaire Américain le *Ranger*.
Le Sally, Capit. White.	New-York.	Pour les Indes Occidentales.	Pris & mené à Boston.

Il y avoit au commencement de Mars six Corsaires Américains qui croisoient aux attérages de la Dominique, dont le moins fort montoit 16 canons. Le paquebot pour l'Angleterre ne leur a échappé qu'avec peine.

Le Consul d'Angleterre à Madere a mandé qu'une des frégates du Roi y est bloquée par trois forts Corsaires Américains.

On apprend de l'Orient que l'équipage Anglois du Corsaire le Hawke de Guernesey, pris par une frégate du Roi ayant été laissé en liberté, tous les matelots se sont dispersés & qu'ils se sont enrôlés de côté & d'autre sur des bâtimens Américains. C'est

ce qu'ont fait encore ceux du vaiſſeau le *Hope* pris par Cunningham ; & on apprend toujours en Angleterre la perte d'un vaiſſeau avec d'autant plus de déplaiſir, que l'équipage augmente ſur le champ les forces des Américains : ce qui ne ſe paſſoit pas ainſi dans les guerres avec la France.

FIN.

Fautes eſſentielles à corriger au N.° XLII.

Page cccl ligne 26, *en Irlande*, liſez *en Cumberland.*

Note, ligne 2, *cette partie de l'Irlande*; liſez *cette partie de la mer d'Irlande.*

TABLE

DES MATIERES.

Des ſix Lettres du Banquier de Londres formant le Tome VII des Affaires de l'Angleterre & de l'Amérique.

(*N. B. Ces Lettres ſe trouvent dans les* N.° *XXXI, XXXII, XXXIII XXXIV, XXXV & XXXVI.*)

A

INDEX.

F I N.

Avis important sur le Recueil des Affaires de l'Angleterre & de l'Amérique.

Le Recueil des *Affaires de l'Angleterre & de l'Amérique* a commencé aux Traités conclus par l'Angleterre en 1776, qui ont décidé treize des Colonies Angloises à se déclarer indépendantes. Mais comme la querelle d'où est provenue cette grande révolution a éclaté immédiatement après la derniere guerre en 1764, & que tout ce qui s'est passé depuis cette époque jusques à l'année 1776 est essentiel pour former une histoire complette de la naissance de l'Empire Américain, l'Editeur, étant en possession de toutes les pieces, se fait un plaisir d'annoncer qu'il compte les publier en trois volumes avant la clôture de son Recueil, dont la durée ne doit être que celle de la guerre.

Les spéculations politiques insérées dans chaque cahier sur les événemens les plus récens tant d'Angleterre que d'Amérique, sont aujourd'hui accompagnées de listes des prises

refpectives à la mer, avec les détails qui peuvent intéreffer le commerce.

L'Editeur ne perd point de vue *le Code Américain* promis aux Soufcripteurs, comme une dépendance de leur abonnement; mais il n'exifte encore que huit Conftitutions du nombre de celles qui doivent le compofer. Le prix des vingt cahiers des *Affaires de l'Angleterre & de l'Amérique*, formant l'année, eft de 24 livres pour Paris, & de 32 livres pour la Province, franc de port. Il faut s'addreffer à PISSOT, Libraire Quai des Auguftins, en affranchiffant lettres & argent.

L'abonnement recommence au *N.° XLI.* jufques & compris le *N.° LX.* — On peut fe procurer les deux premieres années formant les quarante premiers N.os

---

ſeau le Martin, quelqu'autres bâtiments armés, & des bateaux de tranſports qui étoient couverts de troupes, & mouilloient à l'ancre trois milles au-deſſus de la ville hors de la portée du canon ennemi. Ils eſſayerent de forcer le 62 régiment, mais ſoit qu'ils ayent trouvé que le Brigadier Genéral Fraſer qui commandoit à Trois Rivieres étoit trop fort, & trop bien poſté, ſoit qu'ils ayent pris l'allarme lorſqu'ils ont vu que le Brigadier Général Neſbit, les prénoit par derriere à la tête des troupes qui étoient ſur les bateaux de tranſport, le fait eſt qu'ils renoncerent tout-à-coup à toute eſpece d'attaque, & qu'ils ne ſongerent qu'à ſe retirer à la hâte en remontant la riviere à travers les bois. Les Brigadiers Neſbit & Fraſer remonterent auſſi la riviere mais ſans s'éloigner de ſes rives, eſpérant d'arriver à tems à l'endroit ou ils avoient laiſſé leurs bateaux, & de couper leur retraite ; le premier ſe porta ſur Machiche, le ſecond gagna la pointe du Lai : le vaiſſeau le Martin, & les autres bâtimens armés avancerent juſqu'à la riviere du Loup, & prirent deux bateaux, mais les autres avoient gagné trop d'avance ainſi que les troupes qu'ils portoient.

1776. Juin. & Juillet.

Je ne ſais pas combien les Rébelles ont eu de tués & de bleſſés, 200 ſe ſont rendus ou ont été faits priſonniers ; parmi ceux-ci

X

1776. Juin. & Juillet.

s'eſt trouvé leur chef, M. Thompſon; qu'ils appellent, je crois, Major-Général : un M. Irwin qui commandoit en ſecond dans cette expédition, & quelques autres. Du côté des troupes du Roi, le nombre des tués & des bléſſés ne montoit qu'à 12 ou 13 ſoldats. Le lendemain les troupes reçurent ordre de retourner à leur premier poſte; celles qui avoient des bateaux de tranſport ſe rembarquerent : on commanda au Brigadier Général Fraſer de marcher le long du rivage du coté du Nord, avec les troupes dont les bateaux n'avoient point pu remonter, & l'on prit des meſures pour faire également marcher un corps de troupes le long du rivage oppoſé dans le cas où le vent auroit continué d'être contraire, car il paroiſſoit de la plus grande importance, dans le cours de cette malheureuſe guerre, de déloger le plutôt poſſible les Rébelles de la partie ſupérieure de la Province. En conſéquence, le vent étant devenu favorable, la flotte mit à la voile, & arriva près de la riviere Sorel le 14 Juin au ſoir : les Rébelles s'étoient retirés quelques heures auparavant.

Les grenadiers & l'infanterie légere des troupes qui compoſent cette diviſion prirent terre à l'inſtant, appuyés par le Brigadier Neſbit & une partie de ſa brigade; le lendemain matin on envoya à terre

quelques troupes de plus : on donna le commandement de cette colonne au Lieutenant Général Burgoyne, qui reçut pour instruction de poursuivre les Rébelles en remontant la riviere Sorel jusqu'à Saint Jean, mais sans rien hazarder, si ce n'est quand la colonne qui devoit marcher à sa droite seroit en état de l'appuyer. Si-tôt que l'on eut pu donner les ordres convenables pour la disposition & destination des bateaux de transport, le reste fit voile pour Longueil, à quatres lieues de Chamblé, (Chamblé est à 15 lieues de Sorel, sur la riviere de ce nom) & si le vent ne lui eût pas manqué, cette colonne de la flotte eût pu arriver la même nuit à Longueil, à-peu-près en même tems que M. Arnold, & le reste des Rébelles qui se retiroient de Montréal.

1776. Juin & Juillet.

Le lendemain les troupes prirent terre, & marcherent par la prairie vers Saint Jean : l'avant-garde étoit appuyée par ce qui restoit de troupes Angloises d'àprès les dispositions cy-dessus énoncées, elle étoit commandée par le Major Général Phillips; cette division étoit suivie de deux régiments de troupes de Brunswick, & celui de Hanau, commandés par le Major Général Riedesel.

L'avant-garde arriva le 19 Juin au matin auprès de Saint Jean, où elle apprit

1776. Juin & Juillet.

que la tête de la colonne commandée par le Lieutenant Général Burgoyne s'étoit emparée des redoutes la nuit précédente : il trouva tous les édifices en flammes. Tous les vaiſſeaux marchands & les grands bateaux auxquels les Rébelles n'avoient pu faire remonter le courant de Chamblé, ainſi que les vivres, avoient été de même conſumés par le feu. J'entens dire qu'ils ont laiſſé 22 pièces de canon cachées dans le bois, l'on découvre auſſi beaucoup d'autres marques de précipitation & d'effroi, & je crois qu'en cette occaſion ils en avoient aſſez de ſujet.

Toutes les troupes de Sa Majeſté, nationales & étrangeres, ont marqué beaucoup de zéle & d'activité dans la pourſuite des Rebelles, ſi l'ennemi eût un peu différé ſa retraite, je ne doute pas qu'elles n'euſſent donné toutes les preuves poſſibles de fidélité & de valeur ; le corps d'artillerie à fait également preuve d'une grande activité dans cette occaſion ; chaque colonne en avoit une brigade. — Le corps du Brigadier Fraſer traverſa la riviere du côté du Midi ; un grand nombre de Canadiens ſe joignit à l'une & à l'autre colonne, & beaucoup d'Indiens ſe réunirent à la colonne droite.

Le Capitaine le Maître aura l'honneur de vous préſenter ces dépêches, c'eſt un Officier intelligent, & très en état de vous

rendre compte de tout ce qui s'eſt paſſé d'ailleurs dans cette province : je prends la liberté de vous le recommander comme étant un Officier de mérite. 1776. Juin & Juillet.

Je ſuis, &c

GUI CARLETON.

N.° III. *Relation de la même affaire par un Officier de l'artillerie Angloiſe, & ſon journal juſqu'au* 22 *Juin.*

Lettre autentique de — datée Saint Charles près de Saint Jean, en Canada, le 22 Juin 1776.

Notre traverſée d'Angleterre a été aſſez longue, mais nous avons eu un très-beau tems. Lorſque les bâtimens de tranſport Anglois & Irlandois ſe ſont réunis, ils formoient plus de 80 voiles; j'en fus ſéparé dans un tems de brume, avant de reconnoître Terreneuve; en conſéquence j'ordonnai au Contre-Maître de forcer de voiles le plus qu'il pourroit & d'aller en droiture à Quebec, de ſorte que nous fûmes les premiers qui euſſent paſſé Quebec. Je dis paſſer parce que notre vaiſſeau ne s'y arrêta pas, attendu que je fus informé que le Général Carleton étoit à la pourſuite des Rebelles. A environ 50 milles au-deſſus de Quebec nous rencontrâmes ce Général remontant la riviere. Il envoya à mon bord & m'ordonna d'al-

ler aux Trois Rivieres, où nous jettâmes
1776. l'ancre le 3 de Juin. Les troupes embarquées
Juin & Juillet. ſur différens vaiſſeaux qui ne pouvoient pas remonter la riviere, eurent ordre de débarquer & d'aller en avant par terre; comme les vaiſſeaux ſur leſquels étoient les régimens ſe trouvoient ſéparés, quelques-uns d'eux étant de 60 lieues en arriere des autres, il n'arriva enſemble aux Trois Rivieres que deux ou trois compagnies de chaque corps. Nous avons toujours été en augmentant & nous nous ſommes vus vers le 8 Juin au nombre de deux mille hommes.

Le Colonel Fraſer ſe trouvant le plus ancien Officier, & quelques uns des bâtimens de tranſport que les troupes avoient quittés pour deſcendre à terre étant arrivés aux Trois Rivieres, il leur ordonna le 5 (Juin) de s'embarquer pour faire place aux autres: ce qui ſe fit le lendemain. Le 8, ſur les trois heures du matin, je fus fort ſurpris de m'entendre héler par le Colonel Fraſer, qui me demandoit en grace d'envoyer à terre toute l'artillerie que je pourrois, m'aſſurant que les Rebelles étoient à un quart de lieue de la Ville au nombre de deux ou trois mille. J'eus peine à le croire, cependant comme j'avois deux pieces de ſix montées ſur le tillac, avec la charge de 80 coups tant à boulet qu'à mittraille, je les fis paſſer à terre en moins de 20 minutes. J'envoyai le Lieutenant Cox avec une

piece de canon pour ſe poſter ſur la grande route qui conduit à la Ville du côté du Nord, & je me poſtai avec l'autre piece ſur la grande route à l'Oueſt. Comme le Capitaine Walker n'étoit arrivé que la veille, & qu'il ne pouvoit pas être ſitôt prêt, je lui envoyai demander ce qu'il pouvoit me donner; il fit deſcendre à terre trois pieces de ſix beaucoup plus tôt que je n'y aurois compté. Le 9, à cinq heures du matin, preſque toute l'infanterie avoit débarqué & s'étoit formée. Le Lieutenant Dunbar, arrivé la veille au ſoir, eut ordre de ſe porter ſur la droite du ſoixante-deuxieme régiment & de quelques autres troupes qui furent formées près d'un bois, ayant un moulin en face, avec deux ſauterelles (mauvaiſe artillerie que j'eſpere ne plus voir qu'entre les mains des Rebelles dans l'arſenal de Woolwich). Les Rebelles tâcherent de ſe former ſur la montagne, à un demi-mille tout au plus de la Ville. M. Anſtruther, Colonel du ſoixante deuxieme régiment, me fit prier de lui amener une ou deux pieces de ſix, ce que je fis. Le Colonel Saint Leger étoit alors le plus ancien Officier. Je le priai de ranger une partie de ſa ligne à droite & l'autre à gauche, afin que je pûſſe tirer ſur le moulin & dans les bois où étoient les Rebelles, & amener les ſauterelles; il le fit ſur le champ. Je lui demandai la permiſſion d'aller ſur la grande route & de me faire couvrir par le ſoixante-

1776. Juin. & Juillet.

1776. Juin. & Juillet.

deuxieme régiment, commandé par le Colonel Auſtruther, ce qui me fut accordé. Bientôt après le Colonel Frazer nous joignit avec quelques troupes. D'abord il ordonna aux grenadiers & à l'infanterie légere de marcher à la tête, mais à ma priere il me laiſſa ouvrir la marche avec deux pieces de ſix. Nous ſuivîmes les Rebelles qui marchoient à travers un marais, pendant l'eſpace de treize milles, ſur une ligne paralele avec nous & les bois. Ils voulurent tenter de gagner le grand chemin, mais notre canon les en empêcha toujours. Nous leur fîmes priſonniers le Général Thompſon, le Colonel Irwin, leurs Aides-de camp & d'autres encore dont je ne ſais pas le nombre. Nous avons été ſous les armes toute la nuit Le lendemain les Généraux Carleton, Burgoyne & Philips nous joignirent de Quebec. Nous retournâmes aux Trois Rivieres, mais j'ignore pour quelle raiſon. Je ſuis très-fatigué : ce qui ſuit eſt une copie de mon journal depuis le 10 de ce mois.

Le 10 Juin a été employé à rembarquer les canons & les munitions. Le 11 & le 12 j'ai fait tranſporter toute l'artillerie & débaraſſer le fond des vaiſſeaux pour en tirer quelques pieces de ſix, afin de les mettre en état d'être hiſſées & expédiées au premier ordre.

Le 13, nous ſortîmes des Trois Rivieres à 7 heures du matin avec l'eſcadre, & la

ſoir nous fûmes obligés de jetter l'ancre à environ un mille à l'Eſt de Nicolete. 1776. Juin. & Juillet.

Le 14 au matin, nous appareillâmes au nombre d'environ 60 voiles, nous traverſâmes le lac Saint Pierre à 6 heures du ſoir; & entre 9 & 10 nous arrivâmes à un mille de Sorel. Le vaiſſeau de guerre alloit en avant & le bâtiment qui me portoit étoit le ſecond. L'eſcadre mit à l'ancre & les grenadiers deſcendirent à terre avec l'infanterie légere.

Le 15 à 4 heures du matin, je débarquai à Sorel avec 5 pieces de campagne de ſix & 80 coups à tirer pour chaque canon. A midi, j'envoyai chercher une autre piece de ſix. Je fis marcher le Capitaine-Lieutenant Mitchelſon avec l'infanterie légere & les grenadiers, deux pieces de ſix, deux Lieutenans & 28 hommes. A deux heures je completai la brigade du Capitaine Curtis de quatre pieces de ſix, de deux Lieutenans & de 48 hommes & je le fis partir ſous le commandement du Colonel Mackenſie avec une partie du trente unieme régiment, du neuvieme & de quelques autres, formant en tout 4 à 500 hommes. Les Rebelles avoient abandonné Sorel le 14 à une heure. Tous leurs canons & munitions y étoient venus ſur des bateaux. Il s'y eſt trouvé des canons de 24 & de 18. Une batterie à l'Eſt de Sorel étoit prête pour recevoir dix canons, & une à l'Oueſt pour huit. Il y avoit des retran-

chemens tout faits pour trois autres, avec
1776. plusieurs ouvrages de palissade & de lignes.
Juin Il est certain que leur premiere intention
& étoit de s'établir à Sorel, mais à notre ap-
Juillet. proche il n'ont pas osé tenir.

Le 16 & le 17, retenu à Sorel par des vents contraires. — Nous avons appris que les Rebelles s'étoient entierement retirés de Montréal le 15.

Le 18, débarqué à 4 heures du matin avec deux pieces de six & 24 hommes ayant 90 coups à tirer. Nous débarquâmes à un mille au-dessus de Sorel, & nous marchâmes par terre à Saint Tower où nous arrivâmes à cinq heures du soir, distance, dix milles.

Le 19, nous laissâmes Saint Tower à 4 heures du matin, nous traversâmes *court de Care* & nous fîmes halte à *Wersfear*; nous arrivâmes à *Veroone* dans l'après-midi, distance 24 milles.

Le 20, nous laissâmes Veroone. Nous traversâmes Bashelviel & nous arrivâmes à Longueil, 12 milles.

Le 21, nous marchâmes à Chambly avec six pieces de canon: dix-huit milles.

Le 22, nous gagnâmes Saint Charles: 18 milles.

Le Roi de Prusse lorsqu'il s'est vu à deux doigts de sa perte, n'a jamais conçu un plus beau projet que celui des Rebelles, lorsqu'ils ont voulu surprendre nos troupes aux Trois Rivieres & en obstruer la navigation. Il n'y

a que les canons de six qui les aient arrêtés; & même s'ils ne se fussent pas perdus en chemin, ils seroient arrivés une heure plutôt & ils auroient certainement eu le succès qu'ils se promettoient. 1776. Juin. & Juillet.

Ils ont brulé Saint Jean, Chambly, quatre senauts, beaucoup de bateaux, &c. Nous avons eu 20 de leurs canons, & j'ai été surpris d'en trouver un de 32 dans la riviere près du fort Chambly. Nos troupes sont presque toujours entre ce dernier fort & celui de Saint Jean. Nos Généraux disent qu'il nous faut trois semaines avant de pouvoir nous mettre en mouvement; mais, suivant moi, il en faut au moins six.

On trouve les particularités suivantes dans d'autres lettres du même lieu, toutes de bonne main.

Nous savons que pendant le siege de Quebec les Provinciaux n'ont jamais eu plus de 2,700 hommes à la fois dans le Canada. Après l'évacuation de Boston, le Général Thompson fut envoyé vers la fin d'Avril (1776) en Canada avec trois mille hommes de l'armée qui avoient été employés devant Boston tout l'hyver & qui étoient reconnus pour bons soldats. Si ces mêmes troupes ou un pareil nombre d'autres troupes également bonnes, eûssent été envoyées tout d'abord, c'est-à-dire à la fin de Juin 1775, il est certain que Quebec & tout le Canada auroient été pris.

1776. Juin. & Juillet.

Le Congrès a envoyé le Général Sullivan à Crownpoint avec six régimens. Il n'y a pas de doute que son intention ne soit d'y arrêter les progrès des Généraux Carleton & Burgoyne. Les Provinciaux ont mis sur le lac trois bâtimens armés qu'ils avoient pris l'année derniere, & l'on assure qu'ils en ont construit deux nouveaux. Le Gouverneur Brown, pris par le Commodore Hopkins à la Providence, tient compagnie à son camarade le Gouverneur Skene, pris à Herford dans le Connecticut. Le Docteur Franklin, avec une Imprimerie, étoit venu à Sorel; il étoit accompagné de M. Charles Carroll, Catholique Romain, possédant de grands biens dans la province de Maryland; c'est celui-ci que le Congrès se proposoit de nommer Gouverneur du Canada si les Américains eûssent pris Quebec.

N.° IV. *Autre relation par un Officier Anglois.*

Extrait d'une lettre d'un Officier qui s'est trouvé à la derniere affaire du Général Carleton dans le Canada, datée du fort Chambly le 21 Juin 1776.

Peu de jours après l'affaire du 6 Mai dernier, il arriva de Halifax au Général Carleton une flotte de douze vaisseaux, & le quarante-septieme régiment. Aidé de ce renfort, ce Général avança avec sa nouvelle troupe, ainsi qu'avec sa propre armée &

le vingt-neuvieme régiment, jusqu'aux Trois Rivieres, à trente lieues environ de Quebec. Il laissa des ordres pour que les autres troupes qui arriveroient le suivissent. 1776 Juin, & Juillet.

Le 8 Juin, à cinq heures du matin, 2,500 Provinciaux, commandés par le Major général Thompson, commencèrent à tirer de derriere les arbres sur notre garde avancée à environ un demi-mille de ce poste. Le bruit de leur mousqueterie allarma bien-tôt tout notre corps qui se forma sur le champ & répondit au feu des ennemis; mais ceux-ci prirent soudain la fuite & se disperserent dans les bois. Nos grenadiers & notre infanterie légere ayant été à leur poursuite, firent deux cents prisonniers & en tuerent le même nombre. Ni le Général Carleton, ni le Général Burgoyne ne se trouvèrent à cette action, mais ils arrivèrent le lendemain.

Les troupes qui avoient leurs vaisseaux aux Trois Rivieres, s'y embarquèrent: les autres marchèrent sous les ordres du Brigadier général Fraser. Les trois Généraux Carleton, Burgoyne & Philips, se rendirent à bord du *Rousseau* à Sorel où nous comptions que l'ennemi s'arrêteroit pour prendre haleine parce que ce lieu commande la riviere Sorel qui conduit à Chambly & à Saint Jean. L'ennemi avoit élevé à son entrée deux batteries, une de cinq pieces de canons & une autre de dix, qui auroient beaucoup incommodé nos bâtimens; mais malgré ces avan-

1776. Juin & Juillet.

tages il prit la fuite à notre approche & se retira précipitament vers Chambly & Saint Jean. Il brula le fort de Chambly & détruisit quelques bateaux & barques qu'il ne put pas emmener avec lui.

En s'avançant ainsi vers Saint Jean les Provinciaux détruisirent aussi deux ponts, pour nous empêcher de les atteindre avant qu'ils eûssent gagné le lac. Lorsqu'ils furent rendus à Saint Jean, ils démolirent le fort, ils mirent le feu à une maison appartenante au Colonel Christie & à quelques parties de leurs provisions qu'il leur étoit impossible d'emporter. Ils s'embarquèrent aussitôt pour Crownpoint où actuellement ils ont pris terre.

De notre côté nous n'avons eu que 13 hommes blessés (deux desquels sont morts de leurs blessures) & deux tués. Aucuns de nos Officiers n'ont été blessés quoiqu'ils aient été très-exposés au peu de coups tirés par l'ennemi.

Cette expédition a purgé le Canada des Provinciaux ; & des troupes de volontaires viennent journellement se ranger en foule sous les drapeaux Britanniques.

Il y a apparence que nous resterons ici un mois en attendant qu'on ait construit assez de bateaux pour traverser le lac (Chambly). Les troupes se rassemblent pour camper, les uns ici, les autres à Saint Jean, à la Prairie, à Longueuil & à Montréal. On croit

que nous établirons notre quartier général dans cette derniere place. On a laissé deux régimens Brunswikois à Quebec pour y servir de garnison. 1776. Juin & Juillet.

Vous serez peut-être curieux de connoître la façon de penser & les dispositions actuelles des Canadiens. Le Clergé & les principales classes des Habitans sont fortement attachés au Gouvernement; quant au peuple en général, il paroît désirer de rester neutre, ou, à tout événement, de se joindre au parti le plus fort. Les Colons, éloignés de Quebec & de Montréal, ne savoient rien du tout des affaires politiques de l'année derniere. Lorsqu'ils ont vu les Rebelles accourir & se répandre chez eux tout triomphans, ils se sont rangés de leur côté: mais aujourd'hui les choses ont totalement changé & ils paroissent disposés à nous donner toute sorte de secours.

Le Commodore Douglas, Capitaine du vaisseau de guerre l'*Isis*, envoya une relation des affaires des Trois Rivieres & de Sorel, datée du 19 Juin, au Gouverneur de la Nouvelle Ecosse — Cette relation n'apprend rien sur ces actions qu'on n'ait vû dans les précédentes. Elle est seulement remarquable par le mépris avec lequel il y parle du Général Arnold qu'il qualifie de *Général Maquignon*.

1776 Juin & Juillet.

N.° V. *Relation de l'affaire du 8 Juin aux Trois Rivieres, par un Américain.*

Extrait d'une lettre du camp de Sorel, le 13 Juin.

Le 8 de Juin un détachement de 1,600 hommes, sous les ordres du Général Thompson, dont faisoient partie deux bataillons de Pensylvanie & deux du Nouveau Jersey, appareilla de l'embouchure de Nicolette, dans le dessein de surprendre l'ennemi aux Trois Rivieres. Son projet étoit d'attaquer la place avant le jour; mais quelques obstacles imprévus ayant retardé sa marche, il étoit grand jour avant qu'il arrivât devant la Ville. Un bateau avancé ayant découvert le détachement, donna l'allarme: les chasseurs tirerent sur lui & le forçerent de s'écarter. Toute espérance de s'emparer de la Ville par surprise étant évanouie, le Général (Thompson) se détermina à l'attaque: il ordonna aux tambours de battre pour animer ses troupes & intimider l'ennemi. La marche continua de cette maniere jusqu'à ce qu'il fût à la portée des bâtimens, dont quelques-uns étoient rangés le long de la côte à un mille & demi au-dessus de la Ville. Les vaisseaux commencerent alors une vive canonade. Mais sans effet & sans causer le moindre désordre parmi les troupes Américaines qui la soutinrent avec la meilleure contenance

continence, & comme auroient pu faire les Vétérans les plus aguéris. Cependant le Colonel Maxwell qui commandoit la premiere division, voyant qu'en s'avançant par le chemin, il seroit exposé à un feu très-vif de tous les bâtimens qui étoient au nombre de dix-sept, tourna un peu sur la gauche dans le dessein de traverser ce qui paroissoit être une tête de bois, & par où il se figuroit pouvoir gagner une hauteur qui commandoit la Ville, où le feu des vaisseanx ne lui feroit plus aucun mal. Mais ce qui lui paroissoit la tête d'un bois, étoit une terre marécageuse très-étendue. Nous mîmes plus de trois heures à la traverser, enfonçant jusqu'aux genoux & souvent encore beaucoup plus avant. Il étoit impossible à nos gens de faire une pareille marche sans se rompre; & comme l'ennemi nous attendoit de l'autre côté, les nôtres n'eurent ni le tems ni la place nécessaire pour se remettre en ordre. Il en résulta que les Anglois eurent l'avantage dans cette affaire.

1776. Juin. & Juillet.

Le projet du Général avoit été d'attaquer avant le jour par quatre endroits différens: deux attaques devoient se faire par les extrémités opposées de la grande rue: chaque division étoit de 300 hommes; une réserve de 250 devoit se tenir prête à soutenir chacun des autres corps. Je suis persuadé que si nous fussions arrivés à tems pour exécuter ce plan

1776. Juin. & Juillet.

il auroit réussi malgré le nombre supérieur des forces de l'ennemi.

On ne fit point de nouvelles dispositions, parce que cela étoit impossible à notre Général. En effet, une des divisions étoit séparée des autres par le marais, & le Général n'apprit où elle étoit qu'en entendant son feu. Tout ce qu'il pût faire fut d'ordonner qu'on le soutînt. Ce renfort opéra d'abord un bon effet; les ennemis furent rompus & se retirerent à quelque distance. Mais ayant été renforcés à leur tour, ils repousserent nos gens qui eurent à soutenir un feu très-vif de mousqueterie & de deux canons de campagne chargés à mitraille. Après plusieurs attaques successives, nous fûmes obligés de nous retirer; mais l'ennemi ne montra plus une grande volonté de nous poursuivre.

Notre perte n'est pas considérable relativement au nombre; mais le général Thompson a été fait prisonnier. Je crois que l'ennemi a appris à nous connoître. Il convient que nous nous sommes très-bien battus; & ce n'est pas une chose indigne de remarque que douze cents Américains aient attaqué avec tous les désavantages possibles quatre mille hommes des troupes Britanniques, qu'ils les ayent enfoncés au premier echec, & lorsqu'ils ont été ensuite obligés de se retirer, qu'ils aient fait une marche de plus de dix-huit lieues, sans avoir perdu plus de cent cinquante hommes.

Lorſque le Général Thompſon fut conduit au corps-de-garde de Montréal, avec les autres priſonniers faits le même jour, il fit demander une audience au Général Carleton. Un Officier ſubalterne vint lui dire pour réponſe que le Général Carleton (*a*) *ne ſe permettoit point de communiquer avec les Rebelles.*

1776. Juin & Juillet.

Adreſſe préſentée au Général Carleton par le Corps de Ville de Montréal, le 22 Mars 1776.

A ſon Excellence le Chevalier Guy Carleton, Capitaine Général, &c.

Nous les Sujets très-fideles de Sa Majeſté, Habitants de la ville de Montréal, félicitons très-reſpectueuſement votre Excellence ſur la victoire qu'elle a remportée contre les Rebelles qui avoient fait une invaſion dans cette Province, avec le petit nombre des troupes de S. M. ſous vos ordres, ſoutenu par les braves & loyaux citoyens de Québec. Votre Excellence eſt venue à bout de les chaſſer de toute l'étendue de ſon département : que de réflexions agréables cette victoire ne fait-elle pas naître ! quel plaiſir pour nous de vous la rapeller, & de voir à préſent V. E. à la

(*a*) Cette réponſe eſt remarquable en ce que c'eſt la même qui fut faite à Paris par Milord Stormont en 1777 à MM. Franklin & Deane, lorſqu'ils propoſèrent un échange des priſonniers Anglois faits par les Corſaires des Etats-unis, contre des Américains priſonniers en Angleterre.

tête d'une armée non moins disposée à faire
1776. éclater son courage qu'à se distinguer par
Juin. son humanité.
& Avant la Rebellion, cette source em-
Juillet. poisonnée de misere & de calamités, nous étions convaincus que notre bonheur dépendoit de notre soumission à l'autorité Royale & Parlementaire, & nous n'avions pas besoin de ce fléau d'usurpation & de tirannie, pour nous démontrer qu'un peuple ne peut être heureux qu'à proportion de sa fidélité & de son attachement pour son Souverain.

Ce seroit changer notre joye & nos félicitations en tristesse & en plaintes ameres, que de rappeller ici les injustices & les cruautés commises sous le faux prétexte de la sainte liberté ; nous sommes trop heureux de nous en voir délivrés & de pouvoir nous promettre de l'être long-temps sous les auspices de Votre Excellence ; nous suppllions la Divine Providence de bénir les armes de Sa Majesté & de rendre invincibles les troupes que vous commandez en son nom : puisse le Dieu Tout Puissant se servir de vous comme de son instrument pour rétablir la paix & la tranquilité entre la Grande-Bretagne & ses Colonies.

Nous prions humblement Votre Excellence de faire connoitre à notre très-gracieux Monarque la satisfaction que nous donne le bonheur d'être rendus au bon

ordre & à la paix, & d'aſſurer le meilleur des Rois, que rien ne ſauroit donner atteinte à notre fidélité & à l'attachement que nous conſervons toujours pour ſa Perſonne Royale, ſa Famille & ſon Gouvernement.

1776. Juin & Juillet.

Réponſe du Général Carleton.

MESSIEURS,

« Je vous remercie de votre très-loyale adreſſe que j'aurai ſoin de tranſmettre à Sa Majeſté ».

» Je reſſens la plus grande ſatisfaction en vous voyant délivrés de la tyrannie des ennemis de nos loix, & rentrés ſous la protection de votre Souverain qui fait conſiſter ſa force à aſſurer la tranquillité de ſes ſujets, & qui ne fait éclater ſon pouvoir que pour travailler à leur bonheur, & défendre leurs droits & leur liberté; ces malheureux qui en diſputant ſur des mots abuſent de leur vraie ſignification, ſont les véritables ennemis du peuple : ce ſont eux qui aveuglés par leur ambition & leur avarice voudroient priver leurs concitoyens de ces reſſources ineſtimables qu'ils trouvent dans les bontés paternelles de Sa Majeſté «.

« Il ne manque plus rien à ma félicité, Meſſieurs, que de pouvoir contribuer à rétablir l'ordre & la paix dans les Colonies voiſines, & les convaincre ſans uſer de ſévérité qu'elles ſe ſont écartées de leurs

1776. Juin & Juillet.

propres intérêts. La conduite courageuse des braves habitants de Québec, leur fait un honneur infini ; puisse l'exemple qu'ils ont donné inspirer les mêmes sentimens à leurs voisins, & leur faire saisir cette instant propice de se soustraire aux malheurs dans lesquels leur foible crédulité les a plongés «.

Signé GUY CARLETON.

On a publié à Montréal la proclamation suivante après la retraite des Américains, pour indemniser les habitans de ce qu'ils avoient souffert depuis l'invasion des troupes du Congrès.

» En la Cour de Jurisdiction civile du district de Montréal présent Pierre-Liviers, Docteur ès-loix : William Owen, & Gabriel-Eléazard Tacheraux, Ecuyers, Juges dans ladite Cour.

Sa Majesté nous ayant donné ordre de recevoir les comptes des particuliers dont les biens ont pu être endommagés par les Rebelles ou par les troupes même de Sa Majesté en défendant cette province, ainsi que des personnes que lesdits Rebelles ont forcées à fournir de l'argent, des vivres, &c. Nous avertissons toutes personnes qui sont dans le cas énoncé ci-dessus de faire tenir au Greffier de cette Cour un compte exact de leurs pertes & dommages avant le premier Octobre prochain.

Ordonnons aux Sheriffs dudit diſtrict de faire publier & afficher la préſente proclamation dans les endroits accoutumés de la ville & banlieue de Montréal, à ce que perſonne n'en prétende cauſe d'ignorance. 1776. Juin. & Juillet.

Par ordre de la Cour.

Signé, J. BURKE, Greffier.

N.° VII. *Poſtſcriptum d'une lettre de M. George Trumbulle, Lieutenant du vaiſſeau de Sa Majeſté le* Triton, *à un Particulier de Briſtol, datée des Trois Rivieres le* 14 *Juin* 1776.

Nous venons d'apprendre qu'aujourd'hui le Général Carleton doit avoir une entrevue avec 500 Chefs Sauvages amis du Gouvernement, & que ceux-ci ont apporté avec eux quatre chevelures des Rebelles. Ainſi voilà l'affaire entamée. Le commencement eſt horrible, mais il doit produire un grand effet ſur les Provinciaux. Vous pouvez hardiment annoncer à vos amis que les Rebelles ont tout-à-fait évacué le Canada. Je ſouhaite que nous ſoyons auſſi heureux du côté des Provinces Méridionales.

Le Chevalier John Johnſon a auſſi joint les troupes du Roi à Montréal avec 150 Sauvages des ſix Nations. Ces Sauvages ſont venus par les bois, & ils ont preſque manqué de proviſions pendant huit jours.

1776. Juin. & Juillet.

Ce M. Johnſon s'étoit rendu ſuſpect au Congrès par ſon attachement au Gouvernement, & avoit été déſarmé l'hyver dernier par 2,000 Provinciaux, commandés par le Général Schuyler. Les Indiens qui ont en vénération la mémoire de ſon pere, indignés du traitement qu'ils avoient reçus, déclarerent que ſi l'on attentoit à ſa perſonne, ils prendroient à l'inſtant la hache; depuis ce moment là il a attendu impatiemment l'occaſion de ſe réunir aux troupes du Roi, & l'on eſpere qu'il attirera à l'armée de nouveaux renforts de la part des Indiens. Le Général Schuyler avoit enlevé ſa femme & ſes enfans qui étoient reſtés en qualité d'ôtages dans la Province de Connecticut.

Le Major général Gates nommé par le Congrès, Commandant en chef dans le Canada, eſt parti de New-York le 27 Juin avec pluſieurs Officiers pour Albany. Delà il ſe rendit à Crown-Point d'où il jugea à propos de retirer les troupes Américaines. Il lui parut que ſi le Général Burgoyne parvenoit à paſſer le lac Champlain, il pourroit s'établir derriere Crown-Point & couper les Américains d'avec le fort Ticondérago. Il préfera en conſéquence de raſſembler toutes ces troupes dans ce dernier poſte, avec la réſolution de s'y défendre.

Le Général Howe se dispose à partir pour Halifax. 1776. Juin. & Juillet.

Extrait d'une lettre d'un Officier de Halifax, en date du 8 Juin.

L'ordre vient d'arriver pour que la flotte leve l'ancre demain à la pointe du jour. Le rendez-vous, en cas de séparation, doit être à Sandy Hook, à 30 milles environ de la Nouvelle-York.

Extrait d'une lettre autentique d'un Officier, écrite d'Halifax, en date du 9 Juin.

» J'ai bien du plaisir à vous informer de la différence de notre situation dans cette Ville, comparée à celle dans laquelle nous nous trouvions à Boston. Nous nous portons presque tous bien ; nous avons a-peu-près ce qu'il nous faut, & nous sommes en bonnes dispositions. En général les peuples de cette Province sont affables & très-attachés à la cause du Roi: nous en avons tiré un bon nombre de recrues. Nous attendions de jour en jour la flotte commandée par le Lord Howe, mais elle n'a pas encore paru: nous avons reçu récemment des provisions de bouche & des munitions de guerre.

Le Général Howe, après avoir écrit deux lettres au Lord Germaine, des 7 & 8 Juin, dont il chargea le sieur Dudington, Capitaine dans la marine, s'embarqua le 10

pour partir avec ſon armée. Il avoit reçu
1776. des dépêches expédiées d'Angleterre le 2 Mai.
Juin Il laiſſa à Halifax environ 1,500 hommes.
& Le 12 la flotte étoit hors de vue : le Gé-
Juillet. néral s'étoit mis ſur une frégate, pour aller en avant & reconnoître. Il n'avoit fait deſcendre qu'une petite partie des troupes à terre pendant tout le tems qu'il eſt reſté à Halifax. Il a emmené avec lui environ 400 hommes de recrue qu'il avoit faits dans le pays. Comme les dépêches qu'il venoit de recevoir de la Cour en étoient parties avant qu'on y ſçût qu'il avoit évacué Boſton, ce n'eſt point d'après des ordres conſéquens à cet événement qu'il peut être parti d'Halifax. Le choix qu'il a fait de la Nouvelle York pour ſon débarquement, étoit entierement de lui, & ne lui avoit point été ordonné. Il avoit beaucoup ſouffert de la diſette de proviſions : c'eſt ce motif qui l'a décidé à appareiller avant que d'avoir des nouvelles de la Cour. Il eſt parti avec ſept mille cinq cents hommes.

Voici le vrai motif ſur lequel le Général Howe s'eſt déterminé à faire partir ſes troupes avant l'arrivée du Lord Howe à Halifax : c'eſt que la déſertion s'y étoit miſe, & il en a été ſi allarmé, qu'il a jugé plus avantageux de partir pour ſon expédition, ſans attendre ſon frere, que d'attendre & de s'expoſer à perdre tous ſes ſoldats, qui déſertoient même de deſſus les vaiſſeaux. En-

fin ſes troupes ſont ſi haraſſées & ſi abattues par la fatigue à laquelle elles ont été expoſées, qu'il ne leur reſte plus le courage de faire leur devoir, & pluſieurs de ces ſoldats ont déclaré qu'ils ſaiſiroient la premiere occaſion qui ſe préſenteroit pour quitter un ſervice devenu auſſi inſupportable. 1776. Juin. & Juillet.

On avoit reçu des lettres à Halifax qui aſſuroient qu'à moins d'un changement total dans le Miniſtere Britannique, les Habitans de la Nouvelle-York ne ſe prêteroient à aucune ouverture, & qu'ils s'étoient fortifiés dans leur réſolution depuis qu'ils s'étoient aſſurés que les Sauvages leurs voiſins ne prendroient point parti contr'eux.

Précis de la lettre écrite par le Général Howe à l'occaſion de ſon départ.

» Le Général Howe, dans ſa lettre au Lord Germaine, datée du 8 Juin, avant de faire voile d'Halifax, écrit qu'il alloit dans le voiſinage de New-York, qu'il regardoit comme la ſituation la plus convenable & la plus centrale pour agir: qu'il avoit envoyé ordre au Géneral Clinton de venir le joindre; & que le rendez-vous étoit à Sandy-Hook: que quoiqu'il eût la plus grande confiance dans ſes troupes, quoiqu'elles témoignaſſent la plus grande ardeur, qu'elles obſervaſſent la plus exacte diſcipline, & qu'il fût impoſſible à un Commandant de déſirer d'avoir des hommes mieux choiſis,

1776. Juin. & Juillet. il ne se hazarderoit cependant pas à rien faire avant d'avoir reçu de nouveaux renforts; mais que malgré cette résolution, il combattroit les Américains s'ils lui offroient la bataille.

[*N. B.* Cette lettre du Général Howe, que nous donnons comme très-autentique, n'avoit point encore paru dans les papiers publics.]

Départ du Général Howe.

Il arriva le 11 Juin à Halifax un bateau d'avis, & le Général Howe appareilla aussitôt avec toute sa flotte. Quatre jours après 4,000 Montagnards parurent devant Halifax, & ne s'étant arrêtés que pour prendre de l'eau, ils partirent sur le champ pour aller joindre le Général Howe.

Mesures prises par le Congrès pour la défense de la Nouvelle-York.

Le Congrès de Philadelphie étant prévenu que le Général Howe ne tarderoit point à fondre sur la Ville d'York, il a fait écrire par le Président Hancock une lettre circulaire de la teneur suivante, par laquelle il exhorte chaque district à prendre au plutôt les mesures nécessaires pour la résistance.

1776 Juin. & Juillet.

MESSIEURS,

Le Congrès a reçu avis aujourd'hui (11 Juin) & il eſt pleinement convaincu que le deſſein du Général Howe eſt d'attaquer inceſſamment la Ville de la Nouvelle-Yorck; & on a tout ſujet de croire que cette attaque ſe fera dans une huitaine de jours. Je vous prie donc très-inſtamment au nom du Congrès de faire marcher vers la Ville, avec toute la viteſſe poſſible, comme je vous en ai déja requis par ma lettre du 4 de ce mois, toute la Milice de la Province, & d'en régler tellement la marche par compagnies, ou de toute autre maniere qu'elle puiſſe hâter ſon arrivée. L'important moment eſt ſur le point d'éclore, lequel décidera non ſeulement du ſort de la Ville, mais probalement auſſi de celui de toute la Province. Il eſt néceſſaire, dans un tel état des choſes, d'employer les plus preſſantes raiſons auprès des Américains. Je ſais que l'importance de l'affaire les diſpoſera à ſe ranger à leur devoir & les engagera à ſe mettre d'abord en campagne. On demande en cette occaſion de la promptitude & de grands efforts de valeur pour empêcher que nos ennemis ne ſe rendent maîtres de la Ville.

C'eſt pourquoi je vous ſupplie encore de la manière la plus ſérieuſe au nom & de l'autorité du Congrès que conformément à ſon

1776. Juin & Juillet.

désir, vous fassiez avancer la Milice avec toute la diligence imaginable, suivant ce qu'exige la conséquence infinie de l'affaire.

Signé, HANCOCK, Président,

Le 12 Juin le Congrès ordonna la levée de trois mille hommes dans les Jerseys & de huit bataillons de plus dans le Connecticut. Joseph Read de Philadelphie fut nommé Adjudant général à la place d'Horatio Gates elevé depuis peu au grade de Major général. Thomas Mifflin obtint celui de Brigadier général, & Stephen Moyland, de Quartier-Maître général.

Copie d'une lettre d'un Officier de l'armée du Général Howe, datée d'Halifax le 13 Juin.

Je suis encore avec l'armée à bord d'un vaisseau de transport, attendant le vent favorable pour nous conduire à New-York. Bien des gens croyent que nous ne trouverons pas une résistance bien vive, & que des milliers de Provinciaux sont prêts à nous joindre, connoissant nos forces & étant persuadés qu'ils seront rétablis dans leurs anciens priviléges, &c. Enfin il n'est point douteux qu'avant la fin de Septembre nous ne mettions fin à l'entreprise pour laquelle nous sommes envoyés. Si nous craignons quelque chose, c'est de mourir de faim par le manque de provisions d'Angleterre, & si vous

confiderez la grande confommation journaliere de l'armée & de la flotte, & le peu de vivres qu'il eft poffible de fe procurer ici, vous conviendrez que nos craintes ne font pas mal fondées. Vous pouvez être certain que les Rebelles ne font pas la moitié auffi formidables qu'on les a repréfentés, & que notre armée eft plus que fuffifante pour notre entreprife actuelle. Nous ne ferons pas, comme vous le craignez, dans la trifte néceffité de fuivre l'ennemi dans le pays; nos ordres fe réduifent à ne prendre poffeffion que des principaux ports de mer; après quoi les parties intérieures ne pourront manquer de fe foumettre.

1776. Juin & Juillet.

Halifax, 13 *Juin*.

La flotte Angloife a quitté nos côtes & a fait voile vers la Nouvelle-York: lorfqu'elle eft partie il s'étoit gliffé beaucoup de diffention parmi les Officiers & les Soldats.

Ce matin un coup de vent a coulé à fond deux vaiffeaux de tranfport à quelque diftance du port; les équipages ont péri, ainfi que trois cents hommes de nos troupes. Depuis que la flotte eft partie, la mer a été très-orageufe: fa deftination eft pour la Nouvelle-York, où il fera chaud, car elle trouvera-là une armée confidérable de Provinciaux prêts à la recevoir.

Le 13 Juin, le Congrès arrêta qu'il feroit

1776 Juin & Juillet. formé ſans délai un camp volant de 12,000 hommes, & que pour trouver ce nombre la Colonie de Penſylvanie ſeroit requiſe de fournir ſix mille hommes de ſa milice : celle de Maryland 3,400, & le Gouvernement de Delavare 600 auſſi de leur milice. Que ces levées ne ſeroient obligées de ſervir que juſqu'au premier Décembre. (*Cette clauſe penſa être fatale à l'armée de Washington, comme on le verra à cette date*) ſi elle n'étoit pas congédiée plutôt. Que la paye de cette milice commenceroit du jour qu'elle ſe mettroit en marche : qu'il ſeroit alloué à chaque homme un denier par mille, pour tenir lieu de rations & d'étapes, & un jour de paye de plus pour chaque vingtaine de milles du lieu d'où les hommes ſeroient partis, juſqu'à celui du rendez-vous, aller & retour.

Que les trois Brigadiers généraux Provinciaux ſeroient employés pour le camp volant : deux de Penſylvanie & un de Maryland.

Signé, Charles Thompſon, Secrétaire.

Campagne du Lord Dunmore, en Juin.

On a vû que le Lord Dunmore, ci-devant Gouverneur de la Virginie, étoit campé le 4 Mai à Tucker's-Mill près de Norfolk, dans ſon ancien gouvernement. Ce poſte étoit garni d'une nombreuſe artillerie & défendu par cinq cents hommes. Les Américains étant

étant venu l'y attaquer, il changea de position vers le 20 Juin, & fut s'établir avec tous ses vaisseaux, remplis d'Américains fideles au Roi, sur l'Isle de Guin, qui est aussi de la Virginie. Dans une lettre qu'il écrivit au Ministere, il marqua qu'il avoit quitté Norfolk parce que les provisions commençoient à lui manquer.

1776. Juin & Juillet.

Isles Angloises.

Le Lord Macartney s'étant rendu le 13 Juin à la Chambre du Conseil de la Grenade, & la Chambre d'assemblée y ayant éte mandée, il adressa un discours aux deux Chambres pour leur annoncer le choix que le Roi avoit fait de lui pour être Gouverneur & Général en chef de la Grenade, des Grenadines & Tabago, ainsi que Chancelier ordinaire & Vice-Amiral de ces Isles. — Il reçut les complimens d'usage des deux Chambres de cette Isle, ainsi que l'assemblée la qualifia, *la seconde pour le produit, quoique ne le cédant à aucune autre pour l'importance.*

Combat de Corsaires Américains contre les vaisseaux du Roi.

Extrait d'une lettre de la Providence du 15 Juin.

Hier 14 il est arrivé dans ce port trois Corsaires Américains, savoir: l'*Intrépide*,

1776. Juin & Juillet. de 28 canons, la *Résolution*, de 26, & le *Blast*, de 24, qui faisoient partie de l'escadre du Commodore Hopkins: ils s'étoient battus le 11 de ce mois avec deux frégates du Roi & avec le *Canceaux*, allege de 12 canons. Ces Corsaires ont été fort endommagés dans leurs agrès, mais on sait que les vaisseaux du Roi ont presque été mis en pieces.

Le Commodore Anglois quitte sa station devant Boston.

N°. I. Extrait d'une lettre de Halifax le 25 Juin.

Par quelques vaisseaux de transport arrivés de la rade de Nantasket, nous apprenons que peu de jours avant qu'ils eussent quitté cette place, les Rebelles avoient commencé divers ouvrages & élevé une batterie vis-à-vis du vaisseau le *Renown*, commandé par le Commodore Banks. La veille du départ de ces bâtimens de transport, l'ennemi ouvrit cette batterie. Il commença à tirer sur le *Renown* & à jetter quelques bombes. Le jour qu'ils appareillerent, ils observerent que l'ennemi transportoit beaucoup de canons vers la pointe Alderton, & ils estimerent que c'étoit pour y élever une batterie afin d'empêcher les vaisseaux de sortir; sur cela le Commodore crut qu'il convenoit de quitter tout aussitôt la rade de Nantasket & d'emmener avec lui les bâtimens

de transport; ce qu'il fit après avoir détruit le fanal.

1776. Juin. & Juillet.

N.° II. *De Watertown le 17 Juin, Gazette de Boston.*

Jeudi dernier (13) on battit la caisse dans la ville de Boston pour faire savoir aux habitans qu'on alloit faire une expédition contre les vaisseaux ennemis dans la rade de Nantasket, & élever des fortifications convenables dans le port. En conséquence on embarqua au quai long, sur des bateaux, des détachemens des régimens colonistes, commandés par les Colonels Marshall & Witney, & un bataillon d'artillerie aux ordres du Lieutenant-Colonel Crafts, avec du canon, des munitions, des provisions, des outils de tranchée, &c. Ils appareillerent pour l'Isle Pettick & Hull, où ils furent joints par quelques troupes Continentales & par des Compagnies Gardes-Côtes, ce qui faisoit près de 600 hommes dans chacun de ces deux endroits. Une pareille quantité de milices tirées des Villes du voisinage du port de Boston, & un détachement d'artillerie & de quelques pieces de campagne, prirent poste à Moon-Island (Isle de la Lune) à Hoff's-Neck, (à l'isthme de Hoff's) & à la pointe Alderton. En même tems on embarqua pour Long-Island un détachement de l'armée Continentale, qui devoit y prendre

1776. Juin & Juillet. poste, sous les ordres du Colonel Whitcomb, avec deux canons de 18, un mortier de 13 pouces, toutes les munitions nécessaires, outils de tranchée, &c. Les troupes n'arriverent à leur destination respective que le lendemain matin, à cause d'un grand calme qui survint, mais elles travaillerent avec tant de courage & d'activité qu'en moins de quelques heures elles avoient déja établi du canon & élevé une ligne de défense sur Long-Island & Nantasket-hill, lorsqu'un coup de fusil tiré dans Long-Island annonça notre dessein à l'ennemi. Aussitôt toute la flotte Angloise, consistante en 8 vaisseaux, 2 senauts, 2 brigantins & une goelette, reçut un signal pour s'éloigner & se mettre à couvert. Le Commodore Bankes soutint notre feu & y répondit avec vivacité, jusqu'à ce qu'un boulet de canon, tiré de Long-Island, perça les œuvres mortes de son vaisseau. A l'instant il coupa ses amares & mit à la voile. Heureusement pour lui qu'il prit ce parti, car un moment après une bombe tirée de nos ouvrages tomba sur le lieu même qu'il venoit de quitter. Par malheur notre canon n'arriva pas à Pettick's-Island & à Nantasket aussitôt qu'on auroit voulu, mais le feu de cette derniere place étant précisément pointé sur le vaisseau du Commodore, qui vint dans le canal du phare, on a tout lieu de croire qu'il a été considérablement endommagé. Enfin l'ennemi fut forcé encore

une fois de faire une retraite honteuse & précipitée ; & c'est à juste titre que nous pouvons féliciter les habitans de Boston sur ce qu'ils sont en pleine possession du bas port ; nous sommes persuadés que si le vent eût été à l'Est, nous aurions eû la satisfaction encore plus grande de leur annoncer la prise de plusieurs vaisseaux ennemis. Nous n'avons eu aucuns blessés dans cette action.

1776. Juin & Juillet.

Suite des troubles de la Nouvelle-York.

Aux honorables Délégués élus par les différens Comtés & Districts dans le Gouvernement de New-York, assemblés en Congrès de Colonie.

Respectueuse adresse des Artisans unis pour la Ville & Comté de Norfolk, représentés par leur Comité général.

Délègués élus.

Remplis d'une juste confiance dans la déclaration que vous avez faite en dernier lieu à l'Orateur de notre Comité général, que vous êtes toujours prêts & disposés à recevoir toutes les requêtes de vos constituans ou de quelques-uns d'eux ; nous, les Artisans-unis, quoique nous ne formions qu'une très-foible partie de vos constituans, demandons la permission de représenter qu'une des clauses de votre arrêté, relativement à l'établissement d'une nouvelle forme de gou-

1776. Juin & Juillet. vernement, eſt libellée d'une maniere défectueuſe, & pour cette raiſon peut ſervir aux fins les plus dangéreuſes. Car on n'ignore pas avec quelle infatiguable activité les Emiſſaires du Parlement Britannique pourſuivent tous les projets propres à déshonorer nos Adminiſtrateurs & à conſommer notre ruine générale. En même-tems nous reconnoiſſons avec plaiſir que le véritable eſprit qui anime l'autre partie de cet arrêté, ne nous permet point de l'interpreter dans un autre ſens que celui qui ſe préſente le plus naturellement & qui eſt auſſi le plus favorable aux droits naturels de l'homme. Nous n'avons jamais cru, nous ne pouvons jamais croire que les Délégués futurs, ou vous mêmes ſoyez inveſtis du pouvoir de faire une nouvelle Conſtitution pour cette Colonie, & que ſes habitans en général n'exercent point le droit que Dieu leur a donné, ainſi qu'à tous les hommes, de juger s'il eſt conforme à leur intérêt d'accepter ou de rejetter une Conſtitution formée pour l'Etat dont ils ſont membres. C'eſt le droit naturel de tout homme, à quelqu'Etat qu'il puiſſe appartenir. Ce droit impreſcriptible lui donne ou doit lui donner la collégiſlation avec tous les autres membres de la communauté.

Convaincus de tout ce qui nous manque du côté des talens, nous ne ſavons que trop que tout particulier n'eſt point fait pour travailler à former une Conſtitution; mais cette

portion de ſens commun que Dieu Tout-Puiſſant a répartie en général entre toutes les créatures humaines ſuffit pour éveiller le ſentiment de chaque individu & le mettre en état de juger ſainement du degré de ſûreté ou des avantages que peut lui procurer ou lui faire perdre toute Conſtitution qui lui eſt propoſée. Par cette raiſon, ſi une confiance indiſcrete dans les talens & dans l'intégrité de nos futurs Délégués nous engagent dans des meſures qui pourroient impliquer une renonciation de notre droit inaliénable de ratifier nos loix, nous croyons que votre ſageſſe, votre patriotiſme, votre intérêt particulier, votre ambition même, vous porteront à exercer tous les talens de la perſuaſion que vous poſſédez, & à mettre en œuvre tous les moyens que vous croirez propres à nous empêcher de conſommer cet acte de deſtruction auſſi impie que frénétique. En effet, comme il nous précipiteroit dans un état d'eſclavage abſolu, le pouvoir légitime que juſqu'à préſent vous avez reçu de vos conſtituans pour être exercé ſur un peuple libre, ſeroit anéanti par cet acte contre nature. Il eſt probable qu'il accéléreroit notre mort politique; mais votre ruine ſeroit infailliblement un de ſes premiers effets.

1776. Juin & Juillet.

Le ſilence continuel des corps qui ſont par élection, inveſtis d'une autorité ſubordonnée à celle de votre Chambre, nous frapperoit d'étonnement ſi nous ſuppoſions

1776. Juin & Juillet.

qu'en leur présence, votre arrêté fût jamais interprêté dans un sens qui ne fût point favorable au libre exercice de nos droits inaliénables. Mais pour nous qui vivons journellement avec nombre de personnes qui ont été trompées par ce faux sens, nous croyons devoir vous informer à tems que cette interprétation a allarmé beaucoup d'amis zélés pour la cause générale que les Colonies défendent de leurs vies & leurs biens.

Comme l'opinion générale de votre droiture dépend en grande partie de l'explication que vous donnerez sur cet objet, & comme il est évident que la prospérité ou la misere politique des peuples sous votre gouvernement, doit être très-affectée par les mesures qu'ils peuvent adopter en conséquence de cette interprétation, nous espérons que vous recevrez avec indulgence cette respectueuse adresse, & que tous nos freres dans cette Colonie ou dans les autres Colonies-unies nous rendront la justice de croire qu'elle a été dictée par les plus purs sentimens d'un patriotisme sans bornes.

L'arrêté qui contient la clause dangéreuse ci-dessus mentionnée, est avec son introduction conçu dans les termes suivans.

» Et d'autant qu'il s'est élevé des doutes pour savoir si ce Congrès est investi du pouvoir & de l'autorité suffisante pour délibérer & juger sur un objet aussi important que la nécessité de dresser & de faire une nouvelle

forme de gouvernement & de police intérieure à l'exclusion de toute juridiction étrangere, seigneurie & contrôle quelconque : & d'autant qu'il appartient de droit seulement aux peuples de cette Colonie de déterminer lesdits doutes ; en conséquence «. 1776. Juin & Juillet.

» Arrêté qu'il sera recommandé aux Electeurs dans les différens Comtés de cette Colonie de procéder dans la maniere & forme prescrite pour l'élection du présent Congrès, pour autoriser (en addition des pouvoirs dont ce Congrès est investi) leurs députés actuels, ou aucun d'eux à prendre en considération la nécessité & la convenance d'établir ce nouveau gouvernement tel que dans & par ledit arrêté du Congrès Continental il est décrit & recommandé ; & si la majorité des Comtés, par leurs Députés au Congrès provincial, est d'avis que ce nouveau gouvernement doit être institué & établi, alors pour instituer & établir ce gouvernement de la maniere qu'ils jugeront la plus propre à assurer les droits, les libertés & la prospérité du bon peuple de cette Colonie & à les maintenir en vigueur jusqu'à ce qu'une paix future avec la Grande-Bretagne ait rendu ce gouvernement inutile «.

Nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer notre étonnement sur l'existence des doutes dont il est parlé dans cette introduction. Mais lorsque par compassion pour ces foibles esprits susceptibles de ces doutes,

1776. Juin & Juillet.

vous consentez à déclarer qu'il appartient seulement aux peuples de cette Colonie de déterminer lesdits doutes, vous avez, dans l'esprit des recommandations du Congrès général, démontré à vos constituans que dans toutes les occasions vous les avertirez de détruire jusques dans son germe, tout projet que vous pourrez découvrir avoir la moindre tendance à promouvoir les vues personnelles d'aucune obligation étrangere ou domestique. Vos ennemis ne pourront jamais persuader aux gens sensés que vous ayez instruit suffisament ceux d'entre nous dont l'esprit est le plus borné, par cette déclaration positive de nos droits, dans le dessein d'obtenir de nous subrepticement une renonciation de ces droits. A quelque degré de dépravation que soit parvenu la nature humaine, elle ne s'est point encore rendue coupable d'une hypocrisie & d'une perfidie pareille, & nous espérons que ce cas n'arrivera jamais.

Nous observons au contraire que votre arrêté est parfaitement conforme au principe honnête qui l'a occasionné. En effet, après avoir établi ce qui est relatif à l'élection des Députés, vous recommandez aux Electeurs, si la pluralité des Comtés est d'avis que ce nouveau Gouvernement doive être institué, alors d'instituer & établir ce Gouvernement.

La postérité regardera cette résolution comme le témoignage de votre équité. Elle

prouvera que vous nous avez entierement rendu l'exercice du droit que nous avons de fixer définitivement les loix par lesquelles cette Colonie doit être gouvernée, droit dont nous avons été privés jusqu'à présent par l'injustice du Gouvernement Britannique. Mais une construction de phrase extraordinaire, absolument forcée, & qu'on a mise artificieusement dans votre résolution, a trompé plusieurs personnes qui croient réellement que nous n'aurons pas la liberté d'approuver ou de rejetter la nouvelle Constitution; ces personnes sont effrayées des suites que cela peut avoir, quoiqu'un zele sincere pour la cause générale les porte à supprimer leurs remontrances, de peur que l'ennemi commun ne tire profit de cette circonstance pour miner votre autorité.

1776. Juin & Juillet.

Allarmés avec raison des conséquences qui peuvent résulter de cette erreur, nous nous croirions coupables si nous gardions plus long-tems le silence; ainsi nous vous prions de dissiper par une explication claire & prompte les défiances mal-fondées qui proviennent de ce qu'on a mal entendu votre résolution patriotique.

Pour nous, comme nous n'avons pas le moindre doute sur la pureté de vos intentions, que nous savons bien que vous êtes trop sages pour chercher à obtenir des pouvoirs dont nous ne pouvons point légitimement nous dépouiller, pouvoirs qui ne ser-

1776 Juin & Juillet.

viroient qu'à publier notre extravagance, même quand nous déclarerions à plusieurs reprises les avoir accordés librement, & qui pour cette raison seroient nuls d'eux-mêmes, nous demandons, comme faisant partie de vos Constituants, qu'il nous soit permis de vous offrir ce tribut d'estime & de respect auquel vous avez de si justes titres, pour le zele que vous mettez à assurer si noblement les droits du peuple en général à la législation, & à étendre le libre exercice de ces droits.

Vous avez très-scrupuleusement suivi les lignes tirées par le Congrès général des Colonies-unies. Ses loix proclamées en forme de recommandation laissent intact, dans les Comités & finalement dans le peuple en général, le droit de rejetter ou de ratifier. Mais quoiqu'il soit arrêté par cét auguste Corps que des peines seront infligées en certain cas, le peuple n'a rejetté aucune de ses loix, ni même fait de remontrances contre-elles. La raison de cette soumission générale est que tous ses procédés tendent à procurer le plus grand bien qu'on puisse attendre des circonstances qui occasionnent ces arrêtés, & qui n'admettroient que difficilement les délais inséparables de formes plus solemnelles. La conduite de ses Constituans en cette occasiou prouve clairement la confiance sans borne que de vertueux Chefs peuvent placer dans

le jugement ſolide, l'intégrité & la modération d'un peuple libre.

1776. Juin & Juillet.

Quelque choſe que puiſſent dire les partiſans intéreſſés de l'Oligarchie à l'appui du contraire, il n'eſt peut-être pas un ſeul homme ou une claſſe d'hommes ſur la terre qui ſans être inſpirés ſpécialement par la Divinité, puiſſent dreſſer une Conſtitution qui dans toutes ſes parties ſoit vraiment parfaite & ſans défaut & au-deſſus de toute critique de la majorité du peuple pour lequel elle auroit été formée. Et ſi Dieu inſpiroit quelque homme ou quelques hommes doués de ces talens ſublimes, cet homme ou ces hommes n'ayant point d'intérêt ſéparé à ſoutenir en oppoſition au bien général, ſoumettroient de bonne foi leur ouvrage au jugement collectif de tous les individus qui peuvent être intéreſſés à ſon opération. Ceux-ci probablement, après un mûr examen, concourroient unanimement à établir cette Conſtitution. Elle deviendroit leur ouvrage commun auſſitôt que la pluralité du peuple l'auroit librement acceptée; & le peuple n'eſt vraiement lié que par ce conſentement libre qui ſeul imprime un caractere à la véritable juſtice & la vraie légalité qu'on peut donner aux inſtitutions humaines. Tout autre concours dans les actes de légiſlation eſt illuſoire & tyrannique, & procède de principes intéreſſés d'Oligarchie corrompue; & ſi un ſyſtême de loix paroiſſoit ou même étoit réel-

1776. Juin & Juillet.

lement bon à tout autre égard, ce qui est rarement admissible, il seroit encore imparfait. Ces actes ne lieroient légalement personne, à l'exception des seuls Législateurs, & resteroient nécessairement dans l'état d'imperfection qui déshonore les meilleures loix faites quelques fois dans les Gouvernemens établis sur des principes oligarchiques & qui prive ces loix de la vraie légalité. Comme c'est là le cas où se trouve la Grande Bretagne, il est évident que son Parlement a si peu de droit légitime à notre obéissance, qu'il n'en a pas même à celle de ses Constituans; que toutes nos premieres loix n'ont qu'une légalité relative, & qu'aucune de ces loix ne nous lie légalement, quoique même aujourd'hui pour la convenance générale, l'exécution de la plupart de ces loix soit & doive être tolérée jusqu'à ce qu'un nouveau systême de gouvernement ait été librement ratifié par le pouvoir co-législatif du peuple, la seule législation légale de cette Colonie. Ce seroit un acte de despotisme que de la mettre en vigueur par tout autre moyen. Dieu nous en préserve! Il est vrai qu'il peut arriver que le peuple soit dominé par la force & contraint d'obéir; mais il détesteroit la tyrannie & ses auteurs. Il croiroit à juste titre ne devoir plier sous ce despotisme qu'aussi long-tems qu'il seroit soutenu par les moyens violens & artificieux qui l'ont fait naître.

Mais la libre ratification du peuple ne suffira pas pour rendre l'établissement legal, à moins qu'il n'exerce complettement un pouvoir illimité de changer la Constitution dans la même forme qu'elle aura été reçue. Ce pouvoir donne nécessairement à tout district la faculté de renouveller, suivant l'occasion, ses Députés aux Comités & aux Congrès, lorsque la majorité de ce district le juge à propos ; & ainsi, sans l'intervention du pouvoir exécuteur & de tout autre pouvoir étranger au corps des Electeurs respectifs, ce droit est si essentiel à notre sureté que nous croyons fermement que vous recommanderez à tous vos Constituans de l'exercer aussi-tôt & de ne souffrir jamais qu'on les en dépouille ; autrement le bon sens de nos Délégués ne leur permettroit pas de dire qu'ils ont tenu leurs Offices du choix volontaire d'un peuple libre.

1776. Juin & Juillet.

Nous sommes aussi persuadés que cette mesure sera plus efficace & plus prompte que toute autre pour écarter de tous nos Conseils les personnes mal-intentionnées, & pour donner à nos procédés publics un plus grand poids qu'ils n'en ont acquis jusqu'à présent parmi nos voisins.

Nous ne nous sommes jamais arrogé, comme corps, ni ne nous arrogerons jamais aucune autorité quelconque dans les opérations publiques du tems présent. Le sens commun nous apprend que l'aburdité d'une

1776. Juin & Juillet.

pareille prétention, non seulement détruiroit notre utilité comme corps d'associés volontaires attachés fortement à la cause de la liberté; mais qu'elle exposeroit chacun de nous à devenir la risée du public. En même tems nous assurons votre honorable Chambre qu'en toute occasion nous continuerons de soutenir avec zele les mesures adoptées pour l'accomplissement de leur grand objet, le rétablissement des droits humains dans les Colonies-unies. Et si à l'avenir le silence des Corps en pouvoir nous autorise à croire que nos représentations peuvent être utiles, alors nous tâcherons de faire notre devoir comme il convient, & nous compterons sur l'indulgence publique pour quelque imperfection qui ne peut affecter notre droiture.

A l'Assemblée des Artisans le 14 *Juin* 1776.

Signé par ordre du Comité.

MALCOM M'EUEN, Président.

Fin du Tome VIII.

LETTRE

*D'un Banquier de Londres, à M.*** à Anvers.*

De Londres le 22 Mai 1778.

DANS le portrait que j'ai hazardé de faire de Milord Chatham, j'ai osé avancer, Monsieur, que la vaine gloire & l'entêtement avoient été ses deux qualités dominantes. Peut-être ce jugement aura-t-il paru trop sévère à quelques personnes qui se seront laissé prendre aux éloges que le Ministere Anglois a toujours eu grand soin de faire prodiguer à cet Ex-ministre, dans la fausse persuasion que son nom en imposoit beaucoup à la France. S'il est nécessaire, pour les faire revenir de leur erreur, qu'elles ayent devant les yeux des témoignages non suspects, je ne puis point en choisir de plus efficace qu'un écrit dont je viens d'avoir connoissance, & que Milord Chatham a pu lire quelques jours avant sa mort. Certainement l'Auteur est un homme très-persuadé que jamais l'Angleterre n'a eu d'aussi grand Ministre, & il le lui dit avec une abondance de cœur tout à fait édifiante. Mais en même tems il veut qu'il lui soit permis de combattre son opi-

nion pour le maintien des droits du trône à l'égard des Américains, de laquelle il fait même dépendre la gloire future de ce grand homme; & il le juge si prévenu de ses idées sur ce point, qu'il met en œuvre tout ce que la flatterie a de plus séduisant & de plus adroit pour le fléchir. Daignez, Monsieur, suivre attentivement cet Ecrivain, & vous serez bientôt convaincu qu'il envisageoit du même œil que moi Milord Chatham, & qu'il savoit que ce n'étoit qu'en faisant un usage outré du ressort de sa vaine gloire, qu'on pouvoit espérer de triompher de son entêtement. — Il est visible que cette piece est sortie de quelque plume intéressée à justifier la résolution où l'on suppose Milord North de se détacher, s'il le faut absolument, de l'article de la dépendance de l'Amérique, résolution regardée comme une conséquence nécessaire de l'expédition des Commissaires, puisque sans cela, elle ne seroit d'aucune utilité. Ce morceau, d'ailleurs, pourra contenter les partisans de Milord Chatham; car c'est l'éloge le plus magnifique, non seulement de sa conduite réelle quand il a été en place, mais même de celle qu'on suppose qu'il auroit tenue s'il y fût resté.

AU COMTE DE CHATHAM

Vincit amor patriæ.

MILORD.

J'ai été long-tems accoutumé à voir en vous l'homme qui avoit relevé notre gloire nationale dans la derniere guerre, & celui que le Ciel deſtinoit encore à tirer un peuple malheureux du précipice entr'ouvert ſous ſes pas. La foi entiere que je donne à toutes vos déciſions, qui ſont pour moi autant d'oracles, me ſubjugue à un tel point, que je me ſens ſaiſi de cette crainte & de ce tremblement qui naîſſent des ſcrupules de Religion, parce que j'ai donné accès dans mon idée à quelques doutes ſur une opinion que vous avez cru devoir adopter & ſoutenir. J'ai la hardieſſe d'élever en moi-même un tribunal d'appel contre un de vos arrêts, celui qui regarde l'indépendance Américaine, tandis que je rends hommage d'un autre côté à la conduite que vous avez tenue dans cette grande diſcuſſion politique, ſinon par une approbation abſolue, au moins avec toute la candeur poſſible.

A l'époque mémorable où le feu Roi, pour condeſcendre aux déſirs de ſon peuple, remit entre vos mains les rênes de l'Etat, la Grande-Bretagne, déja trop humiliée à ſes propres yeux & aux yeux de toute l'Europe, n'avoit perdu cependant que fort peu de

ſes poſſeſſions. L'Iſle de Minorque étoit la ſeule qui nous eût été enlevée. Nous pouvions craindre, il eſt vrai, que l'ennemi ne tournât ſes vues ſur nos Colonies de l'Amérique Septentrionale. Mais pendant le cours de votre adminiſtration glorieuſe, la ſageſſe & la vigueur de vos conſeils, aidées de la valeur des armes Britanniques, ſauvèrent l'Amérique du danger de devenir un appanage de la Couronne de France. L'uſurpateur y fut par tout repouſſé : nos diſgraces furent remplacées par des triomphes. La France, bien loin de s'aggrandir par des conquêtes, ſe vit battue & dépouillée ; & le Canada fut ajouté à l'immenſe continent des Anglo-Américains.

Vos ſuccès, Milord, ne ſe bornèrent point à la terre ferme de l'Amérique. Les Iſles à ſucre des François éprouvèrent le ſort de leurs poſſeſſions continentales. Votre génie triomphateur écraſa celui de la France ſur toutes les parties du globe. Les côtes d'Afrique & d'Aſie retentirent du bruit de votre gloire ; & l'on ne ſauroit dire juſqu'à quel point les limites de la nation Françoiſe auroient été reſſerrées ſi vous n'aviez pas été arrêté au milieu de votre brillante carriere, lorſque très-heureuſement pour l'autre branche de la Maiſon de Bourbon vous jugeâtes à propos de quitter le timon de l'Etat. Cependant, il étoit impoſſible que la ſageſſe de votre politique n'opérât pas encore quel-

que tems après votre retraite. L'Eſpagne ſentit les effets du magnifique plan que vous aviez conçu. Nous eûmes tout le bonheur poſſible dans nos expéditions contre ſes établiſſemens. C'eſt ainſi que les vibrations d'un pendule continuent par la ſeule impulſion qu'il a reçue d'abord.

Vous avez cru, Milord, devoir abandonner les affaires dans un moment où l'honneur & l'intérêt de la nation exigeoient qu'elles reſtâſſent entre vos mains. Eſt-il punition trop rigoureuſe pour l'homme dont le pernicieux crédit vous a forcé à cette fatale retraite? Oui, ſans doute, avant qu'il meure, la nation devroit faire tomber ſur ſa tête tout le poids de ſa malédiction & de ſa vengeance. Vous avez renoncé au brillant éclat de votre caractere public pour jouir d'un bonheur plus ſolide dans une ſituation privée. Vous vous êtes repoſé à l'ombre de vos lauriers, & au milieu des trophées amaſſés autour de vous par votre ſageſſe patriotique. Vous avez laiſſé votre pays amplement dédommagé des pertes légeres qu'il avoit ſupportées ſous l'adminiſtration précédente, & , à ce qu'il paroiſſoit, n'ayant preſque rien à redouter des revers de la fortune ou des balourdiſes de l'ignorance. Les acclamations de vos compatriotes vous ont ſuivi juſques dans votre retraite.

Depuis ce moment fatal, Milord, l'étoile politique de l'Angleterre a conſtament ré-

trogradé, car il feroit puérile de faire mention de quelques lueurs paſſageres de direction contraire qui à peine ont été remarquées. L'étoile Ecoſſoiſe a pris le deſſus, & ſa maligne influence continue encore à ſe faire ſentir. La ruine & le deshonneur de la nation en ont été les ſuites. Les déſaſtres ont ſuccédé aux déſaſtres ſous des adminiſtrations foibles, perverſes ou de peu de durée: elles ont remplacé une ſuite brillante de proſpérités nationales, fruit glorieux de votre adminiſtration. Nous venons de voir le dénouement de cette déplorable ſcène ſous le Miniſtere du Lord North, par le démembrement d'une grande moitié de notre empire.

Permettez-moi, Milord, de me figurer ce qui ſeroit arrivé ſi vous euſſiez occupé le poſte de Miniſtre quand on travailloit à la paix de Paris, & depuis cette époque ſi vous euſſiez continué d'être le diſpenſateur & le gardien de la proſpérité de votre pays juſqu'au moment actuel. Je veux me livrer un moment à une illuſion ſéduiſante. Si vous fûſſiez reſté en place, l'Angleterre auroit certainement fait une paix qui l'auroit amplement (*a*) dédommagée des dépenſes énor-

(*a*) Il eſt tout auſſi croyable que la paix ne ſe ſeroit point faite, malgré le beſoin extrême qu'en avoit l'Angleterre, qui ne pouvoit plus trouver d'argent, ni armer des eſcadres, pour avoir perdu 130,000 hommes à la mer ſeulement, & dépenſé 80 millions ſterling.

mes de la guerre. Si vous eûssiez été à la tête de l'administration, l'Angleterre, en tems de paix, auroit vû ses Colonies gouvernées suivant un systême fondé sur une politique vraiment sage. Notre dette nationale auroit été liquidée d'année en année en proportion de l'étendue & de l'accroissement du commerce national. Sous une administration juste & prudente comme la vôtre, les heureux habitans de nos possessions dans l'Inde, au lieu de maudire leur destinée & de nous avoir en exécration, auroient célébré par des chants de victoire le jour qui soumettoit leurs personnes & leurs fortunes à la domination de la Grande-Bretagne.

L'Agriculture & les Manufactures des Isles Britanniques, accablées de charges qui deviennent tous les ans plus insupportables, se seroient vues délivrées de plusieurs impôts oppressifs dont le fardeau les fait gémir depuis long-tems. Mais par dessus tout cela, mon imagination présente à ma vue enchantée le Parlement de ma patrie rétabli dans cet état de vertu & de dignité qui a signalé son origine; & même, selon toutes les apparences, brillant d'un nouveau lustre, & porté au plus haut degré possible de perfection. Le charme d'une telle vision répand une douce volupté dans tous mes sens. Je m'imagine voir par l'heureuse influence de votre Ministere, prolongé jusqu'à ce jour, le grand Conseil de la Nation devenu réellement l'é-

lite de ses Membres, & purifié de toutes les souillures de la corruption & de la dépendance, Les petits Bourgs, appellés avec raison les parties honteuses de notre Constitution, n'y enverroient plus ces Membres, qui ne semblent destinés qu'à servir de recrues au parti de la vénalité ; & le Parlement n'admettant plus dans son sein que les Représentans des Provinces & des Villes, se rapprocheroit davantage de son institution. Cette auguste assemblée n'auroit plus à rougir de la présence d'un seul Pensionnaire de la Cour. Un Bill efficace contre cette espece d'esclaves eût lavé le Sénat de cette tache qui souille sa gloire. Pour couronner ce tableau, je me figure, Milord, ces vénérables Sénateurs insensibles à toutes considérations particulieres, passant unanimement un Bill proposé par vous pour rendre égale dans toute l'étendue du Royaume la taxe des terres, dont la répartition se fait depuis long tems avec une si étrange partialité.

Est-il absolument impossible que même un Chatham se laisse emporter quelquefois au-delà des bornes d'une juste raison, pour réaliser au moins dans son idée un systême formé pour la gloire & le bonheur de son pays ? Je conçois aisément combien il doit être difficile de descendre de la théorie ravissante d'un ordre de choses aussi sublimes, à la triste réalité de notre existence actuelle. Vous devez avoir trop à souffrir, Milord, si du point d'élé-

vation & de gloire où vous nous auriez placés, vous êtes obligé d'abaiſſer vos regards ſur l'état de miſere & d'abjection auquel nos Miniſtres actuels ont réduit la Grande-Bretagne. Des armées détruites, une marine énervée, & plus de la moitié de l'Empire révolté & indépendant, ſont des événemens d'autant plus nouveaux pour vous, que ſous votre adminiſtration ils auroient été impoſſibles.

Je ne ſuis donc point ſurpris, Milord, qu'au premier coup-d'œil vous ne puiſſiez voir ſans indignation l'orgueil croiſſant de la Maiſon de Bourbon, ou l'union des Colonies de l'Amérique Septentrionale en une grande République confédérée. Vous avez été accoutumé à voir réellement la France à vos pieds, & l'Amérique ſolliciter votre protection. Mais les deſtinées de l'Angleterre ſont changées, & ce changement s'eſt fait par des moyens qu'il ne vous étoit pas plus poſſible d'empêcher, que vous ne le deviez en ſuivant les conſeils de votre ſageſſe.

Certainement, Milord, un grand homme d'état ne compromet ni ſon eſprit, ni ſa vertu en s'accommodant aux circonſtances des tems, quelque fâcheuſes qu'elles puiſſent être. C'eſt une eſpèce de capitulation du ſage avec la fortune, dont l'hiſtoire nous offre plus d'un exemple. Nous n'avons pas oublié, & le devoir de la reconnoiſſance préſente ſans ceſſe à notre ſouvenir le tems où le plus

habile & le plus zélé patriote dont cette nation puiſſe ſe glorifier, ſoumit ſon opinion particuliere (*a*) ſur la queſtion importante de la continuation de la guerre en Allemagne, à la prédilection du feu Roi pour le pays de ſa naiſſance. Nous nous rappellons avec un juſte ſentiment de vénération pour ſa prudence & ſes ſentimens d'humanité, que cet eſprit ſi peu endurant ſouffrit néanmoins que Minorque reſtât entre les mains des François, ſans vouloir leur en diſputer la poſſeſſion. Le ſuccès même de cette expédition ne lui parut pas valoir tout le ſang qu'elle auroit coûté.

Or ſi nous ne pouvons conclure de paix qu'en laiſſant à l'Amérique cette indépendance que la France a reconnue : ſi nous perſiſtons à vouloir dicter les conditions de cette paix, que réſultera-t-il d'une pareille obſtination? Nous avons déja prodigué ſans fruit notre ſang & nos tréſors dans une guerre de terre. Eſt-il néceſſaire que la mer, où juſqu'à préſent nous avons été invincibles, voye flétrir nos lauriers & devienne pour nous, comme il y a tout lieu de le craindre, le théatre de nouvelles diſgraces? Dans la ſituation actuelle

(*a*) C'étoit une condition ſans laquelle M. Pitt ne fût pas reſté en place, & alors ſon ambition prit le deſſus, ainſi qu'il lui étoit déja arrivé lorſqu'il abandonna le parti dans lequel l'avoient engagé les bienfaits de la Ducheſſe de Marlborough.

des affaires, l'Amérique, la France & l'Efpagne réuniffant leurs marines deviennent des ennemis que nous ne devons point méprifer.

En fuppofant que nous ayons le bon efprit de ne point chicaner l'Amérique fur les conditions qu'elle voudra mettre à la paix ; nous fommes prefque fûrs qu'indépendamment d'une part confidérable dans fon commerce, nous conferverons la jouiffance paifible de nos îles. Dans l'hypothèfe contraire, & fi nous voulons abfolument nous précipiter dans tous les embarras d'une guerre auffi cruelle & auffi générale que celle dont nous fommes menacés, il n'eft point de planteur qui ne vous affure, Mylord, que les îles à fucre finiront par fuivre le fort du pays que l'on appelloit autrefois l'Amérique Britannique.

Si votre ame au-deffus des atteintes de la vieilleffe & des infirmités conferve toujours la même ardeur pour le falut de votre patrie, il vous refte encore, même en confentant à l'indépendance, de quoi exercer vos grands talents & fatisfaire une honorable ambition. Le commerce des deux Indes, celui d'Afrique, & les reffources inépuifables de nos propres îles font des objets affez intéreffans pour mériter l'attention du plus grand Miniftre occupé de conferver ces avantages, de les étendre & d'en éternifer la jouiffance, s'il eft poffible.

Les Anciens, Mylord, avoient pour ufage

de ne jamais ſacrifier aux héros qu'après leur mort. Puiſſions-nous, je parle d'un avenir éloigné, trouver un jour dans notre gloire un juſte ſujet de rendre cet hommage à Milord Chatham!

QUELQUE outrée que vous ait pu paroître, Monſieur la flatterie des complimens dont on accable Milord Chatham dans cette lettre, ce n'eſt encore qu'une foible eſquiſſe des louanges exceſſives données à toutes ſes actions par ſes Panégyriſtes depuis ſa mort. Un Ecrivain, qui s'annonce pour aimer ce qui eſt dans l'ordre, a pris de l'humeur. Il trouve un danger réel pour la nation, dans les extravagances auxquelles elle ſe livre pour marquer la haute opinion qu'elle avoit du Lord Chatham. Sa maniere de voir m'a paru très-raiſonnable; vous allez en juger.

Obſervation ſur ce qui s'eſt paſſé dans le Parlement à l'occaſion de la mort du Lord Chatham.

» Tous les éloges donnés avec tant de profuſion à la mémoire de feu Comte de Chatham par les deux partis dans le Parlement, ſont autant de ſarcaſmes contre notre Conſeil-Privé, contre les amis du Roi, & contre les patriotes dans les deux Chambres «.

» Que penſeront les étrangers de voir tout ce que nous avons de grands hommes d'état ſe déſoler de la mort du Comte de Chatham,

& accuser l'injuſtice du ſort pour nous avoir enlevé le ſeul homme qui pût tirer l'Angleterre de l'abîme où elle eſt prête à s'enſevelir dans le moment même où elle avoit le plus beſoin de ſes talens ſupérieurs ? Peuvent-ils avoir oublié que Milord Chatham a été laiſſé ſous la remiſe pendant près de 17 ans, que depuis il n'a jamais été rappellé dans le miniſtere, ſi ce n'eſt une ſeule fois pour être placé dans un poſte qui ne lui donnoit aucun pouvoir & où il n'avoit rien à faire, poſte qu'auſſi il n'a gardé que très-peu de tems ? Ignorent-ils qu'il a paſſé le reſte de ſa vie à cenſurer les meſures de la Cour, & à montrer tout autant de mépris pour les Chefs de l'Oppoſition ? Ne l'ont-ils pas vu nombre de fois contrarié, déſaprouvé, abandonné, baffoué même des deux partis ſelon qu'il lui arrivoit d'adhérer ou de s'oppoſer à leurs opinions ? Enfin toute l'Europe ne ſait-elle pas que la ſeule démarche importante faite d'après ſon avis, pendant tout cet intervalle de tems, a été la révocation de l'acte du tymbre : que cette démarche eſt condamnée aujourd'hui univerſellement comme la ſource de toutes les calamités qui nous aſſiégent ; & que le dernier diſcours de ce grand homme, ſi généralement applaudi, n'étoit qu'une contradiction frappante de tous ſes anciens diſcours en faveur de cette révocation & de preſque tous les diſcours qu'il a prononcés depuis cette époque. Payons

donc tout ce que nous devons à sa mémoire, mais pour l'amour de Dieu ménageons un peu plus l'honneur & la dignité de la nation, & ne lui faisons pas perdre toute sa consistance. Ne donnons point lieu de croire aux François & aux Espagnols que notre nation est sans ressources, que le seul homme qui pouvoit la sauver n'existe plus, que nous deviendrons la proie facile de nos ennemis, parce que nous ressemblons à un troupeau de moutons sans berger & sans chien. En vérité nous ne nous comportons en cette occasion ni comme hommes, ni comme politiques, ni comme philosophes, ni même comme Chrétiens.

Vous conviendrez sans peine, Monsieur, que les appréhensions de cet Ecrivain sont fondées. Je les trouve aussi raisonnables que l'observation d'un Député dans la Chambre des Communes, sur une conséquence tirée par le Colonel Barré à l'appui de sa proposition pour faire inhumer le Lord Chatham aux frais publics. Il prétendoit que ce grand Ministre ayant été tant de fois outragé dans cette Chambre par les propos injurieux de ses Membres, il étoit bien juste qu'elle lui en fît un réparation publique, par les honneurs qu'elle lui feroit rendre sur l'argent de la Nation. Quelqu'un lui repondit aussi-tôt que la nation ne seroit pas assez riche pour payer l'enterrement de tous les Ministres ou gens

en place qui ſont journellement traités en pleine Chambre de diſſipateurs, de fripons ou d'imbécilles par les Députés leurs confreres.

Le placart ſatyrique que vous allez voir, ſur ceux qui décernent tant d'honneurs au Lord Chatham après ſa mort, l'ayant négligé & mépriſé de ſon vivant, m'a paru mériter place dans ce Recueil.

ÉPITAPHE

DU COMTE DE CHATHAM.

Ci gît le corps
de
GUILLAUME PITT,
Comte de CHATHAM,
GRAND ET EXCELLENT HOMME D'ÉTAT,
que le Roi GEORGE III
n'a voulu ni employer ni conſulter:
Sénateur très-inſtruit & très-éclairé,
Éloquent Orateur
&
poſſédant au ſuprême degré le talent
de la perſuaſion,
de qui cependant le Parlement
écoutoit l'opinion
& les conſeils

avec la plus malhonnête impatience,
répondant
à ses argumens par le plus souverain mépris.
Tels étoient à son égard
les sentimens & la conduite
du Roi & du Parlement.
qui,
pour perpétuer le souvenir
de ses lumieres
& de ses talens,
lui ont élevé ce monument.

Priez Dieu pour eux.

Je crois, Messieurs, que la mort de Milord Chatham devenant à peu-près pour nous, ce qu'on entend par la mort de Turenne, nous ne pourrions pas nous en occuper davantage sans laisser échapper d'autres affaires que leurs suites rendront beaucoup plus intéressantes. Nous devons certainement la préférence à celle du Général Burgoyne, ainsi qu'à l'événement du départ de l'escadre qui s'est ennuyée d'attendre le vent à Sainte-Helene, & qui en est partie avant qu'il fût arrivé.

Parlons d'abord du Général prisonnier. On avoit dit qu'il attendroit pour demander à paroître chez le Roi, qu'il eût été innocenté par un jugement militaire. En même-tems

tems le bruit a couru que le Roi avoit voulu le voir & l'entretenir. Mais il s'eſt trouvé que ces deux nouvelles étoient l'une comme l'autre ſans fondement. Le pauvre Général dont la ſanté paroît, dit-on, très altérée, n'a point paru à la Cour, ni annoncé qu'il eût l'intention d'y paroître. Il s'eſt rendu au Parlement, dont il eſt membre pour le Bourg de Preſton dans le Comté de Lancaſtre. Il s'étoit perſuadé, dit-on, que ſa préſence y feroit mettre ſur le tapis la malheureuſe affaire de Saratoga, & qu'il auroit l'occaſion d'entamer ſa juſtification. Mais la Chambre a paru ne faire à lui aucune attention, & il y a paſſé inutilement toute une journée. On donne pour raiſon de cette indifférence la nature embarraſſante de ſon affaire. Quoiqu'en Angleterre, & à ſa place, dans le Parlement Britannique, il eſt le priſonnier des Américains, & auſſi peu libre, que s'il étoit dans les priſons de Boſton. Il ſeroit abſurde qu'on prétendît juger ou dans un Conſeil de guerre ou en Parlement, un homme qui ne ſeroit point à l'entiere diſpoſition de ſes juges.

On ne conçoit point comment il n'a point prévu cette difficulté. En effet ſi on le condamnoit à mort, comme l'Amiral Byng, d'après le ſeizieme des articles de guerre, pour n'avoir pas fait tout ce qu'il auroit pu faire, quelle poſſibilité y auroit-il à exécuter ce jugement, en la perſonne d'un priſonnier

engagé par sa parole, & qui a laissé pour otages son armée entiere? Entend-il promettre, comme Régulus, de revenir en Angleterre quelque soit le sort qui l'y attende, après avoir été dire aux Américains, » Messieurs je » vous prie de vouloir bien m'échanger pour » que je retourne chez les barbares subir mon » arrêt de mort? » C'est un acte d'Héroïsme dont je le crois fort capable ; mais quand il y auroit lieu à une pareille condamnation, le gouvernement Anglois ne voudroit point lui faire acquérir tant de gloire, en se compromettant lui-même par un jugement qui tiendroit de la férocité des anciens ennemis de Rome. Il est donc vraisemblable que M. Burgoyne ne tirera aucun fruit du congé très court, dit-on, qui lui a été accordé, & qu'avant peu il retournera en Amérique sous la garde de l'Officier Américain, dont on assure qu'il étoit accompagné. Voilà quelle est sa position relativement à ses Juges. Vous allez connoître à présent une des principales opinions qui s'établissent ici sur le fond de l'affaire. C'est celle des partisans du Général Carlton son antagoniste, mécontent comme lui du ministere actuel. Vous observerez que sur beaucoup de points, elle rentre dans celle de Milord Germaine, dont je vous ai entretenu déja plusieurs fois. Elle vous apprendra aussi des anecdotes intéressantes sur la derniere campagne, que le seul Général Carlton pouvoit donner.

Obſervations ſur la conduite du Général Burgoyne.

» Depuis pluſieurs ſiecles, il n'y a point eu d'opération militaire qui ait eu des ſuites auſſi funeſtes pour la Grande-Bretagne, que celle du Canada ; il me paroît naturel d'en conclure que le Public portera juſqu'à un certain point ſon attention ſur le plan & ſur la conduite de cette expédition. C'eſt ce qui me décide à lui ſoumettre le jugement que j'en ai porté.

» On dit qu'elle a été imaginée dans le Cabinet, d'après des informations qui juſtifioient l'entrepriſe. Le Miniſtre qui dirige les affaires de la Nation, quoique capable de tenir le timon dans un tems de tranquillité, a prouvé que, dans les circonſtances actuelles, c'étoit une tâche au-deſſus de ſes forces. Il manque de vigueur, d'activité & de réſolution. Une économie mal raiſonnée a énervé nos opérations. L'expédition d'Albany étoit un projet meſquin, conçu dans la vue principale d'épargner la dépenſe. Ce projet, & l'état des forces deſtinées à l'effectuer, furent envoyés au Général Carleton, pour avoir ſon avis. On aſſure que comme politique, il déſapprouva le projet, & que, comme militaire, il lui parut qu'on n'y employoit pas des forces ſuffiſantes. Les Miniſtres avoient l'expédition

fort à cœur, & la franchiſe de Carleton leur fut très-déſagréable. M. Burgoyne revint du Canada. Les papiers publics ſe remplirent d'articles injurieux contre Carleton, ſur ce qu'il étoit retourné à Quebec en 1776. Suivant M. Burgoyne, il eût dû *aller en avant*, Carleton ſoutenoit qu'il avoit mieux fait de ſe retirer. L'événement juſtifie ce dernier avis. M. Burgoyne ſollicita le commandement de l'expédition, conformément au projet des Miniſtres. S'il eût demandé un ſeul bataillon de plus, on auroit cherché un autre Général. «

» Chacun ſe perſuadoit que le Général Howe avoit ordre de faire avec ſon armée les mouvemens néceſſaires pour ſeconder celle du Nord, & diviſer les forces que l'ennemi pouvoit lui oppoſer. Juſques-là tout alloit bien. M. Burgoyne arrive au Canada, ſe met en marche, entre dans Ticondérago, poſte extrêmement fortifié, & abandonné par l'ennemi quoiqu'il lui eût été très-poſſible de s'y défendre. Le jour que M. Burgoyne prit poſſeſſion de ce fort, fut un jour malheureux pour l'Angleterre. — Le Chevalier Howe, dès le commencement de l'été, avoit informé le Général Carleton qu'il ne falloit attendre aucun ſecours de ſa part. M. Burgoyne n'ignoroit point cette circonſtance. Mais elle ne produiſit d'autre effet que de lui inſpirer l'eſpoir d'avoir tout l'honneur de l'expédition d'Albany, ſans l'aſſiſtance de l'armée du Sud. «

» M. Burgoyne, en se livrant ainsi aux illusions de l'amour-propre, oublia les devoirs que lui imposoit sa qualité de Sénateur & de Général. Il savoit que son armée étoit principalement composée d'auxiliaires. Il auroit dû savoir aussi qu'il n'y avoit qu'une suite de succès qui pût lui répondre de l'attachement de cette espece de troupes. Les difficultés les font murmurer, & le danger les effraye. M. Burgoyne pouvoit bien se douter que toutes les forces des Rebelles dans les Provinces de la Nouvelle-Angleterre, se rassembleroient pour s'opposer à sa marche; & qu'elles tenteroient de l'envelopper. Les Américains connoissoient ses forces, & par conséquent l'impossibilité où il étoit de conserver une communication sur ses derrieres pour les subsistances de son armée. Ils savoient que par-tout où il pourroit aller, en pénétrant dans le pays, il ne seroit obéi que jusqu'à la portée de son canon, & point au-delà des postes avancés de son armée. Ajoutez à cela que la route qu'il prenoit, étoit naturellement très-difficile, & que l'industrie de l'ennemi avoit encore prodigieusement augmenté ces difficultés. Dans ces circonstances, étoit-il prudent à M. Burgoyne de s'engager si avant chez l'ennemi? N'étoit-ce pas au contraire le comble de la témérité? M. Burgoyne sait calculer. Il ne risqueroit pas mille guinées, si la chance étoit de vingt contre un à son dé-

ſavantage. Pourquoi donc a-t il riſqué une armée, lorſque la chance de la victoire étoit auſſi conſidérable en faveur de l'ennemi ? La Cour a publié une lettre de M. Burgoyne, où il dit que ſes ordres étoient poſitifs, & il s'en prévaut pour juſtifier ſa conduite. Il n'y a jamais eu de Général chargé d'un commandement ſéparé, à la diſcrétion duquel on ne s'en ſoit rapporté de ce qu'il y auroit à faire pour le bien du ſervice dont il étoit chargé. Je n'héſite point à affirmer que les ordres donnés à M. Burgoyne étoient conçus dans cet eſprit. Il eſt impoſſible en effet qu'ils l'aient été autrement, à moins qu'on ne ſuppoſe le dernier dégré de démence dans les Miniſtres dont ils étoient l'ouvrage.«

»Tels ſont mes ſentimens ſur la conduite de M. Burgoyne dans le commandement qui lui a été confié. — Au milieu de toutes les difficultés qui viennent d'être expoſées, lorſqu'il a voulu faire avancer ſon armée, elle s'eſt trouvée enveloppée, & forcée de mettre bas les armes. La nouvelle de cet événement a été portée à la Cour de France avec toute la célérité poſſible. Cette Puiſſance le jugeant déciſif pour l'indépendance de l'Amérique, a conclu auſſi-tôt un traité avec elle comme Etat ſéparé ; & bientôt après elle a chargé ſon Ambaſſadeur de nous faire une déclaration, où elle joint le *défi à l'inſulte.* «

Signé, UN BRETON.

» P S IL n'y a que l'arrivée de M. Burgoyne qui ait pu engager l'Auteur de cette lettre à la publier. Il respecte dans M. Burgoyne l'homme lettré & l'Officier d'une bravoure éprouvée, & il déplore sincèrement sa situation. Il le plaint comme homme d'honneur & comme Particulier, en même tems qu'il l'accuse comme Général & comme homme d'Etat. «

ABANDONNONS pour aujourd'hui, Monsieur, les discussions sur la conduite du Général Burgoyne, pour nous amuser un moment du combat des Ministres, ses partis, avec une faction que chaque jour voit devenir plus redoutable. Il s'agit de la conduite tenue par le Ministere, après qu'il eut appris le départ de l'escadre de Toulon. Deux Ecrits très curieux ont paru sur cette matiere.

Premier Ecrit, pour les Ministres.

» Le Lord George Germaine, après avoir passé neuf jours à Drayton dans la Province de Northampton, est arrivé le 27 Avril à Londres, précisément à l'instant qu'on y recevoit la nouvelle du départ de l'escadre de Toulon. Il écrivit aussi tôt au Lord North, qui étoit à *Bushy-parck*, & au Lord Veymouth qui étoit à *Ealing*. Le Lord North répondit qu'il seroit le lendemain 28 de bonne heure à la ville. Il s'y rendit en effet, & eut

un entretien de plusieurs heures avec le Lord Sandwich. Ces deux Ministres concerterent ensemble toutes les mesures nécessaires pour expédier la flotte. Les ordres & les instructions furent dressés ensuite pour etre vus par le Conseil qui s'assembla le 29 à midi, & ils furent envoyés sur le champ à Portsmouth où ils arriverent sur le soir. Le 30, on travailla, avec la plus grande activité, à mettre une puissante flotte en état d'appareiller. Le vendredi premier Mai, le vent tourna à l'ouest, & depuis ce moment-là il a été presque toujours si violent, qu'on s'est trouvé dans l'impossibilité de porter à bord la bierre & les provisions nécessaires pour un long voyage. En général il paroît qu'il seroit injuste de taxer de lenteur ou de négligence les Membres du Conseil. Le Lord Germaine est heureusement arrivé assez tôt pour donner les plus prompts avis aux Lords North & Weymouth, qui, pendant toute la vacance du Parlement, se tenoient sur leurs gardes. Le Lord Sandwich étoit alors à Londres. Pour le Lord Suffolk, il est retenu à la campagne par une maladie si grave, qu'il ne doit pas être question de lui. Enfin, d'après cet exposé des choses, il est démontré que les Ministres n'ont point perdu de tems, & qu'ils ont fait tout ce qu'on pouvoit attendre de leur activité pour mettre la nation en état de se défendre au-dedans, & pour la disposer à agir efficacement au-dehors. «

Second Ecrit, contre les Miniſtres.

» Le Lord George Germaine arriva *par hazard* à Londres le lundi 27 Avril. Deux heures après, on y reçut de Paris la nouvelle que l'eſcadre de Toulon avoit appareillé le 13. Le Lord Germaine dépêcha ſur le champ un courier à *Bushey-park*, pour informer le Lord North de ce qu'on venoit d'apprendre. Ce Miniſtre répondit par un petit billet, qu'il ſeroit le lendemain de bon matin à Londres, où il n'eſt arrivé cependant que le ſoir, & très-tard. Le mercredi 29, le Conſeil s'aſſembla. Le jeudi 30, les ordres furent envoyés à Portſmouth, pour faire partir l'eſcadre; mais il lui falloit encore une ſemaine, pour être en état de mettre à la voile. *Par bonheur*, le vent devint contraire le vendredi premier Mai, événement heureux parce qu'on n'avoit pas pu encore embarquer ni l'eau, ni la bierre, ni une infinité d'articles qui manquoient. Mais, au dire des Miniſtres, ce fut le vent qui empêcha la flotte de partir. Il a continué à être contraire pendant pluſieurs jours, dans l'intervalle deſquels le *Victory* de 100 canons, & le *Ruby* de 64, ſont pourtant venus des Dunes à Spithead, ce qui ne ſe ſeroit pas pu, ſi le vent n'eût pas été très propre à ſortir du canal. «

Si ces faits ſont vrais, & nous avons tout lieu de le croire, que la Nation eſt à plaindre d'être ſi mal gouvernée! Hé quoi! dans

un tems où l'Adminiſtration auroit dû épier tous les mouvemens de la France, une eſcadre formidable eſt ſortie de Toulon le 13 Avril ! Une nouvelle auſſi importante n'a été ſçue des Miniſtres que le 27, quatorze jours après l'événement. Lorſqu'elle arrive, il ne ſe trouve à Londres qu'un *ſeul* Miniſtre, & encore eſt-ce par le plus *grand haſard* du monde. Ce Miniſtre en informe un de ſes Collègues par un Exprès, & ce Collègue, qui n'eſt qu'à douze milles (quatre lieues) de diſtance, n'étoit pas encore arrivé au bout de quarante-huit heures. Alors le Conſeil s'aſſemble. On expédie les dépêches, pour profiter du vent, & appareiller ſans délai ; mais hélas ! la flotte manque des proviſions les plus ordinaires; & voilà un nouveau retard de près de trois ſemaines. Si l'on ſe fût conduit ainſi en 1759, lors de la ſortie de l'eſcadre de Breſt, il y a long-tems que l'Irlande ſeroit une Province de France ; mais alors le grand Chatham étoit premier Miniſtre.

ENFIN la diviſion de douze vaiſſeaux de ligne, dont l'Amiral Byron doit prendre le commandement pour aller chercher l'eſcadre de Toulon, eſt partie le 20 Mai de la rade de Sainte Helene, par un vent Sud-Oueſt abſolument contraire. Auſſi le lendemain 21 étoit elle revenue à Sainte Helene, d'où pourtant elle peut être repartie depuis, le vent ayant ſauté à l'Eſt. Voici l'état de

de cette division qui est commandée par l'Amiral Hyde Parker.

	Canons.	Commandans.
La Princesse Royale....	90	Millbanck.
Ce vaisseau est celui que montera l'Amiral Byron quand la flotte l'aura joint à Plymouth.		
Le Bedford..........	74	Affleck.
Le Cornwal..........	74	Edouards.
Le Conqueror.........	74	Graves.
Le Culloden..........	74	Balfour.
Le Grafton..........	74	Wilkinson.
Le Russel...........	74	Drake.
Le Sultan...........	74	Wheelock.
L'Invincible.........	74	Evans.
Le Royal Oak........	74	Hyde Parker.
Le Fame............	74	Colby.
Le Cumberland.......	70	Peyton.
La Guadeloupe.......	28	

En retirant ces onze du nombre de 33 qui étoient assemblés à Spithead, il ne devoit plus en rester que 22 ; mais le port de Portsmouth en a fourni sur le champ 4 nouveaux, savoir :

	Canons.	Capitaines.
Le Sandwich........	90	R. Edwards.
Le Berwich..........	74	Stewart.
L'Elisabeth.,..........	74	Maitland.
La Pallas............	36	King.

Aujourd'hui l'Escadre de Spithead doit donc être de vingt-six vaisseaux de ligne, du nombre desquels il faut retirer le *Prince de Galles* amiral Barrington, parti, dit-on, pour la station des Isles du Vent : reste vingt-cinq. Il y en a huit qui sont destinés à établir leur croisiere dans le canal aussi-tôt que le vent y sera favorable. Ces vaisseaux sont le *Prince George*, l'*Ocean & le Queen*, chacun de quatre-vingt-dix canons : la *Princesse Amélie* & le *Foudroyant* de quatre-vingt : l'*Hector*, l'*Egmont* & le *Ramillies* de soixante-quatorze, & en outre le *Romney* de cinquante, & le *Romulus* de quarante-quatre. — Alors il ne restera plus à Spithead que dix-sept vaisseaux de ligne soi-disant armées, & peut-être en aussi mauvais état que certains de ceux qui sont sortis, & qui ont donné lieu à l'Amiral Keppel d'écrire à la Cour, qu'il ne pouvoit point se résoudre à appareiller avec des vaisseaux à moitié pourris, dans lesquels les Matelots eux-mêmes ne mettoient aucune confiance, & n'auroient point le courage de se battre, parce que la premiere bordée de canon qui leur seroit envoyée les mettroit en pièces. Vous pouvez être sûr, Monsieur, que ces états de vaisseaux sont très-justes ; je vous exhorte à ne point donner de foi à ceux de certaines Gazettes en langue Françoise qui copient servilement celles qui sont soudoyées par les Ministres Anglois, pour dire que le nombre des vaisseaux de ligne

restés à Spithead depuis le départ de l'Amiral Hyde Parker est de quarante quatre.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. Du 23. — Enfin, Monsieur, le jour est pris dans la Chambre des Communes pour y entendre le Général Burgoyne qui a promis de dévoiler des mysteres de la plus grande importance. Ce jour sera mardi prochain 26, pourvu cependant que le Roi ne fasse pas lundi 25, la prorogation du Parlement. On est fort surpris ici que sa qualité de prisonnier ne lui fasse point perdre son droit de séance & de voix dans la Chambre; quelqu'un à qui cela paroît, comme à moi inexplicable, a dit plaisament, que sans doute il y venoit comme le Député des Etats-unis d'Amérique, & qu'il doit y lire à rebours l'expédition de Xenophon ou la retraite de Prague. En général il n'a pas autant d'amis qu'il s'en est peut-être flatté, ayant contre lui, outre les principaux Ministres, les factions des Howe & de Carlton. On paroît, sur-tout, lui savoir mauvais gré de la lettre qu'il a écrite à M. Gates, pour se plaindre de l'infraction de la capitulation. Le Congrès, dit-on, n'a pas eu plutôt connoissance de son mécontentement qu'il a senti la nécessité de changer de conduite à son égard & à l'égard de son armée. Il a pris sur le champ la résolution de ne plus compter sur la parole d'un corps d'Officiers qui avoient eu le courage de blâ-

mer hautement ſa conduite; & il a prétendu de ce moment là être fondé à exiger que la ſanction des Miniſtres fût donnée aux termes qu'il lui plaiſoit de demander. Par-là le Congrès a mis le Roi & ſon Conſeil dans le plus grand embarras, car s'il ſe décide à accéder aux propoſitions ſur leſquelles le Congrès inſiſte, ce ſera une reconnoiſſance virtuelle de ſon indépendance, & il n'y aura pas un Etat en Europe qui n'acquiere ſur le champ le droit de faire ſon traité particulier avec les Etats-unis, & d'enlever à l'Angleterre tout ce qui pourra lui convenir de leur commerce.

P. S. Du 24 Mai.

Il n'y a que quelques jours encore qu'on a appris ici que le Maréchal Duc de Broglie étoit nommé Commandant-Général des troupes de France aſſemblées ſur les côtes de Normandie, &c. & l'effroi que cette nouvelle a cauſé généralement, s'eſt déja étendu juſqu'aux extrémités des trois Royaumes. Il ſe débite que cette armée eſt forte de 60,000 hommes dont il y en aura 18 mille employés à une deſcente, ſoit en Angleterre, ſoit en Ecoſſe, ſoit en Irlande, ſoit même dans les Iſles de Jerſey & Guernſey, &c.

Je ne puis vous peindre, Monſieur, le trouble & la conſternation de tous les ordres de Citoyens dans toutes villes. Quelque reproche que le Lord Effingham ait pu faire

aux Miniſtres pour avoir augmenté de deux tiers depuis cinq ans le nombre des Commis de l'Amirauté, on vient de doubler celui des Commis de la guerre, pour les expéditions de tous les ordres, à envoyer & à renouveller ſans ceſſe aux Milices & aux troupes réglées dans toutes les parties où l'on ſe croit menacé, c'eſt-à-dire, par-tout à la fois. — Il vient d'être fait auſſi des changemens eſſentiels dans les deſtinations des vaiſſeaux de guerre. Pluſieurs Capitaines qui comptoient faire campagne reſteront ici pour le ſervice des rades. — Toutes les villes maritimes ſe cottiſent pour élever des fortins, des redoutes, &c. & pour hériſſer leurs murs de canon. Quand elles ſe ſont bien fortifiées d'un côté : elles craignent que l'ennemi ne vienne de l'autre ; les bras manquent aux travaux, & le commerce ainſi que l'agriculture ſouffrent tout ce que vous pouvez vous imaginer. Il y aura ſix camps de Milice, en Angleterre ſeulement. Ils couteront des ſommes immenſes par le nombre prodigieux des Officiers d'Etat-Major, ainſi que pour les tentes, le bois de chauffage, la paille, &c. &c. &c. On eſtime à cinquante mille livres ſterling l'établiſſement de chacun de ces camps. Au milieu de tous ces embarras M. Hobart, frere du Vice-Roi d'Irlande, vient d'arriver de la part de ce Seigneur, pour annoncer au gouvernement qu'il y auroit certainement une révolte en Irlande avant la fin de Juin;

ſi on n'y fait point paſſer au plutôt des ſommes conſidérables : peut-être deux ou trois cents mille livres ſterling. Où les trouvera-t-on?

Le 16 il s'eſt tenu une nombreuſe aſſemblée à Londres chez le Duc de Northumberland. Elle étoit compoſée de la Nobleſſe & des Notables, des Comtes de Northumberland, de Durham & de Newcaſtle, qui ſe trouvoient alors à Londres. Cette aſſemblée avoit pour objet de délibérer ſur les moyens de mettre les côtes de ces Provinces à l'abri d'une invaſion. Le Duc de Northumberland informa ces Meſſieurs qu'il n'y avoit que trop de ſujet de croire que les François ſe diſpoſoient à frapper quelque coup dans leur canton : qu'on avoit des avis très-allarmans de leurs diſpoſitions ; & qu'il s'en rapporteroit à l'aſſemblée ſur les meſures qu'il étoit convenable de prendre pour ſe garantir d'une invaſion. Après diverſes ouvertures relatives à cet objet, on eſt convenu que le Duc de Northumberland & le Lord Darlington, Lords-Lieutenans du premier de ces Comtés, s'adreſſeroient ſans délai au gouvernement & lui demanderoient cinq régimens, dont trois de milice & deux de troupes réglées, indépendamment d'un régiment de cavalerie, pour être mis en quartier à Sunderland, Durham, Newcaſtle, Morpeth & Alnwick : qu'un Officier général s'établiroit au centre de ces places ; qu'on formeroit

formeroit des magasins de toute espèce & sur-tout d'armes, article qui manque aujourd'hui dans les arsenaux d'Angleterre; & enfin que deux sloops croiseroient sans cesse devant la côte. Il a été arrêté sur la proposition du Chevalier Charles Hardy, de demander au gouvernement deux gros vaisseaux de guerre, dont l'un seroit en station à l'entrée du port de Shields & l'autre à Sunderland. Le Duc de Northumberland proposa en outre de concourir aux mesures adoptées à Morpeth. Entre autres personnes de distinction qui ont assisté à cette assemblée on nomme les Ducs de Richmond & de Portland, les Lords Darlington, Ravensworth, Lisburne & Percy : le Chevalier William Middleton, M. Fenwick & le Doyen de Winchester.

Observations du Banquier de Londres *sur un article du* Courier de l'Europe., *N.° XXXIX, relatif à la Feuille politique qui se publie à Anvers.*

DANS ma lettre du 16 Avril dernier, Monsieur, je vous donnai connoissance d'un quatrain en vers latins sur l'alliance conclue entre la France & les Etats Unis d'Amérique. L'idée de l'Auteur m'avoit paru heureuse : je la trouvois pleine de sentiment, & j'y voyois la vérité réunie au mérite de l'expression : d'ailleurs point de faute contre les

regles de la Grammaire ou de la Poëfie : tout cela m'a paru fuffire pour vous engager à le lire, & même pour effayer d'en faire une traduction. Je vous avouerai aujourd'hui le motif fecret qui m'animoit, c'étoit l'efpoir que ce premier éloge poëtique d'un Traité auquel vous avez vu toute la France applaudir, pourroit être connu par le canal de votre Feuille, à la Cour de Verfailles, & que l'Auteur, fujet d'une Cour étrangere notre amie, y feroit noté favorablement, ce qui, dans la vie, peut quelquefois fe retrouver. Je vous donnai le nom, la demeure & la qualité de cet Etranger, qui eft M. *Peufqueurs*, premier Commis de la Pofte de Duffeldorff. Je ne connois nullement ce fujet de l'Electeur Palatin; mais il ne m'a point paru que ce fût une raifon pour réfifter au défir que je fentois en moi, de lui faire quelque bien, par un moyen facile & innocent, en traduifant & publiant fon quatrain, dont, comme bon François, je lui fais tout le gré poffible.

Quel eft donc aujourd'hui mon étonnement de voir qu'au contraire je lui ai rendu un très-mauvais office : que je l'ai expofé à être jugé digne de la mort des chiens enragés, ou du fupplice des blafphémateurs, oui, Monfieur, d'être noyé, ou d'avoir la langue coupée ! Mais ce qui me paroît fur-tout inconcevable, c'eft que cet arrêt barbare autant qu'au fond il eft inique, ait été fignifié à toute l'Europe par un Courier dont le Maître

s'eſt annoncé pour être un François zélé, & pour avoir droit à ce nom par les ſervices militaires de ſes peres en France & par les ſiens propres ! S'il a le cœur vraiment François, il faut croire que c'eſt à ſon inſçu qu'on l'a rendu l'organe d'un vœu auſſi déteſtable. En vain le Correſpondant auroit pu lui dire qu'on ne peut pas faire un trop rigoureux exemple des mauvais Verſificateurs: il auroit sûrement répondu à cet aigre & farouche Cenſeur, qu'il pouvoit diſtiller ſon fiel ſur d'autres objets moins agréables à la Nation Françoiſe que le Traité avec les Etats-Unis. — Ce qui me prouve encore que le Rédacteur n'a point eu connoiſſance de cette méchanceté, c'eſt qu'il auroit infailliblement obſervé qu'en me citant, moi qui ai dit que M. *Peuſqueurs* étoit de Duſſeldorff, on n'avoit pas le droit de le ſuppoſer d'un autre pays. Or on a imaginé de le qualifier *Poëte Alſacien*. Cette infidélité eût inſpiré au Rédacteur une juſte défiance, & il auroit dit à ſon pédant, » pourquoi eſt-ce un *Alſacien* que vous choiſiſſez, quand vous voulez faire noyer quelqu'un ou lui faire couper la langue, à l'occaſion d'un Traité de la France avec l'Amérique ?

En voilà aſſez de dit ſur cet article ; *verbum ſapienti.* Il me ſuffit d'avoir prouvé, d'une maniere contre laquelle je ne crois pas que le Rédacteur réclame, que cette noire

platitude a paſſé dans ſa Feuille ſans ſa participation.

Il me reſte à défendre ma traduction du quatrain, qui a été auſſi attaquée. Il ne me conviendroit point de dédaigner une imputation auſſi grave en fait de traduction, que celle de n'être point fidele au texte. Toute ma correſpondance avec vous, Monſieur, roulant ſur des traductions, il m'importe beaucoup de me laver de ce reproche, qui m'ôteroit le mérite eſſentiel de ce genre. D'abord on n'a rapporté au-deſſous des vers latins que la moitié de ma traduction, que vous trouverez dans votre Numéro XLI, page cccvij. On prétend enſuite que j'ai mal traduit *oppida & urbes*, en le rendant par *Villes & Etats*. Mais ma juſtification eſt entre les mains de tout le monde dans l'Horace de Sanadon & dans l'Homere de Pope. Sanadon a traduit ainſi ce vers de l'invocation de l'Odyſſée, — *Qui mores hominum multorum vidit & urbes*, » qui voyagea dans pluſieurs PAYS, & s'inſtruiſit des mœurs de pluſieurs peuples. « Voici *Pope* ſur la même invocation, & pour le mot grec qui correſpond à *urbes*. » Their manners noted and their *States* ſurvey'd. « Ce Poëte Anglois auroit mis tout de même *Cities*, car il n'étoit point gêné pour ſa rime. Mais le mot grec, qu'en ce lieu tous les Traducteurs Latins ont traduit par *urbes*, il l'a rendu par *Etats*. Madame Dacier a mis *Villes*

& Pays. C'eſt dans Pope & dans le P. Sanadon, comme dans mon Eſſai de Traduction, une Synecdoche du genre, c'eſt-à-dire, le plus pour le moins, figure très-familiere aux Traducteurs, qui ſavent quelque choſe de plus que la ſignification de *Collegium*, & qui n'ont pas oublié ce précepte d'Horace, *nec verbum verbo curabis reddere, fidus interpres.*

PRISES FAITES A LA MER.

Vaisseaux pris par les Anglois.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus &c.*
Trois bâtimens. .	De France, chargés de munitions, d'habits, &c. taine Lane.	Pour la Baye de Chesapeak.	Arrivés à New-York le 16 Mars; ils avoient été pris par les vaisseaux de guerre en croisiere.
La Lydia. . . .	Virginie, chargé de tabac.	. . . . .	Par les mêmes.
Le Vicomte de Vaux, Capitaine Martin Donat, de 600 tonnaux, monté de 24 canons.	Du port l'Orient chargé de lainage &c.	Pour l'armée du Général Washington.	Pris le 23 Février par le Capitaine Symonds de la frégate le *Solbay* de 30 canons, & envoyé à New-York.
Un gros bâtiment Suédois monté de 20 pieces de canon de fonte.	De Cadix, avec munitions de guerre & sel.	Pour la Virginie.	Envoyé à New-York par le vaisseau de guerre le *Saint Albans*.
Le *NewPort*, brigantin.	Boston.	Virginie.	Envoyé à New-York par le *Solebay*.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Le brigantin le *Beckford*, Capitaine Thomas Mackfield.	Nouvelle Angleterre, sur son lest.	. . . . .	Tous pris & envoyés à New-York par le brigantin, lettre de marque de Glasgow, le *Loyal Subject*, Capitaine André Symes, qui n'a commencé sa course que vers le 10 Mars.
Le brigantin le *Joseph*, Capitaine Abraham Japan.	*Idem.*	. . . . .	
Le brigantin le *Rachael*, Capitaine Purnel Johnston.	Barmodar, chargé de sel.	. . . . .	
Le brigantin le *Sally*, Capitaine Samuel Tucker.	*Ditto.*	. . . . .	
Le sloop *Henri*, Capitaine Moody.	De l'Isle Saint Domingue avec ballotteries.	Pour la Caroline, avec ordre d'y charger du tabac pour la Maison Guasque & fils à Bilboa.	
La Rosiere d'Artois, de 220 tonneaux, de Nantes.	Saint Domingue, melasses.	. . . .	Pris par le vaisseau de guerre la *Galatée.*
L'exeter, Capitaine Mount.	Edenton dans la Caroline Méridionale, 63 boucauts de tabac.	. . . .	Pris par 34 degrés 10 minutes de longitude, à la hauteur du Cap Hottetas, par le Corsaire le *Hammond*, Capitaine Coodridge.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Trois bâtimens.	Dont un de France chargé de cordages.	....	Pris par le même, qui a fait en tout neuf prises depuis le mois de Décembre.
Le Deficient, Corsaire.	De Salem.	....	Pris par une lettre de marque & conduit à Tabago.
Quatre bâtimens.	Chargés de riz & de tabac.	....	Pris par le même.
Un bâtiment...	Virginie, 188 boucauts de tabac, valant 16000 livres sterling, sur le pied de 80 à 90 livres sterl. le boucaut.	France.	Pris par la frégate l'*Emerald*, & conduit à New-York.
Le Delaware, Capitaine Marshall,	Guadeloupe.	Caroline Méridiodale.	Pris par un vaisseau armé & conduit à New-York
La Minerve, Capitaine Beard.	Caroline Méridionale.	France.	Pris par une petite frégate & conduit à Saint Christophe.
Un bâtiment....	95 boucauts de tabac.	....	Pris par le *Héros*, Corsaire de Guernesey.
La Panthere, Corsaire Américain de 14 canons & trois bâtimens de transport.	....	....	Pris par le *Setacket*, après cinq heures de combat, par le vaisseau de guerre le *Haerlem*, & conduit à New-York.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Les quatre Freres bâtiment François, Capitaine Barrholti Altazin.	Ténériffe.	. . . . .	Ce vaisseau a ralâché à Spithead où il a été saisi par les Officiers du port le 6 Mai, en vertu de l'ordre de l'embargo.
Les deux Freres, Capitaine Macbride, Corsaire Américain, ayant un Officier François à bord.	. . . .	. . . .	Pris le 3 Avril par le *Duc de Portland*, Capitaine Connor, conduit à la Jamaïque.
Le Lutel, bâtiment François & tout l'équipage François.	Riviere d'York, chargé de tabac.	Nantes.	Pris par la *Junon*, lettre de marque, & conduit à Waterford.
Un bâtiment. . .	. . . .	. . . .	Amené à Lisbonne par le *Peace & Plenty*, M'Gregor de Belfast.
Un bâtiment. . .	. . . .	. . . .	Amené à Bristol par le *Barbary*, paquet de la Grenade.
Le Nancy, Capitaine Lane.	Caroline Méridionale, 120 barils de riz, 79 d'indigo & 40 boucauts de tabac.	Nantes.	Pris & conduit à Milford.

Vaisseaux pris sur les Anglois.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus.*
La Comtesse de Morton, Capitaine Orrock.	Barcelone.	. . . . .	Pris par la *Revenge*, Capitaine Cuningham, à 30 lieues Sud-Ouest du Cap Saint Vincent. On compte que ce Corsaire a fait vingt-quatre prises depuis Noël.
L'Escape. . . .	De Trapin.	Terreneuve.	Par *idem*.
Le Tapley, Capitaine Hall.	Malaga.	Biddiford.	Par *idem*. - Les trois Capitaines ont été renvoyés en Angleterre sur un bâtiment Suédois.
La Polly, Capitaine Westcoat.	Afrique avec 200 Noirs.	Jamaïque.	Pris par un Corsaire Américain, & envoyé à la Guadeloupe.
Les illustres Cinq	Alicante.	Londres.	Pris par le Corsaire le *Silas Deane*, & conduit à Lisbonne ou il a été saisi par ordre de la Cour.
La Marie, Capitaine Green.	Barbades, chargé de rum.	Philadelphie.	Pris par un Américain & conduit à la Martinique.
Le Jenny, Capitaine Pierrepoint.	Isles de l'Amérique.	Halifax.	Pris par un Corsaire Américain.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Le Prudent, Capitaine Rouxhall.	Londres.	Madere.	Pris par le Corsaire Américain le *Lion*, & conduit à la Martinique.
L'Eliza, Capitaine Jack.	Clyde.	Halifax.	Pris par un Américain.
Le Lively, Capitaine Calvert.	De Corke.	....	Pris le 12 Mars sous le vent de Curaçao.
Le Batchelor.	New-York	Philadelphie.	Pris par un Corsaire Américain.
Le Perigord, Capitaine Wood.	Venise.	. . . . .	Pris par un Américain & envoyé en Amérique.

LETTRE

*D'un Banquier de Londres, à M.*** à Anvers.*

De Londres le 29 Mai 1778.

LA ſeſſion, Monſieur, approchant de ſa fin, je ne puis pas différer d'avantage de reprendre le fil des diſcuſſions du Parlement. N'appréhendez point des récits longs & ennuyeux, comme la plupart des diſcours qui s'y font entendre. Je m'attacherai aux points capitaux & je ne releverai que les notices que tout homme qui aime l'inſtruction prendroit la peine de porter ſur ſes tablettes.

Chambre des Pairs le 12 Mai.

Le Lord Effingham demanda qu'il fut donné communication à la Chambre de l'emploi de onze millions ſterling octroyés pour les dépenſes ordinaires & extraordinaires de la marine, & qu'on rendît raiſon de l'accroiſſement de la dette de ce département depuis ſept ans. Ce Seigneur expliqua les motifs de ſa motion, & entra dans divers détails & calculs. Le Lord Sandwich lui ayant répondu, il ne fut point tenu compte de ſa replique, & ſa motion fut re-

jettée ſans aller aux voix. La juſtification des Miniſtres de la Marine roula ſur l'urgente néceſſité qui obligeoit quelquefois de détourner les fonds des objets précis pour leſquels ils avoient été donnés. — Il allégua l'impoſſibilité de calculer juſte les beſoins d'un vaiſſeau, à l'occaſion du vaiſſeau le Dragon qui ne coûteroit que 29,000 liv. ſterl. pour être bâti à neuf, & qui en a coûté 37,000 de réparations. Il ſe tira mieux, attendu les circonſtances, de l'augmentation des Commis, qui, du nombre de 58 en 1773, ſe trouvent portés aujourd'hui à celui de 127. — Le Lord Sandwich ne manqua pas ce moment pour reprocher au Comte Effingham que lui même étoit cauſe de cette augmentation de Commis, pour avoir demandé une immenſité de copies d'états qui avoient fait paſſer inutilement quantité de nuits à tout ce monde. Mais le Lord Effingham retorqua le reproche contre Mylord Sandwich, à qui il fit voir que c'étoit ſa faute, ſi tous ces papiers avoient été copiés inutilement, puiſqu'il s'étoit obſtiné à refuſer les eſſentiels, & qu'il n'avoit donné les autres qu'imparfaits.

VOICI un paſſage de l'Eſprit de Merlin qui ſervira de commentaire aux allégations du Lord Sandwich :

» Ce fut en 1760, immédiatement après la

mort du bon Roi Georges II, qu'on forma le plan de laiſſer pourrir notre marine, & de la tenir hors d'état d'agir. Il fut arrêté en même tems de démembrer de la Grande-Bretagne toutes ſes poſſeſſions étrangeres. Il n'eſt pas même encore certain que nous conſervions l'Irlande. Tous les préparatifs de guerre ne ſe font que dans la vue d'amuſer les ignorans. Il faut bien ſauver les apparences; mais nos eſcadres seront toujours trop foibles pour agir avec efficacité. «

» Lorſqu'on veut ſtationner pour cinq ans une frégate à la côte d'Afrique ainſi qu'aux Indes orientales ou occidentales, où le ver eſt ſi deſtructeur, on a toujours ſoin de la doubler en cuivre, & cela ſe fait fort ſecrettement; mais ſi quelqu'un s'aviſe de conſeiller à l'Amirauté d'employer le même moyen pour conſerver toute la marine, elle répond que l'eau s'inſinuant entre le cuivre & les planches pourrit les bordages, & que le cuivre corrode le fer. Ces Meſſieurs trouvent cependant le moyen de remédier à ce mal, lorſque cela leur plaît. La vérité eſt que le dépériſſement de la marine remplit leurs poches, & ruine la Nation. «

» La diſette de bois de chêne eſt ſi grande en Angleterre, qu'il a été queſtion de faire ordonner, par un acte du Parlement, de doubler en cuivre tous les vaiſſeaux deſtinés pour les deux Indes. Il n'y a d'autre difficulté à ſurmonter que le crédit des Conſ-

tructeurs qui gagnent davantage à réparer un vieux vaiſſeau qu'à en conſtruire un neuf. La prompte deſtruction de la marine fait leur fortune. Pourquoi Sa Majeſté, & les Propriétaires des vaiſſeaux marchands, chacun pour leur propre compte, ne s'entendent-ils pas pour prévenir de ſi horibles abus? C'eſt qu'ils ſont bien anciens & bien enracinés. Du tems même de Charles II, l'Inſpecteur de la marine doubloit mal les vaiſſeaux, exprès pour tromper ce Prince qui cherchoit des moyens d'empêcher les vaiſſeaux de pourrir ſi promptement. «

» On a fait voir au Roi à Portſmouth une frégate doublée en cuivre. Si Sa Majeſté avoit demandé pourquoi tous ſes vaiſſeaux de guerre n'étoient point doublés de la même maniere, on auroit répondu: » Sous le bon plaiſir de Votre Majeſté, la marine actuelle doit être renouvellée cinq fois pendant un ſiecle; ce qui eſt très-avantageux pour les Employés, à commencer depuis le premier Lord de l'Amirauté, juſqu'au plus petit Commis des chantiers. Si tous les vaiſſeaux étoient doublés en cuivre, à peine faudroit-il reconſtruire la marine deux fois pendant cent ans. Ce n'eſt point l'argent qui nous manque, car pendant les cinq dernieres années, nous avons eu plus d'argent qu'il n'en faut pour reconſtruire toute la marine; mais nous ſommes attachés à nos profits. Votre Majeſté & la Nation pourront dire pareillement

ment que nous sommes obligés d'employer du chêne étranger ; mais cela nous est encore égal, pourvû que nous puissions exercer le péculat avec impunité.« C'est ainsi que la Nation est ruinée par les émolumens & les tours de bâton de tous ces Messieurs. «

» Le Comte de Bristol devoit arborer son pavillon sur le *Royal George* de cent canons ; mais apres la visite qui a été faite de ce vaisseau, on a reconnu qu'il étoit hors d'état de mettre à la mer, & qu'il avoit besoin d'une réparation considérable. On dit actuellement que ce Lord n'aura point de commandement cet été. «

» Le public auroit certainement tiré plus d'avantages de la promenade dispendieuse du Roi à *Chatham* & à *Portsmouth*, si Sa Majesté s'y fût fait accompagner d'un Marin expérimenté, pour lui expliquer *pertinemment* & *loyalement* les différens objets qu'il a examinés. Il lui falloit un homme de qui il pût apprendre à connoître la véritable *structure d'un vaisseau*, & à distinguer un vaisseau pourri d'un vaisseau qui ne l'est pas. Cet homme lui auroit aussi fait porter un coup-d'œil éclairé sur les bois de construction qui sont dans les magasins : car la force d'une marine ne consiste pas seulement en *tambours battans*, *pavillons flottans*, & *saluts de canon*. A la maniere dont s'est faite cette revue, on ne sait rien qui puisse contredire ce qui a été avancé par

le Duc de Richmond, lorſqu'il a propoſé d'examiner l'état de la Nation. «

Le 15.

La Chambre fit la premiere lecture du bill du vote de crédit, qui lui avoit été apporté des Communes: & une Commiſſion du Roi donna l'approbation de Sa Majeſté à 63 bills ſur des affaires publiques ou particulieres.

Le 18

Le Lord Weymouth apporta à la Chambre diverſes Lettres reçues par les Secrétaires d'Etat relativement à l'équipement de la flotte de Toulon. Il fut ordonné qu'elles reſteroient ſur le bureau; & arrêté enſuite, ſur motion, que la Chambre, les examineroit le lundi 25.

Chambre des Communes, le 11 Mai,

M. Pulteney attaqua violemment les Miniſtres ſur ce que les recrues deſtinées à renforcer le Général Howe, n'étoient point encore parties de Glaſgou, tandis qu'elles pourroient être arrivées en Amérique, ſi les tranſports qui devoient être rendus à Glaſgou le 2 Avril y fuſſent arrivés au tems marqué. — M. Penton, l'un des Lords de l'Amirauté, ne put défendre les Miniſtres, qu'en alléguant que les Armateurs de Glaſgou avoient demandé un fret exceſſif, & qu'il avoit fallu fréter des bâtimens dans la

Tamise pour aller prendre ces troupes dans la riviere de Clyde. — M. Pulteney prit occasion de cet aveu, pour faire entendre que les Ministres trouvoient toujours le moyen de faire tomber toutes les affaires aux Entrepreneurs leurs cliens dans Londres; & il insista sur sa motion pour que les ordres donnés à l'occasion de ce fret fussent mis sous les yeux de la Chambre. Sa motion fut admise.

On discuta ensuite l'affaire des *Bills* pour le commerce d'Irlande, sur laquelle la Chambre s'ajourna au 13 Mai, après avoir entendu les témoins & les avocats qui paroissoient pour les villes ou communautés de Liverpool, de Lancastre & de Glasgou. — M. Creighton, témoin pour cette derniere, représenta à la chambre que son commerce étoit ruiné par la guerre d'Amérique, & que ne recevant plus le tabac de la Virginie & du Maryland, cette ville s'étoit tournée du côté des îles à sucre, dont elle exportoit les productions à l'Irlande, qui n'avoit pas le droit de les tirer à droiture: que sur vingt-cinq vaisseaux qu'elle avoit envoyés l'année derniere aux îles, il y en avoit eu vingt pour l'Irlande: que si le Bill qui permettoit l'importation à l'Irlande passoit, ce seroit Glasgou qui tireroit d'Irlande le sucre, au lieu d'y en porter; que Glasgou privé de son commerce

avec l'Amérique & avec l'Irlande, feroit totalement anéantie.

M.M. Bolton, Harding & Campbell s'efforcerent de prouver que leurs cliens feroient infailliblement ruinés, fi le bill dont la Chambre s'occupoit paffoit en loi. Il fut prouvé que la corporation de Liverpool devoit 24000 livres pour la conftruction & réparation de fes chantiers, & que ce Bill rendroit très-précaire la sûreté des créanciers. Les fommes dûes à Lancaftre par les Planteurs des Ifles de l'Amérique furent évaluées à 500,000 livres. Ils font en arriere de plus d'un million avec Glafgow.

Il eft très-probable que ces fommes immenfes feront perdues pour les Marchands, ou bien il faudra qu'ils aillent s'établir en Irlande, s'ils veulent les recouvrer. Le commerce de Glafgow employoit quinze mille tonneaux pour tranfporter le fucre en Irlande; tous ces bâtimens vont fe trouver fans emploi, & la deftruction de cette pépiniere de Matelots caufera par contre-coup un préjudice confidérable à la nation, tandis que l'Irlande n'y gagnera pas plus de 18000 livres fterling par an.

Quelqu'un a obfervé que fi les cinq bills en faveur du commerce d'Irlande paffoient en loi, 60,000 manufacturiers dans le Lancashire feroient ruinés par l'effet de ces bills. Il faut donc s'attendre qu'ils feront tout au monde pour les faire avorter. D'un autre

côté, M. Burke aſſure que l'Irlande ſe ſoulevera, ſi les bills ſont rejettés.

Le 12.

Les affaires de l'Afrique occuperent la chambre en comité : elle entendit plusieurs dépoſitions. Mais comme il y avoit trop peu de députés, la chambre s'ajourna au lendemain. Il y a apparence qu'il ne ſera point queſtion efficacement de l'Afrique dans cette ſeſſion, quoique M. Luttrel ait fait tout ſon poſſible pour perſuader la chambre du danger où il voit l'Afrique, qui, ſuivant lui, ſera peut-être une des premieres poſſeſſions britanniques attaquées par la France. Dans cette ſéance, le Lord North préſenta à la chambre, l'original & la traduction d'un traité avec le Prince d'Anhalt-Zerbſt pour un corps de troupes.

Le 13.

A l'occaſion de l'octroi annuel de 13,000 livres ſterling, propoſé pour l'entretien des forts ſur la côte d'Afrique, M. Luttrel, déclara qu'il s'oppoſoit à la motion, ſi le premier Lord de la Tréſorerie ne juſtifioit point de l'emploi de pareille ſomme octroyée l'année derniere, ainſi qu'il l'avoit promis lors de l'octroi. Il aſſura que bien loin qu'on y eût employé cet argent, toutes les fortifications le long de la côte étoient reſtées dans le plus mauvais état imaginable. En

répliquant à quelques objections que lui fit le Lord North, il entra en détail sur la situation & les productions de l'Afrique. Il fit voir que les habitans des parties méridionales du continent américain ne pouvoient point cultiver leurs risieres sans le secours des noirs qu'on y importoit ci-devant d'Afrique. Il pria la chambre de faire attention aux progrès des François dans ce commerce, en lui rappellant qu'anciennement la côte d'Angola fournissoit, année commune, aux Traiteurs anglois, 18,000 negres tandis qu'à présent à peine en tire t-on deux mille, » ce qui démontre assez, dit il, l'inattention du gouvernement sur cette partie. «

M. Burke pria la Chambre de remarquer qu'avec une si modique somme il étoit impossible de relever tous les forts d'une côte si étendue : qu'il falloit ou réduire le nombre de ces forts, ou octroyer une somme plus considérable. M. Luttrel ayant été assuré par un député Directeur de la banque, qu'on devoit être sans inquiétude sur l'emploi de l'argent, il retira son opposition, & la motion passa sans aller aux voix. — On continua ensuite d'entendre des dépositions sur l'affaire des bills d'Irlande, & la Chambre s'ajourna.

Le 14.

La chambre approuva l'arrêté de la veille

pour accorder une ſomme de 18,071 livres ſterling, qui ſervira à payer la dépenſe d'un corps d'infanterie légere du Prince d'Anhalt-Zerbſt.

Le Chevalier George *Saville* propoſa de dreſſer un Bill à l'effet de révoquer certaines clauſes de l'acte pour empêcher les progrès du papiſme, paſſé dans les onzieme & douzieme année de Guillaume III.

Cette motion fut développée & appuyée par M. Dunning. Il cita les trois clauſes principales qu'il conviendroit de réformer. Premierement, celle qui déclare coupable de haute trahiſon, & ſujet à priſon perpétuelle tout Prêtre papiſte étranger prêchant ou enſeignant ſa Religion en Angleterre, & qui décerne la peine de mort comme pour félonie, contre un Prêtre anglois coupable du même délit. 2°. Celle qui ſoumet à confiſcation l'héritage paternel du fils d'un Anglois Catholique Romain, ſi ce fils eſt élevé en pays étranger. 3°. Celle qui adjuge la préférence pour une hérédité, à un parent plus éloigné qui ſe feroit proteſtant, ſur un Catholique Romain parent plus proche. M. Dunning, après avoir démontré la dureté exceſſive d'une telle loi, rapporta un trait d'Hiſtoire tiré de l'Evêque Burnet, pour faire voir quels en avoient été l'eſprit & le motif. » Un article du traité de Ryſwick, favorable au culte de la Religion romaine en Angleterre, fit croire dans le tems que la

Cour étoit diſpoſée à l'encourager. La minorité des communes imagina ce Bill pour connoître ſes vraies intentions. Contre ſon attente, le Bill fut accueilli. On voulut reculer; mais le Miniſtere pouſſa la choſe avec vigueur. La minorité des Communes chargea le Bill des clauſes les plus ſéveres, eſpérant le faire rejetter par les Pairs. Mais elle avoit mal calculé, & le Bill paſſa en loi. «

L'Avocat général (M. Thurloe) cita encore un trait de la dureté de cette loi: c'eſt qu'il eſt des cas où le fils proteſtant eſt rendu indépendant de ſon pere Catholique romain, & il obſerva qu'il y auroit de l'inconvénient à ne pas révoquer cet acte en ſa totalité.

Le Lord Beauchamp exprima le vœu que cet exemple fût ſuivi du Parlement d'Irlande, les trois quarts des habitans de ce Royaume gémiſſant ſous la cruelle oppreſſion du Bill contre les papiſtes.

Le Lord-avocat d'Ecoſſe (M. Dundas) fit remarquer à la chambre que l'acte ayant été paſſé avant l'union de l'Angleterre avec l'Ecoſſe, qui dans le tems avoit porté une loi preſque ſemblable, il en propoſeroit un particulier pour la révocation de cette derniere loi.

Toute la Chambre, en général, paroiſſant animée du même eſprit de tolérance qui avoit dicté la motion, en établiſſant que la liberté & la tolérance étoient inſéparables, l'ordre fut donné au Chevalier George Saville, au

Jurisconsulte Dunning, au Lord Beauchamp, à l'Avocat Adair, & à l'Avocat Géneral de rédiger le bill, & de le présenter.

L'ESPRIT de Merlin a fait sur ce bill les observations suivantes : » Parce que nos Ministres ont été si heureux dans leur plan de gouvernement pour l'Amérique; parce qu'ils ont si habilement conduit l'entreprise de réduire treize Colonies réfractaires, ils essayent aujourd'hui leurs forces pour renverser & changer toute notre constitution religieuse & civile. Courtisans & patriotes, tous les partis se réunissent, pour donner entrée chez nous, par une large porte, aux Catholiques Romains, en révoquant les loix pénales & les statuts tyranniques de notre grand libérateur Guillaume III, quoique la plus rigoureuse de toutes, je veux dire celle qui déshérite les Papistes, ait reçu un adoucissement raisonnable par un acte de la troisieme année de George I, ch. 18. Ils deviennent tolérans envers un esprit d'intolérance : l'enthousiasme de la liberté les enyvre. La liberté angloise va commettre un suicide. Elle va creuser elle-même l'abysme qui l'engloutira. Voilà encore de la besogne de Mylord North faite à la hate pour s'en repentir à loisir.

UN autre Ecrivain s'exprime ainsi :
» Le mystere est enfin dévoilé. Les anciens Wighs se sont vûs congédiés : les plus détermi-

nés Jacobites ont été appellés au Miniſtere, & voilà qu'on eſt ſur le point de révoquer, en grande partie, les loix contre le papiſme, ces loix qui forment la digue la plus forte contre le retour de la tyrannie & de la race des Stuarts. C'eſt à ce but caché qu'ont tendu toutes les deſtitutions de Miniſtres depuis celle du feu Duc de Newcaſtle, & toutes les promotions depuis celles des Bute, des Litchfield, des Gower, &c. Ils ſont à la fin détrompés, ceux qui affectoient de rire ou de ſe moquer de nos écrits patriotiques, dans leſquels on ne ceſſoit de montrer les allarmes les plus vives ſur l'attachement ſecret de nos Miniſtres à l'Egliſe Romaine, & ſur leur averſion pour la liberté & le proteſtantiſme. Les eſprits les moins clairvoyans apperçoivent aujourd'hui le motif pour lequel le papiſme a été établi dans le Canada: — pourquoi il a été ordonné aux Juges d'éluder, & quelquefois même d'enfreindre les ordonnances pour la punition des Prêtres papiſtes qui cherchent à pervertir les Sujets Britanniques, & à les attirer à leur croyance: — pourquoi on a totalement fermé les yeux ſur le rapide accroiſſement du papiſme, tant à Londres, que dans les Provinces, & ſur l'érection illégale de Chapelles Romaines dans les Villes & dans les Comtés, malgré tant de plaintes portées à ce ſujet: — pourquoi les créatures des Miniſtres en Irlande, pour intimider les Proteſtans de ce Royaume, & les faire ac-

quiescer à un surcroît de taxes & de charges, de pensions, les menacent depuis deux ans d'armer & d'enrôler leurs ennemis invétérés, c'est-à dire, en termes plus clairs, de les exposer encore une fois à être égorgés par les Papistes. Enfin, ce qui étoit un paradoxe cesse de l'être aujourd'hui, & l'on n'ignore plus pourquoi le (*a*) *Pere Philipps*, au lieu d'être puni, n'a reçu que faveur & applaudissement sous l'administration de Bute, & pourquoi le *Pere* (b) *Mac Mahon*, ce Détracteur effronté de la Réforme & de la Révolution, est autorisé & même encouragé à répandre dans la Capitale & dans les Provinces son dernier libelle, intitulé: *English Candour and Good Nature*, malgré toutes les réclamations de plusieurs Membres du Parlement d'Irlande & de plusieurs Ecrits qui ont paru & dans ce Royaume & en Angleterre. «

» D'après les débats de la Chambre des Communes, à peine peut-on se permettre d'espérer qu'il nous reste aucun rempart à opposer à l'introduction du papisme. Un des Députés a déclamé contre les amendes auxquelles sont condamnés les Jésuites & les autres Prêtres qui exercent leurs fonctions dans

---

(*a*) Ecrivain de la communion Romaine, qui a donné une histoire de la vie du Cardinal de Poole, & des causes de la réformation en Angleterre.

(*b*) Autre Ecrivain de la même Communion, mais non dans les ordres, comme on le prétend ici.

des endroits non privilégiés. Un autre a blâmé cette loi si salutaire de nos sages ancêtres, qui nous défend d'envoyer nos enfans dans les Etats de nos Ennemis, de la Communion Romaine, où, sous prétexte d'éducation, on leur inspire nne antipathie incurable pour notre excellente constitution & pour la Religion établie. D'autres, parmi lesquels je vois à regret plusieurs des principaux hommes de loi attachés au Conseil de Sa Majesté, (M. Thurloe, Avocat Général, & M. Dunning) se sont élevés contre tout le corps des actes qui proscrivent le papisme. Les sentimens inouis qui ont été mis en avant à cette occasion ne peuvent manquer, aussi-tôt qu'ils seront *connus*, d'inspirer les plus vives allarmes à toutes les Communions de Protestans répandues dans les trois Royaumes. Dans le vrai, plus nous avons lieu de craindre les innovations dont nous sommes menacés sur des objets aussi importans, plus nous devons être empressés de savoir *toute l'étendue* des concessions que nos Ministres ont le projet de faire à la Communion Romaine. Il a été dit tant de choses dans les débats sur *tous les services rendus par les Catholiques Romains*; on a tant exalté *leur attachement au Gouvernement*, ce qui signifie sans doute la plus basse adulation pour Bute & pour ses créatures, *& le droit naturel qu'ils ont au libre exercice de leur Religion*: on a fait voir tant d'iniquité à se mêler *de l'éducation de nos enfans, & de cruauté à molef-*

ter leurs Prêtres, que, ſans être ſoupçonné d'une terreur déraiſonnable, tout Proteſtant peut craindre que, dans cette ſeſſion ou dans la ſuivante, les Papiſtes ne ſoient mis à tous égards ſur le même pied que les Proteſtans, en ſuppoſant qu'il n'y ait pas lieu d'appréhender que le Papiſme ne ſoit établi dans la Grande-Bretagne comme l'a été dans le Canada la *Religion dominante* «.

» Le Bill en faveur des Papiſtes, quoiqu'ordonné, n'étant point encore paſſé, & le public ne ſachant point encore qu'elles *clauſes de révocation* il contient, non plus que les effets dont il peut être ſuivi : je ne pouſſerai pas plus loin cette diſcuſſion. Mais avant de finir, j'avouerai franchement que malgré l'étonnement où m'ont jetté tant de fois les opérations des Miniſtres, relativement à l'Iſle de Falkland : à la taxation & à la guerre d'Amérique : aux loix du Canada : aux déclarations faites en dernier lieu par les Cours de France & d'Eſpagne : à l'état de l'Irlande, privée de défenſeurs : au départ de la flotte de Toulon, je n'ai jamais été auſſi étonné qu'en entendant le diſcours contre les loix du Papiſme, qui m'ont réellement laiſſé comme *un homme frappé de la foudre* «.

M. Temple Luttrel remit ſur le tapis l'octroi pour l'Afrique, pour modifier ſa motion, & dire, que la ſomme de 13,000 liv. ſterling, ne ſeroit appliquée à l'acquittement d'aucunes dettes contractées par les

employés du comité avant le mois de Décembre 1778. — Il donna pour motif qu'il lui étoit revenu que le Bureau du commerce avoit connoissance de péculats singuliers à la charge du comitté d'Afrique, & qu'il avoit défié le seul Commissaire de ce Bureau qui se trouvât dans la Chambre de le désavouer. — Le Lord George Germaine qu'il avoit ainsi désigné, eut avec lui une très-vive altercation, dans laquelle Luttrel fit bien voir que les regards sourcilleux d'aucun Ministre ne pouvoient lui en imposer. Enfin, le Lord North, pour appaiser Luttrel, ayant pris quelques mots de sa modification, l'octroi fût approuvé.

Le 15.

Les Bills d'exportation & d'importation d'Irlande, occuperent encore la Chambre. Le Chevalier Philipp Jennings Clerke demanda que le dernier fût renvoyé à trois mois. Le Lord New-Haven qui l'appuyoit, fit voir la nécessité de continuer à entendre les témoins, que le parti contraire avoit demandés.

Le Chevalier Clerke ayant consenti à retirer sa motion, on entendit deux Avocats, qui plaiderent contre le Bill, & ensuite le Chevalier George Younge demanda qu'il fut arrêté que la Chambre s'en occuperoit le Lundi 25.

Le Lord New-Haven observa que le Par-

lement feroit peut-être féparé avant le 25: qu'il étoit visible, qu'on cherchoit un misérable subterfuge, pour se défaire des Irlandois, & que la Chambre s'obstinoit à ne pas voir les avantages infinis qui résulteroient de l'un & l'autre Bill pour l'Angleterre.

M. Gascoyne nomma quantité d'articles qui ne pourroient point être exportés d'Irlande, & il insista sur les grandes conséquences de celui d'exportation, l'un & l'autre lui paroissant demander les plus mûres délibérations.

La question ayant été portée aux voix, elles furent presque toutes pour le Chevalier George, c'est-à-dire pour que le Bill fût renvoyé à huitaine, ce qui semble dire que c'est une affaire manquée pour cette session.

Seconde lecture du Bill pour les Catholiques Romains: elle donna lieu à M. Ambler de proposer une réforme entiere du Code criminel anglois, composé de Loix portées dans des tems qui n'ont aucune ressemblance avec le nôtre. La session touchant à sa fin, il convint qu'une affaire de cette importance ne pourroit être entamée que dans la session prochaine. Revenant sur le Bill des Catholiques, il fit sentir le danger de se laisser emporter à un enthousiasme trop ardent en leur faveur, & il insinua quelques modifications, dont le Chevalier George Saville, soutenu de M. Charles Turner, fit

voir l'inutilité & les inconvéniens. M. Turner ſe déclara pour une tolérance univerſelle, qui embraſſeroit toutes les eſpèces de Religions. Il parla avec éloge de la conduite exemplaire des Catholiques, comme ſujets, comme citoyens & comme chefs de famille. — La ſeconde lecture du Bill fut demandée par acclamation, & il fut enſuite arrêté que la Chambre s'en occuperoit le lendemain en comité.

Le Chevalier William Meredith informa la Chambre que le Vendredi 22, il demanderoit qu'on examinât les papiers concernant la flotte du Comte d'Eſtaing, apportés le 16 par le Lord North à la Chambre.

La Chambre délibéra ſur le nouveau Bill de la milice. Diverſes modifications furent propoſées. La ſeule eſſentielle conſiſtoit à ſoulager le Gouvernement de la dépenſe d'un Clerc ou Secrétaire de bataillon, lorſqu'il n'y a pas plus de deux compagnies : elle paſſa à l'affirmative. — Le Chevalier Saville fit voir l'inconvénient d'incorporer les Officiers réformés à la demi-paye avec la milice. Il devoit réſulter de-là, ſuivant lui, que des forces deſtinées pour la défenſe momentanée de la Conſtitution, deviendroient une armée permanente ſous l'autorité de la Couronne.

Le Chevalier Philipp Jennings demanda pourquoi les Capitaines à la demi-paye ne ſeroient point admis dans la milice, ainſi

que

que les Lieutenans & les Enseignes? M. Sawbridge lui répondit que les Constitutions de l'armée ne le comportoient point; attendu que si on permettoit à des Capitaines à la demi-paye de conserver leur réforme en entrant dans la milice avec le même grade, il en résulteroit un très-grand préjudice pour le service des troupes reglées. Ces Capitaines trouveroient plus doux de prendre des commissions dans la milice; & l'armée, dans le moment du besoin, se verroit privée du service des Officiers les plus expérimentés. — Après quelques nouvelles modifications, le Bill passa & il en sera fait rapport le 19 à la Chambre.

Par un compromis entre les deux partis, les Bills Irlandois seront remis à un Comité, qui continuera à entendre les témoins & les Avocats.

On lit les réflexions suivantes sur les Bills Irlandois, dans un papier très-accrédité.

» Les Irlandois ne doivent pas avoir grande obligation au Parlement d'Angleterre pour les dernieres résolutions qu'il a prises relativement à leur commerce. Son objet est d'appaiser leur ressentiment & de gagner leur confiance pour leur faire supporter de nouvelles taxes, dont le fardeau l'emporte de beaucoup sur les avantages qu'ils peuvent retirer de l'étendue qu'on promet de donner à leur commerce. Le Parlement d'Irlande a

déja octroyé 300,000 livres, & il s'est engagé à prendre des mesures pour augmenter l'établissement de ses forces militaires. Les charges que l'Irlande supporte sont certaines, les avantages qu'elle doit recueillir d'un commerce ruiné, sont bien problématiques «.

» Voici ce que répondit un Irlandois à quelqu'un qui lui demandoit ce qu'il pensoit de la prétendue faveur que le Parlement d'Angleterre paroissoit vouloir accorder à l'Irlande. » La conduite du Ministere est exactement semblable à celle d'un filou qui vous fait penser à toute autre chose qu'à votre bourse, tandis qu'il en délie les cordons & en tire votre argent. Le Vice-Roi d'Irlande est l'homme qui vuide nos poches, pendant que le Lord North est le compere qui nous amuse «.

» Il est certain que le Gouvernement ne pourroit mieux faire que de se relâcher sur les loix du Papisme en Irlande. Les Catholiques Romains composent près des quatre cinquiemes de ce pays. Ils ne jouissent pas à présent des avantages ordinaires qui résultent des loix de la société. En leur refusant l'exercice d'un privilége si naturel, on diminue leur affection pour une Constitution qui les opprime. Faites que les Catholiques puissent avoir leurs propriétés assurées comme les autres Sujets; puisque rien n'est plus raisonnable pour quiconque connoît les

principes de juſtice, de morale & de politique. Mais d'un autre côté il faut empêcher qu'ils n'entrent dans la partie exécutrice ou légiſlative de la Conſtitution. Au moyen de cet arrangement, les deux partis ſeront ſatisfaits, ou du moins ils auront lieu de l'être: car les Catholiques Romains auront leurs propriétés aſſurées & les Proteſtans les excluerons de toute autorité politique «.

Parmi le grand nombre de raiſons que l'on a fait valoir à l'appui des Bills Irlandois qui ſont actuellement ſous les yeux du Parlement, il en eſt une dont il paroît que le public n'a pas été inſtruit. La voici: l'Angleterre doit certainement quelques compenſations à ce Peuple, pour l'infraction qu'elle a faite aux articles de Limerick. Ces articles, quoique conclus & ſignés par le Général Ginkle & enſuite confirmés par le Roi Guillaume & par la Reine Marie, n'ont jamais été mis en exécution; au contraire, on a publié immédiatement après pluſieurs loix très-ſéveres dont l'objet étoit directement contraire à l'eſprit de ces articles.

Le 19.

La Chambre en comité reprit le Bill des Catholiques Romains. M. Dunning propoſa d'y ajouter une formule de ſerment, en ſubſtance la même que celle de ſuprématie & d'abjuration.

Dans un pareil comité ſur le Bill d'ex-

portation de l'Irlande, M. Bamber Gaſcoy-ne propoſa que la laine, & les étoffes mêlées de laine, les toiles peintes & les rouilles de coton, ainſi que les toiles fil & coton, le houblon, les verroteries, les chapeaux, le charbon & la poudre à canon, fuſſent exceptées du nombre des articles dont l'exportation aux Colonies ſeroit permiſe aux Irlandois (ce qui réduit l'exportation aux ſeules toiles de pur lin, blanches ou à carreaux ou peintes. Il ne s'en exportoit pas pour quinze cents livres ſterling par an, par les Manufacturiers anglois.) — Le Lord New-Haven, répondit que ces exceptions leur enleveroient tout le fruit de la grace qu'on cherchoit à leur faire. — Suivant M. Conolly, la miſere du Royaume étoit ſi exceſſive, que le Bill devoit toujours être accepté, comme un gage de futures faveurs. Il parla des nombreuſes banqueroutes qui ſe ſont faites depuis peu dans ce Royaume, & de pluſieurs milliers d'ouvriers de la ville de Dublin, aujourd'hui ſans ouvrage, & ſoutenus par des charités publiques. Il ajouta qu'il eſpéroit de voir l'Irlande auſſi étroitement unie à l'Angleterre, que le Comté de Middleſex. Le Lord Nugent & M. Burke furent du même avis. Celui-ci ajouta qu'il eſpéroit que dans la prochaine ſeſſion l'affaire ſeroit examinée plus ſoigneuſement, parce que le Parlement ſentiroit la néceſſité d'accroître les avantages de la premiere &

de la plus méritante des dépendances Britanniques. — La motion de M. Gaſcoyne paſſa ſans qu'on levât les voix; après que M. Gilbert eut fait voir que l'exportation, (par le Bill actuel) s'étendoit aux Chandelles, aux diverſes poteries, à la bonneterie, à l'ébéniſterie, aux meubles, & à toute la bijouterie.

M. Gaſcoyne obtint auſſi, que les vaiſſeaux d'Irlande pour la côte d'Afrique, puſſent y porter des lainages, pour completter les aſſortimens néceſſaires à ce commerce. L'objection qui fut faite par le Chevalier Younge, que cette permiſſion faciliteroit aux Irlandois l'exportation de leurs gros lainages, ne prévalut point. — Ce même député fit arrêter, (cet article ayant été convenu d'avance) que le Bill n'auroit lieu que quand le Parlement d'Irlande, auroit impoſé des droits intérieurs, égaux à ceux d'Angleterre, ſur les articles dont l'exportation va lui être permiſe, ſans pouvoir donner de gratifications. — Il fut arrêté de même, ſur la demande du Chevalier William Bagot, qu'il ſeroit mis un droit de 2 livres 10 ſols par tonneau ſur tout le fer importé en Irlande.

Le Chevalier Thomas Egerton demanda enſuite que ce Bill d'exportation n'eût lieu, que quand le Parlement d'Irlande auroit révoqué un acte qui met un droit d'un demi denier, ſur chaque livre peſant de fil de lin exporté d'Irlande. Suivant lui, ce droit

revenoit à 4 pour 100 de la valeur. Si on y joint la commiſſion de 2 pour 100, le fret, les droits de port, &c. le tout ſe monte à dix pour cent de plus pour le conſommateur anglois que pour l'irlandois. Il allégua que le Comté de Lancaſtre, prenoit à l'Irlande chaque année pour 150,000 livres de ce fil. Il plaida pareillement pour les intérêts de la Ville de Mancheſter, à cauſe de ſes toiles de lin à carreaux, & il fit voir que cette ville, pour avoir montré un ſi généreux zele avant & depuis la déclaration de la France, ne méritoit pas d'être ruinée comme elle le ſeroit, ſi on n'ajoutoit point cette clauſe en ſa faveur au Bill en queſtion, parce que l'article des toiles à carreaux occupoit chez elle, quantité de femmes & de pauvres ouvriers, dans les intervalles de tems que laiſſoient les articles plus conſidérables.

Le Lord Nugent & M. Jenkinſon, s'éleverent contre cette motion, qui tendoit à rompre le traité de 1698, par lequel la Grande-Bretagne s'étoit engagée à donner tout l'encouragement poſſible, & ſa pleine garantie, aux Manufactures de toiles d'Irlande, en conſidération du ſacrifice qu'elle lui avoit fait de ſes lainages, qui étoient dans la condition la plus floriſſante. M. Burke aſſura que l'impôt dont on demandoit la ſuppreſſion rapportoit à l'Irlande 7,500 livres ſterling, & que cette ſuppreſſion ne

feroit pas gagner plus de 1,500 livres à l'Angleterre. Il rappella à la Chambre que l'Angleterre avoit donné jusqu'ici 5 pour 100 de gratification pour le fil de lin importé d'Irlande, & 14 pour 100 pour l'exportation des toiles manufacturées de ce fil; ce qui compensoit bien le désavantage du droit irlandois de 4 pour cent à la sortie. Le Lord North fut du même avis que le Lord Nugent, déclarant que toute manufacture de lin, sous quelque dénomination que ce puisse être, appartient à l'Irlande, qui doit en jouir avec la plus entiere liberté, & qu'en laissant aux Irlandois l'article des toiles de lin peintes à carreaux, on ne leur fait point de grace. — La clause proposée par M. Egerton fut rejettée par 79 contre 33 : pluralité 46.

Le 20.

Le Lord North remit à la Chambre un message du Roi, concernant la famille du Lord Chatham, portant que le Roi accordoit, pour le tems de la durée de sa propre vie, une somme annuelle de 4,000 livres sterling aux héritiers du Comte Chatham; recommandant à la Chambre de pourvoir à rendre ce secours perpétuel. — Ledit message renvoyé au Comité du lendemain, celui d'Afrique commença. — Le sieur Roberts, ci-devant Gouverneur en Afrique, appellé pour déposer, donna des détails in-

téressans sur la diminution de cette branche de commerce, lui assignant pour premiere & principale cause, les empiétemens des François. » Ils ont, dit-il, formé des établissemens sous le canon de nos forts qui ne sont pas assez redoutables pour tenir dans le devoir les Villages Negres voisins, & ils ont même élevé une factorerie dans la maison d'un des principaux Agens du Comité. Ces établissemens sont approvisionnés des magasins de Gorée. Il y a actuellement plusieurs de leurs vaisseaux dans la riviere Gambie, & même, (cette assertion fut prouvée par une lettre sur le Bureau,) sur la Côte d'Or. Le prix des Noirs est haussé par les François, & le monopole nous en est enlevé. « — Il imputa encore la hausse du prix des Noirs à la rivalité des Traiteurs Anglois. Il conseilla l'établissement d'une Compagnie à l'instar de celle des Indes, comme le moyen le plus sûr de faire rentrer l'Angleterre dans la jouissance de ce monopole. En 1672, lorsque la Compagnie d'Afrique fut formée, ce commerce étoit encore plus tombé qu'aujourd'hui. De huit forts que les Hollandois y avoient, ils ne lui en avoient cédé qu'un, & les Danois en avoient deux. Cependant la Compagnie prospéra beaucoup plus que toutes les autres Nations dans ce commerce. Il avança que les sommes octroyées n'étoient point appliquées suivant l'intention du Parlement, & qu'elles servoient à payer les prétendues

dettes des Officiers du Comité. — Cette aſſertion ne fut point contredite par M. Camplin, ci-devant Secrétaire, & aujourd'hui Membre du Comité. L'un & l'autre aſſurèrent qu'une Compagnie excluſive, qui auroit un gros capital à mettre dans ce commerce, tireroit d'Afrique, non-ſeulement des eſclaves, de l'or, de l'yvoire, de la cire, & des bois de teinture, mais qu'elle importeroit en Angleterre du tabac, du riz & de l'indigo, les uns & les autres de ces articles beaucoup meilleurs & moins chers que ceux qui venoient d'Amérique, & qu'on pouvoit y ajouter encore les minéraux, l'ambre gris, & diverſes autres productions très-utiles.

Une autre cauſe du déclin de ce commerce, ſuivant le Gouverneur Roberts, c'eſt le défaut de crédit des Planteurs des Iſles Angloiſes : autrefois ils avoient coutume de donner des cautions à Londres, pour le payement des ordres que les Armateurs recevoient d'eux ; mais ils ne ſont plus en état de donner ces cautions, & les Armateurs Anglois ont abandonné ce commerce.

Sur la fin de la ſéance, les Membres du Comité s'étant retirés ſucceſſivement, comme il n'en reſtoit plus que dix, la délibération fut remiſe au lendemain.

JE viens de lire, Monſieur, un compte très-intéreſſant ſur le commerce ancien & actuel de l'Angleterre en Afrique, qui doit

avoir naturellement ſa place à la ſuite des débats que vous venez de lire: c'eſt une dépendance néceſſaire du ſyſtême que M. Luttrell cherche à établir, pour que l'Angleterre puiſſe retrouver, par le moyen de l'Afrique, une partie des pertes que lui cauſera la ſéparation des Etats-unis.

Etat des retours annuels d'Afrique pour les marchandiſes qui y étoient envoyées par l'ancienne Compagnie Royale, leſdits retours pris ſur une évaluation moyenne

	Livres Sterling,
40,000 Eſclaves, à 12 livres ſterling......................	480,000
120,000 onces d'or en poudre, à 40 ſols ſterling......	240,000
30 tonneaux de dents d'Eléphans, à 60 livres.........	1,800
150 tonneaux de cire d'abeille, à 40 livres..................	6,000
250 tonneaux de bois dit *Camwood*, à dix livres..........	2,500
20 tonneaux de poivre de Malayetta, à 10 livres.......	200
Total des retours annuels d'Afrique, prix courant.....	730,500

Voici le prix qu'ont été vendus en Eu-

rope & en Amérique les articles ci dessus mentionnés.

Evaluation moyenne.

	Livres Sterling.
40,000 Esclaves, à 30 livres par tête....................	1,200,000
120,000 onces d'or en poudre, à 3 livres 17 sols 6 deniers.	465,000
30 tonneaux de dents d'Eléphans, à 100 livres.........	3,000
150 tonneaux de cire d'abeilles, à 100 livres........	15,000
250 tonneaux de bois dit *Camwood*, à 38 livres le tonneau..	8,250
20 tonneaux de poivre de Malayetta, à 50 livres le tonneau....................	1,000
Total de la vente annuelle des marchandises d'Afrique, du tems de la Compagnie............	1,692,250
Les marchandises ci-dessus avoient été prises en échange pour des manufactures Angloises, des marchandises des Indes & du rum des Isles, montant annuellement à	730,500
Profit annuel pour la Grande-Bretagne, lorsque la Compagnie Royale d'Afrique possédoit les forts........................	961,750

	Livres Sterling.
Les vaisseaux Anglois, qui en 1777 ont fait la traite sur la côte d'Afrique, n'y ont acheté que 10,000 Esclaves, évalués sur un pied moyen à 20 livres par tête	200,000
300 tonneaux de gomme Séréga, à 18 livres............	5,400
Ils peuvent y avoir pris pour porter en Europe, en or, en dents d'Eléphans, en cire d'abeille & en bois dit Camwood, la valeur de	25,000
Total....	230,400

L'Angleterre, pour n'avoir point exporté la quantité de ses manufactures & des marchandises de l'Inde qu'elle exportoit annuellement du tems de la Compagnie Royale d'Afrique, a donc perdu l'année derniere (1777) un débit de.................	500,100
Puisque les importations annuelles faites par cette Compagnie, lorsqu'elle avoit des forces en Afrique pour maintenir son commerce, étoit de...	730,500

Les articles ci-dessus ont été vendus sur une estimation moyenne en Europe & en Amérique ; savoir :

	Livres Sterling
10,000 Esclaves, à 36 livres sterling par tête..............	360,000
300 tonneaux de gomme Sénéga, à 50 livres le tonneau.	15,000
De l'or, des dents d'Eléphans, de la cire & du bois de Cam-wood, pour................	40,000
Ci-devant les marchandises d'Afrique vendues en Europe & en Amérique, lorsque la Compagnie d'Afrique existoit, se montoient à....................	1,692,250
Vente des marchandises d'Afrique en Europe & en Amérique, en 1777.............	415,000
Perte annuelle pour la Grande-Bretagne..................	1,277,250

Indépendamment des marchandises ci-dessus mentionnés, on pourroit tirer d'Afrique les articles suivans, si on encourageoit les Negres à travailler :

Du tabac, du riz, de l'indigo. On auroit ces trois articles en telle quantité qu'on voudroit, meilleurs pour la qualité & à plus bas prix que ceux qu'on tiroit ci-devant de l'A-

mérique. L'Afrique fourniroit auſſi des cuirs, des peaux de chiens & de daims, du bois de teinture en grande abondance (auſſi beau que celui d'Eſpagne), du coton, des bois de conſtructions de différentes qualités, des plantes propres pour la teinture, de l'argent, du vif-argent, de l'ambre gris, des plumes d'autruches, du ſéné, des drogues, des mineraux, de la gomme, du blanc de baleine, de l'huile de palme, de l'huile de poiſſon, des chameaux, du bétail, du maïs, des yambs, & du bois de merrein pour les Iſles.

On ſait que tous ces articles ſont très-abondants en Afrique. Si l'on vouloit bien examiner cette partie étendue & peuplée du globe (il y a un plan tout prêt pour cela) on pourroit y découvrir pluſieurs nouvelles branches de commerce, & ouvrir par ce moyen un débouché plus conſidérable qu'on ne peut l'imaginer aux manufactures Angloiſes, aux marchandiſes de l'Inde, & au rum des Iſles. Mais il eſt impoſſible de ſe procurer ce riche avantage par le moyen de Capitaines de vaiſſeaux paſſagers ou de Gouverneurs de forts ſans défenſe, qui ont chacun leurs intérêts diſtincts & perſonnels, & ſans le ſecours d'une ſomme ſuffiſante pour faire face à tous les événemens. Il s'éleve continuellement des diſputes entre les Naturels des différens Royaumes & Provinces pour interrompre le commerce entre les Européens & les Traiteurs de Ne-

gres de l'intérieur du pays. Ces conteſtations qui exiſtent depuis long-tems entre les Negres de la côte & ceux de l'intérieur de l'Afrique, feroient bientôt aſſoupies ſi nos Commandans avoient conſtament des forces ſuffiſantes pour ſe faire reſpecter.

Les Peuples d'Afrique n'ayant ni religion qui les eclaire ni ordonnances qui reglent leur conduite, & vivant dans un état d'anarchie, chacun y viſe à s'arroger un pouvoir arbitraire; & ils ſont preſque continuellement dans un état de guerre. Ils ſemblent mépriſer les liens de l'amitié, & rarement ils vivent dans une paix parfaite, ſoit avec leurs voiſins, ſoit avec les nations limitrophes. Le ſyſtême le plus en vogue parmi eux, eſt celui de s'opprimer mutuellement, & quiconque a acquis le pouvoir d'offenſer, ne conviendra jamais qu'il mérite aucun blâme ou réprimande. C'eſt pour cette raiſon qu'il eſt impoſſible de pénétrer dans ce pays, d'y tenter des découvertes, ni d'y faire le commerce avec quelqu'apparence de ſuccès. Il faut abſolument que ce commerce appartienne à une Compagnie unie d'actionnaires, qui ait un gros capital, ainſi que des forts en bon état & toujours remplis de marchandiſes.

Il eſt certain, Monſieur que ce tableau offre l'idée d'un commerce immenſe & qui pourroit faire oublier à l'Angleterre la perte

de l'Amérique ; mais celui qui l'a tracé eſt meilleur patriote que politique. Son zele lui fait oublier que dans la partie de l'Afrique où le commerce ſe feroit avec le plus d'avantage, le climat eſt ſi contraire aux Européens, qu'il n'eſt pas poſſible d'y entretenir des forces ſuffiſantes pour mettre la police parmi les Naturels du pays, & y faire en même tems la loi aux Etrangers. Aucune Colonie Européenne ne peut y réſiſter : c'eſt ce qui ne s'eſt que trop vérifié par l'exemple des Portugais, qui s'y ſont dénaturés au point de ne plus conſerver que leur nom.

Je conviens que les Européens vivent très-bien en Amérique ſous la même latitude ; mais c'eſt qu'il y a une très grande différence entre les deux pays. Vous avez pû voir dans l'*Hiſtoire de l'Amérique*, par le Docteur Robertſon, que le continent de l'Amérique approchant beaucoup plus près du pôle, le froid y eſt par cette raiſon toujours plus rigoureux qu'en Europe. Il ajoute encore, qu'entre les tropiques les vents ayant leur direction Eſt & Oueſt, il arrive juſqu'à ſes ſes côtes Occidentales chargé des vapeurs qui s'élevent des ſables brulans de tout ce vaſte continent, & que quand il atteint le Breſil & la Guyane il eſt rafraîchi par le long intervalle de mer qu'il a parcouru, & que la température de ces parties de l'Amérique eſt néceſſairement plus douce que celle du Sénégal & de la Caffrerie. En traverſant

l'Amérique

l'Amérique il passe d'immenses plaines couvertes de forêts impénétrables aux ardeurs du soleil, ou coupées par des rivieres & par des eaux stagnantes, qui ne lui laissent point reprendre un très-grand degré de chaleur. Enfin il arrive à la chaîne de montagnes appellées *Andes* ou *Cordelieres*, qui partagent ce continent du Nord au Sud, & en passant par-dessus leurs cîmes glacées & très élevées, il est rafraîchi au point que les pays situés par de-là ces montagnes n'y sont point tourmentés par les chaleurs excessives qui se font sentir sous l'Equateur. Cet avantage qu'ont visiblement sur l'Afrique les parties de l'Amérique, qu'on jugeroit les plus inhabitables, décident la question contre l'Afrique, & garantissent aux Puissances Européennes, qui pourroient y craindre la rivalité de l'Angleterre, que jamais elle n'essayera d'y fonder un nouvel Empire, & que quand elle se contenteroit seulement de rétablir sa Compagnie Royale, elle n'y travailleroit pas avec plus d'efficacité que le Comité, n'ayant pas assez d'hommes à sacrifier pour subjuguer les Naturels du pays, plus instruits & plus aguerris aujourd'hui qu'ils ne l'étoient autrefois.

Le 21.

La Chambre en Comité sur le message du Roi: M. Townshend proposa que pour entrer dans les intentions favorables de S. M., envers la famille du Lord Chatham, que dans

d'auſſi triſtes circonſtances, le Roi n'avoit pas pu traiter, comme l'avoit été par la Reine Anne celle du Duc de Marlborough, la Chambre aſſurât à perpétuité, au titre de Lord Chatham, dans la famille du feu Lord, une ſomme annuelle de 4,000 livres ſterling, qui ſeroit payée ſur le fonds aggrégé.

La motion paſſa auſſi-tôt ſans oppoſition.

M. Viner demanda l'attention de la Chambre ſur une queſtion ou deux qu'il avoit à faire au Général Burgoyne, qui étoit attendu dans la Chambre le lendemain 22 au matin.

Le Lord Nugent repréſenta à M. Viner qu'il y avoit dix mille familles à Dublin, qui mouroient de faim, dans l'attente de l'iſſue des bills d'Irlande actuellement ſur le tapis, & le pria de trouver bon que l'affaire du Général Burgoyne, comme moins urgente, fût remiſe à un jour plus éloigné. Après quelques diſcuſſions avec d'autres Membres, ſur le délai demandé, & auquel M. Viner ſe prêta de bonne grace, l'affaire du Général fut renvoyée au mardi 26. — Le Général Burgoyne, qui venoit d'entrer dans la Chambre, annonça des éclairciſſemens dont tout le monde ſeroit étonné, & conſentit à les remettre juſqu'au 26, s'il pouvoit ſe flatter que ce jour-là on voulût bien entendre toute ſa juſtification, & qu'il ſe trouvât à la Chambre le plus grand nombre de Membres qu'il ſeroit poſſible.

Le Lord North étant arrivé, on diſcuta une autre matiere. Les Sheriffs de Londres ap-

porterent une pétition du Lord-Maire, des Aldermans & du Conseil commun, dans laquelle, après avoir remercié le Parlement des honneurs qu'il avoit décernés au Lord Chatham, ils le supplioient de lui ordonner pour sépulture l'Eglise de Saint Paul au lieu de celle de Saint Pierre de Westminster.

M. Dunning déclara que lorsqu'on auroit statué sur cette demande, il proposeroit que le monument fût aussi érigé dans l'Eglise de Saint Paul, l'autre Eglise étant si remplie d'épitaphes & d'inscriptions, qu'il ne s'y trouveroit de place pour celle du Lord Chatham que sous le comble hors de la portée de la vue, ou dans quelque coin obscur.

M. Rigby, comme s'il se soucioit peu qu'on pût lire l'éloge du Lord Chatham de trop près ou trop aisément, s'éleva contre la demande du Corps de Ville. Il prétendit qu'il y avoit de la place de reste dans Westminster pour recevoir le corps du Lord Chatham : qu'au surplus la Ville de Londres n'avoit pas plus de droit que celle d'York ou celle de Bristol pour le demander, & qu'elle en avoit certainement moins que celle de Bath, dont il avoit été le Député au Parlement. — Il parla ensuite avec beaucoup de liberté des personnages qui composent aujourd'hui le Corps de Ville de Londres, pour lesquels il marqua le plus parfait mépris.

Le Colonel Barré, après avoir pris la défense de ces Magistrats, rappella à la

Chambre que l'Eglise de Saint Paul, ayant été destinée par le Chevalier Christopher Wren qui l'a construite, à recevoir les monumens des grands hommes, il ne falloit point hésiter à y placer celui du Lord Chatham. Les éloges qu'il trouva l'occasion de donner au désintéressement montré par ce Ministre, lorsqu'il avoit été Trésorier général des Troupes, ayant blessé M. Rigby, qui crût devoir les prendre comme une censure de sa conduite dans la même place, ce dernier lui répondit avec aigreur, & se permit de nouveaux sarcasmes contre les Aldermans de Londres, qui ne sont plus, dit-il, des Marchands, mais des (*a*) politiques. Il déclara au surplus, que quelque part que se trouvât érigé le monument du Lord Chatham, il iroit sûrement le voir & qu'il ne croioit point y être gêné par la foule.

M. Townshend observa que l'Eglise de Westminster étoit surchargée, & si l'on osoit le dire, rassasiée de monumens: que celle de Saint Paul, qui ne lui cédoit point en beauté, n'en avoit presque aucun : qu'il étoit à souhaiter qu'elle ne fût point profanée comme sa rivale par les sépultures d'une multitude de prétendus hommes d'Etat, qui n'en méritoient point à beaucoup près une aussi honorable : que celui de Milord Cha-

(*a*) Quelqu'un a rétorqué ce compliment contre la Chambre des Communes, en disant que ses Membres ne ont plus des *Politiques* mais des *Marchands*.

tham étant le premier qui décoreroit celle de Saint Paul, les Artiſtes de la Grande-Bretagne ſe piqueroient d'émulation pour y déployer, dans les monumens des Héros & des grands Hommes en tout genre, l'opulence, le goût & les vertus de la nation, que les Etrangers auront la liberté de voir ſans payer. Il ajouta qu'au ſurplus il convenoit de ſavoir avant tout les intentions de la famille.

La motion miſe aux voix pour recevoir la pétition du Corps de Ville, paſſa à l'affirmative, ſans oppoſition.

Le 22.

Le Chevalier Jennings Clarke parla de nouveau ſur le Bill pour étendre les exportations de l'Irlande. Il ſe montra dans la ferme perſuaſion que cette indulgence pour les Irlandois feroit la ruine de l'Angleterre. » On parle, dit il, de dix mille ames prêtes à périr & à ſe révolter dans Dublin, & moi, je vous ferai compter dans Londres trente mille Ouvriers en ſoie (du quartier dit Spitalfields) qui périſſent de miſere, faute d'ouvrage «. — La grande quantité de remontrances contre les Bills, envoyées de toutes parts à la Chambre, peuvent la convaincre de la peine extrême qu'ils font à l'Angleterre. Il appuya ces raiſons d'une apologue. » J'ai connu un homme, dit il, qui avoit deux chiens d'arrêt, qu'il aimoit beaucoup. Obligé

de voyager, il les confia à ſon Garde de chaſſe. Celui-ci n'en prenoit aucun ſoin, il ne leur donnoit que rarement à manger : à la fin il les oublia entierement. Le maître, de retour chez lui, trouva que l'un de ſes deux chiens avoit dévoré l'autre. Ce ſera le ſort de l'une des deux nations qui ſe querellent aujourd'ui pour le commerce. Elles ont été également négligées & oubliées : or, s'il faut que des deux chiens l'un mange l'autre, j'aime encore mieux manger que d'être mangé ; c'eſt ce qui fait que je m'oppoſe au Bill qui nous feroit manger par l'Irlande «.

Les réclamations de ce Député n'empêcherent point le bill de paſſer avec les modifications dont il a été queſtion plus haut. Les deux partis s'étant arrangés, & étant convenus entr'eux de leurs faits, le Chevalier Jennings Clarke ſe trouva ſeul oppoſant.

M. Hartley prévint la Chambre qu'il ouvriroit un avis le 27, pour terminer tous les différends avec l'Amérique, en reconnoiſſant ſon indépendance.

On fit la troiſiéme lecture du bill en faveur des Papiſtes, qui révoque pluſieurs clauſes des actes des onzieme & douzieme années de Guillaume III, pour empêcher le papiſme de s'étendre, & il fut ordonné de le porter aux Lords.

Chambre des Pairs, le 25.

Le Clerc de la Chambre fit la lecture des différens avis reçus de Toulon ſur l'armement

& le départ de l'escadre françoise. Le premier de ces avis est du 3 Janvier dernier, & ils continuerent presque sans interruption jusqu'à celui qui arriva aux Ministres le 27 Avril.

Le Duc de Richmond, observa d'abord que les ministres avoient été suffisamment, & d'assez bonne heure, instruits par ces avis, si on en excepte celui du départ de l'escadre, qui n'est arrivé à Londres que le 27, & à proprement parler le 29, tandis que la nouvelle en étoit publique à Paris le 17. » Du 17 au 27, ajouta-t il, on l'auroit apportée de Paris à Londres à cloche-pied. « Il fit remarquer que la division de l'Amiral Hyde Parker, partie le 20 Mai, avoit été retardée jusques-là, pour ne s'être pas trouvée prête, puisque le Prince de Galles, Amiral Barrington, destiné pour les Isles, étoit parti avant elle, & qu'enfin elle avoit appareillé par le même vent contraire, qu'on prétendoit l'avoir retenue depuis près de trois semaines. Il reprocha aux Ministres de n'avoir point envoyé dans la Méditerranée une escadre pour empêcher cet armement, puisqu'ils en avoient eu connoissance dès le mois de Janvier. Il démontra (par un calcul tout semblable à celui que je vous ai fait voir, Monsieur, dans le P. S. de ma derniere lettre du 22 Mai) que déduction faite des onze vaisseaux de la division de Parker, l'armée navale de l'Angleterre ne

pouvoit plus consister qu'en vingt cinq ou vingt six vaisseaux de ligne. (J'ai donc eu raison de vous avertir de ne point croire les gazettes en langue Françoise, qui en comptoient quarante quatre.) Or, poursuivit ce Seigneur, ces forces sont elles suffisantes pour résister à la France & à l'Espagne, qui ont soixante-quatre vaisseaux de ligne en bon état? Il fit ce compte ainsi: 16 à Toulon ou dehors; 25 à Brest & 23 à Cadix. (Je lui demanderois la permission d'ajouter, qu'encore l'Angleterre n'a d'escadres suffisantes, ni dans les deux stations de ses Isles, ni dans la Méditerranée, ni dans l'Inde, ni aujourdhui 29 Mai, devant Brest ou dans le golfe de Biscaye).

» Qu'il est humiliant, pour l'Angleterre, d'avoir laissé sortir un de ses vaisseaux, commandé par un Vice-Amiral, de l'escadre rouge, absolument seul, (l'Amiral Barrington) & un autre pareillement seul (l'Amiral Montagu) pour Terreneuve, au risque d'être insultés ou pris sur la route! Le Lord Sandwich n'a qu'une seule excuse légitime pour se laver d'avoir manqué à ses promesses: c'est qu'il n'a point pû trouver de matelots. Mais quand il a vû la guerre s'engager avec l'Amérique, qui nous fournissoit autrefois tous ceux qu'elle employe aujourd'hui contre nous, il devoit prendre ses précautions, ou au moins ne pas annonçer de si grandes choses «.

Si on ſe rappelle les précédens débats de la ſeſſion actuelle ſur cette matiere, on imaginera aiſément quels reproches le Duc de Richmond ſe permit de faire au Lord Sandwich pour avoir trompé la nation & donné un démenti au Lord Chatham, lorſqu'il ſoutenoit, au commencement de la ſeſſion, que l'Angleterre n'auroit pas au beſoin vingt vaiſſeaux en état. Il prit quatre concluſions tendantes à la condamnation des Miniſtres: ſur ce qu'ils avoient eu connoiſſance dès le trois Janvier de l'armement de Toulon: — ſur ce qu'ils n'avoient commandé une eſcadre d'obſervation que le 29 Avril: — ſur ce qu'ils avoient négligé de ſtationner dans la Méditerrannée une forte eſcadre, ce qui avoit fait perdre à la Grande Bretagne tout l'avantage que lui donne la poſſeſſion de Gibraltar & de Minorque: — ſur ce que le Roi, à l'ouverture de la ſeſſion, ayant parlé clairement des préparatifs de la France & de l'Eſpagne, & le Parlement ayant octroyé depuis pluſieurs années des ſommes conſidérables pour le ſervice de la marine, la ſupériorité de l'Angleterre devoit être aſſez décidée pour qu'elle pût employer des détachemens de ſon armée navale à la ſûreté de ſes poſſeſſions du dehors, ſans mettre en danger celles de l'intérieur.

Il finit par ces mots: » dans un tel état des choſes, il eſt impoſſible de ne point regarder les Miniſtres comme coupables du

crime d'Etat le plus énorme, c'eſt à dire, d'avoir trahi les intérêts les plus eſſentiels de la nation qui leur étoient confiés, & qui exigeoient d'eux l'attention la plus ſérieuſe & la plus ſuivie «.

Le Lord Sandwich ſoutint avec chaleur, qu'il n'étoit point plus reſponſable, que les autres Miniſtres, du mauvais état de la marine : il nia que jamais il eût dit qu'un Chef de la Marine Angloiſe devoit toujours avoir des eſcadres ſupérieures aux forces navales réunies de la Maiſon de Bourbon : il prétendit qu'il avoit avancé ſeulement que la sûreté des Côtes Britanniques ſeroit le principal objet du Bureau de l'Amirauté, avant que de détacher aucune partie de la flotte pour le ſervice extérieur.

Il parla des quarante-deux vaiſſeaux de ligne, qu'au mois de Novembre dernier il avoit dit être prêts : il fit voir par les comptes d'uſée & de conſommation, par ceux de condamnations de vieux vaiſſeaux, & par les accidens qu'on n'avoit point pu prévoir, qu'il avoit eu ces quarante-deux, & même ſept de plus, & qu'il ne lui avoit manqué que des hommes pour les armer.— Après s'être juſtifié ſur ce point, par ce qu'il appelloit une preuve mathématique, il eſſaya de rendre raiſon du délai apporté au départ de la flotte. Il prétendit que les vaiſſeaux qui s'étoient trouvés armés, n'étoient propres, par leur avitaillement & par leurs équipages,

qu'au ſervice du canal, (c'eſt-à-dire aux croiſieres dans les mers Britanniques, ou dans le Golfe de Biſcaye,) & que par conſéquent on n'auroit pas pu leur donner une deſtination plus éloignée. Il ſe rejetta auſſi ſur les vents. Enfin, ſans vouloir déclarer ſon oppoſition à la motion, il demanda au Duc de Richmond, ſi, dans l'état actuel des choſes, il conſeilleroit de faire un nouveau détachement de l'armée navale, & ſi en affoibliſſant l'eſcadre intérieure, on ne s'expoſoit pas aux plus grands riſques? (Vous remarquerez ici, Monſieur, l'effet de la nomination du Maréchal Duc de Broglie au commandement général des Côtes, relativement à l'emploi des principales forces de l'Angleterre.) Il fit ſentir le danger de traiter en public cette queſtion qui ameneroit la diſcuſſion des forces & des diſpoſitions actuelles de l'ennemi. Il répondit aux inculpations à lui faites par le Duc de Richmond, ſur la trop grande confiance des Miniſtres dans les paroles de la France, que depuis deux ou trois ans, on ne connoiſſoit plus rien aux ſentimens & à la conduite de cette Cour: que ſa diſſimulation avoit fait plus de mal à l'Angleterre, qu'une déclaration ouverte en faveur des Américains; & que depuis le nouveau regne, elle avoit fait des efforts incroyables pour remonter ſa marine, que juſques-là elle avoit paru négliger. Quant à l'Eſpagne, il aſſura la Chambre qu'il n'étoit

point certain que cette Cour ſe joignît à la France, & qu'on recevoit d'elle journellement des aſſurances d'amitié. Enfin il répondit d'avoir, non pas ſeulement quarante-neuf, mais cinquante-neuf vaiſſeaux en état, s'il pouvoit ſe procurer des matelots. Cet article lui donna l'occaſion d'éleverdes plaintes ſur tous les obſtacles que la preſſe avoit trouvés de la part de l'oppoſition, comme s'il eût voulu piquer d'honneur le Duc de Richmond, pour qu'il prêtât plutôt ſes bons offices à cette opération, que de la traverſer. Enfin, pour juſtifier les délais apportés au départ de l'eſcadre de l'Amiral Byron: il fit entendre que celle de Toulon pouvoit auſſi bien être deſtinée pour l'Inde, & que dans ce cas il n'y avoit point de vaiſſeaux anglois armés pour cette deſtination.

Le Duc de Richmond répondit ſur ce dernier article, qu'attendu tous les avis reçus depuis long-tems, & tout l'argent donné pour la marine, elle *devroit* être aſſez forte pour fournir aux détachemens néceſſaires; mais il ne dit point s'il feroit ces détachemens, dans l'état actuel de foibleſſe de cette marine. Quant au départ de l'eſcadre, il ſoutint qu'il auroit pu avoir lieu en même tems que celui de l'Amiral Barrington pour les Iſles, ou de l'Amiral Montagne pour Terreneuve, & par conſéquent avant le 20 Mai.

Le Lord Briſtol, qui étoit venu à la Chambre quoique malade, recueillit toutes

ſes forces pour faire éclater ſon indignation contre les Miniſtres, & ſon étonnement de ce que Milord Sandwich prétendoit n'être pas plus reſponſable qu'un autre. Il rendit pleine juſtice aux diverſes aſſertions du Duc de Richmond & à toutes les conſéquences qu'il en avoit tirées. Il ſe mocqua des 49 vaiſſeaux de Milord Sandwich, tandis qu'il n'en falloit pas moins de (*a*) 80 pour ſoutenir une guerre avec ſuccès. Il fit un tableau déplorable des armemens actuels, les vaiſſeaux de 80 canons & de 74, n'ayant pas plus de 5 à 600 hommes, tous mauvais ou pauvres ſujets, tandis qu'ils devroient en avoir 650 au moins, ainſi qu'il eſt preſcrit par l'ordre du Conſeil de l'année 1760.

Il aſſura qu'en 1771 l'Amiral Hawke, prédéceſſeur du Lord Sandwich, avoit laiſſé 81 vaiſſeaux de ligne en bon état, & en comptant les vaiſſeaux en conſtruction & en réparation 136 vaiſſeaux de force, au lieu qu'actuellement il n'y en a peut-être pas un tiers qui pût faire campagne, quoique depuis cette époque les conſtructions & réparations ſeulement euſſent coûté 3,700,000 liv. ſterl. Il rapporta divers exemples de *gaspillage* de cette partie des fonds, & entr'autres il cita une frégate vendue mille livres ſterl. & qui

(*a*) Voyez Lettre du Banquier N.° XXIV. le Mémoire ſur la Marine & ſur les Matelots de l'Angleterre.

après avoir été réparée, fut achetée, comme neuve par le Gouvernement.

Le Duc de Bolton reprocha au Miniſtre d'avoir manqué le moment de faire une preſſe efficace, pour avoir laiſſé écouler deux ou trois jours ſans l'ordonner après la déclaration de la France. Les Matelots, dans le cas d'être preſſés, eurent le tems de ſe ſauver; & l'Amirauté a été obligée de faire main-baſſe ſur tous les vaiſſeaux prêts à partir, au grand préjudice du commerce, & ſans ſe procurer dans la premiere quinzaine plus de mille Matelots, au lieu de huit à neuf mille qu'il auroit pu avoir.

Le Duc de Richmond ayant à cœur de ſe juſtifier ſur l'imputation relative à la preſſe des Matelots, reprit la parole pour aſſurer la Chambre de ſon zèle pour le ſervice, & il apporta en preuve l'offre par lui faite au Roi de lever un régiment pour la défenſe du Royaume, offre qu'il n'avoit pas plu à Sa Majeſté d'accepter, quoiqu'il n'y eût mis d'autre condition que celle de ne point toucher de ſolde pour ſa perſonne. — Enfin, la motion de ce Seigneur fut rejettée au moyen de la queſtion préalable, qui fut ſoutenue par 49 voix contre 34: pluralité 15.

Dans la même ſéance, le bill des Catholiques Romains donna lieu à des diſcuſſions intéreſſantes.

Le Docteur *Hinchcliffe*, Evêque de Peterborough, quoiqu'aſſurant qu'il donnoit une

entiere approbation à l'intention du bill, pria la Chambre de ne point précipiter cette affaire, dans laquelle il voyoit divers objets dignes de la justice, de la sagesse & de la politique du Parlement. Il attaqua une des dispositions du bill, en vertu de laquelle un pere pourroit laisser son bien à son second fils Catholique, au préjudice de son aîné Protestant : pouvoir inique & barbare qu'il ne croyoit point qu'un Parlement protestant eût intention de donner.

Le Marquis de Rockingham & le Lord Le Despenser défendirent le bill même sur ce point, en faisant voir qu'un pere ne devoit pas être gêné jusqu'à devoir préférer pour sa succession un fils Protestant mauvais sujet, à un fils Catholique Romain dont il n'auroit qu'à se louer. Ils firent voir que pour astreindre un pere à donner son bien de préférence à son fils aîné, il seroit nécessaire de porter une loi particuliere pour cet objet. — Le Marquis de Rockingham pria le Prélat de considérer qu'il s'agissoit de briser les entraves données dans d'autres tems à un nombre considérable de sujets, pour des vues politiques qui étoient absolument changées. » Aujourd'hui, poursuivit il, nous sommes menacés d'une invasion par un Prince papiste, il devient donc très-intéressant pour nous d'accorder à nos Sujets de sa communion, une protection & un bien-être qui les attache à notre Gouvernement, & de leur

prouver efficacement la confiance que nous mettons dans les aſſurances volontaires qu'ils viennent de nous donner, tant en Irlande qu'en Angleterre, de leur ſoumiſſion, de leur dévouement & de leur zèle. «

Le Lord *Shelburne* appuya de ſon opinion celle de ces deux Seigneurs. Il remonta aux cauſes des Loix rigoureuſes portées ſous Guillaume III contre les Papiſtes, & qui ne furent imaginées par le Parlement, que pour ſonder les ſentimens ſecrets du Roi, ſoupçonné d'être Papiſte à l'occaſion d'une clauſe du Traité de Ryſwick en faveur de ceux de cette Communion. » Au ſurplus, ajouta-t-il, il ſubſiſte toujours des loix encore plus anciennes, contre les Papiſtes, leſquelles n'ont point été révoquées, & ne ſont pas moins rigoureuſes que celles de Guillaume III. Il en cita une, du règne d'Eliſabeth, en vertu de laquelle on pourroit faire pendre & écarteler un Prêtre Anglois convaincu d'avoir dit la Meſſe dans Londres. Il rapporta une action hardie & généreuſe de lui-même, étant Secrétaire d'Etat, lorſqu'il fit mettre en liberté, malgré l'oppoſition de l'Archevêque actuel de Cantorbéry, le P. *Maloni*, pourſuivi criminellement pour avoir catéchiſé des enfans, & que la juſtice ordinaire avoit condamné, à une priſon perpétuelle. Enfin, il inſiſta auſſi ſur la néceſſité de procurer aux Catholiques Romains, tous les adouciſſemens poſſibles à leur ſort dans le

moment

moment actuel. — La ſeconde lecture du Bill ayant été faite ſur la demande de ce Lord, il fut arrêté que le Mercredi 27, la Chambre s'en occuperoit en comité.

Chambre des Communes le 25.

On fit la premiere lecture du Bill pour étendre l'importation en Irlande. — Le Chevalier George *Yonge*, propoſa qu'il fût remis à deux mois. — Le Lord *New-Haven* inſiſtant pour que la Chambre le diſcutât actuellement, fit voir que c'étoit uniquement pour un auſſi petit intérêt que huit mille livres ſterling de commiſſion par an ſur les ſucres que les Villes de Glaſgow, Liverpool & Briſtol, qui les fourniſſoient à l'Irlande, vouloient faire rejetter le Bill, en vertu duquel les ſucres iroient en droiture des Iſles angloiſes en Irlande. — Il marqua l'appréhenſion que les Irlandois ne priſſent beaucoup d'humeur de voir ainſi leur eſpoir trompé, après qu'on leur avoit promis de donner plus d'étendue à leur commerce. Mais la motion pour remettre ce Bill à un autre tems, avoit été arrangée d'avance avec le parti irlandois, & elle paſſa malgré l'oppoſition du Lord New-Haven, qui ſe trouva ſeul dans la minorité.

Les avis de Toulon produits, comme ils l'avoient été, dans la Chambre des Pairs, donnerent lieu à des débats à peu près ſemblables. — Le Chevalier William *Meredith*,

qui avoit demandé la communication de ces papiers, propofa trois motions de même nature & tendance que les quatre du Duc de Richmond. — Elles furent appuyées par le Chevalier George *Young*.

La queftion préalable fut propofée en réponfe par M. Welbore *Ellis*, qui allégua plufieurs raifons pour prouver que le moment actuel n'étoit point propre à de pareilles difcuffions.

M. James *Luttrel*, parlant de la marine comme de fon métier, dit que fi on avoit laiffé échapper le moment d'arrêter l'efcadre françoife au détroit, on auroit dû au moins expédier un vaiffeau au Lord Howe, pour l'avertir du départ du Comte d'Eftaing, afin qu'il pût fe tenir fur fes gardes, raffembler fon efcadre (de huit à neuf vaiffeaux de ligne, dont cinq au moins en très-mauvais état), pour que fes vaiffeaux ne fuffent point pris, fi on les trouvoit ifolés, ainfi que pour protéger l'armée angloife aux ordres de fon frere fur le Delavare. Il fit entendre que Mylord North n'avoit pas fur l'Amirauté une autorité auffi abfolue que la nature de fa place le requéroit, & il imputa l'inattention des Miniftres fur les mouvemens de la France, à leurs querelles privées, & à leurs intrigues pour la place de Gardien des cinq ports (valant annuellement 6 mille livres fterling) vacante par la mort de Mylord Holderneff, & qui vient d'être donnée à Mylord *North*.

M. *Byng*, soutenant la motion, déclara, que si l'Angleterre avoit été obligée de sacrifier la garde du détroit de Gibraltar, à l'intérêt de sa sûreté intérieure, c'étoit une Puissance perdue.

Le Chevalier James *Louther*, accusa les Ministres d'imprudence dans leur conduite avec l'Espagne. Il prétendit qu'ils se laissoient amuser par cette Puissance, mais que les galions ne seroient pas plutôt arrivés, qu'elle se déclareroit pour la France. » Il y a, dit il, huit millions sterling en espèces sur cette flotte. Nous devions commencer par l'enlever. Il n'y a pas encore long-tems que les chantiers de l'Espagne étoient en si mauvais état qu'on les auroit détruits avec la plus grande facilité.

M. *Fox* prétendit que rien n'eût été plus facile que d'empêcher les François de sortir de la Méditerranée : puisque dans la derniere guerre l'Amiral Osborne, en gardant le détroit, les avoit tenus enfermés pendant huit mois dans les ports. Sur une observation de quelques vieux marins, qui prétendoient qu'il étoit plus sage d'avoir laissé sortir les François les premiers, & ensuite d'aller les chercher ; il répondit que la sagesse de cette conduite ne le frappoit point, & qu'il ne croiroit jamais, avec le Lord Germaine, qu'il valût mieux châtier un ennemi pour une insulte reçue, que de l'empêcher de la faire. — Ce député reprocha aussi aux Ministres

d'avoir abandonné tous leurs alliés du continent, uniquement par pique contre le Lord Chatham, & pour faire outrage à ſon adminiſtration.

Le Lord *North* fit la clôture du débat, en ſe déclarant pour la queſtion préalable, vu le danger qu'il y auroit à traiter à fond la matiere daus les circonſtances actuelles. Il convint qu'il lui paroiſſoit impoſſible de garder toutes les poſſeſſions éloignées, & d'aſſurer le dedans en même tems: il cita à ce ſujet l'exemple de l'Iſle Minorque perdue, au début de la derniere guerre, parce que la ſûreté de l'intérieur avoit empêché d'envoyer dans la Méditerranée des forces ſuffiſantes. — Quant à l'Eſpagne, il ſoutint qu'on ne pouvoit pas faire autrement que de temporiſer à ſon égard, & que malgré tout ce que l'oppoſition pourroit dire, on ne ſe décideroit point à inſulter une Puiſſance qui venoit encore d'aſſurer l'Angleterre de ſes ſinceres intentions de vivre avec elle dans la plus étroite amitié: que cela n'empêcheroit point cependant qu'on n'eût les yeux ouverts ſur ſes divers armemens.

Il parla des appréhenſions d'une deſcente de la France en Angleterre, comme de quelque choſe qui l'inquiétoit peu, aſſurant que pour la tranquillité de la Nation, on garderoit une puiſſante eſcadre dans la Manche.

Il s'excuſa de dire où il croyoit qu'étoit allée l'eſcadre françoiſe, ainſi que d'entrer

dans d'autres détails ſur leſquels les ennemis de l'Angleterre doivent reſter dans l'incertitude. — Il nia qu'on eût abandonné les alliances ſur le continent, & alla même juſqu'à dire que c'eût été une très-grande indiſcrétion. Mais il obſerva en même tems que celles de la Pruſſe & du Portugal avoient coûté immenſement à l'Angleterre dans la guerre derniere, ſans qu'elle en eut tiré de grands fruits.

Il convint qu'il étoit reſponſable en ſa qualité de l'un des Miniſtres d'Etat, & du Conſeil du Cabinet, mais non comme *premier Miniſtre*, eſpece d'*Animal*, qu'on n'avoit gueres vu à la tête des Conſeils Britanniques.

On alla aux voix, & il y en eut pour la queſtion préalable 117, & 91 contre: pluralité 26.

J'AVOIS fait, Monſieur, la traduction des débats ſur l'affaire du Général Burgoyne dans la ſéance du 26, & j'étois en état de vous l'envoyer par cet ordinaire; mais je viens d'en lire un Précis non-ſeulement plus ample que celui qui m'avoit été fourni d'abord, mais par lequel j'ai reconnu que ce premier qu'auront ſans doute traduit les Gazetiers qui attachent un grand prix à la nouveauté, étoit très-partial en faveur des Miniſtres contre M. Burgoyne. Quelque déſir que j'euſſe de vous faire lire promptement une plaidoierie ſi curieuſe, j'ai préféré d'at-

tendre au prochain ordinaire pour ne vous point expoſer à juger une affaire ſi importante d'après les vues intéreſſées d'un parti, tandis que votre intention eſt de la voir ſous toutes ſes faces. — Je vais mettre ici ſous vos yeux quelques nouvelles & eſſais politiques, qui me paroiſſent tracer le tableau le plus fidele des affaires du jour, & qui vous diſpoſeront à apprendre une révolution dans le Miniſtere, que l'on dit ici très-prochaine.

Apperçu des affaires politiques du 23 au 30 Mai.

Les affaires s'embrouillent. Les Puiſſances de la Maiſon de Bourbon ont contre nous des deſſeins funeſtes, qui ſont ſur le point d'éclater. Plus elles feront long-tems à frapper, plus le coup ſera terrible. Pluſieurs mouvemens indiquent que nos Miniſtres ſont dans les plus vives allarmes à ce ſujet; & on fait quelques préparatifs pour repouſſer l'ennemi en cas d'invaſion. Mais c'eſt notre derniere reſſource; & peut-être y auroit-il des moyens moins périlleux à employer contre un puiſſant adverſaire. Au ſurplus ces préparatifs même ne ſont point l'ouvrage de nos Miniſtres. On n'en eſt redevable qu'à la vigueur, au courage & à la magnanimité de la nobleſſe & des principaux habitans qui ont levé les différens corps de milices. Notre armée navale, ce vrai boulevard de l'Angleterre, ſemble, par ſa péſanteur & par ſon immobilité, être compoſé de maſſes de plomb

au lieu de vaiſſeaux légers comme les vents qui les font mouvoir, ou du moins n'avoir d'autre objet que de moleſter le commerce & ſes agens par une preſſe continuelle qui ne ſert qu'à tourmenter les matelots, & à répandre la conſternation dans leurs familles. Quels que puiſſent avoir été les deſſeins des François, en faiſant des armemens auſſi conſidérables, une grande partie de la flotte qui eſt actuellement dans l'inaction à Portſmouth, devroit être en croiſiere dans la Manche, & faire des courſes ſur les côtes de France, pour obſerver les mouvemens de la flotte de Breſt. Les François pourroient par ce moyen recevoir quelque échec même en ſortant du port, ce qui nous garantiroit d'une invaſion. A tout événement, s'ils échappoient à notre flotte, & qu'ils fiſſent voile vers quelque partie de la Grande-Bretagne, ou de l'Irlande, le même vent qui les porteroit ſur nos côtes, y rameneroit auſſi nos eſcadres ſur leurs traces, pour en venir aux priſes avec eux avant le débarquement, ou dans le tems même de cette opération, & leur faire perdre pour long-tems le goût de pareilles entrepriſes; au-lieu que, dans les circonſtances actuelles, le vent qui pouſſera les vaiſſeaux françois au lieu de leur deſtination, retiendra nos eſcadres à l'ancre, & nous empêchera d'aller à leur pourſuite.

Mais à quoi ſert de parler ou d'écrire à des

gens dépourvus d'yeux, d'oreilles & d'intelligence, ou qui, s'ils ont ces facultés, n'en font aucun usage raisonnable ? Après une longue session, le Parlement est sur le point de nous laisser dans une situation pire que celle où il nous a trouvés : nous sommes de quinze millions sterling plus pauvres. Nous avons perdu treize Provinces & l'honneur national pardessus le marché. De nouveaux ennemis se sont déclarés contre nous, & le nombre des amis qui pouvoient nous défendre, est diminué. Au milieu de cette crise & de ces angoisses, le Parlement va se séparer, en laissant notre argent, le reste de nos possessions, nos vies & nos libertés, sous la garde & protection de ces mêmes Ministres qui ont attiré sur nous tant de désastres, sans adresser au trône un seul mot d'avis dans la situation actuelle des affaires, que ces Ministres eux-mêmes appellent *effrayante*.

Quis talia fando temperet à lachrimis ?

S'il est vrai, comme on l'assure, que le Roi vient de combler le Lord North de nouvelles graces (*a*), en prévenant ses es-

(*a*) La *Gardiennie* des cinq ports convoitée par chacun des autres Ministres, parce qu'il n'y a point de fonctions & qu'elle rapporte six mille livres sterl. de rente. Ces cinq ports sont ceux qui font face aux côtes de Picardie. *Douvres*, *Hastings*, *Rye*, *Winchelsea*, *Hyth*, *Rumney* & *Sandwich*. Ils sont aujourd'hui au nombre de sept.

pérances & ſes vœux, au point que de tels bienfaits paſſeroient pour une prodigalité, quand ils ſeroient deſtinés à récompenſer les ſervices du plus grand Miniſtre de l'Europe, c'eſt une preuve évidente qu'à meſure que le Lord North perd de ſon crédit auprès de toute une Nation mécontente, il acquiert de nouveaux droits à la faveur de ſon Maître, qui ſe plaît à cumuler ſur lui les richeſſes, les émolumens & les expectatives, au mépris de la voix du Peuple, & du mécontentement de tout ce qu'il y a de Citoyens raiſonnables & vertueux dans le Royaume.

Le Roi Charles I reſta attaché à ſon favori le Chevalier Edouard Hyde, ſans vouloir entendre les murmures de ſes Peuples; & enfin ils s'unirent ſi étroitement l'un à l'autre, qu'ils tomberent enſemble dans l'abîme. Le poids du Monarque l'entraînant juſqu'au fond, il s'y perdit ſans retour. Le Miniſtre, d'étoffe plus légere, lutta longtems contre les vagues irritées, & on le vit reprendre la plus haute faveur auprès de Charles II, ſous le nom de Comte de Clarendon. Il eſt même parvenu à établir ſa poſtérité ſur ce même trône d'où les fils & les petits fils de ſon Maître ont été chaſſés.

Quelques hommes s'élevent dans le monde par leurs vices; mais perſonne n'a pris un vol ſi haut, & ne s'eſt établi auſſi fermement dans le Conſeil que le Lord North, par une ſuite continuelle de fautes & de bévues,

ou plutôt par un nombre infini d'abſurdités & par l'impudence avec laquelle il ſait les avouer. On dit qu'il n'y a qu'un phœnix par ſiécle ; mais, à coup sûr, le Lord North eſt le phœnix de tous les ſiécles paſſés & à venir.

Les Provinces de Kent, de Suſſex & de Devonshire ſont preſque entierement ſoulevées, à l'occaſion de la milice & de la preſſe qui ſe fait avec une violence exceſſive. Les habitans ne veulent point tirer à la milice, & les Miliciens prêtent leur ſecours aux Matelots contre la preſſe. Il y a eu une émeute des plus vives à Plimouth, dans laquelle les Enrôleurs de la Marine n'ont cherché leur ſalut que dans la fuite. Le Duc de Richmond s'eſt trouvé heureuſement à Brigthelmſtone, où il a été obligé d'haranguer la populace ameutée pour empêcher l'exécution de l'acte de la Milice. Il y a eu des ſoulevemens non moins inquiétans dans le bourg de Lewes & divers autres du même Comté.

Les nouvelles d'Irlande ne ſont pas plus ſatisfaiſantes. Il y a actuellement dix mille hommes ſans emploi à Dublin, & la plupart Tiſſerands. Ils s'aſſemblent la nuit par pelotons ; ils tiennent conſeil ; ils prennent des déciſions ; leur nombre donne beaucoup d'inquiétude aux Magiſtrats & aux Militaires. Ils ont déjà détruit deux ou trois maiſons appartenantes aux perſonnes qui achetent des

Manufactures Angloifes, & ils menacent de faire de nouveaux dégâts fi les bills en faveur de l'Irlande ne paffent pas cette Seffion, & de s'en prendre fur tout à ceux qui vendent de la bierre, ou quelque autre denrée angloife. Pour furcroit de malheur, le crédit public eft prefque perdu. Les Gazettes font pleines de banqueroutes; la femaine derniere il y en a eu fix qui fe montoient à deux cents vingt mille livres fterling. Le peuple de Corke eft affez tranquille; mais cela vient de ce qu'il y a de l'emploi pour les pauvres de cette Ville par les approvifionnemens; ce tems-là paffé, on doit s'attendre qu'ils feront comme les autres.

La nouvelle Loi en faveur des Catholiques n'occafionne pas moins de rumeurs, même en Ecoffe, où les volontés & les intérêts de la Cour font fi refpectés.

Le 23, dans l'affemblée générale d'Ecoffe, il fut queftion de répondre à la Lettre de Sa Majefté. Quelques Membres appuyerent la propofition d'ajouter la claufe fuivante à la partie de la gratification de mille livres fterl. que doit donner Sa Majefté pour l'encouragement des Proteftans dans les montagnes: » Nous ne pouvons point cacher à Votre Majefté les allarmes que le bill en faveur des Catholiques Romains, porté en dernier lieu au Parlement, a caufées à un grand nombre de vos Sujets Proteftans, dans cette partie de votre domination. Mais comme nous avons

la plus grande confiance dans votre ſageſſe ; & dans l'attachement ſincere que vous portez aux intérêts de la Réformation (pour le ſoutien de laquelle votre illuſtre famille a été appellée au trône de ces Royaumes ;) nous eſpérons que vous ne donnerez votre conſentement royal à aucun acte qui tende, même le plus indirectement, à augmenter la hardieſſe des Emiſſaires Papiſtes, ou a aggrandir la ſphère de leur activité, & par conſéquent à détruire les pieuſes intentions de votre libéralité envers les montagnes & les iſles éloignées de ce Royaume, & à annuller l'objet pour lequel la gratification confiée à notre diſpoſition eſt accordée. « Cette clauſe donna lieu à des débats qui furent ſoutenus avec beaucoup de chaleur de part & d'autre. Ceux qui s'oppoſerent à la motion, s'appuyérent ſur ce qu'on n'avoit point reçu d'information convenable au ſujet de la nature du bill en faveur des Catholiques Romains & que par conſéquent l'aſſemblée ne pouvoit pas juger de l'objet de ce bill ; mais comme ils convinrent que s'il arrivoit, pendant la ſeſſion de l'aſſemblée, quelque information convenable, ou une copie du bill, on fixeroit un jour pour le prendre en conſidération ; celui qui avoit fait la motion conſentit à la retirer.

P. S. Du 2 Juin.

JE reçois dans l'inſtant de mon Correſpon-

dant d'Embden l'Extrait ſuivant d'une lettre qu'il a reçue de Nantes, & par laquelle vous ſaurez, Monſieur, des nouvelles très-fraîches de l'Amérique. On me fait eſpérer auſſi d'avoir une des premieres copies du diſcours que le Roi prononcera demain dans le Parlement, pour faire la clôture de la ſeſſion. Je ne fermerai point ce paquet ſans vous l'envoyer.

Une frégate américaine de 30 canons, appellée la *Providence*, eſt arrivée à Paimbeuf. Elle eſt partie de Providence, dans l'Etat de Rhode-Iſland, le premier Mai. Elle étoit la derniere de l'eſcadre de Holpkins qui y a été bloquée quelques mois par les vaiſſeaux de guerre anglois, & au ſujet de laquelle le Chevalier Peter Parker avoit écrit au Gouvernement qu'il feroit bientôt en état d'en rendre un bon compte (*a*). On avoit laiſſé à Rhode-Iſland un vaiſſeau de 64 canons, & deux frégates, pour obſerver les mouvemens de cette frégate : mais elle a profité d'un vent frais pour les paſſer. Une des frégates Angloiſes courut ſur la *Providence*, la prolongea, & engagea une action avec elle. Le Capitaine Anglois, après avoir reçu deux ou trois bordées, cria : *Stribord ;* & auſſi-tôt il vira de bord, & prit le large. Comme il y avoit un brouillard fort épais, la *Providence*

(*a*) Cet Amiral eſt aujourd'hui à la Jamaïque ſur ſon vaiſſeau le *Briſtol*, de 50 canons. Il y eſt arrivé le 14 Février dernier.

perdit bientôt de vue la frégate angloise qui s'appelle le *Lark*. La *Providence* a pris un brigantin dans sa traversée. Elle n'a apporté aucunes dépêches du Congrès, attendu qu'on n'avoit pas osé la charger de papiers, n'imaginant pas qu'il fût possible qu'elle échappât aux vaisseaux Anglois qui l'observoient. Le Général Howe étoit toujours à Philadelphie. Le Général Vashington attendoit que les semailles fussent faites pour assembler la milice, & il s'occupoit de tous les préparatifs nécessaires pour l'ouverture de la campagne. Les derniers bills conciliatoires, qui devoient précéder l'arrivée des Commissaires, & qui étoient partis d'Angleterre le 26 Février 1778, sur la frégate l'*Andromede* (*a*) de 28 canons, ont été envoyés par le Général Pigott, avec un Pavillon parlementaire, à la Ville de Providence. Les habitans ont examiné ces bills, & n'y trouvant pas leur *sine quâ non*, c'est-à-dire une ratification de l'indépendance d'Amérique, ils ont été brûlés dans la place publique par la main du bourreau. La Province commençoit à être mieux fournie de provisions, parce qu'il en arrivoit de l'isle hollandoise de Saint Eustache. Toutes les classes du peuple étoient fermement déterminées à soutenir la cause dans laquelle elles se sont engagées, & elles ne doutoient point du succès.

(*a*) Cette frégate est arrivée à New-York le 27 Avril. Il étoit déjà parvenu des extraits de ces bills au camp du Général Washington, où ils avoient été pareillement brûlés avec ignominie.

P. S. du 5 Juin.

Je vous ai annoncé, Monſieur, le diſcours du Roi, par cet ordinaire. J'aurai le bonheur de pouvoir tenir plus que je ne vous ai promis. Ce diſcours ſera accompagné d'une diatribe très piquante ſur toutes les opérations de la ſeſſion, dont il vient de faire la clôture, & digne de figurer ſous un Numéro 45, qui eſt je crois celui du cahier des affaires de l'Angleterre, où vous placerez ce diſcours. Ceci eſt par alluſion au Nº. 45 du Nord-Breton, du 23 Avril 1763, ſur un pareil diſcours de clôture: premiere étincelle de l'incendie qui a fait depuis de ſi grands ravages dans tout l'Empire Britannique.

Le 3 Juin, le Roi étant ſur ſon trône dans la Chambre des Pairs, les Communes n'y furent pas plutôt arrivées, que leur Orateur adreſſa au Roi un diſcours, pour aſſurer Sa Majeſté que dans le cours de cette longue & importante ſeſſion, ſes fideles Communes lui avoient octroyé avec plaiſir & empreſſement les plus amples ſubſides, & qu'elles ne doutoient point qu'ils ne fuſſent appliqués aux divers objets pour leſquels ils ont été demandés: qu'elles avoient paſſé pluſieurs actes pour opérer une réconciliation avec les colonies américaines, dans la confiance que ce ſeroit un moyen d'obtenir une fin ſi déſirable: qu'elles voyoient avec la plus grande ſatisfaction que Sa Majeſté avoit mis ſur pied ce corps conſtitutionel, la Milice nationale, d'autant plus, que par ce moyen Sa Majeſté auroit la facilité d'employer les troupes réglées du Royaume, aux opérations du dehors, ainſi qu'à la défenſe & à la protection des dépendances éloignées de la Grande-Bretagne; & enfin que ſes fideles Communes avoient lieu de croire qu'en faiſant un emploi convenable de ſes forces de terre & de mer, il lui ſeroit facile de punir la perfidie & de réprimer l'inſolence de ſes ennemis naturels.

L'Orateur ayant fini de parler, le conſentement du Roi fut donné à quelques Bills, après quoi Sa Majeſté adreſſa du haut de ſon trône aux deux chambres le très-gracieux diſcours ſuivant.

Discours du Roi tel qu'il a été prononcé par Sa Majesté.

Milords & Messieurs.

APRES avoir donné aux affaires publiques une application si longue & si pénible, vous devez avoir besoin de prendre quelque repos, & je crois que c'est le moment où il convient de vous le procurer.

Je viens aussi vous faire mes remercimens du zele que vous avez montré pour soutenir l'honneur de ma couronne, & de l'attention aux véritables intérêts de tous mes sujets, dont vous avez donné des preuves dans les loix sages, justes & humaines, qui ont résulté de vos délibérations, & qui, je l'espere, produiront les plus salutaires effets dans toutes les parties de l'Empire Britannique.

Vous m'avez vu constamment & sincerement animé du désir de conserver la tranquillité de l'Europe.

Après

Discours du Roi, traduit d'après un placard affiché à la Bourse & crié dans les rues de Londres, le 4 Juin.

Milords & Messieurs.

Après l'édifiant éclat de vos discussions publiques sur nos affaires les plus secrettes, vous devez avoir besoin de retourner à vos amusemens & à vos plaisirs ; & je crois que le moment où je vais montrer une résolution capable d'effrayer l'Univers est celui où il convient de vous mettre dans l'impossibilité de le détromper par votre éternel & inutile chamaillis. Je viens aussi vous faire mes remercimens du zèle que vous avez fait éclater, quoiqu'il n'ait eu qu'un instant de durée, pour soutenir l'honneur de ma Couronne, qui ne periclitoit que dans notre opinion, & de l'attention aux véritables intérêts de tous mes Sujets, dont vous avez donné des preuves par les loix sages, justes & humaines qui ont résulté de vos délibérations, & qui, je l'espere, produiront les plus salutaires effets dans toutes les parties de l'Empire Britannique, en décidant les unes à renoncer pour jamais à ma domination, & en suscitant une guerre civile de commerce & de Religion parmi les autres. Vous m'avez vu constamment & sincerement animé du desir qu'on ne

Je goûte une douce satisfaction à penser que la foi des traités & le droit des gens ont été la regle de ma conduite, & que j'ai été sans cesse occupé d'éviter qu'aucune Puissance étrangere crût avoir un juste sujet de s'en plaindre.

La Puissance par qui cette tranquillité aura été troublée, sera responsable à ses sujets & à l'Univers de tous les maux dont une guerre pourra être suivie.

La vigueur & la fermeté de mon Parlement m'ont mis en état d'être prêt pour tous les événemens même les plus imprévus.

Je me persuade que la valeur & la discipline éprouvées de mes flottes & de mes troupes de terre, & le zele loyal & unanime de la Nation armée & remplie d'ardeur pour défendre tout ce qu'elle a de plus cher, seront capables, avec le secours de la divine Providence, de déconcerter toutes les entreprises que les ennemis de ma couronne pourront oser tenter, & de leur faire sentir combien il est dangereux de défier les forces de la Grande-Bretagne, & de provoquer son ressentiment.

me ſoupçonnât point d'avoir voulu porter la moindre atteinte à la paix de l'Europe. Je goûte une douce ſatisfaction à penſer que la foi des Traités & le droit des gens ont pu ſervir à colorer ma conduite, tandis que je travaillois uniquement à donner aux Puiſſances étrangeres les plus juſtes ſujets de s'en plaindre. La Puiſſance, par qui cette perfide tranquilité aura été troublée, ſera reſponſable à ſes Sujets, qui s'en féliciteront, & à l'Univers, qui lui applaudira, de tous les maux dont une guerre pourra être ſuivie, & qui lui auront paru moins redoutables que ſon aviliſſement & ſa ruine. La généreuſe, quoiqu'un peu chere, docilité de mon Parlement m'a mis en état d'être prêt pour tous les événemens, même les plus imprévus, ſi mes Miniſtres peuvent ſeulement trouver de l'argent & des hommes. Je me perſuade que la valeur & la diſcipline éprouvées des vieillards, des infirmes & des enfans enlevés pour le ſervice de terre & de mer, & le zèle loyal & unanime de la Nation mécontente & diviſée, faiſant revivre ſon ardeur pour la défenſe de tout ce qu'elle a de plus cher, c'eſt à dire, ſa liberté menacée par le deſpotiſme de mes Miniſtres, feront capables, ſans que la divine Providence faſſe pour cela de trop grands efforts, d'encourager les Ennemis de ma Couronne dans toutes les entrepriſes qu'ils pourront tenter, & de leur faire comprendre qu'il ne fut jamais moins dangereux qu'aujourd'hui de

Messieurs de la Chambre des Communes.

Je vous remercie de l'empressement avec lequel vous avez octroyé d'abondans & amples subsides pour le service de l'année courante, & des mesures que vous avez prises pour qu'ils soient levés de la maniere la moins onéreuse pour mes peuples, quoiqu'en même tems la plus efficace.

Vous avez aussi les plus grands droits à ma reconnoissance pour les moyens par lesquels vous m'avez mis en état de soutenir plus honorablement ma famille.

Milords & Messieurs.

Votre présence dans vos Provinces respectives, doit être actuellement très-nécessaire au bien public.

défier les forces de la Grande-Bretagne & de provoquer son ressentiment.

Messieurs de la Chambre des Communes.

Je remercie les Entrepreneurs, les Fournissans, les Pensionnaires & les Gens en place, tous esclaves de mes Ministres, & formant la pluralité parmi vous, de l'empressement avec lequel vous m'avez octroyé d'abondans & amples subsides pour le service ordinaire de corruption dans l'année courante, que la Banque, en forçant ce qui peut lui rester de crédit, essayera de réaliser : & des mesures que vous avez prises pour que ces subsides soient levés de la maniere la plus onéreuse pour mes Peuples, quoiqu'en même temps la plus inefficace, en surtaxant les terres & les boissons. Vous avez aussi les plus grands droits à ma reconnoissance pour les moyens par lesquels vous m'avez mis en état de soutenir plus honorablement ma famille, que mes Ministres ont deshonorée dans quelques-unes des principales Cours de l'Europe, en la personne des Princes mes Freres & des Duchesses leurs épouses.

Milords & Messieurs.

Votre présence dans vos Provinces respectives, déjà soulevées par la répugnance des Peuples pour la presse & la milice, doit être actuellement très-nécessaire au bien

Je ne puis me dispenser de vous recommander une attention convenable à vos devoirs dans vos différentes stations.

De mon côté, je n'ai d'autre désir ou objet que de meriter la confiance de mon Parlement & l'affection de mes Peuples.

public. Je ne puis me diſpenſer, après avoir refuſé les ſervices déſintéreſſés de pluſieurs d'entre vous, & livré quelques autres à une injuſte perſécution, de vous recommander une attention convenable à vos devoirs dans vos différentes ſtations. De mon côté, je n'ai d'autre déſir ou objet que de mériter la confiance de mon Parlement aux dépens de mes peuples, & l'affection de mes peuples ſur la foi de mon Parlement.

Le Lord Chancelier déclara enſuite que le Parlement étoit prorogé au 14 Juillet prochain.

Vous aurez obſervé, Monſieur, qu'il n'eſt pas fait la moindre mention dans le diſcours du Roi de ſes armées ou eſcadres en Amérique. C'eſt ce qui vous rendra plus vraiſemblable l'opinion qui s'accrédite fortement ici, que le Conſeil d'Angleterre a réſolu que le théâtre de la guerre ſeroit en Europe.

Si le départ de l'Amiral Byron a été retardé depuis que la diviſion de l'Amiral Hyde Parker eſt venue le joindre à Plymouth, d'où il devoit & auroit pû même appareiller auſſitôt, c'eſt encore une preuve que le ſyſtême d'opérations eſt changé. Il eſt viſible qu'on n'eſt plus dans l'intention de faire ſortir cette diviſion de 12 vaiſſeaux de ligne pour aller dans d'autres mers à la recherche de l'eſca-

dre du Comte d'Estaing : que le dessein de la Cour, obligée d'abandonner aux hazards ses établissemens éloignés, est aujourd'hui de n'avoir qu'une seule escadre composée de la totalité de ses forces actuelles, & qui ne s'éloignera point des côtes de la Grande-Bretagne, espece de service dans la vue duquel les vaisseaux avoient été d'abord armés. Ainsi les escadres de Keppel & de Byron se réuniroient pour observer celle de Brest, dans l'espoir de faire dépendre du sort de celle-ci l'issue de l'expédition à laquelle on suppose que l'escadre Françoise est employée.

Voici un état très-exact de l'escadre de Byron.

Vaisseaux.	*Canons.*	*Hommes*	*Capitaines.*
Princesse Royale.	90	700	Amiral Byron, Capitaine Milbanck.
Albion.........	74	600	Allen.
Bedford	74	600	Affleck.
Conqueror	74	600	Graves.
Cornwall	74	600	Edouards.
Fame	74	600	Colby.
Grafton	74	600	Wilkinson.
Invincible	74	600	Commodore Evans.
Royal Oak.....	74	600	Amiral Parker.
Russel.........	74	600	Drake.
Sultan	74	600	Wheelock.
Monmouth.....	64	550	....
Guadeloupe.....	28	...	....

Escadre en rade à Saint Helene le 4 Juin,

dont partie doit appareiller pour Plymouth & s'y joindre à celle de l'Amiral *Byron*.

Vaisseaux.	*Canons.*	*Hommes.*	*Capitaines.*
Victory........	100	850	Amiral Keppel : Capitaine Falkner.
Queen.........	90	700	Vice-Amiral Harland : Capit. Balfour.
Ocean	90	700	Vice-Amiral Pallifer Capitaine Leferay.
Prince George...	90	700	Lindfey.
Sandwich........	90	700	J. Edwards.
Foudroyant.....	80	650	Jervis.
Vaillant........	74	600	Gower.
Egmont.........	74	600	Allen.
Monarque.......	74	600	Rowley.
Ramillies.......	74	600	Digby.
Shrewfbury.....	74	600	Le Craff.
Courageux	74	600	Mulgrave.
Elifabeth.......	74	600	Maitland.
Robuft.........	74	600	Hood.
America	64	600	Landford.
Bienfaifant	64	600	Macbride.
Arethufe.......	32	...	....
Milford.........	28	...	....

Vous avez compté, tant fous Byron que fous Keppel, ving-huit vaiffeaux de ligne, fept d'entre lefquels font deftinés pour l'Inde & pour la Méditerranée. Il y en a encore quelques uns d'armés ou près de l'etre. — C'eft le *Berwick*, de 74, & le *Cumberland* de 70, dont les équipages ne font pas encore formés. — L'*Exeter*, de 64, eft mouillé à Sainte Helene avec 60 bâtimens de tranfport pour Gibraltar. — Le *Ruby* & le *Boyne*

font partis pour la Jamaïque, l'*Europe* pour Terreneuve & le *Prince de Gales* pour les Isles du Vent. L'*Hector*, de 74, & le *Sterling-Castle*, de 64, feront du nombre de ceux qui resteront à la rade de Sainte Helene. Le nombre total est de 37, & vous voyez comme ils sont foiblement armés.

Le *Leith*, vaisseau armé, est parti pour l'Isle Guernesey avec six bâtimens de transport, à bord desquels sont embarqués les Volontaires Ecossois au nombre de 3 à 400 hommes.

P. S. du 6 Juin.

Le 4 au soir, la frégate la *Proserpine* est arrivée de Gibraltar à Portsmouth. Le Capitaine Sutton qui la commande a passé le détroit le 16 Mai avec l'escadre du Comte d'Estaing, forte de treize vaisseaux de ligne & huit frégates. Sa déclaration faite hier 5 à l'Amirauté, porte qu'il a fait quatre-vingt-dix lieues de route avec cette escadre à l'ouest du Cap Saint-Vincent, & qu'il ne l'a quittée, pour revenir en toute diligence en Angleterre, qu'après s'être assuré qu'elle portoit au Sud. — Il a vu à Cadix vingt-un vaisseaux de ligne, tout prêts à appareiller, n'étant mouillés que sur une seule ancre. Le rapport de ce Capitaine sur la route apparente de l'escadre françoise, n'empêche point de croire que sa vraie destination est l'Amérique Septentrionale, » quoiqu'il soit incontestablement en son pouvoir, dit une lettre de Portsmouth, de faire tout autant de mal à l'An-

gleterre dans ſes iſles. Mais c'eſt que dans la ſaiſon actuelle, il eſt d'uſage de deſcendre dans le ſud juſqu'aux Bermudes, pour remonter enſuite le long de la côte de l'Amérique Septentrionale avec les vents aliſés.

La même Lettre de Portſmouth, datée d'hier 5, ajoute: » L'Amiral Keppel eſt toujours à Sainte-Hélene avec environ vingt-deux vaiſſeaux de ligne très-mal armés. Il a ordre d'appareiller au premier ſouffle d'un vent favorable. Sa deſtination eſt ſecrette, quoiqu'il ſoit très-vraiſemblable qu'il ira croiſer devant Breſt ou devant Cadix. —— Le vent eſt toujours au Sud-oueſt, par conſéquent contraire. Tous les Miniſtres ſont partis de Londres, pour leurs campagnes. Il ne s'eſt fait de changemens que parmi les Gens de Loi, pour élever M. Thurloé à la place de Chancelier, vacante par la retraite du Lord Bathurſt, ce qui a occaſionné quelques autres mouvemens.

Le Lord Chatham ſera enterré dans Weſtminſter, nonobſtant la demande faite au Roi par le Corps-de-Ville, qui déſiroit l'avoir à Saint Paul. L'égliſe de Weſtminſter eſt ſi remplie de monumens, qu'il n'y aura de place pour ce grand & excellent homme d'Etat, que dans le faux-jour de quelque pillier, ou dans un coin obſcur. M. Rigby aura eu raiſon de dire dans la Chambre des Communes, que quand il iroit voir ſon monument, il ne craignoit point d'y trouver de foule.

PRISES FAITES A LA MER.

Vaisseaux pris par les Anglois.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus &c.*
L'Alfred, Corsaire Américain.	....		Pris par la *Cerès* & l'*Ariane*, frégates du Roi, & conduit à l'Isle de Barbade.
Le Randolphe, de 36 canons, Capitaine Biddle.	De Charles-Town, destiné avec trois brigantins armés à une expédition contre les Isles Angloises	. . . . . .	Coulé bas dans un combat par l'*Yarmouth* de 64 canons, & l'*Ariane* de 20, dont le Capitaine Pringle a été tué dans le combat.
Un vaisseau armé pour la course avec commission du Congrès.	Londres.	Pour l'Amérique, avec de fausses expéditions pour Lisbonne.	Pris par le *Lively*, Corsaire de Guernsey.
L'Ami au besoin.	Du Cap.	Pour Bordeaux	Pris par les Croiseurs Anglois près de la riviere de Bordeaux à cause du chargement.
Le Hazard.	De la Martinique. l'un & l'autre chargés de tabac.	Pour Bordeaux	Pris par les Croiseurs Anglois près de la riviere de Bordeaux à cause du chargement.
La Sainte Croix.	de Port au Prince.	Pour Bayonne	Pris par les Croiseurs Anglois près de la riviere de Bordeaux à cause du chargement.
La Revenge, Corsaire Américain de 12 canons de 10 & 14 pierriers, Capitaine Samson.	Armé au fort Saint Pierre de la Martinique.	Allant completter son équipage à la pointe à Petre.	Enlevé par les dix hommes qu'il avoit à bord, & conduit à la Dominique.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
La frégate le *Colombus* de 30 canons	Armée dans la riviere de la Providence.	*N. B.* Cette nouvelle est douteuse, car on assure d'ailleurs que le *Colombus* a échappé aux frégates l'*Ariane* & la *Cerès* près de l'Isle Saint Vincent.	Les vaisseaux du Roi en station à Rhode-Island l'ont forcé à s'échouer le 28 Mars & l'ont brulé.
L'*Effingham* de Londres, qui avoit été pris par les Américains.	....		Repris par le Gouverneur Hay & conduit à la Dominique.
Deux vaisseaux.	260 boucauts de tabac.	Pour France.	Pris & conduits à Guernsey par le Capitaine Scott.
Un senaut François.	Bordeaux, sel & balotteries.	Boston.	Pris par le *Macaroni*, lettre de marque de Guernsey, Capitaine Cabot.
Trois vaisseaux François, dont un avec lettres de marque & des Officiers à bord.	......	Amérique. Charles-Town Caroline Méridionale.	Pris par le Capitaine Kirby de Jersey, après un combat de deux heures, dans lequel Kirby a eu un homme tué & 15 blessés, & la lettre de marque François 6 tués & 10 blessés. Les François ont été débarqués à Plymouth le 14 Mai.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Un brigantin.	chargé de riz.	Pour France.	Pris par un petit Corsaire de Jersey
Un senaut François de construction Angloise.	600 bariques de riz, 38 boucauts de tabac, 4 tonneaux d'indigo, 259 barrils de térébentine : beaucoup de divers bois de teinture.	. . . . .	Pris par le Capitaine Agnew de Guernsey.
Le Lomana, Capitaine Lematta.	Caroline Méridionale, 200 barrils de riz & d'indigo, & 60 boucauts de tabac.	France.	Pris & conduit à Dublin.
L'Unity de 150 tonneaux.	De Georgie, riz & indigo.	Pour Bilbao.	Pris par la *Défiance*, Corsaire de Jersey.
La Persévérance, de 70 tonneaux.	De Newbury. riz & indigo.	Pour Bilbao.	Pris par la *Défiance*, Corsaire de Jersey.
La Pallas, Corsaire Américain de 26 canons, & 4 vaisseaux de 250 à 300 tonneaux.	Avec de fortes cargaisons de riz, &c.	....	Pris près de Leogane par l'armateur l'*Aigle Noir* de 30 canons, & amené le 23 Mars à Kingston de la Jamaïque.
Un vaisseau Américain.	Riz, indigo, tabac pour sept mille livres sterling.	Gottenbourg.	Amené à Greenock le 13 Mars par le brigantin le *Saly*, Capitaine Junis.
Un Corsaire, *Gall-Américain* 14 canons & 70 hommes.	Armé à Saint Pierre de la Martinique.	....	Pris par un brigantin armé de la Barbade après un combat très-animé.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Le Saint Pierre, de 20 canons de 9	....		Pris par le vaisseau de guerre l'*Aurore*, à 25 lieues au vent de la Barbade & conduit le 20 Janvier dans la baye de Carlisle de Tabago.
Le Général Washington, de 18 canons de 4.	....		Pris par le vaisseau de guerre le *Seaford* à 15 lieues au vent de la Barbade, amené dans la baye de Carlisle le 19 Janvier.
Le Hammond, Corsaire de 16 canons.	....		Pris par le *Seaford* vaisseau de guerre, sous un fort de la Martinique appellé *Fouke parte*, duquel on a tiré sur le Corsaire qui a tiré à son tour sur le fort.
Un senau.	Cadix, 8,000. boisseaux de sel.	Petersbourg en Virginie.	Pris par le *George* Capitaine Askene & envoyé à Halifax.
Le Dolphin, Capitaine Turner, 130 tonneaux. *N. B.* Ce vaisseau a déja été compté N.° 44; mais on ignoroit son nom & sa cargaison.	Boston, 133 boucauts de tabac, 100 barils de goudron, 10 de riz, 100 quintaux de côtes de baleines un muid de graine de lin & 1,000 douves.	Bilbao où il ramenoit dix Officiers François qui ont jetté à la mer des dépêches du Congrès.	Pris par le *Peace and plenty*, Capitaine Mackensie de Belfast, à cinq lieues au Nord du cap Finistere, & conduit à Belfast.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Le LapWing, 18 canons, 160 hommes.	Ce Corsaire Américain avoit fait 14 prises en 6 mois.	. . . . . .	Pris par une lettre de marque & conduit à la Grenade.

On a rencontré le *Trident*, vaisseau de ligne qui porte les trois Commissaires. Il étoit déja avancé dans sa route, & on espere recevoir bientôt des nouvelles de son arrivée en Amérique.

Il y a actuellement à la mer douze Corsaires de l'Isle de Gersey & douze de l'Isle Guernsey.

Vaisseaux pris sur les Anglois.

Le Waddle, Capitaine Scot.	De Liverpool.	New-York.	Pris & conduit à la Martinique.
Le Taunton, Capitaine Staunton.	Bristol.	Jamaïque.	Pris par un Corsaire Américain & conduit à la Martinique.
Le Martin ou *Mariane*, Capit. Blair.	Londres.	Saint Christophe.	Pris & conduit à la Martinique.
Le Hetty, Capitaine BarnWell.	New-York.	Dominique.	Pris & conduit à la Martinique.
Le Grainvile.	De Londres.	Pour le Sénégal.	Pris par un Corsaire Américain, lorsqu'il alloit passer la barre du Sénégal.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus.*
Le Lovely Mary Capitaine Carter.	d'Irlande.	Pour la Barbade.	Pris par un Corsaire Américain près de la Grenade
Le George, Capitaine Mason.	Londres.	Jamaïque.	Pris par un Corsaire Américain & conduit à la Martinique.
L'Anapolis, Capitaine Henderick.	New-York.	Jamaïque.	Pris par un Corsaire Américain après un combat dans lequel le capitaine Henderick a été blessé à mort.

Le bruit qui a couru que le Capitaine Américain Cunningham qui monte la *Revenge* étoit pris, se trouve destitué de fondement. Ce Capitaine étoit à Cadix le 20 Avril. Il en est parti vers le premier Mai.

FIN.

LETTRE

*D'un Banquier de Londres, à M.*** à Anvers.*

De Londres le 9 Juin 1778.

VOICI, Monſieur, une premiere ſuite des débats juſqu'à la clôture de la ſeſſion. Celui du 26 Mai ſur l'affaire du Général Burgoyne, vous paroîtra bien plus curieux ici que dans certains papiers publics qui prétendent donner ces ſortes de pieces dans toute leur étendue, & qui ſe bornent à copier ſervilement les extraits infideles que le Miniſtere Anglois en fait répandre. J'ai mieux aimé différer de vous en rendre compte, pour pouvoir le faire d'une maniere qui juſtifie la confiance que vous voulez bien m'accorder, & j'ai attendu une édition qu'on m'aſſuroit devoir être revue par le Général lui-même. Les autres débats ne vous paroîtront pas moins intéreſſans, & quoique vous ayez pû les lire ailleurs, vous les croirez encore nouveaux.

Chambre des Communes, le 26 Mai.

Il ſe trouva une ſi prodigieuſe quantité de monde ſur toutes les avenues de la Chambre, que ſes membres ne purent y pénétrer qu'avec

les plus grandes peines. Milord North, preſſé dans la foule, juſqu'à s'évanouir, fut emporté dans une maiſon voiſine. Revenu à lui, il entra plus aiſément, parce que les Huiſſiers avoient forcé la multitude de s'écarter. Mais il n'avoit plus ſa montre: elle lui avoit été volée dans la bagarre. Le Préſident fit renvoyer tous les étrangers de la galerie, où on n'en vit reſter qu'un ſeul qui étoit le fameux Garrick. Le Général Burgoygne fit ce qu'il put pour obtenir de l'Orateur de ne pas exiger une ſi ſtricte obſervation de l'ordre de la Chambre; mais on n'eut aucun égard à ſa demande.

L'ordre du jour ayant été lu, M. *Wyner* ſe leva, & après avoir propoſé pluſieurs queſtions ſur leſquelles il ſouhaitoit que le Général Burgoyne répondît, il fit la motion ſuivante: » que la Chambre ſe formât en grand Comité pour *examiner* l'état de l'armée qui s'eſt rendue priſonniere par une convention à Saratoga en Amérique, & auſſi pour ſavoir du Lieutenant-Général Burgoyne qui commandoit cette armée, & qui a été compris dans cette convention, comment il a été relâché, & a pu revenir en Angleterre «.

M. *Wilkes* appuya cette motion, & demanda qu'on prît auſſi des informations du Général pour ſavoir en vertu de quelle autorité il a employé les Sauvages qui ont fait uſage ſous ſes ordres, du ſcalpel & de l'aſſommoir. M. Wilkes ſe plaignit amerement de l'eſprit

de cruauté qui avoit conduit cette guerre en général, & de la barbarie avec laquelle on avoit brûlé les maiſons par-tout où l'armée avoit paſſé.

M. *Charles Fox* combattit la motion de M. Wyner en ce qu'elle paroiſſoit charger l'Officier général. En conſéquence il propoſa le changement ſuivant, ſavoir, d'inſérer après le mot *examiner*, qui eſt en italique, ces mots ci : *ce qui s'eſt paſſé dans l'armée du Nord ſous le Lieutenant-Général Burgoyne*, &c.

Le Chevalier *Meredith*, M. *Wilkes*, M. *George Grenville*, M. *Charles Fox* & le Lord *Nugent*, parlerent en faveur de la motion.

Le Général *Burgoyne* : » je m'attendois bien que M. Wyner, qui a porté la motion me feroit quelques queſtions. Je me propoſois de porter moi-même une motion pour embraſſer en général toutes les queſtions qu'on peut me faire, mais comme la diſcuſſion paroît prendre une tournure différente, je me déclare pour le changement propoſé par M. Fox. J'oſe ſupplier la Chambre de m'entendre avec impartialité, & de s'intéreſſer en faveur d'un homme à qui dans tous les tems ont été refuſés les moyens néceſſaires pour réuſſir dans les commiſſions les plus difficiles. Sans appui, ſans liaiſons, ne redoutant aucun parti, n'étant l'eſclave d'aucune cabale, je proteſte ſur la vérité & ſur mon honneur, pour répondre à M. Wilkes, que j'ai enviſagé l'alliance avec les Sauvages

comme un mal néceſſaire. J'ai toujours vu en moi un ſoldat & jamais un bourreau. C'eſt d'après ces principes que j'ai reglé ma conduite, quelques efforts que faſſent aujourd'hui mes ennemis pour me noircir aux yeux de mes compatriotes. Je puis aſſurer d'abord que mes ordres étoient péremptoires : c'eſt un point dont je ne me départirai jamais. Quant aux Sauvages, ſi j'ai fait une alliance avec eux ; c'eſt que je me ſuis vu obligé de gagner de viteſſe le Congrès parce qu'ils étoient ſollicités & recherchés par le Congrès de même que par les Anglois. J'ai témoigné dans plus d'une occaſion aux Sauvages combien leur barbarie m'étoit odieuſe. Il y a dans cette ville un M. Saint-Luc, autrefois au ſervice de France & aujourd'hui à celui de la Grande-Bretagne. C'eſt un Officier qui n'eſt pas ſans mérite. Comme il m'a injuſtement accuſé de cruauté, je voudrois qu'on le fît venir à la barre de la Chambre pour que je puiſſe l'interroger. Je ne crains point de paroître devant lui, quoique je le ſache capable de ſacrifier tout à ſon ambition, & qu'il ait été mieux reçu à la Cour que moi «.

Le Général Burgoyne dit enſuite, qu'il deſiroit que le Lord Germaine au lieu de l'attaquer, établît la ſubſtance des allégations de M. Saint-Luc contre lui : qu'il étoit vrai que M. Saint-Luc avoit renvoyé les Sauvages, mais que dans le fait lui & les Sauvages avoient honteuſement déſerté.

» C'eſt moi même, pourſuivit M. Burgoyne qui ai demandé à revenir en Angleterre ; je n'ai jamais été regardé comme priſonnier d'après la convention de Saratoga ; quoique je n'aie fait cette demande qu'à condition de retourner, ſi le Congrès l'exigeoit, dans le cas où les délais de la convention feroient prolongés au-delà d'un tems raiſonnable. Je ſuis venu pour me juſtifier moi & mes troupes qui partagent l'opprobre d'une convention ſignée de ma main «.

» Une raiſon de plus me fait ſouhaiter que la Chambre continue à s'occuper de mon affaire, c'eſt que j'ai été ſouvent le ſujet des débats les plus ſérieux de cette Chambre, & que je dois deſirer d'effacer les impreſſions qu'a dû produire la liberté avec laquelle on s'eſt exprimé à mon ſujet dans le public «.

» Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'il exiſte un corps de délit, & que ſi les Miniſtres ſont innocens, c'eſt moi qui ſuis coupable ; mais je demanderai toujours pourquoi ils m'ont donné des ordres peremptoires, & pourquoi en même-tems ils n'ont point ordonné au Général Howe de s'entendre & de coopérer avec moi. Ils ſont condamnables, ou pour ne m'avoir point mis en état d'agir ſeul en me donnant des forces ſuffiſantes, s'ils ſavoient que le Général Howe devoit ſuivre un plan qui n'avoit point de liaiſon avec le mien, ou, le ſachant, pour m'avoir donné l'ordre péremptoire d'aller à Albany. En tout ceci

je n'accuſe point le Général Howe. Il doit avoir eu les plus fortes raiſons pour ſe conduire comme il a fait. Soit que des ordres correſpondans avec les miens lui ayent manqué, ſoit qu'il ait été forcé par les circonſtances à tourner tous ſes efforts vers le Sud, il eſt poſſible qu'il ſe juſtifie très-complétement : mais encore faut il que ces affaires là ſoient diſcutées. Je prie tous les Miniſtres de ſe mettre pour un inſtant à ma place, à la place d'un homme à qui l'on ferme la bouche au tribunal de ſon pays auſſi bien qu'à celui de la Chambre. J'ai demandé une enquête militaire, on ne me l'a point accordée. Pourquoi me refuſe-t-on auſſi une enquête parlementaire ? Celle-ci ne s'étend pas ſeulement à l'exécution du plan, mais au plan lui-même. Les Officiers & les Soldats de mon armée ont bien mérité de la patrie. Pourquoi la politique miniſtérielle m'interdit-elle la préſence de mon Souverain à qui je dois rendre compte de leurs ſervices ? Il eſt vrai que le Général Howe a bien voulu à ma recommandiction nommer aux emplois vacans dans l'armée du Nord, mais cela n'empêche point que cette armée n'ait de juſtes prétentions aux graces de la Cour ».

Ici M. Burgoyne s'éleva avec la plus grande chaleur contre les Miniſtres qui, pour n'être pas forcés de rendre un compte, dont ils ſont embaraſſés, ne rougiſſent point de compromettre & de ſacrifier l'honneur & la répu-

tation des Officiers & des Soldats Anglois employés dans cette expédition.

Il se plaignit que ses instructions, superflues sur certains points, étoient insuffisantes sur d'autres. Il insista de nouveau sur l'exhibition des papiers.

» On m'a fait un reproche sur ce que j'ai passé la riviere d'Hudson. Je prendrai la liberté de rappeller à la Chambre que je l'ai fait du consentement de mes Officiers qui se montroient tous persuadés qu'il n'y avoit pas d'autre parti à prendre. On me blâme aussi de m'être fait suivre de mon train d'artillerie après la prise de Ticondérago sur le prétexte qu'elle a ralenti ma marche & donné à l'ennemi le tems de rassembler ses forces contre moi, & que si je l'eusse laissée à Ticondérago, j'aurois été plus en état de gagner Albany. Cela peut bien être; mais il faut observer en même-temps qu'il eût été impossible de se soutenir à Albany sans artillerie, & que je ne devois point m'avancer plus loin dans le pays «.

» Je proteste aussi que je n'ai voulu en aucune maniere ôter le commandement du Canada au Général Carleton. Personne au contraire ne rend plus justice que moi aux talens, à la conduite & au zèle de ce Général. On a communiqué à la Chambre quelques-unes de mes lettres à ce sujet, mais au lieu de les donner par extraits comme on l'a fait, j'aurois voulu qu'on les produi-

sît toutes & dans leur intégrité. Le Général Carleton a été continué dans le commandement du Canada & de l'armée avant que ma commiſſion fût ſignée & même ſollicitée, & j'ai moi même ſû bon gré au miniſtere de l'avoir gardé. Quant à l'expédition d'Albany, ce n'eſt pas moi qui l'ai conſeillée, quoique j'aïe eu grande part au plan pour l'effectuer. J'en avois propoſé un autre beaucoup plus étendu & tout différent. »Ici le Géneral eſſaya de prouver que le Général Fraſer avoit toujours été du même avis que lui ſur l'interprétation de ſes ordres, & qu'ils avoient agi de concert dans l'exécution de ſes plans «.

» Bien loin, pourſuivoit-il, d'avoir eu le moindre différend avec le Chevalier Howe ainſi qu'avec le Général Carleton, je n'ai jamais rien dit ni même penſé à leur déſavantage. Je ſuis bien ſûr que ces Officiers ſeront auſſi empreſſés que moi de juſtifier leur conduite & de venger leur honneur. Pour moi ſi je ſuis coupable, j'avoue que je le ſuis avec excès «. A cette occaſion il dit des choſes très-fortes & très-pathétiques. Il inſiſta ſur une enquête & aſſûra qu'il ſoutiendroit ſa demande non ſeulement de ſa vie, mais, ce qui lui étoit infiniment plus cher, de ſon honneur & de ſa réputation.

» Au ſurplus, ajouta-t-il, quelle qu'ait pu être l'erreur ou même le crime du Général à Saratoga, il n'en doit rien réſulter

au déſavantage de ſes troupes qui, par la conduite qu'elles ont tenue, par le courage & l'héroïſme dont elles ont donné des preuves éclatantes, mérite, j'oſe le dire, des remercimens publics «. Il fit de ſon armée l'éloge le plus magnifique, & après avoir obſervé que depuis la cataſtrophe de Saratoga & la réſidence de l'armée du Nord à Cambridge, elle n'a jamais manqué en rien aux devoirs que lui impoſoient la diſcipline militaire, l'honneur des armes de Sa Majeſté & celui de la Grande-Bretagne, il reprit ainſi le fil de ſon diſcours.

» Je demande une enquête pour qu'il ſoit décidé ſi d'après les principes de la foi publique les Américains ont été fondés à ſuſpendre la convention de Saratoga ſous prétexte d'une infraction de ma part. Je puis comparer ma ſituation à celle des Romains lorſqu'ils paſſerent ſous le joug des Samnites. Le Général fut appellé devant le Sénat, il prononça un diſcours pour ſe juſtifier, & il le termina en demandant que ſi l'ennemi étoit aſſez déraiſonnable pour inſiſter ſur l'exécution des conditions de la paix, le traité ne fût point ratifié, mais qu'on le mît à mort comme une victime expiatoire, ou qu'on le renvoyât chargé de chaînes à l'ennemi. Je deſire qu'on tienne la même conduite relativement à moi, avec le Congrès, ſi l'on trouve de même que l'ennemi ait violé la foi publique. En conſéquence je renouvelle mes

inſtances pour que mon affaire ſoit examinée dans un Comité de la Chambre «.

» Quant aux actes de barbarie de la part des Sauvages, je déclare que bien loin de les avoir provoqués, j'ai toujours fait en ſorte qu'ils ne commiſſent aucunes cruautés ſans ſujet. La maiſon du Général Schuyler qui lui avoit couté dix mille livres ſterling, a été détruite, parce que ne pouvant la faire occuper moi-même, elle auroit ſervi de retraite & de fortereſſe à l'Ennemi. Lorſque je me ſuis trouvé avec ce Général, après la convention, je lui ai fait des excuſes, non pas comme *Soldat*, mais comme galant homme, de la néceſſité où j'avois été de brûler ſa maiſon. Ce Général me répondit que ma conduite n'avoit rien de blâmable, & qu'en pareille circonſtance il en auroit fait autant. M. Schuyler m'a traité avec toute l'honnêteté poſſible : il inſiſta pour que deux de ſes Aides de Camp m'accompagnaſſent, pour me procurer de meilleurs logemens, & à mon grand étonnement, après un jour ou deux de marche, je fus conduit dans une maiſon de M. Schuyler où ſa femme & ſa fille me reçurent avec toutes ſortes d'égards & de cordialité. Elles me forcèrent de reſter avec elles pendant ſix jours & me firent ſervir réguliérement une table de quatorze couverts pour moi & ma ſuite «.

Le Lord *Germaine*, ayant pris la parole, traita d'abord ce qui regardoit M. Saint-Luc. » Ce Canadien, dit-il, s'eſt annoncé chez

moi comme un homme qui avoit rendu de grands ſervices à la tête des Sauvages; & dans une converſation que j'ai eue avec lui, il m'a dit que le Général (M. Burgoyne) étoit un bon Officier avec les troupes réglées, mais qu'il n'en étoit pas de même avec les Sauvages, & qu'il ne prenoit point les meſures convenables pour retenir leur ardeur; — *que c'étoit un brave homme, mais lourd comme un Allemand* «. Le Lord *Germaine* ſe défendit d'avoir laiſſé ſortir de ſes mains la lettre *confidentielle* du Général, en diſant que c'étoit par mégarde (*a*) qu'elle avoit été jointe dans ſes bureaux aux autres papiers; & qu'il en étoit très-fâché.

» Quant à l'audience du Roi, il y a pluſieurs exemples, pourſuivit-il, du refus qu'éprouve M. Burgoyne: il faut qu'au préalable ſa conduite ait été examinée dans un Conſeil de guerre; Sa Majeſté avoit été conſultée à ce ſujet, & c'eſt moi-même qui en ai été chargé. » Il finit en diſant que comme les militaires étoient les Juges les plus propres pour décider la queſtion actuelle, il ne croyoit pas qu'il fût de la compétence du Parlement de s'en mêler en aucune maniere; qu'il penſoit que la Chambre ne pouvoit pas s'aſſembler en

(*a*) Belle excuſe, a dit un Ecrivain Anglois, pour ſe juſtifier d'avoir trahi le ſecret d'une lettre écrite en confidence. C'eſt par inadvertance qu'on viole les loix les plus ſacrées de l'honneur!

Comité pour examiner cet affaire, puisque l'Officier qu'elle regardoit ne pouvoit point être jugé par la Chambre tant qu'il seroit prisonnier des Américains. Il ajouta qu'on ne pouvoit point blâmer les Ministres qui avoient conseillé à Sa Majesté de ne point admettre le Général en sa présence. — Qu'ils avoient fait des recherches pour trouver un cas semblable au sien, & sur lequel on eût pu se régler pour lui faire avoir une audience du Roi, mais qu'il ne s'en étoit pas trouvé un seul «.

Le Général Burgoyne soutint qu'il pouvoit & devoit être jugé par la Chambre n'étant point prisonnier, qu'il ne s'étoit point rendu à discretion, & qu'il n'avoit besoin ni de rançon ni d'échange pour rentrer dans la jouissance de tous ses droits de Sénateur & de citoyen.

Qu'il lui avoit été *permis* de venir en Angleterre pour purger son honneur, & qu'il étoit tout prêt à subir le jugement de la Chambre.

Le Lord *George Germaine* repliqua que l'argument même employé par le Général Burgoyne prouvoit le fait que lui Lord Germaine avoit soutenu. Qu'on avoit *permis* au Général de venir en Angleterre. Que ce mot *permis* signifioit clairement qu'il étoit prisonnier; & que comme prisonnier il ne pouvoit pas être jugé par la Chambre.

M. *Luttrell* mit (*a*) en parallele la conduite

(*a*) Ce Député s'étoit déja fait une mauvaise af-

du Général & celle du Miniſtre. Dans les anciens tems, dit-il, c'étoit la coutume des Bretons de donner des éloges & de faire des remercimens à ceux de leurs Officiers & Serviteurs qui avoient ſignalé leur zele & leur courage pour le bien public, quand même leurs efforts n'euſſent point été couronnés du ſuccès; mais aujourd'hui ces même Serviteurs ou Généraux n'obtiennent des éloges qu'en raiſon de leur négligence à remplir leurs devoirs.

» Le Lord *North*, dit-il, ſe défend d'être le Dictateur toutes les fois que le Parlement prend en conſidération les bévues du gouvernement. Si les armées de la Grande-Bretagne ſont heureuſes ou malheureuſes, ce n'eſt point lui qui a donné les plans, il n'y a rien de ſon fait. Dans tous les événemens qui intéreſſent la grandeur ou le bonheur de la nation, il ne met en avant que ſa *timidité*; il n'eſt point *premier Miniſtre*, il n'eſt que l'inſtrument du Conſeil privé; il n'a dans ce Conſeil qu'une humble voix, & il ne peut-être comptable vis-à-vis de la nation de l'extravagance des plans qu'il

---

faire dans une des précédentes ſéances, pour un parallele de même nature entre Milord Chatham & les Miniſtres actuels, auxquels il avoit donné hautement les plus odieuſes qualifications, défiant le Miniſtre & ſa troupe de penſionnaires, de fourniſſeurs, d'eſpions, &c. & proteſtant qu'il ſe laiſſeroit plutôt conduire en priſon que d'en retracter un *iota*.

entreprend de faire adopter à ſon Souverain. Si ces plans portent atteinte aux libertés de ſon pays : s'ils attaquent la conſtitution, il n'eſt alors que l'écho du Parlement. Sur quoi le noble Lord eſt-il hardi & entreprenant ? Il ne ſe glorifie que d'un ſeul acte de ſon jugement & de ſon honnêteté, acte également glorieux & utile à la Couronne. C'eſt de ce qu'au milieu d'une criſe de ruine menaçante & de calamité inouie dans les annales de notre hiſtoire, dont toute la fermeté, les lumieres & la ſageſſe d'un Chatham auroient peine à nous tirer, il a fait choix d'un *Miniſtre de la guerre*, déclaré incapable de toute *opération vigoureuſe*, & dont la diſgrace à la Cour de George II a été fondée ſur la cenſure la plus formelle d'un Conſeil de guerre qui lui a fait perdre la confiance de la nation & ſon propre honneur. Qu'eſt-ce que la nation peut attendre de ſes Conſeils ? De quel plan heureux a t-il été l'auteur ? Pourquoi aura-t-il été abſous tandis que nous ferions ſuccomber un brave Officier dont le ſeul crime eſt d'avoir été trop zelé, trop brave, trop entreprenant, trop tourmenté du bien de ſon pays, *d'avoir ſtrictement ſuivi ſes ordres*, & fait, tout ce dont la bravoure Angloiſe eſt capable pour mettre à exécution le plan du Miniſtre. Si, au lieu de tenir une pareille conduite il eût quitté ſes drapeaux & déſobéi aux ordres de ſes ſupérieurs ; s'il eût fui

le danger, il auroit pu prétendre à la protection du Lord North & aux dignités & récompenses accumulées sur le Lord Germaine. Le Général Burgoyne demande un jugement légal & public : il lui est dû, de même que le poids de notre censure doit tomber sur un homme qui ose se prévaloir de ce qu'il a été injustement absous «.

Le Lord *George Germaine*, attaqué directement par M. Luttrell, répondit du ton de la colere & de l'indignation, qu'il n'avoit jamais mérité par sa conduite un pareil outrage, qu'il méprisoit M. Luttrell, & que tout âgé qu'il étoit il tireroit vengeance de l'insulte qui lui étoit faite. Il continua à se répandre en injures personnelles, mais il fut interrompu par les clameurs générales pour l'ordre, dans la confusion où son emportement avoit jetté toute la Chambre. L'Orateur déclara que si la Chambre le secondoit il maintiendroit à l'ordre.

Le Lord *North* convint que le Lord G. Germaine s'étoit écarté de l'ordre, ce qui lui étoit échappé n'ayant aucun rapport à la question.

M. J. Luttrell répondit que les menaces & un ton arrogant ne le feroient pas renoncer aux privileges des Membres de la Chambre, & qu'en conséquence de son caractere public, il avoit droit d'exprimer publiquement & complettement tous ses sentimens. » Le jugement rendu par le Conseil de guerre

ſous le regne de Georges II, pourſuivit-il, eſt une procédure publique, concernant un homme chargé d'un poſte public de confiance, qui exigeoit du courage, du zèle, des talens, de l'intégrité & toutes les qualités eſſentielles requiſes dans un Miniſtre de la guerre, ainſi que dans un Général. Je n'ai point touché aux vertus ni aux vices perſonnels du Lord Germaine; & ſi on peut me reprocher de m'être écarté de l'ordre, relativement à la queſtion, du moins on ne peut pas dire, qu'en rapportant un fait public ſur le compte d'un Miniſtre, je me ſois permis des perſonnalités.

Dans la confuſion du débat, M. Luttrell, voulut ſortir de la Chambre pour éviter qu'on le forçât de promettre qu'il ne feroit pas éclater ſon reſſentiment de l'injure que lui avoit faite le Lord Germaine, mais l'Orateur ordonna au Sergent d'armes d'arrêter M. Luttrell & de le ramener à ſa place.

L'Orateur déclara que comme il étoit échappé quelques expreſſions trop peu meſurées au Lord Germaine & à M. Luttrell, dans le cours du débat; il exigeoit qu'ils donnaſſent leur parole d'honneur de ne pas pouſſer plus loin cette querelle.

Le Lord G. Germaine répondit que s'il avoit dit quelque choſe qui ne fût pas convenable, devant la Chambre, il en étoit fâché, & qu'il eſpéroit que la *Chambre* l'excuſeroit

cuſeroit. Il convint qu'il s'étoit écarté de l'ordre.

M. Luttrell, interpellé à ſon tour, parlà en ces termes. » Si après avoir été inſulté il faut que je ſois empriſonné pour avoir rapporté une Sentence de Georges II, j'aime mieux encore ſubir cette peine que de renoncer aux priviléges du Parlement, en promettant de mépriſer une inſulte perſonnelle, qui n'étoit fondée ni ſur l'*opinion publique*, ni ſur aucune *ſentence*, ni ſur aucun *jugement*, & que de m'entendre adreſſer des épithétes, dont le ſens eſt auſſi perſonnel que l'expreſſion. Je n'ai point d'autre réponſe à faire & je m'en tiendrai à la déciſion de la Chambre.

Pluſieurs Membres ſe leverent en ce moment & agiterent ſur la queſtion, ſi le Lord Germaine avoit fait, ou non, des excuſes ſuffiſantes.

Vers les onze heures, M. Buller propoſa que l'honorable M. Temple Luttrell fut auſſi-tôt arrêté par le Sergent d'armes.

La conteſtation dura juſqu'à minuit paſſé. Le Chevalier James Lowther, M. Knox, le Chevalier G. Yonge, M. Howard & d'autres opinerent que ce ſeroit violer le privilége du Parlement, de faire arrêter M. Luttrell ſur les faits qui venoient de ſe paſſer dans la Chambre; & ils firent une diſtinction entre des accuſations ſur des objets publics ou ſur des objets particuliers.

M. Buller, M. Onſlow & pluſieurs mem-

bres attachés au miniſtere, furent d'avis que le Lord Germaine ne pouvoit pas en honneur faire d'autres excuſes, & que par conſéquent il falloit faire arrêter M. Luttrell.

M. Luttrell ſe leva de nouveau. » Je ſais, dit-il, de la bouche des plus anciens membres du Parlement & des divers partis, que les affaires publiques ne peuvent point reprendre leur cours que cette altercation ne ſoit terminée; & comme, à tout événement, je ſuis réſolu à ſoutenir mon privilége de Député, je demande la permiſſion d'appuyer la motion faite pour mon empriſonnement, afin que mon abſence mette la Chambre en état de pourſuivre une affaire de la plus grande importance pour tous les Militaires & pour la Nation en général. La ſeſſion doit ſe terminer dans quelques jours par une prorogation, & il y a encore quantité d'affaires importantes à traiter; il eſt donc tems que cette diſpute finiſſe. Je ne ferai aucune excuſe pour avoir parlé d'un jugement public dont Milord Germaine eſt bleſſé: c'eſt par lui qu'il m'en eſt dû pour les inſultes privées & perſonnelles qu'il m'a faites «.

Il étoit près d'une heure du matin & M. Luttrell alloit être mis ſous la garde du Sergent d'armes, lorſque Milord Georges *Germaine* ſe leva pour s'excuſer une ſeconde fois, & il demanda pardon directement à M. Luttrell des termes impropres dont il avoit uſé à ſon égard dans la chaleur du

débat, se sentant blessé par les imputations qu'il lui avoit faites.

M. Luttrell dit alors que la Chambre paroissant satisfaite des excuses qui venoient de lui être adressées, il se soumettoit aux ordres de la Chambre & promettoit de ne point donner de suite à cette affaire.

La modification de M. Fox ayant été rejettée par 144 voix, contre 96; pluralité 48: la question principale passa sur les deux heures à la négative sans qu'on allât aux voix.

Chambre des Pairs le 27.

La Chambre en Comité sur le Bill de la Milice.—Le Duc de Manchester fit remarquer à la Chambre une modification faite au Bill par les Communes qui pouvoit nuire au bien du service. Tous les Officiers de l'armée à la demi-paye, au-dessus des Subalternes, & à partir des Capitaines, qui seront appellés pour servir dans la Milice, perdront leur demi-paye (réforme) tant qu'ils y seront employés. Après avoir fait voir les divers vices & inconvéniens de cette clause, il demanda à la Chambre si, dix shillings par jour, qui par là se réduisoient à cinq, suffisoient pour payer & indemniser un Officier, qui auroit pû rester tranquille chez lui. Il soutint que la clause n'étoit pas moins défectueuse du côté politique, dans un moment où l'ennemi méditoit une descente en

Angleterre. » Les côtes de France, dit-il, qui bordent la Manche, sont couvertes de troupes. Ce n'est point une vaine allarme qu'on vous donne, Milords, car j'ai des raisons particulieres de croire que nous sommes menacés très-sérieusement d'une descente «. Il en conclut qu'on ne pouvoit pas sans indiscretion priver l'Angleterre de l'assistance de tous les Officiers réformés qui se verroient contraints par cette clause de chercher à s'excuser de servir dans la Milice.

On essaya de faire entendre au Duc de Manchester que c'étoit empiéter sur les droits des Communes, puisqu'il résulteroit de sa proposition une augmentation de charges pour l'Etat, & que les Communes avoient seules le droit de statuer sur cet article. En vain il allégua que les Pairs avoient modifié en 1756 le Bill pour la Milice en réduisant le nombre d'hommes de 63,000 à 31,000. — On lui répondit qu'il y avoit une grande différence entre diminuer de moitié un article de dépense & l'augmenter, & le Lord Denbigh assura, que le Bill seroit entiérement rejetté par les Communes s'il retournoit à leur Chambre avec quelque modification : enfin la motion du Duc de Manchester passa négativement.

Le Duc de Richmond éleva aussi-tôt une autre question sur ce que le Bill excluoit de la Milice tous les Officiers tenant com-

miſſion du Roi, excepté ceux à la demi-paye. Ce Seigneur ſe montra vivement affecté de cette clauſe, qui lui ôtoit l'eſpoir de ſervir ſa patrie dans un moment de danger, ainſi qu'à pluſieurs autres Officiers de diſtinction, du grade de Colonel & au-deſſus. » J'ai l'honneur, dit-il, d'être Lieutenant-Général des armées du Roi, quoique je ne ſois point actuellement employé; & quand je verrai l'ennemi au milieu de nos foyers je ne pourrai point me mettre à la tête de la Milice de ma Province. Tout Officier de grade ſupérieur, dont le corps ne ſera point commandé, ou ſe trouvera aux Iſles, ne pourra point s'armer avec ſes concitoyens pour repouſſer l'ennemi. — Le Lord Radnor propoſa d'ajouter ces mots, » & actuellement employés dans l'armée », mais le Lord Onſlow ſoutint que la Chambre des Communes défendroit ſes droits, & qu'il ne falloit point toucher à un Bill burſal.

Le Duc de Mancheſter parla de nouveau de ſes craintes d'une invaſion, fondées, dit-il, ſur des avis qu'il tenoit des meilleures ſources, & qu'il ſavoit être de même parvenus au gouvernement, quoique les Miniſtres ne vouluſſent ni les communiquer, ni prendre aucunes meſures en conſéquence. Après quelques débats, dans leſquels la Chambre fut raſſurée au ſujet du mécontentement qu'elle riſqueroit de donner à celle des Communes, le Lord Chancelier fit voir que ce ne feroit

point une raiſon pour que le Bill fût rejetté. Entraînés par le poids d'un pareil ſuffrage, les Lords Deubigh & Hilſborough donnerent les plus grands éloges au Duc de Richmond ſur les obligations que l'Angleterre avoit à ſon zèle, comme Militaire & comme Sénateur. — La clauſe fut rejettée ſans qu'il y eût d'oppoſition.

Le Marquis de Rockingham ayant pris le fauteuil du Comité ſur le Bill en faveur des Catholiques Romains, l'Archeveque de Cantorbery propoſa une clauſe pour aſtreindre les Evêques & Prêtres quelconques de cette communion à un ſerment d'où dépendroit leur temporel. Le Duc de Richmond ſuggera une modification à cette clauſe, qui ſatisfit les deux partis. — L'Archevêque demanda enſuite que le ſerment du *Teſt* fût exigé des Evêques Papiſtes, mais le Lord Hilſborough, fit voir que ce ſerment étant ſuſceptible de reſtrictions mentales, il ne ſeroit d'aucune utilité, & il qualifia d'imbécilles & d'inſenſés les auteurs du Bill & de la Formule propoſée pour le ſerment (M. Dunning & le Chevalier Georges Savile).

On procéda au rapport du Bill, après que l'Archevêque de Cantorbery eut fait l'aveu que c'étoit le Lord Mansfield, qui, ne pouvant point venir lui-même à la Chambre, lui avoit recommandé de porter la motion du ſerment.

Le 28.

Une commiſſion du Roi donna le conſentement de Sa Majeſté aux Bills qui ſe trouvoient en état, & au nombre de ces Bills furent celui du vote de crédit pour 1778, & celui des Catholiques Romains.

Chambre des Communes le 27.

M. David Hartley fit la motion ſuivante. » Il ſera préſenté une humble adreſſe au Roi, pour lui remontrer que les grands & importans événemens qui ſont parvenus à la connoiſſance du public, depuis l'ouverture de cette ſeſſion, tant par rapport à nos progrès dans la guerre d'Amérique, qu'au ſujet de la conduite de la France envers la Grande-Bretagne ſont de la nature la plus allarmante & exigent qu'on prenne le plutôt poſſible la ſage réſolution de ceſſer dès-à-préſent la guerre d'Amérique, & qu'on ſe décide à repouſſer avec toute la vigueur poſſible toutes les entrepriſes hoſtiles que la France pourra tenter «.

» Sa Majeſté ſera de plus aſſurée que la déclaration par elle faite, en aſſemblant le Parlement pour la préſente ſeſſion, » *que Sa Majeſté regarderoit le rétabliſſement de la paix en Amérique, comme le plus grand bonheur de ſa vie & l'événement le plus glorieux de ſon regne*, s'accorde parfaitement avec les diſpoſitions de ſes fideles Communes, & que la

nouvelle déclaration faite par Sa Majesté dans le cours de la session, *qu'elle étoit déterminée à conserver & à maintenir le pouvoir & la réputation de l'Angleterre vis-à-vis des Puissances étrangeres*, n'est pas moins satisfaisante pour ses fidèles Communes, leur honneur national devant toujours leur être aussi cher qu'il peut l'être à Sa Majesté elle-même «.

» Il sera représenté à Sa Majesté que ces deux points, savoir de rendre la paix à l'Amérique & de maintenir l'honneur national aux yeux des Puissances étrangeres, sont ceux que ses fidèles Communes ont le plus fortement à cœur, & qu'elles ne cesseront jamais d'y travailler avec autant d'ardeur que de bonne foi, jusqu'à ce qu'ils soient pleine & efficacement obtenus. On ajoutera que ses fideles Communes demandent à Sa Majesté la permission d'exprimer leurs sentimens de la maniere la plus solemnelle, afin qu'il ne puisse rester aucun doute ni soupçon à qui que ce soit en Amérique sur la sincérité du désir qui les anime pour le rétablissement de la paix, qu'elles estiment à present par-dessus toutes autres considérations quelconques; objet dans la vue duquel ses fideles Communes sont prêtes à concourir avec Sa Majesté dans telles autres mesures conciliatoires (ceci veut dire même en accordant l'indépendance) que Sa Majesté jugeroit nécessaires pour donner plus d'efficacité à leurs intentions: & pour qu'en même tems il soit connu

de toutes les autres Puiſſances étrangeres, que les Communes de la Grande-Bretagne ſeront toujours prêtes, dans toutes les occaſions juſtes & néceſſaires, à faire éclater leur reſſentiment de toutes les inſultes qui peuvent être faites à la nation, & à repouſſer toutes les atteintes qu'on peut tenter de porter ſoit à la dignité de Sa Majeſté, ſoit à l'honneur de ſes peuples «. — Après quelques diſcuſſions ſur cette motion, M. Hartley s'eſt laiſſé perſuader de la retirer : le ſort qu'elle a eu a été remarquable, en ce qu'elle avoit été portée par M. Hartley, appuyée par le Chevalier George Saville, ſoutenue du ſuffrage de Milord North, & que cependant elle a été rejettée par la Chambre.

Milord North avoit déclaré que le projet d'adreſſe étoit ſi ſagement conçû, qu'il ne croyoit point que la Chambre pût s'y refuſer. Ce projet avoit cependant eu des contradicteurs dans M. Grenville & dans le Lord New-Haven : l'un & l'autre ſur le fondement qu'il menoit à faire accorder l'indépendance à l'Amérique (& c'étoit bien ce qu'entendoit & déſiroit Milord North). Le Lord New-Haven y ajouta qu'il étoit perſuadé que ſi on eût fait partir pour l'Amérique quinze mille hommes additionels votés cette année pour ce ſervice, il eût fallu que la rébellion ſuccombât.

Le Chevalier George Saville & le Lord Ongley approuvoient l'adreſſe, regardant l'A-

mérique comme déja en possession de l'indépendance, & voulant qu'avant la prorogation le Parlement donnât aux anciens sujets de la Nation cette marque de sa bonne volonté.

L'avis du Chevalier Guillaume Meredith avoit été absolument contraire, sur le motif de la tendance visible de l'adresse à laisser au Roi les pouvoirs nécessaires pour accorder l'indépendance. » Ce seroit, dit-il, la perte des deux Pays. Remarquons qu'il existe en Amérique deux intérêts distincts & séparés : dans les parties du Sud & du Nord de ce continent, qui s'accordent entr'eux sur la nécessité de dépendre de l'Angleterre. Les productions de celles du Nord sont exactement les mêmes que les nôtres. Supposez celles-là indépendantes, l'Angleterre devient leur rivale ; & par la supériorité de son capital ainsi que par ses avantages locaux, elle rend leur commerce presque nul. Les productions de celles du Midi sont différentes de celles des nôtres, il est vrai ; mais où trouveront-elles un débit plus avantageux que dans la Grande-Bretagne. Il n'y a pour elles en France ni especes, ni manufactures, ni crédit. Il faut de plus que dans leurs rapports mercantiles avec cette Nation, elles se soumettent à ses formes de gouvernement, pour lesquelles elles ont manifesté leur répugnance en se récriant, comme elles ont fait contre le Bill de Quebec. Ainsi quelques soient à d'autres égards les motifs qui leur font désirer une sépara-

tion, au moins l'intérêt commun de ces deux parties est-il de nous rester unis & de vivre dans notre dépendance. Le grand obstacle qu'elles y trouvent, c'est qu'il leur est impossible de mettre leur confiance dans un Ministere qui a causé tous leurs maux, & de se livrer à sa merci. C'est exactement ce qui arriva dans la révolution des Provinces-Unies. Le Duc d'Albe avoit commencé la guerre contre elles avec succès : mais quand Philippe voulut entrer en négociation, il eut le bon esprit de le renvoyer, concevant bien qu'un homme qui avoit mis le feu à la maison, n'étoit nullement celui qu'il convenoit de choisir pour l'éteindre.

Cette opposition, accompagnée de la menace faite par le Chevalier Meredith de se retirer de la Chambre plutôt que de donner sa voix pour la motion, décida M. Hartley à l'abandonner, mais non sans exprimer le plus vif regret de ce que les Américains n'auroient point cette preuve des favorables dispositions de la Chambre, paroissant convaincu que leur retour devoit être l'effet de leur choix & non de la nécessité.

M. Temple Luttrel voyant la Chambre prête à se vuider, annonça que dans la prochaine séance il remettroit sur le tapis l'état de la marine. » Cette discussion, dit-il, est de la plus grande importance, car je suis bien assuré qu'il ne manque pas moins de dix mille hommes pour completer le nom-

bre voté de gens de mer, & j'ai connoiſſance de divers autres articles ou les *deficit* ne ſont pas moins énormes ; les uns & les autres demandent la plus ſérieuſe attention de la Chambre «.

Dans cette même ſéance on agréa en Comité le Bill de l'annuité de quatre mille liv. ſterling ſur le fond aggregé pour la famille de Milord Chatham. Il fut arrêté enſuite que le Roi ſeroit ſupplié d'ordonner une ſomme de vingt-mille livres ſterling pour liquider la ſucceſſion du feu Lord, & que la Chambre alloueroit cette ſomme à Sa Majeſté.

Le Chevalier Philipp Jennings Clerck ſe plaignit du mauvais traitement qu'éprouvoient les Membres de la Chambre quand ils ſe rendoient à celle des Pairs, où ils ſe trouvoient confondus avec la foule qu'il plaiſoit aux Pairs ou au portier d'y laiſſer entrer, & ſouvent au milieu de filoux qui fouilloient dans leurs poches. Il fit voir combien il importoit pour la Chambre de ſe faire rendre de la part des Pairs les mêmes égards qu'elle avoit pour eux. — Il fut arrêté que cette matiere ſeroit priſe en conſidération dès l'ouverture de la prochaine ſeſſion.

M. Temple Luttrel exprima ſa ſatisfaction de voir que la Chambre ſe fût relâchée ſur l'ordre permanent qui interdit l'entrée de la Chambre aux étrangers, & qu'on avoit fait exécuter trop rigoureuſement le 26, lorſqu'il fut queſtion pour la premiere fois du Général Burgoyne. Il déclara que ſon

intention étoit, ſi on eût perſiſté à faire obſerver cet ordre, de demander que tous les autres ordres ſemblables le fûſſent pareillement, quelqu'embarras qui pût en réſulter. » C'eſt, dit-il, le droit inconteſtable de nos Conſtituans d'aſſiſter à nos délibérations; & toutes les fois qu'on cherchera à le leur enlever, je m'y oppoſerai de tout mon pouvoir, ou je ferai ſi bien qu'on s'en repentira «.

M. Luttrel demanda auſſi pourquoi il y avoit eu une exception lorſqu'on avoit fait ſortir tout le monde de la galerie? — M. Burke répondit qu'elle avoit été pour M. Garrick, à qui tout ce qu'il y avoit d'Orateurs dans le Sénat Britannique devoient leur talent, formé à ſon école, & qu'en ſa qualité de leur maître, il avoit bien le droit d'aſſiſter, comme juge, à leurs combats. Ce ſuffrage emporta les applaudiſſemens de toute la Chambre; & jamais peut-être l'art du Comédien n'a reçu un plus magnifique éloge.

A l'occaſion des Auditeurs étrangers que M. Luttrel vouloit avoir, le Lord Ongley ſe plaignit amerement de la ſcandaleuſe licence avec laquelle on imprimoit les débats de la Chambre. » Les Gazettes, dit-il, en font les rapports les plus infideles, chacune ſelon les affections & les goûts particuliers de ceux qui la dirigent. C'eſt la raiſon qui me fait ſouhaiter que nos portes ſoient fer-

mées aux étrangers, & je ne ferai parfaitement content que quand un acte du Parlement aura été paffé pour empêcher que les débats n'aient cette publicité, fur tout dans les circonftances actuelles. Il ajouta que la feffion étant près de finir, il ne manqueroit pas à l'ouverture de la prochaine, de porter une motion fur cet objet.

M. Temble Luttrel reprenant vivement la parole. » Ah, je vois clairement, dit-il, pourquoi on infifte fi fort fur l'exclufion des étrangers. Je l'avois toujours bien foupçonné; & je n'ai point été la dupe de tous les faux prétextes dont on avoit coloré cette prétention. Mais il eft de la plus grande importance pour le maintien de la Conftitution que les peuples n'ignorent aucuns détails de la conduite de leurs Repréfentans. Comme les papiers publics font le feul canal par où cette connoiffance puiffe leur parvenir. Je déclare que fi on veut ufer de rigueur fur ce point, ce fera par moi que mes Conftituans apprendront tout ce qui fe fera paffé dans la Chambre.

Chambre des Communes le 28.

UNE motion faite pour que la Chambre s'ajournât au mardi 2 Juin, ne fut combattue que par M. Temple Luttrel, fur le motif de l'urgence des affaires. — Il y eut 74 voix pour l'ajournement, & 42 contre; pluralité 32.

M. David Hartley demanda que le Roi fût ſupplié de ne point proroger le Parlement, & de permettre qu'il continuât de ſiéger, par courts ajournemens. — Il allégua pour motifs la criſe actuelle des affaires, & le danger de laiſſer le ſort du Royaume dépendre d'une cabale miniſtérielle qui avoit donné de ſi funeſtes preuves de la plus grande incapacité. — Il fit voir en ſecond lieu, qu'il étoit néceſſaire que le Parlement ſe trouvât aſſemblé pour *mettre la derniere main* à la négociation entamée par ſes ordres avec les Américains.

Ici un Membre du même parti interrompit M. Hartley, & demanda la permiſſion d'aſſurer la Chambre que la derniere main étoit déjà miſe à cette affaire, mais que c'étoit la main du Boureau de la Ville de Providence qui avoit brûlé, dans la place publique, les bills conciliatoires envoyés par le Général Pigot, Commandant à Rhode-Iſland, & qu'il ſavoit de bonne part cette encourageante nouvelle.

M. *Hartley* reprit les motifs de ſa motion, pour y comprendre l'affaire du Général Burgoyne; qui ne pouvoit pas reſter indéciſe, ſans que la Chambre ſe rendît coupable de la plus criante injuſtice, & de barbarie à ſon égard.

Le Général *Burgoyne* s'étant levé: » Monſieur, dit-il, en s'adreſſant, ſuivant l'uſage, au Préſident, j'ai un ſujet bien délicat à traiter, puiſque je ſuis obligé de parler de moi-même;

mais quand j'entends diſcuter les affaires de l'Amérique en général, & la conduite que j'y ai tenue, il m'eſt impoſſible de ne pas mettre mes ſentimens au jour. — Je puis vous aſſurer, Monſieur, que je ſuis traité avec la derniere indignité; car mes ordres, pour cette malheureuſe expédition, étoient précis & poſitifs. J'ai écrit pluſieurs lettres à divers Membres de l'Adminiſtration, dans leſquelles j'expoſois mon opinion particuliere, & les motifs d'après leſquels je me ſerois conduit. Ces lettres ont été ſouſtraites à la connoiſſance du Parlement. Celles qui ont été produites ne ſont que des extraits informes d'où on a retiré tout ce qui pouvoit ſervir à me diſculper. Je demande à être jugé. Il faut que juſtice ſoit faite: c'eſt l'eſpoir ſur lequel je ſuis revenu en Angleterre. «

» Le Lord Germaine qui a dreſſé le plan de cette malheureuſe expédition, a obtenu de la Chambre d'approuver ſa conduite, & de le décharger de toute imputation. Pourquoi la Chambre auroit-elle eu une bonté auſſi partiale pour l'un, tandis qu'elle s'armeroit de tant de ſévérité pour l'autre? La motion de M. Hartley tendant à me faire obtenir la même indulgence, il eſt abſolument néceſſaire de faire paſſer cette motion, car il n'y a que le courage du Parlement qui ſoit capable de donner une nouvelle vie à la Nation. En cas d'invaſion ou de rébellion, je crois qu'il y a un acte qui autoriſe Sa Majeſté

jeſté à aſſembler le Parlement en quatorze jours, mais je ſuis perſuadé qu'il n'y a perſonne qui n'aime mieux ſe fier aux ajournemens qui certainement ſeroient efficaces, qu'à un hazard qui peut manquer ſon effet, d'autant qu'il ſera très difficile de raſſembler en ſi peu de tems tous les Députés diſperſés dans toutes les Provinces du Royaume «.

» Je ſais que l'Adminiſtration publie que je me ſuis jetté dans les bras du parti de l'Oppoſition. Je ne dirige point ma conduite ſur les principes de tel ou tel parti. Dans d'autres occaſions, j'ai voté avec l'Adminiſtration ſur les affaires américaines, d'après la conviction où j'étois que les Américains ſont coupables, & que nous devons maintenir notre ſuprématie ſur eux. Mon opinion n'eſt point changée. Quelques fois, j'ai auſſi voté contre l'Adminiſtration, parce que mes principes m'y portoient. Dans la circonſtance actuelle, je votre contre l'Oppoſition; car dans ce cas ci, l'Adminiſtration n'eſt autre choſe que l'Oppoſition, puiſqu'elle s'oppoſe à la ſûreté, à l'intérêt & à l'honneur de la Nation «.

» Ma conduite à l'avenir ſera telle qu'elle a été juſqu'ici, & je voterai ſelon ce que le bien de mon pays exigera. Quoique l'Adminiſtration puiſſe me priver de mes appointemens & des dignités où j'aurois pu aſpirer, je ſuivrai toujours invariablement la route que ma conſcience m'indiquera, & l'intérêt

ne sera jamais ma boussole. Je sais bien qu'en parlant ainsi, je m'expose à toute la haine des Ministres, mais ils m'ont déjà fait perdre les bonnes graces de mon Souverain; que peuvent-ils me faire de plus? Ils m'ont enlevé ce que j'avois de plus cher : le reste m'importe fort peu. Il y a cependant une chose qu'ils ne m'ôteront jamais, c'est la confiance de mes Constituans, la droiture de mes intentions, & l'honneur de mon nom «.

» Après le traitement que j'ai éprouvé & les persécutions que j'ai essuyées, quel est le Militaire qui aura le courage de compromettre sa réputation au point d'exécuter les ordres de pareils Ministres, & de se dévouer à leurs volontés? Il est certain que si après n'avoir fait autre chose qu'exécuter leurs ordres *peremptoires*, je n'ai éprouvé de leur part que persécution, parce que j'ai été malheureux; d'autres Officiers craindront, d'après ce qui m'arrive, de prendre du commandement, de peur d'éprouver le même sort. «

Le Général Burgoyne dit ensuite quelques mots pour faire voir qu'il n'étoit pas indigne du rang qu'il tenoit dans le militaire. » J'ai servi, dit-il, trente-deux ans dans l'armée, & peut-être avec quelque espece d'éclat. La seule faveur que j'aye reçue de l'administration depuis ma premiere entrée au service, m'est venue du grand homme d'Etat dont les restes reposent aujourd'hui près de cette Chambre, & qui a daigné récompenser mes

services en Portugal. C'eſt par une ſuite de mes principes, que j'ai accepté le commandement d'une expédition qui a eu une iſſue ſi malheureuſe. Je ſuis bien loin de déſirer de recevoir *les honneurs d'une perſécution* : je la crois au contraire très-cruelle pour moi, puiſqu'elle me prive de la préſence de mon Souverain, avant qu'il ſoit prouvé que j'ai mérité cette diſgrace. «

Sur l'article des armemens & des préparatifs actuels de la France, il s'expliqua ainſi :

» Pour moi, je ne crains point les ſuites d'une invaſion, parce que je ſuis sûr que ſi la Nation ſortoit de ſon engourdiſſement, cette invaſion tourneroit à notre avantage, en nous procurant l'occaſion de battre nos ennemis. J'ai pris la plus haute opinion du courage & de la force de la Milice d'un Peuple libre, depuis que j'en ai vu & éprouvé les effets. Comme je connois actuellement tout ce que peut faire une Milice ardente, je ne ſuis point effrayé des conſéquences d'une deſcente quelconque. Mais il eſt néceſſaire de ranimer l'ardeur de cette Milice, & je ne ſuis que trop perſuadé, s'il eſt permis d'en juger par le paſſé, que la conduite du Gouvernement ne ſera jamais propre à la tirer de ſa dangereuſe létargie. Il y a deux mois que la France nous a inſultés ; & nous n'avons encore pris aucune meſure pour punir ſon audace, & pour ſoutenir notre honneur, à l'exception des vaines adreſſes du Parlement au trône.

» Les Hérauts de guerre auroient dû, Monsieur, accompagner votre voiture lorsque vous avez été présenter cette adresse, afin que l'action pût suivre immédiatement la résolution, & que l'ennemi eût à peine le tems d'apprendre votre intention avant d'en sentir l'effet. Alors le courage de la Nation auroit été ranimé, &, comme cela seroit indubitablement arrivé sous le ministere glorieux du grand homme d'Etat que l'Angleterre vient de perdre, nous n'aurions pas été long-tems à forcer la Cour de France, non-seulement à se repentir de l'insulte qu'elle nous a faite, mais encore à renoncer au traité qu'elle a conclu avec nos sujets. «

Il parla ensuite des inconvéniens d'une prorogation, dans un tems où les peuples n'attendoient leur salut que de la sagesse & des lumieres du Parlement; & il ajouta que quiconque seroit d'un avis contraire, se déclareroit l'ennemi de l'honneur & de la vertu de son pays.

M. *Rigby*, qui s'étoit déclaré ouvertement pour le sentiment contraire, se croyant apostrophé, répondit avec aigreur à M. Burgoyne. Quant à la motion de M. Hartley, il rappella à la Chambre que dans le tems d'une prorogation le Roi avoit le pouvoir de convoquer le Parlement à quinzaine, ce qui pouvoit suffire pour toute affaire urgente qui pourroit se présenter, au lieu qu'un ajournement à six semaines, qui seroit

le fait du Parlement même, se trouveroit être un terme beaucoup trop long, avec cette différence très-désavantageuse, que le Roi ne pourroit point le raccourcir. Il y ajouta cette observation, que si le Parlement n'étoit point prorogé, il ne pourroit faire aucun changement aux loix passées dans la session, puisque c'est une regle invariable, que les actes d'une session ne peuvent être redressés que dans une autre. — Il prétendit aussi que l'affaire du Général Burgoyne, ne devoit point intéresser le Parlement, puisqu'étant prisonnier de guerre, il n'étoit pas même possible au Roi de le faire juger par une Commission.

» Un Conseil de guerre, composé d'Officiers, tous pairs de M. Burgoyne, est le seul tribunal où il puisse être jugé, mais son état de prisonnier lui ôte cette ressource. Si ce Général étoit libre, je serois le premier à demander qu'on lui accordât un Conseil de guerre pour informer de sa conduite, parce que la défaite de Saratoga est une affaire dont il faut absolument prendre connoissance. J'ignore sur qui le blâme doit tomber, car quoiqu'on ait dit qu'une information avoit eu lieu, & que le Ministre avoit été purgé, je nie le fait, le Ministre n'a point été purgé, le rapport n'a point été fait, & le Ministre peut toujours être cité en Justice. M. Burgoyne a fait un long panégyrique du Lord Chatham. Ce Général a sa-

crifié à l'idole du jour, & je le lui pardonne. Il marche à la popularité, sans doute il en a besoin. Toutes comparaisons sont odieuses. Je les déteste; je ne m'en suis jamais servi, que je n'aye été provoqué à le faire. Qu'il me soit permis de dire, que quelque opinion que M. Burgoyne puisse avoir des talens du Général qu'on attend ici (le Général Howe), & qui pourroit avoir besoin d'un Conseil d'information pour se laver des imputations dont il est chargé par le Gouvernement, je ne lui ferai jamais l'outrage de le mettre en parallele avec d'autres. Le second motif sur lequel on a tant appuyé, est la non-chalance & la conduite du Ministere. La guerre n'a point été déclarée, & M. Burgoyne prétend que les hérauts, c'est-à-dire les Clercs de M. l'Orateur auroient dû suivre son carosse, lorsqu'il a présenté l'adresse de la Chambre au Trône. C'est pour cela que nous ne devons pas avoir de confiance dans le Ministere : c'est parce qu'il n'a point fait cette ridicule parade que nous ne devons rien espérer de sa capacité ! Ce n'est pas la mode aujourd'hui de déclarer la guerre. Il y a long-tems que nous sommes en guerre avec la France & l'Espagne, & l'Administration a dirigé cette guerre *le mieux qu'elle a pu*. La seule raison qui puisse avoir quelque poids en faveur de la motion, c'est l'attente du rapport des Commissaires. Elle auroit fait beaucoup d'impression sur moi, si M. Burgoyne ne

l'eût pas détruite, en reconnoissant qu'il existe un acte en vertu duquel le Roi est autorisé à assembler le Parlement en quatorze jours, dans le cas d'une invasion ou d'une rébellion. Au surplus nous ne pouvons pas être plus en danger, que dans ce moment-ci, où nous sommes menacés d'une invasion prochaine, le Maréchal de Broglie ayant le commandement des côtes de France, & de trente mille hommes. Mais je ne vois pas la nécessité que le Parlement siége tout l'été, pour que l'Orateur y vienne seul avec ses Clercs, sans y avoir affaire. Si les Américains acceptent les articles de conciliation qui leur ont été portés, le Parlement s'assemblera indubitablement à quatorze jours d'avis, & l'on peut s'en reposer à cet égard sur nos Ministres, dans le cas où l'on n'auroit pas de confiance en eux pour toute autre chose. Nous sommes aussi sûrs d'eux sur ce point, que de la majorité du Parlement. «

M. Thomas Townshend saisit un moment pour placer l'observation suivante.

» Puisque le Roi n'a pas jugé à propos de nommer un Conseil de guerre, en quoi peut-on blâmer un brave Officier lorsqu'il cherche à se justifier dans le seul lieu où il puisse recueillir des suffrages? Quelques-unes de ses lettres particuliéres ont été mises sous les yeux de la Chambre; il désire que toutes ses autres lettres particulières soient également produites devant vous, ou du moins

leurs extraits. Eſt-il rien de plus raiſonnable ? Peut-il faire une demande plus modeſte ? Il n'a pas beſoin d'accuſer d'autres perſonnes : il n'a pour objet que de ſe juſtifier. Comment donc M. Rigby oſe-t-il traiter ſi cavaliérement un Militaire, qui tente tous les moyens poſſibles pour conſerver ſa réputation ? Du reſte je prends note de l'aſſertion de M. Rigby, qui a avancé que nous ſommes actuellement en guerre avec la France & l'Eſpagne, quoique nous ne l'ayons déclarée par aucun acte public. Je déſirerois ſavoir dans quelle ſorte de guerre nous ſommes engagés, tandis que nous n'avons pas encore tiré un ſeul coup de canon, & que nous ſouffrons que l'ennemi faſſe exactement tout ce qu'il veut. Si c'eſt là une guerre que le Gouvernement a conduite le mieux qu'il a pu, nous devons avoir la plus mauvaiſe opinion de ſa capacité. «

M. Rigby, ainſi interpellé, reprit auſſitôt la parole.

» Je reconnois que ſi j'ai dit que nous étions en guerre avec l'Eſpagne, ce mot m'eſt échappé, je ne ſais trop comment, car je n'ai point deſſein de faire une pareille déclaration ; & en effet je n'ai aucun droit de la faire, parce que je ne ſais aucune hoſtilité qui ait été commiſe contre l'Eſpagne.

L'Avocat général (Thurloe) alla plus loin : il mit en doute, ſi M. Burgoyne, comme priſonnier des Américains, avoit le

droit de prendre séance dans la Chambre. M. Fox & M. Townshend s'étant récriés sur ce propos qui blessoit les droits d'un député, l'Orateur prit la défense de M. Thurloe, qui n'avoit, dit-il, avancé qu'un doute. M. Burgoyne jugeant le moment favorable pour éclairer la Chambre sur sa qualité actuelle, prit alors la parole. » Je puis assurer la Chambre que je ne suis point prisonnier de guerre, le Congrès n'ayant jamais entendu ni dit que la convention de Saratoga fût nulle. Il n'a point montré de crainte qu'elle soit déclarée nulle en Angleterre. Mais dans le doute, & pour le cas seulement où on refuseroit de ratifier le traité, il m'a fait donner ma parole de retourner en Amérique. Mon droit est donc fondé sur cette convention, comme celui d'un débiteur sur le terme convenu avec son créancier. En conséquence je suis aussi maître de mes actions, qu'aucun autre sujet quelconque dans ce Royaume, aussi capable de remplir toutes sortes d'emplois, & même aussi libre, que tout autre Militaire, de servir ma patrie, par-tout où il ne s'agira pas de l'Amérique. J'ai bien assuré les Membres du Congrès, qui ont sollicité pour moi cette permission, que j'aimerois mieux mourir en Amérique, que de revenir en Angleterre pour n'y être point libre suivant toute l'étendue de mon traité. Je suis donc à tous égards dans le même état que si la convention eût été ri-

gidement observée. Le doute de l'Avocat général est une raison de plus en faveur de la motion de M. Hartley : on voit de quelle conséquence il est que le Parlement continue à siéger, jusqu'à ce que mon affaire ait été complettement discutée, à la satisfaction de la Chambre & de la Nation.

» Avant de quitter l'Amérique, ajouta M. Burgoyne, j'ai voulu instruire de mes intentions les principales personnes revêtues de l'autorité dans ce pays. Ayant eu vent que quelques Membres du Congrès vouloient mettre à ma liberté des restrictions qui m'auroient empêché d'occuper ma place dans le Parlement, je leur ai déclaré la résolution où j'étois de périr plutôt parmi eux que de m'y soumettre. — Sur cela ils m'ont répondu, » que ce n'étoit point leur intention de me donner de pareilles entraves. » Nous aimons la paix, ont ils dit, & nous » la souhaitons : nous sommes persuadés qu'à » cet égard vous êtes dans les mêmes sentimens que nous. Retournez en Angleterre, » prenez votre place dans le Parlement, & » faites-y entendre la vérité. Si elle y pénètre par votre moyen, elle pourra être très-» avantageuse à notre cause. « Enfin le seul engagement que j'aie pris est de ne point servir en Amérique ; & aujourd'hui que l'Angleterre est menacée d'une invasion, si je vois ma patrie dans quelque danger réel, c'est moi qui marcherai le premier au devant de l'enne-

mi, avec ou ſans la permiſſion de la Cour, & ſi ce n'eſt pas comme général, ce ſera en qualité de ſimple ſoldat. Je crois avoir également le droit de ſiéger dans le Parlement, & je n'ai point oublié ce qui fut répondu dans la guerre derniere, à un Lord, qui étoit reſté priſonnier à Saint Cas. Il demandoit aux Commandans françois, ſi étant de retour en Angleterre ſur ſa parole, on l'accuſeroit de l'avoir fauſſée en ſuivant ſes devoirs dans le Parlement. » C'eſt tout de même, lui dirent-» ils, que ſi vous nous demandiez, ſi vous » romprez votre parole en faiſant un en-» fant. «

A dix heures & demie paſſées, M. Burke ſe leva, & parla pendant trois quarts d'heure pour détruire les raiſons alléguées par M. l'Avocat général relativement au droit de M. Burgoyne de ſiéger ou voter dans la Chambre juſqu'à ce qu'il ait dégagé ſa parole vis-à-vis du Congrès. Après avoir établi ce point important, il démontra victorieuſement qu'un Miniſtre en Angleterre, eſt reſponſable au Parlement des opérations qu'il lui recommande. Il ne peut, dit M. Burke, prendre aucunes meſures efficaces, lorſqu'elles ſont de quelque conſéquence, ſans le concours du Parlement. Par conſéquent, une choſe telle que la reſponſabilité miniſtérielle n'auroit jamais exiſté, vu l'exiſtence & l'inſpection conſtitutionnelle du Parlement, ſi le Parlement lorſqu'il eſt mal conſeillé par des

Miniſtres qui prétendent être ſuffiſamment inſtruits, devoit être chargé de torts pour avoir crû les avis de ceux dont l'ambition & l'autorité ne peuvent être ſatisfaites que par le menſonge & la fourberie.

Le Chevalier Henri *Houghton*, ſur les aſſertions du Général Burgoyne, demanda que toutes affaires ceſſantes, la Chambre ſe fît réſoudre le doute de l'Avocat général. — Mais le Préſident s'étant levé, il déclara qu'il ne voyoit plus lieu à douter, & que l'Avocat général n'avoit pas reçu un pouvoir auſſi étendu que celui dont il venoit de donner l'explication à la Chambre. » Comme on ne peut point, dit-il, conteſter une telle aſſertion, il eſt clair que le droit de l'honorable Membre (M. Burgoyne) à ſa place dans la Chambre, eſt parfaitement valide.

M. *Fox* répondit à tous les points principaux des diſcours de M. Rigby & de l'Avocat Général. » Il eſt démontré, dit-il, que M. Burgoyne eſt un homme perſécuté. On l'a indignement traité en ſon abſence. On lui a refuſé une grace qui eſt un droit pour tout citoyen de ſon rang dans ce pays: je veux dire un jugement public & impartial. Enfin il s'eſt vu groſſierement inſulté dans les papiers publics, du conſentement & peut-être à l'inſtigation de ceux mêmes qui l'employoient «.

» L'Avocat Général lui a fait la grace

de lui accorder *quelques talens*, un courage à l'épreuve, &c.; mais il a dit que c'étoit un homme *malheureux*, & qu'à ce titre il avoit des droits à notre compassion. Sans doute M. Burgoyne a été malheureux, mais c'est de s'être trouvé soumis aux ordres d'une pareille administration, position dans laquelle les talens militaires les plus distingués ne pouvoient lui être d'aucune utilité, lorsqu'il étoit obligé de faire réussir des plans foibles & dont l'exécution étoit impraticable Ainsi l'Avocat Général, au lieu de se complaire à repeter que M. Burgoyne est un homme malheureux, auroit dû dire en général que c'est une calamité d'être employé par nos Ministres, & que M. Burgoyne l'a partagée avec beaucoup d'autres. C'est une politique adoptée par ces Messieurs d'appeller *malheureux* tous les Officiers tant de terre que de mer dont ils se sont servi pour quelques opérations; ils s'imaginent par-là soustraire à la connoissance du public leur propre ignorance & leur incapacité. Le Général Gage & l'Amiral Greaves ont été malheureux. Le Général Howe, quoique d'abord leur favori, s'est vû depuis long-tems au milieu de *ses victoires* gratifié de la même épithete. Le Lord Howe n'est gueres mieux noté sur les tablettes ministérielles. On n'a pas encore articulé le mot fatal au sujet de Carleton, mais on l'a souvent donné à entendre. Enfin, soit par un arrêt de la destinée, soit par l'aveugle-

ment des Miniſtres, tout homme marqué de leur ſceau a été ſûr de voir ſon nom inſcrit ſur la liſte nombreuſe des *infortunés*. C'eſt comme je l'ai déja dit, un lieu commun dont ils ſe ſervent pour pallier leur ignorance & leur incapacité aux dépens de ceux qui ont eu le malheur d'être employés par eux. Si vous demandez aux Membres de l'Adminiſtration pourquoi nous avons perdu l'Amérique, ils vous répondront que ce n'eſt pas leur faute : l'Amérique a été perdue par des hommes malheureux. Si vous en accuſez perſonnellement le Lord North, » ce n'eſt point moi, vous dira-t-il, qui ai perdu l'Amérique. Les Américains ont été rebelles & déſobéiſſans, nos Généraux ont été malheureux. Washington eſt un grand Général, (maudits ſoient ſes talens ils ont perdu notre pays (*a*)). Nous avions le pouvoir & le droit ainſi que les moyens de faire valoir ce droit, mais Washington, Franklin, Adams ſont des hommes *ſupérieurs*; & *ce n'eſt point moi qui ai perdu l'Amérique* «. C'eſt-là, je l'avoue, une diſtinction très-curieuſe, imaginée par le Lord North pour ſe juſtifier. Mais il ſuffit pour l'apprécier de chercher quel ſens elle auroit ſous une autre application. Supposons donc que ſuivant la diſ-

(*a*) C'eſt une exclamation de Milord North dans le Parlement ſur le Général Montgommery tué à l'aſſaut de Quebec à la fin de 1775.

tinction du Lord North quelqu'un s'avisât de dire : » Charles I. n'a point perdu la Couronne ni la vie, mais elles lui ont été *enlevées* ; ou bien, Jacques II. n'a point perdu la Couronne, mais ce sont ses sujets Whigs qui l'ont détrôné «. Le Lord North répondra-t-il que cette explication diminue la perte de l'un ou de l'autre. ? Je n'en crois rien. Ce sera toujours pour Charles I. la perte de la vie, & pour Jacques II. celle de sa couronne & de sa dignité. Ainsi donc si les talens militaires de Washington ou les qualités éminentes des autres personnages dont j'ai déja parlé, l'ont emporté sur les *rares talens* du Lord North & de ses collegues, au point d'occasionner la perte de l'Amérique, je connois assez la candeur & le bon sens de ce Lord pour être sûr qu'il conviendra franchement que l'Amérique a été perdue, non par les mauvaises opérations des Généraux sur lesquels il paroît avoir tant désiré d'en rejetter la faute, mais par l'incapacité de l'administration, qui, bien qu'honnête, ne possede point ces *maudites* qualités d'où résultent des plans sages exécutés avec vigueur «.

M. *Fox* fit ensuite une récapitulation des différentes manieres dont le Lord North s'est excusé de la ruine de son pays. Il les présenta sous le point de jour le plus propre à en faire voir l'extravagance & l'absurdité, en répétant les formules ordinaires de

ce Miniſtre, toujours imputant les calamités publiques à l'animoſité des factions. Selon lui, pourſuivit-il, la faction a conſommé en Angleterre tout ce que les Rebelles avoient laiſſé d'imparfait en Amérique. Enfin le Miniſtre dit avec ſon emphaſe & ſa confiance ordinaires. » Je n'ai point perdu l'Amérique «. Et qui eſt-ce qui pourroit douter des aſſurances ſolemnelles de Milord ? Perſonne aſſurément, ſinon les Membres de l'Oppoſition dans le Parlement & la faction dans le Royaume.

Il releva pluſieurs paſſages des diſcours de l'Avocat général d'une maniere à en faire ſentir tout le ridicule. Il le plaiſanta beaucoup, entr'autres, de ſes découvertes militaires, de ſes recherches curieuſes des droits de la nature & des gens, de ſes alluſions à l'hiſtoire des anciens Romains, dont le ſang ardent & courageux ſemble bouillonner dans les veines de cet impétueux Magiſtrat. Il s'attacha ſur-tout à certaines diſtinctions que M. Thurloe prétendoit avoir puiſées dans le droit, & cette diſcuſſion lui donna lieu d'entrer dans des détails très-lumineux ſur les profondes connoiſſances de ce Juriſconſulte (*a*).

» Il me reſte, continua-t-il, à examiner le ſeul argument ſpécieux allégué contre la motion.

(*a*) C'eſt celui à qui le Roi vient de confier les ſceaux de Chancelier.

motion. On a dit que le Roi avoit le pouvoir de convoquer le Parlement. En conséquence il uſera de ce droit, ſi la néceſſité le requiert. Mais ſi l'on veut convenir en même tems (ce qui eſt très-vrai) que c'eſt l'Adminiſtration qui doit aſſembler le Parlement; & ſi nous ſavons par des faits réitérés, ou pour mieux dire, par une longue ſuite de preuves que la conduite des Miniſtres a toujours porté le caractere de leur foibleſſe, de leur corruption & de leur incapacité, peuvent-ils ſe flatter que le Parlement continuera d'avoir confiance en eux? Pour faire voir qu'il n'y a pas le moindre ſujet d'eſpérer ce changement miraculeux, je prie la Chambre de ſe rappeller la conduite des Miniſtres avant les vacances des fêtes de Noël. Quand bien même on n'auroit pas une infinité d'autres preuves de leur mauvaiſe foi, cet exemple ſeul ſuffiroit pour les convaincre de tout ce qui a été avancé contre eux par leurs plus ardens Adverſaires.

» Que firent alors les Miniſtres? Ils propoſerent le 10 Décembre un ajournement, quoiqu'ils ſûſſent très-bien que le déſaſtre de Saratoga engageroit la France à lever le maſque, & à prendre ouvertement un parti que depuis long-tems elle méditoit en ſecret. Si donc, au-lieu de prendre des vacances, le Parlement eût continué de s'aſſembler, & qu'on eût propoſé & fait paſſer alors les bills conciliatoires qui n'ont paſſé qu'après le 20

Janvier, le Congrès ne se seroit pas jetté dans les bras de notre ennemi naturel, & nos propositions seroient arrivées en Amérique, avant qu'il eût été possible que le traité de Versailles entre la France & les Colonies fût ratifié d'une maniere conforme à la constitution du nouveau Gouvernement établi chez les Américains. «

» Je demande à présent *s'il est raisonnable de proposer* de donner carte-blanche à des gens de cette espece. « Il récapitula toutes leurs fautes, & fit voir que si on avoit accompagné les propositions offertes à l'Amérique de forces navales suffisantes, réparties avec discernement sur les côtes de France & dans le voisinage de ses ports, l'Angleterre auroit été en état, ou d'empêcher le Ministere de France de signer le traité avec le Congrès, ou de le forcer d'entrer en guerre dans un tems où il n'étoit point préparé, & où elle eût été sûre du succès. » Je conviens, ajouta-t-il, de la vérité de ce que le Lord North a dit dans un autre débat, qu'il est impossible de procurer une défense complette à toutes les parties de ce vaste Empire, dans la situation actuelle des affaires. Mais cette circonstance même me fournit de nouvelles preuves de l'incapacité & de la négligence des Ministres, parce que, si nous avions pressé la France sur une explication, dans le tems convenable, & avant que ses flottes eussent été formées, nous aurions été en

état, avec la ſupériorité reconnue de nos forces, de frapper quelque coup déciſif qui auroit forcé les François de renoncer à leurs engagemens avec l'Amérique, s'ils en euſſent déjà pris, ou les auroit empêchés d'en contracter aucuns. «

Il pouſſa ſes argumens un peu plus loin, relativement à l'état actuel de la Marine Angloiſe, comparé avec les forces combinées de la France & de l'Eſpagne. » Le Lord North, dit il, a prétendu que, quoique nous euſſions moins de vaiſſeaux, nos forces à tout autre égard étoient ſupérieures, ou du moins égales à celles de la Maiſon de Bourbon. Selon lui, nos vaiſſeaux ſont plus nets, mieux approviſionnés & mieux armés. Quelle a donc été la conduite de l'Adminiſtration ? Nous avons laiſſé nos vaiſſeaux en Angleterre, ſans en augmenter le nombre, & par ce moyen nous avons abandonné ce prétendu avantage que nous donnoient ſur nos ennemis l'état où étoient nos vaiſſeaux, notre habileté, &c. «

» Une des raiſons alléguées par les Membres des l'Adminiſtration pour préférer une prorogation à un ajournement, c'eſt que, dans ce dernier cas, nous ne pourrions changer ou annuller rien de ce qui a été fait dans le cours de la ſeſſion. Voilà, je l'avoue, un motif bien déterminant pour préférer une prorogation; car juſqu'à ce que nous ayons appris à détruire tout ce que nous avons fait depuis l'origine de cette malheureuſe conteſ-

tation, nous continuerons à travailler directement à notre ruine. Nous avons déjà révoqué le bill du port de Boſton, celui de la Chartre de la Baye de Maſſachuſſett, & celui pour juger en Angleterre les perſonnes qui auroient commis des crimes en Amérique; nous avons abandonné nos prétendus droits de taxations ſi extravagans & ſi injuſtes, & avant de retirer aucun avantage de ces opérations, nous pouvons encore détruire tout ce que nous avons fait. C'eſt jouer ſur le mot que de vouloir établir une différence entre une nouvelle ſeſſion & la continuation de la même; car il eſt certain que, quoique nous ne puiſſions pas annuller, nous pouvons changer ou altérer les actes relatifs à l'Amérique, même en continuant nos ſéances, tout auſſi bien que ſi nous étions prorogés. « (A cet endroit de ſon diſcours, M. Fox fut interrompu par les applaudiſſemens les plus bruyans qui partirent, à différentes repriſes, de preſque toutes les parties de la ſalle.)

» Il ne ſe prêſente, pourſuivit M. Fox, que trois hypothèſes pour nous, relativement à l'Amérique & au ſuccès de la Commiſſion. Ou l'Amérique refuſera de traiter à aucunes conditions quelconques: ou elle acceptera celles qui ſont contenues dans la commiſſion: on on réglera l'indépendance ſur le pied d'un traité de commerce & de politique, & d'une union conſolidée par une réciprocité d'intérêts & d'avantages mutuels. Dans tous ces

cas quelconques, il eſt de la plus grande néceſſité que le Parlement ſoit prêt à donner ſon avis & ſa ſanction aux différentes meſures qu'il conviendra de prendre, & je maintiens que des hommes qui juſqu'à préſent n'ont répondu à notre confiance que par des mépriſes continuelles, n'ont aucun titre pour la réclamer encore dans une circonſtance auſſi critique. «

» Je ſuis rempli de vénération pour M. Hartley, qui a fait la motion dont la Chambre s'occupe, & je ſuis bien aiſe de voir qu'il n'a jamais eu l'intention de fournir aux Miniſtres des prétextes plauſibles, pour ſe ſauver derriere le Parlement. Au ſurplus, mon avis n'eſt point du tout qu'il faille accorder l'indépendance à l'Amérique; & ſur ce point je ſuis d'un ſentiment oppoſé à celui de M. le Duc de Richmond mon beau-frere ; parce qu'en ſuppoſant que la Commiſſion manque ſon objet, j'eſpère au moins que des avantages mutuels pourront produire une autre eſpece de liaiſon. L'objet du Duc de Richmond eſt de prévenir une guerre avec la France, mais ſi ce que dit M. Rigby eſt vrai : ſi nous ſommes déjà réellement en guerre avec la France ; & ſi, comme je l'ai entendu, tout ce qu'a dit récemment le Lord North pour autoriſer l'adminiſtration à déclarer l'Amérique indépendante, eſt un aveu qui annonce d'avance ce qu'il ſe propoſe de faire, j'adopterois bien

certainement le syſtême du Duc de Richemond, c'eſt-à-dire que j'aimerois mieux perdre directement & ſans délai l'Amérique, que de la perdre, en nous engageant en même tems, avec des forces inégales dans une guerre avec la France, l'Eſpagne & cette même Amérique. Car ſi nos propoſitions conciliatoires ſont rejettées par le Congrès, & s'il y a déjà un commencement de guerre avec la France, comme toutes les apparences le démontrent, & peut-être même avec l'Eſpagne, l'Amérique ne pourra ſe diſpenſer de tenir ſes engagemens antérieurs avec la France; & non-ſeulement nous perdrons l'Amérique, mais nous ſerons réduits à la déplorable néceſſité de combattre pour la défenſe de notre liberté..... M. Rigby, d'après une maniere de raiſonner qui lui eſt particuliere, prétend qu'une prorogation eſt préférable à un ajournement, parce que la Couronne peut profiter de la clauſe inſérée dans l'acte (*a*) qu'il rapporte. Qu'il me permette de lui rappeller qu'il y a dans la clauſe une exception à laquelle il n'y a rien à répondre; c'eſt qu'il y eſt ajouté : nonobſtant tous ajournemens de l'une & de l'autre Chambre «.

CECI n'eſt que l'eſquiſſe imparfaite d'un

(*a*) C'eſt l'acte de la Milice où il eſt dit que dans certains cas le Roi pourra convoquer ſon Parlement ſous quinzaine.

discours qui dura plus d'une heure & demie, & dans lequel M. Fox déploya toutes les richesses de l'éloquence la plus mâle & la plus persuasive. Il ne s'est rien dit de plus fort & de plus beau dans l'une ou l'autre Chambre pendant la présente session du Parlement. M. Fox pria aussi la Chambre, de considérer qu'il pouvoit arriver tel événement, pour lequel il faudroit sur le champ de nouveaux subsides, que le Parlement seul pouvoit octroyer. Il répéta encore que si le Parlement se fût trouvé assemblé quand la France fit son traité avec l'Amérique, il eût fait sentir aux Ministres la nécessité d'envoyer une flotte dans la Méditerranée, & leur en auroit fourni sur le champ les moyens.

Le Lord North, s'étant levé, parla ainsi : » M. Burgoyne a sans doute beaucoup de talens, mais il en a été bien récompensé. Il a été distingué par son Souverain, & il a obtenu le commandement d'une armée tandis qu'on n'a point donné la même marque de confiance à plusieurs Officiers plus anciens que lui. C'est un homme malheureux, mais je ne vois point qu'il soit persécuté. Il connoissoit le pays où les opérations de la guerre devoient avoir lieu, les forces qui devoient agir sous lui, & tout le plan qui devoit être exécuté ; ainsi tout sembloit présager un heureux succès. Si ces circonstances ont porté l'administration à confier cette expédition à M. Burgoyne, elles en-

gageoient également ce Général à l'accepter. L'adminiſtration & M. Burgoyne en étoient viſiblement aux mêmes termes. Ils n'avoient d'autres vues & d'autres motifs, que ceux qui doivent conduire les hommes en pareilles circonſtances, une mutuelle confiance, des eſpérances réciproques, fondées ſur la raiſon & la probabilité. A quelle époque les choſes ont-elles changé? L'expédition a manqué : je ne crois pas que ce ſoit par la faute du Général, mais c'eſt encore moins par celle des Miniſtres. Juſques-là M. Burgoyne avoit été un homme en faveur: il reſte à chercher le moment où a commencé ſa prétendue perſécution.

» Il avoit à ſes ordres un certain nombre de troupes: il en eſt reſponſable en quelque maniere. La Nation a murmuré hautement de ce que cette armée n'avoit pas été employée efficacement. A ſon arrivée, il déſire de voir ſon Souverain: cette grace lui eſt refuſée; & de-là il préſume qu'il eſt diſgracié. Qu'il me ſoit permis de lui certifier qu'en cela il n'y a point de diſgrace particuliere. Lorſqu'il y a ſur quelqu'un une imputation de blâme ou de mauvaiſe conduite, l'uſage en pareil cas eſt que le Souverain refuſe de voir la perſonne inculpée, juſqu'à ce qu'on ait informé à ſon ſujet. Peut-on dire que ce qui ſeroit arrivé à tout autre homme ſoit un malheur particulier pour M. Burgoyne? Il ſe plaint encore de ce que la Chambre a refuſé

de l'entendre, mais il ne peut pas ignorer que cette Chambre n'eſt point le lieu propre pour une pareille information, au moins dans la poſition particuliere où il ſe trouve. Si cette information étoit refuſée dans un tems qui y ſeroit convenable, ou ſi on faiſoit perdre à M. Burgoyne toute occaſion de ſe juſtifier; en pareil cas ce ſeroit à la Chambre elle-même à ſupplier la Couronne de nommer un tribunal d'information. Dans ce moment-ci M. Burgoyne eſt priſonnier, & ſa parole le met dans la néceſſité abſolue de retourner chez les Américains. Pourquoi donc compromettre la forme d'un jugement, lorſqu'il eſt notoire que ſi M. Burgoyne étoit trouvé coupable, aucun châtiment ne pourroit lui être infligé? «

Ici le Lord North ſe fit un mérite particulier de la conduite qu'il avoit tenue relativement à l'information propoſée au ſujet de Saratoga. Il s'efforça de défendre la part que le Miniſtre du département de l'Amérique (le Lord Germaine) avoit à cette affaire, & à l'aîde de la mémoire la plus heureuſe, il fit à la Chambre un long éloge de ſes propres qualités comme Miniſtre, de ſa candeur, de ſes égards pour la réputation d'un Officier abſent (le Général Howe) qui étoit à la veille d'être ſacrifié aux clameurs d'une faction. Il inſiſta enfin ſur la généroſité avec laquelle il s'étoit ſoumis à partager le blâme de la malheureuſe affaire de Saratoga, tandis

qu'il étoit bien certain, ainsi que cela s'est vérifié par la suite, que lui & le reste de ses Collégues n'avoient aucun reproche quelconque à se faire sur la cause de ce désastre.

Ce Ministre, encouragé par l'attention qu'il remarqua qu'on lui prêtoit, commença à attaquer ses antagonistes, qu'il représenta comme les êtres les plus inexplicables qui eussent jamais existé. » Il fut un tems, dit-il, où l'on reprochoit sans cesse aux Ministres d'éviter de se rendre responsables en rien, & de se cacher derriere le Parlement, pour se mettre à couvert. Aujourd'hui les Ministres ne doivent rien prendre sur eux. Tout doit être laissé à la détermination du Parlement ; & ils n'ont plus à répondre de rien. Il faut que M. Fox choisisse entre l'un de ces deux partis. Les Ministres ne doivent point être responsables de ce que le Parlement a fait, ou peut faire. Toutes les mesures adoptées jusqu'ici ont été prises par le Parlement. L'étendue des pouvoirs exercés prouve incontestablement que ce sont des mesures parlementaires. Ce n'est point moi qui ai perdu l'Amérique, & je n'ai jamais imputé sa perte aux talens des Généraux Américains ou de quelques autres rébelles. Le Parlement a déclaré l'Amérique rébelle : il a donné au Gouvernement des forces pour la subjuguer. Les Ministres ont fait valoir le mieux qu'ils ont pu, ces pouvoirs ; & si nos efforts n'ont point eu de suc-

cès, il ne s'enſuit point que le droit qu'on vouloit ſoutenir ſoit mal fondé, ou que les Miniſtres doivent être blâmés, parce qu'ils n'ont point réuſſi. — Avant de finir, continua le Lord North, je ne puis m'empêcher de faire quelques obſervations ſur une eſpece nouvelle de perſécution miniſtérielle, alléguée par M. Burgoyne. Il ſe plaint que les Miniſtres ont engagé pluſieurs perſonnes à publier dans les Gazettes qu'il s'étoit jetté dans le parti de l'Oppoſition. Je ne vois pas quel avantage il y auroit pour l'Adminiſtration à faire ſemer de ces bruits, ni comment ils pourroient nuire à M. Burgoyne dans l'eſprit du Public, à moins qu'il ne veuille embarraſſer tout-à-la-fois l'Adminiſtration & l'Oppoſition. Pendant l'abſence de M. Burgoyne, l'Adminiſtration n'a point voulu permettre qu'il fût fait d'information ſur ſa conduite: c'étoit uniquement pour empêcher la perſécution dont il ſe plaint ſi amerement aujourd'hui. Si M. Burgoyne vouloit écouter mes conſeils; je lui recommanderois de ne ſe jetter ni dans le parti de l'Adminiſtration ni dans celui de l'Oppoſition, mais de ſe repoſer ſur la bonté de ſa cauſe pour la juſtification de ſa conduite, à moins qn'ils ne prévoye que le Corps qu'on appelle Oppoſition peut changer de nom, & devenir bientôt Adminiſtration. Dans tout autre cas, je crois qu'il commettroit une haute imprudence; car d'u-

ne mauvaiſe cauſe il ne pourroit pas en faire une bonne, & peut-être d'une bonne en feroit-il une mauvaiſe. «

Le Lord North s'étendit auſſi ſur les appointemens, les recompenſes, les talens militaires & la conduite de M. Burgoyne. Il dit encore qu'il ſe flattoit qu'on lui ſuppoſoit un deſir aſſez ſincere de la paix pour croire qu'il feroit convoquer ſans délai le Parlement, s'il y avoit quelqu'apparence à une réconciliation pour lequel l'adminiſtration avoit fait de ſi grands ſacrifices. En général il mit dans ſon diſcours un mêlange très-artificieux de complimens, de franchiſe & ſur-tout de ſarcaſmes, & il répondit à M. Fox avec ſon adreſſe & ſon habileté ordinaire, c'eſt-à-dire en attaquant la partie déclamatoire du diſcours de M. Fox, & en mettant de côté les raiſonnemens & les faits dont il laiſſa la diſcuſſion à la majorité de la Chambre.

M. *Charles Turner* ſoutint que le Parlement ne devoit point être prorogé : il aſſura la Chambre que le Maréchal de Broglie alloit arriver ſur les côtes : qu'il le ſavoit de bonne part ; & qu'il y avoit des bâtimens frettés à Dunkerke pour une armée de vingt mille hommes: que ſi l'invaſion s'effectuoit, il ne répondoit point que dans la terreur dont les peuples ſeroient ſaiſis la multitude effarée ne courût aux maiſons des Miniſtres pour les mettre en pieces ; & qu'on devoit ſa-

voir qu'il n'y avoit aucun fonds à faire ſur la milice, corps composé de parties trop diſproportionnées entr'elles.

A onze heures & demie la motion de M. Hartley fut rejettée : 58 voix pour, 105 contre : pluralité 47. — Le Chambre s'ajourna au 2 Juin.

Voici en ſubſtance ce qui ſe paſſa dans la même ſéance à l'occaſion du rapport du Comité des 21, ſur le marché pour les fournitures de rum.

Le Colonel *Barré* fit quelques remarques ſur pluſieurs des principaux faits qui s'étoient préſentés pendant le cours de l'enquête : il rendit compte des motifs qui l'avoient engagé à la propoſer, & montra les avantages qui en réſulteroient, quoiqu'elle n'eût pas rempli, au moins pour le moment, le grand objet qu'on en avoit attendu, celui de découvrir des délits publics & de les punir d'une maniere proportionnée à leur importance & à leur énormité. » Quelque peu de lumieres, dit-il, qu'on ait tirées de l'audition des témoins, les perſonnes qui ont propoſé le Comité doivent voir qu'elles ne ſe ſont pas prodigieuſement trompées dans leurs premieres conjectures. On a découvert beaucoup d'abus, quoiqu'il y en ait eu un bien plus grand nombre ſouſtrait à la connoiſſance du Parlement ; & ſi la malverſation des gens en place n'a pas été démontrée dans toute ſon

évidence, on a toujours fait voir leur négligence & leur incapacité. Si on n'a pas adminiſtré des preuves de leur corruption, il eſt du moins bien clair qu'ils ont dépenſé l'argent public avec la plus horrible profuſion «.

Il obſerva en outre qu'il étoit trop tard pour s'occuper de l'examen du rapport, le Parlement étant ſur le point de ſe ſéparer. » Je compte bien, ajouta-t-il, & je me fais même un devoir de revenir ſur cet objet dans le cours de la prochaine ſeſſion, & de fixer l'attention de la Chambre ſur ce que ce rapport contient de plus intéreſſant «.

En conſéquence, il propoſa que le rapport fût mis ſur le bureau pour être au nombre des affaires dont la Chambre s'occupera dès l'ouverture de la prochaine ſeſſion.

M. *Jenkinſon* convint avec le Colonel Barré qu'aucun Comité, relativement aux différens objets dont celui-ci étoit chargé, n'avoit mis plus d'ordre & d'intelligence dans ſon travail. Mais, ajouta-t-il, je demande la permiſſion d'être d'un avis différent relativement à la maniere dont on interprête les connoiſſances que l'enquête en queſtion a procurées.

M. Barré prêtend qu'il en réſulte que ſi les Miniſtres & les gens en place ne ſont pas coupables, d'une prévarication réelle, ils le ſont au moins d'une profuſion extra-

vagante dans l'emploi des fonds publics. Cela eſt faux & l'enquête n'adminiſtre pas plus de preuves d'une allégation que de l'autre. Cette enquête fait voir, je l'avoue, que dans certaines circonſtances les Adminiſtrateurs ont été induits en erreur; & c'eſt, ſelon moi, le ſeul avantage qu'elle ait produit, en ce que cette découverte avertira leurs ſucceſſeurs de ſe mettre en garde contre de pareilles ſéductions, & que leur imprudence ſera pour d'autres une leçon qui les rendra plus circonſpects. Mais ſi d'un autre côté on conſidere la nature des circonſtances où ſe ſont trouvés les Adminiſtrateurs, la multiplicité des affaires dont ils étoient chargés & l'extrême vivacité qu'il falloit mettre dans toutes les expéditions, j'oſe aſſûrer que jamais on n'a porté plus de prudence & d'économie dans la geſtion des finances de la nation.

M. *Hans Stanley* proteſta qu'il ne voyoit pas non plus le moindre fondement aux inductions que le Colonel Barré tiroit du rapport.

Le Chevalier *Younge* ſoutint l'aſſertion du Colonel Barré & il alla même plus loin, puiſqu'il prétendit que d'après le rapport les perſonnages intéreſſés étoient non ſeulement coupables de gaſpillage & de profuſion, mais de corruption & de malverſation dans leurs places.

Le Colonel *Barré* répondit ainſi à M. Jen-

kinſon & à M. Stanley : » je ſuis charmé, dit-il, d'entendre un perſonnage de la volée de M. Jenkinſon, auſſi conſommé dans les affaires, lui qui eſt depuis ſi long-tems attaché à la Tréſorerie, dont l'adminiſtration a été l'objet de l'enquête, faire l'aveu loyal & naïf que quoique le Comité n'ait point découvert de malverſation réelle, de gaſpillage honteux, ni de profuſion révoltante, cependant il en étoit réſulté cet avantage ſignalé, ſavoir : que l'enquête avoit fait voir que l'adminiſtration avoit été induite en erreur : que cette découverte avertiroit les Miniſtres & leurs ſubordonnés de ſe tenir par la ſuite ſur leurs gardes ; & qu'enfin elle les rendroit plus attentifs & plus circonſpects.

CES débats, Monſieur, ont été juſqu'ici d'une telle importance qu'on en a formé un cahier ou pamphlet, que chacun s'empreſſe de lire, parce qu'on ſait que les fragmens donnés par les Gazettes ne méritent pas grande confiance. C'eſt d'après ce Pamphlet que j'ai formé l'extrait que je viens de mettre ſous vos yeux. Je prendrai le même ſoin pour ceux du 2 Juin dans les deux Chambres, ſur leſquels on m'a fourni auſſi des documens autentiques. Je vais terminer cette lettre par deux eſſais critiques ſur la conduite des Miniſtres dans l'affaire de l'embargo, & dans celle de l'enterrement de Mylord Chatham. L'embargo, qui a cauſé les plus violens

violens murmures, quoiqu'il fût si nécessaire pour mettre les escadres en état de partir, pouvoit porter le plus grand préjudice au commerce d'Angleterre si sa durée eût été plus longue. Comment pouvoit-on le laisser subsister seulement deux jours sur le commerce de Russie, sans lequel il seroit impossible à la marine Britannique de se soutenir?

Apperçu politique du 30 Mai au 6 Juin.

» Dans le tems même qu'on imprimoit le dernier apperçu, non-seulement l'horizon politique se couvroit de nuages, mais il s'y formoit une tempête dont l'explosion subite a allarmé la Grande-Bretagne. Un embargo général a été mis sur tous les bâtimens quelconques, & cet ordre est venu comme un coup de tonnerre au moment où l'on s'y attendoit le moins, & sans qu'il fût possible d'en deviner le motif. Le Public n'y avoit été préparé par aucun avis; la Nation dont on met depuis si long-tems la patience à l'épreuve, n'a pas même été instruite des raisons qui lui ont attiré cette nouvelle insulte, une des plus sanglantes qu'elle ait reçues. Il y a quelques années (en 1766) que le Gouvernement mit un embargo sur les vaisseaux; mais quoiqu'il ne portât que sur ceux qui étoient chargés de bled, article de premiere nécessité, & sans lequel tous les Habitans de la Ville de Londres alloient être en proie aux horreurs de la famine dont ils commen-

çoient déjà à ſentir les atteintes, les Miniſtres prirent la précaution de ſe procurer un acte d'autoriſation du Parlement, craignant d'être comptables d'une opération par laquelle on avoit attenté à la propriété de quelques particuliers pour aſſurer la vie de pluſieurs millions de Sujets.«

» Quels reproches, ou plutôt quels châtimens ne méritent donc pas ces hommes ſans principes qui uſurpent ouvertement les propriétés, interrompent le commerce & arrêtent la circulation des proviſions néceſſaires à tout un Empire, ſans daigner ſeulement colorer du moindre prétexte une conduite auſſi téméraire? S'ils ont eu quelque raiſon pour agir ainſi, elle eſt reſtée cachée dans les ténebres de leur conſcience; & leurs langues démentent leurs penſées.«

» Ils pouſſent des clameurs inſolentes pour la guerre, mais leurs timides opérations ne tendent qu'à la paix; & toutes leurs négociations ſont baſſes & puſillanimes.«

» Dès le mois de Décembre, les Miniſtres avoient reçu des avis poſitifs que les François enverroient une flotte pour détruire la nôtre & les reſtes de notre armée en Amérique, & cette flotte eſt en effet partie le 13 Avril, ſans que perſonne eût le moindre doute ſur ſa deſtination; cependant nous voilà au 6 de Juin, & la flotte angloiſe n'a pas encore mis à la voile pour combattre, intercepter ou pourſuivre celle des François, & prévenir le coup fatal dont nous ſommes menacés.«

» Malgré cela, on n'entend parler que de fêtes, de plaisirs & de gaieté à Saint James, à Whitehall, & chez tous les Ministres. Les cordons bleus, les places lucratives, les grosses pensions, les annuités, les marchés, les intérêts dans les affaires, enfin les graces de toute espece pleuvent sur les partisans de la Cour, comme si la Nation n'avoit ni dettes ni charges à supporter, point de guerre dispendieuse & sanglante à laquelle il fallût se préparer, enfin comme si la paix, la prospérité & la concorde regnoient dans toute l'Europe, & que nos Ministres fussent tous des Walshinghams, des Godolphins, des Marlboroughs, des Oxford & des Bolingbrokes, ou les plus grands génies dont aucun siécle ou aucun pays puisse se glorifier.

» Les Députés retournent dans leurs Provinces pour donner tous leurs soins à leurs fermes; les Ministres vont jouir des plaisirs de la campagne, aux dépens d'une Nation qu'ils viennent d'appauvrir de quinze millions de plus, tandis que les Officiers de terre & de mer tant en Angleterre qu'au dehors, ne savent que faire, faute d'ordres & d'harmonie. — Comment tout cela finira-t-il?

Observations sur la cérémonie de l'enterrement de Mylord Chatham.

» Ni le Lord North, ni aucun autre Ministre, ne se sont trouvés au convoi du Lord Chatham. On n'y a remarqué de gens en

place que le Lord Townshend Commandant Général de l'Artillerie, & le Lord Amherſt Lieutenant Général de l'Artillerie. Mylord North s'étoit pourtant mis hors d'haleine pour venir donner ſa voix, lorſqu'il a été queſtion de demander au Roi que Mylord Chatham eût ſa ſépulture dans Weſtminſter. Nous avons vu auſſi les partiſans du Miniſtère dans les deux Chambres combattre la propoſition de faire une obligation à chaque Membre d'honorer ce convoi par ſa préſence, & ſoutenir qu'il ſeroit bien plus glorieux pour la mémoire de ce grand & excellent homme d'Etat, que les Membres des deux Chambres s'y rendiſſent en foule par le mouvement libre de leur volonté, qu'en vertu d'un ordre. Mais tout cela n'étoit que ſimagrée, les Miniſtres ne vouloient que gagner un peu de popularité, ou au moins diminuer en la partageant celle du Parti de l'Oppoſition qui s'étoit montré le premier dans cette affaire. Leur objet rempli, ils ſe ſont laiſſés voir à découvert. Il n'a plus été queſtion à la Cour des grands & éminens ſervices du Comte de Chatham. On ſe rendoit bien plus agréable en parlant de la belle apparence de la Milice, & principalement de l'*invincibilité* des flottes & armées britanniques. «

» Une vile & ſcandaleuſe meſquinerie s'eſt fait remarquer dans tout le cérémonial du convoi. Les Citoyens de Londres ont de-

mandé en vain à y aſſiſter. Tous les grands Officiers de l'Etat, & les principaux d'entre la Majorité des deux Chambres, ont été avertis ſous main qu'on leur ſauroit gré de n'y point paroître. C'eſt autant de paires de gands, de crêpes, de manteaux, d'anneaux funéraires, d'écharpes, &c. qui n'ont point été diſtribués; encore n'y en avoit-il pas pour la moitié des aſſiſtans. On a même pouſſé l'économie juſqu'à faire rapporter la plûpart de ces articles, comme ſi on eſpéroit les faire ſervir bientôt pour quelqu'autre: comme ſi l'Etat avoit bien des hommes de l'eſpèce du Lord Chatham à enterrer. Les hérauts n'ont obtenu qu'avec peine & très-tard la permiſſion de faire élever des barrieres pour écarter la populace. Mais les bannes néceſſaires pour garantir de la pluie qui ce jour là fut abondante, ont été refuſées. Il n'y a point eu non plus de plate-forme depuis la ſalle de Weſtminſter juſqu'à l'Abbaye pour garantir toute la proceſſion de barbotter dans la boue. Sans doute on étoit bien aiſe de faire courir le riſque aux Barré, aux Burke, aux Saville & autres dignes amis de l'illuſtre mort, de gagner des rhumes, & de mourir eux-mêmes des ſuites d'un généreux & honnête procédé. — La marche étoit ouverte par une demi-douzaine de boueurs qui balayoient le ruiſſeau. Enfin, tout ce qu'il auroit été poſſible de mettre d'auguſte, ou même de décent, dans cette cérémonie payée

par une grande Nation, a été négligé ; & cependant elle lui coûtera vingt mille livres sterling. «

» Les personnes qui ont vu l'Eglise de Westminster, se représenteront le lieu où a été enterré le Lord Chatham. C'est au pied du monument des anciens Duc & Duchesse de Newcastle, & de celui qui a été érigé depuis au Chevalier Pierre Warren. «

» Une feuille d'argent appliquée au cercueil porte l'inscription suivante. «

» Le très-noble & très-puissant Guillaume Pitt Comte de Chatham, Vicomte Pitt de Burton-Pynsent, dans le Comté de Somerset, né le 15 Novembre 1708, mort à Hayes Comté de Kent le 11 Mai 1778. «

» L'année dernière, à peu près vers le mois de Juin, la tête tournoit à toute l'Angleterre pour le pauvre Docteur Dodd. Actuellement, c'est à l'occasion de Mylord Chatham. On vouloit sauver la potence au premier : on se dispute pour l'enterrement du second : une même chaleur pour l'un & pour l'autre a agité les esprits, mais l'intérêt qu'ils ont inspiré n'est pas tout à fait le même. Dodd étoit aimé du peuple pour ses sermons, comme grand Orateur. On lui connoissoit une ame généreuse & une charité si ardente & si étendue, qu'elle l'a poussé jusqu'à une indiscrétion qui a fait sa perte. Il a excité une compassion générale. L'ex-Ministre étoit un politique profond, & aussi

grand prédicateur dans le Parlement, que l'autre dans la Chaire Evangélique. Vrai bourreau d'argent, son excessive prodigalité a chargé l'Angleterre de dettes énormes sans qu'il s'embarrassât comment elles seroient payés. Comme le Docteur Dodd, il dissipoit son propre bien avec la même profusion que celui d'autrui. Outre le gros revenu qu'il a tiré long-tems de ses places, & ses pensions, il a reçu diverses donations (*a*) & legs considérables qui n'ont pas pu suffire à ses besoins, & à son goût pour la dépense. Plusieurs fondations charitables laissées par le Docteur Dodd feront bénir à jamais sa mémoire, quoique flétrie par l'erreur d'un moment. Mais la Nation gémira éternellement d'avoir eu à la tête de ses affaires un Ministre enthousiaste dont les extravagances l'ont perdue. «

» Voilà donc l'affaire de son enterrement terminée. Quel nouvel amusement la Cour va-t-elle donner à la populace ? Quelle autre balise nos Ministres jetteront-ils à ce Léviatan irrité pour occuper son attention, & empêcher qu'il ne les avale tout en vie ? Mal-

---

(*a*) Dix milles livres sterlings données par la Duchesse de Marlborough pour qu'il ne s'enrôlât point parmi les Whigs. — La terre de Pynsent, au Comté de Somerset, léguée à M. Pitt au préjudice d'un héritier naturel qui, actuellement, meurt de faim en Irlande, &c. &c.

heur à eux s'ils donnent le temps au peuple d'appercevoir l'abyme où il eſt prêt à tomber, & ſur le bord duquel on l'a conduit malgré les réclamations de ce grand & excellent homme d'Etat. Les Miniſtres engagent une Nation ruinée dans des dépenſes énormes pour ſa ſépulture, pour ſon monument, pour ſes dettes, pour la ſubſiſtance de ſa famille à perpétuité, comme s'ils vouloient en faire l'idole de la poſtérité, tandis que d'un autre côté ils font tout ce qu'ils peuvent pour que chacun remarque combien ils le déteſtent & le mépriſent. Si, dans cette conduite, on ne reconnoît point le fléau précurſeur de la ruine des Nations, par quels autres ſignes Dieu prend-il donc ſoin de la leur annoncer? Car j'ai toujours vu ſe réaliſer ce proverbe :

Quos Deus vult perdere primùm dementat. «

PENDANT le Convoi, le Sonneur de l'Egliſe de Saint Martin s'amuſoit à jouer un air très-gai, quoique ceux des autres Paroiſſes fiſſent entendre un lugubre tocſin. On a ſçu que ce n'étoit pas de ſon chef que ce Sonneur avoit imaginé de ſe divertir auſſi ſcandaleuſement, & qu'il étoit payé par un certain Parti; mais sûrement ce Parti ne lui avoit pas ordonné de jouer de préférence *le carillon de Dunkerque*; & c'eſt ce qu'il a fait pendant près d'une demi-heure au grand divertiſſement de tous les François qui l'ont

entendu. Voilà de ces hasards qui semblent amenés par quelque esprit malin. Celui-ci étoit sûrement un Démon politique : ce n'est pas le plus innocent de tous.

On a remarqué aussi que le soir même de l'enterrement le Roi a été à la Comédie. Sa Majesté avoit passé une partie de la journée à une fête annuelle que donnoient à *Salthill* (butte de sel) les Ecoliers du Collége d'Eton, qui sont dans l'usage de saler tous ceux qui y assistent sans mettre au bassin. Ils avoient délibéré pour saler Sa Majesté, qui s'en est rachetée en leur faisant donner cent guinées. Un des Gazetiers Anglois qui ont rapporté cette anecdote, demande si on croit qu'Henri IV de France qui assistoit en personne aux funérailles de ses amis & de ses Ministres, eût voulu passer dans le plaisir & la dissipation la journée de l'enterrement de Sully ?

Nouvelles d'Amérique.

LA gazette de la Cour du 13 Juin a rendu publique une lettre du Général Howe au Lord Germaine, datée de Philadelphie, le 11 Mai. — Voici, en substance, ce que porte cette lettre. — Le Général Clinton étoit arrivé le 8 Mai à Philadelphie, & le Chevalier Howe comptoit profiter de la permission du Roi pour repasser en Angleterre aussi-tôt qu'il auroit remis ses ordres & instructions, &c. à M. Clinton, son successeur.

Depuis le mois de Mars, ses détachemens n'ont cessé de faire des excursions heureuses, principalement dans les Jerseys, d'où il a tiré par ce moyen les subsistances qui lui étoient nécessaires.

Le Colonel Mawhood a fait une descente en Mars, à Salem sur la côte de Jersey, & & après avoir écarté l'ennemi, il a fait un grand fourage.

Le 4 Mai, le Lieutenant-Colonel Abercrombie a surpris un Corps Américain de neuf cents hommes à dix-sept milles (six lieues) de Philadelphie. Il a défait ce Corps, duquel il a tué, blessé ou pris deux cent cinquante hommes, sans avoir plus de neuf blessés. Cet avantage auroit été plus considérable, si le corps Anglois, composé de quatre cents hom. d'infanterie légere, de trois cents Chasseurs, & d'un parti de Dragons légers, n'eût pas été très-fatigué de sa longue marche. Le Major Maitland, chargé le 7 Mai d'une expédition sur le fleuve Delavarre, & secondé du Capitaine Henri de la marine, a détruit dans la partie supérieure du fleuve, depuis Philadelphie jusqu'à Trenton, quarante-quatre (*a*) bâtimens de diverses grandeurs, du nombre desquels étoient deux frégates, percées pour trente-deux & vingt-huit canons, & six corsaires percés pour seize & dix canons.

Il a fait deux établissemens sur le bord du

(*a*) La plupart étoient de vieux bâtimens marchands, & ceux de guerre étoient sur le chantier & seulement commencés.

Delavare dans le Jerſey, l'un à Cooper's Ferry, l'autre à Eillinſport, le premier pour couvrir les partis qui vont faire du bois, le ſecond pour aſſurer la navigation du fleuve dans un endroit où le Chenal eſt étroit.

La lettre du Chevalier Howe eſt accompagnée d'une relation du Major Maitland, qui fixe l'expédition au 8 Mai au matin; c'eſt du bourg de Whithehill qu'il a chaſſé l'ennemi, où les Rebelles avoient une battèrie de cinq canons, pour empêcher tous bâtimens de remonter. Quantité de proviſions y ont été détruites par le feu avec les magaſins, & les maiſons des Habitans n'ont pas été épargnées, quoique le Commandant aſſure que ce fut par accident. Il a détruit encore pluſieurs vaiſſeaux & magaſins à la crique de Biles-Iſland & Briſtol. Il n'a pu faire aucnn mal aux galeres, qui étoient preſque ſubmergées.

Une lettre du Lord Howe, en date du 10 Mai, ſur le vaiſſeau l'*Aigle*, devant Billingford, adreſſée à l'Amirauté, porte que l'ennemi ayant fait deſcendre quatre galeres armées entre Bordenton & Briſtol, il avoit fait partir dans la nuit du 6 le Capitaine Henri de la marine, avec un détachement de troupes légeres, pour enlever ou détruire les frégates & autres bâtimens que l'ennemi avoit remontés au-deſſus des paſſages de bas-fonds, lorſque l'armée du Roi prit poſſeſſion de Philadelphie.

A cette lettre eſt jointe la relation du C

pitaine Henri, qui met la crique de Crosswell au nombre des lieux où ce détachement a fait du dégât.

Les troupes étoient rentrées le Dimanche 10 à Philadelphie, sans avoir perdu un seul homme.

Le Capitaine Henri paroît aussi regretter que quelques maisons de Membres du Congrès & autres Notables, ayent été brûlées, malgré les ordres & contre l'intention des Officiers. Il est fâcheux que de pareils accidens soient arrivés au moment où les Commissaires alloient apporter la branche d'olivier, & proposer des arrangemens de paix. Une telle conduite annonce plutôt de la part du Gouvernement, la résolution d'exercer une cruelle vengeance sur des pays qu'il désespere de soumettre, qu'une envie sérieuse d'amener les esprits à la conciliation par les voies de la persuasion & de la douceur.

Ces deux lettres ont été apportées à Falmouth par le paquebot le Swallow, qui y est arrivé le 10 Juin. — Il étoit parti de Philadelphie le 15 Mai. — On prétend qu'il a rencontré en route l'escadre de M. le Comte d'Estaing, & qu'une de ses frégates lui a donné chasse; suivant d'autres rapports, il n'a été chassé que par un Corsaire Américain, & étant plus fin voilier, il lui a échappé: mais la premiere nouvelle est celle qui s'accrédite le plus; & les Ecrivains de parti reprochent au Gazetier de la Cour d'en avoir fait un mystere. Les Commissaires partis

d'Angleterre le 21 Avril, n'étoient point encore arrivés à Philadelphie le 15 Mai.

Le Général Clinton à qui reſtera le commandement de Philadelphie & de l'armée, paroît être fortement ſoutenu par le Lord Germaine, qui a dit, dans la Chambre des Communes, que jamais Général ne s'étoit conduit avec plus d'habileté, & n'avoit montré plus de courage, que M. Clinton dans ſon expédition de la campagne derniere ſur la riviere de Hudſon.

On murmure hautement contre les miniſtres, ſur ce qu'il ſe vérifie aujourd'hui, qu'ils ſavent déjà depuis quelque tems, que les Bills conciliatoires ont été rejettés par les Américains, & qu'ils ont cependant laiſſé le Parlement ſe ſéparer ſans ſe faire autoriſer à envoyer aux Commiſſaires de nouvelles inſtructions. Pendant ce tems-là, dit-on, le Docteur Benjamin Franklin fait négocier avec les Etats-généraux, relativement à certaines branches du commerce de l'Amérique; & on croit être certain, qu'il ne leur a fait porter ſes propoſitions qu'après s'être bien aſſuré qu'elles ſeroient favorablement accueillies.

Il ſemble depuis quelques jours qu'on ne ſoit pas ſans inquiétude relativement à l'Eſpagne; divers envois qui devoient ſe faire pour ce Royaume, des ports d'Angleterre, ayant été contremandés.

On croit que l'eſcadre de l'Amiral Byron

eſt partie pour Halifax dans la nouvelle Ecoſſe, où elle pourra être rendue vers le 20 Juillet. Cet Amiral eſt deſtiné à remplacer le Lord Howe, qui doit, dit-on, revenir en Angleterre avec ſon frere, ou peu de tems après lui. Son commandement à la Nouvelle-York eſt paſſé au Commodore Griffith. Il y a une choſe remarquable ſur l'eſcadre de l'Amiral Byron, c'eſt qu'il n'a point de frégates. En effet elles ſont toutes en Amérique.

Pour l'Amiral Keppel, comme il n'eſt approviſionné que pour trois mois, on croit qu'il ne s'écartera point de l'Angleterre, & qu'il établira ſa croïſiere dans le golfe de Biſcaye.

Il ſe vérifie que l'Irlande eſt dans l'état le plus déplorable. Faute d'argent, l'adminiſtration ne peut y rien faire. Des trois cents mille livres ſt. octroyés au Roi, il n'a pu être levé par la tontine à ſix pour cent que ſoixante mille livres. Les banqueroutes ſe ſont montées à plus de huit cents mille livres ſterling. Pour faire remplir la tontine, il faudra que le Parlement donne juſqu'à dix pour cent, car 7 & demi ne ſuffiront pas. L'argent eſt extrêmement rare en Irlande; & il ne l'eſt pas moins en Angleterre, puiſqu'il eſt avéré que le 14 Juin il n'y avoit pas plus de deux mille livres ſterling dans l'échiquier. — On vient de calculer que pour payer la dette nationale angloiſe en

donnant une guinée par minute, elle ne le feroit complettement que dans 272 ans, 9 mois, une femaine, un jour, 17 heures, 15 minutes, & 32 fecondes.

P. S. Du 16 Juin.

Les Gazettes angloifes d'aujourd'hui me fourniffent, Monfieur, des nouvelles *très-intéreffantes* des Etats-unis, que je m'empreffe de vous envoyer, jugeant que vous trouverez un plaifir fingulier à les lire.

Nouvelles très-autentiques des Etats-unis d'Amérique.

[Ce que l'on va lire eft traduit d'une gazette Américaine copiée dans celles de Londres; mais il eft néceffaire d'obferver que l'expofé de ce qui s'eft paffé tant à Paris qu'au Congrès, peut n'être point parfaitement exact, quoique vrai en général. Il eft à croire que c'eft le précis de quelques lettres écrites de France par les Américains & publiés par des Particuliers d'York-Town, qui y ont ajouté ce qu'ils favoient. Les prochaines nouvelles d'Amérique apporteront vraifemblablement une copie autentique des deux traités, ainfi que des réfolutions prifes en conféquence par le Congrès: le tout imprimé par ordre & figné *Charles Thompfon.*]

» On a ici (à Londres) une Gazette d'*York-Town*, réfidence actuelle du Congrès, datée du 4 Mai. M. Siméon Déan, frere de

M. Silas Déan, y étoit arrivé de France le Samedi 2 Mai avec des Dépêches des Plénipotentiaires Américains à Paris. Voici ce que l'on débite de leur contenu.

» La nouvelle de la défaite & de la captivité du Général Burgoyne fût reçue en France, au commencement de Décembre, avec autant de joie que si c'eût été une victoire remportée par les armées de cette Puissance. Nos Plénipotentiaires saisirent cette occasion de rappeller l'attention de la Cour de France sur l'objet de leur négociation. Le 16 Décem., M. Gérard, un des Secrétaires du Conseil d'Etat de France, se rendit chez nos Plénipotentiaires, & les informa, par ordre du Roi, « qu'après de longues & mûres délibérations dans le Conseil, sur nos affaires & sur nos propositions, il avoit été décidé, & que Sa Majesté Très-Chrétienne avoit résolu de reconnoître notre indépendance, & de conclure avec nous un traité d'amitié & de commerce: que dans ce traité on ne tireroit point avantage de notre situation actuelle, pour obtenir de nous des conditions qui, sans cette circonstance, pourroient ne point nous convenir, Sa Majesté désirant que ledit Traité une fois conclu fût durable, & que l'amitié respective des deux Nations subsistât éternellement; ce qu'on ne pouvoit espérer qu'autant que le même avantage qu'elles auroient trouvé l'une & l'autre à former cette alliance, les engageroit encore à la continuer: que l'intention

tention de Sa Majeſté étoit donc que les conditions du traité fûſſent telles que nous pourrions le ſouhaiter, ſi notre Etat établi depuis long-tems jouiſſoit de toute la plénitude de ſa force & de ſa puiſſance, & qu'elles fûſſent de nature à nous ſatisfaire également, quand ce tems ſera venu.

» Que le Roi Très-Chrétien étoit bien déterminé, non-ſeulement à reconnoître, mais encore à ſoutenir notre indépendance, par tous les moyens qui ſeroient en ſon pouvoir: qu'en agiſſant ainſi, il ne ſe diſſimuloit point que ſon Royaume ſeroit peut-être bientôt engagé dans une guerre, & dans toutes les dépenſes, riſques & pertes qui l'accompagnent ordinairement: que cependant Sa Majeſté n'attendoit de notre part aucun dédommagement pour cet objet: qu'elle ne prétendoit pas non plus nous faire entendre que ce fût uniquement notre intérêt qu'elle avoit en vue, puiſqu'indépendamment des avantages réels qu'elle nous procureroit à nous & à notre cauſe, il étoit notoirement de l'intérêt de la France que le pouvoir de l'Angleterre fût diminué par notre ſéparation d'avec cette Puiſſance: que de plus Sa Majeſté Très-Chrétienne, ſi elle s'engageoit dans une guerre avec l'Angleterre à notre ſujet, n'entendoit pas même exiger que nous ne fiſſions point une paix ſéparée pour nous-mêmes, dans le cas où l'on nous feroit des propoſitions utiles & avantageuſes: que la ſeule

conditiou requiſe par Sa Majeſté Très-Chrétienne, & ſur laquelle elle comptoit, étoit que; » *dans aucun traité de paix avec l'Angleterre, nous ne renoncerions à notre indépendance pour retourner ſous l'obéiſſance de ce Gouvernement.*

» C'eſt d'après ces principes, & en vertu des pleins pouvoirs du Roi de France donnés à M. Gérard, Secrétaire du Conſeil d'Etat de Sa Majeſté, datés du 30 Janvier 1778, que ce Miniſtre & nos Plénipotentiaires ont ſigné à Paris le 6 Février un traité d'alliance & de commerce entre la Couronne de France & les Etats-unis de l'Amérique, preſque ſur le même plan qui avoit été tracé dans les inſtructions du Congrès aux Plénipotentiaires Américains.

Voici les articles les plus remarquables du traité d'alliance.

Article premier.

» Si la guerre ſe déclaroit entre la France & la Grande-Bretagne, pendant la préſente guerre entre les Etats-unis & l'Angleterre, Sa Majeſté Très-Chrétienne & les Etats-unis feront cauſe commune, & s'aideront mutuellement de leurs bons offices, de leurs conſeils & de leurs forces, ſelon la néceſſité des circonſtances, ainſi qu'il convient entre de bons & fideles alliés.

Article deux.

» L'objet essentiel & direct de la présente alliance défensive est de maintenir efficacement la liberté, la souveraineté & l'indépendance absolue & illimitée desdits Etats-unis, tant en matiere de gouvernement que pour l'objet du commerce.

Article trois.

» Le Roi Très-Chrétien renonce pour toujours à la possession de l'Isle Royale, ainsi qu'à celle de toutes parties quelconques du Continent de l'Amérique Septentrionale, lesquelles, avant le traité de Paris de 1763, ou en vertu de ce traité, auroient été reconnues pour appartenir à la Couronne de la Grande-Bretagne, ou aux Etats-unis, ci-devant appellés Colonies Britanniques, ou qui sont aujourd'hui, ou étoient précédemment, sous la domination du Roi de la Grande Bretagne. «

Le traité de commerce est établi sur le pied de l'égalité la plus parfaite; & si l'on réfléchit à la situation de la France dont la puissance est si solide & si ancienne, & à celle des Etats-unis encore à leur berceau, on ne peut s'empêcher d'être émerveillé d'un si heureux événement qui n'a point d'exemple. En un mot, le discours que M. Gerard a tenu le 16 Décembre par ordre du Roi exprime des sentimens bien rares dans les Princes; &

cette magnanimité, jointe aux principes d'égalité parfaite du Traité, place Sa Majesté Très-Chrétienne au rang des plus grands Monarques qui aient brillé dans l'Histoire du Monde.

L'indépendance de l'Amérique fait le plus grand plaisir à toutes les Puissances de l'Europe qui s'occupent du commerce. Elles attendoient que la France se déclarât pour reconnoître notre indépendance ; & bientôt on les verra embrasser hautement nos intérêts. L'Empereur, l'Espagne, la Prusse, sont déterminés à nous soutenir. Le 6 Novembre de l'année derniere, le Ministre de Prusse écrivit dans les termes suivans à l'un de nos Plénipotentiaires : » Quant aux renforts de troupes que la Grande-Bretagne pourroit recevoir des autres Puissances de l'Europe pour la campagne prochaine, je puis vous assurer, Monsieur, que votre Nation n'a rien à craindre de la Russie ou du Dannemarck, & que l'Allemagne ne fournira que quelques centaines d'hommes que le Duc de Brunswick, le Landgrave de Hesse & le Margrave d'Anspach sont tenus par leurs Traités d'envoyer annuellement pour recruter les troupes que ces Princes ont en Amérique à la solde de l'Angleterre. C'est avec une satisfaction bien sincère que je vous donne cette agréable nouvelle. « Le Roi de Prusse a refusé le passage par ses Etats aux troupes de Hesse & d'Hanau à la solde Britannique. Il a promis

qu'il feroit la feconde Puiffance de l'Europe qui reconnoîtroit l'indépendance de l'Amérique.

Nos Plénipotentiaires nous affurent que fi la Grande-Bretagne échoue dans cette campagne en Amérique, il lui eft impoffible d'en faire une autre, tant fes finances font épuifées, fon crédit au-dehors ruiné, & tant il lui eft difficile de recruter des hommes chez elle. La France fait les plus grands préparatifs de guerre de tous les côtés. Elle a près de cinquante mille hommes qui marchent vers la Normandie & la Bretagne. La Marine de France & celle d'Efpagne confiftent actuellement en 270 voiles, qui n'attendent que des ordres pour appareiller.

Ces nouvelles importantes ont été apportées par la frégate de Sa Majefté Très-Chrétienne *la Senfible*, de vingt-huit canons & de trois cents hommes d'équipage, commandée par M. de Marigny. Elle eft fortie de Breft le 8 Mars, & après une traverfée de quarante-cinq jours, elle eft arrivée le 20 Avril à la Baye de Cafco, d'où elle a fait voile le 23, pour s'en retourner, après être reftée deux jours pour faire de l'eau.

De Bofton le 23 *Avril* 1778.

Nous avons reçu la nouvelle la plus authentique de France, qu'en vertu du traité qui vient d'y être conclu & figné, Sa Majefté Très-Chrétienne garantit l'indépendan-

ce, la ſouveraineté, la liberté & toutes les poſſeſſions des treize Etats-unis de l'Amérique, & que de leur côté ces treize Etats garantiſſent toutes les poſſeſſions de la France dans les Iſles de l'Amérique. Le procédé de Sadite Majeſté en cette occaſion eſt vraiment noble & magnanime. Elle n'a exigé aucun monopole de notre commerce. Il eſt laiſſé libre à tous ceux avec leſquels nous voudrons commercer. Il y a autant de ſageſſe que de grandeur dans cette conduite; car la France eſt très-certainement intéreſſée à ce que ce traité ſoit durable, & il eſt ſenſible qu'elle n'auroit pas pu y compter de même, ſi elle nous eût impoſé de dures conditions. De plus nous recevons actuellement en France des ſecours de toute eſpèce. Les deux traités ont été ſignés le 6 Février, mais ils n'étoient pas encore publics au départ de la frégate qui les a apportés au Congrès. On en parloit ſeulement comme de quelque choſe que les circonſtances rendoient très-probable; le Miniſtre anglois pour rompre, s'il étoit poſſible, cette union à laquelle on s'attendoit, & recouvrer la dépendance des Colonies, a fait paſſer deux bills qu'il appelle conciliatoires, mais qui ne préſentant rien de certain, paroiſſent encore remplis d'artifice. Le *droit* (pour nous ſervir des expreſſions de ces Bills) le droit de nous taxer n'y eſt pas abandonné. Le Parlement décla-

re ſeulement qu'en conſidération de quelques inconvéniens qui réſultent de l'exercice de ce droit, il ſe propoſe de n'en plus faire uſage à l'avenir, excepté pour régler le commerce. Mais le Parlement prochain peut trouver cette déclaration non convenable; il peut la révoquer, & reprendre ſon droit. Des Commiſſaires ſont nommés pour traiter avec toute corporation d'hommes en Amérique *ſur les moyens d'y pacifier les troubles*, mais ils ne peuvent rien faire définitivement, à l'exception d'accorder des pardons, de déclarer & de révoquer une ceſſation d'armes, &c. Sur cela un Américain reſpectable dit dans une de ſes lettres: *J'eſpère que les Américains n'auront pas l'âme aſſez baſſe pour accepter ce pardon, & je ſuis sûr qu'ils ne feront pas la folie de ſe débander ou de déſarmer ſur la foi d'une déclaration de ceſſation d'armes de la part des Commiſſaires.* Il ajoute: *Croyez-moi, l'animoſité de la Cour Britannique contre nous eſt auſſi forte qu'elle l'ait jamais été; mais l'Angleterre eſt à préſent dans la plus grande conſternation: elle eſt hors d'état d'avancer, elle a honte de reculer, & elle craint une guerre avec la France & l'Eſpagne, guerre qui la ruineroit infailliblement.* Si elle parvient à nous diviſer, à nous affoiblir, ou à nous engager par ſupercherie dans la ſoumiſſion qu'elle nous demande, elle ſaura *nous punir avec le tems.* La France vient auſſi de renouveller ſon alliance de cinquante ans avec les treize Etats-unis de la Suiſſe, alliance

qu'elle a fidellement gardée depuis deux siecles : excellent augure pour nous.

On ne doute point en France de l'accession de l'Espagne au Traité. Ces événemens sont de la plus grande importance pour l'Amérique ; ils nous donnent une stabilité qui doit étendre & soutenir notre crédit en Europe, tandis que celui de la Grande-Bretagne s'y affoiblit de jour en jour. Il y a un vœu général dans toute l'Europe pour le succès de notre cause. Toutes les Nations désirent que l'Angleterre soit humiliée & sont prêtes à concourir avec nous pour accélérer son humiliation aussi-tôt que les circonstances leur permettront de le faire hautement. Si nous rentrions sous l'obéissance de l'Angleterre, nous aurions & l'Angleterre & toute l'Europe contre nous. Aujourd'hui nous sommes contre elle avec toute l'Europe. Il n'y a point à hésiter un moment sur le parti que nous avons à prendre.

Il est intéressant de remarquer que M. Siméon Déane n'étant arrivé à Falmouth, dans la baye de Casco, que le 20 Avril, avec la nouvelle de la conclusion du Traité, le Congrès n'en pouvoit point avoir connoissance, lorsqu'il a pris son arrêté motivé, du 22 Avril, pour rejetter les bills conciliatoires, dont le Général Washington lui avoit envoyé le 18 un exemplaire imprimé qui lui étoit venu de Philadelphie. Ainsi il n'est pas possible de dire que le courage des Améri-

cains ait eu beſoin de ce réconfort; & cette démarche ſpontanée de leur part ſert autant à prouver la confiance qu'ils ont dans leurs forces & dans leurs moyens, qu'elle doit inſpirer de confiance à leurs nouveaux alliés, dans la ſolidité de leurs engagemens.

L'arrivée de M. Siméon Deane, avec de ſi bonnes nouvelles, fut célébrée à Boſton par des fêtes. Il y eut des illuminations dans la Ville le 23 Avril. On ne voyoit par-tout qu'embraſſades & félicitations. Les treize ſantés ſuivantes furent portées dans le Caffé Américain où s'étoient rendus toutes les Habitans les plus conſidérables de la Ville.

1°. Les Etats unis d'Amérique.

2°. Le Congrès.

3°. Louis XVI, Roi de France & de Navarre

4°. Le Général Washington.

5°. Les Armées Américaines de Terre & de Mer.

6°. Les Plénipotentiaires Américains à la Cour de France.

7°. La mémoire des Héros qui ont péri en défendant la liberté Américaine.

8°. Puiſſent la liberté & l'indépendance de l'Amérique ſe perpétuer juſqu'à la poſtérité la plus reculée.

9°. La ſécurité de l'eſclavage, n'eſt point préférable à la liberté, même au milieu des dangers.

10°. Puiſſe la glorieuſe réſiſtance des Amé-

ricains convaincre tous les Despotes, qu'il n'est point possible d'asservir un peuple qu'on a poussé à la résolution de briser ses fers.

11°. Puissent les Etats libres & indépendans d'Amérique devenir l'asyle de tous ceux que de cruels Tyrans se seront plûs à opprimer.

12°. Puissent les ennemis intérieurs de l'Amérique ne jamais goûter les douceurs de la liberté.

13°. Que l'Union Américaine dure jusqu'à la consommation des tems.

M. Siméon Dean a fait mettre dans les Gazettes Américaines qui ont annoncé son arrivée, qu'il saisissoit avec empressement cette occasion, pour faire connoître combien il étoit reconnoissant de tous les procédés honnêtes de M. de Marigny, Commandant de la frégate la *Sensible*, & de la diligence qu'il avoit mise dans son importante mission, dont il souhaitoit qu'il fût récompensé comme il le méritoit à son retour en France. — Il y a joint ses félicitations, adressées à tous ses compatriotes, sur ce grand & heureux événement.

QUOIQUE dans tout ce que vous venez de lire, Monsieur, vous ayez dû reconnoître le caractère de la vérité, il convient, comme je vous l'ai observé, d'attendre les publications qui émaneront du Congrès même, pour être certain de savoir tous ces détails

dans leur plus parfaite exactitude. — Je vais vous en communiquer quelques autres pour lesquels vous n'avez nul besoin de confirmation ultérieure. Ils sont extraits de Lettres écrites aux Députés Américains en France, & qui m'ont été envoyées par mon Correspondant, leur compatriote & leur ami. Je vous garantis la vérité de tout ce qui va suivre. Ces diverses Lettres roulent sur la joie qui a éclaté dans toute l'Amérique, lorsqu'on y a appris l'heureuse conclusion des deux Traités, & sur les grands effets que cet événement doit produire dans des ames, qui jusques-là avoient défendu la cause de l'indépendance avec une si courageuse résolution, sans être assurées d'obtenir un appui tout à la fois si imposant & si généreux.

Extrait d'une Lettre du 13 Mai.

» Je vois que le Ciel a résolu la perte de l'Angleterre : je le vois, non-seulement par les Traités en eux-mêmes, & par le bien prodigieux qu'ils feront à l'Amérique, mais par la sagesse & le jugement avec lesquels ils ont été conçus & par les excellens principes de politique qui en font la base. Les secours & l'alliance d'une aussi grande Puissance ne pouvoient pas manquer de donner un nouveau courage aux Américains ; mais la générosité de ses procédés gagne nos cœurs, & nous attache par d'aussi forts liens à nos bienfaiteurs, qu'à l'indépendance même. «

Autre du même jour.

» Recevez mes félicitations ſur l'admirable affaire que vous venez de terminer. Tout ne retentit ici que d'acclamations de joie, & des bénédictions que l'on donne à la France & à ſon Miniſtere. Ne manquez pas de lui faire remarquer, la conduite que le Congrès avoit tenue avant qu'il pût ſavoir que nous aurions l'aſſiſtance de Sa Majeſté Très-Chrétienne. Les Bills conciliatoires & le diſcours de Mylord North, avoient devancé M. Siméon Déane, & le Congrès les a rejettés avec la même fierté, que s'il eût été certain que notre cauſe ſeroit épouſée par la France. Je puis vous certifier, qu'il n'y a pas eu une ſeule voix dans le Congrès, en faveur des propoſitions de l'Angleterre. Les Miniſtres de Verſailles ſeront bien aiſes de ſavoir cette particularité, qui n'empêche point que nous n'attachions tout le prix que nous devons au bien qu'ils nous ont fait, & à des ſecours dont nous avions le plus urgent beſoin; mais c'eſt que nous étions réſolus à vaincre ou périr, & quand on fait des alliances, on a droit de ſe féliciter de s'être adreſſé à de braves gens. — On m'écrit du Congrès que les deux traités vont être publiés, avec des obſervations ſur la magnanimité du Roi de France, & ſur la fidélité de cette Cour à ſes engagemens avec les autres Etats «.

Autre du même jour.

» Béni ſoit le Ciel, qui a couronné d'un ſi heureux ſuccès vos importans travaux. — (La perſonne qui écrit cette Lettre eſt le Docteur Cooper, Prédicateur célèbre de Boſton, & toujours ſuivi d'un nombreux auditoire. C'eſt à M. Benjamin Franklin qu'il écrit.) » J'ai reçu votre Lettre du 27 Février, un Dimanche, au moment où j'allois monter en chaire. «

» Je n'héſitai point à faire à haute voix la lecture du premier article de votre Lettre, contenant l'aſſurance de la ſignature des Traités. J'invitai la Congrégation à s'unir à moi pour en rendre de vives actions de graces au Tout-puiſſant, & prier pour la conſervation des jours précieux du Roi, de la Reine & de la Famille Royale de France, & pour la proſpérité de ce Royaume. Je ne puis vous dire le merveilleux effet, & l'agréable ſurpriſe que produiſit cette nouveauté, qui en étoit réellement une à plus d'un égard. « (Ceci ſe rapporte à la défenſe faite par le Congrès de prier pour le Roi d'Angleterre, & qui eſt très-ſcrupuleuſement ſuivie.) » Toute l'Egliſe ne fut qu'un chœur de voix qui articulérent, après moi, chaque mot de cette prière, avec la plus grande ferveur. «

Autre du 14 Mai.

» La joie regne ſur tout ce vaſte conti-

nent. De toutes ſes parties, il ſe rend des renforts à l'armée du Général Washington, qui va être des plus formidables. La campagne s'ouvrira auſſi-tôt qu'il y aura ſur terre aſſez de fourage. «

» Comme on vous demande ſouvent des nouvelles du Marquis de la Fayette, vous pouvez dire, qu'il ſe porte à merveille, & qu'il eſt ici généralement chéri & reſpecté. Le Général Conway, le Chevalier de Portal, & le Comte Pulawski, jouiſſent auſſi de la plus grande conſidération, ainſi que le Baron de Stuben, qui eſt actuellement employé. «

Extrait d'une lettre du Général HEATH, *ſous la garde duquel eſt l'armée priſonniere de Burgoyne, auſſi du* 14.

» On voit briller la joie dans les yeux de tout le monde, depuis l'heureuſe nouvelle de la ſignature des Traités. Les Officiers Anglois que j'ai occaſion de voir journellement, en paroiſſent conſternés. Juſques-là ils ne vouloient pas croire que la France eût reconnu ou voulût reconnoître notre indépendance; mais enfin, comme ils voyent que cela n'eſt que trop bien confirmé, ils ne diſent plus mot, & leur morne ſilence peint la triſteſſe de leurs ames. «

Autre du Bureau de la guerre à Boſton, le 14 Mai.

» Depuis l'arrivée de l'heureuſe nouvelle, notre papier monnoye reprend crédit, & la valeur en eſt conſidérablement augmentée. Nous aurons à notre tour ce nerf de la guerre qui va manquer à nos ennemis. La fermeté, la réſolution, l'unanimité, ſont les mêmes dans tous les treize Etats unis. «

Toutes les lettres ci-deſſus ſont écrites de Boſton ou des environs.

Liſte des charges des différents vaiſſeaux arrivés en Amérique ſuivant les dernieres nouvelles. (C'eſt la flotte que M. de la Motte Piquet avoit eſcortée.)

La Brune, environ	400 balles.
La Henriette	300
Les trois Amis,	180
Le tout	880

lainages & toiles, ſuffiſantes pour habiller cinquante mille hommes.

Le *Dean*, chargé de

9,878 habits complets de ſoldats.
10,468 paires de ſouliers.
100,293 livres de plomb.
10,000 livres d'étain. } pour faire des canons de fonte.
57,685 livres de cuivre. }

Le tout pour le compte du Congrès.

Jamais encore, dans les annés précédentes, le Congrès n'a eu en sa disposition une aussi abondante quantité de munitions.

La liste des prises au N°. suivant.

LETTRE.

*D'un Banquier de Londres, à M.*** à Anvers.*

De Londres le 25 Juin 1778.

Je ne crains point, Monſieur, que vous me reprochiez de m'être appéſanti ſur des débats qui ont déja paru dans la plupart des écrits publics. Une révolution auſſi étonnante que celle que nous voyons s'opérer dans le ſyſtême politique, non ſeulement de l'Europe, mais du monde entier, ne peut point être préſentée ſous un point de vue trop lumineux. Quoique je n'aye point lû ces débats dans les gazettes, j'en ai aſſez vû pour m'aſſurer que l'objet des gazettes n'a point été de raſſembler tout ce qui s'y eſt dit d'intéreſſant, ſoit pour l'hiſtoire du tems, ſoit pour les ſpéculations; & comme en me preſſant moins, j'ai eu la faculté de le faire, vous ne pourrez qu'être bien aiſe de trouver ici tout ce qui peut ſatisfaire votre curioſité éclairée.

Chambre des pairs.

Séance du premier Juin.

Le Lord *Radnor* ouvrit la ſéance en obſervant que dans les jours d'aſſemblée publique, & ceux auxquels le Roi ſe rendoit au Parlement, le corps de la Chambre ſe trouvoit confondu avec la multitude: que dans d'autres jours les Membres des Communes étoient foulés & obligés de ſe tenir debout durant un long débat, pêle mêle avec les étrangers, derriere la barre, tandis que les Lords étoient bien différemment traités lorſqu'ils alloient entendre les débats de la Chambre des Communes, où ils étoient reçus honnêtement & où ils pouvoient s'aſſeoir, ſoit dans la Chambre, ſoit dans la gallerie; en conſéquence il propoſa d'ordonner la conſtruction d'une gallerie qui communiquât avec le veſtibule, & dans laquelle les femmes & les Membres de l'autre Chambre pourroient entrer. La motion de ce Lord paſſa unanimement.

Séance du 2 Juin.

A quatre heures, ſuivant l'ordre du jour, on fit la troiſieme lecture du Bill qui attache une annuité au titre de Chatham. Le Duc de *Chandos* s'oppoſa vivement à ce Bill, déſirant que l'annuité du moins ne fût pas rendue perpétuelle, mais qu'elle fût reſtreinte

au Lord Chatham vivant & à son fils, s'il en avoit un. Le Lord Chancelier (Bathurst) opina pour rejetter entierement le Bill. Le Duc de Manchester, le Duc de Richmond & les Lords Littleton, Cambden & Shelburne, parlerent pour le soutenir. Ce dernier assura que l'idée en avoit été donnée par le Roi lui-même. A six heures & demie la question ayant été mise aux voix, il y en eut quarante-deux pour le Bill & onze contre: ce qui fait une pluralité de presque trois contre un, & la seule qui ait été aussi considérable, dans cette session, contre le parti de la Cour.

Le Lord *Derby* proposa que les papiers relatifs à la convention de Saratoga fussent mis sous les yeux de la Chambre. Après un court débat dans lequel le Lord Weymouth se montra persuadé qu'on ne forceroit point le Congrès à l'exécution de la convention, il assura la Chambre qu'on ne pourroit point sans inconvénient discuter actuellement cette question, & il la fit rejetter sans qu'il fût besoin d'aller aux voix.

Voici qu'elle fut la motion du Lord Derby.

» Qu'il soit présenté une humble adresse au Roi pour qu'il lui plaise faire remettre à la Chambre avant la prorogation du Parlement, toutes les informations reçues relativement à la détention de l'armée actuellement prisonniere en Amériqne, conformément aux conditions de la convention signée à Saratoga «. Sur quelques objections du

Lord Weymouth, il ajouta que dans un tems où la disette d'hommes étoit si grande, il convenoit de savoir ce qu'étoient devenus dix mille hommes, l'élite de l'armée Britannique.

Le Lord Effingham soutint la motion du Lord Derby d'après les mêmes principes. » Quoique je convienne, dit-il, avec le Lord Weymouth qu'on *ne peut point forcer le Congrès* à exécuter la convention, (en effet nous avons la douloureuse expérience que nous ne *pouvons le forcer sur rien*) cependant il est nécessaire de savoir de qui provient la faute, afin que le Parlement puisse prendre les mesures convenables pour y remédier.

Le Duc de *Richmond* releva ce que le Vicomte Weymouth avoit allégué pour s'excuser de rendre compte de cette affaire. » Il est bien singulier, dit-il, que ce Ministre ne puisse pas nous donner de mémoire quelques informations de tous les papiers relatifs à cet événement, puisqu'ils ont dû passer par ses mains. On aura d'ailleurs beaucoup de peine à se persuader que l'infraction de la convention puisse être imputée au Congrès, qui dans toutes les autres occasions a rempli ses engagemens avec la plus scrupuleuse ponctualité «.

Cette apologie du Congrès blessa le Comte Denbigh. » Il m'est impossible, dit-il, de supporter plus longtems de pareils éloges. Le Vicomte Weymouth n'a point le droit de

répondre à aucune queſtion ſur cette matiere ; & j'eſpere qu'il n'en fera rien. Quant à la prétendue ponctualité du Congrès à remplir ſes engagemens, c'eſt encore un fait auquel je ne puis nullement croire. Il alloit parler de l'affaire de Bennington ; mais on l'arrêta en le rappellant à l'ordre.

Le Duc de *Richmond* répliqua : » le papier public, où le Lord Denbigh a pris ſa nouvelle au ſujet de Bennington, eſt la Gazette de la Cour, que je ne regarde jamais. Je ſerois bien fâché de mettre aucune confiance dans ce recueil d'impoſtures. J'ai puiſé ailleurs mes informations qui détruiront celles du Lord Denbigh. J'inſiſte donc ſur la bonne foi rigoureuſe du Congrès, & je ſoutiens qu'il en a donné des preuves en mille occaſions. C'eſt ſa *bonne foi*, c'eſt ſa *vertu* qui l'ont enhardi à tenter & à exécuter des entrepriſes auſſi difficiles. Une aſſemblée compoſée d'hommes auſſi vertueux aura toujours les mêmes principes ; & je ſuis fâché d'ajouter que c'eſt à notre mauvaiſe foi & à notre dépravation que nous devons imputer tous nos malheurs.

Il fut queſtion enſuite de faire la ſeconde lecture du Bill pour l'annuité du Comte de Chatham.

Dans le débat de la ſéance précédente le Duc de Chandos avoit aſſuré la Chambre qu'il avoit la plus haute opinion des talens du feu Comte & des inſignes ſervices qu'il

avoit rendus à ſon pays. Il avoit obſervé qu'une annuité perpétuelle d'un revenu auſſi conſidérable étoit de la plus ſérieuſe conſéquence pour l'exemple; qu'il n'en connoiſſoit qu'un ſeul d'une annuité perpétuelle attachée aux deſcendans d'un homme qui avoit bien ſervi ſa patrie, le grand Duc de Marlborough; que le feu Duc de Cumberland avoit rendu des ſervices éminens à la nation, & que cependant il n'avoit été recompenſé que par une annuité viagere: qu'il exiſtoit actuellement un certain Lord (le Lord Hawke) à la bravoure & aux talens duquel la Chambre étoit peut-être redevable de ce qu'elle ſe trouvoit aſſemblée aujourd'hui; & que ſi le Bill en queſtion paſſoit, la famille de ce Lord étoit en droit de former des prétentions à la même grace.

Ce Duc inſiſta de nouveau ſur les beſoins preſſans de l'état qui rendoient condamnable cet acte de généroſité.

Le Comte d'Abingdon.

Je me déclare pour le Bill afin qu'on ne puiſſe pas dire que tandis que nous prodiguons des penſions, des titres & des établiſſemens à des gens qui méritent la corde ou la roue, nous refuſons à d'autres qui ont bien mérité du public la récompenſe de leurs ſervices.

Le Duc de Richmond,

Je conviens avec le Duc de Chandos de la néceſſité indiſpenſable où nous ſommes d'adopter un plan général d'œconomie ; mais ce n'eſt pas dans cette circonſtance que nous devons en faire uſage, ce ſeroit mal commencer. Le premier objet d'œconomie qui doit nous occuper, eſt de ſupprimer des penſions & des places où il n'y a rien à faire, telles que celle de Gardien (*a*) des cinq ports qui rapporte annuellement quatre à cinq mille livres ſterling, & celle d'Auditeur de l'Echiquier (*b*), qui en vaut près de 20 mille pour une ſignature qu'on donne à la paſſade. Ces ſommes ainſi que toutes celles que l'on prodigue journellement à des gens en place doivent faire l'objet des recherches de la nation, & non pas l'argent octroyé pour entretenir les orphelins d'un des plus grands hommes d'état qu'ait eus la Grande-Bretagne.

Le Lord Chancelier appuya les objections du Duc de Chandos. » Je crois, dit-il, qu'une forte penſion & un titre ſeroient des récompenſes ſuffiſantes. Le ſeul exemple qu'on puiſſe apporter en faveur de ce Bill, eſt celui

(*a*) Cette place venoit d'être accordée au Lord North.

(*b*) C'eſt le Duc de Newcaſtle qui en eſt en poſſeſſion.

du Duc de Marlborough ſous la Reine Anne. Le Duc de Marlborourg étoit doué des plus grands talens, & comme homme d'état & comme Général. Il fut nommé Ambaſſadeur pour négocier les articles de la grande alliance qui, par la ſuite, mit un frein à la puiſſance de la France & à l'ambition de Louis XIV. Lorſque par ſon habileté dans la négociation il eut réuſſi au point de porter la Hollande & les Puiſſances Germaniques à entrer dans cette alliance, la Reine l'ayant gratifié d'une annuité de 5000 livres ſa vie durant, envoya en 1702 par le Secretaire Harley, un meſſage à la Chambre des Communes pour rendre cette annuité perpétuelle. Je voudrois pouvoir vous faire entendre la lecture des procédés de cette Chambre à l'occaſion de ce meſſage; mais je me contente à préſent d'obſerver qu'après une mure délibération, les Communes refuſerent d'y acquieſcer. Ce ne fut qu'au bout de quelques années (en 1709) après des victoires réitérées, après que le Duc eut rempli l'Europe de l'éclat de ſon nom, & qu'il fut devenu la terreur de la France, que le Parlement jugea à propos de rendre la penſion perpétuelle. Je rends toute la juſtice due au mérite du feu Comte de Chatham; mais j'oſe dire que la conduite du Parlement, relativement au Duc de Marlborough doit aujourd'hui ſervir de regle pour empêcher

l'établiſſement d'un nouvel exemple qui pourroit entraîner de grands inconvéniens.

Le Lord Cambden.

On a tort d'avancer que la Nation n'eſt pas en état de ſe charger d'une annuité de 4000 livres. Cette annuité doit être priſe ſur le *fonds aggrégé* qui durera autant que la Nation ſe trouvera dans un état de *proſpérité*, ce fonds étant le réſidu du produit de toutes les taxes après que l'intérêt a été payé aux créanciers publics. Tant que ce fonds qui dérive des ſources de richeſſes & de commerce que le feu Comte de Chatham a étendues & multipliées ſi heureuſement, continuera d'avoir un réſidu, après qu'on aura liquidé les intérêts de la dette, il ne pourra y avoir aucune impoſſibilité de payer cette annuité. Si jamais un événement auſſi fâcheux avoit lieu & que le fonds ne pût pas ſuffire, il eſt très-certain qu'alors le paiement ceſſeroit. Alors les deſcendans du Comte de Chatham ſeroient compris dans la détreſſe & la ruine générale de leur pays. » Le Lord Chancelier appuye principalement ſon oppoſition au Bill, ſur ce que le feu Comte de Chatham avoit été amplement récompenſé de ſes ſervices, & ſur ce qu'il convenoit peu de faire au bout de ſeize ans ce qu'on auroit dû faire lorſqu'il étoit en place ; il part de ce principe que George III, auſſi bien que la Nation, avoient toujours eu en vue, que ce qui

avoit été fait en faveur du feu Comte, étoit une récompenfe proportionée à fes fervices. » A cela je répondrai au Lord Chancelier ce qui m'eft arrivé lorfque j'avois l'honneur d'occuper un pofte très-important dans l'adminiftration avec le feu Comte de Chatham: il tomba malade & fa vie parut en danger: quelque tems après qu'il fut rétabli, j'eus un entretien avec le Roi; & la converfation roulant fur la maladie du Comte de Chatham, Sa Majefté s'exprima à fon fujet dans des termes que je n'oublierai jamais. Les voici: » fi la mort avoit enlevé le Comte de Chatham je me ferois cru *obligé* de faire *un fort à fa famille* ».

Le Lord Cambden employa enfuite les argumens les plus forts pour appuyer le Bill & faire voir qu'il y avoit une grande différence entre l'affaire du Duc de Marlborough & celle du Comte de Chatham. » Je n'y vois, pourfuivit-il, d'autre rapport que les talens fupérieurs de ces deux Grands-Hommes; fans chercher à les mettre en parallèle, je dirai fimplement, que c'eft d'après les plans du feu Comte de Chatham que nos armes ont été victorieufes, même après fon adminiftration: que c'eft lui qui, en faifant choix d'Officiers vraiment habiles & également honnêtes a garanti fon pays d'une invafion: que c'eft lui qui a fubjugué l'Inde & garanti l'Amérique de tout danger de la part des François: que c'eft lui qui a dé-

couvert des ſources de commerce inconnues juſqu'alors & en a dirigé les canaux vers l'Angleterre; que c'eſt lui enfin qui par ſes conſeils a élevé la nation à un degré de gloire où elle n'étoit jamais parvenue & dont on n'avoit point d'idée «.

» La famille d'Ariſtide a été préciſément dans le même cas où ſe trouve aujourd'hui celle du feu Comte de Chatham. Cet illuſtre Athénien, après avoir rendu les plus grands ſervices à la République, mourut inſolvable; mais la République prit ſa fille ſous ſa protection. Cette fille devint l'enfant de l'Etat qui lui donna une dot en la mariant à un des meilleurs partis d'Athênes. Suivons, Milords, un ſi bel exemple. Que les vertus du pere deviennent les richeſſes des enfans. En leur aſſurant un ſort, ce n'eſt qu'une juſtice que nous leur rendons. Ne craignons point que cette généroſité ouvre la porte à des abus dangereux. Depuis la conquête ce n'eſt que le ſecond Bill de cette nature. Loin de partager les craintes du Duc de Chandos, déſirons plutôt que ce Bill en occaſionne beaucoup d'autres ſemblables. Fut-il jamais un tems où la nation eût plus beſoin d'encourager les hommes à de grandes & illuſtres actions? Que le Ciel la préſerve de ſe trouver dans un état de détreſſe & d'humiliation qui ne lui permette pas de donner quatre mille livres ſterling par an aux deſcendans

d'un homme tel que fut le Comte de Chatham «.

Le Lord *Shelburne* qui parla après le Lord Cambden, ſe répandit également en éloges ſur le feu Lord Chatham. Après avoir traité quelques points particuliers de ſa glorieuſe adminiſtration, il dit qu'il étoit prêt à recevoir tous les plans d'économie que propoſeroit le Duc de Chandos. « Je déſirerois, pourſuivit-il, qu'on commençât par ſupprimer la grande addition faite en dernier lieu à la liſte civile, les penſions & les places où il n'y a rien à faire, ainſi que les ſommes d'argent octroyées par le Parlement & dont on ne rend pas compte. Ce ſont là des objets qui méritent toute l'attention du Duc de Chandos & de la Chambre: des objets ſur leſquels il eſt de notre devoir de délibérer, comme étant des abus qui ſont un tort infini à l'Etat; mais loin de détourner une nation d'accorder des récompenſes à de vertueux citoyens, je ſoutiens au contraire, que par de tels actes de généroſité, elle place ſon argent au plus haut intérêt poſſible, & qu'elle encourage tous les citoyens à ſe porter aux grandes choſes. C'eſt ce qui arrive actuellement en France où un Miniſtere ſage & vraiment patriotique fait élever des monumens & des ſtatues au Duc de Sully & à d'autres grands hommes de ce ſiecle & du ſiecle paſſé. «

» Le Lord Chancelier, en parlant du Comte de Chatham, a paru vouloir donner à entendre qu'il avoit peu mérité de sa patrie en ce qu'il n'étoit point mort dans le Ministere, mais je demande à tous ceux qui ont observé la maniere dont les affaires ont été traitées depuis quelques années, si ceux qui sont restés en place ont beaucoup mieux servi leur pays «.

Le Lord *Radnor* fut un de ceux qui appuyerent le plus fortement le Bill & qui donnerent les plus grands éloges à la mémoire du feu Comte de Chatham. » Cependant, ajouta-t-il, ma conscience ne sauroit être d'accord dans tous les points avec les nobles Lords qui paroissent ne pouvoir assez louer sa conduite politique. Je rends justice à toutes ses éminentes qualités : je n'oublierai jamais l'étendue & l'importance de ses services ; mais je ne puis m'empêcher de rappeller une circonstance qui, selon moi, en diminue prodigieusement le mérite : c'est d'avoir dressé une proclamation contre un acte du Parlement, pendant sa derniere administration en 1766, relativement à l'exportation des grains, & d'avoir soutenu que cette proclamation avoit la même autorité qu'un acte du Parlement. Un tel procédé, si notre silence lui donnoit une sorte de sanction, seroit capable de produire les exemples les plus dangereux. Il pourroit à l'avenir fournir un prétexte pour rendre les Parlemens inutiles.

Au surplus, en citant cette anecdote, mon intention n'est point de chercher à parler contre le Bill : je suis si loin de le désaprouver, que s'il ne passoit point je serois le premier à former une protestation dans laquelle je ferois voir que le délabrement des finances de la nation allégué par le Duc de Chandos, & le besoin qu'elle a d'user d'économie ne sont point des motifs suffisans pour rejetter le Bill «.

Le Lord *Cambden* se leva pour disculper le Comte de Chatham au sujet du reproche que le Lord Radnor venoit de faire à sa mémoire, & il parla ainsi : » J'étois alors Chancelier. En vertu de ma place je fus consulté plus particulierement qu'aucun autre des Ministres du Roi ; par conséquent s'il y a quelque blâme à jetter sur tout le corps, c'est sur moi principalement que ce blâme doit tomber. Mais la Chambre se rappelle sans doute les circonstances où se trouvoit la Nation. On étoit menacé d'une disette générale dans toute l'Europe : le Royaume n'avoit fait qu'une très-mince récolte : on craignoit une famine ; & on s'allarma avec raison d'une exportation trop rapide. Je fus consulté : le Conseil fut assemblé sur le champ, & mon avis fut qu'une proclamation devoit être donnée tout aussitôt pour arrêter l'exportation. Le Comte de Chatham, qui étoit alors Ministre, porta ensuite l'affaire au Parlement pour y être

discutée. On proposa une indemnité (autorisation). J'ai cru n'avoir rien fait en cela que de très-juste; &, depuis, je n'ai point changé d'opinion. J'ai présumé que la famine dont nous étions menacés étoit un de ces cas de nécessité pressante à laquelle tout homme d'Etat doit céder & qui justifieroit ma conduite. Ce n'est pas dans des livres de loi que j'ai appris cette doctrine: c'est dans les ouvrages du célèbre Lock, que j'ai toujours regardé comme un oracle d'administration, & dont les écrits offrent à chaque page une foule de vérités auxquels il est impossible de ne pas souscrire. C'est ce sublime Génie qui m'a appris qu'il est des circonstances qui exigent l'exercice de la prérogative. Malheureusement c'étoit dans de pareilles circonstances que se trouvoit la nation. Il s'agissoit de sa conservation, & je ne me persuaderai jamais qu'en la conservant j'aie commis un crime. Au surplus qu'il me soit permis de dire au Lord Radnor qu'il est mal informé relativement à la conduite du feu Lord Chatham dans cette affaire; car si ma mémoire ne me trompe, voici ce que répondit ce Lord quand on lui demanda son avis dans le cours du débat: *puisqu'il faut que je parle*, dit-il; *je pense que la proclamation est illégale* «.

Le Lord Cambden fit ensuite l'éloge du désintéressement de son ami dans les différens postes lucratifs qu'il avoit exercés. Il apprit à la Chambre que le feu Comte, après

avoir eu l'occaſion d'acquérir une fortune immenſe, avoit manqué même du néceſſaire dans ſa derniere maladie : qu'à peine avoit-il un domeſtique pour le ſervir ; qu'enfin il eſt mort avec le chagrin de laiſſer une nombreuſe famille ſans aucun établiſſement.

Le Lord *Littleton* parla auſſi en faveur du Bill & s'étendit particulierement ſur le déſintéreſſement du Comte de Chatham. Lorſque ce Lord, dit-il, étoit Tréſorier général des troupes, il refuſa les droits qui lui revenoient ſur le ſubſide ; & le *tant par livre* qu'il eût dû toucher fut offert au Prince a qui le ſubſide étoit accordé, (le Lord Littleton fit entendre que c'eſt le Roi de Pruſſe; mais nous croyons que c'eſt le Roi de Sardaigne) ce Prince ne voulut point l'accepter ; de ſorte que cet argent eſt reſté ſans emploi, juſqu'à ce que M. Charles Townshend fut fait Chancelier, époque à laquelle la ſomme fut appliquée au ſervice courant de l'année.

Le Duc de Richmond.

Je ne ſuis point de l'avis du Lord Radnor ni du Lord Cambden par rapport à la conduite du feu Lord Chatham au ſujet de l'embargo mis ſur l'exportation des grains, contre les termes exprès d'un acte du Parlement. La conduite du Lord Cambden dans cette affaire fut telle qu'il vient de le dire; mais celle du feu Comte fut bien différente ;

car

car au lieu de reconnoître l'illégalité de la proclamation, il persista jusqu'à la fin à la soutenir. Je me souviens même qu'il traita l'indemnité parlementaire comme tout-à-fait ridicule & inutile.

A sept heures le Duc de Bolton fit la proposition qu'il avoit annoncée dans une séance précédente, savoir : qu'au lieu d'une prorogation du Roi, la Chambre s'ajournât pour délibérer sur les affaires importantes de la nation. Il s'ensuivit des débats très-intéressans, qui durerent jusqu'à dix heures. Enfin la motion fut rejettée par 40 voix contre 22 : pluralité 18.

[Ces nouveaux débats étant très-longs, on est obligé de les réserver pour le N.° *XLVIII*. Ils roulent sur des matieres si intéressantes, qu'on se seroit reproché de ne les pas donner ici dans toute leur étendue, d'après les cahiers autentiques dont on a eu communication. Il sera aisé de reconnoître que les Gazettes Angloises même n'en avoient rendu compte que très-superficiellement.]

On a inscrit sur les registres de la Chambre, la protestation suivante contre le Bill intitulé : *Acte pour affecter & assurer une certaine annuité au Comte de Chatham & aux héritiers en ligne directe de feu Guillaume Comte de Chatham, auxquels ledit titre de Comte de Chatham sera dévolu, en considération des services importants que*

ledit Comte de Chatham a rendus au Roi & au Public. «

Nous sommes d'un avis différent.

1°. Parce qu'il nous est impossible de donner notre consentement à une profusion aussi peu convenable de l'argent public, dans un tems où la Nation est accablée sous le fardeau de ses dettes, & engagée dans une guerre dangereuse & qui entraîne des dépenses considérables.

2°. Parce que nous craignons que par la suite des tems un esprit de faction ou de cupidité ne s'autorise de cet exemple pour enrichir des familles particulieres aux dépens du Public.

Signé, Bathurst, Chancelier.
Chandos.
Archevêque d'York.
Paget.

Chambre des Communes le 2 Juin.

Le Chevalier James *Lowther*, ayant retiré sa motion tendante à assurer un douaire à la Duchesse de Cumberland, vû l'attention que le Roi paroissoit donner à celui de la Duchesse de Gloucester, il entra dans quelque discussion sur le Bill du Commerce d'Irlande, & sur celui des Papistes, demandant au Lord Nu-

gent & au Lord New-Haven, moteurs du premier, ainſi qu'au Chevalier George Saville, moteur du ſecond, des éclairciſſemens ſur ce qu'ils comptoient faire à l'appui de ces Bills, dans la prochaine ſeſſion. Le Lord *Nugent* déclara qu'il inſiſteroit pour que la liberté d'importation fût accordée à l'Irlande, le Bill d'exportation ne pouvant être, ſans cela, d'aucune utilité à ce Royaume. Il fit voir que l'Irlande ne pouvoit pas donner de longs crédits, & qu'elle y ſeroit cependant contrainte, ſi dans ſon commerce avec les Colonies, elle n'avoit pas la permiſſion d'en importer les denrées.

Le Chevalier George *Younge* proteſta qu'il s'oppoſeroit au Bill d'importation : attendu que l'Irlande ne ſe trouve dans une ſituation auſſi gênée que pour avoir voulu aider le Gouvernement au-delà de ſes moyens.

Le Lord *New-Haven* annonça qu'il propoſeroit d'étendre le Bill d'importation juſques ſur les ſucres.

M. *Gilbert* obſerva qu'il conviendroit de faire préalablement un examen approfondi du commerce des deux pays.

Le Chevalier George *Saville*, interpellé ſur le Bill des Papiſtes, aſſura la Chambre que tous les non-Conformiſtes en général déſiroient que l'on accordât aux Catholiques les mêmes priviléges qu'aux autres ſujets de Sa Majeſté.

Le Chevalier James *Lowther* propoſa une

adresse au Roi pour obtenir que le Parlement restât assemblé. Pour cet effet, il essaya de faire comprendre à la Chambre, combien il seroit difficile de rassembler, sous quinzaine, les Députés, dispersés jusques dans les Provinces les plus éloignées.

Cette motion fut appuyée par M. Temple *Luttrel*, sur ce qu'il en avoit une à faire relativement aux équippemens des vaisseaux. — Il assura à la Chambre, que quoique le Parlement eût voté 60,000 hommes de mer, il n'y en avoit pas plus de 51,000 existans.

M. *Penton*, l'un des Lords de l'Amirauté, soutint en réponse, qu'au 31 Décembre dernier, le nombre des Gens de Mer portés sur les livres étoit de 59,869, & celui des Matelots passés en revue de 56,704.

M. Temple *Luttrel* récusa l'autorité des Livres de l'Amirauté, prétendant les avoir trouvés en défaut sur plus d'un article. Il soutint qu'il n'y avoit pas plus de 30,000 hommes de mer sur les vaisseaux Anglois en Europe: qu'il n'en comptoit que 13,000 sur ceux de la station d'Amérique: 3,000 à la Jamaïque; & moins de 4,000 dans les autres parties du monde: en tout (*a*) 51,000.

(*a*) Le Gouvernement s'en est procuré environ douze cents par le dernier embargo: il compte en lever près de quinze cents sur la flotte attendue de la Jamaïque: le nombre total, lors de l'arrivée de

Cette discussion fut interrompue par la demande que fit M. Fitzpatrik, d'être écouté pendant quelques instans. » J'arrive, dit-il, de l'armée du Général Howe ; & puisqu'on ne juge point à propos d'informer la Chambre de l'effet que les Bills conciliatoires ont produit dans cette armée, je vais en parler comme témoin oculaire. — La Chambre saura donc qu'ils ont été reçus on ne peut pas plus mal, & que l'armée entiere en est dans la consternation. Elle s'attendoit à un renfort de vingt mille hommes; & ce sera une puissante escadre Françoise qu'elle verra arriver. Elle a en horreur, elle méprise souverainement les Ministres qui l'ont réduite à une situation si humiliante. L'indignation de plusieurs Officiers d'entre les plus qualifiés, a éclaté jusqu'au point qu'ils ont arraché & mis en pieces leurs cocardes, s'écriant, dans leur désespoir, qu'ils étoient des hommes (*a*) perdus & déshonorés. «

---

cette flotte, pourra donc être de 54,000, dont 33,000 sur les vaisseaux d'Europe, y compris ceux de l'escadre de Byron, vû que sa destination étant secrette on ne peut en faire l'attribution à aucune station éloignée.

(*a*) Depuis l'arrivée de M. Fitzpatrick on a reçu des nouvelles de même nature, par lesquelles on apprend que dans l'emportement de leur colere contre les Ministres pour ces mêmes Bills conciliatoires, deux Officiers Anglois se sont défaits, l'un en se pendant, l'autre en se jettant par une fenêtre.

» Les Américains s'en ſont moqués, comme d'une nouvelle extravagance de nos Miniſtres ; & la maniere indécente & ridicule dont on les leur a fait parvenir, en les répandant parmi le bas-peuple, nous a mérité de leur part les qualifications les plus inſultantes. J'ai parlé à deux ou trois Membres du Congrès. Ils ne conçoivent pas comment des Miniſtres, l'objet de leur déteſtation, ont oſé tenter de traiter avec eux. Ils ſe ſeroient attendus, s'il devoit leur venir quelque propoſition, qu'elle leur auroit été portée de la part de Mylord Chatham, & peut-être par le Général Burgoyne. Mais le Lord Chatham eſt mort, & la Cour a fait à M. Burgoyne le plus mauvais accueil. J'apprends, à mon arrivée ici, tant d'étranges choſes, que je ne puis plus être étonné de rien. Comment deux hommes de principes auſſi oppoſés que le lord Carliſle & le Gouverneur Johnſtone, ont-ils pu être choiſis pour cette miſſion conciliatoire ? N'auroit-on pas dû les embarquer ſéparément ſur deux vaiſſeaux : mais ſans doute on a pris leur parole d'honneur, que le mot d'Amérique ne ſeroit pas prononcé une ſeule fois dans la traverſée. « — M. Fitzpatrick apprit à la Chambre que la Ville entiere de Falmouth où il étoit débarqué, lui avoit paru être dans une telle anxiété ſur les affaires de l'Amérique, qu'il ne ſeroit point ſurpris s'il entendoit dire qu'il y eût éclaté un ſoulevement. Il parla avec éloge du Général

Howe aimé & chéri de ſon armée qui regrette de le voir partir, & qui en ſeroit encore bien plus affectée, ſi elle ſavoit que ce ſera pour éprouver en Angleterre un traitement auſſi dur & auſſi injuſte que celui qu'on a fait au Général Burgoyne.

Le Lord *Germaine* répondit aux inculpations relatives au général Burgoyne, que le Roi avoit fait aſſembler un Conſeil d'Officiers généraux, qui n'avoient pas voulu (*a*) prendre connoiſſance de ſon affaire. Quant aux Bills conciliatoires, il prétendit que s'ils n'avoient été rejettés que comme venant du Miniſtere actuel, ce ſeroit, de ſa part, un obſtacle bientôt levé, étant tout prêt à donner ſa démiſſion dès que l'intérêt de la paix le requéreroit.

M. *Burgoyne* apprit à la Chambre qu'il avoit bien d'autres griefs contre les Miniſtres, que le refus qui lui avoit été fait de voir le Roi. » Ce n'eſt point, dit-il, à des Officiers reſpectables par leur rang & par leur bonne réputation, qu'on a demandé des informations ſur l'affaire de Saratoga. On a choiſi des gens perdus d'honneur,

(*a*) Milord Germaine a fait inſérer l'article ſuivant dans les Gazettes.

» Les Officiers généraux nommés pour examiner la conduite du Général Burgoyne s'étant aſſemblés, ils ont débuté par lui adreſſer cette queſtion par écrit: comment êtes vous venu en Angleterre? Le Général a répondu de même: avec la permiſſion du Congrès.

des Officiers caſſés, comme M. de Saint-Luc. On s'eſt abaiſſé juſqu'à entendre un de ſes valets, qui a été le mien, & que j'ai chaſſé. C'eſt après que de ſi mépriſables témoins ont eu une audience ſecrette du Miniſtre, qu'on m'a déclaré que le Roi ne permettoit point que je parûſſe en ſa préſence. Encore n'ai je appris ce fatal arrêt, qu'après avoir ouvert mon cœur à Mylord Germaine dans un entretien qu'il m'accorda à l'inſtant de mon arrivée, & qui ſembloit m'annoncer toute autre choſe, à en juger par l'air d'amitié avec lequel il m'avoit reçu. Auſſi en ai-je été plus frappé que s'il eût levé tout-à-coup le poignard ſur mon ſein. « — M. Burgoyne fit retomber ſur M. de *Saint-Luc* toutes les atrocités commiſes par les Sauvages de ſon armée qui étoient ſous les ordres de ce partiſan. » Il n'eſt devenu, dit-il, mon ennemi, que parce qu'il m'a toujours trouvé oppoſé à ſes projets, quand je pouvois remarquer qu'il ſe piquoit de réparer tous ſes meurtres de ſoldats & d'Officiers Anglois dans la derniere guerre ſous les ordres des Généraaux François, par les excès de barbarie qu'il commettroit ſous les miens. Il a fait entendre aux Miniſtres que les Sauvages auroient pu rendre de

---

Auſſitôt le Conſeil s'eſt levé après avoir arrêté que le Général Burgoyne ſe trouvant, de ſon propre aveu, dans cette poſition, il n'étoit pas poſſible de prendre aucune connoiſſance militaire de ſon affaire.

grands ſervices, mais que je les ai congédiés. Si en réprimant leur fureur ſanguinaire, je les ai congédiés, je m'en fais gloire. Mais je maintiendrai toujours que c'eſt lui qui a déſerté avec ſes Sauvages, mécontent de la rigidité avec laquelle je ſuivois le plan concerté dès l'année 1776 entre M. Carlton & moi, de ne jamais laiſſer agir les Sauvages ſéparément, & de refuſer plutôt leurs ſervices, ſi on ne pouvoit pas les aſtreindre à ſuivre l'armée, & à former un Corps commandé par un nombre ſuffiſant d'Officiers Anglois. «

Aux autres raiſons que M. Burgoyne avoit déjà apportées pour faire voir la néceſſité de tenir le Parlement aſſemblé, il ajouta qu'il vouloit propoſer de demander que la Chambre eût communication de tous les papiers ſur la convention de Saratoga, ou qu'au moins le Lord Germaine informât la Chambre des meſures qu'il avoit priſes pour recouvrer une armée auſſi aguerrie, auſſi bien diſciplinée que la ſienne, & qui en valoit une, du double plus forte par le nombre. — Il expliqua auſſi ce qu'il avoit entendu par les mots *déſertion honorable*. » Je ſuis fâché, dit-il, d'avoir donné lieu de penſer que les troupes à mes ordres euſſent ſongé à déſerter. J'ai voulu ſeulement dire que le ſoldat ſongeoit à chercher les moyens de paſſer aux autres armées angloiſes. Mais les ſentimens de tous nos Officiers généraux me ſont bien connus; & je ſuis convaincu, que

quand la totalité de l'armée prisonniere, eût été rejoindre le Chevalier Howe ou le Chevalier Clinton, elle auroit été renvoyée sur le champ. «

» Quant à l'agrément donné par le Congrès à mon départ pour l'Angleterre: je répéterai encore comment la chose s'est passée. Le Président du Congrès avoit eu l'honnêteté de m'envoyer l'arrêté pris pour retenir mon armée. Je chargeai d'une lettre de remercimens & de remontrances pour le Congrès, un de mes Aides de camp, qui devoit en remettre une seconde au Président, si le Congrès, après avoir délibéré sur la premiere, ne changeoit point de résolution. Dans cette seconde, je demandois la liberté de passer en Angleterre, tant pour ma santé, que pour régler un compte très-long & très-compliqué, promettant, pour le cas où la suspension seroit prolongée au-delà d'un certain tems (ceci doit vouloir dire, si le Roi refusoit sa ratification à la convention,) que je retournerois en Amérique, dès que j'y serois rappellé par le Congrès; & qu'aussi-tôt que ses intentions m'auroient été signifiées, (*a*) j'irois mettre ma personne entre ses mains, & attendre le sort du reste de l'armée avec laquelle j'ai servi. Je me flattois que le Gouvernement

(*a*) Il est clair, d'après cette déclaration, qu'aujourd'hui M. Burgoyne n'attend pour s'en retourner, qu'un ordre du Congrès.

recevroit de moi des lumieres, qui ne pouvoient guères lui parvenir par une autre voie; & j'efpérois que par l'appui que je donnerois dans la Chambre à un nouveau plan du Miniftere, je réparerois les difgraces qui m'ont fait perdre la faculté de fervir l'Etat à la tête de mon armée. «

» Mais que ma pofition eft différente! Je ne puis pas même obtenir de la Chambre, un examen complet & impartial de mon affaire, quoique ce foit un objet national de la plus grande importance. Mais au moins je dirai ici hautement, que l'exiftence de l'Empire Britannique dépend du courage des Militaires, & que l'ame de ce courage, c'eft la juftice du Gouvernement. Que ne pourroit-on pas attendre d'une armée angloife, fi fon ardeur naturelle pour la gloire étoit foutenue par une fage diftribution des punitions & des récompenfes? La plus belle récompenfe, qui pût flatter mon ambition, feroit de voir ma conduite fcrutée par mes Juges naturels, & honorée enfuite des applaudiffemens de mon pays. Si au contraire, on me trouve des torts: fi j'ai défobéi, fi fans être autorifé par les circonftances, ou preffé par mes ordres, (car je foutiendrai toujours que j'en ai eu de pofitifs) fi fans néceffité, dis je, j'ai marché témérairement à l'ennemi, fi j'ai tenté de furmonter des difficultés fupérieures aux forces humaines, que l'Etat m'en puniffe, même quand il ver-

roit en moi un fils chéri: que l'Esprit de Manlius prononce mon arrêt. «

I, lictor, deliga ad palum.

» Voilà, Monsieur le Président, le moyen d'exciter dans vos Généraux de vrais sentimens de gloire: voilà le moyen de contenir en eux une dangereuse ardeur. «

» Je renouvelle mes prieres, mes instances pour être jugé, quoique je ne me déguise point que si je suis coupable, c'est au plus haut dégré que je le suis. Une armée perdue: l'attente de tout un Royaume trompée: une guerre étrangere causée ou accélérée: des torrens de sang anglois inutilement versés: tant de familles plongées dans le deuil! si tous ces maux sont l'effet de ma mauvaise conduite, comment puis je espérer qu'on me plaigne de mes fatigues & souffrances particulieres, de tant de nuits passées dans les angoisses d'esprit les plus cruelles, de tous les efforts surnaturels que j'ai faits, & de tous les obstacles que j'ai vaincus par mon courage & ma persévérance. Tout cela sera-t-il une compensation suffisante, aux yeux des hommes, aux yeux de Dieu, pour la détresse actuelle de ma patrie? J'ose pourtant solliciter un Jugement, comme la grace la plus signalée qu'on puisse me faire. J'y sacrifierois les liens les plus doux qui puissent m'attacher à la vie: ma fortune, mon honneur, ma tête même; & j'oserois presque dire que mon salut éternel en dépend. «

» Mais ſi on perſiſte à me traiter avec une rigueur barbare : qu'au moins je ſois le ſeul malheureux, le ſeul perſécuté. La conduite de mon armée eſt au-deſſus de tout reproche ; & c'eſt-là ma conſolation. Je dis plus, elle a des droits aux remercimens de la patrie. Au milieu de ſon déſaſtre, qu'elle étoit encore impoſante & reſpectable ! Que ce moment, ce terrible moment, à mes yeux au moins, lui a fait d'honneur ! Dans l'attente d'une réponſe du général ennemi, au refus que je venois de faire de conditions ignominieuſes, la totalité de mes troupes offroit un aſpect dont il eſt impoſſible de faire le tableau. L'idée ſeule peut ſe repréſenter cette ardeur comprimée, ce courage ſouffrant, cette farouche réſignation, dans les regards de ces braves gens fixés tous ſur moi, & où je liſois la réſolution déſeſpérée de périr plutôt que de ſe déshonorer. «

» Quant aux ordres peremptoires que je ſoutiens avoir reçus, ils exiſtent dans la lettre du Lord Germaine au Général Carlton, du 26 Mars 1777. » Vous ordonnerez à M. Burgoyne de paſſer le lac Champlain, & enſuite, par tous les efforts dont il ſera capable, de ſe rendre en toute diligence à Albany où il ſe mettra ſous les ordres du Général Howe. — Il dit dans la même lettre : » J'écrirai par le premier paquebot au Général Howe. « — Et un peu plus loin : » Juſqu'à ce que M. Burgoyne ait reçu les ordres du Général Howe, l'intention de Sa Majeſté eſt

qu'il agiſſe (*a*) ſelon les circonſtances. « — Il eſt clair par cette lettre, que tandis que les ordres les plus poſitifs m'étoient donnés le 26 Mars d'aller, d'aller au plutôt me mettre à Albany ſous les ordres du Général Howe, il n'y en avoit point encore à cette époque, d'expédiés au Général Howe pour lui preſcrire de coopérer avec moi, quoique, par mon projet donné à la Cour le 28 Février, j'euſſe bien articulé que je ne propoſois l'expédition, qu'en ſuppoſant que l'armée du Canada eût pour unique objet d'effectuer une jonction avec le Général Howe, après que ce Général auroit coopéré avec moi pour m'aider à me mettre en poſſeſſion d'Albany. — Mais le défaut de concert entre le miniſtere & le Chevalier Howe a fait avorter ce plan, le Chevalier Howe ayant écrit à M. Carleton le 5 Avril, que d'autres opérations convenues le mettroient dans l'impoſſibilité de prêter aucune aſſiſtance à l'armée ſeptentrionale, ſi ce n'eſt de laiſſer, ainſi qu'il l'a fait, un corps à l'entrée de la riviere d'Hudſon. Il eſt ſenſible que j'ai été trompé par les ordres poſitifs partis d'Angleterre le 26 Mars, avec la promeſſe de les donner de même au Général Howe, qui écrivoit le 5 Avril, qu'il en

(*a*) M. Burgoyne a qualifié cette derniere période de *réſerve inſidieuſe* (Saving clauſe) qui expoſoit M. Burgoyne au reproche d'avoir toujours fait trop ou trop peu, vû que quelques lignes plus haut on lui recommande de faire tous les efforts dont il ſera capable.

avoit d'autres, & qui s'y eſt tenu, malgré ce qu'il a pu apprendre de ceux du 26 Mars. «

Mylord *Germaine* ſe défendit d'avoir entendu des Officiers caſſés, & autres témoins ſuſpects. Il proteſta même qu'il avoit refuſé de voir un homme qui s'annonçoit pour avoir des choſes importantes à communiquer contre M. Burgoyne, ayant ſu que M. Burgoyne avoit été ſon bienfaiteur. — Quant aux meſures priſes pour recouvrer (*a*) l'armée Britannique, il ſe défendit de s'en expliquer avant qu'elles euſſent été miſes à exécution, quoiqu'il lui parût que les Américains cherchoient à éluder la convention, la faiſant dépendre de la *ratification de la Cour de la Grande-Bretagne.* » Il eſt viſible, ajoûta t-il, qu'ils y ont mis cette difficulté, d'après les plaintes que le Général avoit faites d'une violation de leur part.

M. *Fox* rendit compte à la Chambre de quelques récits que lui avoit faits M. Fitz-patrick ſur l'état de foibleſſe de l'armée & de la flotte en Amérique, qui ne pourroit que ſe tenir ſur la défenſive devant le Comte d'Eſtaing. Il l'amuſa de la ſurpriſe que cet Officier avoit marquée en apprenant que les Miniſtres s'étoient joints à l'oppoſition pour obtenir que les plus grands honneurs fuſſent rendus aux cendres du Lord Chatham, &

(*a*) Lorſque le Général Burgoyne partit du Canada pour ſon expédition, cette armée étoit forte de 8,256 hommes de troupes reglées. — Suivant les derniers états de revue, il n'en reſtoit que 3,164.

qu'on aſſurât la ſubſiſtance de ſa famille. » Grands Dieux, s'eſt écrié M. Fitzpatrick ! comment cela ſe peut-il, après ce que je viens de voir en Amérique. Je parle du dernier jour de Saint André (fête Ecoſſoiſe.) Il n'y a pas plus de cinq mois que tous les partiſans du Gouvernement, perſuadés qu'ils faiſoient la choſe qui lui ſeroit la plus agréable, ont renverſé en Amérique la ſtatue du Lord Chatham & celle du Lord Cambden ; & en Angleterre, Mylord Chatham eſt mis après ſa mort au rang des Dieux, par les mêmes Miniſtres qui le déteſtoient. Mais c'eſt ainſi que fut publiée l'apothéoſe de Romulus, par les Conjurés qui l'avoient fait tomber ſous leurs coups. «

M. *Fox* revenant à l'affaire du Général Burgoyne (*a*), déclara qu'il ne croyoit point qu'il dût être jugé par un Conſeil de guerre, puiſqu'on ne le chargeoit d'aucune faute contre les articles de guerre, ni contre l'acte de

---

(*a*) Avant que M. Burgoyne partît pour prendre le commandement de l'armée du Nord en Amérique, il étoit bien perſuadé qu'il alloit devenir le principal inſtrument de la ſoumiſſion des Rebelles. Dans un entretien qu'il eut au Café d'Arthur avec diverſes perſonnes, il dit qu'avant de revenir en Angleterre il eſpéroit forcer l'Amérique à rentrer dans ſon devoir. M. Fox qui étoit préſent lui fit cette prophétie ſinguliere : *Burgoyne, ne vous flattez pas tant, car je parierois que la premiere fois que vous reviendrez en Angleterre, ce ſera en qualité de priſonnier ſur votre parole.*

(L'Éditeur de ce Recueil ſe ſouvient d'avoir lû dans le tems cette prophétie dans les papiers publics.)

de discipline. Il insista, avec le reste du parti, sur la nécessité de continuer la session, ce qui n'empêcha point que la motion du Chevalier Lowther ne fut rejettée par 94 voix contre 54 : pluralité pour la prorogation, 40.

Le 3 Juin.

Au moment où l'Huissier à verge noire vint annoncer que le Roi mandoit les Communes à la Chambre des Pairs, M. Temple Luttrel faisoit la motion dont il avoit parlé la veille, & qui fut interrompue par ce message.

La motion portoit en substance, que le service des Gens de Mer qui se seroient enrôlés volontairement, auroit un terme, savoir de trois ans pour les bons Matelots, de quatre ans & demi pour les Matelots ordinaires, & de six ans pour les hommes de terre : que ceux qui auroient servi ce tems respectivement, ne pourroient plus être contraints à monter sur les vaisseaux du Roi ; & que tous ceux qui se trouvent actuellement enrôlés, profiteroient des avantages de cette loi. —

On a fait l'essai d'un projet à-peu-près pareil sous Guillaume III, mais il fallut l'abandonner, parce qu'il ne restoit pas un nombre suffisant de bons matelots au service.

Affaires d'Irlande.

CE N'EST pas en Angleterre seulement ;

Monſieur, que s'agitent les grands intérêts de la Couronne Britannique. L'Irlande offre auſſi à nos obſervations une ſcène des plus curieuſes. Il s'y prépare une même révolution qu'en Angleterre dans la Religion & dans le commerce: les mêmes ſignes y annoncent un renverſement total des fortunes. Ce ſeroit manquer entiérement l'objet de ce recueil que de laiſſer de côté les affaires particulieres de ce Royaume, qui peut-être avant peu ſuivra l'exemple des Etats-unis d'Amérique, après avoir éprouvé les mêmes traitemens de la part du gouvernement. Je vais donc vous rendre un compte ſuccinct des derniers débats de ſon Parlement dont la ſeſſion doit être auſſi ſur le point de finir.

Ce Parlement n'eſt point encore ſéparé. Il y a très-long-tems qu'on n'a vu une ſeſſion prolongée ſi avant dans la ſaiſon. Il ne reſte aſſemblé que pour attendre les actes paſſés dans les dernieres ſéances du Parlement Britannique & ſe conduire en conſéquence. La Nobleſſe & les Habitans aiſés font actuellement par reſſentiment ce qu'ils auroient dû faire depuis long-tems par eſprit de patriotiſme: ils encouragent leurs manufactures. Il y a ſix mois que le plus petit particulier n'auroit pas voulu porter un habit s'il n'eût été de drap Anglois; & aujourd'hui le premier Pair de ce royaume ne s'habille que de Draps d'Irlande. Il en eſt de même pour tous les autres articles.

On assure aussi que la résolution de révoquer les Loix contre les Papistes occasionne en Irlande de violentes dissensions. Le placard suivant fut distribué le Samedi 6 Juin aux portes de plusieurs Curés & Vicaires des environs de Dublin. » *Très-chers freres*, vos prieres les plus ferventes sont devenues nécessaires ainsi que votre concours dans tout acte légal en faveur de la Religion Protestante, indignement livrée entre les mains des Papistes & des faux Protestans ».

Chambre des Communes d'Irlande. Séance du 24 Mai.

Les Bills revenus d'Angleterre ayant été mis en Comité, M. *Gardiner* se leva; & après un court préambule, demanda qu'on lui permît de présenter les articles d'un Bill pour adoucir le sort des Sujets Catholiques Romains de Sa Majesté dans ce royaume. Cette motion fut secondée par M. Barry *Barry* qui insista fortement pour ce Bill comme étant une opération que l'humanité sollicitoit autant que la nécessité dans les circonstances actuelles.

M. Burke prit ensuite la parole. » Si on veut, dit-il, procéder tout-à-coup à la confection d'un Bill de cette importance, ce sera précipiter une affaire qui demande les délibérations les plus réfléchies. Je pense qu'on ne pourroit rien faire de mieux que de nommer un Comité pour reviser les loix

concernant le Papiſme, & de prendre le rapport de ce Comité pour baſe d'un Bill ». M. Iſaac *Corry* obſerva que les non-Conformiſtes qui ſe trouvoient en grand nombre dans ſon pays (Newry) étant auſſi très-moleſtés, le Parlement, pendant qu'il s'occupoit du ſoulagement des Papiſtes, devroit ſonger en même-tems à celui de cette claſſe de ſujets.

M. *English* s'étendit beaucoup ſur le préjudice cauſé aux intérêts de l'Irlande par les loix penales qui en ont fait ſortir quantité de Soldats, d'Hommes d'états & de Manufacturiers, leſquels ont ſervi à défendre & à enrichir d'autres royaumes. Il ajouta que quoique la ſeſſion fût déja fort avancée, il eſpéroit néantmoins que perſonne ne regretteroit le tems qu'on employeroit pour tirer de peine des millions de Sujets. M. *Rowley* prétendit qu'on ne pouvoit aucunement ſe repoſer ſur la bonne-foi de gens qui n'étoient pas eux-mêmes les maîtres de leur conſcience : que les loix concernant le Papiſme avoient été établies ſagement ; & qu'il ne conſentiroit jamais au renverſement de ce Boulevard de la ſureté publique. Il exhorta la Chambre à uſer de précaution en touchant à ces loix ; & il lui rappella que l'objet de ſa miſſion étoit de conſulter les intérêts du royaume & non de ſuivre uniquement tout ce qu'elle voyoit faire au Parlement d'Angleterre.

M. *Ogle* dit, qu'il lui ſembloit que la queſtion étoit plus importante qu'aucune de celles

qui avoient été discutées dans la Chambre depuis qu'il y avoit séance, » c'est d'elle, dit il, que dépend l'existance même des intérêts des Protestans «. Il ajoute : » je ne me serois point attendu à voir mettre cette matiere sur le tapis dans un moment où nous touchons de si près à la clôture de la session, après qu'on a déja retiré une motion de même nature, par la seule raison que la session paroissoit trop avancée. Je ne suis point ennemi du Tolerantisme ; je voudrois que la façon de penser de tout homme en matiere de Religion fût entiérement libre : tout ce que je demande c'est qu'on ait des mœurs «.

» Les loix concernant le Papisme sont tellement tissues ensemble que nous n'en pouvons pas revoquer une partie sans annuller la totalité. On nous dit que l'Angleterre va revoquer ses loix de Papisme, & qu'il convient que nous suivions son exemple. J'avoue que je ne suis nullement disposé à le faire quand je pense que c'est une opération des Ministres Anglois. J'appréhende les suites de tout ce qui vient de pareils Ministres qui sont les seules personnes qui ayent l'oreille du Roi & dont les avis ont rendu méprisable, & conduit au bord du précipice un Empire ci-devant couvert de gloire. Il est généralement reconnu que ces loix étoient nécessaires lorsqu'elles ont été faites ; comment se peut-il qu'elles le soient moins aujourd'hui ? l'Eglise

Romaine a-t elle changé de maximes ? Mais je ne veux point discuter la question pour le présent. Je me borne à demander plus de tems pour l'examiner mûrement «.

M. *Ponsonby* desira qu'on remît le Bill à la prochaine session quoiqu'il avouât qu'il ne le désaprouvoit pas.

M. Robert *Stewart* fut du même sentiment. Le Chevalier Henri *Cavendish* jugea qu'on devroit adoucir les loix penales en question; & qu'en accordant quelques faveurs aux Catholiques Romains & en les attachant au pays plus étroitement, on verroit que leurs consciences ne sont point soumises au Pape comme on le prétend. Il observa aussi que la conduite loyale qu'ils ont tenue depuis la fin des troubles en Irlande méritoit quelque récompense.

M. James *Fitzgerald* insista sur la nécessité de prendre ce parti, assurant que si on le différoit jusqu'à la prochaine session, les deux tiers des Catholiques en Irlande passeroient dans l'intervalle en Angleterre ou en Amérique.

Le Chevalier Hercules *Langrishe* plaida fortement en faveur des Papistes & soutint que le meilleur moyen de s'assurer de leur fidelité, c'étoit de leur accorder la permission d'acquérir des terres.

M. *Ogle* proposa d'ajouter à la motion ces mots : » autant que cela seroit compatible

avec la ſûreté de l'état & avec les intérêts des Proteſtans «.

Le premier Avocat-général (M. *Burg*) pria les Membres de la Chambre de conſidérer quel effet produiroit une pareille modification dans les votes. » Elle jetteroit néceſſairement l'alarme, dit-il, dans tous les eſprits en ce qu'elle feroit ſoupçonner que les articles du Bill contiennent quelque choſe de déſavantageux à la ſûreté de l'état & à l'intérêt des Proteſtans. La queſtion conſiſte à ſavoir ſi le Bill doit être préſenté ou non. Aucun Membre de la Chambre ne peut s'y oppoſer, à moins qu'il ne penſe qu'il n'y a point de changement à faire aux loix concernant le Papiſme. Si on croit qu'il y ait une ſeule ligne dans ces loix rigoureuſes qu'il faille ſupprimer, il faut voter pour la motion; & dans le cas contraire on ne peut qu'opiner pour qu'elle ſoit rejettée. Or nous ne pouvons pas ſavoir quels changemens il s'agit de faire avant d'avoir vu les articles du Bill. Dira-t-on que ce ſoit agir contre la ſageſſe que de jetter un coup d'œil une fois dans l'eſpace d'un ſiecle ſur un Code de loix ſeveres, & de voir ſi elles n'auroient pas beſoin d'être adoucies? Prétendra-t-on que c'eſt mal faire que d'examiner ſi un Catholique Romain peut poſſéder un cheval qui vaille plus de 5 livres ſterling? Sera-ce une choſe déplacée de vérifier ſi nous devons continuer encore d'oppoſer les enfans à leurs

Peres, & de souffrir qu'il soit de l'intérêt des premiers de piller les autres? Ne devons nous pas plutôt considérer les Catholiques d'Irlande comme des concitoyens & des Chrétiens & les traiter en conséquence »?

M. *Mason* observa que si on rejettoit le Bill, les Papistes quitteroient ce Royaume; & que s'il étoit nécessaire de prendre des précautions de sureté ou qu'il y eût des objections à faire, le tems convenable pour les unes & les autres seroit celui où l'on redigeroit le Bill.

M. *Ogle* répondit que tout ce qu'il avoit en vue par sa modification, c'étoit de calmer les alarmes des Protestans; & qu'au moyen de cette modification le Bill auroit ensuite toute l'extension qui seroit ou qui pourroit-être compatible avec la sureté de l'Etat & l'intérêt des Protestans.

M. *O'hara* repliqua que la motion renfermoit le titre du Bill projetté, & que ce que M. Ogle desiroit pourroit-être fait par forme de provisoire.

M. *Dillon* insista pour que la modification de M. Ogle fût retirée; & ce dernier finit en effet par la retirer.

M. *Sheridam* dit qu'il se levoit en qualité de Protestant & d'Irlandois pour solliciter les avantages qu'il étoit dans le pouvoir de la Chambre de procurer aux Catholiques Romains. Il ajouta que de tel côté qu'il portât ses regards dans le Royaume d'Ir-

lande il ne voyoit que la funeſte influence de notre mauvaiſe politique qui ſéparoit l'intérêt des Papiſtes de celui des Proteſtans & aigriſſoit les uns contre les autres ; que les loix concernant le Papiſme étoient aujourd'hui dures & oppreſſives : qu'elles étoient contraires à l'humanité, à l'eſprit de tolérance du Proteſtantiſme & à la ſaine politique : que lorſqu'elles furent faites, ce fut pour des raiſons d'état indiſpenſables & pour ſe mettre en garde contre le danger dans des momens de trouble ; mais que préſentement la même néceſſité ne ſubſiſtoit plus : que le danger étoit paſſé ; & que continuer ces loix aujourd'hui ſeroit une choſe auſſi abſurde que continuer l'uſage d'un remede dangereux adminiſtré dans une maladie déſeſpérée, après que cette maladie auroit entiérement ceſſé. Il termina ainſi. » Je ne voudrois pas qu'on pût reprocher au Proteſtantiſme d'avoir adopté la ſuperſtition & la fauſſe politique qui, juſqu'ici ſembloient l'appanage excluſif des Papiſtes.

M. *Yelverton* prit la parole & dit avec beaucoup de gayeté «. J'ai peur que ce ne ſoit ici un parfait *Hiberniſme*, & que nous ne juſtifions l'obſervation déja faite, que nous diſcutons nos Bills avant de les avoir vus. Je ſuis fâché de ce qu'on prodigue inutilement tant d'éloquence. Eſt-ce pour amuſer la gallerie que nous mettons au jour toutes nos raiſons pour ou contre un Bill que nous ne

connoiſſons pas? Il ne nous en reſtera plus pour le tems où il nous ſera préſenté. Nous reſſemblerons à cet Ecrivain qui, après avoir épuiſé tout ſon ſujet dans une longue préface, n'avoit plus rien à dire dans ſon livre. Je voudrois que nous ne fuſſions pas comme les Papiſtes dans Triſtram Shandy, qui baptiſerent l'enfant avant qu'il fût né.

La queſtion paſſa enſuite à l'affirmative ſans qu'il y eût plus de ſix voix contraires. MM. Gardinier, Barry & Yelverton eurent ordre de rédiger & de rapporter les articles du Bill.

Le Chevalier Edward *Newenham* demanda la permiſſion de préſenter les articles d'un Bill pour le ſoulagement des Sujets de Sa Majeſté en Irlande appellés non Conformiſtes, & elle lui fut accordée.

M. *Ogie* pria le Secrétaire d'Etat de lui dire s'il y avoit lieu d'eſpérer que le Bill de la Milice fût rapporté à la Chambre.

M. *Heron* répondit qu'il n'avoit encore rien appris à ce ſujet.

Séance du 5 Juin.

L'Avocat Général (M. Scott) ouvrit la ſéance, par ce diſcours. » Il n'eſt plus néceſſaire d'entrer dans des détails ſur l'état des affaires qui ont engagé la Chambre à paſſer le vote pour lever 300000 livres. Je me contenterai donc de faire voir pourquoi on avoit jugé à propos de propoſer différens

moyens pour ſe procurer cette ſomme. Tous ceux dont on a fait uſage pour remplir la ſouſcription à ſix pour cent ſont demeurés ſans ſuccès ; & même les 166,000 livres votées pour être empruntées par (a) *debentur*, ne ſont pas à moitié remplies. Il n'eſt poſſible d'en accuſer que la détreſſe générale occaſionnée par les dernieres banqueroutes qui ſe ſont montées à 800,000 livres ſterling. On a cru devoir eſſayer de tirer cet argent d'Angleterre; mais après les recherches les plus ſoigneuſes, il n'a pas été poſſible d'y trouver des fonds à moins de ſept & demi pour cent. C'eſt ce qui me décide à propoſer d'arrêter que cet intérêt ſoit accordé à tous les ſouſcripteurs de la tontine pour ladite ſomme.

M. *Ohara* engagea fortement la Chambre à rejetter cet avis, prétendant que ſi on l'adoptoit, il n'y auroit plus aucune eſpérance d'en faire préférer un autre ; & que cette hauſſe d'intérêt détruiſant le crédit public, elle entraîneroit une banqueroute nationale. L'expédient qu'il propoſa de ſon côté fut de donner une prime de dix pour cent à chaque ſouſcripteur.

M. Barry *Barry* jugea que donner ſept & demi pour cent, ce ſeroit en effet une uſure, & qu'en prenant ce parti il ne ſeroit plus poſſible de réprimer les uſuriers, puiſque les

(*a*) Ce ſont des billets de Gouvernement.

pourſuites contre eux ſe faiſoient au nom de la Couronne. Il ajouta que la détreſſe actuelle de la Nation ne ſeroit point de durée, la multitude des banqueroutes ne provenant que de celle d'un ſeul homme dont les effets ſeroient payés dans onze mois, après lequel tems le crédit reprendroit ſa conſiſtance. Il opina enfin pour qu'on eſſayât de lever la moitié de la ſomme à cinq pour cent; ou pour qu'on donnât une annuité de deux pour cent ſur chaque ſomme de cent livres ſouſcrite pour les *debentur*.

M. George *Montgommery* propoſa, comme une modification, de mettre une taxe de deux shellings par livre ſur toutes les places & penſions de ceux qui réſident dans le Royaume, & de 4 shellings par livre ſur les places & penſions de ceux qui n'y réſident point, en exceptant la famille royale & les Juges.

M. *Ponſonby* approuva cette idée, mais il dit, qu'en l'exécutant, on s'écarteroit de l'ordre; attendu que nulle taxe ſemblable ne pouvoit être impoſée autrement que dans un Comité de ſubſides.

M. *Giralton* demanda ſi les membres de la Chambre entendoient lever 300000 livres ſur le peuple, ſans contribuer, par une taxe ſur eux-mêmes, à alléger le fardeau d'un pays ruiné? Il voulut ſavoir pareillement ſi on avoit deſſein d'ouvrir de nouveau un comité de ſubſides? Il ajouta enfin que ce co-

mité devroit reſtituer plutôt les ſommes par leſquelles il s'eſt déjà enrichi aux dépens de la Nation.

Le premier Avocat (M. Burgh) répliqua que non-ſeulement il conſentiroit à ſupporter une taxe ſur ſon ſalaire, mais que même la totalité de ſes appointemens étoit au ſervice du Public, & que tout ſon regret étoit de n'avoir pas davantage à lui offrir, le tout ne ſe montant qu'à 100 livres par an. Il avoua qu'il y avoit à la vérité des émolumens attachés à ſa place, mais qu'ils étoient caſuels. Suivant lui, l'expédient de M. George Montgommery avoit été propoſé trop inopinément pour qu'on pût y répondre convenablement ; & par rapport à la queſtion concernant le Comité de ſubſide, ce n'étoit point au Gouvernement à la décider. Les actes en faveur du Commerce d'Irlande qui venoient d'être paſſés en Angleterre demandoient de l'égalité : c'étoit à la Nation de juger ſi elle vouloit ouvrir les portes du commerce qui avoient été fermées ſi long-tems ; & cette conſidération pourroit donner lieu d'ouvrir le Comité de ſubſide.

Le Colonel *Burton* obſerva que toute la queſtion conſiſtoit à ſavoir ſi les beſoins du Gouvernement autoriſoient à payer 4,500 livres d'intérêts extraordinaires pour ſe procurer l'argent néceſſaire ? Quant à la légalité de l'intérêt, il dit que le Statut portoit : qu'on ne devoit pas donner plus de ſix pour

cent d'un capital dont le payement étoit retardé : que dans le cas préſent, il ne s'agiſſoit point de retardement, mais d'extinction totale, puiſque c'étoit un argent qui ne ſeroit jamais rendu. Il ajouta que quand même on pourroit trouver de l'argent en Irlande par *debentur* à ſix pour cent, ce ſeroit une opération ruineuſe pour la Nation, en ce que non ſeulement elle engageroit les gens à argent à placer à hypotheque, & hors du commerce, mais qu'elle feroit tomber tous les anciens *debentur* à 67 livres.

M. *Ogle* ſoutint que, lorſque quelqu'un s'étoit caſſé un bras ou une jambe, il ne falloit point perdre le tems à demander comment le malheur étoit arrivé, mais plutôt s'empreſſer à lui porter les ſecours néceſſaires : que quand il avoit donné ſon conſentement au vote de crédit, c'étoit dans la perſuaſion que ce vote auroit ſon exécution, & que ce ne ſeroit point un pur compliment : que par conſéquent ſi on ne pouvoit point ſe procurer la ſomme dont il s'agit à moins de ſept & demi pour cent, il falloit ſe réſoudre à payer cet intérêt ; que cependant il avoit un expédient qui pourroit être agréable à tout le monde : c'étoit de donner cette annuité, mais de ne former aucun dividende du bénéfice de la ſurvivance, que ce bénéfice ne fût monté à un & demi pour cent, & de procéder enſuite comme on l'a propoſé d'abord. Par ce moyen, dit-il, on remplira toutes les

vues qu'on a pu avoir, & on se dédommagera du surcroît d'intérêt.

L'Avocat Général (M. Scott) répliqua aux objections faites à sa motion qui passa unanimement.

M. Gardiner présenta les articles du Bill pour adoucir le sort des Catholiques Romains de l'Irlande, lequel, après quelques difficultés, a été lu & mis en comité pour le 15, avec ordre de l'imprimer.

Voici en substance ce que porte ce Bill.

» Tout Catholique Romain, qui aura prêté le serment d'allégeance & fait la déclaration prescrite par l'acte, aura la faculté d'acquérir toutes sortes de biens fonds, & de les tenir à bail, ou autrement, pour tel nombre d'années, ou sur tel nombre de têtes que ce soit, avec une sécurité aussi entiere que tout autre sujet du Roi : il pourra de même en disposer par testament ou de telle autre maniere qu'il lui plaira, de sorte que tous les actes passés jusqu'ici, pour l'objet de découverte, seront révoqués par le présent acte, pourvu toutefois qu'aucun franc Tenancier exerçant des droits acquis à titre de Papiste, n'ait le pouvoir de voter aux élections, excepté les Protestans qui auroient des baux à vie. Et pour que des parens papistes ne puissent point faire ressentir d'humeur à leurs enfans qui auroient embrassé la Religion Romaine, & ne prétendent point leur refuser

pour cela leur ſubſiſtance, il eſt porté dans cet acte, que ſur demande adreſſée à la Cour de Chancellerie, & à la diſcrétion du Chancelier, il ſera accordé une proviſion aux enfans dans ce cas, ſur les biens réels ou perſonnels du pere juſqu'à la concurrence du tiers deſdits biens, ainſi qu'il plaira à la Cour. A compter de la paſſation de l'acte, des peres papiſtes ne pourront point être rendus tenanciers pour leur vie, ſur ce que leurs enfans ſeroient devenus proteſtans.

Le 6 Juin.

M. *Foſter* fit le rapport de la réſolution du Comité de donner ſept & demi pour cent aux Souſcripteurs de la tontine, & la Chambre ordonna de porter ce rapport au Lord Lieutenant. Il n'y eut d'oppoſition que de la part de M. *Manſell*, M. Barry ayant retiré ſa motion, depuis que des gens à argent lui avoient fait entendre que l'emprunt ne pourroit être levé par le moyen d'une prime de dix pour cent, qu'en détournant du commerce tout l'argent qui y eſt employé.

Séance du 11 Juin.

Le Lord Lieutenant donna le conſentement royal dans la Chambre des Pairs, en préſence des Communes, à divers actes d'adminiſtration, parmi leſquels il n'y en avoit point qui eût rapport aux grandes affaires politiques du jour.

Les

Les Communes de retour dans leur Chambre, M. *Barry-Barry* proposa de faire mettre sous les yeux de la Chambre des listes des personnes qui ont souscrit pour la tontine à six pour cent & des sommes souscrites. Cette motion passa à l'affirmative.

La Chambre en Comité sur le rapport du Comité de subsides, l'Avocat général (M. Scot) demanda qu'il fût octroyé au Roi une somme de 10,000 livres sterling, sur certains droits mis en conséquence de l'extension donnée au commerce. L'Orateur fit cesser ce grand Comité, en reprenant son fauteuil, & il fut arrêté que le rapport du Comité seroit reçu le lendemain 12.

Le Chevalier Edouard *Newenham* annonça que le Lundi 15 il proposeroit d'ajouter cette clause au Bill des Catholiques : » d'abolir l'usage du Test Sacramentel de la part de ceux qui ont à justifier des qualités requises pour exercer un Office ou emploi quelconque «.

Je ne vous ai point encore fait connoître, Monsieur, le nouvel acte passé en Angleterre en faveur des Catholiques. C'est une piece trop essentielle pour que je differe plus long-tems à vous l'envoyer.

Bill pour affranchir les Sujets de Sa Majesté qui professent la Religion Catholique, de certaines peines & inhabiletés auxquelles ils étoient assujettis par un acte des onzieme & douzieme années du règne de Guillaume III.

Ce Bill porte qu'il est à propos de révoquer certaines dispositions renfermées dans un acte des onzieme & douzieme années du règne de Guillaume III pour empêcher les progrès du Papisme.

Ces dispositions sont celles qui concernent la persécution des Catholiques, Evêques ou Prêtres, ou des Jésuites; celles qui condamnent à un emprisonnement perpétuel lesdits Evêques, Prêtres ou Jésuites, & autres Catholiques Romains qui tiennent des écoles, qui se chargent de l'éducation ou de l'inspection des jeunes gens, ou qui en prennent en pension dans ce Royaume ou dans les états qui en dépendent; celles qui déclarent les personnes élevées dans la Religion Catholique, ou professant cette même Religion, incapables d'hériter ou de prendre à titre de descendance, de legs ou de fideicommis, aucunes terres, ténemens ou héritages dans le Royaume d'Angleterre, la Principauté de Galles & la ville de Barwich sur la Tweed, & qui attribuent au plus proche parent qui est Protestant, le droit de prendre possession & jouir de ces terres, tenemens & hérita-

ges : celles qui rendent les Catholiques Romains inhabiles à acheter aucun manoir, terre, tenement ou héritage en Angleterre, dans la Principauté de Galles ou dans la ville de Berwick sur la Tweed, & qui défendent de laisser jouir désormais, à compter de la date dudit acte, aucun Catholique Romain d'aucuns de ces sortes de manoirs, terres, ténemens ou héritages, soit en propriété ou à aucun titre de confiance.

Il est statué en outre, dans ce Bill, que toutes personnes qui possedent ou reclament aucunes terres, tenemens ou héritages à des titres qui, jusqu'à ce moment, ne leur ont pas été contestés en justice, quoique dérivant d'aucune descendance, legs, fideicommis ou achat, continueront d'en jouir comme si ledit acte n'eût jamais été passé : pourvu cependant que rien de ce qui est contenu dans le présent acte ne puisse être appliqué à aucune action ou procédure actuellement pendante en justice : que rien de ce qu'il renferme ne pourra être étendu à aucune autre personne qu'à celles qui prêteront & signeront le serment d'allégeance envers Sa Majesté, dans l'espace de six mois, à compter de la date de la passation du présent acte, si à cette époque elles ont vingt-un ans révolus, ou si elles ne les ont point, dans l'espace de six mois, après qu'elles auront atteint cet age ; ou si elles ont quelques maladies d'esprit, qu'elles soient détenues en

prison, ou qu'elles se trouvent par-delà les mers, dans l'espace de six mois, après la cessation de ces obstacles.

Ledit serment sera reçû dans les Greffes de Sa Majesté à Westminster & dans les autres lieux accoutumés, par toute l'Angleterre & la Principauté de Galles; & il sera tenu un registre de ces sortes de sermens, qui seront prêtés en la même maniere qui est prescrite par les Loix actuellement en vigueur, pour les sermens des personnes qui obtiennent quelque office ou emploi.

DANS ma lettre du 29 Mai, page clxxj, je vous ai rendu compte des allarmes que ce Bill a répandues en Ecosse. Vous avez vû qu'il en a été sérieusement question dans l'assemblée générale du Clergé de ce Royaume, qui ne s'est abstenue d'adresser à ce sujet des remontrances au Roi, que parce que la nature du Bill n'étoit pas encore bien connue. Je ne puis donc me dispenser de mettre sous vos yeux ce qui s'est passé depuis cette assemblée. Une pareille innovation dans la constitution Angloise est une affaire si grave, qu'on ne sauroit la suivre avec trop d'attention. Nous en saisirons beaucoup mieux l'intelligence des nouveaux débats auxquels il est vraisemblable qu'elle donnera lieu dans la prochaine session.

Voici la motion faite le 28 Mai dans cette

même Aſſemblée générale par le Réverend M. Gilies de Glaſgow.

» Attendu qu'il a été porté depuis peu au Parlement un Bill pour le ſoulagement des Catholiques Romains en Angleterre, lequel a déja paſſé dans la Chambre des Communes, & qu'il peut ſe faire que le Parlement ſoit ſéparé avant qu'une autre aſſemblée du Clergé d'Ecoſſe ſoit convoquée, l'aſſemblée actuelle donnera des inſtructions particulieres à ſes Commiſſaires afin que dans leurs aſſemblées reſpectives ils veillent avec le plus grand ſoin aux intérêts de la Religion Proteſtante dans cette partie des Royaumes-unis. Il leur ſera recommandé de redoubler de vigilance lorſqu'il ſera fait quelque propoſition pour étendre le Bill à l'Ecoſſe ; & dans le cas où il ſe préſenteroit quelque circonſtance qui exigeroit une ſéance extraordinaire de la commiſſion, comme le Modérateur de l'aſſemblée demeure à une grande diſtance d'Edimbourg, ladite aſſemblée ordonnera à ſon principal Clerc que lorſqu'ils en ſeront requis par le Preſbitere d'Edimbourg ou par dix Miniſtres quelconques de cette Egliſe, il ait à convoquer une aſſemblée extraordinaire de la commiſſion par des avis qui ſeront inſérés dans les papiers publics. L'aſſemblée générale charge tous ſes Membres d'inſtruire leurs conſtituans des réſolutions ci-deſſus, afin que ceux-ci puiſſent envoyer les infor-

mations convenables aux assemblées de la commission.

Cette motion ayant été rejettée à la pluralité de 183 voix, contre 24, le parti qui la soutenoit fit porter sur les registres de l'assemblée générale la protestation suivante:

» I Quoique nous ayons la plus grande horreur pour tout ce qui a l'air de persécution en affaire de conscience; cependant nous ne pouvons point nous empêcher de penser qu'il n'est point d'événement plus digne de l'attention particuliere de cette Eglise, que la révocation d'une loi qu'un intéret aussi puissant que celui de la conservation de notre existence, a rendu autrefois nécessaire pour défendre dans ces pays la Religion réformée contre les artifices & la violence d'une communion, obligée par ses principes d'intolérance, de poursuivre tous ceux dont les opinions religieuses different des siennes «.

» Quoiqu'on nous ait assuré que le présent Bill concernant les Catholiques Romains ne s'étendoit point au-delà de l'Angleterre, cependant comme nous avons sû par la même voie qu'on se proposoit de faire une pareille loi pour cette partie des Royaumes-unis, nous ne pouvons nous empêcher de croire que le silence & l'inactivité de cette assemblée nationale, dans une circonstance aussi importante, & en particulier le refus qu'elle fait de donner à sa commission aucune ins-

truction ſpéciale ſur cet objet, augmenteront les craintes des peuples dont nous ſommes chargés, au lieu de les diminuer, d'autant plus que la propoſition de révoquer une loi paſſée à l'époque mémorable de la révolution leur a déja donné une allarme générale; ſur-tout parce que,

II L'intérêt actuel du Proteſtantiſme en Ecoſſe nous oblige de nous tenir de plus en plus ſur nos gardes & de faire tous les efforts poſſibles pour ſon ſoutien & ſa conſervation. En effet, nous ne ſommes que trop fondés à croire que les Emiſſaires Papiſtes montrent depuis quelque tems une activité qui a eu un ſuccès extraordinaire, & qu'il eſt de toute notoriété qu'en pluſieurs lieux de l'Ecoſſe, & même dans la Métropole, (Edimbourg) le Papiſme n'a ceſſé de prendre un accroiſſement conſidérable depuis quelques années.

III. Par le Bill rejetté on ne ſe propoſoit que l'eſprit & l'intention des injonctions qui ſe font annuellement, en recommandant à la commiſſion *de veiller ſcrupuleuſement à l'intérêt de l'Egliſe en toute occaſion, pour que l'Egliſe & ſon établiſſement actuel ne ſouffre aucun des préjudices que la commiſſion peut prévenir, parce qu'elle en ſeroit reſponſable*, c'eſt-à-dire, qu'on vouloit ſe précautioner contre tout danger poſſible & peut-être probable, à la faveur de la clauſe ordinaire par laquelle *leſdits Commiſſaires ſont autoriſés à tenir une*

correſpondance avec le Comité pour la réformation des montagnes & des iſles, à l'effet d'empêcher les progrès du Papiſme & de la ſuperſtition; d'étendre la connoiſſance de la vraie Religion, de porter la réforme dans ces parties, & à leur donner toute ſorte d'aſſiſtance & de protection, en s'adreſſant, s'il eſt beſoin, au Gouvernement pour en obtenir un remede convenable & un prompt redreſſement: en ajoutant à ladite clauſe une inſtruction ſpéciale pour veiller ſoigneuſement à l'effet de ſavoir ſi avant la prochaine tenue de l'aſſemblée générale il ſeroit porté au Parlement aucun Bill pour l'Ecoſſe ſemblable au Bill pour l'Angleterre, qui a donné lieu à la préſente motion.

Signé de John Gillies & de 13 autres Membres de l'aſſemblée générale.

Hoſtilités commencées par l'Angleterre.

Ce titre, d'une petite diſcuſſion que je vais entamer, répond, Monſieur à celui qui annonçoit le combat des frégates Françoiſes contre l'Amiral Keppel dans la plupart des Gazettes de Londres vendues au Gouvernement Anglois. Ce n'étoit point, il eſt vrai, la Gazette de la Cour; mais c'étoient diverſes lettres venues de l'eſcadre, & qu'on avoit oſé intituler *hoſtilités commencées par la France.* Je vous laiſſe à penſer quelle a été, je ne dirai point ma ſurpriſe, mais

mon indignation, lorſqu'en liſant celles de M. Keppel, je me ſuis aſſuré que ce titre y étoit démenti à chaque mot, & que cet Amiral ne pouvoit avoir eu d'autre intention que d'en venir aux hoſtilités qu'il avoue lui-même. J'établis mon opinion ſur un uſage connu de tout le monde, & auquel n'ont jamais manqué les Commandans des nations en paix qui ſe rencontrent à la mer.

Le Commandant d'un vaiſſeau ſupérieur en forces déſire-t-il prendre quelque information du Capitaine d'un vaiſſeau moindre que le ſien, portant pavillon national, fût-ce un vaiſſeau de cent canons, vis-à-vis d'une corvette de huit, il lui envoye ſon canot & un Officier pour le prier de ſe rendre à ſon bord. Si celui-ci ne peut point le faire, c'eſt ſon Lieutenant ou un autre Officier qui ſe détache pour y aller; & il ſeroit blâmé de s'y refuſer ou de ſe plaindre. En effet, l'envoi du canot eſt une honnêteté ſuffiſante, & telle qu'elle pourroit paſſer pour exceſſive, s'il n'étoit pas convenu, de même qu'il eſt raiſonnable, que les avances partent de celui qui ayant la force de ſon côté ne peut point craindre le reproche de s'être compromis. Voilà l'uſage, c'eſt à-dire, la loi; elle eſt auſſi ancienne que l'exiſtence des marines reſpectives, au moins parmi les nations civiliſées qui ſont en paix. Un Amiral auſſi inſtruit, auſſi expérimenté, auſſi honnête que M. Keppel, ne pouvoit certainement pas l'ignorer. Cette baſe poſée, liſons & jugeons.

Gazette de la Cour de Londres du 27 Juin 1778.

De l'Amirauté le 24 Juin.

Les trois lettres de l'honorable Amiral Keppel, deux desquelles vont être données ici tout au long & une par extrait, sont parvenues cet après midi au bureau de l'Amirauté.

Copie d'une lettre de l'Amiral Keppel, dattée à bord du Victory, *en mer le 18 Juin 1778, au sieur Philippe Stephens, Secrétaire de l'Amirauté.*

MONSIEUR,

Hier, un peu avant midi, la flotte étant en ordre de bataille & gouvernant Sud-Sud-Ouest, vent Ouest, le cap Lizard restant à l'Ouest à la distance de vingt-cinq milles, nous vîmes deux vaisseaux qui *paroissoient reconnoître* la flotte & deux corvettes à leur suite.

Les deux vaisseaux François, PAROISSOIENT RECONNOITRE *la flotte Angloise. Ce n'est point là un acte d'hostilité. Ces vaisseaux ne faisoient rien qui pût autoriser l'Amiral Keppel à s'écarter à leur égard des usages qui s'observent entre les Nations en paix ; encore moins à insulter leur pavillon. M. d'Estaing a été observé & suivi par deux frégates Angloises pendant près de cent vingt lieues, & il ne leur a fait aucune insulte.*

J'ordonnai auſſi-tôt à *toute la flotte* de donner chaſſe, & entre cinq & ſix heures du ſoir; le *Milford* ſe mit par le travers du vaiſſeau le plus ſous le vent qui étoit une groſſe frégate Françoiſe.

Ce vaiſſeau François ſous le vent, étoit la LICORNE, *commandée par M. de* BELISAT. *Il dut être ſurpris de voir toute une flotte de* 21 *vaiſſeaux de ligne chaſſer ſa fregate, qui n'eſt nullement une* GROSSE FRÉGATE, *n'ayant que* 26 *canons de huit & ſix de quatre. Remarquez s'il vous plaît que cette chaſſe duroit depuis midi, & qu'il étoit ſix heures. Il y avoit eu du tems de reſte pour ſonger que le moyen le plus court comme le plus honnête, que le ſeul enfin de ne pas expoſer un Officier étranger à ſe compromettre, étoit de lui envoyer un canot, & que toutes les autres civilités qu'on pourroit lui faire ſeroient très-mal interprêtées par un Officier jaloux de ſon honneur & inſtruit de ſon métier. Plus M. Keppel avoit de forces, plus l'outrage qu'il faiſoit au pavillon François étoit grand. Cela eſt ſenſible.*

Je fis le ſignal aux vaiſſeaux qui donnoient chaſſe, de m'amener leur chaſſe. Le Chevalier William Burnaby, par toutes les paroles *civiles* qu'il adreſſa à l'Officier François, ne put point le déterminer à le ſuivre.

Je ne demanderai point en quelle langue étoient

ces paroles civiles, parce qu'il ne falloit dans ce cas que des civilités de fait, *qui ne remplacent point celles de parole.*

Mais l'*Hector* portant ſur lui & tirant un coup de *canon à boulet*, le vaiſſeau François gouverna pour le joindre, & alors l'*Hector* fit voile avec ce vaiſſeau vers la flotte.

Ici ce n'eſt plus une incivilité négative; *comme de vouloir parler aux gens ſans s'y prendre par les voies honnêtes. C'eſt une incivilité* poſitive, *c'eſt-à-dire* une violence *ouverte.* L'HECTOR *de 74 canons en tire un à boulet ſur le pavillon d'une Puiſſance avec laquelle ſa Nation n'eſt point en guerre. M. de Béliſat a dû dire alors, » quoiqu'on ne m'ait point fait priſonnier, je ſuis moleſté, puiſqu'on m'emmene de force à un Amiral étranger après avoir tenu en contrainte le pavillon du Roi pendant toute une demie journée. C'étoit une rude vexation «.*

L'autre vaiſſeau François fût ſerré de près par l'*Arethuſe* & par le *Cutter*, l'*Alert* que ſuivoient à quelque diſtance de l'arriere le *Vaillant* & le *Monarque.*

Cet autre vaiſſeau étoit la Belle Poule *de 26 canons de 12 & de 4 de 6, La relation qui la concerne fait le ſujet de la ſeconde piece. M. de la Clocheterie dit deux fois dans ſa relation que l'eſcadre étoit à 4 lieues de diſtance, & il ne parle point de ces deux vaiſſeaux.*

Je ne puis donner ici à vos ſeigneuries d'autres informations ſur cette chaſſe, ſi ce n'eſt qu'un Officier du *Vaillant* qui avoit paſſé toute la nuit dans le canot, eſt venu ce matin (18) à mon bord. Son Capitaine l'avoit chargé de me dire qu'il ſeroit revenu, conformément au ſignal d'abandonner la chaſſe, s'il n'eût pas vu que la frégate Françoiſe livroit combat à l'*Arethuſe*. . . .

Deux vaiſſeaux de 74 canons ne veulent point abandonner la chaſſe d'une petite frégate Françoiſe, parce qu'ils la voient aux priſes avec une des leurs ; cependant ils s'abſtiennent de ſecourir leur frégate, ce qu'ils pouvoient faire ſeulement en s'approchant de plus près des combattans : cependant ils laiſſent finir le combat ſans prendre la frégate qui avoit eu l'avantage ſur la leur. Dans le même-tems l'Amiral Keppel venoit de ſe faire amener à coups de canon la Licorne, *& il ordonnoit d'abandonner la chaſſe de la* Belle Poule. *Voici ce qu'il eſt naturel d'inférer de cette ſinguliere conduite ; c'eſt que ſes ordres, n'étoient offenſifs que pour le cas de réſiſtance aux actes de violence qui lui étoient commandés, dans la vue de ſuſciter un reſſentiment qu'on ſe promettoit de qualifier d'hoſtilités. Apparemment la maniere dont s'étoit engagé le combat avec la* Belle-Poule *ne faiſoit pas aſſez bien ſon affaire. Il ſera plus hardi quand il aura pris la* Licorne. *Il lui falloit la priſe d'un vaiſſeau qui eût l'air d'avoir des torts.*

Hier au ſoir à 9 heures, j'envoyai le Chevalier Charles Douglas vers l'*Hector* & l'*América*, qui étoient ſous le vent, pour faire ſavoir à leurs Capitaines que je leur ordonnois d'amener la frégate Françoiſe (*la Licorne*) à poupe du *Victory*, & je donnai en même-temps ordre au Chevalier Charles Douglas de marquer *toute l'honnêteté* poſſible au Capitaine François, l'informant que je le verrois lorſque les vaiſſeaux & la frégate (*l'Aréthuſe*) auroient rejoint la flotte le lendemain ; en même - tems il devoit accompagner la frégate (*la Licorne*) & me l'amener ſans lui faire aucune moleſtation.

Quel mêlange d'honnêtetés & de violences ! Il ne peut s'expliquer que par le développement que je viens de faire des vues ſecrettes de M. Keppel.

Mais à mon grand étonnement, j'ai vu ce matin vers les neuf heures, que le vaiſſeau François (*la Licorne*) paroiſſoit courir au large.

Comment M. Keppel marque-t-il tant d'étonnement de ce qu'après vingt & une heures d'une injuſte & outrageante détention, M. de Béliſat a pris le parti de s'en aller, s'il a crû en trouver le moment favorable ? N'eſt-il pas viſible que l'Amiral Anglois ne vouloit que pouſſer ſa patience à bout, pour qu'il ſe portât à quelqu'acte de reſſentiment qui pût être qualifié de premiere hoſtilité ; & afin de mettre la

nécessité & les conséquences d'une déclaration de guerre sur le compte de la France, & tout l'avantage de l'état de guerre non déclarée du côté de l'Angleterre ?

Un des vaisseaux qui l'escortoient ayant tiré à son avant un coup de canon, la frégate Françoise a répondu aussi-tôt en lâchant toute sa bordée, & faisant feu de toute sa mousqueterie sur l'*América* dans le moment où le Lord Longford étoit sur le plat-bord parlant au Capitaine François de la *maniere la plus civile.* L'*América* reçu plusieurs boulets & il a eu 4 hommes blessés. Alors le Capitaine François a amené. Sa conduite eût mérité que l'*América* lui donnât tout son feu; mais l'humanité & la prudence du Lord Longford l'ont emporté sur son ressentiment: ce qui lui fait beaucoup d'honneur.

Voilà un second coup de canon tiré à la Licorne *par un vaisseau qui en avoit* 74; *& ce coup de canon est suivi des* civilités *les plus grandes du Lord Longford son Capitaine. Si je compte bien, c'étoit la troisieme fois que M. de Bélisat recevoit des* civilités *de la part de l'Amiral Anglois & deux coups de canon de gros calibre dans les intervales. M. de Bélisat. ennuyé de la plaisanterie, crut que pour son honneur personnel ainsi que pour celui de sa nation il convenoit qu'elle cessât. Falloit-il que ce fût sans rendre un seul coup de canon, toute*

sa baterie étant dehors ? Il vaudroit autant dire qu'il avoit des excuses à faire. Calculez les différences de calibre & les trois civilités pour trois coups de canon, que certainement M. de Bélisat auroit préferés, & vous conviendrez qu'il en devoit bien une douzaine des siens pour n'avoir rien aux Anglois. C'étoit toute sa bordée ; & M. Keppel, témoin digne de foi, nous assure qu'il l'envoya toute entiere au vaisseau Anglois de 74 canons avec sa mousqueterie pour la bonne mesure. Il faut convenir cependant que toute cette bordée de pieces de 8 ne fit pas grand mal au vaisseau de ligne, puisqu'il n'eût que quatre hommes blessés. M. de Bélisat ne pouvoit pas moins faire pour l'honneur du pavillon. Nous ne savons point si la Licorne *n'avoit pas perdu du monde des deux coups de canon qu'elle avoit essuiés. Après avoir tiré cette très-petite satisfaction, la* Licorne *se rendit aux vaisseaux de ligne. M. Keppel prétend qu'on lui a fait grace de ne la point couler bas, & il vante beaucoup la modération du Lord Longford ; mais ce Capitaine se seroit deshonoré par une conduite différente ; & il auroit été blâmé de l'Amiral, à qui il importoit beaucoup plus que la prétendue faute de M. de Bélisat fût punie dans les autres vaisseaux de sa nation, que dans le vaisseau même de cet Officier.*

Je crois n'avoir point mal fait en envoyant cette frégate à Plymouth. La conduite qu'elle a tenue & le combat livré par l'autre fré-
gate

gate à l'*Aréthuſe* doivent me juſtifier de l'avoir priſe & envoyée dans un port.

Signé KEPPEL.

P. S. La frégate Françoiſe s'appelle la *Licorne*, de 32 canons, & elle eſt montée de 230 hommes.

On voit que M. Keppel a des ſcrupules ſur la conduite qu'il a tenue avec la Licorne. *Il n'a que 21 vaiſſeaux de ligne, & il aura appris qu'il y en avoit 32 prêts à ſortir de Breſt. Auſſi s'eſt-il bientôt décidé à retourner à la rade de Sainte Helene où il a eu un entretien avec Milord Sandwich, qui s'y étoit rendu exprès de Londres. C'eſt ce qu'on remarquera encore dans ſa troiſieme lettre, par les précautions qu'il a priſes de recommander un ſoin particulier de tous les effets de la* Pallas *dont il s'eſt ſaiſi depuis.*

Extrait d'une lettre écrite par l'Amiral Keppel, à bord du Victory, *en mer, le 20 Juin 1778, à midi, N. 37-00. E. 19 lieues, au ſieur Stephens, Secrétaire de l'Amirauté.*

MONSIEUR,

HIER (19), avant midi, nous vîmes revenir le *Vaillant* & le *Monarque*, qui s'étoient détachés de la flotte le 17 pour donner chaſſe. Le *Vaillant* remorquoit un vaiſſeau déſemparé, que nous reconnûmes bientôt pour être l'*Aréthuſe*. Cette frégate avoit perdu

son grand mât, & elle étoit d'ailleurs très-délabrée.

Ce mât est venu à terre à la côte de France, & il étoit écrit dessus: ARÉTHUSE.

L'*Aréthuse* avoit joint, le 17 au soir, sa chasse qui s'est trouvée être une forte frégate Françoise avec du gros canon, (*la Belle Poule.*)

C'étoit la BELLE POULE, *de 26 canons de 12, & 4 de 6, commandée par M. de la Clocheterie.*

Le Capitaine Marshall avoit requis le Capitaine François de mettre en panne, lui signifiant qu'il avoit ordre de le conduire à son Amiral qui vouloit lui parler.

Point de canot envoyé par l'Amiral Anglois: c'est un ordre signifié de sa part, comme il feroit à un Barbaresque, à un Forban.

Mais l'Officier François ayant refusé net de faire l'un & l'autre, le Capitaine Marshall tira un coup de canon en avant de la frégate, & le Capitaine François lâcha à l'instant même toute sa bordée sur l'*Aréthuse* qui étoit alors très-près du vaisseau François, & par son travers. Il s'ensuivit un combat entre les deux vaisseaux, qui dura plus de deux heures.

Il y a une observation importante à faire ici. La Relation de l'Amiral Keppel differe en plusieurs points essentiels de celle de M. de la Clocheterie; mais vous n'hésiterez pas, Monsieur, à croire celle ci de préférence, & même sans que l'Amiral puisse s'en offenser. Je me fonde sur ces deux raisons: c'est qu'ici M. Keppel parle sur un rapport qu'on lui a fait, & que l'Amirauté ne publie qu'un Extrait de sa Lettre. Il n'en est pas de même par rapport à la LICORNE*: l'Amiral avoit* vu *ce qui s'étoit passé; & sa lettre a été publiée en son entier. Comme on connoît les infidélités de la plûpart des rapports, & qu'il y a tant de preuves, seulement depuis cette guerre, de celle des Ministres Anglois, dans leurs Extraits des Lettres de leurs propres Généraux, il est constant que cette piece informe ne peut point se soutenir devant la Lettre de M. de la Clocheterie, principal acteur dans cette scene, & qu'on a eu si peu d'intérêt de ménager. Nous sommes donc en droit de nous servir de la Lettre de l'Officier François, pour completter & restituer le texte altéré & tronqué de celle de M. Keppel. On vous dit ici que le Capitaine* Marshall *tira un coup de canon en avant de la frégate, & que le Capitaine François lâcha à l'instant même toute sa bordée. Suivant M. de la Clocheterie, ce fut l'Anglois qui sur son refus d'aller trouver l'Amiral, lui envoya toute sa bordée. Je sais de plus un fait, c'est que cette bordée de l'Anglois, la premiere tirée, tua & blessa plusieurs hommes sur la* Belle Poule, *ce que n'auroit pas fait un*

*ſeul boulet tiré à l'avant. Mais pourquoi s'évertuer à prouver la vérité d'un rapport fait avec ingénuité par M. de la Clocheterie, qui en l'écrivant ignoroit le ſort des autres frégates Françoiſes, & ne pouvoit pas deviner à quel dégré la circonſtance d'avoir reçu ou donné la premiere bordée ſeroit aggravante, après l'inſulte qui venoit de lui être faite, par un ordre abſolu d'aller à poupe de l'Amiral Anglois? L'exemple du paſſé ne laiſſe lieu à aucun doute. M. Marshall n'a fait que ſuivre celui du Lord Howe, en 1755, qui envoya toute ſa bordée à l'*Alcide, *pour réponſe à M. Hocquart, qui lui demandoit ſi on étoit en paix ou en guerre.*

L'*Aréthuſe* ayant beaucoup ſouffert dans ſes mâts, ſes voiles & ſes agrès, & le vent lui manquant pour gouverner, elle ſe trouva dans une ſituation qui ne lui permit pas de porter ſur le vaiſſeau François, malgré tous les efforts que fit pour cela le Capitaine Marshall.

Il paroît, dans la relation de M. de la Clocheterie, que les efforts que fit le Capitaine Marshal, furent pour arriver vent arriere ſur ſon eſcadre: ce qui eſt bien plus croyable, dans l'état délabré où elle étoit.

La frégate françoiſe, courant ſur terre, avec ſa miſaine dehors, elle entra dans une petite baye, d'où il ſortit au point du jour

(le 18) des bateaux qui la remorquerent, & la mirent tout-à fait en sûreté.

Le vaisseau françois ne courut sur terre qu'après avoir tiré plus de cinquante coups de canon, dans l'arriere de la frégate angloise, sans que celle-ci ait pu en riposter un seul. J'ai vû une lettre de Dunkerque, d'un Marchand François témoin du combat, qui assure que l'Aréthuse avoit tout son arriere fracassé.

Le Capitaine Marshall paroît s'être comporté dans toute cette affaire avec beaucoup de résolution & de courage. Il donne de grands éloges à la conduite de ses Officiers & de son équipage. L'*Aréthuse* a eu huit hommes tués, & 36 blessés. Les François ont dû faire une perte considérable.

On m'assure que les canons anglois sont chargés à mitraille, tandis que ceux des François ne sont chargés qu'à boulets. Si cela est ainsi, la perte doit être en effet plus considérable sur le vaisseau françois.

Je ne dois pas négliger d'informer vos Seigneuries, par cette même relation, que le sieur Fairfax, Capitaine du cutter l'*Allert*, a eu aussi part à l'action. Il se mit par le travers d'un *schooner* de dix canons & de dix pierriers, compagnon de la Frégate qui a attaqué l'*Aréthuse*. Ayant requis le Comman-

dant du *ſchooner* de venir à la flotte, il répondit qu'il ſuivroit l'exemple de la frégate. Celle-ci ayant tiré ſur l'*Aréthuſe*, le *ſchooner* tira également ſur l'*Allert*. Auſſitôt, le Capitaine Fairfax ſe mit bord à bord, & dans cette ſituation, ayant combattu très-ſerrés l'un contre l'autre, pendant plus d'une heure, le vaiſſeau françois ſe rendit. Le Capitaine Fairfax lui avoit tué cinq hommes, & en avoit bleſſé mortellement ſept. L'*Allert* a eu quatre hommes bleſſés, deux deſquels paroiſſent l'être mortellement.

Ce SHOONER *eſt le Lougre le Coureur, commandé par M. de Roſily.— On l'accuſe d'avoir donné ſon feu le premier, comme la frégate, après avoir refuſé comme elle d'aller parler à l'Amiral. En conſéquence il a été pris par celui avec lequel il s'étoit battu. Les vaiſſeaux de ligne le* Vaillant *&* *le* Monarque *s'étoient abſtenus de prendre la Belle Poule ne s'étant point battus avec elle, & pour éviter l'inculpation d'Hoſtilité. Mais M. Keppel s'autoriſant de la conduite à laquelle il avoit pouſſé la Licorne, auroit fait prendre la Belle Poule le 18, ſi elle n'avoit pas été entourée par des roches, au milieu deſquelles elle avoit cherché un abri. Le 17 il avoit ordonné d'en abandonner la chaſſe.*

Les deux relations du combat de la Belle Poule different encore entre elles ſur l'éloignement où étoit l'eſcadre, pendant le combat. M. Keppel a dit dans la lettre précédente, que le Vaillant *&* *le* Monarque *ſuivoient à quelque diſtan-*

ce *de l'arriere* l'Aréthuse & l'Allert. *M. de la Clocheterie parle deux fois de l'escadre angloise comme étant à quatre lieues de distance, & il ne dit point avoir vu deux vaisseaux de cette escadre, à quelque distance de l'arriere de l'A-*réthuse. *Je suis bien tenté d'en conclure qu'il n'y en avoit point, & que le rapport fait à M. Keppel à cet égard étoit faux. Certainement l'Officier François n'auroit pas manqué de dire que deux gros vaisseaux de ligne étoient à portée de soutenir la frégate avec laquelle il se battoit. — On aura induit M. Keppel en erreur à cet égard, pour entrer d'autant mieux dans ses vues, & l'aider à faire briller la modération de ses ordres.*

M. Keppel a aussi omis de faire mention d'une circonstance intéressante. C'est qu'après que l'Allert *étoit venue heler en anglois M. de la Clocheterie, qui avoit répondu qu'il n'entendoit pas l'anglois, cette corvette avoit été en rendre compte à l'Aréthuse, qui à son tour étoit venue heler en anglois la* Belle Poule, *& mettre une seconde fois M. de la Clocheterie dans l'obligation de dire qu'il n'entendoit pas l'anglois. Il y avoit déjà plus de six heures que M. de la Clocheterie étoit chassé. Il n'a signifié son refus d'aller sous la poupe de l'Amiral, qu'après une troisieme parole, qui lui fut portée en françois, & qui fut suivie du coup de canon ou de la bordée de l'Aréthuse. La seconde parole en anglois étoit inutile, si on ne cherchoit point à donner de l'humeur au Capitaine François, & si ce n'étoit pas une insulte qui annonçoit la bordée.*

Hier, plusieurs Bâtimens Marchands françois ont passé au milieu de notre flotte, sans que nous leur ayons rien dit. Je n'ai pas cru devoir interrompre leur commerce, en aucune manière. L'Isle d'Ouessant étoit alors à vue, du haut des mâts.

En lisant ce dernier paragraphe de la lettre de M. Keppel, je crois avoir sous les yeux ses instructions. Il doit y être dit : » Faites toujours en sorte de paroître n'avoir usé que de » représailles. « En conséquence, il respecte le commerce françois, après avoir pris (a) *deux frégates & un Lougre du Roi, parce que le commerce ne lui a rien fait, & qu'il prétend avoir été insulté par une des frégates & par le Lougre. Mais j'espere avoir assez démontré que l'insulte est venue de sa part, & que les vaisseaux du Roi n'ont fait qu'y répondre comme ils le devoient.*

Copie d'une lettre de l'Amiral Keppel au sieur Philipp Stephens, Secrétaire de l'Amirauté, à bord du Victory, *en mer le 20 Juin 1778.*

MONSIEUR,

Le 18, de grand matin, on apperçut un vaisseau au Nord-Ouest portant sur notre flotte, mais peu après on le vit virer de bord. Le *Foudroyant*, le *Courageux* & le *Robuste* furent envoyés à sa poursuite, & après

---

(*a*) La *Licorne* & la *Pallas*. Il sera question de cette derniere dans sa troisieme lettre.

avoir fait réparer, autant que le tems le put permettre, le mal qu'avoit souffert le *Milford* de la part de la frégate Françoise (*a*) qui l'avoit heurté tandis qu'il lui parloit: je l'envoyai pareillement en chasse. Le 19 au matin la Proserpine ayant joint, je lui ordonnai aussi de chasser. Le vent étoit mou & de l'est. Avant midi, les frégates & les autres vaisseaux étoient tout auprès de la chasse qui étoit une frégate Françoise. Le signal ayant été fait aux vaisseaux d'amener la chasse à la flotte, ils l'y conduisirent, l'Officier François n'ayant eu aucun moyen quelconque d'éviter ce qui lui est arrivé.

Cet Officier François est M. de Ransane, *& sa frégate est la* Pallas *de 26 canons de 8, & de 6 de 4. —— Il avoit soutenu plus de trente heures de chasse, depuis le 18 de grand matin jusqu'au 19 à midi, & cette chasse lui étoit donnée par un vaisseau de ligne de 80 canons, deux de 74, & deux fortes frégates. Il ne paroît point qu'on lui ait adressé des* civilités *assaisonnées de coups de canon, comme à la* Licorne *& à la* Belle Poule. *N'en ayant point reçu, il n'en avoit point à rendre, pour l'acquit de sa conscience; & il falloit bien qu'il cédât à une force aussi supérieure dont il étoit enveloppé.*

D'après la conduite tenue le 18 au matin

[*a*] La *Licorne.*

par la frégate Françoise la *Licorne*, je crus devoir retenir pareillement ce vaiſſeau. J'ordonnai à M. Hood, Capitaine du *Robuſte*, de prendre à ſon bord les Officiers de cette frégate, & de diſtribuer ſon équipage parmi les vaiſſeaux qu'il avoit avec lui. Je lui fis dire de déclarer au Capitaine François que la conduite étrange du Capitaine de la *Licorne* m'avoit mis dans la néceſſité d'en uſer ainſi.

Vous aurez obſervé dans tout ce paragraphe, le ſoin extrême que prend M. Keppel de faire entendre que la premiere inſulte étoit venue de la Licorne, *& qu'il n'a fait que venger l'honneur du Pavillon Anglois. Mais ſe ſera-t-il flatté qu'on n'apprécieroit point ſa propre conduite, qui dans chacun des détails qu'il en donne, porte tout le caractere de provocation & d'hoſtilité?*

En même tems je recommandai au Capitaine Hood de veiller à ce que les Officiers François & leurs Gens fuſſent traités avec la plus grande honnêteté, & qu'on eût tout le ſoin poſſible de tout ce qui étoit à bord de la frégate. Cette frégate s'appelle la Pallas de trente-deux canons & de deux cens vingt hommes. Selon ce qu'on a pu apprendre il y avoit huit jours qu'elle étoit ſortie de Breſt pour tenir croiſière.

Je ſuis, &c.

Signé, A. KEPPEL.

M. Keppel recommande qu'on prenne ſoin de tout ce qui eſt à bord de la Pallas, pour donner à ſa piraterie une couleur d'honnêteté, comme il avoit cherché à en donner une de civilité à ſes coups de canon. La Pallas ne lui ayant rien fait, il eût été encore plus honnête de ne point s'en ſaiſir. S'il étoit mécontent de la Licorne, n'étoit-ce pas aſſez de l'avoir priſe & envoyée à Plimouth? Où s'arrêtera la ſatisfaction qu'il juge lui être néceſſaire? Je demanderai auſſi quel droit il avoit de faire diſtribuer les matelots de la Pallas ſur les vaiſſeaux anglois? Je me doute bien que c'étoit pour renforcer leurs équipages qui ſont très-foibles. Mais ne devoit-il pas laiſſer les matelots de ce vaiſſeau François auſſi intacts que ſes effets? On voit une incohérence dans toute cette conduite, qui décele, ou plutôt qui manifeſte le vice des intentions; & il n'y aura perſonne en Europe qui, en l'enviſageant ſous ſon vrai point de vue, ne ſe croye obligé de prononcer que les HOSTILITÉS ONT ÉTÉ COMMENCÉES PAR L'ANGLETERRE.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. *du premier Juillet.*

J'ai eu le temps, Monſieur, de recueillir les ſuffrages ſur l'affaire des Frégates françoiſes. Il ſemble qu'en général on ne la regarde point ici comme un augure favorable

pour entrer en guerre. Les Marchands en sont consternés, parce qu'ils voyent le moment s'approcher d'une déclaration de guerre qui leur portera le plus grand préjudice ; & ils accusent hautement M. Keppel d'une injuste témérité. Les partisans du Ministre ne se plaignent pas moins de sa conduite, parce qu'en même temps qu'ils reçoivent la nouvelle de l'arrivée de ses prises dans les Ports Anglois, les rapports uniformes des Officiers & des Equipages François leur apprennent qu'il y a dans le Port de Brest trente-deux vaisseaux de ligne tout prêts à sortir, avec quinze Frégates. Ils trouvent que M. Keppel a été un peu trop vif, ou qu'au moins il n'a pas mis assez de dextérité dans l'exécution de ses ordres, & que s'il s'ensuit une guerre ouverte ce sera par sa faute. Les amis de M. Keppel alléguent en vain pour sa justification, que dans les mers Britanniques (devant Brest) les Amiraux Anglois ont eu de tout temps le droit de faire venir à poupe, sans autre cérémonie, les Vaisseaux de guerre des autres Nations. Cette justification ne satisfait point des Ministres, qui n'ont pas actuellement 32 vaisseaux de ligne équipés & en état de faire tête à l'armée navale du Roi de France. Ils savent qu'outre ce nombre, il y en a encore plusieurs autres dans Brest même, huit à Rochefort, cinq à Toulon, & cent mille hommes sur les côtes de Picardie, de Normandie & de Bretagne.

Après avoir fait un pareil coup, disent-ils, M. Keppel a eu grande raison de revenir au plus vîte, avec toute son Escadre, demander un renfort de vaisseaux & des ordres ultérieurs. Mais les Marchands qui attendent d'un jour à l'autre une flotte de l'Inde & deux des Isles Angloises ne sont pas aussi contens qu'il ait quitté sa station, dans un moment si critique. Ils n'ont dormi un peu plus tranquilles cette nuit, que sur l'assurance qui leur a été donnée que M. Keppel alloit repartir pour sa premiere destination.

Le moment est arrivé où les Ministres doivent gémir d'une disette de Matelots, dont ils sont eux-mêmes la cause. Dans les autres guerres, à peine éprouvoient-ils ce besoin, qu'il rentroit une flotte, soit de la Virginie, soit de la Caroline, soit de la nouvelle Yorck ou de la nouvelle Angleterre, &c. qui leur fournissoit plusieurs milliers d'excellens Matelots. Aujourd'hui cette ressource leur manque, & M. Keppel s'en retournera, forcé par les circonstances, sans avoir plus de forces réelles, que celles avec lesquelles il étoit rentré. Peut-être seulement n'aura-t-il fait que mettre à terre un grand nombre de malades, qu'à peine on aura pu lui remplacer. Il doit être certain que ce sont les vives appréhensions de la Nation pour les flottes attendues qui pourront lui faire donner promptement l'ordre de repartir. On peut en juger par l'événement qui s'est passé depuis sa rentrée.

Il s'étoit fait honneur dans sa Lettre du 20 Juin de n'avoir point touché aux vaisseaux Marchands François, ne voulant point interrompre leur commerce ; & cependant le 29 au matin, on a vu entrer à Portsmouth deux bâtimens François, pris par *le Fox*, une de ses frégates. L'un de ces bâtimens est *l'Aimable Victoire*, Capitaine Vincent, de la Martinique, chargée uniquement des productions de cette Isle pour le Havre : l'autre est *la Sainte-Marthe*, Capitaine Guillaume Détaille, du Havre pour Brest, chargée de farine. Le Capitaine Windsor les a pris l'un & l'autre à quinze lieues de Plymouth. Il est évident que c'est cet acte d'hostilité, si contraire aux protestations faites le 20 par l'Amiral Keppel, & publiées le 27 à Londres sous la sanction de la Cour, qui décidera les Ministres à faire repartir au plutôt M. Keppel, de peur que dans de pareilles circonstances deux ou trois vaisseaux détachés de Brest n'enlevent toutes les flottes attendues de l'Inde, de la Jamaïque & des Isles du Vent : toutes trois fort mal escortées.

En attendant que tout ceci se débrouille, & que les événemens nous facilitent le rapprochement de tout ce que je vois de discordant & de bizarre dans la conduite du Ministere Anglois, je vais vous transcrire ici, Monsieur, un petit morceau de poësie qui etoit joint à une lettre que je viens de recevoir de Brest. Comme vous êtes bon

François, & que vous le lirez par les yeux de votre cœur, je ne doute point que vous ne le trouviez excellent. On ne peut pas juger autrement un impromptu inſpiré à une ame guerriere & triomphante, par un tranſport héroïque qui n'appartient qu'au beau ſexe François.

Pluſieurs Dames qui étoient ſur le Conquérant *lorſque la* Belle-Poule *rentra dans le port de Breſt pour s'y radouber, monterent ſur cette frégate. Elles voulurent bien embraſſer les Officiers en leur donnant des cocardes, & l'un d'eux fit ces vers.*

Marchons amis, volons à la victoire :
De notre vie embelliſſons le cours.
Allons cueillir les lauriers de la gloire
Pour les unir aux mirthes des amours.
Que notre ſort ſera digne d'envie!
Jeunes Héros, quelle félicité
D'être à la fois bénis de la patrie
Et couronnés des mains de la beauté!
Suivons, amis la plus belle carriere :
Toujours l'honneur fut chéri de Cipris.
Rien n'eſt ſi beau que la vertu guerriere,
Quand un baiſer peut en être le prix.
Sexe charmant recevez notre hommage:
Qui mieux que vous ſait former de grands cœurs?
Les fiers Anglois maudiront votre ouvrage,
Et nous ſerons doublement leurs vainqueurs.

L'escadre de M. Keppel etoit encore le 30 Juin à Sainte Helene, *attendant* un renfort de six vaisseaux de ligne, qui *attendoient* des matelots de la Jamaïque, &c. qu'on craint fort que l'escadre Françoise n'ait *attendus* & pris dans la station que M. Keppel a quittée avec tant de précipitation.

On paroît fort inquiet ici de la sensation que fera en France la prise des vaisseaux l'*Aimable Victoire* & la *Sainte Marthe*, qui n'avoient aucune relation avec le commerce d'Amérique. Les fonds sont baissés de 2 ½ pour cent. Que sera-ce si on apprend la sortie de l'escadre Françoise, avant que M. Keppel soit retourné à sa station! C'est pour le coup qu'on dira qu'avec l'Empire d'Amérique, l'Angleterre a encore perdu l'empire des mers. Quel malheur!

Nouvelles très-fraîches des Etats-unis.

Un bâtiment Hollandois, qui vient d'arriver à Portsmouth, a rencontré deux vaisseaux Américains, qui lui ont demandé des nouvelles, & de qui il a appris ce qui suit:

L'un de ces vaisseaux étoit la frégate Américaine *le Boston*, la même sur laquelle M. Adams, Député du Congrès, a passé en France. Cette frégate faisoit route pour Nantes avec quatre prises Angloises. Elle en avoit envoyé à Boston une cinquieme, chargée de Pharmacie pour l'armée Angloise. Sous l'escorte du *Boston* étoit *le Saratoga*,

parti du Maryland avec des dépêches importantes pour les Députés du Congrès à Paris. Elle a fait entendre que ces paquets contenoient la ratification des Traités d'alliance & de commerce avec la France. Le *Saratoga* est sorti de la baye de Chésapéak sans avoir vû un seul vaisseau de guerre Anglois. Avant son départ le *Fier Rodrigue* y étoit arrivé de France avec un chargement considérable, & qui avoit fait le plus grand plaisir. Toute la Colonie étoit dans l'yvresse de la joie, au sujet de la conclusion & ratification des Traités. L'armée du Général Washington, considérablement augmentée, serroit toujours de très-près Philadelphie; & l'opinion générale étoit que le Chevalier Clinton ne tarderoit point à l'évacuer. Il y étoit dans la même position où le Général Howe s'est vu à Boston, en Mars 1776, lorsque, sans attendre l'aveu de la Cour, il a pris le parti d'en sortir. Le papier-monnoye du Congrès avoit repris la plus grande faveur: personne ne doutant plus de l'indépendance de l'Amérique, depuis qu'on savoit que les propositions des Commissaires avoient été rejettées par le Congrès d'une voix unanime. — Suivant le rapport du Capitaine Hollandois, le Boston doit être entré à Nantes avec son convoi le 30 Juin.

L'autre vaisseau Américain qui l'a araisonné, est la goëlette le *Spy* (l'Espion) par-

tie de Boſton le 11 Juin. Il préſume qu'elle ſera entrée à Breſt le 3 Juillet. Cette goëlette dit avoir vu aux atterrages de Boſton, deux frégates Françoiſes, qui annonçoient l'approche d'une forte eſcadre, (ſans doute celle de M. le Comte d'Eſtaing) attendue de jour en jour à Boſton. Si cela eſt, la traverſée de cet Amiral François aura été très-courte, & il ſera arrivé (toujours dans la ſuppoſition qu'il n'y ait point d'erreur) vers le même tems où l'Amiral Byron eſt ſorti de la Manche. — On étoit perſuadé auſſi à Boſton, que les Anglois évacueroient avant peu Philadelphie. La goëlette l'*Eſpion* étoit chargée de paquets intéreſſans pour la Cour de France, vrai ſemblablement c'étoit un *Duplicata* de la ratification du Traité. Il y a grande apparence que ces paquets ſeront arrivés à Paris, en même tems que vous parviendra, Monſieur, ce petit ſupplément de nouvelles. Si on ne les a pas reçus encore, vous pouvez aſſurer hardiment qu'ils ne tarderont pas.

PRISES FAITES A LA MER.

Vaisseaux pris par les Anglois.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus &c.*
Un vaisseau estimé 20,000 livres sterling, armé par un Officier François passager sur ce bâtiment.	Chargé d'effets pour l'armée Américaine.	. . . . . .	Pris par la frégate de guerre l'*Expériment*, & conduit à Rhode-Island.
Le double Retour monté de 20 canons.	Saint Malo, chargé de lainage, de quincaillerie, d'armes, de piqures de Marseille & de bonneteries d'Angleterre.	Salem près de Boston.	Pris le 10 Avril après un combat d'une heure par le *Général*, vaisseau de guerre de 18 canons & conduit à Halifax.
La bonne Louise de Paris.	De la Guadeloupe pour Salem, ayant à bord 16 Officiers François, parmi lesquels des Ingénieurs.	Salem près de Boston.	Les Officiers & équipages retirés de dessus le vaisseau qui s'étoit perdu le 3 Avril par un vaisseau Anglois armé qui lui donnoit la chasse.
La Calipso, bâtiment François au service du Congrès, de 28 canons percé pour 32.	. . . .	. . . .	Pris le 23 Mars à 23 lieues de New-York par le vaisseau armé le *Northumberland* de 26 canons, après un combat où la *Calipso* a eu 9 tués & 25 blessés.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus.*
Le Stork, Capitaine Brown.	Charles-Town Caroline Méridionale avec tabac & indigo pour 80,000 liv. sterl.	Pour France.	Pris & conduit à Saint Christophe par une frégate du Roi.
Le Duc de Choiseul, brigantin.	Caroline Septentrionale chargé de tabac.	Bordeaux.	Pris par le *Prince de Galles*, vaisseau de ligne, Amiral Barrington, envoyé à Plymouth.
La Virginie. Capitaine Nicolson, frégate.	....		Pris par le vaisseau de guerre l'*Emerald*.
La Louise au disque, Capitaine Adderson.	Cadix, chargé de canons.	Pour la Virginie.	Envoyé à New-York par le vaisseau de guerre le *Sénégal*.
Un gros sloop, Capitaine Steel.	Virginie, 105 boucauts de tabac.	Bordeaux.	Pris par le *Levant* lettre de marque, Capitaine Martin.
Le Colombus, Corsaire de 32 canons.	....		Détruit par le vaisseau de guerre le *Diamand* de 32 canons, en sortant du port bloqué de Providence.

Le vaisseau François conduit à Waterford par un Corsaire de Guernesay est condamné & sera vendu dans la premiere semaine de Juin.

Vaiſſeaux pris ſur les Anglois.

Noms & déſignations des vaiſſeaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur deſtination.*	*Ce qu'ils ſont devenus, &c.*
L'Expériment, Capitaine Valley.	Penſacola.	Corke.	Conduit à Charles-Town.
Un brigantin.	Londres.	Méditerranée.	Pris par un Sloop Corſaire à la hauteur de Viana.
Le Royal George Capitaine Neave.	Iſles Angloiſes.	Haliſax.	Pris par les Américains & conduit à la Guadeloupe.
Cinq vaiſſeaux dont un Ecoſſois	....		Pris par *Cunningham* dans le courant d'Avril & conduits à Cadix.
La Marie-Anne, Capitaine Kiough	Dublin.	Iſles Angloiſes	Pris par un Corſaire Américain & conduit à la Martinique.
Un vaiſſeau.	Halifax chargé de 8.700 galons de melaſſes, & 570 quintaux de ſucre.	....	Pris par le Corſaire l'*Echo*.
Un vaiſſeau.	Chargé de rum & café.	Terreneuve.	Pris par le Corſaire le *Nembrod*, Capitaine Bowles.
Le Lovely Betſy, Capitaine Thomas.	New-York.	Philadelphie.	Pris le 20 Février par un Corſaire Américain & conduits à la Guadeloupe.
Et un brigantin.	d'Antigoa.	. . . . . .	

Noms & déſignations des vaiſſeaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur deſtination.*	*Ce qu'ils ſont devenus, &c.*
Le Lively, Capitaine Calvert.	De Lancaſtre.	Grenade.	Pris le 10 Mars devant Curaçao.
Le Thomas Henri, Capitaine Pearle.	Du convoi de Gorke parti en Janvier.	Pour les Iſles.	Pris & conduit à Saint Domingue.

La flotte de Quebec a été rencontrée le 8 Mai par le vaiſſeau le *Saliſbury* revenant de l'Inde, à deux cents lieues Oueſt des Sorlingues.

De Salem près de Boſton le 3 Avril.

Le ſieur Stapleton, Capitaine du Corſaire l'*Achile*, eſt rentré ici d'une croiſiere dans laquelle il a fait cinq priſes très-riches. Il a débarqué ſes priſonniers à la Martinique.

De Boſton le 6 Avril.

Le *Streamer*, Capitaine Hawkins, eſt arrivé ici de la Rochelle en ſept ſemaines avec un chargement de petites armes, de balles, de poudre, &c.

FIN.

see vol. 13, p. xcix.



AFFAIRES DE L'ANGLETERRE ET DE L'AMÉRIQUE.

JOURNAL.

NOUVEAU JERSEY.

N°. I. *Affaire de l'expulsion de William Franklin de son Gouvernement du Nouveau Jersey.*

En Congrès Provincial, à Burlington le 14 Juin 1776.

1776. Juin. & Juillet.

ARRÊTÉ que suivant l'opinion de ce Congrès, on ne doit point obéir à la proclamation du sieur William Franklin, ci-devant Gouverneur du Nouveau Jersey, datée du 30 Mai dernier, au nom du Roi de la Grande-Bretagne convoquant une assemblée

1776. Juin. & Juillet.

générale pour le 20 du présent mois de Juin.

Arrêté, que suivant l'opinion de ce Congrès, ledit sieur William Franklin, par sa dite proclamation, a agi directement contre l'arrêté du Congrès continental du 15 Mai dernier.

Arrêté que, suivant l'opinion de ce Congrès, tous payemens d'argent pour salaire ou autre chose audit sieur William Franklin, comme Gouverneur, doivent cesser à l'avenir; & que le Trésorier ou les Trésoriers de cette Province rendront compte de l'argent qu'ils ont entre leurs mains à ce Congrès ou à la législation future de cette Colonie.

Par ordre du Congrès.

Samuel TUCKER, Président.

Pour copie véritable.

William PATTERSON, Secrétaire.

N.° II. *Lettre de son Excellence William Franklin, Ecuyer, Gouverneur de New Jersey, aux Membres du Conseil de Sa Majesté & à ceux de la Chambre des Représentans de cette Province, pour la justification de sa conduite.*

Ce Gouverneur rapporte d'abord les résolutions du Congrès provincial qui le déclarent ennemi des libertés de son pays, pour

avoir rendu, au nom du Roi de la Grande-Bretagne, une proclamation à l'effet de fixer une tenue de l'assemblée générale au 20 Juin, & qui ordonne de lui retenir ses appointemens de Gouverneur & de l'enfermer dans un lieu sûr, à moins qu'il ne signe une parole par laquelle il s'engage à se confiner dans un district de 6 miles & promette de ne donner aucun avis aux ennemis des Colonies-unies durant les troubles actuels. Il entre ensuite en matiere de la maniere suivante: 1776. Juin & Juillet.

» Me voir qualifier d'ennemi des libertés de mon pays, (imputation des plus odieuses) uniquement pour avoir fait mon devoir en convoquant une assemblée des Représentans légitimes du peuple, dans le dessein de mettre sous leurs yeux des objets de la plus grande importance pour leur prospérité & leur sureté future, étoit, comme vous pouvez le penser, un motif suffisant pour exciter l'indignation de tout homme doué de quelque sensibilité, & le porter à exprimer son ressentiment dans des termes proportionnés à une provocation si peu méritée. Cependant il est inutile de vous rappeller ici tout ce qui s'est passé. Il suffit de dire que j'ai rerejetté la parole écrite, (c'est leur expression) avec le mépris qu'une semblable insulte méritoit de la part d'un homme qui a l'honneur de représenter Sa Majesté «.

» Je puis, Messieurs, en appeller à vous, je puis en appeller à tout individu de la

1776. Juin & Juillet.

Province avec une entiere confiance, pour certifier que dans aucune occasion je n'ai jamais manifesté la moindre disposition contraire aux intérêts de la Colonie. Vos journaux & vos minutes feront voir que depuis les premiers moments des disputes actuelles, j'ai été porté constament & uniformement pour qu'on les accommodât par négociation & par traité, d'après la conviction où j'étois que l'Amérique pourroit obtenir par là une Constitution stable qui lui donneroit toutes les sûretés raisonnables pour jouir des libertés Britanniques «.

» Si, suivant l'opinion de ceux qui se disent former un Congrès Provincial, mes sommations pour convoquer l'assemblée générale, ne devoient pas (comme ils le prétendent) être observées, il auroit été autant dans leur pouvoir de prévenir cette assemblée en vous enjoignant de ne faire aucune attention à la proclamation, qu'il l'étoit de me constituer prisonnier, & certainement ils auroient pris ce parti s'ils n'eûssent pas eû dessein de me faire un affront personnel ou de blesser la dignité de la Couronne en ma personne «.

» On prétend que par ma déclaration j'ai porté une atteinte directe aux arrêtés du Congrès continental du 15 Mai dernier. Mais quand même cela seroit, ce n'auroit certainement pas pû être un crime de ma part. Ce n'étoit point de quoi justifier les traitemens

que j'ai éprouvés & ceux que j'essuierai probablement encore par la suite. Mais le fait qu'on allegue est faux, & doit paroître tel à quiconque a lu & est capable de comprendre l'arreté dont il s'agit. Le Congrès continental, après un préambule où il déclare que son opinion est que l'exercice de toute espece d'autorité sous la Couronne, soit entierement supprimé, arrête en conséquence qu'il sera recommandé aux assemblées & conventions respectives de celles des Colonies-unies où il n'a pas été établi jusqu'à présent des gouvernemens suffisans pour l'administration de leurs affaires, d'adopter tels gouvernemens que les représentans du peuple jugeront les plus propres à effectuer le bonheur & la sûreté de leurs commettans en particulier, & de l'Amérique en général. Il est difficile de concevoir que quelqu'un, en lui supposant du sens commun & une honnêteté ordinaire, puisse présenter ma proclamation pour convoquer l'assemblée précisément dans le même tems où le Congrès continental avoit recommandé une affaire aussi importante à la considération des représentans du peuple, comme un mépris & une violation directe de l'arrêté en question. L'assemblée de la Pensylvanie a siégé depuis cette résolution & siége, je crois, encore présentement sous l'autorité dérivée de la Couronne. Cette assemblée avoit sans doute connoissance de l'arrêté dont il s'agit; & on

1776. Juin & Juillet.

1776. Juin & Juillet.

ne sauroit donner aucune bonne raison, pourquoi l'assemblée de New-Jersey ne devroit pas avoir pareillement la permission de dire son sentiment, si elle le jugeoit nécessaire & convenable, sur un objet d'une si grande importance pour elle & pour ses commettans. Si en vous assemblant, vous eûssiez jugé à propos d'adopter ou de suivre l'arrêté en sa totalité ou en partie, on sait bien que je n'aurois pas pû vous en empêcher, quelle qu'eut pû être ma façon de penser à cet égard «.

N.° I. *Résolutions des Sauvages contre l'armée Angloise.*

Le 14 Juin, veille du départ des Sauvages de Philadelphie avec le Major Roger, un des Chefs, adressa aux Sauvages un petit discours dont voici la conclusion. » Quoique les Américains soient accusés de manquer de courage, agissons en hommes, regardons avec indifférence la vie & la mort. Je suis persuadé qu'aucun Indien ne tournera jamais le dos : le grand Roi n'en sera que trop-tôt convaincu «.

N.° II. *Discours de Houran, Chef des Swawanis, aux Habitans de la Virginie.*

» J'en appelle au grand Roi & je lui demande si jamais un Indien a levé la hache autrement que pour une cause juste & équi-

table. Houran & ses Freres la levent actuellement en faveur de nos bons amis & freres les Américains. Les troupes du grand Roi, sans être provoquées & de sang-froid, ont détruit plusieurs bonnes gens par le feu & l'épée, elles n'épargnent pas même les femmes & les enfans. Quelques-uns de ces malheureux étoient mes amis particuliers. Cette conduite me révolte. Je ne cesserai d'en tuer qu'après avoir assouvi ma vengeance en faveur de ma patrie. Je me réjouis de la paix, mais ne croyez pas que ma joie naisse de la peur, Houran ne tournera pas le dos «.

1776. Juin. & Juillet.

N.° III. *Adresse des principaux Habitans de cette Ville à Robert Rogers, Major général (nommé par le Congrès) & Commandant en chef des Sauvages.*

Philadelphie le 14 Juin.

» Permettez nous, Monsieur, de vous témoigner notre satisfaction du choix qui a été fait de vous pour occuper la place de Commandant militaire en chef de nos bons amis les Sauvages. En même tems que nous déplorons, comme le plus grand des malheurs, la nécessité d'une telle nomination, nous sommes fermement persuadés que vous n'avez accepté cette place que par le motif glorieux de rétablir les libertés de l'Amérique, maintenant envahies contre toute raison par un Ministere despotique & abusé.

Elevé parmi nous dès l'enfance, dans un
1776. pays que la liberté a porté à un état d'opu-
Juin. lence, fini par exciter la jalousie; la ré-
& putation de vos principes nous donne tout
Juillet. lieu de nous flater que l'Amérique recueillera tous les fruits qu'elle peut attendre pour sa prospérité, de vos lumieres, de votre sagesse & de votre expérience. Lorsque l'épée sera devenue inutile, excepté contre nos ennemis naturels, lorsque nous vous verrons rendu à l'Etat paisible d'un homme privé, lorsque cette heureuse époque sera arrivée, alors, & non auparavant, les Américains éprouveront les inestimables bienfaits de la liberté «.

N.° IV. Le Major Rogers, qui a été pendant quelques semaines à Philadelphie pour se concerter avec les Chefs des Sauvages, est parti avec trois Tribus de 500 Indiens chacune pour Connecticut où elles doivent se joindre à plusieurs autres. La nuit avant leur départ les Sauvages ont chanté le chant de guerre : à la pointe du jour ils ont poussé trois cris & ont quitté cette place avec toutes les marques apparentes d'une résolution déterminée. Le Major porte un hausse col sur lequel est représenté un *Serpent à sonnettes* avec ces mots : *liberté aux braves.*

1776. Juin. & Juillet.

Ordre du Congrès général concernant les subsistances.

En Congrès le 14 Juin.

Sur ce qu'il a été représenté au Congrès qu'il avoit été acheté des quantités considérables de bœuf & de porc salé pour l'exportation, laquelle si elle étoit restreinte pourroit rendre les approvisionnemens de l'armée difficiles & incertains.

Arrêté en conséquence qu'aucunes parties de bœuf ou porc salé, excepté ce qui sera nécessaire pour la consommation des équipages, ne sera exporté d'aucune des Colonies-unies sur aucun bâtiment & sur aucun prétexte quelconque, jusqu'à nouvel ordre de ce Congrès.

Par ordre du Congrès.

John HANCOCK, Président.

Préparatifs dans la province de New-York & les Provinces voisines, sur la nouvelle de la prochaine arrivée de l'armée Angloise.

Adresse aux Habitans du Nouveau-Jersey par le Président du Congrès de cette Province.

Compatriotes & Amis.

Le Congrès continental a requis cette Province d'envoyer sans délai à New-York

trois mille trois cents hommes de sa milice;
1776. parce qu'il a des avis sûrs que c'est sur cette
Juin Ville que doit se porter la grande attaque
& de notre ennemi commun cet Eté: qu'il
Juillet. doit arriver sous peu de jours & qu'il y a apparence que ce coup décidera du sort de la campagne. Vos Représentans dans ce Congrès ont dressé avec toute la diligence possible & dans le concert le plus unanime un reglement pour lever le nombre d'hommes requis, en les tirant des différentes parties de la Province dans la proportion qui a paru la plus raisonnable. Ils ont aujourd'hui résolu de faire une levée d'hommes par enrôlements volontaires dans les divers Comtés, bien persuadés que dans cette guerre ils seront levés très-promptement, & que les levées seront composées d'hommes vraiment animés du bien du service. Guidés par le même zele pour la défense de leur pays, ils ont recours à vous par cette adresse, & vous font les instances les plus vives & les plus affectueuses pour vous supplier non seulement de soutenir la réputation que vous avez précédemment acquise, mais encore de donner au public une nouvelle preuve de votre courage & de votre intrépidité comme hommes, de votre inviolable attachement aux libertés de l'Amérique, & de la sincérité de vos résolutions unanimes depuis le commencement de nos démêlés. Si dans ce moment de crise le tems nous permettoit de faire un long-

discours, il y auroit une infinité de motifs à faire valoir, & comme quelques-uns sont des plus urgents, aussi il y en a d'autres qui, graces au Ciel, sont de l'espece la plus encourageante.

1776. Juin. & Juillet.

Non seulement le danger est certain, mais il est immédiat & éminent. Il n'admet pas un moment de délai, puisque notre injuste & implacable ennemi est à nos portes. La place qu'il doit attaquer (New-York) est de la plus grande importance. Cette Ville, d'une grande étendue, renferme un nombre prodigieux d'habitans dont les intérêts doivent nous être extrêmement chers; elle est située au centre des Colonies & dans un lieu où le succès de l'ennemi sépareroit les provinces, & désuniroit leurs efforts par terre de même qu'ils sont exposés nécessairement à être coupés sur mer par les flottes ennemies. Il est presque inutile d'ajouter que par son voisinage la ville de Burlington est ouverte aux cruelles déprédations de l'ennemi qui heureusement jusqu'ici n'a pu nous faire du mal que par la rapine & le pillage. Ce seroit avoir des soupçons mal fondés que de vous en dire davantage sur notre intérêt particulier, parce que nous avons la ferme confiance que tout honnête homme s'intéresse vivement à la cause commune des Colonies-unies, & qu'il n'y a point d'efforts qu'il ne fasse pour la soutenir.

Nous ne pouvons pas nous dispenser de

1776. Juin. & Juillet.

remettre ſous vos yeux les ſuccès dont il a plu à la Providence de couronner juſqu'à préſent nos efforts. L'évacuation de Boſton, dont l'ennemi s'étoit d'abord emparé & où il avoit commencé ſes opérations oppreſſives, fut un événement auſſi flétriſſant pour lui qu'avantageux à la cauſe publique, & honorable pour la brave & intrépide armée qui a expulſé l'ennemi de cette place. Si quelque choſe doit encourager ceux qui vont ſe rendre où le danger les appelle, c'eſt qu'ils auront pour compagnons pluſieurs de ces ſoldats qui ont acquis un honneur immortel par leur conduite paſſée, & qu'ils ſerviront ſous ce ſage & habile Chef, dont la prudence, la fermeté & l'application à ſes importans devoirs lui a mérité une confiance ſans bornes tant de la part de ceux qui dirigent les conſeils publics, que de ceux qui portent les armes ſous ſes ordres.

Nous ne devons point oublier l'activité & les ſuccès des habitans des Colonies méridionales. Ils ont couru aux armes par milliers dès qu'ils ont entendu parler d'une attaque, & dans la Virginie & dans la Caroline ſeptentrionale. Le Ciel a bien voulu recompenſer leur zele dans les deux occaſions, car ils ont remporté une victoire complete ſur l'ennemi, & il leur en a coûté ſi peu de ſang que la choſe eſt à peine croyable. Au combat de *Moor-Creek-Bridge* il n'y a

eu que très-peu d'Américains tués, & à Norfolk *Great-Bridge*, pas un ſeul.

Le tems ne nous permet pas de nous étendre ſur les événemens paſſés de cette guerre dans laquelle la Providence a paru ſe déclarer ſi ouvertement pour nous. Ainſi nous nous bornerons à obſerver que d'après les préparatifs qui ſe font en Angleterre pour cette campagne, & ſuivant toutes les nouvelles qu'on reçoit d'Europe, il eſt évident que notre honneur, notre intérêt, enfin une néceſſité abſolue exige que nous faſſions en ce moment-ci tous les efforts dont nous ſommes capables, attendu qu'il s'agit de tout ce que nous avons. Il n'y a pas un de nous qui ne ſoit obligé de convenir aujourd'hui d'une vérité qui a été ſentie depuis long-tems par beaucoup de perſonnes, c'eſt qu'une ſoumiſſion entiere & ſans reſtriction eſt le point où nos ennemis ſont réſolus de nous réduire, ſi cela eſt en leur pouvoir; de ſorte qu'il ne nous reſteroit plus qu'à gémir ſous le vil eſclavage où ſont réduits les Etats tributaires, ou à ſoutenir nos droits & nos libertés par la force des armes & en faire paſſer le précieux héritage à notre poſtérité par une défenſe courageuſe & opiniâtre.

Nous déſirons que dans cet état des choſes on puiſſe mettre entierement de côté toute diſpute ou prétention particuliere & momentanée de quelque cauſe qu'elle puiſſe naître, ſoit de religion, ſoit de rivalité entre différentes

1776. Juin & Juillet. classes d'hommes, soit de disette de quelques articles de commerce ou de toute autre chose. Le danger présent exige la plus parfaite union. Il faut que nos ennemis s'apperçoivent qu'aussitôt que les Représentans des Colonies ont pris quelque résolution ils peuvent mettre en mouvement tontes les forces de ce vaste pays pour l'exécution de leur dessein.

Pour que vous ne restiez pas dans l'apprehension que le fardeau soit partagé inégalement ou que la destination de cetre brigade laisse nos propres côtes sans défense, nous avons crû devoir vous informer que le Congrès continental a pourvu amplement à la défense de notre Province, & a disposé l'armée continentale, pour la campagne prochaine, de maniere à mettre une portion égale de charge sur les habitans des diverses Colonies; & que nommément on forme aujourd'hui un camp volant de 10,000 hommes pour la protection des Colonies centrales qui, selon toutes les apparences, aura son quartier général dans notre Province. Au reste nous avons la plus ferme confiance que tandis que chaque Province fait ses derniers efforts pour la cause commune, le nouveau Jersey ne le cédera à aucune en zele, en courage & en activité.

Signé, au nom & par ordre du Congrès du Nouveau Jersey, à Burlington le 15 Juin 1776

Samuel Tucker, Président.

Pour copie véritable.

Wm. Paterson, Secretaire.

Dispositions des Sauvages voisins de la Géorgie. 1776. Juin & Juillet.

Les Sauvages des Criques se sont déclarés pour la Colonie contre les troupes du Roi. Les Torys s'étoient proposés de faire de la Géorgie un entrepôt pour les armées: & quelques-uns y étoient venus pour disposer les esprits à favoriser ce plan. La maison du sieur Bryman, ami des Criques, ayant été imprudemment attaquée par eux, pendant qu'il étoit allé négocier pour la sûreté de la Colonie avec d'autres Sauvages voisins, quelques Chefs des Criques qui se trouverent à portée de défendre sa maison, s'y porterent en diligence. Un seul d'entr'eux fut blessé & ce fut un de leurs Chefs, ce qui les irrita au point qu'ils expédierent sur le champ un des leurs aux Criqaes, d'où arriverent en peu de jours cinq cents Sauvages de guerre. Depuis ce moment-là ils ont massacré tous les Anglois de la flotte qui sont descendus à terre pour faire de l'eau.

Navigation des Convois d'Europe.

Le vaisseau qui portoit le Général Stierne & les Hessois, avec le quarante-deuxieme & le soixante-onzieme régimens, sous le convoi de la *Carcasse*, ont relâché le 15 Juin à Halifax.

Le Commodore Hotham a été vu le 19 Juin devant le port avec la plus grande partie de la flotte.

1776 Juin & Juillet.

Mesures prises pour la sûreté, même des ennemis de la patrie, par le Congrès général.

En Congrès le 18 Juin.

Arrêté qu'aucun particulier dans ces Colonies accusé d'être un Tory ou ennemi de la cause de la liberté Américaine, ne sera insulté dans sa personne ou dans ses biens, ou molesté d'aucune autre maniere, à moins que les poursuites contre lui ne soient fondées sur un ordre de ce Congrès ou de l'Assemblée, Convention, Conseil ou Comité de sûreté de la Colonie ou du Comité d'inspection du district où il réside. Ordonné que cette résolution n'empêchera point d'arrêter toute personne surprise en commettant quelque action destructive de la liberté Américaine ou justement suspecte du dessein de commettre cet acte & de vouloir s'échapper, & d'amener cette personne devant l'autorité convenable pour y être examinée & jugée.

Extrait des minutes.

Charles THOMPSON, Secrétaire.

Résolution où sont les Américains de défendre leur liberté.

Extrait d'une lettre de Philadelphie, adressée à un Marchand de Londres.

« Les succès de nos Corsaires augmentent journellement

Vol. 11
Lettres



AFFAIRES DE L'ANGLETERRE ET DE L'AMÉRIQUE.

LETTRE.

*D'un Banquier de Londres, à M.*** à Anvers.*

De Londres le 10 Juillet 1778.

MES conjectures se sont vérifiées, Monsieur, & vous avez appris l'arrivée des vaisseaux le *Saratoga* & l'*Espion*, dans les ports de Nantes & de Brest, au tems que je vous avois indiqué. Mon correspondant m'a envoyé aussi-tôt tout ce qu'il a pû recueillir des expéditions arrivées par ces vaisseaux. Je ne

veux point différer un moment à vous en faire part. La prompte publicité que vous donnerez à ces intéressantes nouvelles, ne peut qu'être infiniment agréable à vos lecteurs, par la raison du vif intérêt qu'ils doivent prendre à une Nation qui regarde les François comme ses freres, & dont le suffrage unanime vient de ratifier des engagemens qui procurent à la France les plus solides & les plus glorieux avantages.

N.° I. *Articles du Traité d'amitié & de commerce entre la France & les Etats-unis d'Amérique, qu'il a été nécessaire de publier pour leur observation de la part des Américains.*

En Congrès le 6 Mai 1778.

D'AUTANT que le Congrès a reçu de ses Commissaires à la Cour de France des copies d'un Traité d'amitié & de commerce, & d'un traité d'alliance entre la Couronne de France & les Etats-unis, duement arrêtés & conclus à Paris le 6 Février dernier, par un Ministre revêtu des plins pouvoirs de Sa Majesté Tres-Chrétienne & par les susdits Commissaires; & d'autant que lesdits Traités ont été mûrement considérés & unanimement ratifiés & confirmés par le Congrès: celui d'a-

mitié & de commerce, contenant les article suivans, savoir:

ARTICLE VI.

Le Roi Très-Chrétien fera ensorte, par tous les moyens en son pouvoir, de protéger & de défendre tous les vaisseaux & effets appartenans aux sujets, peuples ou habitans desdits Etats-unis ou aucuns d'iceux, lesquels se trouveront dans ses ports, havres, ou rades ou sur les mers voisines des pays, isles, cités ou villes de sa domination, & de recouvrer & rendre aux légitimes propriétaires, à leurs agens ou fondés de procuration, tous lesdits vaisseaux & effets qui auront été pris dans l'étendue de son pouvoir; & les vaisseaux de guerre de Sa Majesté Très-Chrétienne ou telle autre escorte naviguant sous son autorité, prendront, dans toutes les occasions, sous leur protection, tous les vaisseaux appartenans aux sujets, peuples ou habitans desdits Etats-unis ou à aucuns d'iceux & tenant la même route ou allant au même endroit, & ils défendront ces mêmes vaisseaux aussi long-tems que ceux-ci tiendront la même route ou iront au même endroit, contre toute attaque, force & violence, de la même maniere qu'ils sont obligés de protéger & de défendre les vaisseaux appartenans aux sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne.

ART. VII.

De la même maniere lesdits Etats-unis & leurs vaisseaux de guerre, naviguant sous leur autorité, devront protéger & défendre, conformément à la teneur de l'article précédent, tous les vaisseaux & effets appartenans aux sujets du Roi Très-Chrétien, & faire tous leurs efforts pour recouvrer & faire restituer lesdits vaisseaux & effets qui auront été pris dans l'étendue de la domination desdits Etats-unis ou d'aucun d'entr'eux.

ART. XIV.

Les vaisseaux Marchands de l'un ou de l'autre des parties contractantes qui seront destinés pour un port appartenant à l'ennemi de l'autre allié, & sur le voyage desquels & l'espece de marchandises à leur bord on aura de justes soupçons, seront obligés de produire, tant en pleine mer que dans les ports & havres, non seulement leurs passeports, mais aussi des certificats qui constatent expressément que leurs marchandises ne sont point du nombre de celles qui ont été prohibées comme contre-bande.

ART. XV.

Si, à l'exhibition des susdits certificats, l'autre partie découvre qu'il y ait à bord quelqu'une des especes de marchandises qui sont prohibées & déclarées contre-bande,

avec destination pour un port sous la domination de son ennemi, il ne sera point permis d'ouvrir de force les écoutilles d'un semblable vaisseau, ou aucune caisse, coffre, paquets, baril ou vase trouvés à bord d'icelui, ou de détourner la moindre chose de ses marchandises, soit qu'un tel vaisseau appartienne aux sujets de la France ou aux habitans desdits Etats-unis; à moins que la cargaison ne soit portée à terre en présence des Officiers de la Cour de l'Amirauté, & qu'il n'en soit dressé un inventaire: & il ne sera nullement permis de vendre, d'échanger ou d'aliéner ladite cargaison en aucune maniere, jusqu'à ce qu'il ait été procédé duement & légitimement contre ces marchandises prohibées, & que la Cour d'Amirauté, par une Sentence rendue, les ait confisquées, à la réserve toute fois du vaisseau lui-même, ainsi que de toutes autres marchandises trouvées à son bord, qui par le présent Traité sont réputés libres. De semblables bâtimens ne pourront pas non plus être détenus sous le prétexte qu'ils seroient pour ainsi dire infectés par des marchandises prohibées trouvées à leur bord, de même qu'à plus forte raison ils ne pourront être confisqués comme prises légitimes. Et lorsque ce ne sera point toute la cargaison, mais seulement partie d'icelle qui consistera en marchandises prohibées ou de contre-bande, & que le Commandant du bâtiment sera

prêt & disposé à les délivrer au Capteur qui les aura decouvertes, en ce cas, le Capteur ayant reçu ces marchandises, devra aussi-tôt tenir le bâtiment quitte de toutes poursuites & ne l'empêcher en aucune maniere de continuer librement son voyage pour le lieu de sa destination. Si les marchandises de contrebande ne pouvoient point être reçues en totalité à bord du vaisseau du Capteur, alors celui-ci, nonobstant l'offre de lui délivrer les marchandisesde contrebande, pourra conduire le bâtiment dans le port le plus voisin, conformément à ce qui a été dit ci-dessus.

ART. XVI.

D'un autre côté il est convenu que les articles quelconques qui seront trouvés avoir été chargés par les sujets & habitans de l'une des parties contractantes à bord d'aucun vaisseau appartenant aux ennemis de l'autre partie ou aux sujets d'iceux, pourront en leur totalité, quoiqu'ils ne fussent point de l'espece de marchandises défendues, être confisquées de la même maniere que s'ils appartenoient à l'ennemi, à l'exception des effets & marchandises qui auroient été mis à bord d'un tel vaisseau avant la déclaration de guerre ou même après la déclaration de guerre, s'il est averé qu'on l'ait ignorée : de sorte que les effets des sujets & peuples de l'une des parties contractantes, tant ceux

qui feroient de la nature des prohibés que d'une nature différente, lefquels auroient été mis, comme il eft dit ci-deffus, à bord d'un vaiffeau appartenant à l'ennemi avant la guerre ou après la déclaration d'icelle, faute d'en avoir eu connoiffance, ne feront aucunement fujets à confifcation, & devront être reftitués exactement & de bonne foi, fans délai, aux propriétaires d'iceux qui les reclameront, fous la condition cependant que fi lefdites marchandifes font de contrebande, il ne fera nullement permis de les tranfporter enfuite dans aucun port appartenant à l'ennemi. Les deux parties contractantes conviennent que paffé le terme de deux mois après la déclaration de guerre, leurs fujets refpectifs, de quelque partie du monde qu'ils viennent, ne pourront point prétexter l'ignorance dont il eft fait mention dans cet article.

ART. XVII.

Et pour qu'on puiffe veiller d'autant plus efficacement à la fûreté des Sujets & des Habitans des deux parties, afin qu'ils ne reçoivent aucune infulte ou préjudice de la part des vaiffeaux de guerre ou des corfaires de l'autre partie ; il fera défendu à tous les Commandans des vaiffeaux de Sa Majefté Très-Chrétienne, & defdits Etats-unis, & à tous leurs Sujets & Habitans de faire aucun tort ou dommage à l'autre partie ; & faute

par eux de s'y conformer, ils feront punis & feront en outre obligés de faire satisfaction pour tout le dommage & d'en payer l'intérêt par forme de réparation, sous la peine & obligation de leurs personnes & biens.

Art. XX.

Si quelque vaisseau, appartenant à l'une des parties, ses Habitans ou Sujets vient à échouer sur les côtes ou domaines de l'autre partie, s'il y fait naufrage ou s'il y éprouve quelqu'autre dommage, toute l'assistance & tous les secours que l'on se doit entre amis seront donnés aux personnes naufragées, ou à celles qui seront en danger de l'être, & il leur sera donné aussi des lettres de sauf conduit pour pouvoir librement & sûrement en sortir & retourner à leurs pays respectifs.

Art. XXI.

S'il arrivoit que les Sujets & Habitans de l'une ou de l'autre partie avec leurs vaisseaux, soit publics & de guerre, soit particuliers & de commerce, par disette d'eau, poursuite de pirates ou d'ennemis, ou par toute autre nécessité urgente, fussent contraints de chercher un abri & un port, & de se retirer & entrer dans une des rivieres, rades ou ports appartenans à l'autre partie, ils seront reçus & traités avec toute l'hu-

manité & toute l'affection poſſibles, & ils y recevront toute la protection & tous les ſecours que l'on ſe doit entre amis : il leur ſera permis d'y prendre des rafraîchiſſemens & de s'y pourvoir à un prix raiſonnable de vivres & de tout ce qui eſt néceſſaire pour la ſubſiſtance de leurs perſonnes, ou la réparation de leurs vaiſſeaux & pour la commodité de leur voyage, & ils ne ſeront en aucune maniere retenus ou empêchés de ſortir deſdits ports ou rades; mais il leur ſera libre de s'en aller & de partir pour tel lieu & en tel tems qu'il leur plaira ſans aucun obſtacle ou empêchement.

ART. XXV.

Il ſera permis à tous & chacun les Sujets de Sa Majeſté Très-Chrétienne & les Citoyens, Peuples & Habitans deſdits Etats-unis, d'appareiller avec leurs vaiſſeaux en toute ſureté & liberté, ſans qu'il ſoit fait aucune diſtinction pour ſavoir quels ſont les propriétaires des marchandiſes y chargées, de tout port quelconque, pour les ports de ceux qui ſont actuellement ou qui ſeront par la ſuite ennemis de Sa Majeſté Très-Chrétienne ou des Etats-unis. Il ſera pareillement permis aux Sujets & Habitans ſuſdits d'appareiller avec les vaiſſeaux & marchandiſes ſus-mentionnés, & de commercer avec la même liberté & ſureté des places, ports & hâvres de ceux qui ſont ennemis de l'une ou l'autre partie,

ſans aucun empêchement ou obſtacle quelconque, non-ſeulement en droiture des places de l'ennemi ſus-mentionées pour des places neutres, mais encore d'une place appartenante à un ennemi, à une autre place appartenante à un ennemi, ſoit qu'elles faſſent partie des domaines du même Prince, ou qu'elles appartiennent à des ſouverains différens: & il eſt ſtipulé ici, que les vaiſſeaux libres donneront auſſi la liberté aux marchandiſes, & qu'on regardera comme libre & franc tout ce qui ſera trouvé à bord des vaiſſeaux appartenans aux Sujets de l'une ou l'autre des parties confédérées, quand bien même la cargaiſon appartiendroit en totalité ou en partie aux ennemis de l'une ou de l'autre, en exceptant toujours les marchandiſes de contre-bande. Il eſt auſſi convenu de la même maniere que cette liberté s'étendra aux perſonnes qui ſont à bord d'un vaiſſeau libre, afin que, quoiqu'elles ſoient ennemis des deux parties ou de l'une d'icelles, elles ne ſoient point priſes ſur un vaiſſeau libre, à moins que ce ne ſoient des Soldats au ſervice actuel de l'ennemi.

ART. XXVI.

Cette liberté de navigation & de commerce s'étendra à toute eſpèce de marchandiſes, excepté ſeulement celles qui ſont diſtinguées par le nom de contrebande; & ſous ce nom de contrebande ou de marchandiſes prohibées ſeront compris les armes, les gros canons,

les bombes avec leurs fusées & autres articles qui en dépendent, les boulets, la poudre à canon, les mêches, piques, épées, lances, pertuisanes, hallebardes, mortiers, petards, grenades, salpêtre, mousquets, balles de fusil, boucliers, casques, cuirasses, cottes d'armes & autres pareilles espèces d'accoutremens militaires, propres à armer des gens de guerre, faisceaux d'armes, ceinturons, chevaux avec leur équipement & tous les autres ustenciles de guerre quelconques. Les marchandises suivantes ne seront pas comprises au nombre des effets de contrebande ou prohibés, savoir, toutes les especes de draps, & toutes les autres manufactures tissues de laine, lin, soie, coton ou de toutes autres especes de matériaux, toutes sortes d'habillemens, avec les especes dont ils sont ordinairement fabriqués, l'or & l'argent, tant monnoyé que non monnoyé, l'étain, le fer, le laiton, le cuivre, l'airain, le charbon, comme aussi le froment, l'orge & toutes les autres especes de grains & légumes, le tabac & pareillement toutes les sortes d'épices: la viande salée & boucanée, le poisson salé, le fromage & le beurre: la bierre, l'huile, le vin, le sucre & toutes les autres especes de sels, & en général toutes les provisions qui servent pour la nourriture de l'homme & le soutien de la vie: de plus toutes les especès de cotton, de chanvre, de lin, de gaudron, de poix, de cordages, de cables, de voiles

de toiles à voiles, d'ancres, & toutes les parties des ancres, aussi mâts de vaisseaux, planches, bordages & baux de toutes especes d'arbres quelconques, & tous autres articles propres pour construire ou pour réparer les vaisseaux ainsi que tous les autres effets quelconques qui n'ont point été ouvrés dans la forme d'aucun instrument ou chose quelconque destinée à la guerre de terre ou de mer, ne seront point reputés contrebande, encore moins ceux qui ont déja été ouvrés & faits pour tout autre usage; toutes lesquelles choses seront entiérement reconnues pour effets libres comme aussi toutes autres marchandises & choses non comprises, & particuliérement spécifiées dans l'énumération ci-dessus des articles de contrebande de sorte qu'elles puissent être transportées de la maniere la plus libre par les Sujets des deux parties confédérées, mêmes aux places appartenantes à un ennemi, n'y ayant d'exception que pour les villes ou places actuellement assiégées, bloquées ou investies.

ART. XXVII.

Afin que toute espèce de dissentions ou de démêlés puisse être évitée & prévenue de part & d'autre, il est convenu que si l'une des deux parties étoit engagée dans une guerre, les vaisseaux & bâtimens appartenans aux Sujets ou Peuples de l'autre allié seront pourvus de lettres de mer ou passe-ports

dans lesquels sera exprimé le nom, la propriété & le port en tonneaux du vaisseau, comme aussi le nom & le lieu de la demeure du Capitaine ou Commandant dudit vaisseau, pour que par ce moyen on puisse être sûr que le vaisseau appartient réellement & effectivement aux Sujets de l'une des parties; lequel passe port sera dressé & délivré suivant la forme annexée au présent traité. Ces passeports seront aussi rafraîchis chaque année; c'est-à-dire, en cas que le vaisseau revienne dans son port, dans l'espace d'un an; il est également convenu que ces vaisseaux étant chargés, seront pourvus non-seulement de passe-ports comme il est dit ci-dessus, mais aussi de certificats contenans les différens détails du chargement, le lieu d'où ledit vaisseau a appareillé, ainsi que celui pour lequel il est destiné afin que de cette maniere on puisse savoir s'il porte à son bord des marchandises de contrebande ou prohibées; lesquels certificats seront donnés par les Officiers du lieu où ledit vaisseau mettra à la voile dans les formes accoutumées; & si quelqu'un juge à propos ou convenable de nommer dans lesdits certificats la personne à qui appartiennent les marchandises à bord dudit vaisseau, il aura la liberté de le faire.

ART. XXIX.

Si les vaisseaux desdits Sujets, Peuples

ou Habitans de l'une des deux parties sont rencontrés naviguant, soit le long des côtes, soit en haute de mer, par quelques vaisseaux de guerre ou par quelques Armateurs particuliers de l'autre partie, lesdits vaisseaux de guerre ou Armateurs, pour éviter tout désordre, demeureront hors de la portée du canon, & ils pourront envoyer leurs canots à bord du vaisseau marchand qu'ils rencontreront, & y entrer au nombre de deux ou trois hommes seulement auxquels le Capitaine ou Commandant dudit vaisseau ou bâtiment montrera son passe-port concernant la propriété du vaisseau, dressé dans la forme inserée au présent traité ; & le vaisseau, quand il aura montré ce passe-port, aura pleine liberté de continuer sa route, de sorte qu'il ne sera pas permis de le molester ou de le visiter en aucune maniere, ni de lui donner chasse, ni de le forcer à quitter sa route.

Forme des passe-ports & lettres qui doivent être donnés aux vaisseaux & barques, conformément à l'article 27 du présent traité.

A tous ceux qui verront ces présentes, salut. *Il est notoire par ces présentes que, liberté & permission sont données à*
Capitaine & Commandant de vaisseau appellé
du lieu de
du port de tonneaux ou environ,

étant à présent dans le port & hâvre de destiné pour & chargé de sous la condition qu'après que ce vaisseau aura été visité, & avant de mettre à la voile il fera serment par devant les Officiers qui ont la jurisdiction des affaires maritimes, que ledit vaisseau appartient à un ou à plusieurs Sujets de dont l'acte sera mis au bas des présentes, comme aussi qu'il observera & fera observer par son équipage à bord les ordonnances & réglemens de la Marine, & qu'il remettra au bureau que cela regarde une liste signée & attestée, contenant les noms & surnoms, les lieux de naissance & de demeure de l'équipage de son vaisseau & de tous ceux qui s'embarqueront à son bord, lesquels il ne prendra point à bord sans la connoissance & la permission des Officiers de la Marine; qu'en tout port ou hâvre où il entrera avec son vaisseau, il fera voir cette présente permission aux Officiers & juges de la Marine: qu'il leur rendra un fidelle compte de ce qui s'est passé & fait pendant son voyage; & qu'il portera les pavillons, armes & enseignes du Roi ou des Etats-unis pendant son voyage. En foi de quoi nous avons signé ces présentes, & y avons apposé le cachet de nos armes & fait contresigner par à le jour du mois de l'an de grace

A CES CAUSES, pour que ledit traité puisse être bien & fidellement exécuté &

observé de la part & au nom de ces Etats-unis, il est ARRÊTÉ que tous ou aucun des Capitaines, Commandans & autres Officiers & Matelots appartenans à aucun des vaisseaux de guerre de ces Etats-unis, ou les Officiers de tous autres vaisseaux particuliers armés, ayant commission du Congrès, & tous les autres Sujets de ces Etats-unis se comporteront strictement en toutes choses conformément aux articles ci dessus énoncés, & qu'ils donneront aux personnes, commerce & propriété des Sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne la même assistance & protection qui est due aux personnes commerce & propriété des sujets de ces Etats-unis. EN OUTRE IL EST RECOMMANDÉ à tous les Habitans de ces Etats de regarder les Sujets de Sa Majesté Très-Chretienne, comme leurs freres & alliés, & de se comporter à leur égard avec l'amitié & l'attention dues aux Sujets d'un GRAND PRINCE qui, n'écoutant que sa magnanimité & sa haute sagesse a traité avec ces Etats-unis à des conditions d'égalité parfaite & d'avantage réciproque, se rendant ainsi le PROCTECTEUR DES DROITS DE L'HUMANITÉ.

Extrait des Minutes.

CHARLES THOMSON, Secrétaire.

Réjouissances

Réjouissances au Quartier général de l'armée Américaine le 6 Mai 1778, sur la nouvelle de la conclusion des Traités d'alliance & de commerce avec la France.

Extrait d'une Lettre écrite par un Américain.

........QUEL plus brillant spectacle peut s'offrir à votre idée que celui d'une armée d'hommes libres, célébrant aux oreilles de ses ennemis, son indépendance reconnue; & son Alliance avec le premier Monarque du Monde! Est il des Mortels plus heureux que ceux dont les travaux & le courage ont amené un événement si favorable aux intérêts de l'humanité? Combien de fois j'ai souhaité que vous fussiez témoin de nos réjouissances! Vous vous seriez fait la plus riante image du plaisir des camps, & votre Poëme sur notre indépendance auroit eu quelques beautés de plus. Jusqu'ici nous avions célébré le jour anniversaire de l'avénement d'un Prince qui avoit acquis le droit de nous massacrer ou de nous asservir: mais le 6 Mai a vu éclater notre joie pour l'enterrement de la tyrannie & le couronnement de l'indépendance Américaine.

Lorsque les Aumôniers eurent achevé leurs

prédications (*a*), il fut tiré un second coup de canon pour signal, & les troupes marcherent aux lignes dans l'ordre suivant.

Chaque Major Général conduisit au terrain la premiere brigade du corps à ses ordres. Les autres brigades formant des colonnes séparées avoient à leur tête leurs Officiers commandans. Le Major Général Lord Stirling commandoit la droite : le Marquis de la Fayette la gauche, & le Baron de Kalb la seconde ligne. Mais il falloit voir cette marche, pour sentir la plus délicieuse émotion. Il falloit voir tous les regards attachés sur le Général pendant qu'il parcouroit les lignes : le bon air, la propreté du Soldat, le vif éclat des armes, la précision des alignemens, la grace des saluts, le majestueux aspect que l'ordre donnoit à tout cet ensemble, & surtout les sentimens qui brilloient dans tous les

---

(*a*) Nous ne laisserons point passer cette occasion de parler du choix heureux qu'un Pasteur Américain sut faire de son texte pour prêcher sur la destruction de l'armée de Burgoyne à Saratoga. Il est réellement remarquable.

» J'écarterai loin de vous celui qui vient du côté de l'Aquilon, & je le chasserai dans une terre aride & désolée, où il aura la face vers la mer Orientale & le dos à la grande mer. Son armée pourrira, & l'air sera tout infecté de sa puanteur, parce qu'il a agi avec insolence. Joel. Chap. II. v. 20 «.

En effet, cette puanteur s'est étendue bien loin, car au retour du Général en Angleterre on n'a voulu ni &voir ni le sentir.

yeux, toujours prêts à éclater d'une maniere plus naturelle, & que la ſeule diſcipline pouvoit contenir.

Voici quel étoit l'ordre de la marche :

Son Excellence le Général Washington, avec un groupe d'Officiers.

Le Marquis de la Fayette & ſa ſuite.

Le Lord Stirling, le Général Green, & les autres Chefs qui avoient rejoint l'armée. Ceux-ci venoient d'achever leurs revues particulieres; ils ſe rendirent tous à un amphithéâtre formé au centre du camp. C'étoit-là que devoient être traités les Officiers invités par Son Excellence à une collation après le feu de joie.

Au troiſiéme ſignal de canon *le feu de joie* commença. Il fut conduit avec toute l'intelligence & la régularité poſſibles. On remarquoit avec délices la progreſſion graduée du bruit dont le canon & la mouſqueterie rempliſſoient l'air. On eût dit que c'étoit un corps ſonore bondiſſant, ſur les hauteurs voiſines, avec les nuances de fort & de doux les plus heureuſement combinées. Puis il rouloit majeſtueuſement entre les deux rives de la Sckuylkil, dont les eaux ſembloient receler le tonnerre. Par intervalles venoient s'y mêler les *Houſſeys*, & les cris de *vive le Roi de France ; vivent les Puiſſances nos amies ; vivent les Etats Américains.* Je vous aſſure qu'il n'y

a point de Concerto de *Handel* d'un plus raviſſant effet.

Après le feu de joie, les troupes retournerent dans le même ordre à leurs quartiers, & les Officiers entrerent dans la ſalle préparée pour la collation.

Vous ſavez que les anciens attachoient leur idée à certains nombres myſtiques, dont ils faiſoient dépendre beaucoup de choſes. Nous ne le ſommes pas moins à celui de treize. Les Officiers marchoient par bandes de treize les bras entrelaſſés, pour ſignifier l'union des treize Etats, & leur confédération.

L'amphithéâtre étoit conſtruit avec beaucoup d'élégance. Toutes les tables extérieures étoient couvertes de bannes formées par les toiles des tentes. Celle du Général occupoit le milieu ſous un vaſte pavillon. Pendant tout le ſouper, il y eut de la muſique, mais aſſez douce pour qu'on pût jouir du plaiſir bien plus agréable de la converſation, & de tous les mots honnêtes & ſpirituels que le Général adreſſoit à chacun de ſes Officiers, ainſi qu'aux Habitans qu'il avoit invités à cette fête. Madame Washington aidoit ſon mari à en faire les honneurs, avec la Comteſſe Stirling, Myladi Catherine ſa fille; Madame Green, & beaucoup d'autres Dames; de ſorte que la gaieté & les graces ſe diſputoient la prééminence dans cette

aſſemblée. On but les ſantés du Roi de France, des Puiſſances Européennes amies, des Etats Américains, de l'Honorable Congrès & d'autres ſemblables, caractériſant également l'eſprit de liberté.

On ſe ſépara ſur les ſix heures du ſoir, & Son Excellence retourna au quartier général. Tous les Officiers François marquerent la plus grande ſatisfaction, de voir avec quel enthouſiaſme on célébroit l'alliance de l'Amérique avec leur nation. Le Général lui-même n'avoit jamais paru plus content & plus aimable. Par quelle fatalité n'avez-vous point vu tout cela, ayant un ſi beau ſujet à traiter. Je vous jure que je n'ai jamais vu l'armée auſſi belle depuis le commencement de la guerre. Je n'omettrai point une petite anecdote qui s'eſt paſſée pendant la fête. On avoit appellé à part un Officier pour lui demander ce qu'on feroit d'un Eſpion du Général Howe qui venoit d'être pris dans le camp, faiſant des obſervations. » Je crois, répondit froidement l'officier, que la plus grande peine que nous puiſſions faire à ceux qui l'employent, c'eſt de le leur renvoyer, pour qu'il leur raconte ce qu'il a vu. Il eſt remarquable que cette fête à laquelle a participé une armée entiere, s'eſt paſſée ſans le moindre accident, &c.

Ordres généraux donnés le 5 Mai pour les réjouiſſances du 6.

Le Souverain Maître de l'Univers, ayant daigné prendre la défenſe de notre cauſe, & ſuſciter parmi les Princes de la Terre un puiſſant allié aux Etats-unis de l'Amérique, pour établir notre liberté & notre dépendance ſur un fondement durable. — Il eſt convenable que nous conſacrions un jour, pour faire éclater notre reconnoiſſance envers ſa Bonté divine, & célébrer l'important événement dont nous ſommes redevables à ſa gracieuſe entremiſe.

A cet effet, toutes les Brigades s'aſſembleront demain matin à neuf heures. Les Aumôniers les informeront des nouvelles portées au Poſtcrit de la Gazette de Penſylvanie du 2 de ce mois, après quoi ils adreſſeront au Ciel des remercimens, & prononceront un diſcours à cette occaſion.

A dix heures & demie, il ſera tiré un canon pour ſignal de prendre les armes. — Les Inſpecteurs des Brigades feront l'inſpection des habits & armes : ils feront former les bataillons ſuivant leurs inſtructions, & ils annonceront aux Officiers Commandans des Brigades que les bataillons ſont formés.

Les Brigadiers ou Commandans nommeront alors les Chefs de Bataillons, & il ſera ordonné à chaque bataillon de charger & de mettre les armes à terre.

A onze heures & demie, un ſecond ſignal pour la marche. Les Brigades feront demi-tour à droite par pelotons, & gagneront par le chemin le plus court la gauche de leur terrein dans la nouvelle poſition, qui leur ſera indiquée par les Inſpecteurs de Brigade.

Troiſieme ſignal. — Treize coups de canon. — Feu roulant de l'Infanterie, commençant par la droite de Woodford, & continuant, dans toute la longueur du front.

Quatrième ſignal. — Toute l'armée criera *Houſſey. — Vive le Roi de France.*

Treize autres coups de canon, ſuivis d'une ſalve générale de mouſqueterie en feu roulant.

Houſſey. — Vivent les Puiſſances Européennes amies de l'Amérique.

Pour la troiſième fois. — Treize coups de canon. — Feu roulant de mouſqueterie.

Houſſey. — Vivent les Etats américains.

Exhortation adreſſée par le Congrès aux Peuples des Etats-unis d'Amérique, le 9 Mai 1778.

Compatriotes & Amis.

Trois années ſe ſont déjà écoulées, depuis le commencement de la guerre actuelle, guerre ſans exemple dans les annales du monde, & qui a préſenté le ſpectacle le plus ſolemnel que l'œil humain pût contempler. D'un côté, nous avons vu l'artifice & la

violence s'évertuant à ſervir le deſpotiſme; & de l'autre, la vertu & le courage, travaillant à l'établiſſement & au ſoutien des droits de la nature humaine.

Vous devez vous rappeller avec quelle répugnance nous avons été entraînés dans cette querelle odieuſe: combien de fois & avec quelles humbles & preſſantes inſtances nous avons demandé le redreſſement de nos griefs à celui en qui les Peuples devoient trouver un pere. En vain nous avons imploré ſa protection: en vain nous en avons appellé à la juſtice, à la généroſité du Peuple Anglois, de ces Anglois qui pendant une longue ſuite de ſiecles ont été les gardiens, les défenſeurs & les vengeurs de la liberté, de ces Anglois dont l'épée avoit élevé les remparts de la liberté, & qui les avoient cimentés du ſang d'une foule de héros. Nous n'avons fait que de vains efforts. C'étoit au moment-même que nous étions proſternés au pied du trône, que nous a été porté le coup fatal qui nous en a ſéparés pour jamais. Ainſi repouſſés, mépriſés, outragés, ainſi forcés par nos ennemis à des extremités que nos cœurs abhorroient, nous en avons appellé au Tribunal d'une Sageſſe & d'une Juſtice infaillibles, de cet Être tout-puiſſant qui gouverne les Rois & dont la domination s'étend ſur tout l'Univers.

Nous étions alors ſans défenſe. Nous n'avions ni armes, ni munitions, ni habillemens, ni vaiſſeaux, ni argent, ni Officiers

qui sussent la guerre : toute notre espérance étoit dans le courage des peuples & dans la justice de notre cause. Nous avions à lutter contre une Nation industrieuse & guerriere, dont les flottes couvroient l'Océan, & dont toutes les parties du globe avoient vu les drapeaux triomphans. Quelque inégale que fût la dispute entre nous, notre foiblesse augmentoit encore par les ennemis que l'Amérique nourrissoit dans son sein. Il nous restoit cette triste alternative d'être exposés à des forces extérieures & à des divisions intestines, ou d'être contraints de boire la coupe amere de l'esclavage & de passer le reste de nos jours dans l'amertume & dans la honte. La liberté, même souffrante, a eu notre choix. Nous y avons été poussés par un peuple qui, s'il eût été animé de la moindre étincelle de générosité, auroit rougi de tirer ce foible avantage de notre situation, par un peuple qui, s'il eût eu le moindre égard pour les principes de la Justice, auroit regardé avec horreur toute proposition tendante à outrager ceux qui avoient si généreusement combattu pour lui, & si efficacement contribué à élever l'édifice de sa gloire.

Mais quelque criante qu'ait été l'injustice de nos ennemis en commençaut cette guerre, elle est encore bien moins odieuse que la cruauté avec laquelle ils l'ont faite. La marche de leurs armées est marquée par le pillage & la dévastation. Des milliers de citoyens, sans distinction de sexe & d'âge,

ont été chassés de leurs demeures paisibles, ou exposés à l'inclémence des saisons, par l'embrâsement de leurs villes sans défense. Dans leurs triomphes, nos persécuteurs ont massacré de sang-froid des hommes qui n'étoient plus en état de leur résister. Ceux qui ont échappé à la premiere scene de carnage, ont été exposés à traîner leur déplorable existence dans les réduits affreux d'une prison où ils étoient jettés tout nuds, & où ils (*a*) mouroient de froid & de faim, ou bien à devenir les destructeurs de leurs compatriotes, de leurs amis, & peut-être, hélas! de leurs peres ou de leurs enfans. Toutes ces horreurs n'ont point été l'ouvrage de la cruauté insultante d'un individu, c'étoit un systême de méchanceté, consacré par l'approbation de la Législation Britannique, & par toutes les formalités de la Loi. Déterminés à rompre les liens les plus forts de la société, ces tyrans ont excité des valets à massacrer leurs maîtres dans le sein paisible d'une sécurité domestique: & comme si ces meurtres n'eussent pas suffi pour appaiser leur soif du sang, & de quel sang? du sang de leurs freres, & de freres qui ne les avoient point offensés; ils ont soulevé les Sauvages contre nous. Un Général qui s'honore du nom de Chrétien & de Disciple d'un Jésus miséricordieux, a osé publier à la face du monde en-

(*a*) De 3000 Américains pris en 1776 dans le fort Washington, il n'y en a plus que 900 en vie.

tier, la résolution où il étoit de lâcher contre nous une armée de Sauvages, dont la premiere regle dans la guerre est de tout massacrer sans distinction, & qui se font un plaisir d'égorger un enfant dans les bras de sa mere, de faire souffrir à leurs prisonniers les plus horribles tourmens, & de commettre des atrocités qui font frémir la nature.

S'il eût été possible, ils auroient encore poussé plus loin ce cruel systême; car ils ont proposé à leurs Marchands (la Compagnie des Indes) de transporter les Habitans de ces Etats dans les climats destructeurs de l'Inde, pour les y faire périr; & si cette proposition n'a point été acceptée, c'est parce qu'elle étoit impraticable dans son exécution.

Malgré tant de procédés abominables, nous avons traité avec amitié ceux d'entre eux qui sont tombés entre nos mains, & nous avons cherché tous les moyens possibles d'adoucir leur captivité. Nous avons poussé la générosité si loin, que nos ennemis l'ont traitée de lâcheté, & nos amis d'extravagance.

Mais notre espoir n'étoit point dans les hommes: il étoit tout entier dans celui qui nous commande d'aimer nos ennemis, & de rendre le bien pour le mal. Et qu'y a-t-il de plus étonnant que les voies par lesquelles s'est opérée notre délivrance? Combien de fois, réduits aux plus fâcheuses extrémités, ne nous sommes-nous pas relevés avec une nou-

velle vigueur? Lorſque les moyens de pourſuivre la guerre nous ont manqué, nos ennemis eux mêmes n'y ont-ils pas ſuppléé, en nous procurant malgré eux les ſecours dont nous avions beſoin? Nous l'avons éprouvé tant de fois, & d'une maniere qui marque ſi particuliérement l'interpoſition directe de la Providence, que l'on ne pourroit, ſans l'ingratitude & l'impiété la plus odieuſe, s'empêcher de reconnoître & d'adorer la main du Tout-puiſſant dans une preuve auſſi manifeſte de ſa protection.

A la fin, le Dieu des Batailles, dans lequel nous mettions toute notre confiance, nous a conduits à-travers les écueils & les tempêtes, au port de ſûreté. Il eſt aujourd'hui moralement ſûr que, ſi nous avons le courage de perſévérer, nos libertés & notre indépendance ſont aſſurés à jamais. — Le ſuperbe Monarque qui nous a repouſſés avec outrage & mépris lorſque nous étions proſternés à ſes pieds, & ce même Parlement par qui nous avons été proſcrits, ne rougiſſent pas aujourd'hui de s'abaiſſer juſqu'à nous faire des propoſitions d'accommodement. Tant qu'ils ſe ſont crus aſſurés de la victoire, ils ont levé le maſque; & déclaré hautement leurs projets deſpotiques. Mais après avoir prodigué ſans fruit le ſang & les tréſors de leurs ſujets pour un objet auſſi déteſtable, ils s'efforcent actuellement de vous éblouir par des offres immédiates de paix. Ils font jouer tous les reſſorts de la ſéduction, pour vous attirer à

une dépendance qui deviendroit infailliblement la plus honteuſe des ſervitudes. Mais oſent-ils ſe flatter que vous acceptiez des conditions auſſi funeſtes? Eſt-ce parce que vous avez éprouvé les calamités de la guerre, que vous baiſerez humblement la pouſſiere ſous les pieds de vos fiers deſtructeurs? Eſt-il un ſeul Américain aſſez dépourvu des ſentimens qui font l'honneur de l'humanité, de cet orgueil généreux, de cette élévation d'ame, de cette dignité enfin que lui imprime la liberté, en eſt-il un ſeul qui ne rejette avec horreur la ſeule idée de ſe voir dans la dépendance de ces mêmes hommes qui ont inondé l'Amérique du ſang de ſes Habitans? Nous ne pouvons nous prêter à de pareilles ſuppoſitions; & il n'eſt pas vraiſemblable qu'ils n'en ſentent pas eux-mêmes l'abſurdité. Quel eſt donc leur deſſein? N'eſt-ce point de vous éblouir par des apparences captieuſes de paix, juſqu'à ce qu'ils aient pu raſſembler de nouvelles forces pour ſe mettre en état d'exécuter leurs abominables projets?

Si, en effet, ils n'avoient pas cette intention, pourquoi les voit-on imaginer tant de moyens pour augmenter leurs forces & transformer tous leurs Citoyens en Soldats? Pourquoi font-ils ſi baſſement la cour à tous les petits tyrans d'Europe pour acheter leurs eſclaves infortunés? Pourquoi continuent ils d'exciter contre vous l'animoſité des Sauvages? Aſſurément, ce ne ſont pas des procé-

dés par lesquels ils se concilieront l'affection de l'Amérique.

Tenez-vous donc bien en garde contre les pièges de la séduction. Vous avez encore une rude épreuve à soutenir. Vos alliances étrangères assurent votre indépendance, mais elles n'empêcheront point vos Provinces d'être désolées par l'Ennemi : elles ne mettront point vos habitations à l'abri du pillage : la vie de vos enfans, l'honneur de vos femmes n'y trouveront point une sauve-garde contre la violence d'une soldatesque accoutumée aux plus horribles excès.

A présent que vos tyrans ont manqué leur principal objet, vous devez vous attendre qu'ils se livreront à toute la rage de l'ambition trompée. Courez donc, courez aux armes ; hâtez-vous de rejoindre vos drapeaux & de vous préparer au combat. Le moment de la vengeance est arrivé. Il faut qu'elle éclate dans toute son étendue. Les destructeurs ont comblé la mesure de leurs abominations ; ils touchent enfin au terme fatal marqué par la Providence pour l'expiation de leurs crimes. Quelque chose que vous ayez déjà fait, il reste encore beaucoup à faire. Tant que vos Ennemis posséderont un peu de terrein en Amérique, toutes leurs paroles de paix seront des paroles mensongeres. Il faut que vous les chassiez de cette terre de promission, de cette terre qu'arrosent réellement des fleuves de lait & de miel. Vos freres, à l'extrémité du continent (le Canada), vous tendent déjà les bras

pour (*a*) implorer votre amitié & votre protection. Leur détreſſe leur donne des droits ſur votre généroſité. Ils ont faim & ſoif de la liberté ; les ferez-vous ſoupirer après ce don céleſte dont vous pouvez les gratifier ? Il n'eſt plus d'obſtacle qui s'y oppoſe. Volez à leur ſecours.

Les attaques continuelles de nos Ennemis n'ont ſervi qu'à nous procurer de nouvelles forces, & nous les verrons tous les jours s'augmenter en dépit des vils Emiſſaires qui employent tous les moyens poſſibles pour vous perſuader le contraire. Ils vous diſent que votre papier-monnoie eſt ſans valeur, & que l'énormité de vos dettes en rend le rembourſement impraticable. Mais nous pouvons vous aſſurer que ſi la Grande-Bretagne continue la guerre encore pendant une année, cette ſeule campagne lui coûtera plus que nous n'avons dépenſé depuis ſes commencemens. Quel peut donc être l'objet de pareilles ſuggeſtions, ſinon de vous faire ſacrifier vos droits les plus précieux pour débarraſſer vos ennemis d'un fardeau ſous lequel il faudra qu'ils ſuccombent ? Car, très-certainement, il n'y a pas d'homme aſſez déraiſonnable pour ſuppoſer qu'il ſoit poſſible de conſerver l'ombre même de la liberté dans

---

[*a*] Si l'armée, qui doit avoir évacué Philadelphie, s'eſt réunie à celle de New-York, comme on l'aſſure, il ſera néceſſaire qu'il s'en faſſe un détachement conſidérable pour garder le Canada, à en juger d'après ce que l'on voit ici des diſpoſitions du Congrès.

une liaiſon de dépendance avec la Grande-Bretagne. D'après la nature des choſes, il eſt évident que votre ſeule sûreté ſeroit la juſtice & la modération d'un Parlement qui a vendu les droits de ſes propres Conſtituans. Une circonſtance doit encore diminuer votre confiance dans cette sûreté toute foible qu'elle eſt, c'eſt qu'elle ne tient qu'à un engagement contracté avec des Rebelles, (pour me ſervir de la qualification injuſte que vos Ennemis donnent aux vertueux habitans de l'Amérique Septentrionale,) c'eſt-à-dire avec des gens à l'égard deſquels, ſelon les principes britanniques, l'on peut regarder la foi des Traités comme une promeſſe illuſoire qu'aucune loi humaine ne peut forcer de réaliſer. Vous verriez donc vos mains chargées de fers par des hommes dont votre vertueuſe réſiſtance a irrité au dernier point le reſſentiment & l'animoſité. C'eſt ainſi que vos enfans, & les enfans de vos enfans, ſe trouveroient, par votre fait, grevés de toutes les dettes, les guerres, le luxe & les crimes de vos Ennemis qui auroient profité du dérangement de vos finances, pour vous forcer d'adopter ce ſyſtême auſſi impie qu'extravagant.

Il eſt de votre intérêt d'y réfléchir murement. Eſt-il un pays ſur terre qui ait autant de reſſources pour le payement de ſes dettes que l'Amérique, un territoire auſſi vaſte, un ſol auſſi fertile, un climat auſſi heureux? Certes

Certes il n'y en a aucun, & les ſages Européens ne tarderont point à voir que c'eſt celui où ils peuvent placer leurs fonds avec le plus de ſûreté. Pourquoi donc votre papier monnoie eſt-il tombé en diſcrédit? Parce qu'on n'a établi aucune taxe pour ſoutenir les frais de la guerre : parce que votre commerce a été interrompu par les flottes de vos ennemis : parce que leurs armées ont ravagé & déſolé une partie de l'Amérique : parce que leurs Agens ont eu la lâcheté de contrefaire votre papier monnoie : parce qu'il s'eſt trouvé entre vous des concuſſionnaires, qui, excités par l'appât du gain, ont fait hauſſer le prix de tous les articles néceſſaires à la vie ; & enfin parce que des gens bornés ſe ſont laiſſé perſuader que votre papier n'avoit point de valeur. Comment remédier à tant de maux? Voici le moyen. Que ceux d'entre vous qui en ont le tems & les facilités recueillent les ſommes que des particuliers, dans leur proximité, déſireront placer dans les fonds publics : que les diverſes *légiſlatures* amortiſſent les billets de crédit qu'elles ont faits, afin que déſormais il n'y ait plus qu'une ſeule eſpece de papier, pour diminuer le danger de la contrefaction. Abſtenez-vous pendant quelque tems d'acheter des choſes qui ne ſont pas abſolument néceſſaires, afin que ceux qui ont fait le monopole de ces articles voyent fondre entre leurs mains, ainſi qu'ils le méritent, les tréſors

iniques qu'ils ont amaſſés, ce qui arrivera par l'effet du commerce avec les Nations étrangeres, & de la protection que leurs armées navales lui donneront. Sur-tout ne tardez point de mettre vos armées en campagne. Ne vous fiez point à des apparences de paix ou de tranquillité. Soyez certains qu'à moins de perſévérer dans votre entrepriſe, vous ſerez expoſé à toutes ſortes de traitemens cruels. Mais ſi vous faites uſage des moyens de défenſe que Dieu & la nature vous ont donnés, bientôt arrivera le tems où chacun de vous pourra repoſer tranquillement à l'ombre de ſa vigne & de ſon figuier, ſans éprouver aucun trouble dans ſa jouiſſance.

Les avantages d'un commerce libre avec toutes les parties du monde vous dédommageront en peu de tems de toutes les pertes que vous avez eſſuyées. Affranchis des impoſitions arbitraires de ceux dont l'intérêt & la politique étoient évidemment de mettre des entraves à votre accroiſſement, vous ne tarderez point de nager dans l'abondance. Vos intérêts ſeront adminiſtrés par des Gouvernemens qui dérivent de vous leur pouvoir, & qui par conſéquent ſeront obligés par l'influence impérieuſe de la néceſſité, de l'employer en votre faveur.

C'eſt pour parvenir à ce but, que nous vous recommandons de faire les plus grands efforts pour conſommer l'ouvrage de votre

délivrance. Cependant ne penſez point que vous ayez été ſauvés, ou que vous puiſſiez l'être, par vos ſeules forces. Non! c'eſt avec l'aſſiſtance du Ciel; & cette aſſiſtance il faut que vous vous appliquiez conſtamment à la mériter par des actions que le Ciel approuve. Par ce moyen, la puiſſance & la proſpérité de ces Etats ſouverains libres & indépendans, appuyés ſur la vertu de leurs Citoyens, s'accroîtront & s'étendront de plus en plus, & dureront juſqu'à ce qu'il plaiſe au Tout-Puiſſant de mettre fin à tous les Empires de la terre.

Par ordre du Congrès.

Henri LAURENS, Préſident.

En Congrès le 9 Mai 1778.

Arrêté qu'il ſera recommandé aux Miniſtres de l'Evangile, de quelque perſuaſion qu'ils ſoient, de lire ou de faire lire immédiatement après le ſervice divin, l'adreſſe ci-deſſus aux Peuples des Etats-unis de l'Amérique, dans leurs Egliſes & Chapelles reſpectives, & dans tous les autres lieux de culte religieux.

Publié par ordre du Congrès.

Charles THOMSON, Secrétaire

Lettres écrites d'Amérique aux Députés du Congrès à Paris.

N°. I. *Extrait d'une lettre écrite de Lancastre le 27 Avril.*

» L'armée se grossit de jour en jour. Les troupes sont bien vêtues, bien équipées & remplies d'ardeur. — Il y a de fortes gageures, que nous serons en possession de Philadelphie avant le 27 Juin, & que la paix sera rétablie en Amérique au premier Novembre. — Il nous est venu la semaine derniere cent cinquante Allemands déserteurs, avec leurs armes. — On les a fait passer sur les derrieres pour les travaux de la campagne. «

II. *Extrait d'une lettre de M. Lovel, Membre du Congrès ; — datée d'York-Town le 29 Avril.*

» Les Bills conciliatoires certifiés par Tryon, (*le Chevalier Tryon ci-devant Gouverneur de la Nouvelle-York,*) n'ont été publiés qu'après le rapport du Comité. Cet Ex-Gouverneur en avoit envoyé des expéditions au Général Washington, au Général Gates, à M. Trumbull, Gouverneur (*par Chartre ou Municipal*) du Connecticut, & à d'autres, en les priant de ne point empêcher leur circulation parmi les Officiers & le peuple. Je n'ai pas actuellement sous la main la

lettre de Tryon, mais elle sera imprimée avec celle du Général Washington, que voici. «

[N. B. *La plupart des Gazettes ont donné cette circulaire du Chevalier Tryon avec la réponse du Gouverneur Trumbull : celle du Général Washington n'a point encore paru : elle est particulierement remarquable, à cause des bruits que le Ministere Anglois a fait répandre sur le Général Washington, le prétendant brouillé avec le Congrès. Les sentimens qu'il montre dans cette réponse font bien voir qu'il n'est pas plus disposé que les autres à écouter les propositions de la Grande-Bretagne.*]

» Au quartier général de Valley-Forge le » 26 Avril.

» Le Triplicata de la lettre que vous m'a- » vez fait l'honneur, Monsieur, de m'écrire » le 17 de ce mois, vient de m'être remis. » J'avois déjà eu le plaisir de voir les pro- » jets des deux Bills, avant la réception de » votre paquet, & je puis vous assurer qu'ils » ont circulé très-librement parmi les Offi- » ciers & les Soldats à mes ordres, dont la » fidélité aux Etats-unis, m'est parfaitement » connue. La Gazette ci-jointe, publiée le » 24 Avril à York-Town par ordre du Con- » grès, vous fera voir que le Congrès a pré- » venu vos désirs, & qu'il n'a pas moins » d'envie que vous, que ces Bills aient la » plus grande publicité.

» Je prends la liberté, à mon tour, de » vous adresser quelques copies imprimées » de l'arrêté pris par le Congrès le 23, & » de vous prier de le faire circuler autant » qu'il sera en votre pouvoir, pour qu'il » parvienne à la connoissance de toutes les » personnes qui en sont l'objet. (C'est *un arrêté du Congrès offrant une amnistie à tous les Torys* (partisans de la Cour) *qui voudront retourner à leur devoir, & prêter serment d'allégeance aux Etats-unis.*)

» Les principes d'humanité, d'après lesquels il est conçu, ne manqueront sûrement pas leur effet sur l'honnêteté de votre cœur. J'ai l'honneur d'être, &c.

George WASHINGTON.

» Au Major Général Tryon à New-» York. «

Dans le tems même que l'ennemi affectoit de vouloir traiter avec nous, il faisoit publier par les Gazettes de Philadelphie & de New-York, d'atroces faussetés sur le compte du Congrès, & il fabriquoit des arrêtés signés Charles Thomson, par lesquels il (*a*) paroissoit que le pouvoir avoit été donné au Général Washington, de retenir jusqu'à la fin de la

[*a*] Ces fabrications ont été flétries par une lettre de M. Ch Thomson, Secrétaire du Congrès, datée du 27 Avril, & les Gouverneurs Anglois qui les ont autorisées, sont restés couverts d'opprobre. Un pauvre Huissier qui auroit commis un pareil faux, seroit puni de la marque & des galeres, tout au moins.

guerre, tous les Miliciens enrôlés pour neuf mois ou un an, & de les traiter comme déserteurs, s'ils quittoient le camp à l'expiration de leur engagement.

Le motif de cet indigne artifice étoit vraisemblablement d'apporter quelque remède à la désertion parmi les troupes angloises, & les Torys qui s'y sont joints, en leur faisant entendre qu'on ne pouvoit pas compter sur la foi du Congrès. «

III. *Extrait d'une Lettre de Lancastre, le 4 Mai.*

» Les Arrêtés pris par le Congrès avant la nouvelle des Traités conclus avec la France, & cette nouvelle même, produit de si heureux effets en Pensylvanie, qu'une piastre d'argent qui, au mois de Février dernier, se vendoit neuf & dix piastres de papier, ne vaut plus que deux & demie ou trois de ces dernieres. On voit paroître des quantités prodigieuses de marchandises qui étoient cachées. — Il arrive dans le moment une Lettre du camp, où il est dit que l'Ennemi fait ses préparatifs d'évacuation, & que nous sommes résolus à lui porter un dernier coup. — Il nous est arrivé trois millions de piastres espagnoles, & le double de France. «

IV. *Extrait d'une Lettre de Trenton, le 4 Mai.*

» Tous les Américains & leurs amis en Eu-

rope, apprendront avec plaisir que le gros lot de la Loterie Américaine est tombé heureusement aux Etats-Unis. Le tirage a commencé à York-Town le 3 Mai dans la Maison de Ville, en présence des Commissaires des Etats. «

V. *Extrait d'une Lettre du Camp de Valley-Forge le 13 Mai.*

» Nous sçavons de divers côtés que l'Ennemi a démonté plusieurs de ses canons, & les a fait porter à bord des vaisseaux. Je crois cependant qu'il ne quittera Philadelphie qu'à la derniere extrémité, & quand il croira ne pouvoir plus y tenir. Le fourrage embarqué est, sans doute, pour les chevaux de la suite du Général Howe, & de ses Torys. Ce Général partira sous peu de jours pour l'Angleterre. «

(Il est parti le 24 Mai. Sa traversée a été de cinq semaines, sur la frégate l'Andromede *arrivée à Portsmouth le premier Juillet.)*

VI. *Extrait d'une Lettre de Boston le 22 Mai.*

» La nouvelle forme de Gouvernement, *proposée* pour l'Etat de Massachuset, a été rejettée par les habitans de *Brookline*, qui ont déclaré dans un Arrêté qu'ils ont pris à cet effet le 21 Mai, — qu'après avoir bien examiné ce projet, il ne leur paroissoit point qu'il fût conçu de la maniere la plus propre à promouvoir & assurer sur un pied solide & durable le vrai bonheur & la liberté des peu

ples de l'Etat : qu'il importe essentiellement à une Constitution calculée pour un objet si important & si désirable, qu'une déclaration pleine & expresse des droits du peuple en fassent partie, & que les pouvoirs des Administrateurs y soient soigneusement déterminés & limités : que la forme proposée étant entierement défectueuse sur ces points, & imparfaite autant que compliquée dans beaucoup d'autres, elle doit être rejettée ; qu'en conséquence, l'assemblée composée de quarante & une personnes la rejettent unanimement & absolument. «

[*Cette nouvelle prouve, contre les assertions du Gouvernement Anglois, qu'un vrai esprit de liberté regne dans les Etats-Unis, & qu'il ne s'y élevera aucun Tyran pour les asservir. Elle éloigne en même tems l'espoir que nous avions de publier le* CODE AMÉRICAIN *dans le cours de cette année. On nous sçauroit mauvais gré de donner imparfait un Code aussi intéressant. C'est ce qui garantit à nos Lecteurs que nous n'avons aucune part à l'Edition qui s'est faite à Paris, de six seulement de ces Constitutions, copiées mot à mot d'après notre Recueil, par une piraterie aussi injuste envers le Public que mal-honnête à notre égard. Nous profitons de cette occasion pour annoncer de nouveau que nous donnerons les Loix des* TREIZE ÉTATS-UNIS *sous le titre de* CODE AMÉRICAIN, *& que le Volume sera partie de la souscription d'une des années de ce Recueil sans en augmenter le prix.*]

VII. *Extrait d'une lettre écrite de Hartford* (Connecticut) *le* 23 *Mai.*

» Il eſt venu hier au ſoir, & ce matin, deux exprès du Général Gates. — Le premier a apporté une lettre du Major Général Green, en date du 19 Mai. Elle contient ce qui ſuit. — » Le Général Washington me mande que l'ennemi fait ſes diſpoſitions pour évacuer Philadelphie, & il m'ordonne de préparer du fourage, ſur les différentes routes, de ſon camp de Valley-forge, à la riviere de Hudſon. « — Le Général Gates ajoute: — » Il eſt viſible à préſent que ſi nous pouvons couvrir les Etats de la nouvelle Angleterre, la paix, la liberté & l'indépendance de l'Amérique ſont aſſurés. « — Par le ſecond exprès, le Général Gates envoye une lettre qu'il a reçue du Général Washington du 17 Mai, avec les mêmes détails ſur l'évacuation. — Il nous mande de tenir prêts ſix bataillons de Milice pour partir au premier ordre. «

VIII. *Extrait d'une lettre de Fish-Kill le* 28 *Mai.*

» Le Général Gates a pris le 20 Mai le commandement du département de la Nouvelle-York. Ses troupes commencent à s'approcher plus près de l'ennemi. «

IX. *Extrait d'une lettre écrite de New-London, le 5 Juin.*

» Un Capitaine de l'armée du Continent qui eſt parti du Camp de *Valley-forge* le 25 Mai, rapporte que toutes les troupes de la garniſon de Philadelphie étoient parties de la Ville, & qu'elles emmenoient avec elles par force beaucoup d'habitans de la Ville & des environs. On étoit perſuadé que cette armée menaçoit ou le Connecticut ou la baye de Maſſachuſet, mais plutôt le Connecticut. «

X. *Extrait d'une lettre d'un Commandant ſur les frontieres du Nord de la Nouvelle-York, — le 4 Mai.*

» Nous venons d'apprendre par deux déſerteurs partis de Saint-Jean le 18 Avril, que les Ennemis en avoient retiré leur canon, & l'avoient envoyé à Montréal : — qu'on y parloit beaucoup d'une expédition de la France dans le fleuve Saint-Laurent. Le Gouverneur Carlton avoit ordonné une forte levée de Milices, & ſur le refus que pluſieurs Canadiens avoient fait de marcher, il y avoit eu un ſoulevement dans lequel cinquante hommes des Régimens Allemands avoient été tués. Il régnoit de grandes maladies dans la petite armée de Carlton ; & elle n'avoit preſque point de Sauvages. «

Copie d'une Lettre écrite de Nantes le 4 Juillet.

» Le Brigantin le *Saratoga*, Capitaine Murray, arriva ici hier de Baltimore. Il apporte deux paquets du Congrès pour les Honorables Députés. — Mes dernieres lettres sont du 28 Mai. Le bruit étoit général à Baltimore que l'ennemi s'embarquoit avec toute la promptitude possible pour quitter Philadelphie, & que le Général Washington s'avançoit vers la ville pour l'inquieter pendant son embarquement. Le Général avoit détaché le 20, le Marquis de la Fayette avec deux mille cinq cents (*a*) hommes, pour passer au bord oriental de la Sckuylkill, & observer les mouvemens de l'ennemi. Aussi-tôt que le Général Howe en eut connoissance, il sortit, avec la plus grande partie de son armée, pour l'attaquer pendant la nuit, comptant qu'il pourroit le surprendre. Mais ce jeune Seigneur ayant découvert l'ennemi, lorsqu'il n'étoit plus éloigné que d'un mille, il repassa la riviere pour rejoindre l'armée. Le Général Howe l'ayant vu, retourna vers la Ville avec précipitation, laissant derriere lui quelques prisonniers & blessés.

Tous les vaisseaux de guerre ont quitté

[*a*] Le Général Howe s'est embarqué le 24. Comme il n'y a point eu d'affaire depuis celle du 20, c'est le Marquis de la Fayette qui a reçu ses adieux, & il est parti sans avoir soumis l'Amérique.

notre baye de Chesapeak depuis le 18 ou le 19 Mai. Le peuple est dans le ravissement des Traités avec les François. On s'est permis jusqu'à des danses. «

Le *Saratoga* étoit sorti de la baye de Chesapeak le 11 Juin.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. De Londres le 10 Juillet.

L'escadre de Keppel étoit encore hier 9 à la rade de Sainte-Hélene, où il a été joint par les vaisseaux *la Vengeance* & *le Terrible* de 74 canons, & la *Défiance* de 64. — Il y avoit dans Londres de fortes gageures que cet Amiral ne remettroit pas à la mer: que les vaisseaux pris seroient rendus, & qu'on feroit des excuses à la Cour de France. —— Il étoit arrivé une flotte de la Méditerranée sous le convoi du *Worcester* : partie de celle des Isles du Vent & de la Jamaïque étoit aussi rentrée; grace au vent Ouest, qui doit avoir retenu l'escadre Françoise dans le port de Brest.

Le cinquantieme Régiment d'Infanterie a été embarqué à Portsmouth, pour faire à bord des vaisseaux le service des troupes de marine. On a embarqué pareillement divers corps d'Infanterie qui avoient d'autres destinations.

On assure que Philadelphie est totalement

évacuée, & que le Général Grant a été détaché avec une division de six mille hommes, pour renforcer la garnison de la Jamaïque.

Le vaisseau de ligne l'*Asia* étoit le 25 Mai près d'entrer dans le port de Madere, avec six vaisseaux de la Compagnie des Indes.

Le vaisseau le *Saint Laurent*, arrivé d'Halifax à Douvres, a rencontré *l'Amiral Byron* le 24 Juin, près des Açores. Il a su que cet Amiral étoit à la poursuite de l'escadre du Comte d'Estaing.

Le 21, la même *escadre de Byron* avoit été rencontrée par un autre vaisseau de Trieste, par 47° d. latitude, 20 de longitude.

Les bruits qui s'étoient répandus que l'Amiral Byron croisoit à quelque distance d'*Oüessant*, pour soutenir au besoin l'escadre de Keppel, sont donc visiblement faux.

Voici de plus un rapport authentique du lieu où étoit le 19 Juin l'escadre de l'Amiral Byron, partie d'Angleterre le 9 Juin.

Le Capitaine Jean-Baptiste Heurtaux du Brigantin l'*Alcionne* du port de deux cent tonneaux de Fécamp, parti de Marseille le 18 Mai dernier avec un chargement de différentes marchandises destinées pour ce port où il est arrivé ce jour 4 Juillet 1778.

Rapporte que *le 19 Juin*, étant par les 46 dégrés 44 min. de latitude nord, & 19 deg.

12 min. de longitude méridien de Paris, il a eu connoiſſance d'*une eſcadre de treize vaiſſeaux de guerre & une frégate Angloiſe* : que cette derniere a été détachée pour lui donner chaſſe ; ce qu'elle a fait pendant quatre heures, & lui a tiré quatre coups de canons à boulets de diſtance en diſtance. Ladite frégate nommée la *Guadeloupe*, de 22 canons, avoit ſeule ſon pavillon dehors ; l'ayant joint, elle a envoyé un canot à ſon bord, avec trois Officiers & pluſieurs gens de l'équipage, où pendant que ces Officiers parcouroient ſes expéditions, leur monde fit ouvrir les écoutilles où ils viſiterent ſeulement. Le déclarant ajoute *qu'un des Officiers Anglois l'avoit beaucoup queſtionné ſur l'eſcadre de M. le Comte d'Eſtaing* ; qu'il leur avoit répondu n'en rien ſavoir, à quoi cet Officier répliqua, qu'il n'ignoroit pas que cette eſcadre alloit à la Nouvelle-Angleterre ; que la leur ayant à bord un Officier général, avoit ordre de la ſuivre, & dans le cas de rencontre de la combattre, même tous les vaiſſeaux ou frégates Françoiſes qu'ils trouveroient à la mer.

Fait au Havre le 4 Juillet 1778.

Signé, Jean-Baptiſte HEURTAUX.

Pour copie véritable.

MISTRAL.

Jugement porté par un Anglois sur la conduite de M. Belisat, Commandant de la Licorne.

Whitehal, Ev. Post., du 4 Juillet.

» Bien des gens ont blâmé le Capitaine de la *Licorne* de ce qu'il a tiré sur l'*América* avant d'amener son pavillon. Ce procédé a été présenté sous le point de vue le plus défavorable. Quelques personnes même ont poussé les choses jusqu'à dire que le Conseil Privé se proposoit de s'ériger en tribunal d'information pour examiner sa conduite. Si j'entreprends de dire quelques mots en faveur de cet Officier, j'espère qu'on n'en conclura pas que je sois ennemi de la cause pour laquelle nous sommes armés aujourd'hui. Je suis un de ceux qui désirent le plus une guerre avec la France, & l'occasion de la punir de sa perfidie ; mais la justice n'admet point de distinction d'Amis & d'ennemis, & la Nation Britannique a toujours eu pour principe de rendre justice même à ses ennemis déclarés.

Si le Commandant de la *Licorne* eût amené son pavillon avant de tirer, il seroit impossible de le justifier ; mais au moment qu'il a lâché sa bordée, il ne se regardoit pas comme prisonnier. Au contraire, il se croyoit tellement libre, qu'il disposoit sa voilure pour gagner le large. C'est certainement

ment ce qu'il étoit en droit de faire ; & comme depuis la Paix de Verſailles, toutes hoſtilités ont ceſſé entre l'Angleterre & la France, & qu'aucun acte public de notre part n'a déclaré que ce Traité n'exiſtoit plus, nous n'étions point du tout autoriſés à l'empêcher d'aller où bon lui ſembloit. Nous ne ſommes donc pas excuſables d'avoir tiré pour l'obliger de mettre en panne. Comme Sujet d'un Etat indépendant, ce Capitaine s'eſt cru inſulté par un pareil traitement ; & il ſe ſeroit regardé comme indigne de commander un vaiſſeau, s'il n'eût pas cherché à ſe venger de l'outrage fait au pavillon de ſon Souverain. Une demande ſignifiée par la bouche d'un canon ſonnoit trop mal à l'oreille d'un Officier François ; elle auroit eu probablement ſon effet, ſi l'Amiral Keppel l'eût fait inviter poliment de venir boire un coup avec lui à bord de la *Victory*. On ne pouvoit convenablement répondre à la ſommation d'un canon, que par la bouche d'autres canons. «

Signé, IMPARTIAL.

Réponſe au Banquier de Londres par ſon Correſpondant Américain.

» J'ai peine à me perſuader, ainſi que vous, que le Congrès ait nommé des Commiſſaires pour traiter avec ceux du Roi George III, avant même que ceux-ci fûſſent arrivés en

Amérique. Les gazettes qui ont annoncé cette nomination, ont copié celles qui se sont sous les yeux du Gouvernement Anglois, & qui sont remplies des plus atroces mensonges. «.

Voici mes observations sur l'article que vous m'avez envoyé. «

» Il n'y a jamais eu personne dans le Congrès du nom de *Philipp Ludwell Lée.* L'Américain qui portoit ce nom est mort il y a quelque tems : c'étoit un frere de M. Arthur Lée, Ministre Plénipotentiaire du Congrès à la Cour de France «.

» Cette fausseté vous fait voir que l'article en son entier ne mérite aucune croyance «.

» Je ne prétens point dire, cependant, que le Congrès ne nommera point des Commissaires pour recevoir ceux du Roi & du Parlement d'Angleterre, & pour leur demander quels sont leurs pouvoirs, & s'ils sont autorisés à faire la paix avec l'Amérique comme République Souveraine, & en reconnoissant son Traité avec la France. Certainement les Commissaires Anglois répondront *non* ; & il n'est pas moins sûr que la réplique des nôtres sera : — *Retournez donc chez vous, & si vous voulez revenir, que ce ne soit point sans avoir ces pouvoirs* ».

» Je viens de voir un papier Anglois où le nombre de nos prétendus Commissaires est borné à trois. Ces incertitudes font bien voir l'artifice déteſtable & mépriſable de ceux

qui répandent tous ces bruits. Eſt-il poſſible qu'une grande nation ſe ſoit abaiſſée juſqu'au point de chercher ſon ſalut dans le menſonge, & de ne pouvoir plus même dire la vérité ſans être ſoupçonnée de mentir«?

FIN.

TABLE
DES MATIERES.
Des Cahiers XXXI — XLIV.
Partie du Journal de 1776.
Formant le Tome VIII. des Affaires de l'Angleterre & de l'Amérique.

A

E

F

I

L

M

O

P

T



INDEX.

C

E

G

H

M

P

S

W

FIN.

AFFAIRES
DE
L'ANGLETERRE
ET DE
L'AMERIQUE.

TOME VIII.

FORMÉ de la partie du Journal de 1776, N°. XXXI. & XLIV, inclusivement.



A ANVERS.

Et se trouve à Paris,

Chez PISSOT, Libraire, Quai des Augustins.

1778.

LETTRE.

*D'un Banquier de Londres, à M.*** à Anvers.*

De Londres le 12 Juillet 1778.

JE ne répeterai point ici, Monſieur, tout ce que j'ai déja eu l'honneur de vous dire de l'importance des débats parlementaires de la derniere ſeſſion, & ſur-tout du moment où elle touchoit à ſa fin. Vous m'accorderez ſûrement aſſez de confiance pour lire ceux que je vous envoye aujourd'hui, qui avec d'autres que vous avez déja vûs, ont rempli la ſéance du 2 Juin. Vous les jugerez ſi intéreſſants, que même quand vous les auriez lus dans quelqu'autre feuille périodique, & que vous ſeriez certain de les avoir trouvés auſſi complets, je veux dire auſſi riches de choſes qu'ils me paroiſſent l'être ici, ce que juſques-là j'aurai peine à croire, vous me ſauriez encore bon gré de vous avoir engagé à en faire une ſeconde lecture. Pour moi, je ſuis réſolu à y revenir plus d'une fois, les regardant, tant les précédents que ces derniers, non ſeulement comme très-curieux, mais comme très-inſ-

tructifs sur le fonds de la Constitution Angloise, ainsi que sur l'esprit de son Gouvernement actuel & futur dans la personne des Ministres en place & dans celle de leurs adversaires qui comptent bien y être un jour.

Ce sont les débats du 2 Juin dans la Chambre des Pairs sur la motion du Duc de Bolton pour un ajournement préférablement à une prorogation. Je vous les ai promis par ma lettre du 25, dans laquelle je n'ai pas pû les insérer à cause de leur longueur. Vous avez eu, par mon canal, tous les autres, même ceux du jour suivant, qui fut celui de la clôture de la session.

CHAMBRE DES PAIRS.

Débats du 2 Juin sur la motion du Duc de Bolton.

Le Duc de *Bolton*, après un court préambule sur l'objet de sa motion, entra ainsi en matiere. » Les armemens de la France sont destinés contre nous; & le seul objet de cette Puissance n'est point, comme on voudroit nous le faire croire, de se tenir sur la *défensive*. C'est au moment même où nous dévrions mettre en activité toutes nos forces navales, que les Ministres nous apprennent que nous ne sommes pas en état de détacher même une petite escadre de onze vaisseaux de ligne pour défendre Gibraltar & pro-

téger notre commerce dans la Méditerranée, ou pour obſerver les (*a*) mouvemens de la flotte que commande le Comte d'Eſtaing «.

Ici le Duc de Bolton dévéloppa des connoiſſances particulieres dans la Marine, dont il parla en homme du métier. Il obſerva d'abord que l'adminiſtration s'étoit conduite bien différemment, & qu'elle avoit pris des précautions bien plus ſages dans les années 1743, 1745 & 1746, lorſque le Prétendant menaçoit l'Angleterre d'une invaſion.

Il fit voir quelle flotte avoit été raſſemblée & avec quel jugement on avoit diſpoſé la ligne de combat en 1743, lorſqu'une flotte Françoiſe entroit dans la Manche pour couvrir le débarquement des troupes qui devoient être envoyées de Dunkerque. » On prit, dit-il, les mêmes meſures en 1745 & en 1746, lorſque l'Amiral Vernon commandoit dans la Manche. Alors la ligne de combat étoit formée de maniere qu'il étoit impoſſible aux François de la franchir. Si par quelqu'accident ils eûſſent réuſſi à paſſer ſans être apperçus, toutes les côtes étoient garnies de frégates deſtinées à donner l'allarme au corps de la flotte. Au moyen de cette diſpoſition, l'ennemi ne pouvoit effec-

(*a*) Il faut ſe ſouvenir que le Lord Byron n'eſt parti de Plymouth que le 9 Juin, ſept jours après ces débats, qui ſont du 2.

tuer ſon débarquement ſans en venir à une action «.

» Qu'eſt-ce que notre ligne de combat aujourd'hui ? Rien. Nous n'avons point d'armée navale de la force de celle que la France & l'Eſpagne peuvent envoyer contre nous. Notre flotte ne conſiſte qu'en vingt-un vaiſſeaux de ligne ſous l'Amiral Keppel, & en onze autres commandés par l'Amiral Byron. Si vous détachez cette derniere eſcadre, votre ligne de combat ne ſera plus compoſée que de vingt-un vaiſſeaux de ligne (*a*). Or je ſoutiens que ces forces ne ſont nullement ſuffiſantes pour la protection de nos côtes. Si vous laiſſez ces deux eſcadres enſemble, alors toutes vos poſſeſſions ſeront à la merci de vos ennemis. Je ſuppoſe votre ligne de bataille plus complette; où ſont vos frégates? On dit qu'il vous en reſte trois : voilà donc tout ce que vous avez de frégates pour le double ſervice d'obſerver les mouvemens de vos ennemis & de garnir vos côtes «.

» En déſaprouvant la diſtribution de la flotte dans la Manche, je ſuis bien loin de vouloir étendre cette cenſure ſur le digne

(*a*) Les vingt-un vaiſſeaux ſortis le 12 Juin ſous l'Amiral Keppel, eurent à peine dépaſſé Plymouth, qu'il y en eût deux, le *Shrewſbvry*, de 74 canons, & le *Bienfaiſant*, de 64, qui furent obligés de ſe réfugier dans ce dernier Port, ne pouvant pas tenir la mer. Le premier mit auſſitôt à terre 94 hommes qui furent envoyés à l'hôpital.

& brave Officier qui en a le commandement : (l'Amiral Keppel) je ſais que ce grand-homme a les mains liées (*a*). Je ſuis convaincu qu'il n'agira point d'après ſes propres lumieres. Or comme notre marine a toujours été en déclinant faute d'être adminiſtrée par un Marin habile & intelligent, il eſt évident, ſelon moi, que nos forces maritimes ne pourront jamais être employées avec efficacité & ſuccès, que quand la direction & la diſtribution en ſeront laiſſées à des Officiers expérimentés. Il n'y a qu'un homme de mer qui ſoit propre à préſider au Bureau de l'Amirauté, ſur-tout dans un tems de criſe & de danger. C'eſt à des Officiers inſtruits par une pratique conſtante, & non par une vaine théorie, que la nation doit accorder ſa confiance. Dans les tems dont j'ai parlé l'adminiſtration de la Marine avoit des *Wager*, des *Norris*, des *Vernon* & des *Anſon* pour chefs ou pour conſeils. En eſt-il de même aujourd'hui ? Le Lord *Briſtol* préſent à cette aſſemblée, ou le brave Amiral Keppel qui a le commandement de la Manche, ont-ils été conſultés ? Non. La même ignorance, le même aveuglement ; la même incapacité, enfin tout ce qui pouvoit être un germe de mépriſe, & par la ſuite un principe d'humi-

(*a*) Cette aſſertion s'eſt vérifiée par toutes les incertitudes que M. Keppel a montrées dans ſes relations du combat des frégates, ainſi que par ſa rentrée dans le port après ce combat.

liation & de difgraces, s'eft trouvé englobé dans le fyftême adopté par l'adminiftration de notre marine «.

Le Duc *de Bolton* parla auffi de l'embargo qui venoit d'être mis fur tous les bâtimens. » Cette opération, dit-il, annonce que nous fommes menacés de quelqu'événement finiftre. Elle fournit de nouvelles raifons pour préférer un ajournement à une prorogation; cependant je ne faurois la défapprouver fi les Miniftres déclarent que ce n'étoit qu'un moyen de fe procurer plus promptement des Matelots pour garnir tous les vaiffeaux où il en manque encore beaucoup. Mais j'attends cet aveu de leur part, quelque peine qu'ils aient à le faire. Autrement je regarderai cet embargo comme un éveil donné à la nation pour la prévenir qu'elle eft menacée d'une invafion *très-prochaine.* Je demanderai alors s'il n'eft pas de la plus grande néceffité que le Parlement refte affemblé pour faire toutes les difpofitions que pourra requérir un événement auffi important «. Le Duc de Bolton fit donc fa motion portant en fubftance » que dans un moment où les dangers dont l'Angleterre eft menacée, demandent la préfence de toute l'autorité légiflative, & de la réunion de tout ce qu'il y a dans le royaume de citoyens éclairés & fages, Sa Majefté feroit fuppliée de différer la prorogation du Parlement, tant que ce moment critique ne feroit point paffé «.

Le Lord *Weymouth* répondit au Duc de

Bolton que la motion du Comte de Derby ayant été arrêtée par la question préalable (*a*), il devoit lui rester peu d'espérance de voir la sienne réussir. » Au surplus, ajouta-t-il, en supposant qu'il soit aussi nécessaire qu'on le prétend de prendre l'avis du Parlement, la clause insérée dans le Bill de la milice passé en 1776, obvie à cet inconvénient sans mettre les Membres du Parlement dans la nécessité désagréable de rester à Londres tout l'Été, non pour délibérer sur les affaires, mais uniquement pour attendre s'il se présentera quelques affaires du ressort du Parlement. La clause dont je veux parler, est celle qui autorise Sa Majesté à assembler le Parlement sous quinzaine dans les cas particuliers qui y sont mentionnés. Or s'il se présente quelque circonstance où il soit nécessaire de prendre l'avis du Parlement, la clause en question portant » qu'en cas de rebellion dans aucune partie des dépendances de l'empire Britannique, ou pendant la rebellion actuelle en Amérique, le Roi pourra convoquer le Parlement en indiquant l'assemblée à quinzaine «. Cette clause, dis-je, remplira en entier tous les effets d'un ajournement sans avoir aucun

[*a*] On a vû cette motion ci-dessus, elle avoit pour objet direct les causes de la détention de l'armée de Burgoyne en Amérique & secondairement celui d'obtenir que le Parlement ne fût point prorogé.

des inconvéniens que l'on peut raiſonnablement lui objecter «.

» Le Duc de *Richmond* a obſervé dans les derniers débats que les ordres de convention expirent ſuivant l'ancien ſtile à la fin des quarante jours, & que la clauſe nouvelle n'y ayant rien changé, par une révocation expreſſe, ladite clauſe ne peut avoir aucun effet. Mais je répondrai qu'il n'y avoit point de loi poſitive relativement au délai des quarante jours, & qu'il en exiſte une à préſent qui donne au Roi le pouvoir de convoquer le Parlement à quinzaine.

» On demande ſi l'embargo n'eſt pas l'annonce d'une invaſion très-prochaine. Je réponds que non. La ſituation actuelle des affaires exigeoit un nombre additionel de matelots; & cet embargo a été regardé comme le moyen le plus ſûr & le plus expéditif, s'agiſſant de pourvoir à différens ſervices & à des opérations navales très-étendues. Je ne puis point répondre des intentions futures de nos ennemis. Tout ce que je puis aſſurer pour le préſent, c'eſt que l'embargo n'a point pour objet l'appréhenſion d'une attaque ſoudaine & imprévue ſur aucune partie de nos côtes «.

Le Lord *Cambden* releva ce qui avoit été dit par le Lord Weymouth en parlant du Duc de Richmond, relativement aux ordres donnés pour quarante jours lorſque le Parlement eſt convoqué pour l'expédition des

affaires. » Le Vicomte Weymouth, dit-il, prétend qu'il y a une loi plus positive pour un cas que pour l'autre. Je ne connois que la loi du Parlement fondée sur la constitution, loi, permettez moi de le dire, qui est de l'essence même du Parlement, & plus obligatoire à tous égards qu'aucun acte postérieur de la législation. Je voudrois savoir si cette ancienne loi, pour convoquer le Parlement à quarante jours, est révoquée par la clause en question de l'acte de la milice? Tout ce que je puis voir dans la clause, c'est qu'il sera permis d'indiquer l'assemblée du Parlement à quinzaine. Aucun Lord osera-t-il soutenir que l'ancienne maniere d'assembler le Parlement, devroit être tout-à-coup anéantie par une clause d'un acte postérieur, & que les anciens droits du Parlement soient détruits par cette clause d'un acte qui n'a nullement pour objet la conservation de ces droits «?

Ce Lord ayant démontré l'illégalité de cette clause, & combien elle est inutile, puisque la motion actuelle remplissoit tous les objets auxquels la clause est destinée, il continua de jetter un coup d'œil rapide sur l'état de la nation. » Les événemens, dit-il, que l'on voit arriver journellement ont été prédits depuis long-tems aux Ministres. Les vues de la France nous ont été expliquées en détail; & on nous a fait remarquer dans ses intérêts la raison de ses desseins. On n'a point

ceſſé de répéter aux Miniſtres que la circonſtance la plus heureuſe qui pût arriver pour la France, étoit celle d'une méſintelligence entre la Grande-Bretagne & ſes Colonies Américaines : que ces démêlés produiroient une guerre civile qui améneroit une ſéparation ; & que l'inſtant même où la Grande-Bretagne perdroit un tiers de ſes domaines & ſe trouveroit épuiſée d'hommes & d'argent, ſeroit celui que la France choiſiroit pour tirer avantage de notre foibleſſe, & faire éprouver les effets de ſa vengeance à ce pays infortuné. Eh bien, y a-t-il eu un ſeul mot dans ces prophéties qui ne ſe ſoit réaliſé ? N'avons-nous pas vu les François, par les aſſurances les plus amicales en apparence, encourager nos Miniſtres à pourſuivre leurs plans de deſpotiſme & de ſoumiſſion indéfinie ? Auſſi-tôt que la Cour de Verſailles les a vus engagés dans le plan de ſoumettre les Colonies par la force des armes, projet auſſi impraticable qu'extravagant & contraire à la conſtitution ; n'a-t-elle pas donné des ſecours ſecrets à l'Amérique ? N'a-t-elle pas continué par ſes aſſurances amicales de nous encourager à envoyer en Amérique toutes nos forces de terre & de mer pour nous réduire ici à un état de dénuement abſolu ? Auſſi-tôt qu'elle a été aſſurée que nous étions pris dans tous les pieges qu'elle nous avoit tendus, n'a-t-elle pas ceſſé de ſe contraindre pour ſe lier ouvertement avec nos propres Sujets ? Actuellement

n'eſt-elle pas occupée de concert avec l'Eſpagne à méditer notre ruine « ?

Le Lord *Cambden* déplora qu'on eut actuellement pour l'Eſpagne cette crédulité fatale qui avoit cauſé toutes nos calamnités en nous faiſant ajouter foi aux aſſurances de la France. » L'Eſpagne, dit-il, eſt armée. Je ſais bien que les Miniſtres me répondront. Qu'importe? nous continuons à recevoir de la part de cette Puiſſance des aſſurances poſitives de la plus amicale neutralité. Mais ſi l'Eſpagne eſt ſincere, pourquoi arme-t-elle? Pourquoi ſes ports & ſes arſenaux ſont-ils pleins de vaiſſeaux de guerre prêts à mettre à la mer, ou que l'on prépare en toute diligence? Pour quelle raiſon y a-t-il actuellement vingt-trois vaiſſeaux de ligne dans la Baye de Cadix? Tous ces préparatifs, toutes ces grandes dépenſes n'ont-elles aucun objet? L'idée en eſt abſurde. Les faits parlent d'eux-mêmes & dépoſent contre toutes les aſſurances du contraire. Des armemens, des préparatifs par tout, ſont une déclaration tacite des ſentimens de l'Eſpagne. Il eſt inutile après cela de chercher ſi elle a contracté quelqu'engagement public ou particulier avec la France. Elle s'explique aſſez clairement par ſa conduite. C'eſt comme ſi elle diſoit, *auſſi-tôt que les hoſtilités ſeront commencées entre vous & la France ; nous nous joindrons à cette couronne.* Il ne faut que du ſens commun pour ſentir que tel eſt le vrai ſens de ſes diſcours, quelque détournés qu'ils

puiſſent être. Sans cela, pourquoi choiſir ce moment-ci de préférence pour faire des armemens plus conſidérables qu'elle n'en a encore faits depuis la derniere guerre ? — » Les Miniſtres, que l'on ne peut ſuppoſer, ignorer des vérités auſſi évidentes, auroient dû inſiſter ſur quelque choſe de plus poſitif que de ſimples aſſurances. Il étoit de leur devoir d'exiger que les Eſpagnols leurs donnaſſent des preuves au lieu de ſe contenter de vaines paroles. Ces preuves étoient la ceſſation totale de tous les armemens qui ſe faiſoient en Eſpagne ; & ſi cette Puiſſance refuſoit de les donner, nos Miniſtres devoient ſe faire juſtice en interceptant les galions. L'enlevement de ces tréſors, auroit été la juſte punition de la perfidie des Eſpagnols : nous nous ſerions procuré par là un garant de leur conduite future ; & s'ils euſſent toujours refuſé de nous prouver la réalité de leurs diſpoſitions pacifiques ; ces tréſors nous auroient mis en état de pourſuivre une guerre néceſſaire contre les efforts réunis de nos perfides & éternels ennemis. — On pourra m'objecter, j'en conviens, qu'attaquer ainſi en pleine paix une nation qui ne nous a point provoqués, c'eſt violer ouvertement le droit des gens. Mais il eſt aiſé de lever ces difficultés en accompagnant ce coup d'une déclaration de guerre. D'ailleurs le refus de déſarmer dans une circonſtance auſſi critique, peut bien être allégué comme une raiſon d'après laquelle

la

la juſtice, la ſaine politique & la néceſſité autoriſent ſuffiſamment à forcer un ennemi ſecret de déclarer des ſentimens qu'il ne cache que pour attendre une occaſion plus favorable & où il ſeroit mieux préparé ».

Après avoir fait la cenſure la plus vive de la conduite de l'Adminiſtration en général, le Lord Cambden attaqua particuliérement le Lord Sandwich, dont l'incapacité, les mépriſes & l'ignorance, lui parurent la ſeule cauſe de l'état déplorable de la Marine. » Bien loin, dit-il, d'avoir des forces navales ſuffiſantes pour attaquer nos ennemis, nous n'avons pas même aſſez de vaiſſeaux, pour défendre les côtes de la Grande-Bretagne, & protéger nos autres Poſſeſſions. L'Amérique eſt perdue dans toute la force du terme. Les Américains ſe ſont moqués de ce qu'il nous plaît d'appeller les bills conciliatoires. Il eſt trop vrai-ſemblable que notre armée & notre flotte d'Amérique vont être pareillement la proie de l'ennemi. Si le Comte d'Eſtaing eſt allé en Amérique, la flotte ſera obligée de ſe rendre ſans tirer un ſeul coup de canon. Quel ſera le ſort de l'armée de Howe, privée de ſes communications avec la mer ? Il faudra bien qu'elle ſe rende priſonniere. Par ce moyen, la France aura vu le ſuccès complet de ſon plan, qui étoit de nous encourager à envoyer en Amérique la majeure partie de nos forces,

pour les détruire plus aiſément après les avoir ainſi diviſées. «

» Dans l'état de criſe & de danger, où ſe trouvent l'Angleterre & toutes les parties de l'Empire Britannique, j'inſiſte fortement ſur la néceſſité d'adopter la motion. Je me fonde ſur ce que les Miniſtres ne méritent aucune confiance, parce qu'ils manquent de talens, d'activité & d'aſſiduité (*a*) à leurs devoirs, parce que leur ignorance n'eſt égalée que par leurs mauvais ſuccès, & parce que dans le cas d'une invaſion ou de quelque autre grande calamité, il faudroit prendre des meſures ſages & vigoureuſes, que l'on ne peut attendre que du Parlement. «

Le *Lord Chancelier* (Bathurſt) ſe leva pour répondre à la diſtinction établie par le Lord Cambden entre les *quarante jours* de délai que donnent les ordres de convocation, conformément au droit public du Royaume, & l'opération probable de la clauſe du ſtatut qui autoriſe la couronne à aſſembler le

---

[*a*] Milord Cambden les connoît à merveille. Lorſque la nouvelle du départ du Comte d'Eſtaing arriva, ils étoient tous à leurs campagnes. Ils y étoient pareillement à l'arrivée du Lieutenant Berkley dépêché par l'Amiral Keppel, avec ſes relations du combat des frégates. Cet Officier attendit quatre heures à l'Amirauté, où il n'y avoit perſonne à qui il pût remettre ſes dépêches, & enfin il ſe décida à prendre la poſte pour aller trouver Milord Sandwich à ſa maiſon de plaiſance de Sheppertown.

Parlement à quinzaine. » Je conviens, dit-il, que les formes de la conſtitution juſtifient les obſervations du Lord Cambden ; mais n'eſt-il pas des cas où il faut ſacrifier ces formes, quelque ſacrées qu'elles puiſſent être, à des intérêts plus preſſans ? Si pendant la prorogation, il ſe préſente quelqu'une de ces circonſtances imprévues qui, ſuivant la clauſe en queſtion, peuvent ſeules donner lieu à la convocation du Parlement à quinzaine, je ne crois pas qu'aucun des Membres qui auront conſeillé cette opération, ait à craindre qu'on la lui reproche comme criminelle ou illégale. «

Le *Lord Shelburne* aſſura que l'on devroit adopter la motion, ne fût-ce que pour faire voir aux Etrangers que la Nation avoit enfin ouvert les yeux ſur la ſituation dangereuſe où les Miniſtres l'avoient réduite. » Cette motion, dit-il, apprendra à toute l'Europe, que nos Peuples ſont unis, qu'ils ſont déterminés à défendre & à protéger la Couronne au péril de leur vie & de leur fortune, & à retirer leur confiance à des Miniſtres, dont l'ignorance & l'incapacité avoient encouragé nos ennemis, & leur avoient fourni les moyens de ſe rendre redoutables à la Grande-Bretagne. « Il parla enſuite de l'état où ſe trouve l'Angleterre, tant chez elle que dans ſes autres Poſſeſſions. » Il n'y a, dit-il, actuellement dans la Grande-Breta-

gne, que douze (*a*) bataillons d'infanterie réglée, qui, joints à la Cavalerie, ne sont pas plus de neuf mille hommes. Ces troupes, parmi lesquelles à la vérité je ne comprends pas les Gardes destinés seulement au service personnel du Roi, ne sont certainement pas suffisantes pour la défense du Royaume. En effet, quelqu'espoir qu'avec le tems on puisse fonder sur la Milice, il n'est pas croyable qu'en cas d'invasion, elle puisse tenir contre des Corps de vétérans nombreux & exercés: Dans de pareilles conjonctures, qu'avons-nous à faire? Car si nos forces navales ne sont pas en état de résister à celles des ennemis, nous verrons infailliblement débarquer chez nous une armée nombreuse d'Etrangers. Alors, la Cour sera obligée d'abandonner précipitamment Londres. Les Troupes dont je viens de parler, aidées d'une Milice nouvellement levée, & sans aucune espèce de discipline, ne pouvant jamais être en état de défendre en même tems la Capitale & le reste du Royaume, il faut donc se préparer à la perte de Londres. C'est déjà un sacrifice douloureux. Quant à

[*a*] Il est de fait qu'il n'y en a pas un seul en Ecosse; mais a observé assez plaisamment un Anglois qui n'aime point ce pays: il est à l'abri d'une invasion par sa misere: les François ne feroient pas la sottise de débarquer dans un pays où ils ne trouveroient point de subsistances.

l'Ecoſſe, on peut ſe repoſer ſur elle du ſoin de ſa défenſe. Je ne crois pas que ce ſoit par là que l'ennemi vienne nous attaquer. Suppoſons que pendant ce tems, il y ait des ſoulevemens, & que l'Irlande où les eſprits ſont déjà ſi aigris contre nous, acheve de ſe révolter, comment notre malheureuſe Nation pourra-t-elle réſiſter à un concours ſi effrayant de fléaux réunis pour conſommer ſa ruine?

A cette occaſion, le Lord Shelburne reprocha aux Miniſtres l'abſurdité de leur conduite, relativement à l'Irlande & aux Habitans de Lancaſtre, de Briſtol, de Liverpool, &c. conduite par laquelle ils ont donné au public le tableau achevé de leur caractere, en déſobligeant tous les partis, ſans faire l'avantage d'aucun d'eux. » J'ai averti de bonne heure les Miniſtres, pourſuivit-il, de ne point ſe donner la peine inutile de relâcher pendant quelque tems les entraves des Américains, pour les reſſerrer enſuite avec plus de force, & leur rappeller leurs ſouffrances. Quelqu'opération qu'on eût en vue, on auroit dû auparavant la conſidérer par le côté de l'utilité la plus générale & dans ſon rapport avec l'avantage de toute la Nation. Au contraire, l'Adminiſtration a déſobligé ſes meilleurs amis, les Habitans des *loyales* Villes de Mancheſter & de Liverpool; & à quelle fin? pour précipiter l'Irlande dans la rébellion. Sans avoir de correſpondance politique avec qui que ce

ſoit en Irlande, j'ai appris que ſes peuples avoient formé une aſſociation pour ceſſer d'acheter des marchandiſes de la Grande-Bretagne, au moins de celles qui ſont manufacturées à Mancheſter ou dans ſes environs. On s'attend à voir, au premier moment, la populace forcer les boutiques & les magaſins, pour ſaccager, brûler ou détruire toutes les marchandiſes du crû de la Grande-Bretagne, ou qui y ſont manufacturées.«

Après avoir ainſi expoſé le danger d'une invaſion, la foibleſſe de la Grande-Bretagne dépourvue de défenſeurs, la diſpoſition générale des peuples à la révolte, tant en Angleterre qu'en Irlande, par rapport à la ſtagnation du commerce & au manque d'ouvrage; après avoir cité à l'appui de ces aſſertions, ce qu'il avoit vu lui-même dans les Comtés de Wilt & de Glouceſter & dans la Ville même de *Briningham*, ſi célebre par ſa *loyauté* & par ſes *adreſſes*, où il ne ſe faiſoit preſque plus de commerce, il paſſa à l'examen de l'état où ſe trouvent les poſſeſſions angloiſes au dehors. »Il paroît, dit-il, qu'on ne veut plus s'occuper de leur défenſe, & qu'on leur a laiſſé le ſoin de ſe tirer d'affaire comme elles pourroient. Dans quel état eſt Gibraltar? Pourquoi, en ſuppoſant même tout les corps complets, la garniſon de cette Ville ne monte-t-elle pas à quatre mille hommes? Quoique deux Régimens & un train d'artillerie deſtinés pour cette place, ſoient

à Portſmouth depuis pluſieurs ſemaines, cependant ils n'ont point encore mis (*a*) à la voile. Ce qui rend cette négligence encore plus inexcuſable, c'eſt que je vois, par les papiers qui ſont ſur le bureau relativement à l'eſcadre de Toulon, que les Miniſtres ont ſu par une correſpondance exacte, réglée & très-bien ſuivie, les armemens qui ſe ſont faits dans ce port depuis le 3 Janvier juſqu'au 5 Mai. Malgré cela, on a attendu juſqu'à la derniere extrémité à prendre quelques meſures pour envoyer à un Poſte de cette importance des renforts qui ne ſont pas encore partis de Sainte-Hélene. «

Il expoſa enſuite la détreſſe & le danger des Iſles Angloiſes de l'Amérique, entierement dégarnies de défenſeurs, & la négligence criminelle dont les Miniſtres s'étoient rendus coupables, ſoit en n'envoyant point au Général Howe des forces ſuffiſantes pour le mettre en état de ſe maintenir à Philadelphie, ſi c'eſt l'intention du Gouvernement, ſoit en ne le rappellant point pour le faire paſſer aux parties de l'Amérique qui reſtent encore à l'Angleterre, pour y agir offenſivement ou défenſivement, ſelon que les circonſtances le requéreroient. » D'un autre côté, pourſuivit-il, ſi on croit l'Amérique diſpoſée à entrer en accommodement, & que l'on veuille donner quelque poids aux négo-

---

[*a*] Ils ſont partis le 13 Juin après l'Amiral Keppel.

ciations, ne faudroit-il pas transporter l'armée du Général Howe à Halifax, pour défendre la Nouvelle Ecosse, & appuyer le peu de troupes restées à Québec aux ordres du Général Carleton? Mais si l'on n'adoptoit aucun de ces plans, pourquoi ne pas envoyer d'ici des renforts pour défendre le Canada & la Nouvelle Ecosse? Car tant que nous conserverons ces Provinces, je ne regarderai jamais l'Amérique comme entierement perdue. Une union de commerce entre la Grande-Bretagne & les Etats-unis seroit extrêmement avantageuse aux deux Pays; & je ne doute pas que cette union n'eût été effectuée, si on se fût occupé à tems, & dès le commencement de l'année, des mesures convenables à cet effet. «

Le Lord Shelburne parla ensuite des Torys Américains. » On peut, dit il, les ranger sous trois classes: ceux qui agissent d'après leurs principes: ceux qui, obéissant à des suggestions, ou par des vues d'intérêt personnel, se sont associés comme amis du Gouvernement; & enfin les gens perdus de débauche & de dettes, que les motifs les plus bas & les plus détestables ont engagés à tromper, à séduire & à irriter le Gouvernement contre les Américains. «

» Je laisse ces deux dernieres especes de gens au sort qu'ils méritent, & je ne veux m'occuper que de ceux des Habitans de l'Amérique que leurs principes ont déterminés à

défendre les droits de la Grande-Bretagne. Ces hommes ſont ſans doute extrêmement à plaindre. Ils ſont à la merci de leurs ennemis & de leurs perſécuteurs: leurs biens ont été confiſqués : ils ont été punis par le banniſſement ou la priſon ; & leurs familles ont été expoſées à toutes les horreurs de la famine. Cependant ces infortunés ſont abandonnés à leur malheureux ſort. C'eſt un événement d'autant plus douloureux, que dans toute autre circonſtance ſemblable, en Amérique ou ailleurs, l'exemple de ces loyaux, braves Américains ſacrifiés par la perfidie britannique, empêchera tous ceux qui auroient les mêmes ſentimens, de mettre aucune confiance dans les promeſſes que la Grande-Bretagne pourroit leur faire de veiller à leur défenſe & à leur sûreté. «

Le Lord *Briſtol* condamna hautement la conduite du Bureau de l'Amirauté. » Le Lord Sandwich, dit-il, eſt comptable à la Chambre & à la Nation en général, de l'exécution des promeſſes récidivées, faites par lui *officialement*, que nous aurions en tout tems des forces navales ſupérieures à toutes celles que la France & l'Eſpagne pourroient aſſembler contre nous. Cependant il eſt convenu depuis peu, que, bien loin d'avoir cette ſupériorité, il n'étoit pas en état de détacher une petite eſcadre, pour obſerver le Comte d'Eſtaing, ou pour protéger un auſſi brave Amiral que le Lord Howe, même

quand la flotte Françoiſe ſeroit deſtinée pour l'Amérique : or c'eſt ce qui n'eſt plus douteux, d'après une lettre que j'ai reçue aujourd'hui, & par laquelle on m'informe que l'Eſcadre Françoiſe étoit le 18 Mai à quatre-vingt lieues à l'oueſt de Gibraltar. Je ſais pareillement que l'Eſcadre de Breſt, compoſée de vingt trois (*a*) vaiſſeaux de ligne, étoit en rade ſur une ſeule ancre, & que probablement elle a déjà appareillé, d'autant que l'Amiral n'attendoit plus que ſes inſtructions. «

» Comparez cette ſituation avec celle de notre flotte. Nous n'avons pas été en état, je ne dis pas ſeulement de faire des détachemens, mais même de mettre à la mer. Le vaiſſeau de l'Amiral n'étoit pas prêt le 29 Mai ; & je ſais par une lettre de Portſmouth, qu'il ne s'eſt mis en rade à Sainte-Hélene que le 31. Aujourd'hui 2 Juin, il n'a pas encore mis à la voile (*b*). C'eſt une circonſtance très-allarmante, & qui mérite l'examen le plus ſérieux, qu'après avoir répandu des ſommes immenſes d'argent avec tant de

---

[*a*] Ce Lord aura été bien ſurpris lorſqu'il aura appris par les rapports des Officiers de la *Licorne*, de la *Pallas* & du *Coureur*, que le nombre des vaiſſeaux de ligne ſortis de Breſt étoit de 32.

[*b*] Le 6 Juin l'Amiral Keppel avoit mis ſignal pour ſortir ; mais il fut obligé de le retirer, apprenant qu'il y avoit encore des vaiſſeaux qui n'avoient pas toutes leurs proviſions. Il a attendu ſix jours de plus.

profusion, depuis sept ans, pour le service de la marine, dépenses augmentées encore depuis deux ans qu'elle a été mise sur le pied de l'établissement de guerre, nous ne soyons pas en état de mettre en mer plus de quarante-neuf vaisseaux de ligne, tandis qu'en 1771, époque à laquelle le Comte de Sandwich fut mis à la tête du Bureau de l'Amirauté, nous n'avions pas moins de cent trente-neuf (*a*) vaisseaux de force, & de trois cent quatre-vingt-deux vaisseaux de guerre, y compris les frégates, les sloops, les bombardes, les alléges, &c.«

» Je ne puis m'empêcher d'insister pour l'ajournement. Un ordre de quatorze jours est un tems trop long à attendre pour assembler le Parlement; car je suis certain qu'il ne faut pas plus de quatorze jours pour effectuer une invasion. — Si les trois flottes de Cadix, de Toulon & de Brest se réunissoient, nous ne pourrions jamais avoir une flotte aussi considérable à leur opposer. Je ne doute point qu'avec des forces à peu près égales, le brave Amiral Keppel ne donne à nos ennemis des preuves de la supériorité de courage

[*a*] Il est vrai que ce nombre pouvoit y être, mais il a été averé que les deux tiers de ces vaisseaux étoient pourris. Lorsqu'à la fin de 1770 il en sortit quatre ou cinq pour la Méditerranée dans un moment très-urgent, ils ne purent pas gagner la haute mer & rentrerent pour être condamnés & déchirés.

& d'habileté des Matelots Britanniques ; mais *à l'impossible nul n'est tenu.* «

Le Lord Gower se leva pour défendre l'Administration. » Des malheurs, dit-il, ne prouvent ni prévarication ni incapacité. Lorsque nous avons commencé la guerre d'Amérique, tout sembloit nous promettre qu'elle seroit heureuse. Si le succès n'a pas répondu à l'attente des Ministres, est-il juste de leur en imputer le blâme, s'il est vrai qu'ils ont montré la plus grande capacité dans l'emploi de tous les moyens qui étoient en leur pouvoir? « — Je m'oppose à la motion, parce qu'il seroit impossible sous un ajournement d'avoir une Chambrée complette. Dans le cas même où l'on auroit à traiter d'affaires d'une grande importance, je crois que pour donner une sanction convenable aux mesures arrêtées, il faudroit rassembler le plus grand nombre, non-seulement des Membres des deux Chambres, mais encore des Membres constituans de chaque Chambre. Or, c'est ce qui ne pourroit point avoir lieu dans le cas d'un ajournement ; il est aisé de s'en convaincre, en comptant les suffrages dans les dernieres séances de la Chambre des Communes. Au lieu de trois ou quatre cents Membres, il s'en est à peine trouvé cent. «

» Je conviens que les circonstances sont très-critiques & très-allarmantes. Le seul moyen d'éviter les malheurs annoncés dans le cours des débats, seroit de rétablir l'union

parmi nous. Ce ſont nos diviſions qui ont provoqué les entrepriſes de nos ennemis. Si l'on veut ſincérement conjurer l'orage dont nous ſommes de plus en plus menacés, il faut que chacun immole ſes reſſentimens particuliers à l'intérêt général, & que tous ſe réuniſſent pour une ſi belle cauſe.

Le Duc de *Richmond* prit enſuite la parole. » Il eſt vrai que les Chambres ſont bien déſertes; mais j'attribue cette ſolitude à une toute autre raiſon que celle qu'apporte le Lord Gower. Le fait eſt que les amis du Gouvernement commencent à lui retirer leur appui. Ils connoiſſent tous les maux que les Miniſtres ont attirés ſur la Nation; & quoiqu'ils ne veuillent pas les heurter de front, ils prennent le parti de s'abſenter, ou de ſe retirer de la Chambre avant qu'on en vienne aux voix, afin de ne pas donner une ſanction publique à des meſures qu'ils déſapprouvent hautement. Le Lord Gower recommande l'unanimité; mais comment lui eſt-il poſſible d'attendre de l'unanimité, tandis que les opérations projettées par les Miniſtres & dans leſquelles ils perſiſtent, tendent directement à la ruine de l'Etat, & l'ont ébranlé juſques dans ſes fondemens?

Le Lord Gower s'excuſe, ainſi que ſes collegues les Miniſtres, en diſant qu'ils ont fait leur devoir de leur mieux. Mais je ne crois pas que cela ſuffiſe pour juſtifier leur conduite. Leur caractère miniſtériel les rend

refponfables envers le Souverain & la Nation de l'avis que les uns ouvrent, & des opérations que les autres recommandent. Il n'y a pas de jour, il n'y a pas de moment, où on ne leur faffe voir les malheureux effets de leur conduite: les informations qu'on leur donne, les prédictions qu'on leur fait, ne font point vagues relativement à l'iffue principale; ces avis, ces prédictions fe vérifient à chacune de leurs opérations, dans le progrès de notre guerre civile. Une répétition des mêmes avis, une opiniâtreté pour la continuation du même fyftême, & une réfolution conftante à agir, quoiqu'une expérience journalière apporte fans ceffe de nouvelles preuves de leurs erreurs & de leurs bévues, ne laiffent lieu à aucune juftification. En perfiftant, & voulant toujours aller en avant, ils fe font rendus refponfables de toutes les fuites envers la Nation. Le Lord Gower, en parlant de convoquer le Parlement à quinzaine, a oublié quelques circonftances qu'il eft très-néceffaire de favoir, c'eft qu'il n'a point fait mention de ceux qui devoient l'affembler, il ne nous a point dit que les perfonnes par l'avis defquelles le Parlement dans un moment de détreffe & de calamité publique pourroit être convoqué, font les Miniftres eux-mêmes, feuls auteurs de ces calamités. Eft-il probable, eft-il à préfumer que des gens qui ont tant de reproches à fe faire, vouluffent fe perdre eux-

mêmes, en convoquant un Parlement, dont la premiere résolution seroit de leur faire sauter la tête. Une telle supposition est absurde. Lorsque les Ministres ont fait espérer cette convocation, pour le cas du besoin, ce n'a été que pour gagner du tems, pour éluder ou reculer le jour où ils doivent recevoir le châtiment public de leur mauvaise conduite. Il est bien plus naturel & bien plus probable de croire qu'ils feront tout ce qui dépendra d'eux, pour prolonger leur existence ministérielle, & pour reculer l'enquête & la punition qui certainement auroient lieu, si le Parlement s'assembloit extraordinairement. La Nation demanderoit, d'une voix unanime, que justice fût faite des auteurs de la ruine du Royaume. Il est à croire que le Parlement procéderoit de concert avec elle, & dans une circonstance de cette nature, il y auroit du danger de résister à la voix d'un peuple offensé & désespéré. «

Le même Duc fit ensuite un tableau de la conduite des Ministres relativement aux affaires de la Nation comparées à l'attention qu'ils donnent à leurs intérêts personnels. Puis il continua ainsi. » Pendant que l'Amérique nous échappe, pendant que nous abandonnons nos possessions, que nous sommes menacés d'une invasion qui peut décider de l'existence de l'Angleterre comme Nation libre, nos Ministres ne s'occupent

qu'à se procurer des titres, à s'assurer des retraites. Où se porte toute l'attention de deux grands Ministres ? (Le Lord North & le Lord Germaine) A leurs propres intérêts. Ils ont laissé voguer le vaisseau de l'Etat au gré des vents : ils l'ont exposé à la rapacité de deux puissans Ennemis ; & pendant ce tems-là, leur unique affaire a été de se disputer la place de Gardien (*a*) des cinq Ports, qui vaut plus de cinq mille livres st. par an. «

» Pour nous garantir d'une invasion, mon avis est qu'il faut examiner sur les côtes de la mer le lieu où il est le plus probable que l'Ennemi auroit dessein de débarquer : que l'on doit établir des postes, & prendre des positions ; qu'il est nécessaire de donner des ordres pour faire retirer les bestiaux, pour éloigner ou détruire le fourrage, &c. afin d'empêcher l'Ennemi qui seroit débarqué de pénétrer dans le pays. Au moyen de ces précautions, on le mettra dans l'impossibilité de tirer des vivres d'ailleurs que de ses vaisseaux, manière de faire la guerre absolument impraticable. Mais je n'ai pas encore entendu dire qu'on ait pris aucune mesure pour cet objet. S'il y en a eu de prises, je serois bien aise d'en être informé par le Lord (*b*)

[*a*] Le Lord Germaine y avoit quelques droits ; son pere, le Duc de Dorset, l'ayant possédée.

[*b*] Général en chef de l'armée de terre.

Amherst

Amherst, que je suppose avoir été consulté pour ce qui regarde les affaires militaires. « Le Duc de Richmond parla encore sur d'autres objets de la même importance, & il se déclara pour l'ajournement.

Après ce Seigneur, ce fut le Lord *Sandwich*, qui parla en ces termes : » Le Duc de Bolton s'est beaucoup étendu sur l'allarme qu'il suppose que l'embargo mis sur nos vaisseaux a occasionnée. Cela me paroît bien extraordinaire. Ces jours derniers, ce même Duc demandoit un embargo. *Pourquoi*, disoit-il, *ne pas se procurer des hommes à tout événement ? Pourquoi ne pas arrêter tous les vaisseaux, & même jusqu'au dernier mousse de chaque vaisseau, pour ne les relâcher qu'après que les nôtres seroient complets ?* Cependant il se plaint aujourd'hui de ce que cette opération a répandu une allarme générale ; & de ce qu'elle fait croire que nous sommes menacés d'une invasion prochaine. Le Duc de Bolton, & le Comte de Bristol, soutiennent que j'ai avancé que nous n'étions pas en état de détacher quelques vaisseaux de nos escadres. Jamais un pareil aveu n'est sorti de ma bouche. Il est vrai que dans un débat précédent, j'ai demandé au Duc de Richmond, s'il nous conseilleroit de faire ce détachement, & que j'ai ajouté que ce seroit une affaire très délicate.

Mais voilà tout ce qui s'est passé à cette occasion, & je demande à la Chambre, si, en

parlant ainſi, j'ai avancé que nous n'étions pas en état de détacher. Le Comte de Briſtol ſoutient que le *Victory*, vaiſſeau de l'Amiral, ne peut être prêt à appareiller avant le 5 de ce mois (*a*), & que c'eſt ce qui eſt cauſe que l'eſcadre aux ordres de l'Amiral Keppel n'eſt pas encore en rade. Le Comte de Briſtol eſt très-mal informé. La flotte eſt en rade; car j'ai reçu aujourd'hui une lettre de l'Amiral, dans laquelle il m'annonce qu'il étoit hier ſur une ſeule ancre, & qu'il comptoit partir à la premiere marée; & pour plus grande preuve que d'un moment à l'autre il peut être parti, j'ajouterai qu'il me prie de ne lui plus adreſſer de lettres à Portſmouth. «

» Le Comte de Briſtol prétend que l'Amiral Keppel a les mains liées. Il eſt tout auſſi mal informé ſur ce point que ſur tous les autres. Je puis lui certifier que les mains de cet Amiral ne ſont point liées; & lorſque le tems ſera venu où je pourrai ſans riſque montrer les pouvoirs dont il eſt revêtu, je ferai voir à la Chambre qu'ils ſont très amples & très-complets. Le Duc de Bolton m'accuſe d'avoir dit qu'il étoit impoſſible à un vaiſſeau de gouverner contre le vent en ſortant du canal. Je nie d'avoir rien dit de ſemblable; tout

[*a*] Le Comte de Briſtol pouvoit avoir raiſon; car il eſt de fait que l'Amiral Keppel ne mit ſignal pour appareiller que le 6 Juin, & que juſques-là il ne l'avoit point mis.

ce que j'ai dit, c'eſt qu'il eſt bien plus difficile à une flotte qu'à un ſeul vaiſſeau de gouverner contre le vent, & j'en ai rapporté pour exemple l'eſcadre du Chevalier John Norris, dont les vaiſſeaux ſe heurtant les uns contre les autres, furent plus de ſix ſemaines à aller de Sainte-Hélene à Torbay, ce qui ne fait gueres plus que la moitié du chemin de Sainte Hélene à Plymouth. La raiſon en eſt toute ſimple; l'eſcadre étant obligée d'attendre le moins bon voilier, & les vaiſſeaux devant ſe tenir à fort peu de diſtance l'un de l'autre, il ne leur eſt pas aiſé d'aller de conſerve dans le canal, lorſque le vent eſt contraire. «

» Quelle que ſoit l'opinion du Duc de Bolton & du Comte de Briſtol, ſur la néceſſité d'avoir à la tête du Département de la Marine un homme de cette profeſſion, je ne crois pas que cela doive avoir lieu pour moi. Je ſuis sûr de connoître mon devoir comme Miniſtre, tout auſſi bien que les gens de mer l'entendent pour leur métier; & quoique je ne me vante point d'être un grand homme de mer, je me flatte d'en ſavoir aſſez pour remplir la place de premier Lord de l'Amirauté, ſans leur aſſiſtance. «

Le Lord Briſtol repliqua vivement au Lord Sandwich, & il lui reprocha d'employer toute l'adreſſe machiavéliſte pour déguiſer les choſes ſur leſquelles il ne pouvoit pas répondre. Il pourſuivit ainſi: » Comme le Comte de

Sandwich s'eſt rendu ſouvent coupable de diſſimulation, & qu'il eſt accoutumé à interpréter ſes premieres expreſſions dans un ſens tout contraire à ce que naturellement & réellement elles paroiſſent ſignifier, je demande à la Chambre la permiſſion de citer quelques exemples de ce que j'avance, & de les prendre dans le débat actuel. D'abord le Comte de Sandwich a nié d'avoir dit que nous ne pouvions pas détacher. Il prétend avoir dit ſeulement que c'étoit un point *délicat* à déterminer; & pourtant il n'a point (*a*) détaché. Il eſt donc clair que ſon opinion étoit que nous ne pouvions pas détacher avec ſûreté. «

» Il n'eſt pas étonnant que le Comte de Sandwich contrediſe une information qui prouveroit contre lui. Il s'eſt ſervi poſitivement des mêmes expreſſions pour contredire les aſſertions du Lord Chatham, parce que c'étoit l'unique moyen qui lui reſtât pour ſe juſtifier. L'aſſertion qu'il a contredite, eſt que l'Amiral Keppel n'eſt point parti: que le *Victory*, vaiſſeau que monte cet Amiral, n'eſt point prêt; & qu'il ne pouvoit pas être en rade à Sainte-Hélene plutôt que le vendredi 5. Pour répondre à ce déni de ſa part, & confondre l'aſſurance avec laquelle il ſoutient que la flotte eſt partie hier (premier

[*a*] Il faut ſe ſouvenir que l'eſcadre détachée, je veux dire celle de Byron, n'eſt partie que le 9 Juin, & que ces débats ſont du 2.

Juin), je me contenterai de dire qu'on vient de recevoir l'avis certain que l'escadre aux ordres de l'Amiral Keppel n'avoit point encore appareillé ce matin à cinq heures. La même manie pour présenter faussement les choses, se remarque dans ce qu'il suppose que j'ai dit que l'Amiral avoit les mains liées. Le fait est que j'ai manifesté seulement le désir que j'avois que l'Amiral eût le commandement absolu de l'escadre. «

» Pour répondre au doute du Lord Sandwich, relativement à l'état de la marine, au moment que ce Comte fut nommé premier Lord de l'Amirauté, je me souviens qu'au mois de Mai de la même année je fus appellé à une assemblée de l'Amirauté, & qu'à l'occasion des affaires courantes du Bureau je reçus un état par lequel il étoit vérifié qu'il y avoit alors 139 vaisseaux de ligne, dont 81 prêts pour le service, & le reste sur les chantiers, en réparation ou sur le point d'être achetés des constructeurs. J'ai dit qu'après avoir siégé au Bureau de l'Amirauté pendant quelques années, j'étois persuadé & convaincu par ma propre expérience qu'il n'y avoit qu'un homme du métier qui fût capable d'y présider.

Le Lord *Sandwich* répliqua ainsi: » l'état que le Lord Bristol donne de notre marine en 1771, n'est pas juste. Beaucoup de vaisseaux qu'on disoit propres au service étoient alors pourris. Quoique ces vaisseaux

fussent neufs ils avoient été construits de bois verd ; quelques autres ont été déchirés ou vendus comme ne pouvant plus servir. Le même Lord s'est également trompé, sur l'état actuel de la marine. Quoiqu'il ait dit qu'il y avoit 49 vaisseaux de ligne prêts à mettre à la mer, il ne s'ensuit pas que ce soit là tout. Nous avons encore (*a*) neuf vaisseaux de ligne occupés pour un service éloigné, auxquels on doit ajouter dix autres en commission, mais qui ne sont pas équipés. S'il ne nous manquoit que des vaisseaux, il y en auroit assez de prêts à appareiller ; mais ce sont les hommes qui manquent & non pas les vaisseaux. Si nous avions des hommes il y a d'autres vaisseaux qu'on pourroit mettre tout de suite en commission, ce qui porteroit le nombre des vaisseaux de ligne dans le Royaume à 64. Le Lord Bristol assure que nous avions 139 vaisseaux de ligne en 1771 ; mais je puis lui apprendre qu'en aucun tems de la derniere guerre nous n'avons jamais eu plus de 97 vaisseaux de force en commission. En un mot, si le Lord Bristol peut fournir à l'Amirauté le seul article dont elle ait besoin, c'est-à-dire, un nombre de matelots suffisans pour les vaisseaux prêts à appareiller ou qui vont l'être bientôt, je réponds qu'en très-peu de tems nous

---

[*a*] Ce sont les six ou sept qui forment l'escadre

aurons la flotte la plus formidable & la plus respectable qui ait jamais paru sur les mers.

Le Duc de *Bolton* répondit à ce que le Comte Sandwich avoit avancé au sujet du Chevalier John Norris, dont la flotte avoit été si longtems à lutter contre les vents à Torbay. » Je soutiens, dit-il, ensuite qu'il est possible de manœuvrer contre le vent. Autrement, pourquoi l'Amiral Keppel l'auroit-il entrepris; ou pourquoi le Lord Sandwich présume-t-il que cet Amiral ait appareillé, lui qui doit savoir que le vent étoit entiérement contraire hier & qu'il l'est de même aujourd'hui ; au surplus je ne prétends pas disputer à ce Lord la palme du pilotage ; mais je ne pense pas moins que dans son caractere officiel, il doit quelque reconnoissance au Lord Bristol & à moi-même? C'est nous qui lui avons conseillé de recourir de nouveau à la presse : c'est nous qui l'avons informé que le même vent qui a porté le *Victory* des dunes à Portsmouth, & l'Amiral Barrington de Portsmouth à Plymouth, y auroit amené pareillement l'escadre de l'Amiral Parker; c'est nous enfin qui l'avons mis à portée de deviner que ce même vent donneroit à la flotte de l'Amiral Keppel le moyen de suivre les autres. La vérité est néanmoins, que vu l'ignorance profonde du Lord Sand-

---

du Lord Howe en Amérique, & deux autres tant dans la Méditerranée que dans l'Inde au 2 Juin.

wich, il étoit assez indifférent qu'il fût instruit de cette circonstance. Ses vaisseaux, ses munitions &c. rien n'étoit prêt; & c'est là apparemment ce qu'il a entendu par la contrariété du vent.

Le Duc de *Richmond* termina le débat en ces termes. » Sans me permettre toutes les observations que pourroit me fournir le discours prononcé aujourd'hui par le Lord Sandwich, je me contenterai de remarquer qu'il s'y est mis en contradiction avec lui-même relativement au Comte de Bristol. Dans les débats sur le Bill de Quebec au mois de Mai 1775, il a élevé jusqu'aux nues les talens du Comte de Bristol & les services particuliers qu'il lui rendoit au bureau de l'Amirauté. Aujourd'hui, non-seulement, il lui refuse toute espece de talens, soit pour diriger les affaires, soit même pour donner des conseils salutaires à ceux qui les dirigent, mais encore il s'efforce de le représenter comme un homme qui n'a pas même la moindre idée des connoissances de son métier ».

Des clameurs qui partoient de tous les coins de la Chambre, s'étant réunies pour demander qu'on allât aux voix, la motion fut rejettée à la pluralité de quarante contre vingt-deux.

LE PARLEMENT n'étant plus assemblé Monsieur, c'est dans les écrits anoymes dont fourmillent les papiers publics que nous de-

vons chercher à demêler les ſentimens & les inſinuations des chefs de parti qui ont ſignalé dans les débats des deux Chambres leur patriotiſme ou leur animoſité. Je crois reconnoître dans celui que vous allez lire, le ſyſtême de feu Lord Chatham adopté par Milord *Shelburne* ; & il me paroît contenir des vues politiques ſi intéreſſantes dans les circonſtances actuelles, que je n'héſite point à vous l'offrir comme un des morceaux les plus dignes d'exercer vos ſpéculations.

Danger d'une paix avec la France dans les circonſtances actuelles.

» Le Congrès, dit-on, doit déclarer dans ſa réponſe à nos Commiſſaires, qu'il n'écoutera aucunes propoſitions d'accommodement, à moins que préalablement nous n'ayons reconnu l'indépendance de l'Amérique, & *que la France ne ſoit compriſe dans le traité.* Les Américains ne veulent donc point que nous entrions en guerre avec la France. Quelle en peut-être la raiſon ? C'eſt *parce qu'ils ſont ſûrs qu'en fourniſſant à nos Miniſtres un prétexte pour éviter une telle guerre, ils les engageront à reconnoître leur indépendance.* Ceci démontre à quel point les Américains connoiſſent le caractere de notre gouvernement actuel. Ils ſavent qu'il *n'y a point de prix* que nos Miniſtres ne payaſſent bien volontiers *pour garder leurs places.* Ainſi je parierois ma

têre contre six deniers qu'avant peu l'Amérique sera reconnue indépendante *puisqu'une paix avec la France doit être le prix de cette indépendance* «.

» Cependant, quoique je desire & que j'aie toujours desiré ardemment une réconciliation avec l'Amérique, j'espere que la nation aura assez de vigueur & de fermeté pour ne pas souffrir que le ministere achete la paix avec nos anciens Sujets par une opération que suivoit nécessairement *une guerre malheureuse avec la France.* Comprendre la France dans le traité avec l'Amérique, ce seroit cimenter l'union de ces deux Puissances *par une paix* aussi fortement qu'elle pourroit l'être *par notre ruine complette.* Or, si l'Amérique, pour être reconnue indépendante, ne veut point faire une paix *séparée*; au nom de Dieu, ne lui abandonnons point *d'un trait de plume tout ce que l'épée pourroit nous enlever.* Une fois la France & l'Amérique comprises comme alliées dans un traité de paix avec nous, les Américains regarderont leurs intérêts & ceux de la France comme inséparables. Ce sera un lien qui les unira pour toujours. Prenons plutôt le parti de retirer nos armées de l'Amérique pour tourner toutes nos forces contre la France; alors il n'y a point de doute que nous ne ruinions sa marine. Lorsque Keppel aura pris & détruit une certaine quantité de vaisseaux François, & qu'il aura mis la France hors d'état de secourir l'Amé-

rique, celle-ci méprisera une alliée que la nature ne lui a point donnée ; & elle acceptera avec reconnoissance l'alliance de son amie naturelle. *Voilà le seul moyen qui nous reste aujourd'hui pour regagner l'Amérique* «.

» Mais nous ne sommes déja que trop surchargés de taxes : (répondront peut être les partisans du ministere) une guerre avec la France en occasionnera nécessairement de nouvelles. Nous n'avons point d'argent «. Tels ont été les indignes motifs qu'on a fait valoir pour nous forcer à la paix infâme de 1762. Mais si cette guerre eût été continuée jusqu'à présent, nos taxes seroient-elles aujourd'hui moins onéreuses ? Notre dette seroit-elle moins considérable ? Non. *Nous aurions arraché l'épée des mains de nos ennemis*, & les millions, que depuis nous avons prodigués pour *corrompre* les partisans de l'administration, & pour mettre les Ministres en état de ruiner la nation, *auroient plus que suffi pour tenir la France à nos pieds* «.

» Nous venons de dépenser un argent énorme pour lever des hommes & équiper des escadres qui, si on leur *permet d'agir* humilieront bientôt la France. Admettons même pour un moment la supposition la plus favorable : si aujourd'hui nous ne sommes pas en état de nous mesurer avec elle, je suis sûr que notre perspective sera encore plus affreuse, & que nous aurons moins de succès à espérer, *lorsqu'une paix aura affermi les*

Ministres actuels dans leurs places, lorsqu'ils se verront à portée de dépenser de nouveaux millions pour la corruption, & que nos vaisseaux désarmés seront pourris dans nos ports, tandis que la marine de la France deviendra chaque jour plus nombreuse & plus puissante. *C'est la force même de la marine de France qui exige absolument que nous fassions au plutôt la guerre.* Nous devons attaquer la France sans délai, ne fût-ce qu'*à cause du nombre & de la force de ses vaisseaux* «.

» Quel avantage avons-nous retiré de la derniere paix ? Aucun : & c'est pour cela qu'il nous faut la guerre. Quatorze années de paix ont procuré à la France les moyens *d'avoir, en* 1778, *une marine égale ou peut-être supérieure à la nôtre ; elle qui en* 1762 *n'avoit pas une escadre qui osât mettre en mer.* N'est-ce pas là une preuve *que la paix ajoute à sa force ce qu'elle enleve à la nôtre.* N'est-ce pas notre intérêt de chercher le combat *tandis que la balance peut encore être égale*, plutôt que de l'éviter, ne fût-ce que pour un moment, puisque *chaque année que cette guerre sera différée mettra le poids des forces du côté de la France & le vuide du nôtre.* Il n'y a donc rien qui puisse empêcher une guerre immédiate avec la France. Si l'Amérique ne peut être désunie de la France par la *négociation*, faisons tous nos efforts pour les désunir par les armes, & n'ayons pas la lâcheté d'abandonner, en *faisant la paix*, tant d'avantages

ineſtimables dont la perte, après tout, ne ſeroit que l'effet de la guerre la plus malheureuſe «.

Signé ARATUS.

» *P. S.* Si nos Miniſtres ne prenoient pas dans ce moment-ci des tempéramens avec la France, cette Puiſſance n'auroit pas enduré ſi patiemment la priſe de ſes frégates. Nous ne ſommes que trop autoriſés à ſuſpecter une adminiſtration qui a montré tant de négligence & d'indifférence pour les intérêts & pour l'honneur de la nation. Cette adminiſtration n'a-t-elle pas prétendu en 1771 qu'elle avoit forcé les Eſpagnols à déſavouer la conduite de leur Gouverneur *Bucareli*, qui avoit ordonné qu'on s'emparât des Iſles Falkland. Pour jouer la farce juſqu'au bout, le port Egmont ne nous fut-il pas reſtitué dans les formes ? Il n'a fallu cependant que quelques années pour découvrir la ſupercherie & pour prouver que l'Eſpagne n'avoit *déſavoué* & *reſtitué*, que ſous une promeſſe formelle de la part de nos Miniſtres, que *lorſque tout ſeroit appaiſé & l'affaire oubliée, les Iſles ſeroient facilement abandonnées.* Tous nos gens n'en ſont-ils pas revenus depuis quelque tems ? *Le port Egmont eſt-il en ce moment-ci en notre poſſeſſion ? Nos Miniſtres ſavent bien que non.* Qu'il eſt honteux pour nous de garder de pareils Miniſtres ! L'honneur & les intérêts de la nation peuvent-ils être en ſureté entre

les mains de gens capables d'agir avec tant de duplicité «?

A CÔTÉ de cette diatribe Angloiſe contre la France, je ne connois point d'écrit qui puiſſe figurer d'une maniere plus intéreſſante qu'un diſcours adreſſé par un Américain à ſes compatiotes, depuis que la nouvelle de la ſignature des traités eſt arrivée en Amérique. Ce morceau paſſe pour avoir été compoſé par le Docteur Cooper, cé digne Paſteur d'une des principales Congrégations de Boſton, le premier qui ait fait monter vers le ciel les vœux de l'Egliſe Américaine pour la conſervation des jours précieux de Louis XVI, & la proſpérité de ſon regne & de ſes Sujets.

Aux Peuples de l'Amérique.

» Si on ſe donne la peine de comparer le diſcours du Lord North en Parlement, & les deux Bills pour rétablir la tranquilité en Amérique, avec la conduite de la Grande-Bretagne à notre égard, on eſt forcé d'imaginer que cette Puiſſance a cherché à faire une inſulte publique au bon ſens humain en général. L'objet du diſcours & des Bills eſt de faire la paix avec nous aux mêmes conditions que nous avions offertes pour empêcher le commencement des hoſtilités. En conſéquence il a été nommé des

Commiſſaires avec pouvoir de déclarer une ceſſation d'hoſtilités & de la révoquer. Ils ſont autoriſés à ſuſpendre *l'acte de reſtriction* en partie ou en totalité, *pendant un tems limité* ainſi que tous les autres actes paſſés depuis le 10 Février 1763. Ces actes étoient ceux ſur leſquels portoient nos griefs avant que la guerre fût commencée. Il y eſt pareillement queſtion de référer à la Grande-Bretagne la nomination des Officiers, que précédemment elle avoit coutume de nommer «.

» Conſidérons actuellement combien les circonſtances ſont changées depuis le moment où nous avons fait ces propoſitions. Alors nous n'avions ni Gouvernement, ni hommes, ni fonds publics, ni munitions de guerre. Malgré tous ces déſavantages, nous avons fait heureuſement la premiere campagne. A la fin de cette campagne, la comparaiſon que firent tous les peuples de l'Amérique, des diſpoſitions & des forces des deux Partis, les porta à ordonner à leurs Délégués au Congrès de déclarer qu'ils ne vouloient plus s'en tenir à ces conditions. En conſéquence fut publiée la Déclaration d'Indépendance, par laquelle nous avons contracté l'engagement le plus ſolemnel d'effectuer une ſéparation abſolue entre les Etats-unis & la Grande Bretagne. Pour ſoutenir cette Déclaration, nous avons continué la guerre pendant deux autres campagnes; & malgré le ſang & les tréſors qu'elles nous ont

couté, nos ressources en hommes & en argent sont infiniment supérieures à ce qu'elles étoient au commencement de la guerre. Le Gouvernement de l'Amérique est aujourd'hui plein de vigueur : l'administration de la justice y est réguliere & impartiale. Toutes les richesses de la Grande-Bretagne viennent se concentrer dans nos Ports. L'ordre regne dans nos finances. Les Troupes de l'ennemi montant à soixante mille hommes n'ont pu résister aux efforts de notre courage ; & une de ses armées a été contrainte de nous rendre les armes. La sagesse de nos conseils & la valeur de nos troupes nous ont mérité l'admiration de l'Europe. La France a déjà reconnu notre indépendance & notre souveraineté avec elle ; & un traité d'alliance vient d'être signé par nos Plénipotentiaires respectifs. «

» C'est dans un pareil moment, que la Grande-Bretagne a l'insolence de déclarer que, *si nous revenons sur nos pas, elle promet de n'exercer son droit de taxation qu'en ce qui peut être relatif aux réglemens du commerce.* Mais est-ce que dans la situation brillante où sont actuellement leurs affaires, les Etats d'Amérique n'ont pas les moyens de protéger leur commerce ? Ou pense-t-on qu'ils manquent de la sagesse nécessaire pour le régler convenablement ? Ah, mes amis, ne souffrez point que même les ames les moins élevées ; portent de vous un jugement si avilissant après toutes les grandes choses que vous avez faites.

Milord

Mylord North propose dans son discours que les Américains levent des contributions *volontaires* au lieu de taxes, & si nous nous y refusons, le Roi nous *retirera sa protection*. Mais les deux partis étoient déjà d'accord sur ce point. Le Parlement n'a-t-il pas dévoué nos propriétés à un pillage général, sans aucune distinction de personnes? Étoit-il un acte qui pût nous mettre plus efficacement hors de la protection du Roi? C'est d'après cet acte que nous avons déclaré que nous ne voulions plus de sa protection. «

» Il y est dit aussi que les Commissaires *concourront* pour beaucoup au succès des opérations militaires. Comment cela peut-il être, sinon en retardant les nôtres, sous le faux prétexte d'un traité, jusqu'à ce que les forces britanniques soient prêtes à agir? Cette circonstance doit suffire pour nous convaincre que les propositions de l'Angleterre ne sont qu'un artifice pour nous tromper. «

» Est-ce à nous à recevoir des conditions d'un ennemi que nous avons défait? Abandonnerons nous les avantages réels que nous avons gagnés, pour obtenir une *protection* précaire dont nous ne voulons aucunement, & après que nous nous en sommes expliqués à la face de l'univers? Non, jamais les patrons de la liberté & les protecteurs de la vertu ne se rétracteront sur un point aussi essentiel à leur honneur. Nous avons déjà

souffert les plus grands maux de la guerre ; nous avons vu nos Villes brulées, & nos côtes ravagées. Sera-ce après avoir surmonté toutes ces difficultés, que nous aurons la bassesse d'accepter des conditions dictées par un peuple qui est à la veille d'implorer notre protection ? «

» Nous avons reçu des marques singulieres de la faveur de la Providence. Nous sommes actuellement plus en état de continuer la guerre, que nous ne l'étions il y a trois ans. La valeur de nos prises excede le montant de nos dettes publiques. Avec du courage & de la vigueur, il ne tient qu'à nous d'assurer pour jamais l'indépendance de l'Amérique. Il ne s'agit donc plus que de renforcer nos armées, & de bien faire notre devoir. Tout le monde convient que le Général Washington l'emporte par ses *talens militaires* sur les Généraux ennemis. Répondons à son zèle par nos efforts, & nous aurons bientôt purgé notre Pays de tous les mercenaires qui l'infestent. C'est alors & non plutôt que nous traiterons avec l'ennemi. » Nous sommes déterminés à vivre libres, ou à cesser de vivre. « Telles sont les propres expressions du Congrès. C'est donc à nous à dicter les conditions de la paix, conformément à cette ancienne maxime républicaine ; » de ne jamais traiter de paix qu'après la victoire ! «

» Qu'il ne soit point dit que les Etats d'Amérique, après avoir soutenu une guerre san-

glante & dispendieuse, après avoir défait leurs ennemis, après avoir pris le rang qui leur convenoit parmi les Puissances de la Terre, & après avoir fait tous les actes qui appartiennent à la souveraineté, ont eu la bassesse de renoncer à l'indépendance, & de reprendre les fers d'une soumission servile. «

» S'il vous falloit encore d'autres raisons, je vous prierois de considérer qu'en soutenant notre indépendance, nous jouirons d'un commerce libre avec toutes les Nations, & que l'Amérique deviendra le centre des richesses de l'univers, comme l'a été jusqu'ici la Grande-Bretagne. L'étendue immense de nos côtes doit rendre notre navigation plus considérable que celle d'aucune autre Puissance. La variété de notre climat & par conséquent de nos productions, jointe à nos forces maritimes, nous assure un commerce très-considérable. Enfin, l'immensité de notre territoire nous rendra la plus grande puissance du monde entier. Alors notre commerce ne sera sujet à aucuns droits qu'à ceux qui tendront à l'avantage de l'Amérique; & nos forces nous mettront à l'abri d'une invasion. La résistance ne nous expose à aucun danger; & nous avons tout à craindre de la soumission. «

» La nature nous a placés à une si grande distance des autres Puissances, qu'il est impossible que nos relations respectives nous engagent dans aucune guerre, & si, par

malheur, cet événement arrivoit, il y a tout lieu de préſumer que nous ferions triompher le parti que nous embraſſerions. Si nous nous ſoumettons, nos deſtinées ſeront toujours ſubordonnés à l'intérêt de la Grande-Bretagne. Nous ſerons obligés d'avoir la guerre, ſoit que nous en ayons envie ou non; & nous pourrons même être cédés à une autre Nation, ſi la Grande-Bretagne le juge à propos. «

» Voilà les calamités qu'il ne tient qu'à nous de prévenir. Il s'agit de déployer tous nos efforts, tandis qu'il en eſt tems, pour nous aſſurer d'une paix inaltérable, & de tous les avantages du commerce. Ce n'eſt point ſur les propoſitions de paix que nous devons délibérer, mais ſur les moyens de chaſſer de notre continent les armées d'une nation qui nous a fait des outrages impardonnables. «

» Que chacun de vous reliſe la déclaration d'indépendance, & qu'il la compare avec la conduite de la Grande-Bretagne: vous verrez ſi tous les articles de cette déclaration ne ſont pas amplement juſtifiés. «

» Nous avons donc pour refuſer les propoſitions actuelles, toutes les mêmes raiſons que nous avions alors, & beaucoup d'autres ſurvenues depuis. La Grande-Bretagne marche à grands pas vers ſa ruine. Elle touche déjà au terme de ſa carriere. Les États ne peuvent, ſans ſe déshonorer, faire de paix

avec elle, s'ils n'en dictent eux-mêmes les conditions. «

» Nous avons cet avantage, que les efforts de la Grande-Bretagne ne sont que les convulsions d'une Nation expirante, au lieu que ceux de l'Amérique sont en quelque sorte l'essai des forces d'un peuple dans sa virilité. Prions le Dieu des armées de nous continuer sa protection, & de nous bénir dans nos travaux pour la défense de notre Pays. Jusqu'à présent le succès a passé nos espérances. Il me semble entendre la voix de ce Dieu puissant nous répondre : » Sortez du sein de cette Ville, ô mon peuple, afin que vous ne partagiez point les châtimens qui lui sont réservés; car ses crimes ont monté jusqu'au ciel, & Dieu a toujours présents ses iniquités. »

Signé, MARCUS BRUTUS.

CETTE derniere piece vous fait voir, Monsieur, dans quelles dispositions le Général *Howe* a laissé les Américains, à son départ de Philadelphie le 24 Mai, pour revenir en Europe. Elles ne ressemblent gueres à l'idée qu'il s'en étoit faite, lorsqu'en 1775 il accepta le commandement de l'armée que le gouvernement destinoit à réduire l'Amérique. Il croyoit marcher à une conquête assurée : suivant lui la multitude n'attendoit que son arrivée pour venir se ranger sous

ses drapeaux : il ne voyoit qu'une poignée d'insurgents à soumettre, & il ne craignoit point de faire dépendre de l'événement sa propre réputation. Quelle différence aujourd'hui dans le jugement qu'il porte de ces mêmes Américains. Il quitte son armée pour venir rendre témoignage à la vertu guerriere des Américains & appuyer leurs prétentions à l'indépendance. Il vient pour démontrer au gouvernement l'impossibilité de les réduire, impossibilité prévue par les gens éclairés dès le commencement de la contestation. C'est bien le lieu de dire *quantum mutatus ab ille* ! Ce singulier changement dans sa façon de penser, vous rappellera les prédictions faites au Lord *Howe* son frere par le Docteur Franklin, dans sa réponse datée de Philadelphie le 20 Juillet 1776, & vous leur assimilirez celles que le Général avoit reçues lui-même, plus d'un an auparavant de la part d'un de ses constituans dans ville de Nottingham qu'il représente à la Chambre des Communes. Ce morceau devient très-intéressant par les circonstances.

Copie d'une lettre écrite le 10 Février 1775, au Général Howe, Député au Parlement pour la ville de Nottingham par le sieur Kirk, Marchand de cette ville.

MONSIEUR,

» Je ne puis vous donner une idée du

mécontentement & de la ſurpriſe que témoigne ici le plus grand nombre de vos conſtituans ſur ce que vous avez accepté le commandement de l'expédition contre nos freres d'Amérique «.

» L'opinion que j'avois de votre probité en général, m'a engagé à voter pour vous lors de la derniere élection, quoique, dans certaines occurrences vous euſſiez agi d'une maniere contraire à mes ſentimens. J'ai pris la liberté de m'en expliquer avec vous, & de vous faire les queſtions ſuivantes, ſavoir « ;

» S'il ne vous paroiſſoit pas que toutes nos armées ſeroient inſuffiſantes pour effectuer la réduction de l'Amérique «.

» Si vous ne trouviez pas que les Miniſtres avoient pouſſé les choſes trop loin « ?

» Si vous ne refuſeriez pas le commandement des troupes en Amérique dans le cas où l'on vous y nommeroit « ?

» Et ſi vous ne voteriez pas pour la révocation des quatre actes du Parlement qu'aujourd'hui vous allez faire exécuter de vive force.

Je me trompe fort (& votre conſcience doit vous dire que je ne me trompe pas) ou vous avez répondu affirmativement à chacune de ces queſtions. Et moi, dans l'unique vue d'affermir votre crédit en cette ville, j'ai communiqué vos réponſes à vos Conſtituans qui étoient dans la même incertitude que moi, relativement au choix qu'ils alloient faire de vous pour les repréſenter au Parle-

ment. Ces éclairciſſemens ont effacé en grande partie les impreſſions défavorables que l'on avoit conçues contre vous & dont vous paroiſſiez vous même vivement affecté «.

» Quelle eſt notre ſurpriſe aujourd'hui d'apprendre que le Général Howe ſe prépare à s'embarquer pour l'Amérique avec le deſſein d'y faire mettre ces mêmes actes en exécution. Jugez, ſi vous le pouvez, de la confuſion dont cet événement couvre vos amis en cette ville. La raiſon la plus ſenſible qu'ils puiſſent donner de votre conduite, c'eſt que le Roi vous a mandé pour vous charger de ce commandement, & qu'il ne vous étoit gueres poſſible de le refuſer. Mais pour moi je ne crains point de vous dire que vous vous ſeriez comporté comme un Grand-Homme, ſi vous euſſiez refuſé de prendre les armes contre l'Amérique. Pluſieurs motifs auroient dû vous engager à ce refus, quand ce ne ſeroit que parce que votre frere eſt mort dans ce pays, & que les Américains ont marqué leur gratitude à votre nom & à votre famille, en élevant un monument à cet Officier qui a verſé ſon ſang pour la cauſe de la liberté. Votre frere étoit un brave homme : il a oſé réſiſter aux volontés de la Cour, lorſque ſon jugement l'inſtruiſoit que cette oppoſition étoit juſte ; & cependant cet homme étoit comme vous un Soldat «.

» Nos eſprits ont été exaltés dans le tems de l'élection par la mention de ce nom honoré

ſur un papier que vous vous rappellez peut-être ; & j'oſe vous parler de cette circonſtance dans l'eſpoir que vous imiterez l'exemple d'un frere ſi aimable, ſi déſintéreſſé & ſi reſpecté. Je crois qu'il n'y a perſonne, même parmi vos ennemis, qui oſât imputer votre refus à un défaut de courage ; au contraire il ne ſerviroit qu'à faire briller votre courage avec plus d'éclat «.

» Si malgré mes conſeils vous vous determiniez à partir, je ne ferai point comme beaucoup d'autres des vœux pour que cette entrepriſe vous perde; mais j'avoue que je ne puis ſouhaiter qu'elle réuſſiſſe «.

» Tels ſont, Monſieur, les ſentimens d'un grand nombre de vos Conſtituans ainſi que de «.

Votre obéiſſant ſerviteur.

Samuel KIRK.

Réponſe du Général Howe à M. Kirk, en date de Londres le 21 Février 1775.

MONSIEUR,

» J'ai reçu votre lettre du 10, elle m'a cauſé d'autant plus de chagrin que je m'étois flaté d'avoir détruit toutes vos préventions contre moi, lorſque je me trouvai avec vous dans le tems de l'élection. La haine & la malignité de ceux qui ont été mes adverſaires me cauſent le plus grand étonnement, ſi,

comme vous le dites, ils vont jusqu'à former des vœux pour que je me perde en Amérique «.

» Je n'ai point demandé ce commandement. J'ai reçu des ordres auxquels je ne pouvois me refuser sans m'exposer au reproche odieux de *reculer* lorsqu'il *s'agit de* servir mon pays dans sa détresse. On pense tout autrement ici relativement à mon expédition ; & bien loin d'être insulté dans Londres à ce sujet, comme vous me faites entendre que je le serois à Nottingham, j'ai reçu les complimens les plus sinceres de la part des personnes même qui n'approuvent pas les mesures de l'administration. Tous les sentimens particuliers doivent disparoître devant le grand intérêt du service public, sur-tout dans des circonstances aussi délicates que celles où sont actuellement nos affaires «.

» Quelqu'opprobre que l'on veuille jetter sur mon nom à Nottingham, j'ose dire que c'est le seul endroit où j'aie à craindre une pareille injustice. Je vous conjure en particulier de suspendre votre jugement sur cette affaire *jusqu'à ce que l'événement ait prouvé que je suis indigne de votre estime* «.

» Un mot sur l'Amérique. Vous vous trompez beaucoup si vous croyez qu'il n'y a pas dans ce pays un grand nombre de Sujets fideles à leur Souverain & qui aiment sincérement la paix. Je pourrois même assu-

rer que les Infurgens font *en très-petit nombre* en comparaifon de toute la Nation «.

» Il y a certainement en Amérique des gens qui ne veulent point être taxés par la Grande-Bretagne ; mais ces mêmes gens ne veulent point non plus fe fouftraire à la fuprématie de la Métropole. J'efpere qu'après avoir obtenu le redreffement de leurs griefs, ceux - ci feront les premiers à rentrer fous l'obeiffance due aux loix «.

» Quant au petit nombre de ceux que l'on m'a dit defirer la fciffion d'avec la Métropole, je préfume que, lorfqu'ils fe verront abandonnés par la parti modéré, la crainte des châtimens les aura bientôt fait rentrer dans leur devoir «.

» Pour ce qui regarde le commerce, le feul moyen d'établir fur une bafe folide celui de l'Angleterre avec l'Amérique, eft de faire refpecter les loix. Sans cette fermeté il eft impoffible que le gouvernement de la Métropole parvienne à cet état de vigueur, fi indifpenfablement néceffaire à la profpérité de cet Empire «.

Je fuis Monfieur, &c.

WILLIAM HOWE.

Infames procédés de PATRIK TONYN, *Gouverneur de la Floride envers fes prifonniers.*

Il m'eft parvenu, Monfieur, des copies de

deux lettres écrites au Miniſtre de la Marine de France par des Sujets du Roi, qui ont eſſuyé les plus dures vexations de la part du Gouverneur pour le Roi d'Angleterre dans la ville de Saint-Auguſtin.

Je ne me diſſimule point que leurs juſtes plaintes ne peuvent point manquer d'exciter vivement l'animoſité de leurs compatriotes, & qu'il ſeroit bien mieux de porter les hommes à s'aimer qu'à ſe haïr & à ſe faire du mal; mais d'un autre côté la crainte de voir leur nom flétri par le jugement de tout l'Univers, peut mettre un frein aux diſpoſitions brutales & féroces de certains Commandans, & adoucir la condition des malheureux qu'un ſort juſte ou injuſte fait tomber entre leurs mains. Pourquoi la conduite lâche & barbare du Gouverneur de la Floride Orientale envers les compagnons de M. le Chevalier de Bonvouloir & ceux de M. le Chevalier de Brétigny, ne ſeroit-elle pas dénoncée à toute l'Europe, s'il mérite d'être auſſi déteſté & mépriſé de tous les gens honnêtes pour ſes lâchetés privées, qu'il ſera ſans doute applaudi de ſa Cour pour avoir fait perdre trois cents Matelots au Roi de France? Pourquoi les Ecrivains publics n'en feroient-ils pas un exemple, afin que tous ceux que les armes rendent les arbitres du ſort de leurs ſemblables apprennent à ſe reſpecter dans l'uſage qu'ils font de leur autorité?

Le tribunal de l'honneur n'eſt point le

même que celui des Rois. George III ne songera point à punir *Patrick Tonyn*, Lieutenant-Colonel & Gouverneur de la Floride Orientale, pour avoir indignement trompé & volé des François ses prisonniers, & pour avoir offert leurs têtes à prix aux Sauvages. Mais tout ce qu'il y a d'Irlandois sur la face du globe renieront *Patrick Tonyn* pour leur compatriote; mais tous les Officiers honorés d'un commandement comme *Patrik Tonyn*, & ceux qui peuvent l'être un jour, diront que c'est un *misérable* dont ils ont les sentimens en horreur. En pareille occasion, ils craindront qu'on ne leur rappelle l'arrêt qu'ils auront eux-mêmes prononcé; l'honnêteté générale y gagnera sans que l'intérêt des Souverains puisse y rien perdre.

N°. I. *Copie d'une lettre de M. Achard, Chevalier de Bonvouloir, à M. de Sartine.*

Du Port au Prince le 10 Avril 1778.

Monseigneur.

» J'ai l'honneur de vous représenter qu'étant parti au mois de Janvier dernier du Port au Prince sur le Navire la *Rosiere d'Artois*, de Nantes, chargé de denrées de l'Amérique, expédié pour France, nous avons été escortés jusqu'au débouquement par la frégate du Roi la *Renommée*. Quelques jours après qu'elle nous eût quittés, nous avons reçu un

coup de vent très-violent qui, après nous avoir fort maltraités & nous avoir fait une voie d'eau, nous a forcés, vû notre peu de vivres & notre mauvais état à relâcher dans le premier port pous nous y radouber & ensuite faire voile pour l'Europe. Après un procès-verbal de notre situation, signé de tout l'équipage, le Capitaine s'est décidé à faire route pour Charles-Town. Environ vingt-quatre heures après nous avons vu trois bâtimens au vent à nous, dont un nous a tiré un coup de canon & a arboré pavillon Anglois. Nous l'avons attendu. Un instant après il a amené le pavillon Anglois & hissé celui Insurgent. Il nous a demandé d'où nous venions & où nous allions : à quoi nous avons répondu que nous venions du Port au Prince : que nos expéditions étoient pour Nantes, mais que le mauvais tems nous avoit si fort maltraités que nous allions relâcher à Charles-Town. Il a alors amené pavillon Insurgent & rehissé celui Royaliste. Le second Capitaine est venu à notre bord & a emmené notre Capitaine à son bord, où le Capitaine nous a dit que puisque nous avions besoin de relâcher, il devoit nous être égal d'aller dans un port ou dans un autre : que nous allions le suivre à Saint Augustin dans la Floride : qu'il nous feroit donner un sauf conduit, & qu'après que nous serions radoubés, nous continuerions notre route. Nous nous sommes fiés à sa parole, & nous

l'avons ſuivi quatorze jours *ſans avoir de gardes à bord.*

» Dès que nous fumes arrivés à Saint Auguſtin, il nous fit mouiller ſous ſa volée ; & trois jours après, ſans écouter nos raiſons, on nous a enlevés de notre bord. *Le Capitaine s'eſt emparé d'une lettre à votre adreſſe, Monſeigneur ; il l'a décachetée :* on nous a mis à terre ſans nous donner de vivres : on nous a fait eſſuyer les plus affreux traitemens. *Les Sauvages avoient cent vingt livres par chaque chevelure qu'ils faiſoient ſur les François qui ſortoient de la ville :* on nous a gardés deux mois & demi : après cela on nous a renvoyés au Port au Prince ſur une mauvaiſe barque avec de mauvais vivres, à peine ſuffiſans pour la moitié de la traverſée «.

» Voilà, Monſeigneur, une foible eſquiſſe des maux que cette orgueilleuſe nation m'a fait ſouffrir. J'oſe eſpérer que ma ſituation vous touchera, vous, Monſeigneur, qui vous attendriſſez ſur le ſort des malheureux. «

Je ſuis avec le plus profond reſpect,

Monſeigneur,

Votre, &c.

Signé, ACHARD, Chevalier de Bonvouloir.

N°. II. *Copie d'une lettre de M. le Chevalier de Brétigny à M. de Sartine, Saint-Augustin Floride de l'Est* 14 *Mars* 1778.

MONSEIGNEUR,

» Je crois devoir vous rendre compte, & de la position singuliere dans laquelle je me trouve, & d'une foule de choses qui intéressent l'honneur du pavillon François, celui de la Nation en général, le service du Roi & le commerce «.

» J'étois Exempt des Suisses de la Garde du Corps de Monsieur : le desir de me faire connoître, *l'envie d'apprendre mon métier*, & peut-être l'envie encore de faire ma fortune militaire plus rapidement, tout cela m'a engagé de passer au service des Américains. L'assurance que j'avois d'y commander un corps de Chasseurs m'a séduit. J'ai, pour exécuter mon plan, fretté un vaisseau : j'ai engagé douze braves officiers que j'ai conduits à mes dépens : enfin, j'ai acheté des armes, des uniformes & toutes les choses nécessaires pour équiper le régiment que je devois commander. Je suis arrivé heureusement dans la Caroline du Sud. Cette Province qui avoit accepté mes services fit armer un petit bâtiment pour me transporter en Virginie, y former mon régiment, & joindre de-là l'armée du Général Washington «.

» Voilà, Monseigneur, la confession naïve de

de mes projets & de ma miſſion ; en voici l'iſſue. Deux frégates Angloiſes nous ont pourſuivis, pris & mis à fond de cale. Nous avons été conduits dans cette ville où nous avons pour toute nourriture trois onces de lard ſalé & dix onces de biſcuit par jour. Quatre cents François pris ſur les côtes Américaines atteſteront l'inhumanité & la barbarie des traitemens que nous eſſuyons ici. Au reſte, Monſeigneur, *nous nous reſſouvenons tous que nous ſommes Officiers François ;* & nous oppoſons à la dureté de nos ennemis une fermeté qui les étonne peut-être, mais qui ne les rend ni plus humains, ni plus généreux «.

» Depuis quatre mois que je ſuis priſonnier, j'ai été le témoin de vingt actes de vexations inſultans pour la nation & abſolument préjudiciables au ſervice du Roi, & ſur-tout à celui de la Marine en particulier. Je crois, Monſeigneur, devoir vous en inſtruire & vous aſſurer que je n'avancerai rien que je ne ſois en état de prouver & de certifier ſur ma vie «.

» J'ai vu, Monſeigneur, ſoixante Matelots François conduits dans une Iſle deſerte, enfermés dans une tour, oubliés pendant quatre jours ſans recevoir la plus légere nourriture. On leur ſignifia que s'ils ne s'engageoient pas ou dans les régimens qui ſont ici en garniſon, ou ſur les frégates, on les laiſ-

feroit périr de faim. Ils réfifterent d'abord ; mais la menace fut fuivie d'une prompte exécution ; & ces malheureux, pour éviter une mort affreufe, ont paffé fous les drapeaux Anglois. Je les ai vus figner en pleurant leur engagement, me prendre à témoin de la violence qu'on leur faifoit, me conjurer d'accepter leurs proteftations ; mais j'étois prifonnier & malheureux comme eux : je n'ai pu que gémir de la tyrannie barbare & déteftable qu'on exerçoit fur ces infortunés contre le droit des gens. Cette fcene affreufe s'eft répétée dix fois ; & je puis attefter que dans Saint-Auguftin feulement, la France a perdu au moins deux cents cinquante Matelots. Ces vexations continuelles enleveront en peu de tems une foule de Marins au commerce ; & perfonne ne fait mieux que vous, Monfeigneur, combien cette efpece d'hommes eft précieufe au commerce & à la marine du Roi «.

» On ne peut regarder les bâtimens qui vont fur les côtes Américaines que comme Contrebandiers : alors la confifcation eft la feule peine que le Miniftere Anglois puiffe infliger aux Capitaines qui hazardent ce genre de commerce. Cependant on ne peut rien ajouter aux outrages, aux infultes, aux mauvais traitemens dont les Anglois accablent les prifonniers qu'ils font. On refufe des vivres aux Matelots, & à leurs Officiers les

moyens de repaſſer ou en France ou dans nos Iſles. Toutes leurs actions ſont marquées au coin du mépris, de la haine & de la proſcription. Enfin, Monſeigneur, le nom François eſt preſque actuellement un titre humiliant. Juſqu'aux paſſagers qui ne ſont ni Officiers ni Commerçans, éprouvent les traitemens les plus durs. *Les Officiers du Roi*, eux-mêmes, donnent à leurs Matelots l'exemple du *vol* & du brigandage. Des paſſagers avoient des épées & des couteaux de chaſſe qui leur plaiſoient : ils ont propoſé de les acheter au prix le plus bas : ces paſſagers l'ont refuſé : alors on les en a dépouillés. Un Officier priſonnier avec moi a une bague fort belle : le Gouverneur la deſire, lui propoſe une ſomme qui eſt acceptée : cet Officier en demande le payement ; *le Gouverneur à la baſſeſſe de le lui refuſer ; & indigné de l'audace de ce gentilhomme, il le fait reſſerrer dans une priſon plus étroite* «.

» Voilà, Monſeigneur, voilà le narré très-précis, & ſur-tout très-fidele des vexations odieuſes qu'éprouvent les François dans cette partie de l'Amérique. Il vous parviendra ſans doute des plaintes des malheureux qui ont été opprimés. Je joins ma voix à la leur, non pas pour moi, mais pour quelques Officiers dignes d'un meilleur ſort & dont l'âge & les ſervices ſemblent mériter un traitement moins rigoureux. Quant à moi, je me ſens

la force de ſupporter avec courage tous les maux dont me menace la politique Angloiſe «.

Je ſuis avec reſpect,

Monſeigneur,

Votre &c.

Signé le Chevalier DE BRETIGNEY.

CE GOUVENEUR de Saint-Auguſtin & les Officiers Anglois ſes dignes camarades, trouveroient, Monſieur, un rigide Cenſeur dans l'Auteur de l'écrit que vous allez lire, qui gourmande un certain parti, même pour les injures verbales qu'il ſe permet contre la Nation Françoiſe. Que penſeroit donc ce Spéculateur des vexations & des rapines exercées à la Floride contre d'honnêtes Officiers qui n'ont commis d'autre faute que d'aimer exceſſivement leur métier, & de ſe livrer à une impulſion belliqueuſe qui, de tout tems a été le caractere diſtinctif de leur Nation ? Liſez encore cet écrit, Monſieur, vous le trouverez intéreſſant autant par l'équité & la générosité qui y reſpirent, que par la vérité du tableau de la ſituation actuelle de l'Angleterre. Vous ne ſerez plus ſurpris d'avoir vu l'Amiral Keppel rentrer dans les ports, après avoir été inſulter la France juſques dans ſes eaux, ni de la peine qu'il a eue à en ſortir une ſeconde fois, ni enfin de la dangereuſe irréſolution qui le retient

peut être encore ſur les Sorlingues où échoua en 1707 l'Amiral Anglois Shovel avec une partie de ſa flotte.

Obſervations ſur la poſition actuelle de l'Angleterre.

» Il n'y a peut-être jamais eu une époque auſſi critique & auſſi importante que celle-ci. L'indépendance Britannique ne tient plus qu'à un fil. Notre ſort eſt entre les mains de l'Amiral Keppel. Si ſa flotte eſt détruite ; ſi celle des François ne l'eſt pas, nous ſommes perdus : nous diſparoiſſons du milieu des Puiſſances de la terre : plus de commerce, plus de marine pour nous, plus de reſſources pour nous relever ; nous ne ferons plus les maîtres des mers : l'ennemi libre de tout obſtacle fondra de toutes parts ſur nos côtes ; tout ſera dit «.

Pourquoi nous abuſeroit-on d'un eſpoir trompeur ? Jamais nous n'aurons les forces néceſſaires à oppoſer aux progrès de 30 à 40,000 hommes de troupes Françoiſes bien diſciplinées & pourvues d'un train conſidérable d'artillerie. » Compteroit-on ſur nos Milices compoſées de payſans balourds & niais, qui n'entendent pas encore la moitié de ce qu'on veut leur dire (*a*) : qui ſont

[*a*] Il y a pluſieurs régimens du pays de Galles dans leſquels les Officiers & les Soldats ne s'entendent point. L'exercice ſe commande par des Interprètes. On ſait

toujours prêts à se révolter : qui désertent pour les moindres mécontentemens, pour le vent, pour la chaleur, pour la couleur du pain ? A bravoure égale, il est impossible que ces gens là puissent soutenir la discipline militaire des troupes réglées. Non, à moins que le Dieu des batailles n'envoye à notre secours une légion d'anges exterminateurs, il est impossible que ces forces puissent nous sauver dans un moment aussi critique. Voilà donc nos dernieres ressources. Je ne puis envisager, sans frémir, les conséquences de notre situation «.

» Nos troupes réglées sont en trop petit nombre pour nous défendre ; nos Milices sont trop nouvellement levées & n'ont pas l'expérience & la discipline nécessaires. Il est vrai que les Milices Américaines ont montré une bravoure & une fermeté jusqu'alors sans exemple (*a*). Mais c'est que ces hommes là portoient dans leur cœur cet enthousiasme qui ne peut être inspiré

---

les troubles qu'il y a encore dans les camps Anglois, pour des objets de discipline, autant que pour les qualités des fournitures, & la peine que trouvent les Commandans a se faire obéir, même par les Officiers, Echevins, Greffiers, Notaires, &c. qui ont endossé l'habit militaire.

[*a*] C'est une observation du Général Burgoyne dans la Chambre des Communes: les camps Anglois n'étoient pas encore formés alors: sans doute aujourd'hui qu'il les a vus, il n'en parleroit pas si avantageusement.

que par l'amour de la liberté. Il eſt impoſſible que l'ame de nos Miliciens recele la moindre étincelle de ce feu céleſte. Depuis nombre d'années ces malheureux ſont en proie à la rapacité de nos Miniſtres, aux exactions de leurs propriétaires dont la dureté n'eſt égalée que par leur prodigalité, & à l'inſatiable avarice du Clergé. Il leur manque d'ailleurs un puiſſant ſtimulant contre leur inertie & leur dégradation ; c'eſt l'exemple de leurs Supérieurs. Tous ceux de nos compatriotes qui ont de la naiſſance ou de la fortune, ont échangé les qualités propres à leur ſexe contre les graces & la gentilleſſe des femmes. Ce ſont des damoiſeaux & des *agréables*, plutôt que des Soldats & des Héros. Il faut au moins deux années de la vie des camps pour en faire des hommes. Mais hélas ! avant ce terme, qui ſait s'il exiſtera encore dans l'Univers une Puiſſance du nom de la Grande-Bretagne «?

» Tandis que nous ſommes dans la ſituation la plus périlleuſe & la plus humiliante, nous convient-il de faire ſonner ſi haut nos facultés nationales, de triompher avant la victoire, comme le font journellement certains Gazetiers ſoudoyés par nos Miniſtres ? Eſt-il honnête, eſt-il prudent d'y prodiguer les épithetes les plus inſultantes à la Nation Françoiſe ? Notre cauſe en ſera-t-elle plus juſte & plus intéreſſante quand nos Miniſtres y feront qualifier les François de canailles,

de poltrons, de traîtres? Ces injures avilissent la bouche qui les profere même contre l'être le plus méprisable. Elles caractérisent un défaut d'éducation, de bon sens & d'usage du monde. Combien ne sont-elles pas ridicules & absurdes, lorsqu'on prétend les appliquer à une des plus grandes Nations de la terre, dont on ne fera point taire le canon par des gueulées?

La Nation Françoise n'a fait que ce qu'auroit fait toute autre Nation à sa place. Elle a tiré avantage de l'embarras où son ennemi naturel s'étoit plongé volontairement. N'avons-nous pas fait bien pis, nous autres, en cherchant à tirer un injuste & illégal avantage de l'Amérique qui étoit une partie de nous-mêmes? Gardons pour nous, Anglois & Ecossois, les injures que nous faisons plus que mériter. Nous avons épuisé le Vocabulaire des Halles contre nos Colonies qui ont valeureusement défendu leur liberté & leurs propriétés. Elles ont triomphé de ceux qui les insultoient & de leurs projets d'invasion. Nous versons aujourd'hui notre fiel sur les François; mais craignons qu'ils ne nous en punissent comme l'ont fait les vertueux Américains, & que ce ne soit le sort qu'un Dieu vengeur nous a réservé.

P. S. du 17 Juillet.

Etat de l'escadre de l'Amiral Keppel, le 16 Juillet.

Vaisseaux.	*Canons.*	*Capitaines.*
Victory	100	Amiral Keppel.
Queen..........	90	Amiral Harland.
Formidable.....	90	Amiral Pallifer.
Ocean..........	90	Haetwell.
Sandwich	90	Edowards.
Prince George...	90	Lindsey.
Duke...........	90	....
Foudroyant.....	80	Jarvis.
Berwick	74	Steward.
Centaure.......	74	Cofby.
Cumberland.....	74	Peyton.
Courageux......	74	Mulgrave.
Egmont.........	74	Allen.
Elifabeth	74	Maitland.
Hector.........	74	Hamilton.
Monarque.......	74	Rowley.
Ramillies.......	74	Digby.
Robuft.........	74	Hood.
Shrewfbury.....	74	Roff.
Terrible........	74	Bicherton.
Thunderec......	74	Walfingham.
Vengeance......	74	Clements.
Vaillant........	74	Gower.
América........	64	Longfort.
Bienfaifant......	64	Macbride.
Défiance,,......	64	Goodall.

Vaisseaux.	*Canons.*	*Capitaines.*
Exeter	64	Moore.
Sterlingcastle....	64	Douglas.
Vigilant........	64	Kingsmill.
Worcester	64	Robinson.
Arethuse........	32	Marshall.
Andromede.....	28	Bryne.
Proserpine......	28	Sutton.
Fox.	28	Windsor.
Milford.........	28	Burnaby.
Rattlesnake......	12	....
Alert	Cutter.	....
Pluton	Brulot.	....
Vulcain	Brulot.	Lloyd.

1	vaisseau	de	100 canons.
6	......	de	90
1	......	de	80
15	......	de	74
7	......	de	64
1	......	de	32
4	......	de	28
1	......	de	12

30 Vaisseaux de ligne.
5 Frégates.
2434 Canons.

Pour former des équipages aux vaisseaux de renforts qui ont été successivement envoyés à l'Amiral Keppel depuis le 9, jour

qu'il a appareillé, on a dépouillé de leurs hommes tous les vaiſſeaux qui reſtent dans les ports de Porſmouth & de Plymouth. Le Capitaine du *Shrewſbury* parti de Plymouth le 15, n'a pas même voulu attendre qu'on eût fait à ſon vaiſſeau les réparations néceſſaires, & il a appareillé, quoiqu'il n'eût que 450 hommes. La *Vengeance*, le *Duc* & le *Centaure* n'ont pas la moitié du monde qu'il leur faut, & tous en général ont de foibles équipages. C'eſt ce qui fait que bien des gens s'obſtinent à croire que l'Amiral Keppel n'a que des ordres défenſifs, & que dans tous les efforts qui ont été faits pour completter avec tant de célérité ſes équipages, il ne faut voir que le deſſein de raſſurer l'Angleterre contre la peur d'une invaſion, & nullement celui de ſoutenir l'honneur national, en ordonnant à Keppel d'aller faire ſes évolutions dans les mêmes parages où il a oſé le 17 Juin inſulter le pavillon du Roi de France & enlever ſes frégates.

Au ſurplus l'Angleterre attend encore une flotte Marchande, partie de la Jamaïque le 13 Juin, ainſi qu'une flotte du Canada & pluſieurs vaiſſeaux de la Chine & de

Lettre de M. John Adams, Député du Congrès en France, à l'Editeur des AFFAIRES DE L'ANGLETERRE ET DE L'AMÉRIQUE.

De Passy le 17 Juillet 1778.

» Je vois, Monsieur, dans votre n°. 48, *page* 6 (du Journal) sous le n°. I, un article intitulé *Résolutions des Sauvages contre l'armée Angloise*, & un autre *page* 7, sous le n°. III. *Adresse des principaux habitans de cette ville* (Philadelphie) *à Robert Rogers, Major-Général* (*nommé par le Congrès*) & *Commandant en chef des Sauvages* «.

» Je puis vous assurer, Monsieur, que ces deux articles sont faux, & ont été fabriqués par nos ennemis. Il est à propos que vous les détruisiez, pour plusieurs raisons, & surtout parce que s'ils n'étoient point contredits ils donneroient lieu de croire que ce sont les Américains qui, les premiers ont engagé les Sauvages à agir dans cette guerre, & le Gouvernement Anglois paroîtroit avoir été fondé à les attirer de son côté pour les empêcher de se livrer à nous, tandis qu'il n'y a rien de plus contraire à la vérité «.

» Tous les traités faits avec les Sauvages, par le Congrès ou par des Commissaires sous son autorité, ont eu pour objet de les engager à rester neutres. Bien loin de solliciter leur alliance, le Congrès a plus d'une fois refusé leurs services. L'honneur de les

avoir employés appartient entiérement aux Anglois «.

» Il eſt faux pareillement que Robert Rogers ait reçu une adreſſe des principaux habitans de Philadelphie ; le Conſeil de ſureté de cette ville le fit au contraire arrêter dès l'inſtant de ſon débarquement. Il obtint ſon élargiſſement ſur ſa parole, ce qui ne l'empêcha point de s'échapper & de gagner la Nouvelle-York où il a eu de l'emploi ſous le Général Howe «.

» Jamais le Congrès ne lui a donné de commiſſion ; encore moins le grade de Major-Général, quoiqu'il l'eût ſollicité. Mais il n'y a pas eu dans le Congrès une ſeul voix en ſa faveur «.

» Il n'eſt pas vrai non plus que ce Rogers ait jamais eu aucune conférence ou liaiſon avec les Sauvages depuis le commencement de la guerre, comme il eſt dit, *page* 8, ſous le n°. 4 «.

» Le tout eſt une impoſture : vous pouvez l'aſſurer hardiment. Il y a aſſez de témoins qui le certifieront au nombre deſquels eſt votre, &c.

Jhon ADAMS.

L'EDITEUR s'eſt empreſſé de réparer ſa faute en publiant la lettre dont M. Adams l'a honoré. Il avoit vu tant de fois, avant l'époque de ces prétendues *réſolutions* & *adreſſe*, les Sauvages employés par l'armée

Angloiſe, contre les Américains, qu'il lui avoit paru tout ſimple que ceux-ci euſſent uſé de leurs ſecours par repréſailles. Il doit d'autant plus rendre hommage au caractere de vérité qui ſe manifeſte dans la lettre de M. Adams, qu'il a actuellement ſous les yeux des pieces autentiques qui prouvent que le Congrès n'a jamais demandé autre choſe aux Sauvages que de reſter neutres, & qui viendront à leur date vers la fin de Juin 1776. Quand au Major Rogers, ſes mauvais procédés ſe doivent trouver à leur place dans la ſuite du Journal. L'Editeur eſt en général très-obligé à M. Adams de la peine qu'il a bien voulu prendre de le redreſſer. Cet honorable Député ne pouvoit pas lui marquer d'une maniere plus flatteuſe le ſuffrage qu'il daigne accorder à ſon travail.

PRISES FAITES A LA MER.

Vaisseaux pris par les Anglois.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus &c.*
Le *Sea-Nymph*, Capitaine Woodhousse, vaisseau Suédois.	Marstrand en Suede. -- Poudre, souffre, sel, &c. Parti le 13 Janvier.	Pour l'Amérique.	Pris par le paquebot le *Harriot*, Capitaine Spargo.
Cinq bâtimens.	Boston & les Isles Françoises. -- Tabac, farine, merrein.	. . . . .	Pris par la corvette armée le *Hotham*.
Un Corsaire Américain de 18 canons.	Sorti de Salem depuis trois mois & ayant fait quatre prises.	. . . . .	Pris par le pinque de guerre la *Fidélité*, & envoyé à Madere.
Le *Coswell*, brigantin, Capitaine Williams.	82 bouçauts de tabac & de la cire d'abeille.	. . . . .	Pris par le Corsaire la *Défiance* de Guernsey.
Le Corsaire le *Hampden*, de 18 canons.	. . . .	. . . .	Pris par le Capitaine Colpoys, après l'avoir fait échouer sur la côte de la Martinique.
Le *Mary & Fanny*.	De Williamsbourg en Virginie avec du tabac, valeur, 8,000 liv. sterling.	Bordeaux.	Pris le 30 Avril à 150 lieues du cap Clear par le *Comte de Chester*, & envoyé à Chester en Angleterre.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
L'escadre de la Virginie a pris du 28 Décembre 1777 au 31 Mars 1778, les vaisseaux François suivans, dont il y en a eu quelques-uns de nommés ou comptés dans les états précédens.			
Arc en Ciel.	Balotteries.	....	Pris & détruit par le vaisseau de ligne le *Saint Albans.*
Comte de Miquelon.	Melasses & rum.	......	Pris par l'*Emerald.*
Alexandrine.	Tabac.	......	*Dito.*
Dragon.	Tabac.	......	*Dito.*
Elégante.	Tabac.	......	Par le *Richmond* & l'*Emerald.*
Un Brigantin.	Balotteries, vin & sucre.	....	Détruit par le *Saint Albans.*
Fortune.	....	....	*Idem.*
Marianne	Baloteries & cordages.	....	Par l'allege de l'*Otter*,
Le *Hardy*.	....	....	*Idem.*

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Le *Vicomte de Vaux*, de 26 canons. (Déja nommé). *N. B.* Il est parti de France avec un autre nom	Balotteries &c.	Sur ce vaisseau étoit un Officier François avec rang de Major général.	Par le *Solebay*, le *Saint Albans* & le *Sénégal.*
Le *Tonnere*, de 20 canons.	Balotteries & cordages.	....	Pris & détruit par le *Sénégal.*
Le *Hector*, de 16 canons.	Balotteries & sel.	....	Pris par le *Richmond* & le *Sénégal.*
Jean Andria, de 16 canons.	Balotteries & cordages.	....	Pris par le *Saint Albans.*
Trois bâtimens François dont on ignore les noms.	....	....	Pris par le *Phœnix* & envoyés à New-York.
La *Bonne Espérance.*	Vaisseau Danois, chargé de sel.	....	Pris par le *Richmond.*
La Louise Ulric. (Déja nommée.)	Vaisseau Suédois chargé de canons de fonte.	....	Pris par le *Sénégal.*
La frégate la *Virginie*, de 30 canons & 159 hommes, armée par le Congrès. (Déja nommée). Vingt petits bâtimens Américains.	....	....	Pris par l'*Emeralde* qui la guettoit depuis 14 mois. -- L'*Emeral le* l'auroit prise beaucoup plûtôt; mais il est sale & a besoin de carene depuis vingt-six mois, ainsi que la plupart des autres frégates Angloises de cette station.

La flotte des Isles du Vent, partie de Saint Christophe le 30 Avril, est attendue d'un moment à l'autre en Angleterre.

La frégate la *Proserpine*, de 28 canons, qui a suivi l'escadre du Comte d'Estain à 80 lieues dans le Sud, après le passage du Détroit, a fait en six jours le voyage d'Angleterre à Gibraltar. (C'est la plus courte traversée dont on se souvienne) Elle y étoit arrivée le 28 Avril, étant partie de Londres le 22, cinq jours avant qu'on y eût appris que l'escadre Françoise étoit sortie de Toulon le 13 Avril. Elle a attendu le Comte d'Estain environ vingt jours. Il paroît que sa mission consistoit à le voir sortir, à le suivre pour juger sa route & à venir en rendre compte. Son retour en Angleterre est du 5 Juin. Jusques-là il n'y avoit point d'escadre de partie. Peut-être bien attendoit-on les nouvelles qu'elle a apportées pour décider la route que prendroit l'escadre.

Vaisseaux pris sur les Anglois.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Le *Nouveau Ducenfield*, Capitaine Foyster, & trois autres.	....	....	Pris par le Corsaire Américain le Porsmouth & envoyés à Portsmouth de Piscataqua.
Le *Lord Dungannon*, Capitaine Kirby de Corke pour les Indes Occidentales, & un vaisseau d'Afrique	Pour la Jamaïque, avec 380 Noirs.	....	Pris par les Corsaires Américains vers la mi-Mars.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Le *Sukey*, Capitaine Mitchel.	Afrique, avec 160 esclaves.	....	Pris par les Américains & conduit à la Martinique.
Le *Couple industrieux*, Capitaine Freemann.	Jamaïque, chargé de rum.	Philadelphie.	Envoyé à Salem.
Un vaisseau.	Londres.	Méditerranée.	Pris par la *Revenge*, & envoyé à la Corogne.
Le *Fly* & un sloop.	Grenade, 21 bariques de rum, dix de sucre & six Negres.	....	Pris par des Américains armés à la Martinique.
Le *Sally*, Capitaine Parkinson	New-York.	Indes Occidentales.	Pris par un Corsaire Américain de 10 canons & conduit à la Martinique.
L'Expédition, Capitaine Marshall	New-York.	Philadelphie.	Perdu sur les chevaux de frise de la riviere Delavare.
La Marie, Capitaine Preto.	Londres.	Port Mahon.	Pris par la *Revenge*, Corsaire Américain & conduit à la Corogne.
Le paquebot *Carolina*, Capitaine Mac-Cullenn.	Corke.	New-York.	Pris à cinq lieues de New-York & conduit à Great Hegg-Harbour.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus.*
Le *Royal Oak.*	Lisbonne.	Terreneuve.	Pris le 17 Novembre dernier & envoyé à Boston.
Un brigantin.	....		Pris dans la mer d'Irlande par deux Corsaires Américains, qui l'ont pillé & coulé bas.
Un riche vaisseau.	Bristol,	. . . . .	Pris par les mêmes
Un vaisseau. Deux Caboteurs.	Jamaïque.	Bristol.	Pris par les mêmes à la hauteur du mole de Galway.
L'Expériment, Capitaine Valley.	Pensacola.	Corke.	Pris & conduit à Charles-Town Caroline Méridionale.
Le *Comte de SandWich*, Capitaine Hutchinson, armé à Whitehaven.	....		Pris par une frégate de 36 canons & conduit à l'Orient. Le Capitaine & l'équipage sont retenus prisonniers à bord.
Le *George.*	Lisbonne,	Terreneuve.	Pris en Décembre & conduit à Boston.
Deux bâtimens de transport armés qui avoient pris le *Bredenot*, Corsaire de Salem.	....		Pris par deux forts Corsaires Américains.
Le *Charming-Betsy*, Capitaine Gregory.	Afrique, 450 Negres.	Indes Occidentales	Pris près de la Barbade & conduit à la Guadeloupe.
Le *Lord Grosvenor*, Capitaine Tyler.	D'Oporto.	Pour Chester.	Pris par un Corsaire & conduit à Nantes.

FIN.

LETTRE.

*D'un Banquier de Londres, à M.*** à Anvers.*

De Londres le 30 Juillet 1778.

VOUS avez vu, Monſieur, dans l'écrit attribué au Docteur Cooper de Boſton pour tracer un plan de conduite aux peuples de l'Amérique, *que l'Amérique ſe félicitoit d'avoir aujourd'hui un gouvernement plein de vigueur, & que l'adminiſtration de la juſtice étoit réguliere & impartiale ſous le régime du Congrès*: j'ai encore bien mieux ſenti le prix d'une aſſertion ſi glorieuſe pour nos nouveaux alliés, & pour nous ſi encourageante lorſque je l'ai vue juſtifiée par des faits autentiques Ils ſont trop d'honneur à l'eſprit de juſtice & de vérité qui a préſidé à cette grande révolution, il importe trop au repos & à la ſatisfaction de toute la France, ainſi que des autres alliés que l'Amérique mérite d'avoir, que ces faits ſoient généralement connus pour que je ne me faſſe pas un devoir autant qu'un plaiſir de vous les communiquer d'après les actes originaux.

N.° I. *De Charles-Town dans la Caroline Méridionale le 25 Mars 1778.*

» On vient de plaider & de juger à notre Cour d'Amirauté une cause de la plus grande importance pour l'honneur & l'intérêt des Etats-Unis & pour l'honneur de l'Etat de la Caroline en particulier. Il s'agissoit d'une importation indirecte de manufactures Britanniques prohibées par les loix du Congrès. Le rapport du juré dans cette affaire est une preuve convaincante que nulle considération quelconque n'est capable d'engager les Americains à s'écarter ou à se départir en aucune maniere des résolutions & des loix du grand Conseil Continental «.

» Voici le fait : il arriva il y a quelques tems dans un des ports de notre Etat un bâtiment commandé par un homme qui faisoit depuis long-tems la traite avec Charles-Town & qui se disoit arrivant de Hollande par Saint Eustache. On croyoit en conséquence que sa cargaison consistoit en manufactures étrangeres ; mais bientôt on s'apperçut qu'elle étoit composée de marchandises Britanniques. Il s'éleva sur le champ un murmure parmi les observateurs rigides des résolutions du Congrès. On fit des poursuites contre le bâtiment & la cargaison, reclamés l'un & l'autre par le Capitaine qui d'après les vérifications, s'est trouvé être sujet & habitant de la Grande-Bretagne.

Les poursuites furent dirigées conséquemment aux arrêtés du Congrès pour le reglement du commerce & à un acte de l'assemblée générale de notre Etat pour la capture des vaisseaux & cargaison appartenans à des habitans & sujets de la Grande-Bretagne «.

» Il fut dit dans le procès-verbal que le bâtiment & sa cargaison appartenoient à des habitans ou sujets Britanniques; que les marchandises étoient du crû, du produit ou des manufactures de la Grande-Bretagne ou de quelque pays de sa domination: que la cargaison venoit d'un lieu appartenant à la Grande-Bretagne, & qu'elle avoit été importée en infraction & à l'encontre des arrêtés du Congrès «.

» Le Capitaine, comme seul propriétaire du bâtiment & de la cargaison, reclamoit l'un & l'autre en s'appuyant sur une clause d'un arrêté du Congrès du mois de Mars 1776 (avant la déclaration de l'indépendance) laquelle clause empêche d'étendre l'arrêté précédent à aucun vaisseau apportant des émigrants, des armes, des munitions ou provisions de guerre pour l'usage d'aucune Colonie ou d'aucuns de leurs habitans, partisans de la cause Américaine, ni à de semblables provisions de guerre importées comme effets de pareils émigrans qui veulent s'établir dans quelque Colonie. Le Capitaine allégua qu'il avoit quitté l'Angleterre avec une cargaison de marchandises déclarées

pour une Isle Britannique, quoique destinées pour une Isle étrangere, d'où après avoir transporté la propriété de son vaisseau & de sa cargaison à des Hollandois, & après avoir fait de nouveau l'acquisition de cette même propriété, il avoit fait voile pour une autre Isle étrangere où il avoit débarqué une partie de sa cargaison & pris d'autres marchandises en place : qu'ensuite il étoit parti pour la Caroline Méridionale avec l'intention de s'y établir : qu'une partie de la cargaison, ainsi que les douze canons de huit & de dix à bord de son vaisseau, les armes, munitions & autres articles de guerre qui composoient une partie de sa cargaison, avoient été importés pour l'usage de l'Etat de Charles-Town, & qu'il avoit choisi ce moyen pour pouvoir transporter ses biens en Amérique «.

» La plaidoirie qui avoit commencé à dix heures du matin, dura jusqu'à sept heures du soir. Enfin, après beaucoup de discussions savantes de part & d'autre, les Jurés qui s'étoient retirés de la Chambre, & qui étoient restés enfermés pendant une heure, sont revenus & ont déclaré qu'ils jugeoient le vaisseau & la cargaison de bonne prise. Si ce Capitaine est venu réellement avec le dessein de s'établir dans cette Colonie, & non de vendre une cargaison Britannique, il est fâcheux qu'il n'ait point converti son bien en manufactures étrangeres & qu'il n'ait

point paru ni par les factures de la cargaison, ni par la nature & la qualité des marchandises, ni par aucune autre circonstance, qu'il avoit pû venir dans cette Colonie d'après le sens littéral & l'intention de la clause qu'il invoquoit pour sa défense «.

» L'auditoire étoit extrêmement nombreux Il ne s'étoit pas encore présenté, & on ne verra peut-être jamais une cause aussi intéressante pour un Etat naissant «.

» La décision devoit ou consolider les arrêtés du Congrès ou bien ouvrir une porte aux artifices de nos ennemis les Anglois pour rendre illusoire les loix les plus salutaires de notre commerce: elle auroit pû être telle qu'elle nous eût fait perdre notre réputation de gens *intégres & vertueux*, aux yeux de tout l'Univers, & qu'elle eût fait échouer tout le systême de l'indépendance de l'Amérique «.

» Le jugement a été applaudi généralement: on le regarde comme une nouvelle preuve de la bonne foi & de la sagesse des habitans de cette Colonie, toujours jaloux de leur honneur en qualité de peuple, & attentifs à *remplir inviolablement leurs engagemens publics*. Il est à croire que les doutes qui ont fait l'objet de ce jugement, se trouvent maintenant tellement déterminés, que désormais toutes les tentatives, quelque couleur qu'on puisse leur donner, pour éluder les arrêtés du Congrès contre l'importation de marchan-

difes Britanniques, éprouveront le fort qu'elles méritent «.

L'AUTRE piece attefte avec quelle fidélité le Congrès entend que fes engagemens foient obfervés, & de quel refpect il eft rempli pour les droits facrés de la neutralité, à l'égard des Puiffances qui n'ont rien de commun avec fa guerre actuelle.

N.° II. *Proclamation du Congrès général.*

D'autant que le Congrès a reçu des informations & des plaintes, » qu'il avoit été exercé des violences par des vaiffeaux Américains armés fur des Nations neutres, en faififfant des vaiffeaux appartenans à des fujets & ayant pavillon de ces mêmes Nations & en faifant des captures de vaiffeaux ennemis pendant que ceux-ci étoient fous la protection de côtes neutres, ce qui eft contraire à l'ufage & à la coutume des Nations « : afin que des actes de piraterie auffi inexcufables, qui couvriroient d'oprobre le caractere national de ces Etats, puiffent être prévenus efficacement à l'avenir, le Congrès a jugé à propos de ftatuer d'enjoindre & d'ordonner, ainfi qu'il ftatue, enjoint & ordonne par ces préfentes à tous les Capitaines, Commandans, autres Officiers & gens de mer appartenans à aucuns vaiffeaux Américains armés, de fe conduire ftrictement en

tous points, conformément à la teneur de leurs commiſſions, & aux inſtructions & réſolutions du Congrès; particulierement de reſpecter ſcrupuleuſement les droits des puiſſances neutres & les uſages & coutumes des nations civiliſées, & de ne s'aviſer ſous aucun prétexte quelconque de prendre ou de ſaiſir aucuns vaiſſeaux ou bâtimens appartenans à des Sujets de Princes ou de Puiſſances alliés avec ces Etats-unis, à moins que ces vaiſſeaux ou bâtimens n'ayent des marchandiſes de contrebande à leur bord ou des troupes deſtinées pour nos ennemis: auſſi dans ce cas, de ſe conformer aux ſtipulations renfermées dans les Traités qui ſubſiſtent entre leſdits Princes ou Puiſſances & ces Etats; & de ne prendre, ſaiſir ou piller aucuns vaiſſeaux ou bâtimens de nos ennemis lorſqu'ils ſe trouveront ſous la protection de Côtes, de Nations, ou de Princes neutres, ſous peine de punitions proportionées, & d'être contraints à donner ſatisfaction pour toutes eſpeces de dommages & intérêts par forme de réparation dont ils ſeront reſponſables en leurs perſonnes & biens. De plus ledit Congrès arrête & déclare par les préſentes, relativement à ceux qui contreviendront de propos délibéré à aucun des ſuſdits articles, que ſi pour ce fait ils ſont pris par aucune Puiſſance étrangere, ils ne ſeront point régardés comme ayant droit de reclamer la protection de ces Etats, mais

qu'ils subiront la punition qui pourra leur être infligée, d'après les usages & coutumes des Nations pour de semblables délits.

Donné en Congrès à York dans l'Etat de Pensylvanie, le 9 Mai 1778.

Henri Laurens, Président.

Contresigné, Charles Thomson, Secrétaire.

UN Peuple qui débute dans la cariere du pouvoir, par faire éclater ainsi son amour pour la justice & son attachement aux loix de l'honneur, mérite certainement tous les éloges qu'un noble enthousiasme pour la vertu peut lui donner. Je ne doute point que rempli d'admiration comme vous l'êtes, Monsieur, pour toutes les belles qualités qu'il a développées depuis qu'il existe par lui-même, dans ses efforts pour rappeller l'Angleterre à ses vrais intérêts, dans la vigueur avec laquelle il a sû repousser une injuste oppression, dans les loix qu'il s'est données, & enfin dans la fermeté avec laquelle il les fait observer, vous n'applaudissiez aux sentimens de vénération dont l'hommage lui est offert dans l'écrit suivant. C'est un épitre dédicatoire, jointe au tome troisieme du *Tableau de l'Histoire générale des Provinces-unies*, ouvrage nouveau composé en Hollande par M. A. M. G. & dont il doit se trouver des exemplaires à Paris chez Barrois fils aîné.

Aux Etats-Unis de l'Amérique.

» Si les guerres, ces ſcènes d'horreur & de déſolation, peuvent offrir une perpective conſolante, c'eſt lorſqu'au lieu de ſervir l'ambition & la tyrannie, elles s'elevent pour terraſſer ces monſtres affreux & fonder la liberté, le plus grand des biens. Les Pays-Bas ont donné au ſeizieme ſiecle ce grand ſpectacle à l'univers : vous le donnez au dix-huitieme. La circonſtance ne pouvoit être plus favorable, pour vous offrir le tableau d'une révolution que vous reſſuſcitez avec le même éclat & un ſuccès plus complet & plus rapide (*a*) «.

» En Europe, les cœurs paroiſſent s'avilir à meſure que les eſprits préconiſent davantage la liberté ? Vous ſeuls nous montrez, ſur la ſurface du globe, la double élévation du cœur & de l'eſprit. Vous ſeuls oſez penſer & agir en hommes libres. A ce ſpectacle intéreſſant les ames fortes apprennent les reſſources de la liberté, l'humanité dégénérée paroît ſe relever & s'ennoblir ; vos ennemis ſe troublent & ne ſe conſolent de leurs revers qu'en ſe flattant d'avoir produit le peuple qui les a cauſés «.

(*a*) Je ſais qu'il y a bien des différences entre les deux révolutions : je ne les compare que pour certains rapports aſſez frappans qu'elles ont l'une avec l'autre.

» Déja, en partie, ils ont reconnu la légitimité de vos droits & l'imprudence de penser encore à les anéantir. Ils désaprouvent hautement des mesures aussi téméraires que barbares. Ils ont même justifié les Etats qui ont applaudi à vos nobles efforts. En effet, est-ce une démarche inique que de traiter avec une nation indépendante dans le fait? Est-ce user de perfidie que de se déclarer, après avoir pris les précautions que les exemples que tous les siecles autorisent? Est-ce menacer les libertés publiques que d'aider des peuples opprimés à défendre la leur? On verra dans cette Histoire que la fameuse Elisabeth, dans une circonstance à peu près semblable, en agissoit avec moins de franchise & de désintéressement «.

» Si vos ennemis étoient conséquens, s'ils étoient fideles à leurs principes, pour leur gloire & même pour leur intérêt, ils se hâteroient de vous déclarer indépendans. Au moins, dans leur désespoir, ils auroient eu recours à une résolution plus digne de leur courage & de leur amour pour la liberté (a) «.

» Braves Américains! je m'applaudirai toujours de n'avoir imaginé une dédicace que pour consacrer mon premier hommage à un peuple aussi respectable. Cette histoire est une

(a) Voyez page 182 *de l'Histoire de la fondation des Colonies*, chez J. Van Schoonhoven & Compagnie à Utrecht.

nouvelle preuve que vos augustes efforts seront couronnés des plus heureux succès. Un autre eut pû la tracer avec un pinceau plus habile & des couleurs plus brillantes. Mais personne ne pouvoit l'entreprendre avec plus de passion pour la liberté, avec plus d'impartialité & par conséquent l'exécuter d'une maniere plus digne de vous «.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Je reçois dans l'instant, Monsieur, une multitude de lettres arrivées en France par les derniers paquebots Américains. Je n'ai que le tems d'en extraire les passages les plus intéressans pour vous donner les informations les plus précises de ce qui s'est passé jusqu'au 2 Juillet dans cette partie du monde. L'affaire de la négociation des Commissaires Britanniques, & son issue méritera sur-tout votre attention.

Extrait d'une lettre de Trenton le 27 Mai.

» Les Milices de cet état sont priées de faire désormais une attention particuliere aux signaux, d'autant qu'on s'attend à des mouvemens prochains, de la part de l'ennemi «.

» James Willing, ci-devant habitant de Philadelphie, Capitaine au service des Etats Américains unis, à la tête d'un corps de nos

troupes, a pris possession de la partie de la Floride Occidentale appellée les *Natches*, au nom desdits Etats : il y a arboré leur drapeau & a fait les habitans prisonniers sur leur parole «.

Extrait d'une lettre écrite du quartier général à Valley-Forge, en datte du 31 Mai.

» Hier 30, plusieurs bâtimens de l'ennemi ont descendu à midi la riviere de Delaware, & à la marée du matin leurs troupes ont continué à la traverser au bac de *Cooper*. Ce passage s'est exécuté sous la protection de 3000 hommes, qui sont venus jusqu'à Germantown. Comme nous n'avons eu ce matin aucune nouvelle de la ville ni des postes avancés, j'imagine que la pluie qui est tombée la nuit derniere aura interrompu leur traversée. Mais nous nous attendons à chaque moment à apprendre l'évacuation de la ville, & nous nons tenons prêts à marcher «.

Extrait d'une lettre de Fishkil le 28 Mai.

» Nous apprenons qu'il n'y a jamais eu à Boston une plus grande abondance de marchandises qu'actuellement, & que les prix en diminuent considérablement ; les modes & les étoffes de France s'y vendent très-bien. Depuis que le gouvernement Anglois a ordonné à ses marchands de nous fermer leurs magasins

magaſins, d'autres qui ont d'auſſi bonnes marchandiſes qu'eux, nous ouvrent les leurs, & nous ne doutons pas qu'ils ne ſoient plus reconnoiſſans de notre pratique «.

» Le Général Wadsworth & M. Hillhourſe ſont partis de Connecticut chargés de lettres pour le Conſeil & l'Aſſemblée de Boſton & des Etats de l'Eſt afin de ſavoir les raiſons pour leſquelles ils n'ont point ſatisfait à la recommandation du Congrès, de régler les prix des marchandiſes &c. conjointement avec les autres Etats «.

Extrait d'une lettre de Baltimore, le 27 Mai 1778.

» Suivant mon opinion, les Anglois n'abandonneront Philadelphie que dans ſix ou huit jours ou peut-être dans dix : il eſt poſſible que la ville ne ſoit évacuée que dans quinze. La deſtination des troupes Angloiſes eſt incertaine. Il eſt très-probable que les malades, les bleſſés, les invalides & les femmes iront par eau à Newyork, & que ceux qui ſe portent bien traverſeront les Jerſeys pour ſe rendre à l'Iſle Staten. Le Général Howe s'eſt embarqué dimanche dernier 24. Avant qu'il quittât la ville, Iſrael Pemberton ſe rendit chez lui pour lui demander le payement des dommages qu'on a faits à ſes biens & qui ſe montent à pluſieurs milliers de livres ſterling ; ſur le refus que lui fit le Général de

lui donner le moindre dédommagement, il le prevint qu'il étoit déterminé à le suivre à Londres pour reclamer le payement des pertes qu'il a essuyées. Les Wighs & les Torys ont éprouvé des pertes irréparables dans la ville & dans les environs, lorsque la moindre circonstance l'exigeoit, ou lorsque le caprice des Royalistes se plaisoit à détruire les biens des particuliers. M. Samuel Burge est tellement affecté des pertes qu'il a faites, qu'il en a perdu l'esprit «.

Le lundi 25 au soir, il y eut une assemblée des principaux habitans de la ville (sans distinction quant aux Sociétés Religieuses) pour raisonner, dit-on, sur les démarches que l'on devoit faire pour obtenir la faveur & la protection du gouvernement, & de Son Excellence le Général Washington, qui est déja informé du résultat de leur assemblée; car il est instruit de tout ce qui se passe, & il savoit l'intention où étoit l'ennemi d'évacuer Philadelphie avant que les habitans en eussent le moindre soupçon. — Cette nouvelle n'a été publique que samedi dernier 23, après midi.

Madame..... dit que le bruit & la confusion qui regnoient dans la ville le 25, lui ont presque fait tourner la tête; des charrettes, des traîneaux & des charriots chargés de marchandises & d'ustensiles de ménage tirés par des hommes dans les rues faute de chevaux & conduits vers les quais; des lits, des

caiſſes, des coffres, des chaiſes, des tables &c. emportés avec la promptitude & la confuſion la plus grande ; la joie répandue ſur le viſage des Wighs, & la conſternation peinte ſur ceux des Torys. — On me prie de ne point quitter les environs de Philadelphie que l'ennemi ne ſoit parti. — J'y entrerai alors des premiers. Les Quakers & autres ſont courrouſſés contre l'armée du Roi.

Extrait d'une lettre d'Annapolis le 5 Juin 1778.

Nouvelles du Camp du premier Juin.

» La brigade de Maxwell s'eſt miſe en marche il y a quelques jours pour Jerſey.

On croit que l'ennemi évacuera Philadelphie dans un jour ou deux : l'armée le ſuivra dans cet ordre.

Premiere diviſion.

Le Major Général Lée : les brigades de Poor, de Varnum & d'Héntingdon.

Deuxieme diviſion.

Le Major Général Mifflin : la premiere & la deuxieme brigade de Penſylvanie & celle ci-devant Conway.

Troiſieme diviſion.

Le Marquis de la Fayette : les brigades

de Woodford, de Scott & de la Caroline Septentrionale.

Quatrieme division.

Le Baron de Calb : les brigades de Glober, de Patterſon & de Learned.

Cinquieme diviſion.

Le Lord Stirling : les brigades de Weeden, de Mulenburg & la premiere & la deuxieme de Maryland.

Le détachement de Jackſon entrera dans la Ville, où le Général Arnold prendra le commandement.

Il nous arrive beaucoup de déſerteurs : on ſuppoſe que les ennemis traverſeront les Jerſeys pour aller à Sonth-Amboy. On dit qu'ils ont tranſporté leurs chariots au bac de Cooper. Une perſonne de Cheſter ajoute que 100 bâtimens ennemis ont deſcendu la riviere au-deſſous de Cheſter, & que le vaiſſeau Amiral étoit avec eux.

En Congrès, à cinq heures après midi, le 2 Juin 1778.

Les nouvelles ci-deſſus viennent de quelqu'un qui approche le Général Washington, l'on peut compter ſur leur autenticité. J'ai lu une lettre particuliere de Son Excellence à un Membre du Congrès, datée d'hier, dans laquelle il marque que l'ennemi évacuera bientôt Philadelphie.

Lettre de M. Samuel Cooper, datée de Boston le premier Juin 1778, *à M. Benjamin Franklin.*

» Vos amis, MM. Carmichael & Hopker sont partis de cette ville le 28 du mois dernier pour se rendre à Yorktown où se tient le Congrès. La veille, qui étoit le jour anniversaire de l'élection des Conseillers, j'ai eu le plaisir de dîner avec eux en public à Faneuil-Hall où l'on a porté les santés du Roi de France, de son armée, de sa marine & de nos Ambassadeurs à sa Cour. Nous avons assisté à un très bon sermon sur ce sujet dans lequel, ainsi que dans les prieres publiques, il a été fait une mention particuliere de ce Monarque notre illustre allié. Les François qui étoient parmi nous ont été fort contens des témoignages répétés de respect qui ont été donnés à leur nation «.

» Nous avons vu la déclaration du traité faite par l'Ambassadeur de France, & la sensation qu'il a faite au Roi de la Grande-Bretagne & au Parlement. Ne devoit-on pas croire qu'ils déclareroient la guerre sur le champ? Mais hélas! pauvre Angleterre! Quelle foiblesse! Quel embarras & quelle irrésolution! Ce que j'avois prévu est arrivé; elle craint de s'engager dans une guerre avec la France & les Etats-unis «.

» Je vous ai parlé dans une de mes dernieres, de la précipitation avec laquelle les bills

conciliatoires nous avoient été envoyés après une premiere lecture en Parlement, & des arrêtés vigoureux pris à ce sujet par le Congrès avant qu'il fût un mot de l'alliance. Ces Bills & un troisieme, redigés en actes avec quelques changemens, nous ont été envoyés de Newyork & de Philadelphie avec autant de précipitation. Il y a un an qu'ils auroient pu jusqu'à un certain point nous endormir & même nous diviser. A présent leur seul effet est de faire voir la foiblesse de la Grande-Bretagne «.

» Dans le tems même où l'on mettoit en avant ces propositions d'accommodement, l'ennemi faisoit une incursion subite de Reddy-Island à Warren & à Bristol, & il brûloit, détruisoit & pilloit avec sa barbarie ordinaire autant que pouvoit lui permettre la précipitation de son expédition. Quelle extravagance « !

» Tous les avis se réunissent pour nous confirmer que l'armée Britannique est sur le point d'évacuer Philadelphie ; nous faisons nos dispositions pour l'attaquer sur la riviere d'Hudson. — Je serois charmé que les Anglois fissent une nouvelle campagne dans l'espérance qu'ils retourneront vers le Nord. Si le théâtre de la guerre se rapproche de la Nouvelle Angleterre ; on peut être sûr que notre Milice se rassemblera avec ardeur & même sans solde, & j'espere que ce sera avec le même succès que l'année derniere.

On les verra combattre comme les Restaurateurs de la nation Juive, qui, en rebâtissant leur ville, tenoient une truelle d'une main & une épée de l'autre. C'est ainsi qu'on nous a vu triompher tout à la fois, & de la famine & de l'armée de Burgoyne «.

» Je vous envoie par cette occasion la procédure d'un conseil de guerre dans lequel le Colonel Henkey a été jugé comme très-brave Officier qui a traité les prisonniers de la convention avec beaucoup plus de douceur & d'égards que ne comportoit leur insolence. Je crois d'ailleurs que le courage & la fermeté de ce Colonel ont prévenu des soulevemens qui pouvoient être dangereux. C'est pour faire voir à toute la terre la douceur & l'équité extraordinaires des Américains vainqueurs, qu'on a accordé à Burgoyne un conseil de guerre : on lui a procuré l'occasion qu'il cherchoit avec ardeur de déployer son talent oratoire dans un tribunal Américain, & comme *Plaideur dans les fers*. C'étoit une situation bien désagréable pour un Général Anglois, & une pauvre consolation pour un vaincu. La carriere cependant lui fut ouverte, & il se montra aussi éloquent Avocat que bon Général. J'aurois eu pitié de lui s'il n'eût pas été aussi cruel envers nous, & s'il n'eut pas outragé le Colonel Henkey & mon pays, quoiqu'il nous ait les obligations les plus essentielles. Son procès est accompagné de la copie imprimée d'une constitution qui nous

avoit été proposée, & qui a été rejettée dans une très-nombreuse assemblée de cette ville comme elle doit l'être dans beaucoup d'autres pour toutes sortes de raisons, sur-tout parce que dans l'opinion des villes maritimes la représentation est trop inégale, tandis que suivant d'autres villes elle est trop égale, de maniere qu'il faut que nous allions comme nous sommes, & que nous attendions de meilleurs tems pour perfectionner notre gouvernement ".

Etat du chargement du naviré, la Duchesse de Grammont, *arrivé à Portsmouth dans la nouvelle Hampsphire au commencement de Juin* 1778.

13,433 habits complets de Soldat.
13,000 paires de bas.
80,000 livres pesant de cuivre.
32 futailles de pierres à fusils.
2 petites pieces d'artillerie de fonte.
1500 fusils de rampart.

775 mousquetons.	pour la Cavalerie.
800 paires de pistolets.	
1400 paires de fonte.	
100 cartouches.	
100 selles.	

176,200 bouchons de Liége distribués parmi les fusils, &c.

Le tout pour le compte du Congrès, dont le premier achat en France est d'environ 800,000 liv. tournois.

RÉPONSE *du Congrès aux Commiſſaires du Roi de la Grande-Bretagne, le* 11 *Juin.*

Lecture faite d'une lettre du mardi 9 de ce mois, adreſſée au Congrès par le général Washington, avec une incluſe à lui écrite le même jour par le général Chevalier Henri Clinton, pour l'informer que le Comte de Carliſle, William Eden, & le gouverneur Johnſtone, tous trois du nombre des Commiſſaires pour le rétabliſſement de la paix entre la Grande-Bretagne & l'Amérique, ſont arrivés à Philadelphie, & demandent un paſſeport pour le Docteur Ferguſon leur Secrétaire, & d'une lettre deſdits Commiſſaires au Congrès, le tout accompagné de la réponſe du général Washington, par laquelle il s'eſt excuſé d'accorder le paſſeport demandé juſqu'à ce qu'il ſût les intentions du Congrès,

Ordonné que l'examen de ces pieces ſera renvoyé à un Comité de trois.

Le 12.

Le Comité auquel avoit été renvoyée la lettre écrite le 9 par le général Washington, & les papiers y joints, a fait ſon rapport, lequel pris en conſidération, & après un débat,

Arrêté qu'il ſeroit ſurſis à la délibération.

Le 13.

Le Congrès ayant repris de nouveau en considération les affaires de la veille, pendant les débats est arrivé un exprès avec une lettre écrite le 11 par le général Washington, dont il fut fait lecture, ainsi que d'un paquet qui renfermoit, avec d'autres papiers, une lettre signée *Carlisle, William Eden, George Johnstone*, datée de Philadelphie le 9 Juin 1778, & adressée *à son Excellence Henri Laurens, Président, & aux autres Membres du Congrès;* laquelle lettre ayant été lue jusqu'à ces mots,

» L'insidieuse interposition d'une Puissance qui, depuis le premier établissement de ces Colonies, s'est toujours laissée guider par la haine commune qu'elle nous porte, & nonobstant la prétendue date ou la forme actuelle des offres de la France «

inclusivement, la lecture en fut ici interrompue, & une motion fut portée pour qu'on n'allât point plus avant, attendu l'offense faite par ces expressions de la lettre, à Sa Majesté Très-Chrétienne.

Sur quoi, s'étant élevé des débats,

Ordonné qu'il seroit sursis aux délibérations sur la motion. —— Et le Congrès s'ajourna au Lundi 15 pour dix heures.

Le 15 *après-midi.*

Le Congrès reprit en considération la mo-

tion relative à la lettre des Commissaires du Roi de la Grande-Bretagne. —— Après les débats, on s'ajourna au 16 pour dix heures.

Le 16.

Le Congrès reprit en considération la motion relative à la lettre des Commissaires du Roi de la Grande-Bretagne; & après avoir sursis à cet examen,

Il fut fait une motion pour que la lettre des Commissaires du Roi de la Grande-Bretagne restât sur le Bureau, — & ladite motion passa à la négative.

Sur une autre motion, il fut arrêté, — que lecture seroit faite de la lettre & des papiers qui l'accompagnoient. — En conséquence, il fut fait lecture de la lettre du 9, & d'une autre datée de Juin 1778, signées l'une & l'autre *Carlisle*, *William Eden*, *George Johnstone*, ainsi que d'un écrit intitulé: *Copie de la Commission pour le rétablissement de la paix &c. au Comte de Carlisle, au Lord Vicomte Howe, au Chevalier Guillaume Howe, ou en leur absence, au Chevalier Henri Clinton, à William Eden, & à George Johnstone.* Il fut fait lecture aussi de trois actes du Parlement Britannique, l'un desquels intitulé, *Acte pour révoquer un acte passé dans la quatorzieme année du regne de Sa Majesté*, intitulé *Acte pour mieux régler le Gouvernement de la baye de Massachussetts dans la Nouvelle-Angleterre.* — Les deux autres étant les mêmes que les

bills déjà publiés : voici le contenu des lettres.

A son Excellenee Henri Laurens, Président, & autres Membres du Congrès.

MESSIEURS,

» Pressés par le désir le plus ardent d'arrêter l'effusion du sang & les calamités de la guerre, nous vous adressons le plus tôt qu'il nous est possible, après notre arrivée en cette Ville, une copie de la Commission dont Sa Majesté a bien voulu nous honorer, ainsi que les actes du Parlement sur lesquels elle est fondée. Et en même tems que nous vous assurons que nous n'avons rien plus à cœur que de rétablir sur la base d'une liberté égale & d'une sûreté mutuelle, la tranquillité de de ce pays, autrefois heureux ; vous observerez que nous sommes munis de pouvoirs suffisans pour cet objet, & dont l'étendue n'a même point d'exemple dans les annales de notre Histoire. «

» Dans l'état actuel de nos affaires, quoique les deux parties soient remplies de regrets mutuels, nous pouvons cependant goûter quelque consolation, & même former un heureux augure, en nous rappellant que dans notre Empire & dans beaucoup d'autres, on a vu une réconciliation & une affection cordiale succéder à des altercations & divisions passageres non moins violentes

que celles que nous éprouvons aujourd'hui. «

» Notre intention n'eſt point de revenir ſur des objets qui ne ſont plus matieres de diſcuſſion, & nous attendrons le tems convenable, pour nous occuper tant de l'eſpoir des avantages mutuels, que de la conſidération des maux, qui peuvent naturellement contribuer à déterminer vos réſolutions ainſi que les nôtres, dans une occaſion auſſi importante. «

» Les actes du Parlement, que nous vous remettons, ayant paſſé avec une ſinguliere unanimité, ils vous prouveront ſuffiſamment les diſpoſitions de la Grande-Bretagne, & ils vous feront voir que les termes d'arrangement en contemplation avec Sa Majeſté & avec le Parlement, ne reſtent point au deſſous de tous les vœux que l'Amérique a pu former, ſoit dans une délibération tranquille, ſoit au milieu des plus vives appréhenſions pour ſa liberté. «

» Pour vous démontrer avec d'autant plus d'efficacité nos bonnes intentions, nous n'héſitons point à déclarer, même dès cette premiere ouverture, que nous ſommes diſpoſés à concourir à tout arrangement juſte & ſatisfaiſant pour établir, entr'autres, les points ſuivans :

» De conſentir à une ceſſation d'hoſtilités, tant ſur mer que ſur terre ;

» De rétablir une communication libre de faire revivre l'affection mutuelle, & de renou-

veller les avantages communs de la naturalité dans les différentes parties de cet Empire ;

» De faire jouir le commerce de toute la liberté que nos intérêts respectifs peuvent demander ;

» De convenir qu'aucunes forces militaires ne seront entretenues dans les différens Etats de l'Amérique septentrionale, sans le consentement du Congrès général ou des assemblées particulieres ;

» De concourir aux opérations nécessaires pour acquitter la dette de l'Amérique, & pour y relever le crédit & la valeur du papier en circulation ;

» De perpétuer notre union par une députation réciproque d'un ou de plusieurs Agens de la part des différens Etats, avec le privilége de séance & voix dans le Parlement de la Grande-Bretagne ; ou, relativement à ceux qui seroient envoyés de la Grande-Bretagne, avec pareille séance & voix dans les assemblées des différens Etats, vers lesquels ils pourroient être respectivement députés, avec charge de veiller aux différens intérêts de ceux par qui ils auroient été envoyés. «

» D'établir, enfin, le pouvoir des *législatures* respectives dans chaque Etat, de régler son revenu, & son établissement civil & militaire, & d'exercer une liberté parfaite de législation & de Gouvernement intérieur ; de

ſorte que les États Britanniques dans toute l'Amérique ſeptentrionale, agiſſant avec nous en paix & en guerre ſous un Souverain commun, puiſſent avoir la jouiſſance irrévocable de toutes les eſpèces de privilége qu'il eſt poſſible d'avoir, quand il n'y a point une ſéparation totale d'intérêts, ou qui puiſſent ſe concilier avec cette union de forces de laquelle dépend la ſûreté de notre Religion & de notre liberté commune. «

» Dans notre anxiété pour le maintien de ces intérêts eſſentiels & ſacrés, nous ne pouvons nous diſpenſer de parler *de l'inſidieuſe interpoſition d'une Puiſſance qui, depuis le premier établiſſement de ces Colonies, s'eſt toujours laiſſé guider par la haine commune qu'elle nous porte. Et nonobſtant la prétendue date ou la forme actuelle des offres de la France.*

(ICI ON CESSA LA LECTURE, comme il a dit été plus haut.)

à l'Amérique Septentrionale, il eſt pourtant notoire que ces offres ont été faites ſur la connoiſſance des plans d'accommodement antérieurement concertés dans la Grande-Bretagne, & dans la vue d'empêcher notre réconciliation & de prolonger cette guerre deſtructive «.

» Mais nous oſons croire que les habitans de l'Amérique Septentrionale, unis à nous par les liens les plus étroits de la conſanguinité, parlant la même langue, intéreſſés au maintien d'inſtitutions ſemblables dans les

deux pays, s'ils se rappellent l'ancienne correspondance de bons offices qui faisoit le bonheur mutuel, & s'ils oublient les animosités récentes, rejetteront loin d'eux l'idée de servir d'accroissement aux forces d'un ci-devant ennemi commun, & préféreront une *coalition* ferme, libre & perpétuelle avec la Mere-Patrie, à une alliance étrangere que la nature reprouve & qui ne peut point être sincere «.

» La présente dépêche vous sera remise par le Docteur Ferguson, Secrétaire de la Commission de Sa Majesté, & pour parvenir à de plus amples éclaircissemens & discussions de tout sujet de difficultés, nous demandons à vous voir, soit collectivement, soit par députation, à New-York, à Philadelphie, à York-Town ou en tel autre lieu que vous pourrez proposer. Nous croyons qu'il est à propos cependant de vous informer que les instructions de Sa Majesté, ainsi que notre propre desir de nous écarter du siege actuel de la guerre, ne pouvant prendre aucune part active dans ses opérations, peuvent nous porter à nous retirer promptement à New-York; mais le Commandant en chef des troupes de terre de Sa Majesté, qui nous est associé dans cette commission, concourra avec nous, si ce parti paroissoit préférable, à une suspension d'hostilités, ou bien nous fournira tous les passe-ports & sauf conduits nécessaires, pour faciliter une entrevue; & on

on attendra, comme cela eſt naturel, la même choſe de votre part «.

» Si après le tems qui doit être néceſſaire pour délibérer ſur cette ouverture, & pour nous faire paſſer votre réponſe, les horreurs & les dévaſtations de la guerre continuoient encore, nous prenons Dieu & l'univers à témoins que les maux qui en réſulteront ne doivent point être imputés à la Grande-Bretagne; & ce n'eſt qu'avec le cœur pénétré de la douleur la plus réelle & la plus vive, que nous enviſageons l'affreuſe perſpective des calamités, que nous deſirons ſi ardemment de prévenir «.

Nous ſommes avec (perfect reſpect) tout le reſpect poſſible.

Meſſieurs,

Vos très-obéiſſants & très-humbles ſerviteurs,

Carliſle.

W. Eden.

G. Johnſtone.

A Philadelphie le 9 Juin 1778.

A Son Excellence Henri Laurens, *Préſident & autres Membres du Congrès.*

MESSIEURS.

» La dépêche incluſe, a été portée ce

matin au poſte le plus près de l'armée du Général Washington, par le Docteur Ferguſon, Secrétaire de la Commiſſion de Sa Majeſté, pour le rétabliſſement de la paix, &c. mais comme il n'y a point trouvé de paſſe-port, il eſt revenu ici; c'eſt pour éviter tout délai inutile que nous envoyons de nouveau la ſuſdite dépêche par la voie ordinaire de vos poſtes militaires. Auſſi-tôt que le paſſe-port ſera arrivé, le Docteur Ferguſon ſe rendra auprès de vous, conformément à notre premier arrangement.

Nous ſommes avec tout le reſpect poſſible.

Meſſieurs, &c.

A Philadelphie — Juin 1778.

Ordonné que ces lettres ſeront renvoyées à un Comité de cinq.

Même jour après midi.

Le Comité auquel ont été renvoyés les lettres & papiers du Comte de Carliſle, &c. Commiſſaire de la part du Roi de la Grande Bretagne, a fait rapport d'un projet de lettre, lequel ayant été lû.

Arrêté que l'examen dudit projet ſeroit remis à demain.

17 *Juin.*

Le Congrès a repris l'examen du projet de lettre, en réponſe à la lettre & aux papiers

reçus du Comte de Carlisle, &c. Commissaire de la part du Roi de la Grande Bretagne, & ledit projet a été unanimement agréé. Voici son contenu.

A leurs Excellences le très-Honorable Comte de Carlisle, le Sieur William Eden, & le Sieur George Johnstone, Commissaires de la part de Sa Majesté Britannique, de présent à Philadelphie.

» J'ai reçu la lettre de vos Excellences en date du 9 de ce mois, avec les incluses, & je les ai mises sous les yeux du Congrès. Aucun autre motif que le plus sincere desir d'arrêter l'effusion du sang humain, n'a pû nous porter à lire un papier, contenant des expressions si offensantes envers Sa Majesté très-Chrétienne, le puissant & bon Allié de ces Etats, ainsi qu'à considérer des propositions si attentatoires à l'honneur d'une nation indépendante. «

» Les Actes du Parlement Britannique, la Commission de votre Souverain, & votre lettre supposent les peuples de ces Etats sous la domination de la Couronne de la Grande Bretagne, & sont fondés sur une idée de dépendance qui est entierement inadmissible. «

» J'ai ordre en outre d'informer vos Excellences que le Congrès est porté à la paix, malgré l'injustice des prétentions qui ont donné naissance à cette guerre, & la maniere barbare dont elle a été conduite. En consé-

quence le Congrès eſt tout prêt à entrer en pour parler pour un Traité de paix & de commerce, qui ſe concilie avec les Traités déjà ſubſiſtans, lorſque le Roi de la Grande Bretagne ſe montrera dans des diſpoſitions ſinceres à cet effet. L'unique preuve ſolide qu'il puiſſe donner de ces diſpoſitions, conſiſte dans une reconnoiſſance explicite de l'indépendance de ces Etats, ou dans le rappel de ſes armées de terre & de mer. «

J'ai l'honneur d'être,

DE VOS EXCELLENCES,

Le très humble & très-obéiſſant ſerviteur,

Signé, par ordre du Congrès d'une voix unanime. HENRI LAURENS, Préſident.

A York-Town le 17 Juin 1778.

Arrêté unanimement que la Congrès approuve la conduite du Général Washington dans le refus qu'il a fait d'un paſſeport pour le ſieur Ferguſon.

Publié par ordre du Congrès.

Charles THOMSON.

Lettre d'un Américain aux Imprimeurs de la Gazette de Penſylvanie.

» Je ſuis fâché pour le Gouverneur Johnſtone qu'il ait imaginé d'écrire des lettres par-

ticulieres dans ces Etats au ſujet de ſa commiſſion publique, & je reſpecte autant que je le dois l'ordre du Congrès qui défend une correſpondance particuliere avec l'ennemi; mais je crois rendre un ſervice réel à mes concitoyens en mettant ſous leurs yeux les lettres ſuivantes. La réponſe a été écrite immédiatement après la lettre du Gouverneur Johnſtone, mais elle n'a point été envoyée à ſa deſtination. Cependant la croyant trop précieuſe pour être perdue, j'ai déterminé mon ami le Préſident à permettre qu'elle fut publiée avec la lettre qui lui a donné lieu. Je vous les envoye pour cet objet, & ſuis Meſſieurs, &c.

A York-Town le 17 Juin 1778.

W. H. Drayton.

(*Lettre particuliere.*)

De Philadelphie le 10 Juin 1778.

Mon cher Monſieur.

» Je vous prie de vouloir bien traiter mon ami le Docteur Ferguſon avec l'amitié & les égards que mes amis MM. Manning & Oſvald vous demandent pour moi. C'eſt un très-honnête homme, & qui jouit de la plus grande réputation dans la république des lettres «.

» Si vous ſuivez l'exemple de la Grande-

Bretagne dans les moments de ſon inſolence & que vous nous renvoyiez ſans nous écouter, j'eſpere, d'après nos liaiſons particulieres, qu'il me ſera permis de voir le pays & les dignes perſonnages qui le font reſpecter de tout l'univers: j'en ferai la demande de la maniere que vous l'indiquerez.

Je ſuis avec la plus parfaite conſidération.

Mon cher Monſieur.

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

Geo. Johnſton.

A Son Excellence Henri Laurens, au Congrès.

D'York-Town, le 14 Juin.

Mon cher Monſieur.

» J'ai reçu hier la lettre dont vous m'avez honoré, en date du 10, & je vous remercie de m'avoir fait paſſer celles de mes chers & dignes amis MM. Oſwald & Manning. Si le Docteur Ferguſon eût été le porteur de ces papiers, j'aurois certainement eu pour ce particulier tous les égards & toute la conſidération que les tems & les circonſtances peuvent permettre «.

» C'eſt à la Grande-Bretagne à juger ſi ſes Commiſſaires retourneront en Angleterre ſans avoir été entendus par les Députés des Etats-unis, ou s'ils renoueront amitié avec

les habitans en général & resteront parmi nous aussi longtems qu'il leur plaira ».

» Vous êtes indubitablement informés des seules conditions auxquelles le Congrès peut traiter pour parvenir à cette heureuse fin; & quoique je ne vous écrive ici que comme particulier, je ne crains point de vous annoncer avec la plus parfaite assurance que le Congrès ne se départira jamais de ces conditions, même en supposant la continuation des hostilités, & quand même par une suite des fureurs de la guerre, le bon peuple de ces Etats seroit forcé à commencer un traité à l'Ouest des (*a*) montagnes. Permettez-moi d'ajouter, Monsieur, comme mon humble sentiment que dans l'état actuel de notre contestation, la Grande-Bretagne, trouveroit son intérêt réel à confirmer notre indépendance ».

» Le Congrès n'a point eu de momens d'insolence, mais supposer qu'il soit actuellement moins ferme qu'il ne l'étoit, dans un tems où, dépourvus de tous secours étrangers, & n'ayant même aucun espoir d'alliance, lorsque dans un jour de jeune & d'humiliation publique, aux pieds des Autels du Très-Haut, il s'est promis & a arrêté de n'entrer en aucune conférence ou traité avec aucuns Commissaires de la part de la Grande-Bretagne à

(*a*) Il parle des montagnes qui bordent la Pensylvanie. L'Ouest des montagnes est le pays des Sauvages.

moins, qu'au préalable, elle ne commençât par retirer ſes flottes & ſes armées, ou qu'en termes exprès & poſitifs, elle reconnût l'indépendance de ces états, ce ſeroit ſuppoſer une choſe que toute raiſon condamneroit «.

» Dans d'autres tems, Monſieur, je me croirai très-honoré de vous accompagner en perſonne, & je contribuerai de mon mieux à vous rendre agréables toutes les parties de vos Etats; mais juſqu'à ce qu'il ſoit établi entre nous une baſe de confiance mutuelle. je crois, Monſieur, qu'aucune ancienne liaiſon, ni autre conſidération ne peut engager le Congrès à conſentir, que même le gouverneur Johnſtone, malgré tout ce qu'il mérite d'eſtime de la part de l'Amérique, entre dans le pays. Je n'ai qu'une ſeule voix; mais je la donnerois pour m'y oppoſer. Je vous ſupplie cependant, mon cher Monſieur, de n'en point conclure, que je manque en ce point à l'affection que je dois à d'anciens amis qui m'ont procuré l'honneur d'être pour ce moment en correſpondance avec vous, ni que je perde de vue les ſentimens d'eſtime & de conſidération perſonnelle qui vous ſont dus, Monſieur, de la part de votre très-obéiſſant & très-humble ſerviteur *Henri Laurens*, à l'honorable George Johnſtone, de préſent à Philadelphie «.

Commiſſion du Roi.

GEORGE III, par la grace de Dieu,

Roi de la Grande-Bretagne, DE FRANCE & d'Irlande, Défenseur de la foi, &c.

A notre amé & féal Cousin & Conseiller Frédéric Comte de Carlisle, Chevalier du très-ancien Ordre du Chardon, notre amé & féal Cousin & Conseiller Richard Lord Vicomte Howe, de notre Royaume d'Irlande, notre amé & féal Chevalier William Howe, Chevalier du très-honorable Ordre du Bain, Lieutenant-général de nos armées, Général & Commandant en chef de toutes & chacune de nos forces employées, ou devant être employées dans nos Colonies de l'Amérique Septentrionale, sur l'Océan atlantique, depuis la Nouvelle Ecosse, au Nord, jusqu'à la Floride occidentale, au Sud, l'une & l'autre inclusivement, William Eden, l'un de nos Commissaires pour le Commerce & les Plantations; & George Johnstone, Capitaine de notre Marine Royale, Salut:

COMME, dans & par notre Commission & nos Lettres-Patentes sous notre grand sceau de la Grande-Bretagne, en date du 6 Mai, ou environ, de la seizième année de notre Règne, excités par le plus sérieux desir de délivrer tous nos Sujets, & toutes les parties des Domaines appartenans à notre Couronne, des calamités de la guerre, & de les reprendre de nouveau sous notre protection & bienveillance, Nous avons nommé & commis notre très-féal & amé Cou-

ſin & Conſeiller Richard Lord Vicomte Howe, de notre Royaume d'Irlande, & notre féal & amé William Howe, aujourd'hui Chevalier William Howe, Chevalier du Bain, Major-général de nos forces, & Général de nos forces dans l'Amérique Septentrionale ſeulement, & chacun d'eux, conjointement & ſéparément, pour être nos Commiſſaire & Commiſſaires, à cet égard, pour accomplir & exécuter tous les pouvoirs & autorités exprimés, dans & par ladite Commiſſion & Lettres-Patentes, & confiés & commis à eux, & à chacun d'eux, ſelon la teneur deſdites Lettres-Patentes, & des inſtructions ultérieures qu'ils recevront de tems à autre, ſous notre cachet, ou propre ſignature, pour avoir, tenir, exécuter & poſſéder ledit office & place, offices & places, de notre Commiſſaire & Commiſſaires, ainſi qu'ils y ſont mentionnés, avec tous les droits, appartenances en dépendans, enſemble avec tous & chacun les pouvoirs & autorités qui y ſont accordés audit Lord Vicomte Howe & Général William Howe, & à chacun d'eux, pour & durant notre vouloir & bon plaiſir, & pas plus long-tems, de la manière & dans la forme exprimée, comme il paroîtra plus amplement & plus pleinement dans & par notredite Commiſſion & noſdites Lettres-Patentes, en tant qu'elles y ont rapport, entre autres diverſes choſes qui y ſont contenues. Et comme pour appaiſer & éteindre les diverſes jalouſies & appré-

henſions de danger pour leurs libertés & droits, qui ont allarmé plufieurs de nos Sujets dans les Colonies, Provinces & Plantations de New-Hampshire, Maſſachuſets's Bay, Rhode-Iſland, Connecticut, New-York, New-Jerſey, Penſilvanie, avec les trois Bas-Comtés ſur la Delawarre, Maryland. Virginie, Caroline-Septentrionale, Caroline Méridionale & Georgie, & pour une manifeſtation plus complette de nos juſtes & gracieuſes intentions & de celles de notre Parlement, de maintenir, & d'aſſurer tous nos ſujets dans la claire & parfaite jouiſſance de leurs libertés & droits, il eſt ſtatué, entre autres choſes, dans & par un certain acte fait & paſſé dans cette préſente ſeſſion du Parlement, intitulé » acte pour autoriſer Sa Majeſté à nommer des Commiſſaires, avec pouvoir ſuffiſant pour traiter, conſulter & convenir ſur les moyens d'appaiſer les déſordres actuellement ſubſiſtants dans quelques-unes de nos Colonies, Plantations & Provinces de l'Amérique Septentrionale, « qu'il pourra être & ſera permis à Sa Majeſté de tems à autre, par Lettres-Patentes ſous le grand ſceau de la Grande-Bretagne, d'autoriſer, & de charger de pouvoirs, cinq perſonnes capables & ſuffiſantes, ou trois d'entre elles, de faire & exécuter tels actes & telles choſes, & d'employer & exercer leur autorité & leurs pouvoirs; ainſi qu'ils ſont mentionnés, exprimés

& créés dans ledit acte concernant cet objet. Et comme nous desirons sérieusement de porter à une pleine & parfaite exécution les divers objets justes & gracieux & ci-dessus mentionnés;

Sachez à présent, que Nous avons révoqué & annullé, & par les présentes, Nous révoquons & annullons notredite Commission & nos Lettres-Patentes, & tous & chaque pouvoir, autorité, clause, article & choses y contenues. Sachez de plus que mettant notre confiance particuliere en votre sagesse, fidélité, diligence, & circonspection dans la conduite des affaires qui seront commises à votre charge, Nous avons nommé, choisi, constitué & établi, & par les présentes, nous nommons, choisissons, constituons & établissons, vous, ledit Frédéric Comte de Carlisle, Richard Vicomte Howe, Chevalier William Howe, William Eden, George Johnstone, ou trois d'entre vous, pour être nos Commissaires à ce sujet, & exercer tous & chacun les pouvoirs & autorités qui vous sont remis & confiés par les présentes, à vous, ledit Frédéric Comte de Carlisle, Richard Vicomte Howe, Chevalier William Howe, William Eden, George Johnstone, ou à trois d'entre vous, & de faire & exécuter ainsi toutes autres choses & affaires qui vous sont par les présentes, ordonnées, & commises à vos soins, pendant notre vouloir & bon plaisir,

& pas plus long tems, ſuivant la teneur de nos préſentes Lettres Patentes & de nos autres inſtructions ultérieures que vous recevrez de tems à autre, ſous notre cachet royal, ou ſous notre propre ſignature. Et c'eſt notre volonté royale, & notre bon plaiſir, & par les préſentes, Nous vous autoriſons, chargeons de pouvoirs, & requérons, vous, ledit Frédéric Comte de Carliſle, Richard Vicomte Howe, Chevalier William Howe, William Eden, George Johnſtone, ou trois d'entre vous, de traiter, conſulter & convenir avec tel corps politique & corporation, ou avec telle ou telles aſſemblées d'hommes, ou encore avec telle ou telles perſonnes que vous, ledit Frédéric Comte de Carliſle, Richard Vicomte Howe, Chevalier William Howe, William Eden, George Johnſtone, ou trois d'entre vous, qui ſerez jugés ſuffiſans pour ce qui concerne leurs griefs ou plaintes de griefs exiſtants, ou ſuppoſé exiſtants dans le Gouvernement de chacune des Colonies, Provinces, ou Plantations, ci-deſſus mentionnées, reſpectivement, ou dans les Loix & Statuts de ce Royaume, rélatives à toutes leſdites loix ou à telles d'entr'elles, ou concernant aucuns impôts ou contributions qui devront être fournis par aucune deſdites Colonies, Provinces, ou Plantations reſpectivement, pour la défenſe commune de ce Royaume & des domaines y appartenans: & concer-

nant tous autres réglemens, arrangemens, matieres & objets, néceſſaires ou convenables pour notre honneur & pour celui de notre Parlement, & pour le bien commun de nos Sujets. Et telle eſt notre volonté & bon plaiſir, que tout réglement, arrangement, matiere & objet qui aura été convenu entre vous, ledit Frédéric Comte de Carliſle, Richard Vicomte Howe, le Chevalier William Howe, William Eden, George Johnſtone, ou trois d'entre vous, & telles perſonnes, ou Corps politiques, comme ci-deſſus, que vous, ou trois d'entre vous, aurez jugés capables ou ſuffiſans pour entrer dans une telle convention, ſera pleinement & diſtinctement mis en écrit & rendu autentique par les ſignatures & cachets de vous ou de trois d'entre vous d'un côté, & ſous telles ſignatures & cachets de vous, ou de trois d'entre vous, que l'occaſion exigera, & qui pourront être convenables au caractere & à l'autorité du Corps politique ou de toute autre perſonne qui aura fait ladite convention; & ces inſtrumens rendus autentiques de la ſorte, ſeront envoyés par vous ou par trois d'entre vous à l'un de nos principaux Secrétaires d'Etat, pour être mis ſous les yeux de notre Parlement à l'effet de recevoir ratification ultérieure & plus parfaite, & juſqu'au moment de cette ratification, aucun de ces réglemens, proviſions, matiere ou choſe, n'aura aucune force ou efficacité, ni

ne pourra être mis à exécution au-delà des bornes prescrites ci-après. Et nous vous autorisons ultérieurement par les présentes, vous Frédéric Comte de Carlisle, Richard Vicomte Howe, Chevalier William Howe, William Eden, & George Johnstone, ou trois d'entre vous, à ordonner & proclamer de tems à autre, suivant que vous ou trois d'entre vous, le jugerez convenable, une cessation d'hostilités de la part de nos forces par mer ou par terre, pour tel tems & sous telles conditions, restrictions ou autres qualifications que, d'après votre prudence vous trouverez nécessaires, & à révoquer & annuller ces ordres & proclamations de la même maniere & dans la même forme. Et c'est ultérieurement notre volonté & bon plaisir, & nous enjoignons & ordonnons par les présentes à tous nos Officiers & Ministres civils & militaires, & à tous autres affectionnés Sujets, quels qu'ils soient, d'observer & d'obéir à toutes ces proclamations respectivement. Et en conséquence ultérieure dudit acte du Parlement & des stipulations y renfermées, Nous vous autorisons par ces présentes, vous Frédéric Comte de Carlisle, Richard Vicomte Howe, Chevalier William Howe, William Eden, & George Johnstone, ou trois d'entre vous, à suspendre, par une proclamation munie de vos signatures & cachets respectifs, de tems à autre, suivant que vous le jugerez convenable, l'opération & l'effet d'un

certain acte du Parlement fait & passé dans la seizième année de notre regne, pour défendre tout commerce & liaison avec de certaines colonies & plantations y énoncées & pour les autres objets y mentionnés pareillement, ou aucune des stipulations ou restrictions y contenues, & à spécifier dans ladite proclamation dans quel tems & dans quels lieux respectivement, & avec quelles exceptions & restrictions, moyennant quels passeports & certificats, en place de ceux prescrits jusqu'à présent par aucun acte ou actes du Parlement, pour régler le commerce des colonies & des plantations, ladite suspension devra avoir lieu. & à annuller & revoquer, en la même maniere & forme, lesdites suspension & proclamation. Et Nous vous autorisons ultérieurement par les présentes, vous Frédéric Comte de Carlisle, Richard Vicomte Howe, Chevalier William Howe, William Eden, & George Johnstone, ou trois d'entre vous, à suspendre de tems à autre, comme vous le jugerez à propos, dans aucuns lieux, & pour tel tems que ce soit renfermé dans la durée dudit premier acte, l'opération & l'effet d'aucun acte ou actes du Parlement, qui ont été passés depuis le 10 Février 1763, & qui concernent aucunes de nos Colonies, provinces ou plantations susdites dans l'Amérique septentrionale, en tant qu'ils ont rapport à icelles ou à aucune d'icelles, ou l'opération & l'effet d'aucune

d'aucune clauſe ou d'aucune ſtipulation, ou d'autres objets contenus dans ces actes, en tant que ces clauſes, ſtipulations ou objets ont rapport à aucunes deſdites Colonies, provinces ou plantations. Et Nous vous autoriſons par les préſentes ultérieurement, vous Frédéric Comte de Carliſle, Richard Vicomte Howe, Chevalier William Howe, William Eden & George Johnſtone, ou trois d'entre vous, à accorder un pardon ou des pardons à tel nombre ou claſſes de perſonnes deſdites Colonies, provinces ou plantations. Et Nous vous autoriſons ultérieurement par les préſentes, vous Frédéric Comte de Carliſle, Richard Vicomte Howe, le Chevalier William Howe, William Eden & George Johnſtone, ou trois d'entre vous, à nommer & conſtituer de tems à autres dans aucunes de nos Colonies, provinces ou plantations ſuſdites reſpectivement, où nous avons été en uſage ci-devant de nommer & conſtituer un Gouverneur, par aucun inſtrument muni de vos ſignatures & cachets, ou des ſignatures & cachets de trois d'entre vous, une perſonne propre à être le Gouverneur & Commandant en chef dans aucune de ces Colonies, Provinces ou Plantations reſpectivement, pour tenir & exercer ledit office de Gouverneur & de Commandant en chef dans & pour aucune de ces Colonies, Provinces ou Plantations reſpectivement, avec tous les pouvoirs & l'autorité qu'aucun Gouverneur de pareille Pro-

vince, nommé ci-devant par Nous, peut avoir exercé, en une maniere & forme aussi ample & aussi complette que si un semblable Gouverneur & Commandant en chef avoit été nommé & constitué par nos Lettres-Patentes ou Commission ; & à cet effet, s'il est nécessaire, de révoquer & anéantir toutes Commissions ou Lettres-Patentes ci-devant accordées pour nommer un tel Gouverneur & Commandant en chef ; d'autant que par certaines Lettres-Patentes scellées de notre grand sceau, ayant pour date le vingt-neuviéme jour d'Avril dans la quinziéme année de notre regne, Nous avons constitué & nommé vous, ledit Chevalier William Howe, pour être Général & Commandant en chef de toutes & chacune nos forces employées ou à employer dans nos Colonies de l'Amérique septentrionale, situées sur l'Océan Atlantique, depuis la nouvelle Ecosse au Nord jusqu'à la Floride occidentale au Sud, l'une & l'autre inclusivement, pour avoir, tenir, exercer & jouir de ladite place pendant tout le temps qu'il nous plaira & que ce sera notre volonté ; & dans le cas où vous, ledit Chevalier William Howe, seriez par Nous, ou de quelque autre maniere, mis hors d'état d'exercer ledit commandement, notre volonté & bon plaisir y mentionné, a été que le même commandement, avec tous les pouvoirs, droits & priviléges contenus dans cette notredite commission, fussent dévolus

à tel Officier portant notre commiſſion qui aura le rang immédiatement après vous Chevalier William Howe. Et d'autant que notre fidele & bien aimé le Chevalier Henri Clinton, Chevalier du très-honorable Ordre du Bain, Lieutenant Général de nos Troupes, & Général des Troupes de notre armée en Amérique ſeulement, porte actuellement notre commiſſion, & a le rang immédiatement après vous ledit Chevalier William Howe; faiſons ſçavoir que notre volonté ultérieure & bon plaiſir ſont, & nous ordonnons par la préſente, que dans le cas où ledit commandement mentionné dans leſdites Lettres-Patentes échéroit, en conſéquence de ce, audit Chevalier Henri Clinton, tous & chacun, les pouvoirs & autorités remis par les préſentes & confiés à vous ledit Chevalier William Howe, ceſſeront ſur le champ, & les ſuſdits pouvoirs & autorités, & chacun d'eux, ſeront de ce moment confiés par la ſuite & remis, & par les préſentes nous les confions & remettons audit Chevalier Henri Clinton pour uſer des mêmes pouvoirs & autorités, & les exercer, faire, & exécuter toutes les autres affaires & choſes comme ci-deſſus dans une auſſi pleine & ample étendue & forme & nulle autre, que vous ledit Chevalier William Howe êtes, par les préſentes, autoriſés à uſer & exercer, faire, effectuer & exécuter les mêmes pouvoirs & autorités. Et Nous requérons & comman-

dons à tous les Officiers Civils & Militaires, & à tous autres nos Sujets bien-aimés quelconques de vous aider & assister, vous ledit Frédéric Comte de Carlisle, Richard, Vicomte Howe, Chevalier William Howe, William Eden, & George Jonhstone, dans l'exécution de notre présente Commission, & des pouvoirs & autorités qui y sont contenus. Pourvu toutefois, & Nous déclarons & ordonnons par les présentes que les divers offices, pouvoirs & autorités qui sont par elles accordés, cesseront, seront sans effet, & deviendront entiérement nuls, le premier de Juin 1779, quand même nous ne l'aurions pas alors révoqué & annullé par un autre acte. En témoignage de quoi, Nous avons fait publier les présentes Lettres. Signé par Nous, à Westminster, le 13 Avril, dans la dix-huitième année de notre Regne.

Par le Roi lui-même,
YORKE.

Pour vraie copie,
ADAM FERGUSON, Secrétaire.

Observations d'un Membre du Congrès sur la lettre des Commissaires & la commission du Roi.

A leurs Excellences le Comte de Carlisle, William Eden, & George Johnstone, Commissaires Britanniques.

» Comme en conscience je ne puis donner

que quelques momens à une correſpondance avec Vos Excellences, je me flatte que vous excuſerez la maniere bruſque dont je débute avec vous, & les obſervations que je me permets «.

» Votre lettre du 9 de ce mois au Congrès, votre commiſſion & les actes du Parlement Britannique ſur leſquels elles ſont fondées, ſont devenus le ſujet de la converſation générale, & font rechercher ſous combien de différents points de vue elles ſont inſidieuſes, & totalement étrangeres à l'objet de votre négociation oſtenſible. Quoique le Congrès ne puiſſe pas condeſcendre à examiner en détail vos propoſitions, cependant je me flatte que, portés comme vous êtes, au rétabliſſement de la paix, vous voudrez bien m'honorer un moment de votre attention, d'autant que Vos Excellences ſont autoriſées à entendre des particuliers «.

» Dans votre lettre du 9 de ce mois, le Gouverneur Johnſtone a ſigné cette aſſertion; » malgré la prétendue date ou la forme actuelle des offres de la France à l'Amérique Septentrionale, il eſt cependant notoire qu'elles ont été faites ſur la connoiſſance des projets d'accommodement concertés antérieurement dans la Grande Bretagne, comme auſſi dans la vue d'empêcher notre réconciliation & de prolonger cette guerre deſtructive «.

» Le 5 Février, dans la *Chambre des Communes*, le Gouverneur Johnſtone a auſſi

ſigné cette autre aſſertion. » J'ai eu avis & j'ai de fortes raiſons de croire que l'adminiſtration *fera* au Parlement dans quatre ou cinq jours une propoſition qui peut ſervir de baſe à une réunion. Je n'en ſais point au vrai les détails, néanmoins comme *j'apprends que quelques préliminaires ſont partis depuis peu de la France*, je crois qu'il ne peut être déſobligeant pour l'un ou pour l'autre pays, de vous donner connoiſſance de cette *propoſition qu'on a en vue*, afin que vous vous puiſſiez ſervir de votre prudence pour ne *rien faire à la hâte* avec une puiſſance étrangere «.

» Les *préliminaires* mentionnés par le Gouverneur Johnſtone, comme *partis depuis peu de France*, étoient *dans ce moment-là* à la mer avec M. Simeon Deane & même depuis quelques ſemaines. Ils portoient ce qui ſuit, d'autant que Sa Majeſté Très Chrétienne avoit réſolu de reconnoître notre indépendance, & de conclure avec nous un traité d'amitié & de commerce : que dans ce traité on ne tireroit point avantage de notre ſituation actuelle, pour obtenir de nous des conditions qui, ſans cette circonſtance, pourroient ne point nous convenir, Sa Majeſté deſirant que ledit traité une fois conclu fut durable, & que l'amitié reſpective des deux nations, ſubſiſtât éternellement; ce qu'on ne pouvoit eſpérer qu'autant que le même avantage qu'elles auroient trouvé l'une & l'autre à former

cette alliance, les engageroit encore à la continuer: que l'intention de Sa-Majesté étoit donc que les conditions du traité fussent telles que nous pourrions le souhaiter, si notre Etat établi depuis long tems jouissoit de toute la plénitude de sa force & de sa puissance, & qu'elles fussent de nature à nous satisfaire également, quand ce tems sera venu «.

» Que le Roi Très-Chrétien étoit bien déterminé, non-seulement à reconnoître, mais encore à soutenir notre indépendance, par tous les moyens qui seroient en son pouvoir: qu'en agissant ainsi, il ne se dissimuloit point que son royaume seroit peut-être bientôt engagé dans une guerre & dans toutes les dépenses, risques & pertes qui l'accompagnent ordinairement: que cependant Sa Majesté n'attendoit de notre part aucun dédommagement pour cet objet; & qu'elle ne prétendoit pas non plus nous faire entendre que ce fût uniquement notre intérêt qu'elle avoit en vue, puisque indépendamment des avantages réels qu'elle nous procureroit à nous & à notre cause, il étoit notoirement de l'intérêt de la France que le pouvoir de l'Angleterre fût diminué par notre séparation d'avec cette puissance: que de plus Sa Majesté Très-Chrétienne, si elle s'engageoit dans une guerre avec l'Angleterre à notre sujet, n'entendoit pas même exiger que nous ne

fiffions point une paix féparée pour nous mêmes, dans le cas où l'on nous feroit des propofitions utiles & avantageufes : que la feule condition requife par Sa Majefté Très-Chrétienne, & fur laquelle elle comptoit, étoit que, *dans aucun traité de paix avec* l'Angleterre, nous ne renoncerions à notre indépendance pour retourner fous l'obéiffance de ce gouvernement «.

M. Gérard annonça au nom de Sa Majefté Très-Chrétienne ces préliminaires aux Commiffaires Américains à Paris, le 16 *Décembre dernier*. En conféquence de ces préliminaires, le traité de Paris, entre l'Amérique & la France, fut effectivement figné le 6 Février 1778. Il eft conftant que ce fut le 19 Février que le Lord North fit fes propofitions au Parlement pour une réunion avec l'Amérique «.

Deux points réfultent de cet état des faits; il s'enfuit d'abord que les deux affertions fignées par le Gouverneur Johnftone, fe contredifent l'une l'autre en termes directs; en fecond lieu, que loin que les *offres de la France* aient été faites *fur la connoiffance des projets d'accommodement concertés dans la Grande Bretagne*, *ce font tout au contraire ces projets d'accommodement qui ont été concertés fur la connoiffance des offres de la France*, puifque les offres de la France ont été faites *le 16 Décembre*. Le Gouverneur Johnftone (lié

avec l'adminiſtration) dit expreſſément, le 5 Février, qu'il ne ſavoit alors aucunes particularités du plan d'accommodement. Le 6 Février, les offres de la France furent effectuées par un traité; & ce ne fut que le 19 Février que quelque projet d'accommodement fut communiqué au Parlement Britannique. Cependant Vos Excellences ne ſe font point ſcrupule, même dans votre premiere adreſſe au Congrès d'établir une aſſertion reconnue notoirement fauſſe. Je ne vous accuſe point d'une fauſſeté préméditée. Le peuple jugera comme il voudra. En tout cas cette conduite de votre part l'avertit d'être toujours ſur ſes gardes à votre égard.

Après avoir ainſi vengé l'honneur de notre bon & grand allié le Roi de France, permettez moi de parler de vos propoſitions au Congrès.

Vos Excellences nous offrent une place pour nos Repréſentans dans votre Parlement. Heureuſement pour nous, nous ſommes trop bien informés du petit rôle qu'y jouent les Repréſentans Ecoſſois, pour eſpérer que les Repréſentans Américains, lorſqu'ils y ſeront admis y jouiſſent de la moindre conſidération, & que l'Amérique puiſſe tirer quelque avantage de cette repréſentation.

Vous propoſez, comme une alternative, d'envoyer un Agent à nos aſſemblées; mais comme nous ſommes ſûrs que ce ne ſeroient que des eſpions que vous nous enverriez, ou

des *Agens pour acheter nos voix ;* nous ne nous ſoucions pas d'avoir de pareilles gens parmi nous.

Vous propoſez de concourir aux opérations tendantes à acquitter les dettes de l'Amérique ; cela ne ſe peut faire, ſans le riſque de notre indépendance, & ſans que l'on impoſe quelque ſorte de reſtriction ſur notre commerce ; ainſi nous éprouverions néceſſairement une diminution de nos propres facultés pour l'acquittement de ces dettes. Nous ſavons que vous ne pouvez pas payer les dettes de votre Nation, par conſéquent nous ne pouvons pas eſpérer que vous veuilliez ou que vous déſiriez même éteindre une partie des nôtres. Nous voulons & nous pouvons payer nos dettes ſans votre concours ou votre aide. Votre offre ne préſente donc qu'un ſecours que vous êtes dans l'impuiſſance de donner.

Vous propoſez de donner au commerce toute la liberté que nos intérêts reſpectifs peuvent requérir. Eſt-ce que nous ne ſavons pas que vous avez un penchant naturel à monopoliſer le commerce ? Ignorons-nous que votre intérêt & le nôtre, en matiere de commerce, ſont directement oppoſés. Il eſt de votre intérêt que notre commerce ſoit limité, & il nous importe que notre commerce ſoit illimité ; ainſi nous différons, *toto cœlo.*

Vous propoſez une ceſſation d'hoſtilités ;

retirez vos forces de terre, & les hostilités cesseront aussi-tôt sur terre. Vous n'avez aucun sujet d'être inquiets pour une cessation d'hostilités à la mer; sur cet élément, c'est nous qui avons tout à craindre de votre part. Si vos intentions sont droites, pourquoi différez-vous de faire ce que vous paroissez désirer, & dont l'exécution dépend entierement de vous?

Telles sont vos principales offres en détail. *Qu'elles ont peu de valeur à nos yeux!*

Vous nous offrez tout, à l'exception de l'indépendance. Si vous parlez sérieusement, *combien peu doit nous importer une pareille liaison?* Vos Excellences veulent-elles bien un moment voir avec moi la Grande-Bretagne & l'Amérique sous un même Souverain, la souveraineté dans la Grande-Bretagne, & l'Amérique jouissant des pouvoirs du Gouvernement, l'indépendance exceptée. Voyons ce qui en résultera.

L'Amérique faite pour constituer par elle-même un Empire, doit naturellement arriver à la souveraineté. Après en avoir goûté une fois, elle cherchera sans cesse à en jouir de nouveau. Après avoir acquis par les armes un certain pouvoir, toujours l'indépendance exceptée, elle croîtra en crédit & en facultés tendantes à l'indépendance, ce qui augmentera son desir de devenir indépendante. Ses succès antérieurs lui inspireront plus de confiance, & lui donneront plus

d'eſpérance ; l'expérience la rendra ſans ceſſe ſoupçonneuſe ſur les intentions de la Grande-Bretagne.

D'après cela, ayant en main les pouvoirs, à l'exception ſeulement de l'indépendance, elle ſera toujours diſpoſée à faire valoir ſes droits, ſur-tout n'ayant point perdu de vue l'état de foibleſſe où elle étoit au commencement imprévu de la guerre actuelle. Dans une ſituation auſſi effrayante, le plus léger deſſein, le plus petit accident, le moindre ſoupçon ou mécontentement de part ou d'autre, ne peut manquer de rompre avant quelques années, le foible fil par lequel vous propoſez de tenir l'Amérique ſous la domination de la Grande-Bretagne. Et cette domination qu'il eſt queſtion d'acquérir, & qui ne doit cependant tenir qu'à un fil auſſi foible, mérite-t-elle une nouvelle campagne ? Un tel projet peut il exiſter dans la tête de tout homme honnête, & qui ait le ſens commun ?

Mais en admettant que vos offres ſoient ce qu'elles ne ſont pas, c'eſt-à dire extrêmement avantageuſes à l'Amérique, ſentez-vous combien vos pouvoirs ſont inſuffiſans pour l'accommodement dont il s'agit. Le célèbre Lord Abingdon préſente cette affaire ſous le point de vue le plus clair. Dans ſa très-humble proteſtation à ce ſujet, il s'exprime ainſi : » De quelque choſe que conviennent les Commiſſaires & le Congrès,

cette convention n'aura nul effet jusqu'à ce qu'elle soit confirmée par le Parlement ; or c'est donner trop d'avantage au Parlement, en ce qu'il saura ce que le Congrès fera, & trop de désavantage au Congrès, en ce qu'il ne saura pas ce que le Parlement confirmera, pour que cette inégalité dans les positions ne mette pas un obstacle à l'accommodement. « Si l'Amerique entre en arrangement avec vous, voyez quelle en peut être les conséquences. Vos Excellences doivent convenir *qu'il est de notre devoir de les éviter*.

Nous avons fait un traité solemnel avec la France. L'objet de ce traité est l'établissement de notre indépendance. Si nous traitons avec vous sur le pied de dépendance, nous manquons dès l'instant même de parole à la France, nous perdons pour toujours toute espece de crédit auprès des nations étrangeres, & nous nous ôtons *ipso facto* tout espoir de secours du dehors. Dans cette situation, *nous serons absolument à votre merci*. Votre Roi, vos Ministres & votre Parlement peuvent refuser de ratifier nos engagemens, parce qu'ils ont le pouvoir de le faire. Le Gouverneur Johnstone a long-tems & habilement plaidé la cause de l'Amérique. Aujourd'hui il vient chez nous pour nous inviter à nous abandonner à la justice & à la miséricorde de nos ennemis les plus injustes & les plus vindicatifs ; ennemis qui pendant

une longue suite d'années ; ont usé à notre égard des plus basses supercheries, & nous ont calomniés dans toute l'Europe ; ennemis qui ont fait mourir de faim nos compatriotes, devenus leurs prisonniers, après les avoir chargés d'outrages lorsqu'ils étoient vivans & en leur pouvoir ; ennemis qui ont excité les Sauvages leurs alliés à massacrer nos Fermiers, misérables vieillards sans armes & sans défense, & à égorger leurs femmes & leurs enfans ; ennemis qui ont saccagé notre pays, brûlé nos Villes, & qui pour nous assujettir ont armé le fils contre le pere, le serviteur contre le maître, & le frere contre le frere ; ennemis qui ont remué l'enfer même pour effectuer leur projet sanguinaire & tyrannique ; ennemis livrés totalement à la corruption, dénués de vertu publique, sourds à la voix de la justice & aux cris de l'humanité. Est-il possible d'espérer que de pareils ennemis, après la dissipation de tant de millions, après la perte d'une si grande quantité de leur propre sang, après toutes les disgraces que leurs armes ont essuyées, après les insultes qu'ils ont été forcés d'endurer de la part des nations etrangeres en s'acharnant à notre destruction, après les secousses violentes & allarmantes que notre résistance a occasionnées jusques dans les fondemens de l'Etat Britannique : peut-on, dis je, espérer que *ces ennemis ainsi provoqués*, lorsque nous serons rentrés sous leur domination, voudront bien ra-

tifier les conventions de Vos Excellences, à l'exception de l'indépendance, & se contenteront de nous assujettir par un fil aussi foible que celui d'une toile d'araignée. *Timeo Danaos & dona ferentes.*

L'Amérique est indépendante *de fait & de droit.* Elle conservera son état aux dépens de la derniere goutte de son sang. Il est inutile que vous sollicitiez ce que vous n'avez pu obtenir par la force de vos armes, même lorsqu'elles étoient toutes-puissantes. Bientôt votre position ne sera plus la même. L'Amérique est plus capable que jamais de soutenir la guerre. Notre résolution est prise; les horreurs & les dévastations de la guerre, dont vous nous menacez à la fin de votre lettre, ne nous épouvantent point. La France a reconnu notre indépendance. Les grandes Puissances de l'Europe nous contemplent avec plaisir: nous comptons sur notre courage & sur la protection du Ciel. Nous continuerons d'être indépendans, tant que nous continuerons d'être fermes. Adieu.

W. H. D.

A York-Town, le 17 Juin 1778.

CES observations sont de M. William Henri Drayton, Député au Congrès pour la Caroline Méridionale.

Autres Obſervations pareillement d'un Membre du Congrès, aux Comte de Carliſle, Lord Vicomte Howe, le Chevalier William Howe, (ou en ſon abſence au Chevalier Henri Clinton) William Eden & George Johnſtone.

Féaux & amés ſerviteurs du Roi votre Maître, dignes objets de ſes complaiſances,

Comme vous êtes envoyés en Amerique pour l'objet exprès de traiter avec tout corps & tout être quelconque, vous voudrez bien pardonner cette lettre de la part de quelqu'un qui rougiroit de flatter même ſes amis. C'eſt pourquoi ſi vous daignez jetter les yeux ſur ce qui ſuit, vos chaſtes oreilles n'ont point à craindre d'être bleſſées par le langage de l'adulation, langage que vous mépriſez.

J'ai vû votre très-élégante & très admirable lettre à ſon Excellence Henri Laurens Préſident, & autres Membres du Congrès. Comme cette Aſſemblée a jugé que vos propoſitions ne méritoient pas qu'elle leur donnât une attention particuliere, il pourra être en quelque ſorte ſatisfaiſant pour votre curioſité, & ce ſera peut-être un moyen de conſoler des négociateurs ſi mal reçus, que quelqu'un des individus de ce vaſte continent ait la complaiſance de vous faire connoître les ſentimens de l'Amérique; ſentimens que votre bon ſens naturel vous a fait ſans doute deviner, & qu'on n'expoſe ici

que

que pour vous convaincre que, malgré les moyens d'inſtruction qui nous manquent dans ces extrémités du monde, la connoiſſance de nos droits, l'attention à nos intérêts, & un reſpect religieux pour la dignité de la nature humaine, nous ont au moins appris les vrais principes qui doivent régler notre conduite, & qui la régleront en effet.

Vous débutez par les doucereuſes expreſſions d'humanité, & du deſir le plus ſincere de rétablir la paix & la tranquillité. On ne pouvoit pas imaginer un préliminaire plus agréable aux Américains. Notre amour pour la paix s'eſt aſſez manifeſté par le ſacrifice même de nos libertés que nous avons offert à votre Prince. Quant à l'humanité, c'eſt un ſentiment que les barbaries exercées par vos armes n'ont pû encore déraciner de nos cœurs.

Vous nous apprenez que vos pouvoirs ont une étendue qui eſt ſans exemple dans les Annales de votre Hiſtoire; & l'Angleterre, la malheureuſe Angleterre ſe reſſouviendra avec la douleur la plus amere, que ces pouvoirs ont été rendus inutiles par une conduite ſans exemple dans les annales de l'humanité. Si le Roi votre Maître eût daigné prêter l'oreille aux prieres de pluſieurs millions d'hommes, il ne vous auroit pas envoyés comme il l'a fait. Si la modération eût été même inconnue à la Puiſſance que nous étions fiers d'appeller notre *Mere Patrie*, ſa dignité dans ſon éclat n'auroit pas péri ſous elle.

Vous nous dites que toutes les parties peuvent tirer quelque dégré de consolation, & même former un heureux augure en se rappellant, &c. C'est ce que nous souhaitons très-sincérement pour l'amour de *toutes les parties*. L'Amérique même subjuguée se seroit consolée par le sentiment de sa vertu. Elle eût mis son espoir, comme elle le met encore, dans la bonté de sa cause & dans la justice du Tout-Puissant. Voilà des sources d'espoir & de consolation que ni le tems, ni les hazards ne peuvent altérer ou enlever.

Vous parlez des avantages mutuels & de la considération des maux qui doivent naturellement déterminer nos résolutions. Quant au premier objet vous savez trop bien que nous n'avons aucun avantage à attendre d'une union avec vous ; & c'est une vérité si notoire que je croirois faire injure à votre sagacité si je m'appliquois à la démontrer. Quant à l'autre point, il seroit à souhaiter que vous eussiez fait voir dans votre conduite autant de délicatesse que vous en montrez dans vos sentimens. Mais des hommes qui aiment sincérement la liberté, dédaignent de s'occuper de la considération de tous les maux auxquels il faut se soumettre pour l'obtenir. C'est encore une chose que vous ne pouvez ignorer. Si vous ne trouvez pas cette vérité dans vos propres cœurs, vous l'apprendrez *dans les Annales de votre Histoire*. Car dans ces Annales les traits de cette espéce *ne sont*

pas au moins sans exemple. Mais si ces traits ne suffisoient pas, nous vous exhorterions à ouvrir un livre encore plus clair, & ce livre c'est le courage indompté de l'Amérique.

Vous dites aussi que les actes du Parlement ont été passés avec une *unanimité singuliere* ; & c'est une chose que nous ne prétendons point révoquer en doute. Vous me permettrez, Messieurs, d'observer que les raisons de cette unanimité sont très-bien assignées dans le rapport d'un comité du Congrès du 22 Avril dernier, & dont il est question dans une lettre du Congrès au Lord Vicomte Howe & au Chevalier Henri Clinton.

Vous êtes déterminés à consentir à une cessation d'hostilités tant par mer que par terre. Il est difficile pour des gens aussi grossiers que les Américains de juger si c'est sérieusement que vous faites cette proposition, ou si vous n'avez d'autre dessein que de vous moquer de leur simplicité. En supposant néanmoins que vous ayez trop d'élévation dans l'ame pour ne voir qu'un objet d'amusement dans une affaire d'une si grande importance pour l'Amérique, & qui n'est peut-être pas même absolument triviale aux yeux de ceux qui vous ont envoyés ; je vous donne ma parole d'honneur que, si vous reconduisez vos troupes en Angleterre où avant peu votre Prince en aura certainement besoin, nous ne les y suivrons jamais. Nous n'avons pas une humeur si romanesque ni si

belliqueuſe, & la Ville de Londres ne nous inſpire pas une vénération aſſez profonde pour commencer une croiſade dans l'unique vue de poſſéder cette *terre ſainte.* Ainſi vous devez être bien sûrs que les hoſtilités ceſſeront par terre. Mais ce ſeroit la plus grave des inſultes à votre eſprit national de ſuppoſer que vous deſiriez un ſemblable armiſtice ſur mer. Les événemens de la guerre & l'état ſi floriſſant de votre commerce, malgré nos foibles efforts pour l'interrompre, prouvent clairement que vous pouvez nous exclure de la mer, *de la mer qui eſt votre Empire.*

Vous offrez de rétablir la libre communication, de faire revivre l'affection mutuelle, & de renouveller les avantages communs de la naturalité. Lorſque vos compatriotes devenus ſages à leurs dépens, auront appris à connoître leurs véritables intérêts, ils nous trouveront très-diſpoſés à admettre toute la correſpondance qui eſt néceſſaire pour les objets de commerce, & qui ſubſiſte ordinairement entre les différentes nations. Mais quant au retour de l'affection réciproque, c'eſt la choſe impoſſible. Nous vous pardonnons de tout notre cœur; mais il n'eſt pas dans la nature des choſes que vous nous pardonniez. Vous nous avez fait trop de mal. Il nous ſeroit aiſé de vous rapporter à cette occaſion quelques traits aſſez récens de la barbarie la plus révoltante, horreurs dont les troupes de Sa Majeſté Britannique ont bien voulu partager l'opprobre avec celles de ſes généreux

& fideles alliés les Senecas, les Onondagas & les Tuſcaroras.

Mais nous craindrions de bleſſer l'oreille délicate d'un (*a*) courtiſan, par le récit de ces ſcènes dégoutantes. D'ailleurs ce ſeroit affliger les ſentimens d'humanité qui, comme vous l'obſervez, vous ont déterminé à ces ouvertures, que de rappeller ces victoires brillantes d'une ſoldateſque effrenée, ſur des hommes ſans armes, renfermés dans des villages ſans défenſe; leurs dévaſtations inutiles, les meurtres qu'ils ont commis de ſang froid; ou de remettre ſous vos yeux ces ſcènes de carnage, où de barbares ſauvages ont déployé toute la férocité de leur caractère. Tous ces traits enchanteurs de l'humanité britannique, ne peuvent que rallumer dans nos cœurs cette affection de préférence que nous avons autrefois éprouvée pour tout ce qui portoit le nom d'anglois. Quant aux avantages réciproques de naturalité, c'eſt un objet que nous regardons avec la plus ſuprême indifférence. Quelques-uns de nos riches concitoyens, pourront par la ſuite aller en Angleterre ou à Rome, pour y voir les ruines de ces auguſtes temples où la Déeſſe de la Liberté avoit autrefois ſon culte. Il eſt douteux que ces voyageurs reclament, comme un *avantage*, leurs droits de naturalité dans l'un ou l'autre de ces pays. D'un autre côté, ceux de vos ſujets que le bras de fer de l'oppreſſion forcera de cher-

(*a*) Le Lord Carliſle.

cher un refuge parmi ceux qu'ils persécutent actuellement, seront certainement admis *aux avantages de la naturalité.* Nous travaillons à préparer un asile à l'humanité, & nous regrettons, Messieurs, que les circonstances ne vous permettent pas de concourir à un ouvrage aussi conforme à votre caractère & à vos dispositions.

Mais de plus, vos Excellences disent : » Nous concourrerons à étendre toutes les espèces de liberté de commerce, que nos intérêts respectifs pourront exiger. « Malheureusement il existe entre ces intérêts, une petite différence qu'il ne vous auroit pas été facile de concilier, si les membres qui composent le Congrès eussent été disposés à risquer leurs têtes en prêtant l'oreille à des conditions qui sont traitées, ainsi que j'ai l'honneur de vous l'assurer, avec un mépris inexprimable, par tout honnête *Whig* en Amérique. La différence dont je veux parler, c'est qu'il est de votre intérêt d'usurper le monopole de notre commerce, & que c'est le nôtre de commercer avec toute la terre. Il est vrai qu'il peut y avoir un moyen de couper ce nœud gordien, que peut-être aucun homme d'état n'auroit l'esprit de dénouer. En laissant au Parlement de la Grande Bretagne, le droit de déterminer ce que requierent nos intérêts respectifs, il pourroit étendre ou circonscrire la liberté du commerce, suivant son bon plaisir, sur ce qu'il pourroit appeller nos *inté-*

rêts respectifs : mais je suis bien sûr que ce ne seroit point à notre *satisfaction mutuelle*. Votre » désir ardent d'arrêter l'effusion du sang & les calamités de la guerre «, vous conduiront donc, après de plus mures réflexions, à reprouver un plan qui n'engendreroit que de la discorde, & qui, avant vingt ans révolus, ameneroit une nouvelle expédition aussi extravagante que la premiere, de l'autre côté de l'océan atlantique, & quelques années après, une commission de même nature à peu près que celle dont il a plû à Sa Majesté de vous honorer.

« Nous ne pouvons refuser notre admiration à la générosité de sentimens qui vous porte à promettre » qu'aucunes forces militaires ne seront entretenues dans les différens Etats de l'Amérique septentrionale, sans le consentement du Congrès général ou des assemblées particulières. « La seule marque de reconnoissance que nous puissions donner pour une condescendance si exemplaire, est d'assurer vos Excellences, ainsi que j'ose le promettre solemnellement au nom de mes concitoyens, qu'aucunes forces militaires ne seront entretenues dans les différens Etats de l'Amérique septentrionale, sans le consentement du Congrès général, & celui des *Législatures* de chacun de ces Etats. Ainsi vous ferez ensorte que les forces du Roi votre maître soient retirées ; car je puis vous assurer, sans risque de me tromper, que le

Congrès n'a point consenti, & que probablement il ne consentira point, qu'elles y soient conservées. «

» Vous nous avez fait aussi, sans en être priés, l'offre de concourir aux succès des opérations propres à l'acquittement de la dette de l'Amérique, & à relever notre crédit & la valeur de notre papier en circulation. « Si par-là Vos Excellences entendent qu'elles solliciteront des places dans le département de nos finances, je puis vous assurer, comme je le fais avec (*perfect respect*) tout le respect possible, qu'il faudra de bien fortes recommandations. En effet, les Anglois n'ayant point encore pris les mesures necessaires pour liquider leur propre dette, & relever le crédit & la valeur de leur papier en circulation, mais étant au contraire en bon train d'augmenter l'une, & de détruire entierement l'autre, vous sentirez aisément que des financiers de cette nation auroient la plus mauvaise grace à se présenter pour mettre nos affaires de finances sur un meilleur pied. » Vous nous proposez un moyen » pour perpétuer notre union. « Mais il ne seroit point mal auparavant d'établir cette union, & c'est ce que vous ne pouvez faire qu'en acceptant le Traité de paix & de commerce qui vous est offert par le Congrès. *Un tel Traité*, j'ose vous l'assurer, dureroit autant qu'il seroit possible à vos Ministres de ne point violer la foi des Nations,

Quant à votre offre, pour me ſervir de votre propre langage, dont l'inexactitude, vu l'importance du ſujet, ne doit point cauſer de ſurpriſe, ou au moins peut s'excuſer; quant à votre offre enfin, » d'établir le pouvoir des *légiſlatures* reſpectives dans chaque Etat particulier, de régler ſon revenu, ſon établiſſement civil & militaire, & d'exercer une liberté parfaite de légiſlation & de Gouvernement intérieur, de ſorte que les Etats Britanniques dans toute l'Amérique Septentrionale, agiſſant avec vous, en paix & en guerre, ſous un Souverain commun, puiſſent avoir la jouiſſance irrévocable de toute eſpece de privilége, qu'il eſt poſſible d'avoir ſans être totalement ſéparé d'intérêts, ou qui ſe concilie avec cette union de forces, de laquelle dépend la ſureté de notre religion & de notre liberté communes, « permettez-moi, Meſſieurs, de vous aſſurer que l'autorité des *légiſlatures* reſpectives de chaque Etat, eſt déjà très-pleinement établie, & ſur les fondemens les plus ſolides. Elle eſt établie ſur la liberté parfaite de la légiſlation, & ſur une adminiſtration vigoureuſe dans le Gouvernemant intérieur. Pour l'article des réglemens du revenu, & de l'établiſſement civil & militaire, ce ſont des affaires du moment pour leſquelles les diverſes *légiſlatures* ont la compétence ſuffiſante.

J'ai auſſi le plaiſir de féliciter Vos Excellences ſur ce que le pays pour l'intérêt du-

quel vous vous êtes exposés aux hasards & aux fatigues d'un voyage très-désagréable, afin de régler son gouvernement, ses revenus, son administration, &c. pour lequel vous vous êtes engagés dans une négociation plus désagréable encore que le voyage, a en lui-même d'abondantes ressources pour défendre sa liberté actuellement, & jouir un jour d'un revenu dont la source sera intarissable. Comme les Etats de l'Amérique Septentrionale sont dans l'intention de posséder la jouissance irrévocable de leurs priviléges, il leur est absolument nécessaire d'éviter toutes liaisons avec un Parlement qui, même sous le régime des loix que vous reconnoissez, se réserve en termes exprès le pouvoir de révoquer chacune des propositions auxquelles vous pouviez donner votre consentement.

Nous rendons toute la justice que nous devons à l'honnêteté des offres que vous nous faites de nous accorder une part des avantages que vous retirez de votre Souverain ; mais de bonne foi, Messieurs, nous ne sentons point en nous la moindre disposition à l'accepter. Ce bonheur peut vous aller à merveille ; mais il ne vous va point. Vous paroissez empressés de prévenir une séparation totale d'intérêts, mais c'est ce que les affaires ameneront plutôt d'elles-mêmes. Et pour vous mettre parfaitement à votre aise sur ce point, nous prenons la liberté de vous observer, qu'à quelques égards, ce peut être, & que

probablement ce sera notre intérêt de vous assister, & alors nous le ferons du meilleur cœur. Si la nature des choses ne s'y prête point, certainement Vos Excellences ont trop de bon sens & d'honnêteté pour l'exiger. Il ne nous paroît point du tout que notre liberté puisse dépendre le moins du monde d'aucune réunion de nos forces avec les vôtres. Vous voyez en effet qu'après avoir fait agir toutes vos forces contre nous pendant plus de trois ans, nous sommes actuellement sur le point d'établir notre liberté, absolument malgré elles. Nous ne pouvons pas non plus concevoir qu'après l'épreuve que vous avez faite, aucune Nation d'Europe s'embarque dans une entreprise aussi folle que la réduction de l'Amérique. Rien n'exige que chacun prenne sur soi de jouer le rôle plaisant de Dom Quichotte. Il suffit d'un exemple dans un siecle pour l'amusement de tout l'Univers.

» J'espere que Vos Excellences m'excuseront si je ne suis point non plus de leur avis sur l'article de la Religion, que vous désirez de voir commune entre les deux Nations. La Religion de l'Amérique est celle de tout le genre humain. Toute personne peut rendre son culte à l'Être suprême de la maniere qu'elle croit lui être la plus agréable ; & pourvu que chacun se comporte en bon citoyen, personne ne s'inquiétera chez nous de sa croyance ou de son culte ; car il nous

importe fort peu que telle ou telle foi ou secte soit la dominante parmi nous. «

» Je suis extrêmement fâché de trouver dans votre Lettre quelques passages offensans pour Sa Majesté Très-Chrétienne. Certes, ce n'est une chose ni honnête, ni compatible, avec les principes de philantropie, que vous professez d'attaquer la réputation d'un homme honnête, sans lui fournir l'occasion de se défendre ; & sur-tout un très-proche voisin, qui n'agueres étoit lié avec vous d'une amitié intime, qui d'ailleurs vous a donné en dernier lieu des preuves multipliées & les plus solides de dispositions pacifiques, & qui avec une droiture sans exemple & dont se glorifieroient d'autres Princes, a déclaré à votre Cour, de son propre mouvement & sans qu'on le lui demandât, l'effet & la nature d'un Traité qu'il venoit de conclure avec ces Etats. C'est encore une chose tout-à-fait contraire aux règles de l'honnêteté que de se servir de pareilles expressions, lorsque vous vous adressez au Congrès, sçachant que ce Prince est notre bon & fidele Allié. Il est vrai, comme vous l'observez très-bien, qu'il a été autrefois l'ennemi de Sa Majesté Britannique, & que nous nous sommes ressentis de cette inimitié ; mais tout cela est provenu plutôt de notre liaison avec vous, que d'aucune mauvaise volonté à notre égard. En même temps, c'est une vérité constante & solemnelle, une vérité digne de toute votre

attention, que lorſque vous avez commencé la guerre actuelle, guerre dans laquelle nous avons ſouffert infiniment plus que dans aucune autre qui ait précédé, guerre ſauvage, ſanglante, cruelle, & où nous n'avons point été les agreſſeurs, vous ne l'avez point commencée à cauſe d'aucune liaiſon entre nous & notre préſent Allié; mais qu'au contraire, auſſi tôt que vous avez eu vent du Traité qui étoit ſur le tapis, vous nous avez fait des propoſitions de paix, en conſéquence de ce qu'il vous a plu de qualifier d'*interpoſition inſidieuſe*. Quel eſt actuellement l'état des choſes entre nous? L'Amérique, étant en paix avec tout le monde, s'eſt trouvée autrefois engagée dans une guerre avec la France, à cauſe de ſa liaiſon avec la Grande-Bretagne; aujourd'hui l'Amérique, étant en guerre avec la Grande Bretagne, obtiendra probablement les conditions de paix les plus honorables, à cauſe de ſon intime union avec la France.

J'en appelle à vous-même, Meſſieurs, & je vous demande, s'il y a rien de plus vrai que ce que j'avance. Je ſais qu'il eſt très dur pour vous d'abandonner ce que dès votre enfance vous avez été accoutumés à appeller vos Colonies. Votre ſituation me fait pitié, & c'eſt ce qui m'engage à excuſer les écarts de la vérité que vous vous permettez dans votre Lettre. D'ailleurs il eſt poſſible que vous ayez été mal informés; car je ne ſup-

poſerai point que le but de votre Lettre ait été de tromper le peuple de ces Etats. Ces petits & malhonnêtes artifices vous réuſſiſſent ſi peu depuis quelque temps, qu'au défaut de la probité, la prudence du moins devroit vous ſuggérer de ne les plus mettre en uſage. Pour vous détromper, je prends donc la liberté d'aſſurer Vos Excellences, d'après les meilleurs avis, que ce que vous appellez *la forme actuelle des offres de la France à l'Amérique ſeptentrionale*, en d'autres mots les Traités d'alliance & de commerce entre Sa Majeſté Très-Chrétienne & ces Etats, n'ont point été faits ſur la connoiſſance d'aucuns plans d'accommodement concertés dans la Grande-Bretagne, ni dans la vue de prolonger cette guerre deſtructive. Vous ne douterez point de la certitude de mes aſſertions, lorſque vous conſidérerez que ces Traités étoient réellement conclus avant que l'extrait des bills, en vertu deſquels vous agiſſez, eût été envoyé en Amérique, & qu'on doit avoir néceſſairement employé beaucoup de temps à arranger des conventions de cette difficulté & de cette importance; & ſur-tout lorſque vous ferez attention à la prompte notification que la Cour de France a donnée de ce Traité, & à l'aſſurance donnée que l'Amérique s'étoit réſervé le droit de vous admettre même à un pareil Traité. Le fait eſt que lorſque les Miniſtres Britanniques ont ſçu que nous traitions avec le plus grand Prince de l'Eu-

rope, ils ont travaillé tout de ſuite à détruire l'effet de ces négociations ; ce qui m'amene, malgré moi, à vous faire quelques obſervations que vous regarderez peut-être ſous un point de vue déſagréable.

Il me ſemble, Meſſieurs, que votre procédé tient un peu de la diſſimulation, pardonnez moi le mot. Je ſuppoſe que le Congrès ait accédé à vos propoſitions, & alors je vous fais deux queſtions. D'abord, votre commiſſion vous a-t-elle donné le plein pouvoir de faire ces propoſitions ? Peut-être avez-vous cru que ce n'étoit pas la peine de ſuivre la lettre de votre commiſſion ; mais nous autres Américains, nous aimons à comparer les choſes entre elles, & à raiſonner. Voici ma ſeconde demande : Quelle ſureté pourriez-vous nous donner, que le Parlement Britannique ratifiera vos conventions ? Vous ne pouvez point nous donner une telle ſureté ; & ainſi après avoir perdu notre honneur comme peuple, après que vous nous auriez enlevé par ſubtilité notre bonne réputation, & que vous nous auriez perſuadé de donner à l'ennemi commun de l'humanité le tréſor précieux de nos libertés, nous nous trouverions de nouveau ſous la verge d'un Parlement, qui, pour ne rien dire de plus, ne nous a pas traités avec trop d'amitié. Il eſt abſolument inutile d'ajouter, que quand même le Parlement ratifieroit les conditions que vous propoſez, la pauvre Amé-

rique ſe trouvera encore ſous la férule de tout autre Parlement futur, ou bien il faudra qu'elle prenne les armes, & ce ſeroit certainement la poſition la plus déſagréable où des hommes puſſent s'engager.

Pour vous ſervir à telle fin que ce puiſſe être, je joins ici la formule de foi de tout bon Américain. Je crois que dans tout Royaume, Etat ou Empire, il doit y avoir, attendu la néceſſité de la choſe, un ſuprême pouvoir légiſlatif autoriſé à lier chaque partie dans tous les cas, du reſſort des loix humaines. Je crois que voici la définition la plus juſte d'un eſclave : c'eſt celui qui eſt lié à des loix auxquelles il ne donne point ſon conſentement, ſoit par lui-même, ſoit par ſon repréſentant. Ainſi, je crois qu'une dépendance de la Grande-Bretagne, de quelque maniere qu'elle puiſſe être limitée ou qualifiée, eſt totalement inconſiſtante avec toute idée de cette liberté, pour la défenſe de laquelle j'ai engagé ſolemnellement ma vie & ma fortune à mes compatriotes ; & je tiendrai religieuſement à cet engagement toute ma vie. Amen.

Actuellement, ſi vous voulez bien écouter les humbles avis d'un homme qui aime réellement l'Angleterre & les Anglois, & dans les veines duquel il coule même un peu de ſang écoſſois, renvoyez vos eſcadres & vos armées, reconnoiſſez l'indépendance de l'Amérique, & comme Ambaſſadeurs, & non

non comme Commiſſaires, ſollicitez un traité de paix, d'amitié, de commerce & d'alliance, avec les aſtres naiſſans de ce monde occidental. Votre Nation chancelle ſur le bord du précipice le plus affreux; un inſtant de délai peut l'y engloutir pour jamais.

Vous avez dit au Congrès: » Si après le tems dont vous pouvez avoir beſoin pour examiner cette ouverture & donner votre réponſe, les horreurs & les dévaſtations continuoient, nous prenons à témoin Dieu & tout l'Univers que les malheurs qui en réſulteront ne doivent point être imputés à la Grande-Bretagne. « J'aurois déſiré que vous vous fuſſiez épargné cette proteſtation. Il ſe peut faire que vous n'attachiez pas la moindre importance à des paroles auſſi ſacrées; vous ne regardez de ſemblables expreſſions que comme des fleurs ou des ornemens de Rhétorique; mais elles ſont bien autrement ſérieuſes que vous ne l'imaginez, elles ſont enregiſtrées dans le grand livre de l'Eternel. Reſſouvenez-vous que le Général Burgoyne a fait un abus terrible des mots, & reſſouvenez-vous de ſa deſtinée. Il y a un Etre au-deſſus de nous, & cet Etre tirera une vengeance exemplaire de toute inſulte faite à ſa divine Majeſté. Vous ſavez que la cauſe de l'Amérique eſt juſte. Vous ſavez qu'elle combat pour cette liberté à laquelle tous les hommes ont le même droit, qu'elle ſe roidit contre l'oppreſſion,

la rapine & une cruauté plus que ſauvage. Le ſang de l'innocent eſt imprimé ſur vos mains & toutes les eaux de l'Océan ne pourront jamais l'effacer. Nous renouvellons ſolemnellement notre appel au Dieu du Ciel, pour décider entre vous & nous, & nous le ſupplions de nous être favorable dans les haſards de la guerre, parce que la juſtice eſt de notre côté; & que le Sauveur miſéricordieux de toute la terre daigne pardonner à nos oppreſſeurs.

Je ſuis, Mylords & Meſſieurs,

L'ami de la nature humaine; & celui qui ſe glorifie du titre d'Américain.

Extrait d'une Lettre du Docteur Samuel Cooper, à M. Benjamin Franklin.

De Boſton le 2 Juillet 1778.

Je vous envoye les détails de tout ce qui s'eſt paſſé dans le Congrès relativement aux Commiſſaires Britanniques, que vous ſerez ſûrement bien aiſe d'avoir le plus promptement poſſible. Quoique la fermeté que le Congrès a montrée ſoit bien glorieuſe, elle ne lui fait pas plus d'honneur que les fieres & vigoureuſes réſolutions qu'il avoit priſes, avant que d'être informé de la concluſion de l'alliance avec Sa Majeſté Très-Chrétienne.

Il perséverera dans ces sentimens en dépit des armes, des artifices & de l'or de la Grande Bretagne. M. Samuel Adams m'écrit dans une lettre du 21 Juin, qu'il n'a jamais vû le Congrès plus déterminé à soutenir l'indépendance de ces Etats, ni plus uni dans ses résolutions. Il n'est point du tout défavorable, soit pour la France, soit pour ces Etats, que les Commissaires Anglois soient venus, pour ainsi dire, échouer au port, & que dans leurs premieres ouvertures au Congrès, avec la vûe de faire avorter la bonne volonté du Roi Très-Chrétien pour nous, ils ayent avancé une fausseté palpable qui ne leur fera aucun honneur en Europe, & produira ici le meilleur effet pour notre cause. S'ils n'ont point d'autres offres à nous faire que ce que nous avons vû, ils pourront dire qu'ils ont fait là *une belle Ambassade*. Mais il en est de même qu'avec le Ministère Anglois qui ne va qu'au jour la journée. Cette tentative des Commissaires ne produira pas non plus grand effet sur les peuples. Voici le cri général aujourd'hui : *Indépendance & fidélité à nos engagemens*.

Je vais vous donner les nouvelles de l'armée arrivées par le dernier exprès. Les Généraux Lee & Maxwell avec environ deux mille hommes chacun, ont été détachés en avant pour observer & inquiéter l'ennemi pendant qu'il se retireroit de Philadelphie,

L'armée de Clinton en est partie avec précipitation ; & quoiqu'il s'y soit fait beaucoup de pillage, il n'y a eu que les munitions de guerre qui ayent été détruites. Beaucoup de subsistances sont restées dans la Ville. Les ennemis ont campé entre Haddingfield & Billingsport à sept miles environ de Philadelphie. Après avoir passé deux ou trois jours, ils ont gagné Mount Holly. C'est tout ce que nous en savons. A la faveur du délai qu'ils ont apporté dans leur marche, le Général Washington a pris de l'avance sur eux. Il n'étoit pas loin de Princeton. Son armée a reçu de gros renforts, surtout de la milice des Jerseys. On assure qu'il a plus de vingt mille hommes & Clinton douze à quinze mille. Enfin, si les rapports sont vrais, sa situation ne differe gueres de celle de Burgoyne ; mais comme Washington n'a pas d'aussi grandes forces qu'en avoit Gates, j'espere plus que l'événement sera le même, que je n'ose y compter. Quoiqu'il en soit, l'ennemi en quittant Philadelphie, défait tout son ouvrage de l'année derniere. Notre position devient plus brillante de jour en jour, & j'espere que notre pays sera bientôt délivré.

L'avis que vous nous avez donné de l'armement d'une flotte angloise (de Byron) pour l'Amérique, sera répandu partout, ainsi qu'il convient. — J'ai oublié de vous dire que lorsque Clinton a évacué Phi-

ladelphie, un corps de trois mille hommes de troupes légeres, venoit de la quitter aussi & de s'embarquer. — Nous avons appris la glorieuse campagne du Capitaine *Jones*. Notre port est rempli de vaisseaux François & de prises. — L'espoir des Torys & des partisans des Ministres est pour le coup à l'agonie.

Je suis, &c.

Samuel COOPER.

L'armée Angloise étoit le 21 Juin à Monnt Holy. Le Général Lee faisoit une marche forcée, pour la devancer & lui barrer le chemin. — Le Général Washington passoit la riviere au bac de Corell, & on comptoit que toute l'arriere-garde seroit ce jour-là de l'autre côté. Il se défioit d'un stratagême.

Un corps ennemi détaché de New-York, a débarqué à Elisabeth-Town, pour y faire un diversion. Une division aux ordres du Général Arnold a pris possession de Philadelphie.

Il est arrivé dans la Baye de Chesapeak un vaisseau François de 50 canons, avec des armes, des marchandises, &c. pour deux cents mille livres sterling.

Un parti détaché d'Amboy a enlevé le 13 Juin dans Long-Island, le Major Moncriff, Officier Anglois, & il a remis en liberté plusieurs Américains qui y étoient prisonniers.

VOICI ce qui a percé en Angleterre de l'iſſue de la négociation des Commiſſaires, & quelques circonſtances curieuſes qui l'ont accompagnée.

» Nous voilà donc au bout de nos *négociations* comme de nos conquêtes ! La méſintelligence s'eſt miſe parmi les Commiſſaires. On avoit prévu que cela arriveroit, parce qu'il étoit impoſſible que M. Eden contînt ſa pétulence. Il étoit l'*inſtrument de confiance* de M. Jenkinſon, qui eſt le premier miniſtre *inviſible* de la Junte ; les deux autres Commiſſaires n'étoient que des zéros. Il connoiſſoit ſon *importance*, & il n'y avoit pas de doute qu'il s'en prévaudroit. Le dénoument a prouvé que les conjectures étoient bien fondées. Lorſque le *Trident* eſt entré dans le Delawarre, le Gouverneur Johnſtone s'attendoit que les mouvemens que l'on ſe propoſoit de faire faire à l'armée, lui ſeroient communiqués. Le projet de l'évacuation de Philadelphie, étoit connu de M. Eden, & avoit été caché au Gouverneur Johnſtone. On ſut que M. Eden portoit à l'armée des ordres ſecrets d'évacuer cette Ville, & que ces ordres étoient datés un mois préciſément avant que les Commiſſaires partiſſent d'Angleterre. Quand M. Eden envoya ſon paquet au Commandant en chef, le Gouverneur Johnſtone ſoupçonna qu'il y avoit quelque *manœuvre ſecrette*. Etant lui-même Ecoſſois, il n'eut pas de peine à démêler les intrigues de ſes compatriotes dans le miniſtère ; & ayant obſervé que l'armée ſe

préparoit à s'en aller, il prit des informations ſur les motifs de ce départ, & il en ſut les raiſons. Auſſitôt il parla à M. Eden dans les termes les moins ménagés, & il l'accuſa de *duplicité*. M. Eden déclara *ſur ſon honneur* qu'il ne ſavoit rien du contenu du paquet qu'il avoit remis. Comme les ordres étoient datés bien longtems avant que les Commiſſaires ſortiſſent des Ports d'Angleterre, & que M. Eden eſt l'ame damnée de M. Jenkinſon, & ſous-Secrétaire d'État, le Gouverneur Johnſtone ne put jamais croire à l'ignorance que M. Eden affectoit; & ne ſe ſouciant pas trop de s'en rapporter à ce que M. Eden affirmoit *ſur ſon honneur*, il inſiſta, dans les termes les plus forts, pour que M. Eden ſignât un écrit, par lequel il proteſtoit ignorer abſolument la teneur de ces ordres. M. Eden fit d'abord quelques difficultés; mais enfin il lui fut impoſſible de s'en défendre. Les ordres portoient d'évacuer Philadelphie, dans les cinq jours après l'arrivée du *Trident*. Le Gouverneur Johnſtone qui avoit deſſein de faire de Philadelphie le centre de la négociation, à cauſe de ſon voiſinage avec le Congrès, & qui avoit envoyé au Congrès un courier, fut extrêmement piqué de *ce deſſous de cartes*, parce qu'il rompoit & faiſoit avorter tout le plan de négociation qu'il avoit projetté.

Le Gouverneur Johnſtone deſcendit à terre & fut abſent deux ou trois jours. Les Américains étant inſtruits de cette circonſtance,

un plaiſant fit inſérer dans une des gazettes du nouveau Jerſey, qu'*un des Commiſſaires de Sa Majeſté étoit perdu, & qu'on offroit une récompenſe à celui qui le trouveroit.* Le Gouverneur Johnſtone retourna au Vaiſſeau, & ſes deux Collegues ſe ſont rendus avec lui à New-York. Mais cela n'a pas empêché que la querelle n'ait continué. Le Gouverneur Johnſtone a menacé de repaſſer en Angleterre. Avec le tems on ſaura s'il reviendra, ou non. Il envoya d'abord M. Ferguſon au Congrès. Ce M. Ferguſon étoit Secretaire du Lord Stormont en France, & comme il avoit fallu le faire venir de Paris à Londres, c'eſt ce qui avoit occaſionné quelque délai dans le départ des Commiſſaires. M. Robert Morris fut enſuite envoyé au Congrès par le Gouverneur Johnſtone : mais ni l'un ni l'autre de ces Meſſieurs n'a réuſſi. Le Gouverneur Johnſtone a vu que cette *évacuation* au moment même de la négociation, loin de relever le crédit des Commiſſaires, n'étoit propre qu'à le diminuer; & il voit aujourd'hui ce que tout le monde a vu avant lui, c'eſt-à-dire que les indignes manœuvres de la Junte ont fait manquer cette affaire, de la même maniere que toute autre opération a manqué depuis l'avenement du Roi au trône. Il eſt certain que tous les Commiſſaires auroient dû avoir connoiſſance des ordres qu'ils portoient ; il n'y a aucune raiſon qui puiſſe juſtifier le contraire.

Affaire du Marquis de la Fayette.

D'York-Town, le 30 Mai 1778.

Extrait d'une lettre du Général Washington au Congrès.

Du Quartier Général à Valley-Forge le 24 Mai 1778.

Dans la nuit du 19, l'armée ennemie se porta en force contre le détachement aux ordres du Marquis de la Fayette, dont j'ai fait mention dans ma lettre du 18, qui fit une belle retraite à propos & en bon ordre, de l'autre côté du Schuilkill, au gué de Matson. Notre perte s'est montée à neuf hommes en tout..... On suppose celle de l'ennemi un peu plus forte. Sa marche s'est faite circulairement & a été rapide, & j'imagine que plusieurs de ses hommes en auront souffert. Le Général Clinton (*a*) commandoit, dit-on, en personne.

Publié par ordre du Congrès.

Charles THOMSON, Secrétaire.

Extrait d'une lettre d'un Particulier qui étoit au camp lorsque le Marquis de la Fayette y a retourné avec son détachement.

J'ai pris les informations les plus exactes sur l'entreprise du Marquis, & j'ai appris

(*a*) Suivant les Relations angloises, c'étoit le Lord Howe.

d'une perſonne, ſur la véracité de laquelle on peut compter, les détails ſuivans.

L'objet du détachement eſt très-connu de tout le monde. Le 19 de ce mois, ce détachement, composé d'environ 2000 ſoldats & d'un corps irrégulier de 45 ſauvages, eſt parti du camp & a fait halte à onze milles de Philadelphie, entre l'Egliſe de Barven-hill & la Schuylkill. La nuit ſuivante, on a poſté une chaîne de gardes & de ſentinelles pour commander les entrées & les ſorties de la Ville. Il y a apparence que pendant ce tems quelque infâme Tory a trahi le deſſein du Marquis; car, malgré la vigilance des ſentinelles, l'ennemi au nombre de 7000 hommes eſt ſorti au milieu de la nuit, & par une marche pénible & circulaire, s'eſt avancé aſſez dans le pays pour parvenir au terrein que le Marquis avoit occupé la nuit précédente, & la premiere nouvelle n'en eſt parvenu au Marquis que le 21, à la pointe du jour. D'après le rapport du nombre d'ennemis, & la direction de ſa marche, le détachement n'a rien eu de mieux à faire que de décamper promptement, ſans pourtant négliger le bon ordre.

La colonne de l'ennemi, en s'approchant du détachement, s'eſt partagée, & a pris différentes routes pour l'environner plus efficacement; dans le même tems une autre colonne eſt partie de Philadelphie, s'avançant vers le front du Marquis. La retraite a été exécutée

dans le meilleur ordre, en présence des détachemens de cavalerie avancés de l'ennemi. Le Chevalier Henry Clinton, que l'on dit avoir été chargé du commandement du parti ennemi, ou tout autre qui l'étoit, doit avoir été trompé par la régularité & le bon ordre de la retraite, ou avoir craint d'être attiré dans une embuscade; autrement il n'y a que le manque de courage qui puisse l'excuser d'avoir laissé le Marquis se tirer d'affaire avec une perte aussi légère que de trois hommes tués & quatre prisonniers.

L'ennemi a eu deux cavaliers tués & plusieurs blessés. Les Sauvages, après avoir tiré leurs piéces sur la cavalerie légère, ont poussé le cri de guerre & ont pris la fuite, suivant leur usage. La cavalerie légère épouvantée par un bruit aussi inattendu, s'est enfuie aussi loin qu'ont pû l'emporter les chevaux. Les sauvages ont ramassé plusieurs manteaux que la cavalerie avoit laissé tomber dans la fuite, & en ont fait sur le champ des couvertures à leur usage.

Plusieurs des Habitans de Philadelphie se sont évadés de notre côté, & il se rend chaque jour à notre camp un grand nombre de déserteurs de l'armée ennemie.

De Lancastre le 17 Juin.

Les Prisonniers Hessois dans cette Ville & aux environs, seront échangés incessamment

contre un nombre égal des nôtres, qui sont prisonniers chez l'ennemi.

On assure que le Général Clinton offre de rendre le Brigadier général Thompson, en échange du Gouverneur Franklin.

PRISES FAITES A LA MER.

Vaisseaux pris par les Anglois.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Le *Peggy*, Capitaine Kindrey.	Charles Town, Caroline Méridionale.	Nantes.	Pris par le sloop le *Martin* & envoyé à Plymouth.
La *Loyauté*, Capitaine Campbell : prise Américaine de Gibraltar pour Antigoa.	....	....	Repris & conduit à la Dominique.
Un vaisseau ci-devant monté par le Capitaine Cunningham, & son premier Corsaire.	Chargé de canons & de munitions.	Boston.	Pris par le Corsaire le *Hunter* de Guernsey.
Le *Général Gates* Corsaire de 14 pieces de 6, 2 de 4 & 85 hommes.	....	....	Pris par le *Friendship* & conduit à la Jamaïque après un combat de sept heures, dans lequel le Corsaire a eu 25 hommes tués.
Un sloop.	Caroline Méridionale, 105 boucauts de tabac.	. . . . . .	Pris & conduit à New-York par le *Levant*, lettre de marque, Capitaine Martin.
Un brigantin François.	Chargé de sel & balotteries pour 2,500 livres sterl.	....	Pris & conduit à New-York par le vaisseau de guerre l'*Ulysse*.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus.*
La *Louise*, Capitaine Prest.	Caroline Méridionale, chargé de riz, d'indigo & tabac.	Nantes.	Pris par une lettre de marque & envoyé à Madere.
Un sloop.	Cap François, chargé de rum, sucre, mélasses, toiles de coton peintes, perses, &c. pharmacie.	Virginie.	Pris par la lettre de marque la *Rose*, & conduit le 24 Avril à New-York.
Le *Saint Jago*, gros vaisseau François de 500 tonneaux, monté de canons de 6, & 20 hommes, sous pavillon Espagnol, mais soupçonné avoir une commission du Congrès.	. . . . . Caroline Meridionale, mille tierces de riz, qu'il avoit chargées le 12 Avril.	. . . Nantes.	Conduit le 26 Avril à New-York par le Corsaire le Général Howe, Capitaine Carcy.
Le senaut le *François*.	La Rochelle, chargé de baloteries, de vin & eau-de-vie.	. . . .	Pris par l'allege de la frégate l'*Otter*, à 5 lieues de terre, par 36 d. 23 min. de latitude, & conduit à New-York.
Le *Loup*.	Saint Domingue, chargé de sel.		
Un gros brigantin	. . . . . .	Boston.	Pris par le *Mersey*, Capitaine Gibbons, & conduit à Philadelphie.
L'*Elisabeth*.	Caroline Méridionale.	Nantes.	Pris par un gros vaisseau des Isles, & conduit à Liverpool.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Le *Sally* & l'*Elisabeth*, Capitaine Gostan.	Caroline Méridionale, riz, indigo & tabac.	....	Pris par une lettre de marque. & conduit à Jersey.
Les *Trois Freres.*	De Charles-Town avec riz, tabac & indigo.	Pour Nantes.	Pris par la barque de douane la *Princesse Anne*, Capitaine Kyd; & conduit à Leith.
Un vaisseau François.	Des Isles, avec rum, sucre, melasses, toiles peintes de Hollande, Perses, &c.	Pour Maryland	Pris par la *Rose* Capitaine Duncon, & conduit à New-York.
Un vaisseau Américain.	320 boucauts de tabac.	....	Pris & conduit à Jersey par le Corsaire la *Défiance*.
Un petit vaisseau François.	Virginie, 95 boucauts de tabac.	....	Pris & conduit à Guernesey par le Corsaire la *Charlotte*, Capitaine le Sieur.
Un vaisseau Américain.	Riz, indigo, & tabac.	France.	Envoyé à New-York par le *Thomas*, Capitaine Scot.
Un vaisseau.	....	....	Pris le 18 Juin par l'*Atalantick*, sloop de guerre, & amené aux Dunes.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
La *Bonne Foi*, Capitaine Despesailles, vaisseau très-riche.	Cap François.	Bayonne.	Pris par un Corsaire de Guernesey.
Un vaisseau François.	Caroline Méridionale, chargé d'indigo, riz, &c.	France.	Pris par le vaisseau de guerre l'*Atalante* & amené aux Dunes.
Un Brigantin de guerre.	....	....	Pris par l'escadre de l'Amiral Keppel.
La *Licorne*, frégate du Roi de France, de 32 canons, commandée par M. de Bélisat.	....	....	Prise par dito, & conduite à Portsmouth.
Le Lougre le Coureur, du Roi de France, commandé par M. de Rosily.	....	....	Pris par dito & conduit à Plymouth.
La Pallas, frégate du Roi de France, de 32 canons, commandée par M. de Ransane.	....	....	Prise par dito, & amenée à Portsmouth.

Les Amiraux Byron & Parker ont appareillé de Plymouth le 9 Juin par un vent Sud-Ouest avec treize vaisseaux de ligne : route à l'Ouest.

L'*Actéon*, de 44 canons, a du partir de la Tamise le 20 Juin pour convoyer jusqu'au Sund les vaisseaux du commerce de la Baltique.

Les Lords de l'Amirauté ont mis en commission la *Hyæne*, vaisseau neuf de 20 canons & 160 hommes pour convoyer les toiles de Newry & de Dublin à Chester pour la foire.

Vaisseaux pris sur les Anglois.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus &c.*
L'*Edouard*, Capitaine Bilby.	Isles du Vent.	Philadelphie.	Pris par un Corsaire Américain de 14 canons & conduit à la Martinique.
Le George.	Lisbonne.	Terreneuve.	Pris en Décembre par un Corsaire de 14 canons & conduit à Boston.
L'*Arabella*, Capitaine Wilkins.	Méditerranée.	. . . .	Pris au Nord du Cap Finistere & conduit à la Corogne. Le Corsaire & la prise ont été chassés par l'*Allarme*.
Le *Thomas* & *Betsey*, Capitaine Greg.	Jamaïque.	Baye de Honduras.	Pris le 16 Mars par un Corsaire Américain de 14 canons, après 4 heures de combat & conduit à Boston.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Deux vaisseaux Américains pris par une lettre de marque Angloise.	....	....	Repris par un Corsaire Américain de 16 canons le 5 Juin, devant Dublin & conduits à Nantes.
Un vaisseau de transport.	New-York avec l'habillement du quarante-neuvieme régiment.	Philadelphie.	Pris par un Corsaire Américain.
Le Robert, Capitaine Hall.	Isles du Vent.	Belfast.	Pris & conduit à Boston.
Le Sarah, lettre de marque, Capitaine Newby.	Dartmouth.	Terreneuve.	Pris par deux Corsaires Américains.
La Patience, Capitaine Moor.	Dublin.	Drontheim.	Pris par un Corsaire Américain & conduit à Brest.
Le *Lowing-Lass* Capitaine Ward.	Londres.	Pour l'Amérique Septentrionale.	Pris & conduit à Boston.
L'Amiral Keppel, Capitaine Brown. Le *Cyrus*, Capitaine Deake.	. . . . . .	Pour la Jamaïque.	Pris par le Corsaire Américain l'*Olivier Cromwell*, de 16 canons de 9, & 4 de 6, & 147 h. & envoyés en Amériq.

Les vaisseaux Anglois de la Baltique sont partis d'Elseneur sous convoi, mais ils ont été dispersés par

le vent ; & il y en a plusieurs qui ne sont point arrivés (23 Juin). Voici les dates fixées par le Bureau de l'Amirauté pour le départ des convois entre *Le Nore* dans la Tamise & *Elseneur* : savoir de le Nore 5 — 20 Juin, 10 — 27 Juillet : 15 Août, 20 Septembre, 8 Octobre, premier Novembre.

D'Elseneur ou du Sund, 20 Juin : 8 — 28 Iuillet ; 20 Août, 15 Septembre, 10 Octobre, premier Novembre, premier Décembre.

Le Capitaine Squires du vaisseau l'*Eliott* a rencontré le 17 Mai, par 38 degrés 29 minutes de latitude, & 15 degrés 32 minutes de longitude, deux Corsaires Américains, l'un de 22 canons, l'autre de 16, tous deux remplis d'hommes.

